

TABLE

DES LETTRES contenuës en ce Volume.

TABLE
DES MÊMES LETTRES selon l'ordre de l'Alphabet.

A

C

TABLE

D

E

F

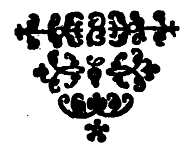
H

I

M

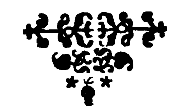
P

S



TABLE

DES PASSAGES de l'Ecriture, qui sont expliquez dans les Lettres de saint Augustin, contenuës dans ce Volume.



Extrait du Privilege du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy, données à Paris, le 12. d'Octobre 1682. Signées par le Roy en son Conseil PARAYRE, & scellées du grand Seau en cire jaune : Il est permis au Sieur *** de faire imprimer, vendre & débiter *Les Lettres de saint Augustin par luy traduites en François, sur l'Edition nouvelle des Religieux Benedictins de la Congregation de saint Maur, &c.* par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra choisir, en tel volume, marges & caracteres qu'il jugera à propos, & ce pendant l'espace de VINGT ANNE'ES consecutives, à compter du jour que lesdites *Lettres* seront achevées d'imprimer pour la premiere fois : pendant lequel temps Sa Majesté défend à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter lesdites *Lettres de saint Augustin en François*, sous pretexte de changement, correction, augmentation, & même de traduction nouvelle, en quelque sorte & maniere que ce soit, sans la permission dudit Sieur *** ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de 6000. livres d'amende, applicables un tiers à Sa Majesté, un tiers à l'Hôpital General de Paris, & l'autre tiers audit Sieur ***, confiscation des Exemplaires contrefaits, & des caracteres, presses & ustanciles qui auront servi à les imprimer, & de tous dépens, dommages & interêts envers ledit Sieur ***, ainsi qu'il est plus au long porté par lesdites Lettres, à l'Extrait desquelles, mis au commencement ou à la fin de ladite impression, Sa Majesté veut qu'il soit adjoûté foy comme à l'Original, & qu'elles soient tenuës pour bien & dûëment signifiées à tous ceux qu'il appartiendra.

Registrées sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris. Signé, ANGOT *Syndic.*

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le 1. jour de Juillet 1684.

Et ledit Sieur *** a permis à JEAN BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, d'imprimer, vendre & débiter lesdites *Lettres de S. Augustin*, suivant l'accord fait entr'eux.

LES LETTRES



LES LETTRES DE S. AUGUSTIN.

III. CLASSE. AN. 412.

LETTRE CXLI. *

* Ecrite le 14. du mois de Juin l'an 412. C'étoit auparavant la 152. & celle qui étoit la 141. est presentement la 264.

Saint Augustin au nom de tout un Concile dont il étoit, écrit aux Donatistes, & les presse de rentrer enfin dans la Communion Catholique, aprés que leurs Evêques avoient été confondus & convaincus si solemnellement dans la celebre Conference de Carthage, dont ont voit une histoire abregée dans cette Lettre.

*Cette Lettre est de la nature de celles qu'on nomme Sy-*nodiques, *c'est à dire qui sont écrites par les Evêques d'un Synode, ou d'un Concile, & qui en contiennent le resultat. Il paroît par le chap. 40. du 2. Livre de la reveuë que saint Augustin a faite de ses ouvrages, que ce fut luy qui dressa cette Lettre.*

SILVAIN [a], PRIMAT, VALENTIN [b], a b

a. C'est ce même Silvain Evêque de Sommes, & Primat de Numidie, dont il est parlé sur le titre de la lettre 128.

b. VALENTIN étoit Evêque de Bagaye, ou de

III. CLASSE. AN. 412.

AURELE [a], INNOCENT [b], MAXIMIN, OPTAT, AUGUSTIN, DONAT, & les autres Evêques du Concile de Zerte [c], AUX DONATISTES.

IL nous revient de tous côtez que vos Evêques vous font entendre que le Commissaire de l'Empereur n'a prononcé contre eux que parce qu'on l'a gagné à force d'argent ; & comme vous ajoûtez foy à ce qu'ils vous disent, & que c'est ce

Vagine, & il succeda depuis à Silvain dans la Primatie de cette Province, comme on voit par les souscriptions du grand Concile d'Affrique de l'an 419.

a. Cet Aurele n'est pas le celebre Aurele de Carthage, mais un autre Aurele Evêque de Macomade, Ville située sur le chemin de Constantine à Carthage, suivant l'Itineraire d'Antonin. Il est parlé de cet Evêque dans le Concile de Carthage de l'an 397. & il étoit à celuy de Mileve tenu l'an 416. contre les Pelagiens.

b. Cet Innocent est apparemment Innocent Evêque de Germanie, Ville de Numidie, qui assista à la Conference de Carthage. On ne sçait point au vray qui sont Maximin, Optat, & Donat ; & l'on ne peut pas croire que cet Optat soit celuy à qui saint Augustin écrit la lettre 190. puisqu'il n'y a pas d'apparence qu'un Evêque de Numidie n'eût pas été informé de ce qui s'étoit passé dans un Concile de sa Province.

c. On ne sçait point quelle étoit la situation de cette ville de Zerte ; mais elle étoit apparemment dans le voisinage de Sommes, d'où Silvain, Primat de Numidie étoit Evêque. Car les Primats étant ordinairement fort infirmes & peu portatifs à cause de leur grand âge, ils indiquoient les Conciles dans les lieux les plus commodes de leur voisinage.

qui empêche que beaucoup d'entre vous ne se rendent à la verité, tout nôtre Concile se trouve pressé par la charité de Jesus-Christ de vous écrire, & de vous dire en premier lieu que ceux qui aprés avoir été vaincus & confondus sans replique, cherchent à couvrir leur confusion par ces faussetez, ont été convaincus d'un mensonge insigne, qui se voit dans le mandement même qu'ils ont fait pour cette Conference, qu'ils ont souscrit & signé; & où ils continuënt de nous traiter de persecuteurs, & de nous reprocher le pretendu crime de ceux qu'ils accusent d'avoir livré les saintes Ecritures. Car voulant faire parade de leur grand nombre, ils ont mis dans ce mandement non seulement les noms de quelques-uns de leurs Collegues absens, mais même celuy d'un qui étoit mort dans le temps que le mandement a été fait. Quand on leur a demandé où il étoit, cette question les a mis en si grand desordre, qu'ils ont répondu qu'il étoit mort en venant à Carthage; & comme on les a pressez de dire, comment un homme mort en chemin avoit pû signer un acte fait à Carthage, ils ont dit que c'étoit en retournant de Carthage que

III. CLASSE. AN. 412.

III. CLASSE. AN. 412.

cet Evêque étoit mort, ce qui eſt un nouveau menſonge dont ils n'ont pû ſe tirer : voilà à quelles gens vous avez affaire. Pouvez-vous donc les croire ny ſur la prévarication pretenduë du Commiſſaire, ny ſur le pretendu crime de ceux qu'ils accuſent d'avoir autrefois livré les ſaintes Ecritures, eux qui n'ont pû faire le mandement où ils continuënt à nous imputer ce crime, ſans ſe rendre coupables eux-mêmes d'une fauſſeté criminelle ?

Pour vous ſoulager donc de la peine de recouvrer ou de lire tout ce grand nombre d'actes qu'il a fallu faire de ce qui s'eſt paſſé à la Conference, nous vous en preſentons un abregé dans cette lettre, où nous avons ramaſſé ce qu'il y a de plus neceſſaire à ſçavoir.

2. Nous nous rendîmes à Carthage vos Evêques & nous ; & là nous nous aſſemblâmes tous, quoique juſques alors ils euſſent refuſé de ſe trouver avec nous, comme ſi c'eût été quelque choſe d'indigne d'eux, & à quoy ils n'euſſent pû conſentir ſans ſe faire tort. On élut de chaque côté ſept Evêques qui parleroient dans la Conference au nom de tous ceux de leur parti, & ſept encore, de chaque côté, que les ſept autres

Preliminaires de la conference.

pourroient consulter en cas de besoin. On nomma aussi de part & d'autre quatre Evêques pour prendre-garde à ce qu'on écriroit ; & quatre Scribes de chaque côté, dont deux écriroient avec ceux du Commissaire, & seroient relayez par les deux autres, de peur que personne ne pût pretendre qu'il eût dit quelque chose qu'on n'eût pas écrit. A toutes ces précautions, on ajoûta encore que tout ce qui se diroit, seroit signé de ceux qui l'auroient dit, & du Commissaire même, & tout cela afin que personne ne pût dire que ny dans le temps de la Conference, ny dans la suite, il y eût rien eu de falsifié. De sorte que comme ce sera du vivant de ceux qui ont signé ces actes qu'ils seront rendus publics, dans tous les lieux où il est à propos de les faire connoître, la verité en demeurera incontestable dans toute la posterité. Ne soyez donc point ingrats de ce bien-fait de la misericorde de Dieu, qui a permis que les choses se soient passées avec tant de soin & de précaution : il ne reste plus d'excuse, & il n'y a qu'une dureté & une obstination diabolique qui puisse encore resister à la verité aprés un éclaircissement comme celuy-là.

III. CLASSE. AN. 412.

Ordre de la conference.

3. La premiere démarche de ceux de

III. CLASSE. AN. 412.

vos Evêques qui avoient été choisis pat les autres pour parler au nom de tous, a été de faire tous leurs efforts pour éviter de traiter l'affaire pour laquelle tant d'Evêques, de part & d'autre, s'étoient rendus à Carthage de tous les endroits de l'Affrique, jusques aux plus reculez. Et pourquoy craignoient-ils d'entrer en matiere, sinon parce qu'ils sçavoient que leur cause étoit mauvaise, & que si l'on y entroit il nous seroit aisé de les confondre? Mais il ne falloit pour cela que cette crainte même, & c'étoit avoir déja succombé que de craindre, comme ils faisoient, d'entrer en Conference. Car quand ils seroient venus à bout de n'y point entrer, & de nous empêcher d'éclaircir la verité, que vous auroient-ils pû dire au retour de Carthage, & qu'auroient-ils eu à vous montrer pour se disculper? Vous auroient-ils dit, en vous presentant les actes de ce qui se seroit passé, nos adversaires demandoient avec toutes sortes d'instances que la question fût agitée, & nous au contraire nous avons fait tous nos efforts pour empêcher qu'elle ne
» le fût? Si vous voulez donc sçavoir
» ce que nous avons fait, lisez les actes,
» & vous verrez que l'avantage que nous

avons remporté a été d'obtenir qu'on ne « III. CLASSE.
fit rien. Mais ce qu'il y a parmy vous « AN. 412.
de gens ſenſez ne leur auroient-ils pas «
répondu, quoy étiez-vous donc allez «
pour ne rien faire ; & avez-vous bien le «
front de revenir & de vous montrer ſans «
avoir rien fait? «

4. Mais enfin ils n'ont pû empêcher qu'on n'examinât l'affaire ; & cet examen a fait voir que ce n'étoit pas ſans ſujet qu'ils le craignoient, & qu'ils s'efforçoient de l'éviter. Car ils ont ſuccombé en tout ; ils ont avoüé qu'ils n'avoient rien à dire contre l'Egliſe Catholique répanduë par toute la terre ; & ils ont été accablez par une foule d'authoritez de l'Ecriture qui montrent que l'Egliſe, aprés avoir pris naiſſance à Jeruſalem, a été croiſſant dans les lieux où les Apôtres ont prêché, & dont ils nous ont laiſſé les noms par écrit dans leurs Actes & dans leurs Epîtres, & que de là elle s'eſt répanduë dans les autres Nations. Ils ont donc declaré hautement qu'ils n'avoient rien à dire contre cette Egliſe ; & dés-là ils ſont terraſſez, & le nom de Dieu triomphe ; puiſque de rendre eux-mêmes témoignage à cette Egliſe, dans la communion de laquelle il eſt auſſi certain que nous ſommes, qu'il eſt
Luc. 24. 47.

III. CLASSE. AN. 412. certain qu'ils n'y sont pas, c'est avoüer que leur cause n'a jamais été que mauvaise; c'est vous montrer clairement à vous-même ce que vous devez abandonner, & ce que vous devez suivre, si vous êtes sages; & c'est surquoy il ne vous seroit pas pardonnable d'écouter encore les faussetez qu'ils ne cessent point de vous debiter, plûtôt que la verité qui les a fait succomber, & qu'ils ont été forcez de reconnoître.

Bonne vie hors de l'Eglise, inutile.

5. Ceux donc qui sont separez de cette Eglise Catholique ont beau se flatter d'une vie pure & innocente: ce seul crime d'être hors de l'unité de Jesus-Christ fait qu'ils n'ont point la vie en eux, & que la colere de Dieu demeure sur eux. Ceux au contraire qui sont dans cette Eglise, n'ont qu'à bien vivre: les pechez des autres ne leur font aucun tort, parce que *chacun portera son fardeau*, comme dit l'Apôtre; & que, comme il dit encore, *chacun boit & mange sa propre condamnation*, & non pas celle des autres, *lorsqu'il boit le Sang & mange le Corps de Iesus-Christ indignement.* Voilà ce que nous avons soûtenu dans la dispute: voilà ce que nous avons fait voir clair comme le jour, & que nous avons forcé les autres d'avoüer;

Jean. 3. 36.

Gal. 6. 5.

1. *Cor.* 11. 29.

parce qu'enfin ce qui nous soüille n'est pas d'être avec des méchans dans la communion des mêmes Sacremens, mais de consentir à leurs œuvres : ainsi, quand nous n'y consentons point, ces méchans demeurent seuls méchans, & portent seuls le fardeau de leurs pechez, sans faire tort à ceux que nulle sorte de consentement ne rend complices de leurs crimes.

III. CLASSE. AN. 412.

Comment on participe aux pechez d'autruy.

6. C'est ce que nos adversaires ont été contraints d'avoüer nettement, non dans le temps que nous insistions sur ce point-là, mais depuis, comme on en traitoit un autre. C'étoit l'affaire de Cecilien, que nous soûtenions n'avoir rien de commun avec la cause de l'Eglise Catholique, en sorte que quand il se trouveroit coupable, nous en serions quittes pour luy dire anathême, & nous ne nous separerions pas pour cela de l'Eglise de Jesus-Christ. Comme il étoit donc question de Cecilien, ils lûrent leur Concile * de Carthage, où l'on trouve qu'environ soixante & dix Evêques condamnerent Cecilien absent. Mais nous leur répondîmes que nous pouvions bien ne pas defferer à cette condamnation, puisqu'ils ne defferoient pas à celle qu'un autre Concile * de Donatistes

* Tenu l'an 311. par ceux du party de Donat.

* De Cabarsus tenu

III. CLASSE. AN. 412.

assemblé à l'occasion de Maximien, & composé d'environ cent Evêques, avoit depuis prononcée contre Primien absent.

l'an 393. La Lettre Synodique de ce Concile est dans un Sermon de saint Augustin sur le Pseaume 36.

Cette réponse les surprit, parce qu'ils sçavent bien qu'aprés avoir condamné Maximien & ses Collegues, ils en ont reçû quelques-uns parmi eux; qu'ils leur ont conservé leurs dignitez; que bien loin d'aneantir le baptême donné dans ce schisme de Maximien, qu'ils avoient traité de *sacrilege*, ils l'ont approuvé & reconnu pour bon; que dans cette même Sentence du Concile * de Bagaye, par laquelle ils ont condamné ceux de ce party là, ils ont donné un temps à quelques-uns de ces Schismatiques pour rentrer parmy eux, declarant que pour avoir été dans la communion de ce schisme sacrilege, ils n'avoient contracté aucune impureté. Tout cela leur revint tout d'un coup dans l'esprit, au seul nom de Maximien, & les troubla de telle sorte, que ne se souvenant plus de ce qu'ils nous contestoient un peu auparavant, ils s'écrierent tous d'une voix, *la cause de l'un ne fait rien à celle de l'autre; & le crime de l'un ne rend point l'autre coupable.*

* Tenu l'an 394. cette sentence se trouve dans le chapitre 33. du Livre 4. contre Cresconius.

Or par là ils ont eux-mêmes établi

& prouvé ce que nous disions un peu auparavant, que quel qu'ait été Cecilien, sa cause ne fait rien à celle des Eglises Catholiques d'outre-mer, ausquelles ils avoüoient qu'ils n'avoient rien à reprocher, ny-même à celle des Eglises d'Affrique, qui sont unies de communion avec celles-là, & que le pretendu crime de cet Evêque n'a point rendu ces Eglises coupables, par la même raison que la condamnation prononcée contre Primien, par Maximien & ses complices, ne fait rien contre le party de Donat, & que le crime de Felicien, qui avec les autres Maximianistes avoit condamné Primien, & avoit luy-même été condamné pour ce sujet par ceux de vôtre communion, ne les a point rendus coupables, quoyqu'il soit presentement parmy eux comme auparavant, & que sa dignité luy ait été conservée comme si de rien n'étoit ; & par la même raison que le crime de Maximien n'a point rendu coupables ceux de ses consorts à qui vos Evêques avoient donné un temps pour rentrer parmy vous, quoiqu'ils les eussent condamnez aussi bien que luy, & par la même sentence ; ce qui n'a pas empêché qu'ils n'ayent declaré depuis, que ces Schismatiques n'a-

III. CLASSE. AN. 412.

voient contracté aucune impureté par là communion qu'ils avoient euë avec luy, parce qu'enfin *la cause de l'un ne fait rien à celle de l'autre*, & que *le crime de l'un ne rend point l'autre coupable.*

7. Que pouvez-vous desirer de plus? ils ont chargé les Actes de la Conference de beaucoup de discours inutiles, & n'ayant pû obtenir qu'on ne fît rien, ils sont au moins venus à bout de faire qu'on ne pût lire qu'avec beaucoup de peine ce qui s'est fait. Mais il ne nous faut autre chose que cette seule proposition, qu'ils ont avancée, relûë, & signée, aprés qu'on l'eut redigée par écrit, *la cause de l'un ne fait rien à celle de l'autre; & le crime de l'un ne rend point l'autre coupable.* Il ne nous faut que cela seul pour vous faire revenir de l'éloignement que les pretendus crimes de quelques Affriquains vous ont donné jusques icy pour l'unité de l'Eglise Catholique. Or quoique par leur principe même, il n'y eût nulle consequence à tirer contre l'Eglise Catholique, du pretendu crime de Cecilien, ils ont encore été confondus sur le sujet de l'accusation formée contre luy. Car nous n'avons pas laissé de la traiter, afin de faire voir toûjours de plus en plus

leur malice & leur calomnie; & ils n'ont sçû rien prouver de ce qu'ils objectent à cet Evêque. Mais nous ne nous sommes pas contentez qu'ils ne l'ayent sçû prouver; & nous avons montré par des actes * des anciens Evêques, qu'entre ceux qui condamnerent Cecilien absent, il y en avoit de convaincus du crime qu'ils luy imposoient, d'avoir livré les saintes Ecritures aux Payens. Comme vos Evêques n'avoient rien à opposer à ces actes, ils ont voulu dire qu'ils étoient faux, mais ils n'ont sçû le prouver.

III. CLASSE. AN. 412.

* Du Concile de Cirte tenu l'an 305. Ils sont dans le 27 chapitre du 3. Livre contre Cresconius.

8. Ils ont encore avoüé que leurs Autheurs avoient porté devant l'Empereur Constantin l'accusation de Cecilien; & ils s'en sont même fait honneur, ajoûtant que cet Empereur à leur poursuite condamna Cecilien, ce qui est une fausseté averée. Mais enfin par ce qu'ils avoüent sur cet article ils [ont] encore été confondus, & convaincus de l'injustice des reproches qu'ils nous font, de ce que nous portons devant les Empereurs les affaires de l'Eglise. C'est par là qu'ils tâchent de vous tromper, & de nous rendre odieux à tous ceux de vôtre party. Mais peuvent-ils continuer de nous faire ce reproche, eux qui avoüent que ceux dont ils font gloire

III. CLASSE. AN. 411.

de porter le nom, & de ſuivre les ſentimens, ont eu recours au Tribunal de l'Empereur, pour une affaire purement eccleſiaſtique ; qu'ils y ont accuſé & pourſuivy Cecilien, & qu'ils ont ſoutenu qu'il y avoit été condamné ? Ne vous laiſſez donc plus ſurprendre à leurs artifices & à leurs menſonges ; rentrez en vous-mêmes ; ayez la crainte de Dieu devant les yeux ; ouvrez-les à la verité ; & renoncez à l'erreur. Car quelques peines que les loix des Empereurs vous ayent fait ſouffrir, vous ne pouvez plus en prendre ſujet de nous traiter d'injuſtes & de perſecuteurs, & de pretendre qu'on ne devoit pas employer l'authorité des Empereurs pour vous retirer de l'erreur ; puiſque ſans compter que c'eſt pour l'iniquité que vous ſouffrez, & non pas pour la juſtice, vos Evêques avoüent que leurs Autheurs ont les premiers traité Cecilien de la maniere dont vous trouvez mauvais qu'on vous traite.

Ne croyez pas neanmoins qu'il ſoit demeuré pour conſtant que Cecilien ait été condamné par l'Empereur, mais ſeulement que vos Autheurs l'ont accuſé à ce tribunal. C'eſt là ce que vos Evêques avoüent, & dont ils ſe font honneur : mais il eſt ſi peu vray que vos Autheurs

soient venus à bout de le faire condamner, qu'il a été verifié au contraire que malgré leurs persecutions & leurs accusations, il fut absous par deux fois * devant des Evêques, & ensuite devant l'Empereur même. C'est ce que vos Evêques ont eux-mêmes prouvé par des actes qu'ils ont produit comme faisant pour eux, & favorables à leur cause; & qui ayant été lûs s'y sont trouvez contraires, & favorables à celle de Cecilien. Ainsi au lieu qu'ils n'ont sçû appuyer d'aucune preuve ce qu'ils ont avancé contre ceux qu'ils accusent, tout ce que nous avons dit, & pour l'Eglise, & pour Cecilien, s'est trouvé confirmé par ce qu'ils ont avancé eux-mêmes, & par les pieces qu'ils ont produites.

III. CLASSE. AN. 412.

* Premierement dans le Concile de Rome, & puis dans celuy d'Arles.

9. Car ils ont produit en premier lieu un registre d'Optat, par où ils pretendoient prouver que Cecilien avoit été condamné; & quand on a lû ce registre, il s'est trouvé qu'il fait voir, tout au contraire, que Cecilien fut absous; surquoy toute l'Assemblée n'a pû s'empécher de rire & de les siffler. Le ris ne se pouvoit pas écrire; mais ils y ont suplée par le soin qu'ils ont eû de faire mettre dans les actes, qu'on s'étoit mis à rire, & qu'on les avoit sifflez.

III. CLASSE. AN. 412.

Ils produisirent ensuite, & firent lire une requête de leurs Autheurs à Constantin, où ils se plaignent que cet Empereur leur faisoit une cruelle persecution; & par là ils ont encore fait voir que Cecilien les avoit fait succomber, & que c'est une fausseté de dire qu'il ait été condamné. Enfin, ils produisirent les lettres de l'Empereur à Verin, Lieutenant du Proconsul, où Constantin les deteste de la maniere du monde la plus forte, comme des méchans qu'il faut abandonner à leur fureur, & qu'il ne veut qu'on laisse revenir de leur exil que parce que Dieu commençoit de les punir, & que l'on voyoit sa vengeance éclater sur eux; & ainsi ils ont encore fait voir, par les propres lettres de l'Empereur, que ce qu'ils avoient avancé, que leurs Autheurs avoient eû l'avantage sur Cecilien, étoit une fausseté insigne; puisque l'Empereur les deteste, & ne permet qu'on les rappelle de leur exil, qu'afin de les livrer à la justice de Dieu, qui avoit déja commencé de les châtier.

10. Ensuite ils mirent sur le tapis l'affaire de Felix, Evêque d'Aptonge, par qui Cecilien avoit été ordonné, & qu'ils accusent aussi d'avoir livré les saintes

Ecritures:

Ecritures : mais ils n'eurent autre chose III. CLASSE.
à produire sur cela que des lettres du AN. 412.
même Empereur écrites en faveur de Cecilien, & qui sont absolument contre eux. Par ces lettres Constantin ordonne au Proconsul d'envoyer auprés de luy un certain Ingentius *, qui dans la procedure faite devant le Proconsul Ælien, avoit avoüé qu'il avoit fabriqué un faux acte contre Felix ordinateur de Cecilien.

* Voyez la lettre 88. nombre 4.

Ils disoient donc que ce n'étoit pas pour rien que l'Empereur avoit voulu qu'on luy envoyât Ingentius, & que ce ne pouvoit être que parce que l'affaire de Cecilien étoit encore indécise, sur quoy ils pretendoient fonder cette vaine conjecture, que sur cette declaration d'Ingentius l'Empereur pourroit bien aovir revoqué, par une condamnation posterieure prononcée contre Cecilien, la seutence que nous avions lûë, par laquelle il paroît qu'aprés avoir entendu les parties, il l'avoit declaré innocent. Mais nous leur répondîmes qu'il n'étoit pas question de conjectures, & qu'ils eussent donc à produire quelque acte qui justifiât ce qu'ils avançoient, or c'est ce qu'ils ne pûrent jamais faire.

Car ces mémes lettres * de l'Empe-

* L'on peut

III. CLASSE. AN. 412. voir ces Lettres dans la lettre 88. nombre 4.

reur, par où il ordonne qu'on luy envoye Ingentius, & qu'ils produisirent contre eux-mêmes, ne portent autre chose sinon, que le Proconsul Ælien ayant oüy toutes les parties sur l'affaire de Felix, le déclara innocent du crime qu'on luy imputoit d'avoir livré les saintes Ecritures, & que l'Empereur ne fit venir Ingentius auprés de luy, que pour avoir dequoy faire cesser les clameurs & les importunitez des accusateurs de Cecilien, & pour les convaincre que c'étoit à tort qu'ils décrioient cet Evêque, & que ce qu'ils avoient entrepris contre luy étoit une pure violence.

11. Qui pourroit croire qu'ils eussent produit & lû publiquement des pieces qui leur sont si contraires, & qui sont si visiblement pour nous? Qui le pourroit croire, si par un effet de la toute-Puissance de Dieu, & par une disposition admirable de sa Providence, les actes ne se trouvoient non seulement chargez de ce qu'ils ont dit sur ce sujet, mais encore munis de leurs propres signatures? Car quiconque voudra prendre-garde aux dattes de ces pieces, qui sont rapportées dans les actes de la Conference, trouvera premierement que Cecilien fut absous par le jugement des

Evêques ; que peu de temps aprés, l'af- III. CLASSE.
faire de Felix, Evêque d'Aptonge, fut AN. 412.
traitée devant le Proconsul Ælien, où cet Evêque fut declaré innocent, & que ce fut dans le cours de cette affaire que l'Empereur ordonna qu'on luy envoyât Ingentius ; que ce ne fut que longtemps aprés que l'Empereur ayant pris luy-même connoissance du procez de Cecilien, le jugea contradictoirement ; & declara Cecilien innocent, & ses accusateurs convaincus de calomnie. Cet ordre des dattes fait donc voir que c'est une fausseté & une calomnie que vos Evêques ont avancée, quand ils ont dit que l'Empereur retracta sa premiere sentence, aprés qu'on luy eut envoyé Ingentius, & condamna ce même Cecilien, qu'il avoit absous auparavant.

Ainsi non seulement ils n'ont sçû prouver ce fait là par toutes les pieces qu'ils ont produites, & qui bien loin de leur être favorables faisoient visiblement contre eux, mais ils ont encore été convaincus, par les dattes de ces mêmes pieces, que ce fut dans le cours du procez de Felix devant le Proconsul, que Constantin se fit amener Ingentius ; & qu'il y avoit longtemps que ce procez étoit fini, lorsque l'Empereur ayant pris con-

III. CLASSE. AN. 412.

noissance de l'affaire de Cecilien, & entendu toutes les parties, le declara innocent.

12. Qu'ils ne disent donc plus que nous avons gagné le Commissaire à force d'argent : c'est le langage ordinaire de ceux qui perdent leur cause. Car enfin si ce sont les presens que nous avons faits au juge qui l'ont obligé de prononcer contre eux, quels presens leur avons-nous faits à eux-mêmes pour les obliger non seulement de dire, mais de justifier, par tant de pieces, tout ce que nous soutenions contre eux ? Peut-être que c'est pour s'attirer des remerciemens de nôtre part, qu'au lieu que le Juge, à ce qu'ils disent, a pris de l'argent de nous pour juger en nôtre faveur, c'est pour rien, & le plus gratuitement du monde, qu'ils ont dit & produit tant de choses pour nous & contre eux-mêmes; & peut-être qu'ils ne font consister cet avantage, qu'ils pretendent avoir eû sur nous, qu'en ce qu'ils ont plaidé plus fortement que nous-mêmes la cause de Cecilien. Si c'est ainsi qu'ils l'entendent, il est vray qu'ils ont eû l'avantage, & vous pouvez les en croire. Car nous avions crû que c'étoit assez de deux actes que

nous avions lûs en sa faveur, & ils en ont produit quatre. III. CLASSE. AN. 412.

13. Mais qu'est-il besoin de nous étendre davantage ? si vous ajoûtez foy à ce que nous vous disons icy, revenez donc à nous, pour demeurer avec nous dans l'unité que Dieu aime, & qu'il nous ordonne d'entretenir; ou si vous ne voulez pas nous croire, lisez vous-mêmes, ou permettez qu'on vous lise les actes de la Conference, pour voir si ce que nous vous disons n'est pas vray. Que si vous ne voulez faire ny l'un ny l'autre, ne nous imputez point le châtiment qui vous fera repentir, mais trop tard, de ne nous avoir pas écoutez. Si au contraire vous ne méprisez pas la grace que Dieu vient de vous faire, & qu'aprés que l'affaire a été traitée avec tant de soin, & si parfaitement éclaircie, vous embrassiez la paix & l'unité de Jesus-Christ, en renonçant aux vieilles erreurs où la seule force de l'accoûtumance vous tient, vous nous donnerez sujet de nous réjouïr de vôtre conversion, & les Sacremens de Jesus-Christ, que vous ne portez qu'à vôtre condamnation, tant que vous demeurerez dans le schisme sacrilege où vous êtes, commenceront de vous être utiles & salutaires,

III. CLASSE. AN. 412.

1.Pier.4.8. lorſque vous aurez Jeſus-Chriſt pour Chef dans l'unité Catholique, où la charité couvre la multitude des pechez.

Voila ce que nous avons jugé à propos de vous écrire dés le dix-huit des Calendes de Juillet *, ſous le troiſiéme Conſulat du tres-pieux Empereur Honorius, afin que cette lettre tombe entre les mains de chacun de vous le plûtôt qu'il ſera poſſible.

* C'eſt à dire le 14. Juin.

LETTRE CXLII. *

* Ecrite l'an 412. C'étoit auparavant la 257 & celle qui étoit la 142. eſt la 17. de l'appendix.

Saturnin & Euphrate, Prêtres Donatiſtes, & d'autres Clercs de la même Communion étant revenus à l'Egliſe, Saint Auguſtin s'en réjoüit avec eux; il tâche de les affermir dans le bon parti qu'ils avoient pris, & les exhorte à s'acquiter fidellement chacun de ſon miniſtere.

AUGUSTIN Evêque ſaluë en JESUS-CHRIST ſes tres-chers freres & Collegues dans le Sacerdoce, les Seigneurs SATURNIN & EUPHRATE, & les autres Clercs revenus avec eux à la paix & à l'unité du même JESUS-CHRIST.

1. PENDANT que nous ſommes dans la joye de vôtre retour, il

ne faut pas que nôtre absence vous contriste. Car quoique l'Eglise où nous sommes par la misericorde Dieu, soit répanduë de toutes parts, & dans toute l'étenduë de la terre, toute cette grande multitude ne fait qu'un seul corps, sous un même chef encore plus grand ; puisque comme dit le grand Apôtre, le chef du corps de cette Eglise n'est autre que celuy qui en est le Sauveur. C'est la glorification de ce chef de l'Eglise que David a predite tant de siecles auparavant, quand il a dit, *Elevez-vous, ô mon Dieu, au dessus des Cieux* ; & c'est parce qu'aprés l'élevation de ce divin Chef au dessus des Cieux, son Eglise se multipliant, par une heureuse fecondité, devoit remplir toute la terre, que le Prophete ajoûte au même endroit, *Et que vôtre gloire se répande par toute la terre.* III. CLASSE. AN. 412. Col. 1. 18. Eph. 5. 23. Psal. 56. 12.

Tenons-nous donc ferme, mes chers freres, dans l'unité de cet auguste corps, où nous sommes membres les uns des autres sous un Chef si élevé ; ensorte que quand je serois éloigné de vous de toute la distance qu'il y a du lieu où vous étes jusques aux extremitez du monde, nous serions ensemble dans celuy en qui nous sommes incorporez par le lien de l'unité, dont nous ne devons 1. Cor. 12. 17. & Rom. 12. 5.

III. CLASSE. AN. 412. jamais sortir. Car s'il est vray que ce seroit être ensemble que d'être dans une méme maison, combien plus sommes-nous ensemble, puisque nous sommes dans un même corps? Nous sommes aussi dans une même maison, puisque la même Ecriture, & la même verité qui nous apprend que l'Eglise est le Corps de Jesus-Christ, nous apprend aussi qu'elle est la maison de Dieu.

Col. 1. 24. 1. *Tim.* 3. 15.

2. Et cette maison n'est pas dans un coin de la terre: c'est un édifice qui s'éleve & qui croît de jour en jour dans toutes les parties du monde. Aussi voyons-nous que le Pseaume dont le titre porte, *Lorsque la maison de Dieu se bâtissoit aprés la captivité*, commence par ces paroles: *Chantez au Seigneur un Cantique nouveau; que toute la terre luy chante un Cantique de loüanges.* Car le Diable tenoit autrefois toute la terre captive sous la corruption du vieil homme. Mais Dieu aprés avoir laissé durer cette captivité un certain temps, a commencé de rebâtir sa maison, par le renouvellement qui se fait dans les fidelles, & que l'Apôtre nous exprime par cet *homme nouveau*, dont il veut que nous nous revétions, aprés nous être dépoüillez du *vieil homme*. Et c'est parce

Psal. 95. 1.

Eph. 4. 22. 23. & 24.

que ce renouvellement s'opere par toute la terre dans l'unité Catholique, selon cette prediction de David dans le Pseaume 56. *Que vôtre gloire se répande par toute la terre*, que le même Prophete ne se contente pas de dire dans celuy-cy, *Chantez au Seigneur un Cantique nouveau*; mais pour montrer que c'est par toute la terre que cette *maison* se rebâtit, il ajoûte tout de suite: *que toute la terre luy chante un Cantique de loüanges.*

III. CLASSE. AN. 412.

Ps. 56. 12.

Ps. 95. 1.

Ensuite de ces paroles le Prophete, pour animer & encourager les ouvriers qui travaillent au bâtiment de cette grande maison, continuë, *Annoncez de jour en jour le salut qu'il a envoyé au monde: publiez sa gloire dans toutes les nations, & ses merveilles au milieu de tous les peuples*; & un peu plus bas, s'adressant à ces nations & à ces peuples, *accourez*, leur dit-il, *peuples de la terre: venez offrir au Seigneur la gloire & la loüange qui luy est dûë.* Or cette *maison* n'est autre chose que l'Eglise Catholique, comme j'ay fait voir ailleurs.

Ibid. v. 2. & 3.

Ibid v. 7.
1. Tim. 3. 15.

3. Les ennemis de cette sainte maison se sont trouvez si accablez de ces authoritez de l'Ecriture, & de plusieurs autres semblables, qu'ils ont avoüé qu'ils n'avoient rien à dire contre l'Eglise

III. CLASSE. AN. 412. qui est au de-là de la mer, & qu'ils ont reçonnuë pour Catholique. Or c'est dans la communion de cette Eglise que nous sommes ; & c'est par là que nous sommes au nombre des membres de Jesus-Christ, nous tenant par le lien d'une charité sincere dans l'unité de son corps, & sçachant que si ceux qui vivent mal dans cette Eglise mangent le corps de Jesus-Christ, c'est à leur propre condamnation qu'ils le mangent, comme dit saint Paul, & non pas à celle des autres, & que leurs pechez ne deviennent point les pechez de ceux qui sont dans la même communion. C'est ce que les Evêques Donatistes ont été forcez d'avoüer, lorsque se voyant pressez par l'objection qu'on leur faisoit de ce qui s'est passé dans l'affaire de Maximien, ils s'écrierent que *la cause de l'un ne fait rien à celle de l'autre* ; *&* que *le peché de l'un ne rend point l'autre coupable*. Nous ne laissons pas neanmoins d'être en sollicitude les uns pour les autres, parce que nous sommes tous membres d'un même corps : mais du reste, quoique nous ayons cette confiance que nous faisons partie de ce bon grain qui sera serré au dernier jour dans les greniers du pere de famille, nous tolerons la paille, pen-

1. Cor. XI. 29.

Mat. 13. 30.

dant que nous sommes dans l'aire, & cette paille destinée au feu ne nous en fera pas sortir. III. CLASSE. AN. 412. Ibid. 3. 12.

4. Acquittez-vous fidellement & avec une sainte joye, de vôtre ministere, & que chacun remplisse exactement les devoirs du sien, dans la vûë de plaire à nôtre commun Maître, à qui vous sçavez que nous devons rendre compte de nos actions. C'est ce qui nous doit inspirer de grands sentimens de tendresse & de charité pour nos freres : car *celuy qui n'aura point fait misericorde sera jugé sans misericorde.* Joignez donc vos prieres aux nôtres pour ceux qui sont encore dans le trouble, afin qu'il plaise à Dieu de guerir cette maladie que ces ames charnelles ont contractée par la force de l'accoutumance. Car dés qu'on n'a plus le goût malade, peut-on ne pas goûter la joye de voir les freres réünis habiter dans la même maison ? & quand une ame est touchée de la douceur de la charité, peut-elle ne pas avoir en horreur l'amertume des divisions ? Mais la misericorde de celuy que nous prions pour eux est toute-puissante pour les sauver, & les attirer à luy ; & il a pour cela une infinité de moyens. Que le Seigneur vous conserve, & vous maintien-

2. Cor. 5. 10.

Jacq. 2. 13.

Psa'. 132. 1.

III CLASSE. AN. 412. ne dans la paix qu'il vous a fait embrasser.

LETTRE CXLIII. *

* Ecrite l'an 412. C'étoit auparavant la 7. & celle qui étoit la 143. est presentement la 188.

Saint Augustin répond en peu de mots à une difficulté que Marcellin luy avoit proposée, sur un des faux miracles des Magiciens de Pharaon. Ensuite il explique un endroit de ses livres du Libre Arbitre, *à quoy on avoit trouvé à redire; & déclare jusqu'à quel point on doit deferer à ses ouvrages, dont il parle avec une humilité, une modestie & un desinteressement admirable. Il touche aussi par occasion diverses opinions sur l'origine de l'ame. Enfin il refute l'imagination de quelqu'un, qui étoit apparemment Volusien, qui faisoit difficulté de croire que la Vierge ait pû concevoir & enfanter sans cesser d'être vierge, parceque pareille chose n'étoit jamais arrivée.*

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher fils, le tres-illustre Seigneur MARCELLIN.

1. AVANT de me mettre à vous faire réponse, j'ay cherché la lettre que j'ay reçûë de vous par mon saint frere & Collegue Boniface, mais

je ne l'ay ſçû trouver. Je me ſuis ſouvenu neanmoins que vous me demandiez par cette lettre comment les Magiciens de Pharaon avoient pû trouver en Egypte de l'eau qu'ils pûſſent convertir en ſang, à l'imitation de ce que Moïſe venoit de faire, puiſque par ce miracle de Moïſe toute l'eau d'Egypte étoit déja devenuë du ſang. Mais il y a deux réponſes à cette difficulté; l'une qu'il ſe peut faire que ces Magiciens ſe ſoient fait apporter de l'eau de la mer; & l'autre, qui paroît plus vray-ſemblable, c'eſt que l'effet de ces playes d'Egypte ne tomboit point ſur les lieux où habitoient les enfans d'Iſraël. Car l'Ecriture l'ayant marqué à l'égard de quelques-unes de ces playes, elle nous donne lieu de preſumer la même choſe de toutes.

III. CLASSE. AN. 412.

Exod. 7. 22.

Difficulté ſur un des faux miracles des magiciens de Pharaon

reſoluë.

Exod. 9. 26.

2. Par la lettre que le Prêtre Urbain m'a apportée de vous, vous me propoſez une autre difficulté, qui n'eſt pas tirée de l'Ecriture, mais de mes livres *du libre arbitre*. Ces ſortes de difficultez ne m'embarraſſent pas beaucoup: car ſi j'ay dit quelque choſe qui ne ſe puiſſe défendre par de bonnes raiſons, on ne le peut imputer qu'à moy; & il n'en ſçauroit rien retomber ſur ces Autheurs, dont il n'eſt pas permis d'im-

Humilité & deſintereſſement de S. Auguſtin.

III. CLASSE. AN. 412.

prouver les sentimens, lors même que faute de les bien entendre, on presume qu'ils ont voulu dire des choses qu'on ne sçauroit approuver.

Pour moy j'avouë que je tâche d'être de ceux qui n'écrivent qu'à mesure qu'ils profitent, & qui profitent aussi à mesure qu'ils écrivent. Ainsi s'il se trouve que faute d'exactitude ou de lumiere, j'aye dit quelque chose qui merite la censure de ceux qui seront capables de s'en appercevoir, ou la mienne propre, (car si je profite je dois m'appercevoir de mes fautes,) on n'en doit étre ny surpris ny contristé; & il faut au contraire me pardonner, & me sçavoir bon gré, non de ce que j'ay manqué, mais de ce que j'ay reconnu ma faute. Car CELUY-LA s'aimeroit d'un amour bien desordonné, qui pour cacher ses erreurs voudroit laisser errer les autres. Combien est-il plus utile & plus salutaire pour tout le monde, non seulement que les Lecteurs ne se méprennent point où l'Autheur s'est mépris, mais que l'Autheur même soit redressé par les Lecteurs, ou que s'il ne veut pas entendre raison, au moins il erre tout seul? Si Dieu me fait la grace d'executer le dessein que j'ay de recueillir & d'exposer aux yeux de tout le monde,

dans un livre exprés, tout ce que je trouve à redire dans mes ouvrages, on verra combien je suis peu prevenu pour ce qui vient de moy.

III. CLASSE. AN. 412.

3. Pour vous, & pour tous ceux qui m'aiment comme vous faites, si quand vous prenez mon party contre ceux qui me reprennent, & qui le peuvent faire avec fondement, aussi-tôt que par malice ou par ignorance, vous allez jusqu'à soûtenir que je ne me suis trompé nulle part, vous ne faites rien; vous plaidez une mauvaise cause, & vous la perdriez même devant moy. JE N'AIME POINT que mes meilleurs amis même me prennent pour autre chose que ceque je suis. Car d'aimer, non ce que suis, mais ce que je ne suis pas, c'est aimer un autre homme sous mon nom au lieu de moy. C'est moy qu'ils aiment, quand ils n'aiment en moy que ce qu'ils y connoissent, ou ce qu'ils ont sujet d'en croire: mais de m'attribuer ce qu'ils ne voyent point en moy, ce n'est point m'aimer, encore une fois, c'est aimer au lieu de moy un homme qui seroit tel qu'ils me croyent.

Combien S. Augustin étoit éloigné de se donner pour autre chose, que ce qu'il étoit.

Le plus éloquent des Romains a dit de quelqu'un, qu'*il ne luy étoit jamais échapé un seul mot qu'il eût voulu n'avoir*

III. CLASSE. AN. 412.

pas dit. Cette loüange paroît grande; mais c'est ce qu'on pourroit plûtôt dire d'un fou achevé que d'un homme sage, quelque sage qu'il pût-être. Car plus la cervelle des fous est renversée, plus il est vray de dire d'eux qu'il ne leur échappe rien qu'ils voulussent n'avoir point dit; parce que pour se repentir d'une chose mal dite, il faut avoir du sens & du jugement.

Autheurs Canoniques, seuls à qui il n'ait rien échapé de mal dit.
2. Pier. 1. 21.

Mais à prendre ce mot de Ciceron dans le sens qu'il peut convenir à un homme sage, c'est de ces hommes tout divins par qui le saint Esprit a parlé qu'on peut dire qu'il ne leur est échapé aucun mot qu'ils eussent voulu n'avoir pas dit, plûtôt que de celuy à qui Ciceron a donné une loüange si demesurée. Pour moy si je suis si loin de ce degré de perfection, que si je disois la même chose de moy, elle me conviendroit plûtôt dans le sens qu'on la peut appliquer à un insensé, que dans celuy par où on la pourroit appliquer à un homme sage, Ce qui donneroit du poids & de l'authorité aux ouvrages d'un homme, ce seroit, non de n'y vouloir rien changer, mais de n'y avoir rien mis que l'on dût changer. C'est là le partage de ceux que Dieu a doüez d'une sagesse

sagesse consommée ; comme la modestie est celuy de ceux qui n'ont pû atteindre jusques-là ; & qui n'ayant sçû parler avec assez d'exactitude pour ne rien dire dont ils se deûssent repentir, doivent au moins se dédire de bonne foy de tout ce qu'ils n'auroient pas dû dire.

4. Il est si peu vray, comme quelques-uns de nos amis le pourroient croire par trop d'amitié pour moy, qu'il ne me soit rien échappé, ou au moins que tres-peu de chose, que je voulusse n'avoir pas dit, qu'il est certain au contraire qu'il y a plus de ces sortes de choses dans mes ouvrages que ceux-mêmes qui jugent & qui parlent le moins favorablement de moy ne pourroient s'imaginer. Ainsi bien loin de pouvoir me flatter que ce mot de Ciceron, *il ne luy est jamais rien échappé qu'il eût voulu n'avoir pas dit*, me convienne, cet autre mot d'Horace.

Vn mot lasché ne se rappelle plus,

me revient sans cesse, & me tourmente beaucoup.

C'est ce qui fait que je differe plus que vôtre impatience ne voudroit de publier mes livres de la Genese & de la Trinité, où il se rencontre une infi-

III. CLASSE. AN. 412.

nité de questions tres-difficiles & tres-delicates : mais j'espere de faire en sorte par ce retardement, que s'ils ne peuvent étre absolument exempts de toute faute, elles y soient au moins en plus petit nombre que si je m'étois trop hâté de les donner.

Ce qui vous feroit souhaitter que je les donnasse promptement, c'est à ce que j'apprens par vos lettres, & par celles de mon saint frere & Collegue Florent, afin que si la malice de ceux qui ne m'aiment pas, ou même le peu d'intelligence de quelques-uns de ceux même qui m'aiment, leur y fait trouver quelque chose à redire, je puisse leur satisfaire pendant que je suis en vie. Car vous comptez qu'il n'y aura rien qu'on puisse reprendre avec fondement, & dont je ne puisse rendre bonne raison ; autrement vous m'exhorteriez plûtôt à les corriger avec soin, qu'à me hâter de les donner. Mais ce ne sont pas ceux qui jugent comme vous que j'ay en veuë ; ce sont de veritables censeurs, armez de toute la severité de la verité ; & je veux être moy-même le premier de ceux-là, afin de ne leur laisser à reprendre dans mes ouvrages que ce que je n'y auray pû voir, quelque soin que

Exactitude de saint Augustin dans la composition de ses ouvrages.

j'aye pris d'y regarder de bien prés. III. CLASSE. AN. 412.

5. Voilà ce que je pense de mes ouvrages : mais cela n'empêche pas que je ne puisse défendre cet endroit du troisiéme de mes Livres *du libre arbitre* *, ou parlant de l'ame raisonnable, je dis que « l'ame, qui par un effet de l'ordre qu'il a plû à Dieu d'établir, a été attachée à une nature si fort au dessous de la sienne, c'est à dire, à la nature corporelle ne gouverne pas tout à fait son corps, comme elle voudroit, & n'en dispose qu'autant que les loix generales de l'ordre établi de Dieu le permettent. »

* Chap. II.

Car si ceux qui pretendent que je me suis determiné par-là une opinion fixe sur l'origine de l'ame, & que j'ay voulu dire, ou qu'elle passoit des peres dans les enfans, ou que c'est en punition de certains pechez commis dans je ne sçay quelle vie qui ait precedé celle-cy, qu'elle est jettée & enfermée dans le corps ; si ceux-là, dis-je, veulent bien examiner ce que je dis dans cet endroit-là, ils verront, qu'en me tenant à ce qui est certain, que depuis le peché du premier homme, les autres hommes sont nez & naîtront jusques à la fin des siecles, dans une chair de peché pour la guerison de laquelle Jesus-Christ est venu Rom. 8. 3.

Peché originel.

III. CLASSE. AN. 412.

dans une chair semblable à celle du peché; j'ay choisi & mesuré mes paroles de telle sorte qu'on n'en sçauroit tirer de préjugé contre aucune des quatre opinions sur l'origine de l'ame que je propose dans ce lieu-là, sans en établir, ny même en approfondir aucune. Je les ay toutes laissées à part pour n'établir que ce que j'avois entrepris, qui est que de quelque côté que fût la verité entre les quatre, nous avions toûjours sujet de loüer Dieu & de le remercier.

Differentes opinions sur l'origine de l'ame.

6. Car soit que toutes nos ames viennent de celle du premier homme, comme tous nos corps viennent du sien, soit qu'ayant été creées avant la formation du corps, elles n'y soient envoyées qu'aprés qu'il est formé; soit qu'elles s'y plongent d'elles-mémes, il est toû-
» jours vray de dire que depuis le peché,
» l'ame, qui par un effet de l'ordre établi
» de Dieu, est attachée à une nature in-
» ferieure à la sienne, c'est à dire à la na-
» ture corporelle, ne gouverne pas son
» corps, comme elle voudroit *, puisqu'il est constant que cela est ainsi depuis le peché du premier homme. Car remarquez que je n'ay pas dit depuis le peché de l'ame, ou depuis qu'elle a peché, mais simplement *depuis le peché*.

* Dans le texte latin aprés ces mots *pro arbitrio*, il faut effacer ceux-cy, *interim quod constat peccatum*

Ainsi soit que dans la suite des temps on trouvât par de bonnes raisons (si toutesfois ce sont choses où la raison puisse aller) que c'est le peché de l'ame même qui fait qu'elle est jettée dans le corps, où le peché du premier pere, dont ce corps vient par la suite des generations, toûjours aurois-je eu raison de dire que depuis le peché, l'ame, qui « par un effet de l'ordre établi de Dieu est « attachée à une nature inferieure à la « sienne, ne gouverne pas son corps tout « a fait comme elle voudroit. *Car*, comme dit l'Ecriture, *la chair forme des desirs contraires à ceux de l'esprit ; nous gemissons sous le poids de nôtre mortalité : le corps qui se corrompt appesantit l'ame*; & qui pourroit nombrer toutes les fâcheuses suites de la condition mortelle de nos corps, dont ils ne seront exempts que lorsque ces corps corruptibles seront revêtus d'incorruptibilité, & que ce qu'ils ont de mortel sera absorbé par la vie ? Alors le corps étant devenu tout spirituel, comme dit l'Apôtre, l'ame le gouvernera absolument comme elle voudra ; au lieu qu'elle ne le gouverne « pas presentement tout à fait comme elle « voudroit ; mais seulement autant que le « permettent les loix de l'ordre établi de «

III. CLASSE. AN. 412.

primi hominis qui n'ont point de sens du tout & qui même ne se trouvent point dans l'endroit que S. Augustin rapporte de ses Livres du Libre Arbitre ny dans quelques Manuscrits de ses Lettres.

Gal. 5. 17.
2. *Cor.* 5. 4.
Sap. 9. 15.

1. Cor. 15. 53
2. Cor. 5. 4.
1. Cor. 15. 44.

III. CLASSE. AN. 412.

» Dieu dans l'univers, selon lesquelles il faut que les corps naissent & meurent, & qu'aprés être venus jusqu'à un certain point de vigueur & de force, ils diminuënt & se détruisent.

Dans l'état d'innocence Adam étoit maître de son corps. Ibidem.

Quoique même avant le peché, le corps d'Adam, ne fût pas un corps spirituel, mais un corps grossier comme les nôtres, son ame le gouvernoit entierement à son gré; mais depuis le peché commis dans cette chair, d'où il ne devoit plus rien sortir * qui ne fût *chair de peché*, l'ame raisonnable est attachée au corps par des loix qui ne luy permettent pas de le gouverner tout à fait comme elle voudroit. Et ceux * même qui ne voudroient pas demeurer d'accord de ce que nous disons, que la chair de ces enfans même qui n'ont encore commis aucun peché qui ne leur soit particulier, ne laisse pas d'être une chair de peché, puisqu'ils ont besoin du remede apporté par celuy qui n'a eu que la *ressemblance de la chair de peché*, ceux là même, dis-je, ne sçauroient trouver mauvais que j'aye parlé comme j'ay fait. Car toûjours est-il certain que cette chair, dont ils pretendent que l'infirmité doit être regardée comme quelque chose d'attaché à sa nature, & non pas

* C'est à dire par la voye ordinaire de la generation.

* Pelagiens.

Rom. 8. 3.

comme une suite du peché, n'est infirme comme elle est, que depuis le peché; puisqu'Adam n'a pas été créé dans cet état, & qu'il n'a engendré personne que depuis son peché.

7. Qu'ils cherchent donc quelque autre chose qu'ils puissent raisonnablement reprendre, non seulement dans les autres ouvrages que j'ay publiés avec plus de précipitation, mais dans ces livres même *du libre arbitre*. Car je ne fais pas de difficulté qu'ils n'y puissent trouver matiere à me faire du bien en me redressant. Mes livres sont entre les mains de trop de gens pour les pouvoir corriger; mais tant que je vivray je suis en état de me corriger moy-même. Pour ce passage où j'ay parlé avec tant de précaution qu'on n'en sçauroit tirer de préjugé pour aucune de ces quatre opinions touchant l'origine de l'ame, il ne peut être repris que par ceux qui trouvent mauvais que je sois encore en balance sur une chose si obscure. Si je me défends contre ceux-là, ce n'est pas en soûtenant que le doute où je suis, soit le seul party raisonnable que l'on puisse prendre sur ce sujet, sur tout quand on croit, comme je fais sans hésiter, & que l'ame est immortelle, non

Modestie de Saint Augustin.

III. CLASSE. AN. 412.

comme l'est celuy qui seul possede l'immortalité, mais comme sa nature le comporte; & qu'elle est l'ouvrage de Dieu, & non pas une portion de sa substance; & toutes les autres choses que l'on sçait avec certitude de la nature de l'ame. Ma seule excuse dans mon doute sur l'origine de l'ame, c'est l'obscurité de la chose. Qu'ils me donnent donc la main pour me tirer de ce doute plûtôt que de me blâmer: car je reconnois de bonne foy mon ignorance; mais je n'en ay que plus d'envie de sçavoir la verité.

1. Tim 6. 16.

Exactitude de saint Augustin à ne rien avancer qu'il ne vit bien clairement.

S'ils ont donc trouvé quelque chose de certain sur ce sujet, ou par la force de la raison, ou par quelque parole bien claire de l'Ecriture, qu'ils me l'apprennent, & qu'ils m'en fassent part. Mais qu'ils sçachent que quelque bien trouvé que parût ce que la raison leur pourroit fournir sur cela, ce n'est qu'une fausse lueur qui les trompe, s'il est contraire à l'authorité de l'Ecriture. Tout de même, QUELQUE CLAIR que parût ce qu'on pourroit tirer de l'Ecriture sur le même sujet, s'il est manifestement contre la raison, il faut qu'on se trompe dans l'intelligence de ces endroits de l'Ecriture, & alors ce sens, qui est

Qu'il faut que l'Ecriture & la raison soyent d'accord.

contraire à la verité, n'est pas le vray sens de l'Ecriture, ce n'est que celuy que nous luy donnons, au lieu du veritable que nous n'ayons sçû penetrer. Ainsi CE QUE nous opposons à la verité, & que nous prenons pour être de ces divins livres, ne vient jamais que de nôtre propre fonds.

8. Voicy un exemple qui vous fera bien entendre ce que je viens de dire; appliquez-vous y s'il vous plaît. L'Ecriture en parlant, sur la fin du Livre de l'Ecclesiaste, de cette separation du corps & de l'ame que la mort fait, dit que *ce qui a été tiré de la terre redevient terre comme auparavant, & que l'esprit s'en retourne au Seigneur qui l'a donné.* Eccl. 12. 7. Nous sommes assûrez que ce que dit l'Ecriture en cet endroit, comme par tout ailleurs, est vray & certain; & qu'elle ne trompe personne par aucune fausseté. Mais si quelqu'un vouloit expliquer ce passage d'une maniere favorable à ceux qui pretendent que les ames de tous les enfans d'Adam, sortent de celle de ce premier homme, ne semble t'il pas qu'en effet l'Ecriture favorise cette opinion, par ce qu'elle dit de cette partie de nous-mêmes qui a été tirée de la terre, & qui n'est autre chose que le corps, comme ce

III. CLASSE. AN. 412. qu'elle appelle *esprit* dans le même endroit n'est autre chose que l'âme ? Car,
» disent-ils, comment est-ce que l'Ecri-
» ture en parlant de la dissolution de nos
Ibidem. » corps a pû dire qu'*ils redeviennent ter-*
» *re comme auparavant*; sinon parce qu'ils
» sortent tous de celuy d'Adam qui a été
» formé de terre ? Il semble donc par la
» même raison qu'elle ne dit que nos
» âmes *retournent au Seigneur qui les a*
» *données*, que parce qu'elles sortent de
» celle que Dieu avoit donnée au premier
» homme.

Ainsi on pourra dire, que ce que nous sçavons certainement de l'origine du corps, & qu'il est visible que l'Ecriture suppose en cet endroit, nous découvre ce que nous ne sçavions pas de l'origine de l'âme. Car nous ne sommes point en doute sur la propagation des corps; mais seulement sur celle des âmes. Or l'Ecriture parle en cet endroit comme si elle vouloit nous donner l'un pour regle de l'autre. Comme donc, dira-t'on, il n'est vray de dire que quand nos corps se convertissent en terre, ils redeviennent ce qu'ils étoient, que parce qu'ils sortent de celuy d'Adam qui a été formé de la terre;
Gen. 2. 7. de même il n'est vray de dire que l'âme

retourne au Seigneur qui l'a donnée, que parce qu'elle vient de celle d'Adam sortie de la bouche de Dieu, lorsqu'ayant soufflé un souffle de vie sur le visage de l'homme qu'il avoit formé, cet homme devint un être vivant, avec cette proprieté que les deux parties, dont il étoit composé, seroient principes de propagation des deux parties de même nature, dont tous ses descendans seroient composez.

III. CLASSE. AN. 411.

Gen. 2. 7.

9. Cependant ce que l'Ecriture dit en cet endroit, que l'*ame retourne au Seigneur qui l'a donnée*, convient tout de même à l'opinion de ceux qui disent que nos ames ne viennent point par voye de propagation de celle d'Adam; mais que Dieu les ayant crées, à part, il les tient en quelque lieu, d'où il les envoye chacune dans le corps qui luy est destiné. Il semble donc qu'il n'y ait que les deux dernieres opinions qui ne puissent s'accorder avec ce passage. Car si Dieu créoit dans chacun une ame particuliere, l'Ecriture n'auroit pas dû dire que l'*Esprit retourne au Seigneur qui l'a donné*, mais au Seigneur qui l'a *creé*, puisque le mot de *donné*, semble marquer que l'ame étoit déja en être quand Dieu l'a donnée.

Eccl. 12. 7.

Eccl. 12. 7.

III. CLASSE, AN. 412.

Ceux qui combatent cette opinion de la creation journaliere des ames font encore fort sur le mot de *retourne*. Car disent-ils, pour retourner quelque part il faut y avoir été : l'Ecriture auroit donc dit que l'ame s'en va à Dieu, plûtôt que de dire qu'elle y retourne, si jamais elle n'y avoit été. Ce que l'Ecriture dit icy, que c'est Dieu qui a *donné* l'ame, ne s'accorde pas mieux avec l'opinion de ceux qui pretendent que l'ame se jette elle-même dans le corps. Vous voyez donc qu'au lieu que l'on accorde sans peine ce passage de l'Ecclesiaste avec les deux opinions qui disent, l'une que les ames viennent par voye de propagation de celle d'Adam, & l'autre que Dieu les ayant créées par avance, & les tenant enfermées en luy-même, les envoye chacune dans le corps qu'il luy a destiné, on a toutes les peines du monde à l'accorder avec les deux autres, qui disent, l'une que chaque ame est créée dans son corps, & l'autre qu'elle s'y jette d'elle-même.

Ibidem.

Quatre opinions sur l'origine de l'ame.

10. Cependant si ceux qui sont pour la premiere de ces deux icy prenoient le parti de soûtenir qu'encore que chaque ame soit créée dans son corps, il ne laisse pas d'être vray de dire que

c'eſt Dieu qui *donne* l'ame, comme il eſt vray de dire que c'eſt luy qui nous a donné nos yeux, nos oreilles, nos mains, & les autres parties de nôtre corps, quoiqu'il ne les eût pas quelque part toutes faites, pour nous les donner & pour les attacher enſemble, & qu'il ne les ait faites que dans le corps même auquel il les à données, je ne voy pas ce qu'on pourroit leur répondre, à moins d'avoir d'autres paſſages ou des raiſons bien convaincantes pour refuter cette opinion.

III. CLASSE. AN. 412.

Ceux même qui croyent que les ames ſe jettent d'elles-mêmes dans les corps, ne pourroient-ils pas auſſi prendre ce qui eſt dit dans ce paſſage, *que Dieu a donné les ames*, comme s'il y avoit qu'il les a *livrées*, enſorte que le mot de *donné* dans ce paſſage de Salomon, ſignifiât ce que le mot de *livré* ſignifie dans celuy-cy de ſaint Paul, *il les à livrez aux deſirs de leur cœur?* Ainſi ceux qui croyent que chaque ame n'eſt créée que dans le corps à quoy Dieu la deſtine ne ſeroient plus en peine que d'expliquer comment l'Ecriture à pû dire que *l'ame retourne au Seigneur*, & cette opinion ſeroit la ſeule entre les quatre qui ſe trouveroit incommodée de ce paſſage, encore ne le ſe-

Eccl. 12. 7.

Rom. 1. 24

Eccl. 12. 7.

III. CLASSE. AN. 412. roit-elle que par ce seul mot. Je ne croy pas même qu'il faille la rejetter temerairement pour cela seul ; car peut-être qu'on pourroit justifier par quelqu'autre expression semblable de l'Ecriture ce retour de l'ame à Dieu, qui est peut-être dite y *retourner*, non pour avoir été en luy avant d'être dans le corps, mais parce que c'est de luy qu'elle a reçû l'être.

11. Je vous ay fait tout ce détail afin que ceux qui voudront établir une de ces quatre opinions le fassent, ou par des passages des livres Canoniques qui ne se puissent prendre que dans le sens qu'ils leur donneront ; comme on ne sçauroit prendre ce mot de la Genese
Gen. 2. 7. *Dieu a fait l'homme* dans un autre sens que celuy que nous luy donnons, ou par des raisons si precises qu'on ne puisse les contredire sans s'éloigner du bon sens, & aussi incontestables que cette proposition icy ; *il n'y a que ce qui est vivant qui soit capable de connoître ou de méconnoître la verité.* Car on n'a pas besoin d'authoritez de l'Ecriture, pour voir que cette proposition est vraye ; & le sens commun nous fait voir clairement qu'on ne la sçauroit nier sans folie.

Si l'on peut établir de la maniere que je viens de dire, quelque chose que ce soit sur cette matiere si obscure de l'origine de l'ame, qu'on m'en fasse part, & qu'on éclaire mon ignorance : si au contraire on ne le peut faire, qu'on ne trouve pas mauvais que je n'aye encore aucun sentiment fixe sur ce sujet.

III. CLASSE. AN. 412.

12. Quant à la virginité de la sainte Mere du Sauveur, si ce que j'en ay dit * ne persuade pas la possibilité de ce miracle, il faut nier aussi tout ce qui s'est jamais fait de miracles sur des corps. Que si on ne repugne à croire celuy-là que parce qu'il n'est arrivé qu'une fois, demandez à vôtre amy, que cette difficulté tient encore, s'il n'y a rien dans les histoires même prophanes, qui ne soit arrivé qu'une fois, & qu'on ne laisse pas de croire, non par une simplicité credule, comme celle qui fait que l'on donne créance à des fables, mais par une foy historique que l'on croit ne pouvoir raisonnablement refuser au témoignage des Autheurs. Demandez-le luy je vous prie : car s'il nie qu'il se trouve de ces choses-là dans les histoires, il faut luy dire qu'il se trompe, & luy en montrer ; si au contraire il avouë qu'il s'y en trouve, la difficulté s'évanoüit.

* Dans la lettre 137. à Volusien nombre 8.

Foy historique.

III. CLASSE. AN. 412.

* Ecrite l'an 412. C'étoit auparavant la 130. & celle qui étoit la 144. est presentement la 145.

LETTRE CXLIV. *

Saint Augustin avoit fortement exhorté ceux de Cirt de quitter le schisme des Donatistes, & de rentrer dans la Communion de l'Eglise, & ayant sçû que depuis qu'il étoit parti de leur Ville, ils avoient fait cette grande action, il les en congratule par cette Lettre, & les exhorte d'en rendre graces à Dieu, comme d'un bienfait de sa misericorde.

AUGUSTIN Evêque à ses tres-chers freres, les tres-honorables Seigneurs de tous les Ordres de la Ville de Cirt.

1. SI ce qu'il y avoit dans vôtre Ville d'affligeant pour nous ne subsiste plus; si la force de la verité a triomphé de la dureté des cœurs qui luy avoient resisté jusqu'icy, quoiqu'elle fût non seulement claire par elle-même, mais de la portée de tout le monde; si vous goûtez presentement la douceur de la paix; si vos yeux devenus sains ne sont plus blessez, & sont au contraire éclairez & fortifiez par la beauté lumineuse de l'unité, c'est l'ouvrage de Dieu, & non pas celuy des hommes; & je me garderois bien de me

de me l'attribuer, quand même la conversion d'une si grande multitude seroit arrivée dans le temps que j'étois avec vous, & dans le moment que je vous parlois, & que je vous y exhortois. C'est un effet de la grace de celuy qui pendant qu'il porte les signes des choses dans les sens par l'organe de ses ministres, porte les choses mêmes dans le cœur par l'infusion du saint Esprit. Mais quoique l'action si loüable que vous avez faite soit l'ouvrage de celuy *qui fait seul des œuvres merveilleuses*, & non pas le nôtre, nous n'en devons pas avoir moins d'ardeur de vous aller visiter. Nous devons au contraire accourir avec bien plus d'empressement pour voir ce que Dieu a fait, que pour voir ce que nous aurions fait nous-mêmes; puisque nous sommes nous-mêmes son ouvrage, s'il y a quelque bien en nous, & non pas celuy des hommes; car, comme dit l'Apôtre, *ny celuy qui plante, ny celuy qui arrose ne sont rien, & c'est Dieu seul qui donne l'accroissement.*

III. CLASSE. AN. 412.

Ps. 71. 18.

I. Cor. 3. 7.

2. Il est vray, comme vous dites dans vôtre lettre, & comme je me souviens d'avoir lû dans les Autheurs prophanes, que Polemon, non seulement débauché & yvrogne, mais actuellement yvre,

Polemon changé tout d'un coup

III. CLASSE. AN. 412.

quand il entendit discourir Xenocrate sur la temperance, fut converti tout d'un coup par les raisons de ce Philosophe, & mena de là en-avant une autre sorte de vie. Mais quoique Polemon n'ait été que délivré par là de la honteuse servitude de la débauche & de la sensualité, & qu'il n'en ait pas été plus à Dieu, comme vous avez tres-bien compris, je ne regarde pas pour cela le changement qui se fit en luy comme l'ouvrage d'un homme, mais comme celuy de Dieu. Car si la beauté, la force, la santé, & les autres biens du corps, c'est à dire de ce qu'il y a de moins noble en nous, n'y sont que par un effet de la bonté de celuy qui n'est pas moins Autheur de ce qui va à perfectionner nôtre nature, que de la nature même, à combien plus forte raison devons-nous croire qu'il est seul Autheur des biens de l'esprit ?

par les discours de Xenocrate.

Dieu, seul Autheur des biens du corps & de ceux de l'esprit.

Ce seroit le comble de l'orgüeil & de l'ingratitude où l'aveuglement de l'homme le peut jetter, que de s'imaginer que la beauté de son corps étant un don & un bienfait de Dieu, la chasteté qui fait partie de la beauté de son ame, pût être l'ouvrage de l'homme. Aussi est-il dit dans le livre de la Sagesse, que personne ne peut être continent que par un

Sap. 18. 2.

don de Dieu ; & pour ſçavoir même que ce don-là vient de luy, il faut être éclairé d'un rayon de la Sageſſe éternelle. Si donc Polemon en même temps qu'il paſſa de la ſenſualité à la continence, avoit connu de qui venoit ce don là, & que cette connoiſſance luy eût fait renoncer aux ſuperſtitions payennes, pour s'attacher par une pieté veritable au ſervice de ce ſeul Autheur de tout ce qu'il y a de bien en nous, ſa continence auroit été accompagnée d'une ſageſſe veritable, religieuſe, & ſalutaire, qui non ſeulement l'auroit fait vivre icy bas ſelon les regles de l'honnêteté, mais qui luy auroit acquis l'immortalité de l'autre vie.

III. CLASSE. AN. 412.

Or ſi le changement même de Polemon ne ſe peut attribuer qu'à Dieu ſeul, combien moins me dois-je attribuer vôtre converſion, dont vous m'apprenez l'heureuſe nouvelle, ny celle de tout le peuple de vôtre ville, qui étant arrivée dans un temps où, bien loin de vous y pouvoir exhorter par mes paroles, je n'étois pas même parmy vous, eſt ſans doute un effet de la grace dans ceux en qui elle eſt ſincere & veritable. Que vôtre principal ſoin ſoit donc de le reconnoître avec moy, comme la pieté & l'humi-

III. CLASSE. AN. 412.

Effet precis de la crainte & de l'amour.

lité nous y obligent. C'est à Dieu, mes freres, c'est à Dieu que vous devez rendre graces. CRAIGNEZ-LE si vous voulez ne pas tomber; aimez-le si vous voulez avancer.

3. Que s'il y en a quelques-uns que la seule crainte des hommes ait fait revenir à l'unité, & qui tenant encore au schisme, par quelque affection secrete, ne soient convertis qu'en apparence, qu'ils se souviennent que Dieu voit le fond de leur conscience, & qu'il est, & un témoin qu'ils ne sçauroient tromper, & un juge dont ils ne sçauroient éviter le Tribunal. Que si c'est le salut de leur ame qui les tient encore en peine, & qu'il leur reste quelque difficulté sur la question de l'unité de l'Eglise, qu'ils arrachent au moins de leur raison un aveu qu'il me paroît qu'elle ne leur peut refuser, qui est qu'il est juste de se rapporter à ce que l'Esprit de Dieu dit dans l'Ecriture de l'Eglise répanduë par toute la terre, (car c'est ce que signifie le mot de Catholique) plûtôt qu'à ce que l'esprit d'erreur en fait dire aux hommes.

Quant à ce qui a été la cause du schisme, c'est à dire à ces démêlez entre quelques particuliers, qui auront été tout ce qu'on voudra, mais qui n'ont point

aneanti cette promesse de Dieu à Abraham, *Toutes les nations seront benies dans vôtre race*, cette promesse, dis-je, à quoy on a ajoûté foy pendant que ce n'étoit encore qu'une promesse & une prediction, & qu'on s'avise de contester quand on la voit accomplie; ils n'ont qu'à se souvenir de ce seul mot, qu'il est aussi aisé de retenir, qu'il est à mon avis impossible d'y répondre. Ou l'affaire * a été traitée & jugée devant les Evêques d'outremer, ou elle ne l'a pas été. Si elle n'y a pas été traitée, où est le crime de tous ces Chrétiens répandus dans toutes ces nations de de-là la mer, dans la communion desquels nous sommes, & dont les Donatistes n'ont pû se separer sans un schisme sacrilege; puisque tous ces peuples sont visiblement innocens? Si au contraire l'affaire a été traitée devant les Evêques d'outremer, qui est-ce qui peut ne pas voir, & ne pas toucher au doigt, qu'il faut que ce soient ceux qui se sont separez de communion d'avec ces Eglises, qui ayent perdu leur cause? Que les Donatistes choisissent donc, & qu'ils nous disent lequel des deux merite le plus de creance, ou la sentence des Juges Ecclesiastiques, ou les murmures de ceux qui ont perdu

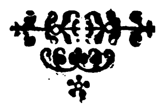
III. CLASSE. AN. 412.

Gen. 26. 4.

* De Cecilien.

III. CLASSE. AN. 412.

leur procez ? Je croy que vous avez trop bon esprit pour ne pas voir qu'on ne sçauroit rien opposer que de frivole à ce raisonnement si court & si aisé à entendre. Cependant ces malheureux Polemons demeurent toûjours de plus en plus enyvrez de leurs vieilles erreurs. Pardonnez-moy si je me suis si fort étendu sur un sujet peut-être peu agreable pour vous ; j'espere neanmoins, mes tres-chers freres & tres-honorables Seigneurs, que cette lettre vous sera d'autant plus utile qu'elle est moins flatteuse. Quant à la visite que vous voudriez que je vous rendisse, je prie Dieu que ce que nous souhaitons sur cela vous & moy se puisse accomplir. Car la charité de Jesus-Christ me donne une envie de vous aller voir, que je ne sçaurois vous exprimer ; mais je croy que la disposition où vous étes de juger favorablement de celle de mon cœur suppléera au deffaut de mes paroles.



III. CLASSE.
AN. 412.

LETTRE CXLV. *

C'est une réponse de saint Augustin à Anastase, où ce saint Docteur fait voir que ce n'est point par la Loy ny par la crainte, mais par la grace & par la charité que l'on accomplit la Iustice Chrétienne ; & où cette matiere si importante est traitée de la maniere du monde la plus claire & la plus solide.

* Ecrite sur la fin de l'année 412. ou sur le commencement de la suivante. C'étoit auparavant la 144. & celle qui étoit la 145. est presentement la 248.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher & tres-aimable frere, le Seigneur ANASTASE.

1. AYANT trouvé une occasion aussi sûre pour vous écrire que celle de ces deux serviteurs de Dieu Lupicin & Concordial, nos tres-chers freres ; je n'ay pas voulu la laisser passer. Ce n'est pas que quand ils ne vous porteroient point de mes lettres, vous ne pûssiez apprendre d'eux l'état de tout ce qui nous regarde. Mais l'affection que je sçay que vous avez pour moy en Jesus-Christ, & à quoy vous engage celle que vous sçavez que j'ay pour vous dans ce divin Sauveur, m'a fait craindre que vous ne fussiez contristé, si deux personnes qui partent d'icy, & avec qui

III. CLASSE. AN. 412.

vous sçavez que je suis dans une amitié si étroite, ne vous portoient point de lettres de moy. Je croy même vous devoir une réponse; car je ne sçay si je vous ay écrit depuis vôtre derniere lettre, & je suis si accablé de soins & d'affaires que je ne sçaurois dire ce qui en est.

2. J'ay grande envie de mon côté de sçavoir comment vous étes, & si Dieu par sa bonté vous fait goûter quelque repos, c'est à dire autant qu'on en peut avoir en cette vie. Car *quand un des membres a de la joye, tous les autres s'en ressentent*; & au milieu de nos agitations & de nos peines, c'est un soulagement pour nous que de penser que quelques-uns de nos freres sont dans quelque sorte de repos: nous goûtons ce repos en eux, & il devient en quelque façon le nôtre. Ce n'est pas que les peines de cette vie ne nous soient utiles: car plus elles se multiplient, plus elles nous font desirer le repos éternel de l'autre.

1. Cor. 12. 26.

Utilité des peines de cette vie.

CE MONDE est plus dangereux quand il nous caresse que quand il nous tourmente; & comme ses carresses en inspirent insensiblement l'amour, elles sont plus à craindre pour nous que ses disgraces, qui ne peuvent que nous en donner du dégoût & de l'horreur. Car quoi-

Prosperitez dangereuses...

que tout ce qui est dans le monde ne soit que concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie, ceux-mêmes qui preferent à tous ces faux biens de la cupidité les choses spirituelles, invisibles, & éternelles, ont souvent bien de la peine à deffendre leur cœur de l'amour & de la douceur des choses de la terre. Il s'y glisse insensiblement, & a toûjours quelque part à nos meilleures actions; parce qu'AUTANT qu'il est vray que les choses du siecle avenir sont les meilleures au gré de la charité, autant est-il certain que les presentes sont celles qui ont le plus de pouvoir sur nôtre infirmité. Et plût à Dieu qu'au moins ceux qui le connoissent, & qui en gemissent, fussent assez heureux pour s'en deffendre! C'est ce qui ne se fait point à moins que la grace de Dieu ne vienne au secours de la volonté de l'homme, qu'on ne sçauroit appeller libre tant qu'elle est dominée & maîtrisée par la cupidité. Car nous sommes esclaves de ce qui nous domine, & ce ne sera que lorsque le fils nous aura mis en liberté, que nous serons veritablement libres, comme ce fils même nous en assûre.

III. CLASSE. AN. 412. 1. *Joan.* 2. 16.

... *aux justes mêmes....*

Quand la volonté est veritablement libre.

2. Pier. 15.

Ioan. 8. 36.

3. Ce que la Loy demande de nous

III. CLASSE. AN. 412.

Effet de la Loy.

ne se pouvant donc accomplir sans la grace, il est clair que tous ses enseignemens & ses preceptes ne vont qu'à découvrir à l'homme sa propre foiblesse; afin que la connoissant il ait recours à Jesus-Christ, & que sa volonté guerie & fortifiée par ce divin Sauveur, soit capable de ce qui luy étoit impossible dans l'état de sa foiblesse naturelle. Ainsi LA LOY conduit à la foy; la foy nous obtient une plus abondante * effusion du saint Esprit; le saint Esprit répand la charité dans nos cœurs, & la charité accomplit la loy. Voila ce qui fait dire à S. Paul, que *la loy étoit un Pedagogue pour nous amener à Iesus-Christ*, & *quiconque*, effrayé des menaces de ce Pedagogue, *invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. Mais comment l'invoquer si l'on ne croit en luy?*

* Plus abondante, parce que pour croire il faut que le saint Esprit se soit déja communiqué à nous jusques à un certain point.

Comment la Loy s'accomplit.

Rom. 5. 5. Rom. 13. 10. *Gal.* 3. 24. *Rom.* 10. 13. & 14. 2. *Cor.* 3. 6. *Ibidem.*

De peur donc que la lettre ne tuë, comme elle fait quand elle n'est point accompagnée de l'Esprit qui vivifie, cet Esprit est donné à ceux qui croyent, & qui invoquent le nom du Seigneur. Et l'amour de Dieu répandu dans nos cœurs par cet Esprit saint qui nous est donné, nous fait accomplir la loy. C'est ce que saint Paul nous a voulu faire entendre quand il a dit, que *l'amour est l'accomplissement de la loy.*

Rom. 10. 13. *Rom.* 5. 5. *Rom.* 13. 10.

Ainsi la loy est un bien pour celuy qui en use comme il en faut user : Et qui est-ce qui en use de cette sorte ? C'est celuy qui sçait pourquoy elle a été donnée, & que l'effet de ses menaces est de faire recourir à la grace du Liberateur. Mais pour ceux * qui sont ingrats envers cette grace par laquelle s'opere la justification de l'impie, & qui *ne connoissant point la justice qui vient de Dieu, & ne se soumettant point à luy pour la recevoir de sa misericorde, veulent établir leur propre Iustice*, & presument de leurs propres forces, comme si elles leur étoient suffisantes pour accomplir la loy, cette loy, bien loin de les aider & de les dégager de leurs pechez, ne fait qu'en serrer les liens ; non que la loy soit quelque chose de mauvais, mais parce que comme il est écrit *le peché donne la mort par le bien même de la loy* à ceux qui sont dans cette disposition. Car LA LOY ne fait qu'augmenter le peché de celuy à qui elle fait voir le mal, & qui ne laisse pas de le faire.

III. CLASSE. AN. 412.

1. Tim. 1. 8.

Vtilité de la Loy.

* Pelagiens.

Rom. 10. 3.

Effet de la Loy, dans les ennemis de la grace.

Rom. 7. 13.

4. En vain donc se croit-on victorieux du peché lorsque ce n'est que par la crainte du châtiment qu'on s'en abstient. Car quoiqu'on n'aille pas jusques à l'action exterieure de ce que la cupi-

Ce qu'on doit penser de ceux que la seule crainte retient.

III. CLASSE. AN. 412.

D'où vient que la crainte ne justifie point.

dité demande, le desir secret qu'on en porte dans le cœur est un tyran dont on demeure esclave. Or PEUT-ON être innocent aux yeux de Dieu quand on est dans la disposition de faire ce que la justice deffend, si on pouvoit se garentir des supplices dont on se voit menacé? On est donc alors coupable dans le cœur & dans la volonté, puisqu'on voudroit faire ce que la Loy de Dieu ne permet pas, & qu'on ne s'en abstient que parce qu'on ne le sçauroit faire impunément. Car CEUX QUI sont dans cette disposition voudroient, autant qu'il est en eux, que cette justice qui deffend & qui punit le peché ne fût point; & dés-là qu'ils voudroient qu'elle ne fût point, qui doute qu'ils ne l'aneantîssent s'il étoit en leur pouvoir.

Or PEUT-ON être juste quand on est ennemi de la justice, jusqu'au point qu'on l'aneantiroit si l'on pouvoit avec tous ses preceptes, afin de n'être pas exposé à ses menaces & à ses châtimens?

CELUY donc qui ne s'abstient de pecher que par la crainte du châtiment est ennemi de la justice; il en sera l'amy quand ce sera l'amour de cette même justice qui l'empêchera de pecher. On pourra dire alors qu'il craindra verita-

blement de pecher. Car TANT qu'il n'y a que l'Enfer qui le retienne, ce qu'il craint, ce n'est pas de pecher, mais de brûler. C'est celuy à qui le peché même fait autant d'horreur que l'enfer, qui a une veritable crainte de pecher. Et c'est là cette crainte du Seigneur, cette crainte chaste qui demeure éternellement. Pour cette autre crainte qui est toûjours accompagnée de peine, la parfaite charité la chasse bien loin de l'admettre.

III. CLASSE. AN. 412.

Qui sont ceux qui craignent veritablement de pecher.

Ps. 18. 10.

1. Jean. 4. 18.

5. NOUS ne haïssons donc le peché qu'autant que nous aimons la justice, & ce qui nous la peut faire aimer, ce n'est point la lettre de la loy qui ne fait qu'imprimer la crainte, mais la grace & le secours de l'Esprit de Dieu, qui nous guerit, & qui fait en nous ce que demande le grand Apôtre quand il dit, *Comme vous avez fait servir les membres de vôtre corps à l'impureté & à l'injustice, pour en accomplir les œuvres, faites-les servir presentement à la justice, pour vôtre sanctification.* Lors donc que saint Paul nous donne l'un pour regle de l'autre, c'est comme s'il avoit dit, COMME ce n'étoit point le mouvement d'aucune crainte qui vous forçât à pecher, mais le seul plaisir que vous trouviez dans le peché; de même ce ne doit point être la

2. Cor. 3. 6.

Par où on ayme la justice.

Rom. 6. 19.

Ce qui nous doit porter à bien vivre.

III. CLASSE. AN. 412. crainte des châtimens qui vous fasse bien vivre, mais le seul amour & la seule douceur de la justice.

Ce n'est pas encore là neanmoins la perfection de la justice, & ce n'en est à mon avis que comme l'adolescence. Aussi l'Apôtre declare-t'il à la teste de ce que je viens de rapporter qu'il parle *humainement* & qu'il se rabaisse, à cause de la foiblesse de ceux à qui il écrivoit; & il leur auroit demandé bien davantage s'ils avoient été en état de porter ce qu'il auroit eu à leur dire. Car LE DEVOÜEMENT où nous devons étre pour la justice doit aller bien plus loin que celuy où les hommes sont d'ordinaire pour le peché. Au lieu donc que le mal qui en pourroit arriver à leur corps, quoy qu'il ne leur oste pas le desir du peché, les empéche au moins de le commettre, & qu'on n'en trouve guere qui voulussent assouvir publiquement leur passion & leur brutalité, s'ils étoient assûrez d'en étre tres-sûrement châtiez, & sur le champ, NOUS DEVONS aimer la justice jusqu'au point que tout le mal qui en pourroit arriver à nos corps ne nous empéche point d'en pratiquer les œuvres, & de les faire luire aux yeux des hommes, au

Rom. 6. 19.

Jusqu'à quel point nous devons aimer la justice.

Mat. 5. 16.

milieu de toutes les cruautez que nos plus grands ennemis pourroient exercer sur nous ; afin que ceux qui sont en état d'étre touchez de la beauté & de la sainteté de ses œuvres, en glorifient nôtre Pere qui est dans le Ciel.

III. CLASSE. AN. 412.

Ibid.

6. C'est ce qui fait que le grand saint Paul, cet ardent amateur de la justice s'écrie, *Qui nous separera de l'amour de Iesus-Christ ? Sera-ce les afflictions, ou les angoisses, ou la persecution, ou la faim, ou la nudité, ou les perils, ou le fer & la violence ? Car comme il est écrit, On nous égorge tous les jours pour l'amour de vous, Seigneur, on ne nous regarde que comme des brebis destinées à la boucherie, mais parmy tous ces maux nous demeurons victorieux par celuy qui nous a aimez. Et je suis assûré que ny la mort, ny la vie, ny les Anges, ny les principautez & les puissances, ny les choses presentes, ny les futures, ny la violence, ny tout ce qu'il y a au plus haut des Cieux, ou au plus profond des enfers, ny nulle autre creature ne pourra jamais nous separer de l'amour de Dieu en Iesus-Christ Nostre-Seigneur.*

Rom. 8. 8. &c.

Ps. 43. 22.

Remarquez donc qu'il ne dit pas simplement, qui nous separera de Jesus-Christ ; mais pour montrer par où nous tenons à Jesus-Christ, *qui nous separe-*

III. CLASSE. AN. 412.

ra, dit-il, *de l'amour de Iesus-Christ.* CE N'EST DONC pas la crainte du châtiment mais l'amour, qui nous tient unis & à Dieu & à Jesus-Christ; car ce n'est qu'un même amour qui nous attache à l'un & à l'autre, comme l'Apôtre le fait voir, lorsqu'aprés cette longue enumeration de tout ce qu'il y a de plus terrible & de plus capable en apparence de nous separer de ce divin Sauveur, mais qui n'en a pas la force, il appelle *amour de Dieu*, ce qu'il venoit d'appeller *amour de Iesus-Christ.* ET QU'EST-CE que cet amour de Jesus-Christ, sinon l'amour de la justice? puisqu'il est écrit que Jesus-Christ nous a été donné de Dieu, *pour étre nôtre sagesse, nôtre* JUSTICE, *nôtre sanctification & nôtre Redemption, afin que selon qu'il est écrit, celuy qui se glorifie, ne se glorifie que dans le Seigneur.*

Par où nous sommes unis à Dieu.

Ce que c'est qu'aimer Jesus-Christ.

1.Cor.1.30. & 31.

COMME donc celuy-là est au comble de la malice que la crainte des plus horribles supplices, dont son corps puisse étre menacé, ne sçauroit détourner des actions honteuses, à quoy le porte le mouvement brutal de la volupté, de même celuy-là est au comble de la justice que la crainte de ces mêmes supplices ne sçauroit détourner des saintes œuvres à quoy

Perfection de la justice.

quoy le porte l'ardeur lumineuse de la charité. III. CLASSE. AN. 412.

7. Or *c'est par le saint Esprit qui nous est donné que la charité est répanduë dans nos cœurs*, & c'est ce qu'il faut avoir sans cesse devant les yeux, *afin que celuy qui se glorifie ne se glorifie que dans le Seigneur.* Lors donc que nous nous trouvons denuez de cette charité, par laquelle on accomplit veritablement la Loy, ce n'est pas de nôtre fonds, qui n'est que misere & indigence, qu'il faut s'efforcer de tirer un si grand thresor, mais il faut demander, chercher, & frapper à la porte par la priere, afin que celuy qui est la source de la vie, nous rassasie des biens, dont sa maison abonde, & nous abreuve du torrent de ses delices, & qu'étant remplis de ce celeste breuvage, & fortifiez de sa vertu, non seulement nous ne succombions point dans les afflictions, & que nous les portions sans nous laisser accabler de tristesse, mais que nous en fassions nôtre gloire, *sçachant que l'affliction produit la patience, la patience l'épreuve, & l'épreuve l'esperance, & que l'esperance ne nous trompe point.* Et ce qui fait qu'elle ne nous trompe point, ce n'est pas que nous puissions rien de nous-mêmes, mais c'est en

Rom. 5. 5. *Fondement de l'humilité Chrêtienne.* *1. Cor. 1.31.* *Mat. 7. 7.* *Ps. 35. 9. & 10.* *Rom. 5. 3. & 4.*

III. CLASSE. AN. 412. Rom. 5. 5. un mot que *l'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par le Saint Esprit qui nous a été donné.*

8. J'ay pris grand plaisir à m'entretenir avec vous sur cela dans cette lettre, ne l'ayant pû faire pendant que nous étions ensemble. Ce n'est pas que je croye que vous en ayez besoin, car je sçay que vous ne vous laissez point enfler à l'orgueil, & que vous vous tenez dans l'humilité; mais c'est pour d'autres que je vous en écris, pour ces gens * qui donnent tant à la volonté de l'homme, comme si elle n'avoit besoin que de connoître la Loy, & que d'elle-même elle fût capable de l'accomplir sans autre secours que la Loy-même, & sans être aidée des saintes inspirations de la grace, & qui par cette doctrine, qu'ils vont semant de tous côtez, tâchent de persuader aux hommes qu'avec toute leur foiblesse, leur misere & leur indigence, ils n'ont que faire de demander à Dieu qu'il ne les laisse point succomber à la tentation.

Rom. 12. 16.

* Pelagiens.

Math. 6. 13.

Consequence de la Doctrine des Pelagiens.

Ce n'est pas qu'ils osent s'en expliquer ainsi ouvertement; mais il faut bon-gré malgré qu'ils avouënt cette consequence, qui suit necessairement de leurs principes. Car c'est en vain que Jesus-

Christ nous dit, *Veillez & priez pour ne point tomber dans la tentation*; c'est en vain qu'il nous a appris à prier conformement à cet avis qu'il nous donne, & que dans la priere qu'il nous a dressée ils nous fait dire en propres termes, *ne nous laissez point succomber à la tentation*, si ce n'est point par le secours de la grace que cela s'accomplit, & qu'il n'y ait rien-là qui ne soit au pouvoir de la volonté de l'homme. Mais en voila assez sur ce sujet. Saluëz nos freres qui sont avec vous, & demandez pour nous cette santé que Jesus-Christ avoit en vûë quand il a dit, que *ce ne sont pas les sains, mais les malades qui ont besoin de Medecin*, & sur laquelle il s'explique quand il ajoûte, que *ce ne sont pas des justes, mais des pecheurs, qu'il est venu appeller*. Demandez-donc à Dieu pour nous que nous soyons justes: c'est ce que l'homme ne sçauroit étre sans connoissance & sans volonté, & qu'il sera infailliblement dés qu'il le voudra d'une volonté pleine & parfaite; mais il ne le voudra point à moins que le secours de la grace du S. Esprit ne le guerisse, & ne l'en rende capable.

III. CLASSE. AN. 412.

Mat. 26. 41.

Mat. 6. 13.

Mat. 9. 12.

Ibid. v. 13.

III. CLASSE. AN. 412.

LETTRE CXLVI. *

* Ecrite environ l'an 412.

Cette Lettre est tirée du Livre *de Gestis Pelag.* Celle qui étoit la 146. est presentement la 205.

C'est une réponse de S. Augustin à Pelage, qu'il remercie des honnêtetez dont sa lettre étoit remplie.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher frere le Seigneur PELAGE. [a]

JE vous suis fort obligé de ce que vous avez bien voulu me donner la joye de recevoir de vos lettres, & m'as-

a. PELAGE étoit né dans la grande Bretagne, comme on voit par Marius Mercator dans son avertissement; Orose, dans l'apologie; S. Prosper, dans le Poëme contre les ingrats; saint Jerôme, dans la preface sur Jeremie, & plusieurs autres. Il fut Moine du Monastere de Bencor, celebre dans ce Royaume-là, & dont quelques Ecrivains Anglois le font Abbé. Avant qu'il eût découvert ou publié son heresie, il étoit estimé de plusieurs Saints de son temps, comme de saint Augustin, de saint Paulin, de saint Jean Chrysostome, de S. Isidore de Damiette, & de quelques autres, qu'il avoit connus dans ses voyages, peut-être trop frequens & trop longs. Son esprit vif, subtil & ardent, son éloquence & la pureté de son stile pour le temps, & sa maniere de prescher, qui étoit vehemente & pathetique, luy donnerent de la reputation; & l'orgueil ayant commencé à corrompre son esprit & son cœur, la lecture d'Origene & des Philosophes payens acheva de le gâter, & luy inspira des sentimens tout humains & tout Philosophiques touchant la Grace & le libre Arbitre. Il les répandit dans une espece de Commentaire qu'il fit sur les Epîtres de saint Paul, & dans une lettre qu'il écrivit à la Vierge Demetriade, sur les avantages de l'état

surer de vôtre santé. Je prie Dieu, mon tres-cher Seigneur & frere, de vous donner, en recompense de ce plaisir que vous m'avez fait, des biens qui vous rendent bon pour toûjours, & qui vous fassent meriter de vivre éternellement avec luy. Pour moy, quoique je ne reconnoisse point en moy les choses dont vous me loüez dans vôtre lettre, je ne puis m'empêcher de vous sçavoir gré de l'affection que vous avez pour moy, & qui vous en fait juger si avantageusement. Mais priez plûtôt pour moy, afin que le Seigneur me rende tel que vous croyez que je suis déja. *Et d'une autre main.* Je prie Dieu, mon tres-cher

III. CLASSE. AN. 412.

qu'elle venoit d'embrasser, avec l'admiration de toute l'Eglise. Il est parlé de cette Lettre dans la 188. de celles-cy. Il composa aussi trois Livres sur la Trinité; un autre qu'il appelle *des Temoignages*, un de la nature du libre Arbitre, une profession de foy, &c.

Il commença à semer ses erreurs à Rome vers l'an 404. comme on a vû dans l'abregé de l'Histoire de l'heresie Pelagienne, mis en teste de la lettre 140. où l'on voit le reste des avantures de Pelage. Dans le Concile de Diospolis, qui se tint sur la fin de l'an 415. il fit voir cette lettre, & quelques-autres que des Evêques Orthodoxes luy avoient écrites, comme saint Augustin le rapporte dans le Livre *de Gest. Pelag.* Mais au méme endroit saint Augustin reprenant en détail tous les termes de sa lettre, dont Pelage pouvoit tirer quelque avantage, les explique tous d'une maniere, qui en même temps qu'elle en fait voir la sincerité, fait voir aussi la précaution qu'il y avoit apportée contre l'abus que cet heretique en pouvoit faire.

III. CLASSE. AN. 412. Seigneur & frere, qu'il luy plaise de vous rendre agreable à ses yeux, & de vous faire toûjours souvenir de moy.

Saint Augustin a parlé des deux Lettres suivantes dans la revûë qu'il a faite de ses ouvrages, & voicy ce qu'il en dit, livre 2. chap. 41.

J'AY fait un livre *de la vision de Dieu* où je n'ay pas voulu entrer dans la question, si Dieu, qui est un pur esprit, peut être vû par les yeux même d'un corps devenu spirituel, comme seront ceux des Saints aprés la resurrection, & de quelle maniere cela se peut faire. Mais j'ay depuis traité cette matiere si difficile dans le dernier Livre de la Cité de Dieu, où je croy l'avoir suffisamment éclaircie. Dans le même volume où est ce livre de la vision de Dieu avec quelques autres, j'ay encore trouvé un memoire de moy sur le même sujet, adressé à Fortunatien Evêque de Sic, qui ne se trouve dans le Catalogue de mes ouvrages, ny parmy les livres, ny parmy les lettres. Ce livre commence par ces paroles. *Ce que je me souviens*, &c. & le memoire par celles-cy, *Ce memoire est pour vous faire souvenir*, &c.

Jean 4. 24. 1. Cor. 15. 44.

III. CLASSE. AN. 413

LETTRE CXLVII. *

Saint Augustin établit dans cette lettre, que Dieu ne peut-être vû des yeux du corps, & ce que c'est que voir Dieu.

AUGUSTIN à PAULINE, [a] Salut.

* Ecrite environ l'an 413 C'étoit auparavant la 112. & celle qui étoit la 147. est presentement la 53.

a Prologue.

1. JE n'ay point oublié ce que vous m'avez demandé, Pauline ma chere sœur, que je regarde comme une grande servante de Dieu; & la promesse que je vous ay faite sur cela, est comme une dette que j'ay contractée, & dont je n'ay pas dû negliger de m'acquitter. Vous m'aviez prié de vous écrire bien au long sur la question, sçavoir *si Dieu peut-être vû des yeux du corps*, & je n'ay pû refuser de satisfaire un si saint desir; quoique j'aye differé jusqu'à present, soit par la raison de mes autres occupations, soit parce que la chose étoit d'une nature à meriter que l'on y pensât long-temps. Mais comme plus j'y pensois, plus je trouvois de difficulté, non à déterminer ce qu'il en faut croire, mais à choisir le tour le plus capable

a. C'est apparemment cette même Pauline, femme d'Armentaire, à qui s'adresse la lettre 127. Il paroît qu'elle étoit veuve dans le temps de celle-cy.

III. CLASSE. AN. 413. d'en persuader ceux qui seroient d'un autre sentiment ; j'ay crû qu'il falloit mettre la main à l'œuvre, sans attendre davantage, & qu'en travaillant j'aurois plus de sujet d'esperer le secours de Dieu qu'en differant.

Ce qui nous éclaire sur les choses de Dieu. Ce que j'ay donc à vous dire en premier lieu, c'est qu'il me paroît que la bonne vie est plus capable de nous éclairer sur ce sujet que les discours. Car CEUX QUI ont appris de Jesus-Christ la douceur & l'humilité de cœur, profitent plus en priant & en meditant, qu'ils ne sçauroient faire en lisant & en entendant parler. Il ne faut pas neanmoins leur refuser ce que les discours peuvent contribuer à leur instruction : mais aprés que ceux qui plantent & qui arrosent ont fait leur office, il faut qu'ils laissent le reste à celuy qui donne l'accroissement, & par qui ceux-mêmes qui plantent & qui arrosent ont été faits ce qu'ils sont.

Mat. 11. 29.

1. Cor. 3. 7.

2. Ouvrez donc aux paroles de Sagesse le cœur de cet homme interieur qui se renouvelle de jour en jour, quoique l'homme exterieur se détruise, soit par les mortifications, soit par les maladies, soit par quelque autre accident, ou par l'âge & le nombre des années, qui

2. Cor. 4. 16.

viennent enfin à bout de ceux-mêmes qui ont le plus de santé, & qui durent le plus long-temps. Ouvrez ce sanctuaire de vôtre cœur où Jesus-Christ habite par la foy : élevez cette intelligence qui est comme l'ame de vôtre ame, & qui se renouvellant par la connoissance de Dieu exprime l'image de celuy qui l'a creée, cette partie de vous-même selon laquelle il n'y a nulle distinction de Juif & de Gentil, de libre & d'esclave, d'homme & de femme, par où vous n'avez point vieilli, quoique vous soyez chargée d'années, & par où vous êtes assûrée de ne point mourir, lors même que vôtre ame se détachera de vôtre corps. Ecoutez donc avec l'attention de cette intelligence si pure, ce que j'ay à vous dire. Je ne veux point que ce que je vous diray vous soit d'aucune authorité par luy-même, ny que vous vous fassiez une loy de le croire, parce que je vous l'auray dit. Ne vous rendez qu'à l'authorité de l'Ecriture, sur les choses que vous ne comprendrez pas, ou à la lumiere interieure de la verité, sur celles qu'elle vous fera comprendre.

III. CLASSE. AN. 413.

Eph 3. 17.

Col. 3. 10.

Gal. 3. 28.

Modestie de saint Augustin.

Deux choses à quoy on ne peut refuser de se rendre.

3. Voicy un exemple d'autant plus propre à vous faire bien entendre ce que je viens de vous dire, & à vous prepa-

III. CLASSE. AN. 413.

rer aux autres choses que je vous diray, qu'il est pris du sujet même que j'ay entrepris de traiter. Nous croyons qu'on peut voir Dieu; mais ce n'est pas pour l'avoir vû, ny de ces yeux corporels par lesquels nous voyons le Soleil & les autres objets sensibles, ny même par ces yeux de l'ame par où chacun voit interieurement qu'il existe, qu'il est vivant, qu'il veut, qu'il cherche, qu'il sçait, ou qu'il ne sçait pas.

Deux sortes d'yeux.

Voila deux sortes de vûës que chacun reconnoît en soy, reprenons-les separément. Vous avez vû le Soleil, & il vous en est demeuré une idée: ce que je viens de dire vous la fera même revenir, & vous pouvez le voir & le regarder encore en lisant cecy, s'il fait un temps où le Soleil paroisse, & qu'il donne au lieu où vous serez. Or comme vous sçavez que c'est de vos yeux corporels que vous l'avez vû, vous sçavez bien aussi que ce n'est pas à ces yeux-là que vous avez recours pour voir les autres choses dont je viens de vous parler, c'est à dire que vous vivez, & que vous desirez de voir Dieu, & que vous le cherchez, * non plus que pour étre assûrée que toutes ces choses-là se passent en vous, & même que vous ne sçavez pas de quelle

* Il faut icy un point dans le latin aprés le mot *quaeris*.

maniere on voit Dieu. Vous sentez bien que dans cette sorte de vision il n'y a ny éloignement, ny proximité d'objet ; & que vous n'avez pas besoin de regarder hors de vous-même pour voir que vous vivez, que vous voulez, que vous cherchez, que vous sçavez, & que vous ne sçavez pas, car CE N'EST pas peu voir, que de bien voir qu'on ne sçait pas. C'est dans vous même que vous voyez toutes ces choses, sans aucune entremise de traits, de figures, ny de couleurs, & vous les voyez d'une vûë d'autant plus nette & plus sûre, qu'elle est plus interieure & plus simple.

Comment est-ce donc qu'encore que nous ne voyïons Dieu dans cette vie, ny de ces yeux du corps, dont nous voyons tout ce qui est au Ciel & sur la terre, ny de ces yeux de l'esprit dont nous voyons les choses de la nature de celles dont j'ay rapporté quelques exemples, & que vous voyez tres-clairement au-dedans de vous-même, nous ne laissons pas de croire qu'on voit Dieu, si ce n'est parce que nous ne doutons point de la verité de cette parole de l'Ecriture, *Heureux sont ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu*, ny de celle de tous les autres passages où elle nous exprime la Mat. 5. 8.

III. CLASSE. AN. 413.

même verité ; & parce que nous sommes persuadez que ce seroit un crime d'irreligion & d'impieté que d'en douter.

4. Remarquez donc bien ces differentes manieres de voir, selon lesquelles il faut que vous demeuriez d'accord que je vous auray demontré tout ce que je vous proposeray dans la suite de ce discours, & qui sera de nature à pouvoir être connu avec la même certitude que ce que vous appercevez, ou que vous vous souvenez d'avoir apperçû par les sens de la vûë, de l'oüye, du goût, de l'odorat, & du toucher ; ou à quoy peut atteindre cet œil de l'esprit par lequel vous voyez vôtre vie, vôtre volonté, vôtre pensée, vôtre memoire, vôtre intelligence, vos connoissances, vôtre foy, & toutes les autres choses qui vous sont connuës par la même voye, & dont vous ne sçauriez douter ; parce qu'il est vray de dire de ces sortes de choses, aussi bien que de celles qui tombent sous les sens, non seulement que vous les croyez, mais que vous les voyez.

Ce que c'est que démontrer.

Quant à celles que je pourray dire, à quoy ny les yeux de l'esprit, ny les yeux & les autres sens du corps ne pour-

ront atteindre, mais qui seront necessairement vrayes ou fausses, vous pourrez les croire ou ne les pas croire. Vous les croirez sans hesiter si elles sont clairement appuyées de quelque authorité des livres Canoniques; mais quand elles ne le seront que par d'autres livres, ou par d'autres témoins, il vous sera libre de les croire ou de ne les pas croire, selon que ces autres preuves vous paroîtront solides ou frivoles.

Authorité de l'Ecriture seule irrefragable.

5. Car nous croyons bien des choses que nous n'avons jamais vûës, c'est à dire qui n'ont jamais frappé nos sens exterieurs, non plus que les interieurs, & dont la verité n'est appuyée sur aucun témoignage de l'Ecriture; & si nous n'ajoûtions foy qu'à ce qui nous est connu de l'une ou de l'autre de ces deux manieres, comment sçaurions-nous ce que nous sçavons de plusieurs Villes où nous n'avons jamais été? Comment sçaurions-nous que Rome a été bâtie par Romulus, ou pour parler de quelque chose de moins éloigné, que Constantinople l'a été par Constantin? Enfin comment sçaurions-nous qui sont ceux qui nous ont mis au monde, & de quels ayeux nous sommes descendus? Nous sçavons donc une infinité de choses de

Foy humaine & historique, sa certitude.

III. CLASSE. AN. 413. ce genre-là, sans qu'elles ayent jamais été presentes ny à nos sens exterieurs, comme le Soleil & les autres corps, ny à nos sens interieurs, comme nôtre volonté & nos pensées ; & sans que nous les ayons apprises dans l'Ecriture ; comme nous y avons appris qu'Adam a été le premier homme, & que Jesus-Christ est né, mort, & resuscité. Nous ne laissons pas neanmoins de les croire sur d'autres témoignages, de la foy desquels nous avons jugé qu'il n'y avoit pas lieu de douter en ce point-là. Et quand nous nous tromperions sur quelqu'une de ces sortes de choses, ou en les croyant comme elles ne sont pas, ou en ne les croyant pas comme elles sont, il n'y auroit aucun danger ; pourvû que dans ces sortes de jugemens & d'opinions il n'y eût rien de contraire à la foy qui soûtient & nourrit la pieté.

Ce que je viens de vous dire ne va point encore à éclaircir la question que vous m'avez proposée ; mais seulement à vous faire voir, à vous & à tous ceux qui liront cet écrit, quelle est la disposition d'esprit que vous devez apporter à la lecture de mes ouvrages, & de tous ceux qui vous peuvent tomber entre les mains ; & à vous empêcher de vous trom-



,soit en croyant sçavoir ce que vous ſçavez pas, soit en ajoûtant foy trop ;etement à quelqu'une de ces choſes i paroiſſent croyables, quoiqu'elles ne :ent ny fondées ſur l'authorité de l'E- :ure, ny connuës avec cette évidence :e laquelle nous connoiſſons ce qui nbe ſous nos ſens, ou qui ſe voit des ıx de l'eſprit.

III. CLASSE. AN. 413.

Precaution p..r ne ſe p.. tromper.

;. AVANT d'entrer en matiere, il y a core quelque choſe à dire pour l'inſ- ıction de ceux qui liront cet écrit. ır il y en a qui penſent que ce qui s'ap- .le *croire*, à l'ég de ce qui eſt vray & tain, eſt la même choſe que ce qui ppelle *voir des yeux de l'eſprit*. Si cela ›it je me ſerois trompé dans ce que / dit un peu plus haut, qu'autre choſe de voir & de ſentir, ſoit par les ſens teriéurs, comme lorſque nous voyons Soleil, des montagnes, des arbres, quelque autre corps que ce puiſſe :é, ſoit par les ſens interieurs, comme :ſque nous voyons, avec tout autant ́vidence, nôtre volonté, nôtre pen- e; nôtre memoire dans les operations : chacune de ces facultez; & autre ıoſe de croire ce qui n'a jamais été :eſent ny aux yeux de nôtre corps, / à ceux de nôtre eſprit; comme

CHAP. I.

Difference entre croire & voir des yeux même de l'eſprit.

III. CLASSE. AN. 413.

qu'Adam a été le premier homme, & que Jesus-Christ est né d'une Vierge, qu'il est mort & resuscité. Car quoique ces choses se soient passées d'une maniere sensible, & qu'elles eussent pû tomber sous nos sens, si nous y avions été presens, elles ne nous sont point presentes ny sensibles comme la lumiere l'est à nos yeux, ou nôtre volonté à nôtre esprit. Or cette distinction est vraye; & s'il y a quelque chose à redire à l'endroit où je l'ay établie, c'est que je ne l'ay peut-être pas fait assez clairement, pour empêcher qu'on ne confondît ce qui s'appelle *croire*, & ce qui s'appelle *voir* une chose qu'on a presente aux yeux de l'esprit.

CHAP. II.

7. MAIS est-ce assez pour établir la difference qu'il y a entre voir & croire, que de dire que le *voir* tombe sur les choses qui nous sont presentes, & le *croire* sur celles qui ne nous le sont pas? Peut-être que c'est assez, si par le mot de *choses presentes*, nous entendons celles qui le sont à nos sens soit interieurs soit exterieurs. Car ce qui fait que je voy exterieurement la lumiere, & interieurement ma volonté, c'est que l'une est presente aux yeux de mon corps, & l'autre à ceux de mon esprit. Mais, quand quel-

Presence de l'objet, condition necessaire pour ce qui s'appelle voir.

que

ne autre me dit quelle eſt ſa volonté, n'y a que ſa voix & ſon viſage qui oient preſens à mes ſens, & cette vonté dont il me rend témoignage ne eſt ny à ceux de mon corps, ny à ceux e mon eſprit. Ainſi je ne la voy pas, iais je la croy, ſi je juge qu'il dit vray; u ne la croy pas, ſi je juge qu'il ment, uoiqu'elle ſoit peut-être telle qu'il dit.

III. CLASSE. AN. 413.

Le *croire* tombe donc ſur les choſes qui ne ſont point preſentes à nos ſens, nais que l'on trouve appuyées d'un témoignage digne de foy; & le *voir* ſur elles qui ſont preſentes aux ſens du orps ou de l'eſprit. Car quoiqu'outre e ſens de la veuë il y en ait quatre aures dans le corps, c'eſt à dire, l'oüye, 'odorat, le goût, & le toucher, & qu'il 'y ait proprement que les yeux qui voyent, on ſe ſert du mot de *voir* pour exprimer l'action de tous les autres ſens; & l'on ne dit pas ſeulement voyez quelle lumiere! on dit tout de même voyez quelle bruit! voyez quelle odeur! voyez quel goût! voyez quelle chaleur!

Surquoy tombe le croire & le voir.

Mais quoique j'aye dit que le croire tombe ſur ce qui n'eſt pas preſent à nos ſens, il ne faut pas mettre dans ce rang-là les choſes que nous connoiſſons pour les avoir vûës. Car quoiqu'elles ne nous

III. CLASSE. AN. 413.

ſoient plus preſentes, & que nous n'en ayons que le ſouvenir; elles ne ſont pas de celles qui ſe croyent, mais de celles qui ſe voyent; puiſqu'encore que nous ne les voyïons pas actuellement, ce n'eſt pas par le témoignage d'autruy qu'elles noûs ſont connuës, mais parce que nous nous ſouvenons, & que nous ſommes aſſeurez de les avoir vûës.

CHAP. III. *Deux ſortes de connoiſſance.*

8. CE qu'on appelle *ſçavoir* enferme donc, & ce que nous ſçavons pour l'avoir vû, & ce que nous ſçavons pour l'avoir crû. A l'égard de ce que nous voyons, ou que nous nous ſouvenons d'avoir vû, nous n'avons pour témoins que nous-mêmes; mais à l'égard de ce que nous croyons, c'eſt le témoignage d'autruy qui nous emporte; & ce témoignage conſiſte dans les paroles, les écrits, ou les autres ſignes que nous voyons, & qui nous font croire ce que nous ne voyons, ny ne nous ſouvenons d'avoir vû. Et il eſt vray de dire que nous ſçavons non ſeulement ce que nous avons vû, ou que nous voyons actuellement; mais même ce que nous croyons ſur des témoignages dignes de foy. Et comme on peut dire que nous ſçavons ce que nous croyons ſur des témoignages certains, on peut dire

Foy bien fondée ſe peut appeller ſcience.

aussi que nous voyons des yeux de l'esprit ce que nous croyons de cette sorte; quoiqu'il ne soit ny n'ait jamais été present à nos sens. Car ce qui s'appelle *science* appartient à l'esprit, soit que les choses que nous sçavons nous soient connuës par les sens du corps, ou par la seule veuë de l'esprit; & cette veuë s'étend jusques sur l'action pat laquelle il croit, quoiqu'on ne voye point ce qu'on croit, comme nous l'apprend & l'Apôtre saint Pierre, quand il dit que nous croyons en celuy que nous ne voyons point presentement, & Jesus-Christ même, par cette parole, *heureux ceux qui croyent sans avoir vû.*

III. CLASSE. AN. 413.

1. Pet. 1. 8.

Joan. 20. 29.

9 Lors donc qu'on dit à un homme, croyez que Jesus-Christ est resuscité, prenez-garde, supposé qu'il croye, surquoy tombe sa creance, & ce que c'est qu'il voit en cette occasion, & faites bien la difference de l'un & de l'autre. Il voit un homme dont il entend la voix, & il voit cette voix même; puisque tout ce qui frappe les sens se met au rang des choses qui se voyent, comme nous avons dit plus haut. Voilà donc deux choses; un témoin, & le témoignage qu'il rend: l'un frappe les yeux, & l'autre les oreilles. Ce témoin est peut-être

Analise de qui s'appelle croire & voir à l'égard d'un homme qu'on instruit.

III. CLASSE. AN. 413.

encore soutenu d'autres témoignages ; c'est à dire de l'authorité de l'Ecriture, ou de quelques autres livres qui auront contribué à faire croire celuy dont nous parlons ; & les uns & les autres de ces livres sont du nombre des choses qui se voyent, & qui touchent ou les yeux, si on les lit ; ou les oreilles, si on les entend lire.

Mais ce n'est pas encore tout ce que voit celuy qu'on instruit : car il voit des yeux de son esprit tout ce que signifient ou les caracteres de ces livres, s'il les lit luy-même, ou les sons des paroles exprimées par ces caracteres, s'il ne fait qu'entendre lire. Il voit même sa creance interieure, & c'est ce qui fait qu'il n'hesite pas à répondre qu'il croit. Il voit la pensée qu'il a que ce qu'il croit luy sera utile ; il voit la volonté qui l'a porté à embrasser la foy ; il voit enfin une certaine image de la Resurrection qui s'est formée dans son esprit. Car soit qu'on croye ou qu'on ne croye pas ce qu'on entend dire qui est arrivé dans l'ordre des choses corporelles & sensibles, on ne sçauroit le concevoir sans l'entremise de ces sortes d'images.

* CHAP. IV.

* MAIS je croy que vous faites bien la difference de la maniere, dont il voit

ſa foy, d'avec celle dont il voit cette image de la Reſurrection qui ſe forme dans ſon eſprit, & qu'un autre, qui ne croiroit point, formeroit tout de même dans le ſien, s'il entendoit ce qu'on dit à celuy-cy.

10. Il voit donc toutes les choſes que je viens de dire, les unes par les yeux du corps, & les autres par ceux de l'eſprit; mais pour la volonté & l'intention de celuy qui l'exhorte à croire, & la Reſurrection même de Jeſus-Chriſt, c'eſt ce qu'il ne voit point, & qu'il ne fait que croire. Cependant on dit qu'il la voit d'une certaine veuë de l'eſprit, qui n'a neanmoins pour objet que l'authorité des témoignages, ſur leſquels il croit, & non pas les choſes-mêmes qu'il croit; puiſqu'elles ne luy ſont point preſentes. Car il n'y a de preſent aux yeux de ſon eſprit ou de ſon corps, que ce qu'il voit, & non pas ce qu'il croit. Ainſi quoique la volonté de celuy qui luy parle pour le porter à croire ſoit une choſe ſubſiſtante, & que celuy qui parle la voye en luy-même, l'autre ne fait que la croire ſans la voir.

Par où il eſt vray de dire que l'on voit ce que l'on croit.

Quant à la Reſurrection de Jeſus-Chriſt, c'eſt une choſe paſſée, que ceux-mêmes qui étoient de ce temps-là n'ont

III. CLASSE. AN. 413. point veuë, mais qu'ils ont cruë sans en pouvoir douter; puisqu'encore qu'ils n'ayent pas vû la Resurrection même dans le temps qu'elle s'est faite, ils ont vû & touché vivant celuy qu'ils avoient vû mort. Pour nous, quoique nous croyions & que Jesus-Christ est resuscité, & qu'il a été vû & touché depuis sa Resurrection par ses Apôtres, & qu'il est presentement vivant dans le Ciel, sans que la mort ait plus aucun empire sur luy, rien de tout cela n'est present ny aux yeux de nôtre corps, comme le Ciel & la terre, ny aux yeux de nôtre esprit, comme la foy même par laquelle nous le croyons.

Rom. 6. 9.

11. Je croy que j'en ay assez dit dans cet avant-propos pour vous faire comprendre ce que c'est que voir des yeux du corps, & voir des yeux de l'esprit; combien il y a de difference de l'un à l'autre; & combien il y en a de l'une ou de l'autre maniere de voir, à ce qui s'appelle *croire*, & qui est une action de l'esprit que l'esprit voit; car la foy de chacun luy est visible. Mais ce qui est l'objet de cette foy, comme, par exemple, le corps dans lequel Jesus-Christ est resuscité, n'est point present aux yeux du corps de celuy-même qui le croit, & cette foy de chacun n'est point presente

aux yeux de l'esprit d'un autre. Aussi ne vois-je point vôtre foy ; & quoique je croye que vous en avez, elle n'est point visible aux yeux de mon corps non plus qu'à ceux du vôtre, ny même aux yeux de mon esprit, quoique ceux du vôtre la voyent, comme ceux du mien voyent la mienne, que ceux du vôtre ne sçauroient voir ; parce que *nul ne sçait ce qui se passe dans l'homme que l'esprit de l'homme même qui est en luy*, *jusqu'à ce que le Seigneur vienne, & qu'il éclaire ce qui est caché dans les tenebres, & mette en évidence les pensées des cœurs*, afin que chacun voye celles des autres, comme les siennes propres. Car l'Apôtre a parlé selon ce que chacun voit en soy, quand il a dit que nul ne sçait ce qui se passe en l'homme que l'esprit de l'homme qui est en luy: mais à regarder ce que nous croyons sans le voir, nous connoissons la foy de plusieurs, & plusieurs connoissent la nôtre.

III. CLASSE. AN. 413.

1. Cor. 2. 11.

1. Cor. 4. 5.

12. CETTE distinction, entre le *voir* & le *croire*, étant donc suffisamment établie, venons à la question. Nous sçavons que l'on peut voir Dieu, puisqu'il est écrit, *Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu.* Mais comme nous ne l'avons jamais vû ny des yeux du corps, comme nous voyons la lumie-

CHAP. V.

Mat. 5. 8.

III. CLASSE. AN. 413.

re ; ny même de ceux de l'esprit, comme nous voyons la foy-même que nous avons qu'on le peut voir, & que si nous en parlons avec cette assurance, ce n'est que sur le témoignage des divines Ecritures, qui sont la regle de nôtre foy, n'est-ce point trop dire que de dire que nous sçavons qu'on le peut voir, & ne faudroit-il pas se contenter de dire que nous le croyons ? Cependant l'Apôtre saint Iean, parlant sur le même sujet, n'a pas fait difficulté de dire, *nous sçavons que lorsqu'il viendra à paroître nous serons semblables à luy, parce que nous le verrons tel qu'il est.* Puisqu'il dit donc qu'il le sçait, quoique cela ne fût pas encore arrivé à son égard, & qu'il ne le sçût pas pour l'avoir vû, mais pour l'avoir crû qu'il le sçût, nous pouvons dire tout de même que nous sçavons que l'on peut voir Dieu, quoique nous ne l'ayons point vû, & que ce ne soit que sur l'authorité des saintes Ecritures que nous croyons qu'on le peut voir.

1. Ioan. 3. 2.

Comment nous sçavons que l'on peut voir Dieu.

13. Mais d'où vient donc que la même Ecriture dit que *personne n'a jamais vû Dieu* ? On peut dire, pour accorder ce passage avec les deux autres que je viens de rapporter, que ces deux-là regardent l'avenir, & celuy-cy le passé ?

Ioan. 1. 18.

Contrarietez apparentes de l'Ecriture sur la vision de Dieu.

Car Jesus-Christ ne dit pas que ceux qui ont le cœur pur ont vû Dieu, mais qu'ils le verront ; & saint Jean ne dit pas non plus que nous avons vû Dieu tel qu'il est, mais que nous le verrons de cette sorte quand nous serons semblables à luy. Ainsi il n'y aura rien dans ce dernier passage de contraire aux deux premiers ; puisqu'encore que personne n'ait jamais vû Dieu, cela n'empêche pas que ceux qui voudront étre enfans de Dieu par la pureté du cœur ne le doivent voir un jour, quoiqu'ils ne l'ayent point encore vû. Mais comment accorder ce passage de saint Jean, *personne n'a jamais vû Dieu*, avec cette parole de Jacob dans la Genese, *J'ay vû Dieu face à face, & il ne m'en a point coûté la vie* ; & avec ce qui est dit de Moïse dans l'Exode, qu'il parloit à Dieu face à face, comme un amy parle à son amy, & avec ce que le Prophete Isaïe dit de luy-même, qu'il avoit vû le Seigneur des armées assis dans son thrône ; & enfin avec plusieurs autres passages de l'Ecriture qui parlent de la même maniere ? L'Evangile même ne semble-t'il pas se contredire en ce point ? Car comment sauver la verité de ce que Jesus-Christ a dit que quiconque l'a vû a vû son Pere, & que les Anges

III. CLASSE. AN. 413.

Mat. 5. 8.

Jean. 3. 2.

Joan. 1. 18.

Mat. 5. 8.

Jean. 1. 18.

Gen. 32. 30.

Exod. 33. 11.

Isaïe 6. 1.

Jean. 14. 9.

Mat. 18. 10.

III. CLASSE. AN. 413. voyent sans cesse le visage de son Pere Celeste, s'il est vray, comme dit le même

Ioan. 1. 18. Evangile, que *personne n'a jamais vû Dieu?*

14. Quelle maniere d'entendre ces passages pourrons-nous donc trouver pour les accorder les uns avec les autres, quelque contraires qu'ils paroissent? Car l'Ecriture ne sçauroit mentir en nul endroit. Pour ce qui est dit des Anges,

Mat. 18. 10. qu'ils voyent sans cesse le visage du Pere, il est aisé de le sauver en n'entendant que des hommes cette parole de l'Evangi-

Ioan. 1. 18. le, *personne n'a jamais vû Dieu*, en sorte que le mot de *personne* se prenne comme s'il y avoit *nul homme*, & c'est ainsi en effet qu'il faut le prendre dans ce passage de S. Paul, *Personne ne sçait ce qui se passe dans l'homme, hors l'esprit de l'hom-*

1. Cor. 2. 11. *me même qui est en luy.* Car ce mot exclusif *personne*, ne s'étend pas jusqu'à Dieu, puisqu'il est écrit de J. C. qu'*il n'avoit pas besoin qu'on luy rendît témoignage de ce qui se passe dans l'interieur de l'homme, parce qu'il sçavoit tout ce qu'il y avoit dans l'homme.* L'Apôtre même favorise cette

1. Tim. 6. 16. explication, lorsqu'il dit que *nul homme n'a vû Dieu, ny ne le peut voir*, par où il semble qu'il ait voulu nous apprendre le vray sens de cette parole de l'Evan-

Ioan. 1. 18. gile, *personne n'a jamais vû Dieu.*

Mais quand nous l'aurions accordée par là avec celle qui dit que les Anges voyent sans cesse le visage du Pere, comment l'accorderions-nous avec ce que dit l'Ecriture que Dieu a été vû [a] d'Abraham, [b] d'Isaac, & de [c] Jacob, de [d] Job, de [e] Moïse, de [f] Michée, [g] d'Isaïe, & de quelques autres? Comment peut-il étre vray qu'ils ayent vû Dieu, si personne ne l'a jamais vû?

III. CLASSE. AN. 413. *Mat.* 18. 10. a. *Gen.* 18. 1. b. *Gen.* 26. 2. c. *Gen.* 32. 30. d. *Iob.* 38. 1. e. *Exod.* 33. 11. f. 3. *Rois* 22. 19. g. *Isaïe* 6. 1.

15. Il y en a qui pretendent que les impies mêmes le verront; & qui l'inferent de ce que le Diable-même l'a vû, à ce qu'ils croyent, sur ce qui est dit dans le Livre de Job, que le diable se presenta devant Dieu avec les bons Anges. Mais comment est-ce que cette pretention s'accorde avec cette parole de Jesus-Christ, *heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu*, & avec celle-cy de S. Paul, *tâchez d'avoir la paix avec tout le monde, & conservez la sainteté sans quoy personne ne sçauroit voir Dieu?* Car je doute que ceux qui pretendent que les impies mêmes le verront, & que le Diable l'a vû, osent aller jusqu'à soûtenir que le Diable & les impies ayent le cœur pur, & qu'ils tâchent d'avoir la paix avec tout le monde, & de conserver la sainteté.

Iob. 1. 6. & 2. 1. *Mat.* 5. 8. *Heb.* 12. 14.

III. CLASSE. AN. 413.

16. Quant à ce que Jesus-Christ a dit que quiconque l'a vû, a vû son Pere, cela ne paroît pas contraire, quand on y regarde de prés, à ce qu'a dit saint Jean dans l'Evangile que *jamais personne n'a vû Dieu*. Car Jesus-Christ ne dit pas à ses Apôtres que puisqu'ils l'avoient vû ils avoient aussi vû son Pere, mais seulement que quiconque l'a vû a vû son Pere, par où il a voulu marquer l'unité de la substance du Pere & du Fils, & empêcher qu'on ne doutât qu'ils ne fussent parfaitement semblables l'un à l'autre. Comme donc il est certain d'un côté, que c'est avoir vû le Pere que d'avoir vû le Fils, & de l'autre, que *jamais personne n'a vû Dieu*, il ne faut pas croire que jamais personne ait vû le Fils, non plus que le Pere, c'est à dire selon sa nature divine, par laquelle il n'est qu'un même Dieu avec le Pere, car selon sa nature humaine, *il a été vû sur la terre, & il a conversé avec les hommes.*

Iean. 14. 9. *Iean* 1. 18. *Iean* 14. 9. *Iean* 14. 9. *Iean.* 1. 18. *Baruch.* 3. 38.

CH. VI.

17. La grande question est donc comment l'Ecriture a pû dire que tant de saints Patriarches & Prophetes ont vû Dieu, s'il est vray que personne ne l'ait vû ny ne le puisse voir. Voilà quelle est la difficulté que vous me proposez par vôtre lettre, & dont vous souhai-

1. Tim. 6. 16.

tez que la resolution soit aussi ample que vôtre lettre l'étoit peu. Mais vous voulez bien que je commence par vous dire ce que j'ay trouvé sur ce sujet chez les autres. Voicy donc ce que de tres-illustres Commentateurs de l'Ecriture ont crû de la vision de Dieu; & quoique cela vous soit peut-étre déja connu, je ne desespere pas que quand vous y aurez fait reflexion, vous n'y trouviez dequoy vous satisfaire, sur ce que vous desirez de *sçavoir*. Ce que vous allez voir est de saint Ambroise Evêque de Milan, dans son explication de l'Evangile de saint Luc, sur l'endroit où il est dit qu'un Ange apparut dans le temple au Prêtre Zacharie, & qui a donné occasion à ce saint Docteur de parler amplement de la vision de Dieu.

Amb. Super Luc. Lib. 1. cap. 11.

18. Ce n'est pas sans raison, dit-il, « que l'Ange se fit voir dans le Temple; puisqu'il s'agissoit d'annoncer la venuë « du souverain Prêtre, & de préparer les « voyes au sacrifice celeste, où les Anges « devoient assister en qualité de Ministres. « Ce n'est pas sans raison non plus qu'il « est dit que l'Ange *apparut* à Zacharie, « *Ibidem.* puisque ce fut tout d'un coup qu'il se « presenta à ce saint Prêtre, & que c'est « le terme dont l'Ecriture se sert ordinai- «

III. CLASSE. AN. 413 » rement, quand elle veut faire entendre
» que Dieu ou les Anges ont été vûs. Car
» une veuë soudaine d'une chose qu'on ne
» prévoit point, & à quoy on ne s'attend
» point, s'appelle *apparition. Dieu apparut à*
Gen. 18. 1 » *Abraham*, dit l'Ecriture, *prés du chesne*
» *de Mambré*, c'est à dire qu'il se fit voir
» à luy tout d'un coup: Car celuy qui est
» invisible par sa nature, mais qui se rend
» visible quand il luy plaît, ne s'apperçoit
» pas de la même maniere que les cho-
» ses qui touchent les sens. S'il veut donc
» étre vû on le voit, mais non pas autre-
» ment. S'il a été vû d'Abraham, c'est
» parce qu'il l'a voulu, & si d'autres ne
» le voyent pas, c'est parce qu'il ne le
» veut pas. Saint Estienne dans le temps
Act. 7. 55. » qu'on le lapidoit vit les Cieux ouverts,
» & Jesus assis à la droite de Dieu; mais
Isaïe 6. 1. » le peuple n'en vit rien. Isaïe a vû le Dieu
» des Armées; un autre ne l'auroit sçeu
» voir, parce qu'enfin il ne se montre qu'à
» qui il luy plaît. Mais pourquoy nous éten-
» dre à faire voir que Dieu n'est vû des
» hommes qu'autant qu'il luy plaît, puis-
Iean 1. 18. » que ce que dit l'Ecriture, que *jamais*
» *personne n'a vû Dieu*, comprend les Puis-
» sances celestes aussi bien que les hom-
» mes; & que même de nous faire con-
» noître Dieu, c'est une chose qui surpas-

se la force de toutes ces puissances ce- « III. CLASSE.
lestes, & qui n'appartient qu'au Fils, « AN. 413.
comme l'Ecriture nous l'apprend, quand «
elle dit au même endroit, que le Fils uni- «
que, qui est dans le sein du Pere, est celuy «
qui nous l'a fait connoître ? Si donc per- «
sonne n'a jamais vû Dieu le Pere, il faut « *Ibid.*
necessairement convenir, ou que c'est «
le Fils qui a été vû dans ces apparitions «
de l'ancien Testament, (ce qui fermera «
la bouche aux heretiques qui veulent «
qu'il n'ait commencé d'être qu'au mo- «
ment qu'il a pris naissance dans le sein «
d'une Vierge, puisqu'il a été vû tant «
de siecles auparavant,) ou que l'on peut «
voir & le Pere, & le Fils, & le saint Es- «
prit, si toutesfois il y a quelqu'une de «
ces apparitions de l'ancien Testament «
où le saint Esprit ait été vû, c'est à dire «
qu'on peut les voir, non dans leur pro- «
pre essence, mais sous la figure qu'il «
leur plaira, non de former de leur subs- «
tance, mais de choisir par leur volonté, «
comme nous sçavons que le saint Es- « *Mat. 3. 16.*
prit s'est fait voir sous la forme d'une «
Colombe. Le sens de cette parole de «
l'Evangile, *jamais personne n'a vû Dieu*, « *Iean. 1. 18.*
est donc que cette plenitude de la Di- «
vinité qui reside dans la divine Essen- «
ce, n'a jamais été veuë de personne ; & «

III. CLASSE. AN. 413. » que jamais ny les yeux, ny l'intelligen-
» ce de qui que ce soit n'y ont pû attein-
» dre ; car le mot de *vû* se rapporte à l'un
» & à l'autre. Quant à ce que l'Evangi-
Iean. 1. 18. » le ajoûte que *c'est le Fils unique qui nous*
» *a fait connoître Dieu*, cela regarde l'es-
» prit plûtôt que les yeux : car il faut quel-
» que forme & quelque figure pour frap-
» per les yeux, au lieu que ce que nous
» connoissons des grandeurs de Dieu ne
» peut toucher que l'esprit.
» Mais pourquoy s'arrêter à faire voir
» que la Trinité ne se montre que quand
Is. 1. 6. & 2. &c. » il luy plaît, puisque même le Seraphin
» que vit Isaïe ne se montra que lorsqu'il
» luy plut, & que sa voix ne fut entenduë
» de personne que de ce Prophete ? Des
» Anges se sont fait voir diverses fois, &
» nous en avons autour de nous; cepandant
» nous ne les voyons pas, parce qu'il dé-
» pend d'eux de se montrer ou de ne se
» pas montrer. Mais quoiqu'il ne dépende
» pas de nous de voir Dieu, il y a une
» grace qui nous fait meriter de le voir.
» Ceux qui ont eu cette grace ont merité
» qu'il se montrât à eux, & si nous ne
» meritons pas qu'il se montre à nous, c'est
» que nous n'avons pas cette grace. Et il
» ne faut pas s'étonner que dans cette vie
» Dieu ne se montre que quand il luy
plaît,

plaît, puiſque même aprés la Reſurrec- « III. CLASSE.
tion derniere, il ne ſera viſible qu'à « AN. 413.
ceux qui auront le cœur pur : c'eſt ce qui «
a fait dire à Jeſus-Chriſt, *Heureux ceux* « *Mat* 5. 8.
qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu. «
Il y en avoit pluſieurs autres qu'il avoit «
déja appellé heureux, mais il ne leur «
avoit point promis qu'ils ſeroient capa- «
bles de voir Dieu. Si c'eſt donc à ceux «
qui ont le cœur pur que Dieu ſe fera «
voir, ſans doute que ceux qui n'ont pas le «
cœur pur ne le verront pas ; car nul ne le «
verra qui n'en ſoit digne ; & il ne ſçauroit «
être vû de ceux qui ne l'auront pas vou- «
lu voir. Auſſi ne voit-on pas Dieu com- «
me les yeux corporels voyent quelque «
choſe d'étendu & de renfermé dans un «
eſpace, mais par la ſeule pureté du cœur. «

Ce n'eſt pas des yeux du corps qu'on «
le cherche & qu'on le découvre : il n'eſt «
ny une étenduë que la veuë puiſſe em- «
braſſer, ny une maſſe que le toucher puiſſe «
atteindre, ny un ſon que l'oreille puiſſe «
entendre, ny un corps en mouvement «
dont on puiſſe appercevoir de quelque «
maniere que ce ſoit l'éloignement ou les «
approches. Souvent lorſqu'on le croit «
abſent on le voit ; & ſouvent quoiqu'il «
ſoit preſent on ne le voit pas. Jeſus- «
Chriſt même n'étoit pas vû de tous ſes «

III. CLASSE. AN 413. » Apôtres ; & c'est pour cela qu'il leur
» dit, *quoy, il y a si long-temps que je suis*
Jean. 14. 9. » *avec vous & vous ne me connoissez pas*
» *encore ?* Ce sont donc ceux qui ont
Ephes. 3. 18. & 19. » compris quelle est la largeur, la lon-
» gueur, la hauteur & la profondeur, &
» quelle est la charité de Jesus-Christ qui
» passe toute science, ce sont ceux-là,
» dis-je, qui ont vû & Jesus-Christ, & le
2. Cor. 5. 16. » Pere même. Car nous ne connoissons
» plus Jesus-Christ selon la chair, mais
» selon l'esprit ; & il est luy-même l'es-
» prit qui nous conduit & qui nous éclai-
» re. Qu'il luy plaise par sa misericorde
Eph. 3. 19. » de nous remplir de toute la plenitude de
» Dieu, afin que nous le puissions voir.

CH. VII. 19. Si vous comprenez bien ces paroles de S. Ambroise, vous n'aurez plus rien à me demander, puisque vous y trouverez la solution de cette question qui vous paroissoit si difficile. Car il fait voir, & en quel sens il est vray que *jamais personne n'a vû Dieu*, (Jean. 1. 18.) & en quel sens il est vray que Dieu a été vû de ces Saints de l'ancien Testament. C'est à raison de la nature invisible de Dieu, qu'il est vray de dire que jamais personne ne l'a vû ; & c'est à raison de la forme sous laquelle il luy a plû de paroître, qu'il est vray de dire que ces Saints l'ont vû, quoiqu'ils

n'ayent pas vû son essence. Car s'ils l'avoient veuë, il ne pourroit pas être vray que *jamais personne n'a vû Dieu*, quoiqu'ils ne l'eussent veuë que parce qu'il luy auroit plû de se faire voir.

III. CLASSE. An. 413. Ibid.

Que si l'on veut dire que c'est le Fils qu'ils ont vû, & restraindre à la personne du Pere ce mot de l'Evangile, *jamais personne n'a vû Dieu*, cela donne moyen de convaincre les Photiniens*, qui pretendent que le Fils de Dieu n'a commencé d'être que dans le temps que la Vierge l'a conçû, & qui ne veulent pas croire qu'il fût auparavant. Aussi S. Ambroise n'en a-t'il pas perdu l'occasion. Mais comme il voyoit qu'il falloit en même temps songer à se défendre d'une erreur encore plus dangereuse & plus subtile, je veux dire de celle des Arriens*, dont on établit la doctrine dés que l'on dit qu'il n'y a que la substance du Pere qui soit invisible, & que celle du Fils ne l'est pas; il soûtient que l'un & l'autre n'ont qu'une même nature avec le Saint Esprit, & qu'ils sont par consequent également invisibles.

Ibid.

Heresie des Photiniens.

* Voyez la note sur le nombre 15. de la Lettre 120.

* Voyez la note sur le nombre 12. de la lettre 118.

C'est ce que ce saint Docteur exprime en peu de mots, mais d'une maniere admirable, lorsqu'il dit qu'il faut « convenir qu'on peut voir, & le Pere, & «

III. CLASSE. AN. 413.

» le Fils & le Saint Esprit, (si toutefois il y a quelqu'une de ces apparitions de l'ancien Testament où le Saint Esprit ait été vû,) c'est à dire qu'on peut les voir » non dans leur propre *essence*, mais sous » la figure qu'il leur plaira, non de for- » mer de leur substance, mais de choisir » par leur volonté. Ces paroles, ***non de former de leur substance***, sont remarquables; & saint Ambroise les a choisies à dessein, pour ne laisser aucun lieu de penser que ces figures, sous lesquelles il a plû à Dieu de se faire voir, fussent formées de sa substance; d'où l'on concluëroit qu'elle est donc alterable, & capable de changement. Plaise à sa misericorde de ne pas permettre qu'une telle impieté tombe dans l'esprit, & infecte la foy de ses fidelles serviteurs.

Substance de Dieu, inalterable.

CH. VIII.

Dieu invisible; & par où.

20. DIEU est donc invisible par sa nature, & ce n'est pas seulement le Pere qui est invisible, mais le Fils & le Saint Esprit, aussi bien que le Pere, avec lequel ils ne sont qu'un même Dieu; & comme il est immuable aussi bien qu'invisible, sa substance ne reçoit aucun changement ny aucune alteration, lors même qu'il se montre à ceux à qui il luy plaît, & sous la figure qu'il luy plaît. Or la fin du desir & de l'ardeur avec laquelle

les justes souhaitent de voir Dieu, n'est pas de le voir sous ces figures sous lesquelles il se fait voir, & paroît étre ce qu'il n'est pas ; mais de le voir dans sa substance même, où il paroît ce qu'il est. III. CLASSE. AN. 413.

C'est de ce saint desir que Moïse étoit embrasé, quand il disoit à Dieu, à qui il parloit face à face, comme un amy à son amy, *Si j'ay trouvé grace devant vos yeux, montrez-vous à moy, & faites que je vous voye.* N'étoit-ce pas à Dieu-même qu'il parloit ? Ouy sans doute ; autrement il auroit dit, faites que je voye Dieu, & non pas *faites que je vous voye.* Mais aussi s'il l'avoit vû dans sa propre substance, il auroit encore moins dit, *Montrez-vous à moy, & faites que je vous voye.* Il le voyoit donc sous la figure sous laquelle il avoit plû à Dieu de se faire voir, mais non pas dans sa propre nature. C'est là ce que Moïse souhaitoit de voir ; mais c'est une chose reservée aux Saints dans l'autre vie. Aussi luy fut-il répondu que nul ne peut voir le visage de Dieu & ne pas mourir ; c'est à dire que tant que nous sommes en cette vie nous ne sçaurions le voir tel qu'il est. Ceux donc qui l'ont vû, n'ont vû que ce qu'il luy a plû de choisir pour leur apparoître, & non pas sa nature & son essence.

Exod. 33.13 *selon les* 70.

Exod. 33.13.

Comment Moïse voyoit Dieu.

Exod. 33.20

III. CLASSE. AN. 413. C'est cette essence que nous verrons, comme saint Jean nous en assure quand il
1. Ioan. 3. 2. dit, *Mes chers Enfans, nous sommes dés à present enfans de Dieu, mais ce que nous serons ne paroît pas encore. Nous sçavons qui lorsqu'il viendra à paroître nous serons semblables à luy, parce que nous le verrons tel qu'il est*; ce qui veut dire, si nous prenons bien le sens de ce saint Apôtre, que nous le verrons, non comme des mortels l'ont vû, quand il luy a plû de se montrer à eux sous la figure qu'il a jugé à propos, & non pas dans sa propre essence, selon laquelle il demeuroit caché en luy-même, lors même qu'il se faisoit voir; mais que nous le verrons *tel qu'il est*, & selon ce que luy demandoit celuy qui en même temps qu'il luy par-
Exod. 33. 13. loit face à face luy disoit, *Montrez-vous à moy, & faites que je vous voye.*

21. Ce n'est pas que jamais l'intelligence de personne ait compris l'essence de Dieu dans toute sa plenitude, bien loin qu'on l'ait pû voir des yeux du
* CHAP. IX. corps. * CAR autre chose est de voir,
Difference entre voir & comprendre. & autre chose de comprendre ce qu'on voit. Pour voir une chose il suffit qu'elle soit presente, & que les sens exterieurs ou interieurs l'apperçoivent en quelque maniere: mais comprendre, c'est voir de

telle sorte que rien de ce qu'on voit n'échappe à la veuë, ou voir d'une veuë qui embrasse toute l'étenduë de ce qu'on voit. C'est ainsi qu'à chaque moment vous voyez des yeux de l'esprit quelle est vôtre volonté, dont rien n'échappe à vôtre veuë, ou que vous voyez vôtre anneau des yeux du corps qui en embrassent toute l'étenduë. J'ay choisi à dessein ces deux exemples, dont l'un appartient à la veuë de l'ame, & l'autre à la veuë du corps; parce que, comme dit S. Ambroise, le mot de *voir* convient à l'un & à l'autre.

22. Que si ce qui fait qu'il est vray de dire que *jamais personne n'a vû Dieu*, c'est, comme dit ce saint Docteur, que la plenitude de la divinité n'a jamais été ny veuë exterieurement, ny comprise interieurement de personne, reste à examiner de quelle maniere il faut entendre cette parole de l'Evangile, *les Anges voyent sans cesse le visage du Pere Celeste.* Car si les Anges mêmes ne le voyent pas tel qu'il est, & que son essence leur soit cachée, en même temps qu'il leur paroît sous quelque figure telle qu'il luy aura plû de la choisir, comment se peut-il faire que nous le devions voir tel qu'il est, & tel que

Jean. 1. 18

D'où vient que jamais personne n'a vû Dieu.

Mat. 18. 11.

Comment les Anges voyent Dieu.

III. CLASSE. AN. 413. Moïse souhaitoit de le voir, lorsque l'ayant devant ses yeux, il le prioit de se faire voir à luy, puisque ce que nous pouvons attendre de mieux aprés la Resurrection c'est d'être, comme dit
Luc 20. 36. l'Evangile, *égaux aux Anges de Dieu*? Si donc les Anges mêmes ne le voyent point tel qu'il est, comment le verrons-nous de cette sorte, nous qui ne serons qu'égaux aux Anges aprés la Resurrection? Mais prenez-garde à la suite
» des paroles de nôtre Saint; quant à ce
Jean. 1. 18. » que l'Ecriture ajoûte, continuë-t'il, que
» *c'est le Fils unique du Pere, qui nous l'a fait*
» *connoître*, cela regarde l'esprit plûtôt que
» les yeux. Car il faut quelque forme &
» quelque figure pour frapper les yeux, au
» lieu que ce que nous connoissons des
» grandeurs de Dieu ne touche que l'esprit.

Il venoit de dire que ce qui s'appelle *voir*, convient à l'esprit comme au corps; & presentement il en parle comme d'une chose qui ne convient qu'aux yeux; & ce n'est pas par une negligence de stile; mais parce que dans le langage ordinaire, ce qui s'appelle *veuë* s'attribuë plus particulierement aux yeux; comme ce qui s'appelle *beauté*, s'attribuë plus particulierement aux corps, c'est à dire à ce qui est étendu & coloré. Cepen-

dant s'il n'y avoit nulle beauté dans ce qui ne se voit que des yeux de l'esprit, l'Ecriture ne diroit pas de Jesus-Christ qu'il est le plus beau des enfans des hommes ; car cela n'a pas été dit de la beauté exterieure à l'exclusion de la beauté spirituelle & interieure.

III. CLASSE. AN. 413.

Beauté de Jesus-Christ.

Ps. 44. 3.

Il y a donc une sorte de beauté qui ne touche que les yeux de l'esprit ; & ce qui a fait dire à saint Ambroise que la forme & la figure, & par consequent la beauté, qui en resulte, sont de la competence des yeux, & que ce que nous connoissons des grandeurs de Dieu n'est que de celle de l'esprit, c'est que le mot de *beauté*, s'employe plus ordinairement sur le sujet des corps, & de ce qui a rapport aux corps. Ce sera donc par les illustrations ineffables qui emanent du Fils unique residant dans le sein du Pere, que la Creature raisonnable, élevée à un point de pureté & de sainteté qui la puisse rendre capable de voir Dieu, sera penetrée de cette veuë ineffable, où nous parviendrons lorsque nous serons devenus égaux aux Anges. Car il est certain que jamais personne n'a vû Dieu de cette maniere grossiere dont nous voyons ce qui touche nos sens, & s'il a été vû de cette sorte par quelques-uns,

Par où nous verrons Dieu.

Iean. 1. 18.

Luc. 20. 36.

Jean 1. 18.

Comment Dieu s'est fait voir dans le temps de l'ancienne Loy.

III. CLASSE. AN. 413.

ç'a été sous quelque forme sensible qu'il luy a plû de choisir, & non pas selon son essence immuable & inalterable, selon laquelle il demeuroit caché lors même qu'il paroissoit de l'autre maniere. Mais de le voir tel qu'il est, c'est ce qui est peut-étre donné dés à present à quelques-uns des saints Anges, & à quoy nous parviendrons quand nous serons devenus égaux à ces bien-heureux esprits.

Luc. 20. 36.

CHAP. X.

23. NÔTRE saint Docteur, aprés avoir
» dit que même les Seraphins & les au-
» tres puissances celestes ne se laissent voir
» que quand il leur plaît, & de la maniere
» qu'il leur plaît, ajoûte pour faire d'autant mieux comprendre combien la tres-sainte Trinité est invisible de sa nature;
» qu'encore qu'il ne depende pas de nous
» de voir Dieu, il y a une grace qui nous
» fait meriter de le voir; que ceux qui
» ont eu cette grace ont merité qu'il se
» montrât à eux; & que si nous ne meritons pas qu'il se montre à nous, c'est que nous n'ayons pas cette grace. Or comme il n'a pas pretendu par ce discours nous apprendre ses pensées, mais seulement expliquer l'Evangile, il ne faut pas croire qu'il ait voulu dire qu'entre ceux qui croyent, & à qui il a été donné de pouvoir étre faits enfans de

Jean. 1 12. *Dans l'autre vie*

Dieu, les uns le verront, & les autres non; puiſque ce qui eſt écrit, que *nous le verrons tel qu'il eſt*, regarde tous ceux qui ſont de ce nombre là. Mais en diſant que ſi nous ne meritons pas de voir Dieu, c'eſt que nous n'avons pas la grace qui fait qu'on le merite, il fait aſſez voir qu'il ne parle que de ce qui peut arriver en cette vie, où Dieu, qui a bien voulu ſe faire voir à quelques-uns, comme à Abraham, à Iſaïe, & à d'autres Saints, non en ſa propre nature, mais ſous la forme qu'il luy a plû, ne fait pas icy bas la même grace à une infinité d'autres, qui ne laiſſent pas d'étre de ſon peuple, & heritiers de ſon Royaume. Mais dans le ſiecle futur tous les heritiers de ce Royaume celeſte, qui leur a été preparé dés le commencement du monde, verront Dieu, parce qu'ils auront tous le cœur pur, & qu'il n'y en aura point d'autres dans ce Royaume.

III. CLASSE. AN. 413. *Dieu ſera vû de tous les Saints ſans exception.*

1. Jean. 3. 2.

Gen. 26. 2. *Iſaïe 6. 1.*

Mat. 25 34

Math. 5. 8.

CH. XI.

24. PRENEZ donc garde à ce que ſaint Ambroiſe ajoûte quand il vient à parler de l'état des choſes dans le ſiecle futur. « Il ne faut pas s'étonner, dit-il, « que Dieu ne ſe montre icy bas que « quand il luy plaît, puiſque même aprés « la Reſurrection il ne ſera vû que de ceux « qui auront le cœur pur. C'eſt ce qui a

Math. 5. 8.

III. CLASSE. AN. 413. „ fait dire à Jesus-Christ, *Heureux sont*
„ *ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu.*
„ Il y en avoit plusieurs autres qu'il avoit
„ déja appellé *heureux* ; mais il ne leur
„ avoit point promis qu'ils seroient capa-
„ bles de voir Dieu. Si c'est donc à ceux
„ qui auront le cœur pur que Dieu se fera
„ voir, sans doute que ceux qui n'auront
„ pas le cœur pur ne le verront pas ; puis-
„ que nul ne le verra qui n'en soit digne ;
„ & qu'il ne sçauroit être vû de ceux qui ne
„ l'auront pas voulu voir.

Vous voyez avec combien de circonspection il parle de ce qui nous mettra en état de voir Dieu aprés la Resurrection. Car tous ceux qui resusciteront ne le verront pas ; mais ceux-là seulement qui seront dignes de le voir, & d'avoir part à son Royaume. Les uns & les autres resusciteront, puisqu'il est écrit que
Ioan. 5. 28. *tous ceux qui sont dans le tombeau entendront la voix de Iesus-Christ, & en sortiront* ; mais il y aura une grande difference des uns aux autres. Car *ceux qui auront fait*
Ibid. v. 29. *le bien resusciteront pour la vie ; & ceux qui auront fait le mal pour la condamnation* ; c'est à dire pour les supplices éternels : c'est ce que signifie icy le mot de *condamnation*, & c'est ainsi qu'il faut entendre encore cet autre passage du

même saint Jean, *celuy qui ne croit pas est déja condamné.* III. CLASSE. AN. 413. *Jean.* 3.18.

25. Lors donc que le bien-heureux Ambroise a dit que Dieu ne sçauroit être vû de ceux qui ne l'auront pas voulu voir, il n'a eu dessein de faire entendre autre chose sinon, que C'EST ne vouloir pas voir Dieu, que de ne vouloir pas travailler à purifier son cœur avec tout le soin que demande une si grande chose. Aussi ce saint Docteur ajoûte-t'il qu'on ne voit pas Dieu comme les yeux corporels voyent quelque chose d'étendu & de renfermé dans un espace, mais par la seule pureté du cœur. Que peut-on desirer de plus clair & de plus precis ? *Qui sont ceux qui desirent de voir Dieu.*

Voilà donc le Diable, & ses anges, & tous les impies exclus de la vision de Dieu, puisqu'ils n'ont point le cœur pur. Ainsi ce qui est dit dans le Livre de Job, que les Anges se presenterent devant Dieu, & le Diable avec eux, ne doit pas nous faire croire que Dieu ait été vû du Diable ; car ce furent ces esprits qui se presenterent devant Dieu, & non pas Dieu qui se presenta devant eux. Or nous voyons bien ce qui se presente devant nous, mais il ne s'ensuit pas que nous en soyons vûs. Ils vinrent donc, &, comme portent plusieurs exemplaires, *Iob.* 1. 6. & *chap.* 2. 1.

III. CLASSE. AN. 413. *ils parurent* devant Dieu, mais Dieu ne leur *parut* pas pour cela. D'expliquer maintenant comment il est vray de dire que ces esprits se presenterent devant Dieu dans un certain temps, puisqu'en tout temps toutes choses luy sont presentes, c'est à quoy il n'est pas necessaire de nous arrêter.

26. Car il ne s'agit presentement que d'examiner comment on voit Dieu, non en cette vie, & sous ces formes, sous lesquelles il s'est fait voir à quel-
Gen. 26. 2. ques-uns lorsqu'il leur a parlé, comme
Gen. 4. 9. à Abraham & à d'autres justes, & à
1. *Jean.* 3. 2. Caïn même, ce meurtrier de son propre
Ps. 102. 5. frere, mais de quelle maniere on le voit dans ce Royaume où ses enfans le verront tel qu'il est, & où l'abondance de ses biens remplira leurs desirs, je veux dire les desirs de la nature de celuy dont Moïse étoit enflammé, quand non content de parler à Dieu face à face, il luy
Exod. 33. 13. disoit, *Montrez-vous à moy, & faites que je vous voye*, comme s'il eût voulu dire
Ps. 16. 15. ce qu'un semblable desir a fait dire à David en ces termes, *je seray content, & pleinement rassasié, lorsque vôtre gloire viendra à paroître*; & ce que saint Philippe, embrasé du même desir, & affamé des mêmes biens, demandoit à Jesus-Christ

quand il luy disoit, *faites-nous voir vôtre Pere, & nous serons contens*. Cette sorte de veuë de Dieu, que saint Ambroise desiroit aussi avec beaucoup d'ardeur, est donc celle dont il parle quand il dit que Dieu ne se voit point dans un lieu & un espace determiné, comme lors qu'il parut prés du chesne de Mambré, & sur la montagne de Sina ; mais par la pureté du cœur. Ce n'est point, continuë ce saint Docteur, qui sçavoit bien quel étoit l'objet de ses desirs & de son esperance, ce n'est point des yeux du " corps qu'on le cherche & qu'on l'ap- " perçoit, comme il a été aperçû sur la terre même par Abraham, Isaac, & Jacob, & par d'autres Saints. Il n'est ny " une étenduë que la veuë puisse embras- " ser, comme on le pourroit croire sur cette parole de Dieu à Moïse. *Vous me verrez par derriere* ; ny une masse que le " toucher puisse atteindre, comme cette " lutte de Jacob avec Dieu semble le supposer ; ny une voix que l'oreille puisse " entendre, comme Dieu s'est fait entendre " à tant de Saints & au Diable même ; ny un corps en mouvement dont on puisse " apercevoir l'éloignement ou les approches, comme Adam l'aperçut dans le Paradis terrestre se promenant sur le soir. "

III. CLASSE. AN. 413

Ioan. 14. 8.

Gen. 18. 1.

Exod. 3. 2.

Exod. 33. 23.

Gen. 32. 28.

Iob. 1. 6. 7. & 8.

Gen. 3. 8.

III CLASSE. AN. 413.

27. Vous voyez avec quel ſoin ce S. Homme s'efforce d'élever nos eſprits au deſſus des ſens pour les rendre capables de voir Dieu : mais en vain plante-t'il & arroſe-t'il exterieurement, ſi celuy qui donne l'accroiſſement n'opere en même temps au dedans. Car qui eſt-ce qui eſt capable de comprendre, ſans un ſecours particulier de l'eſprit de Dieu, qu'il y a quelque choſe qui n'eſt ny une étenduë que l'œil puiſſe meſurer, ny une maſſe ſolide que le toucher puiſſe atteindre, ny un ſon que l'oreille puiſſe entendre, ny un corps en mouvement dont on puiſſe apercevoir de quelque maniere que ce ſoit l'éloignement ou les approches, & que non ſeulement une telle choſe exiſte, & plus veritablement que tout ce qui frappe les ſens, mais qu'elle eſt même viſible ? Car elle l'eſt ; mais à qui ? à ceux qui ont le cœur pur.

1. Cor. 3. 7.

Exiſtence de la nature incorporelle, difficile à comprendre.

Math. 5. 8.

Or quand ce ſaint Homme a parlé de la ſorte ce n'eſt pas le temps de cette vie qu'il a eu en veuë, ny la maniere dont Dieu s'eſt montré icy bas à quelques-uns, non tel qu'il eſt, mais ſous les figures qu'il luy a plû ; c'eſt la maniere dont nous le verrons dans l'autre vie, & qu'il diſtingue clairement de la premiere

miere sorte de vision lorsqu'il dit, il ne « III. CLASSE.
faut pas s'étonner qu'icy bas Dieu ne « AN. 413.
soit vû que quand il luy plaît, puisque «
même aprés la Resurrection il ne sera «
vû que de ceux qui auront le cœur pur, «
selon cette parole de Jesus-Christ, «
Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu. Mat. 5. 8. C'est-là où saint Ambroise commence à parler de la maniere dont Dieu sera vû dans le siecle futur, non de tous ceux qui resusciteront, mais de ceux qui resusciteront pour la vie éternelle : non de ceux qui seront indignes Jean 5. 29. d'un si grand bien, & dont l'Ecriture parle quand elle dit, *qu'on chasse l'impie, & qu'il ne voye point la gloire de Dieu*; Isaye 26. 10. selon les 70. mais de ceux qui en seront dignes, & dont Jesus-Christ parloit lorsque dans le temps qu'il étoit parmy les hommes sans en étre vû il disoit, *Celuy qui m'aime garde mes commandemens, & celuy qui m'aime sera aimé de mon Pere, & je l'aimeray & me feray voir à luy* : Ioan. 14. 21. non de ceux enfin à qui Jesus-Christ dira au dernier jugement, *Allez au feu éternel, préparé pour le Diable & pour ses anges*; Mat. 25. 41. mais de ceux à qui il dira, *venez les benis de mon Pere, entrez en possession du Royaume qui vous a été preparé dés le commencement du monde.* Mat. 25. 34. Car ceux-là seront jettez au feu éternel, Ibid. v. 46.

III. CLASSE. AN 413. pendant que les justes entreront dans la vie eternelle. Et qu'est-ce que la vie eternelle ? aprenons-le de la vie même; *Ce que c'est que la vie eternelle.* *La vie éternelle*, dit Jesus-Christ, *c'est de connoître le seul Dieu veritable, & le Christ* *Ioan. 17. 3.* *qu'il a envoyé*, & de connoître ce Christ comme il a promis de se faire voir à ceux qui l'aiment, c'est à dire en unité d'essence & de nature avec son Pere, & non pas comme il a paru icy bas, où les bons & les mechans l'ont également vû sous le corps qu'il avoit pris.

28. Au jour du Jugement même, où il viendra comme on l'a vû monter au *Act. 1. 11.* Ciel, c'est à dire sous la forme de Fils de l'Homme, il sera vû sous cette for- *Mat. 25. 35.* me de ceux-même à qui il dira, *j'ay eu faim, & vous ne m'avez point donné à manger*, *Iean 19 37. & Zachar. 12. 10.* puisqu'il est écrit des Juifs, qu'*ils verront celuy qu'ils ont transpercé*; mais non pas sous cette *forme de Dieu selon la-* *Phil. 2. 6.* *quelle il a crû qu'il n'usurpoit rien, quand il s'est dit égal à Dieu*. Ce sera dans cette forme qu'il sera vû de ceux qui le verront tel qu'il est; & ce ne sera pas parce *Mat. 5. 3.* qu'ils auront été *pauvres d'esprit* en cette *Mat. 5. 4. 5. &c.* vie, ny parce qu'ils auront été *doux*, ny parce qu'ils auront eu *faim & soif de la justice*, ny parce qu'ils auront été *misericordieux* ou *pacifiques*, ny enfin parce

qu'ils auront *souffert persecution pour la justice*. Quoiqu'ils ayent été tout ce que je viens de dire, ce n'est pas pour cela qu'ils verront Dieu, mais parce qu'ils auront LE COEUR PUR. III. CLASSE. AN. 413. *Ibid. v. 8.*

Pourquoy la veuë de Dieu n'est promise qu'à ceux qui auront le cœur pur.

C'est ce qui fait qu'encore que tout ce qui est dit dans les sept autres beatitudes soit vray de ceux qui ont le cœur pur, ce n'est qu'à cette seule qualité que la veuë de Dieu est promise; parce que CE N'EST que par la pureté du cœur qu'on peut voir celuy qui ne peut « étre ny mesuré par l'œil, comme quelque « chose d'étendu; ny atteint par le toucher, « comme quelque chose de solide; ny par « l'oreille, comme un son capable de l'é- « branler; ny apperçû comme un corps en « mouvement qui fait sentir son éloigne- « ment ou ses approches. Car ny dans cette « vie, ny dans celle même dont les Anges joüissent, Dieu tel qu'il est dans son essence n'a jamais été vû de cette maniere dont les choses sensibles se voyent icy bas par les sens, parce qu'enfin *le Fils unique qui reside dans le sein du Pere est le seul qui le fait connoître*, par une sorte de lumiere qui n'est point de la competence des yeux du corps, & qui ne peut étre apperceuë que de ceux de l'esprit, comme dit saint Ambroise. *Jean 1.18.*

III. CLASSE. AN. 413. CH. XII.

29. MAIS de peur que nous ne crussions pouvoir atteindre par quelqu'un de nos autres sens, à ce que nous voyons interdit à nos yeux, & que nos desirs ne fissent, pour ainsi parler, que passer d'un de nos sens à l'autre, ce saint Evêque ne s'est pas contenté de dire que Dieu ne peut être mesuré par l'œil comme quelque chose d'étendu, & il ajoûte, qu'il ne le peut non plus être par l'oreille, afin de nous faire comprendre, si nous en sommes capables, que la maniere dont le Fils unique, residant dans le sein du Pere, nous parle pour nous le faire connoître, tient de la nature, de ce Verbe de Dieu, car il ne faut pas le concevoir comme une parole qui frappe sensiblement les oreilles.

Jean 1. 18.

Ce que nous entendons, quand nous disons qu'il est *la parole* du Pere, c'est qu'il est son image, qui se fait connoître à l'intelligence, & qui par des illustrations ineffables fait comprendre que c'est avoir vû le Pere que d'avoir vû le Fils, comme ce Fils disoit à saint Philipe qui le voyoit sans le voir. C'est ce qui a fait dire à nôtre saint Docteur, embrasé du
» desir de cette même vision qui manquoit
» à saint Philippe, que souvent lorsqu'on
» le croit absent on le voit; & que souvent

Ioan. 14. 9.

ussi il est present sans qu'on le voye. Il « III. CLASSE.
e dit pas *lorsqu'il est absent*, mais lorsqu'on le croit absent : car il n'y a aucun AN. 413.
eu d'où il soit absent, puisqu'il remlit le Ciel & la terre, sans être neanmoins ny resserré dans les petits espaces, y étendu dans les plus grands ; mais tant tout entier par tout sans qu'aucun ieu le contienne. Celuy qui a l'esprit ssez élevé au dessus des sens pour comprendre ce que je viens de dire voit Dieu ; & Dieu luy est present, lors même qu'il le croit absent. Pour ceux qui ne sont pas capables de le comprendre, qu'ils employent & prieres & bonnes œuvres, afin de meriter que Dieu les en rende capables ; & au lieu de s'adresser aux Commentateurs de l'Ecriture, qui ne pourroient que leur faire lire ce qu'ils n'auroient pas encore lû, qu'ils s'adressent au Maistre des cœurs, pour en obtenir la force & la lumiere qui leur manquent.

Que si l'on veut sçavoir ce qu'a voulu dire saint Ambroise par ces paroles, *Il est present sans qu'on le voye* ; il n'y a qu'à prendre-garde à ce qu'il ajoûte, que
« les Apôtres-mêmes ne voyoient pas tous
« Jesus-Christ ; & que c'est ce qui l'obligea
« de leur dire, *Quoy il y a si long-temps que*
« *je suis avec vous, & vous ne me connoissez* Ioan. 14. 9.

III. CLASSE. AN 413.

» *pas encore* ? Dieu leur étoit donc present sans qu'ils le vissent.

30. Mais pourquoy saint Ambroise n'a-t'il osé parler en cet endroit qu'avec restriction ? Car il ne dit pas en general que les Apôtres mêmes ne voyoient pas Jesus-Christ; mais qu'*ils ne le voyoient pas tous*, comme s'il y en avoit eu quelques-uns qui l'eussent vû dans sa nature divine, selon laquelle son Pere & luy ne sont qu'un. Qu'est-ce que ce saint Docteur a eu en veuë quand il a parlé de la sorte ? seroit-ce l'endroit de l'Evangile où il est dit qu'aprés que saint Pierre eut declaré qu'il croyoit que Jesus étoit le Christ Fils du Dieu vivant, ce divin Sauveur luy répondit, *Vous étes heureux Simon fils de Jean, car ce n'est ny la chair ny le sang qui vous ont revelé ce que vous venez de dire, mais mon Pere qui est dans le Ciel?* Mais je ne voy pas par où determiner que cette revelation faite à S. Pierre, veüille dire qu'il ait vû l'essence de Dieu des yeux de son esprit, & que ce soit autre chose que la foy que Dieu luy avoit donnée de cette grande verité. Et il est d'autant plus croyable que ce n'étoit que ce que je viens de dire, que peu de temps aprés, ce même saint Pierre eut la foiblesse & la petitesse, pour parler ainsi

Jean 10.30.

Mat.16.16.

Mat.16.17.

Quelle a été la revelation faite à S. Pierre dont il est parlé.

Math. 16.

de craindre que la mort ne luy enlevât, III. CLASSE.
& ne luy fit perdre celuy qu'il venoit de AN. 412.
reconnoître pour le Fils du Dieu vivant, c'est à dire pour la source de la vie. *Ibid. v. 22.*

31. MAIS d'ailleurs cette parole de Dieu à Moïse, ***Nul homme vivant ne sçauroit voir mon visage***, fait qu'on a peine à comprendre que la substance même de Dieu ait été veuë de personne en cette vie, si ce n'est qu'on veüille dire que par un effet de la Toute-puissance de Dieu, l'esprit de l'homme peut être transporté de l'état de cette vie à celuy de la vie des Anges, avant même que d'être separé du corps par la mort. Car c'est ainsi que fut transporté jusqu'au troisiéme Ciel celuy qui entendit, dans cette heureuse region, des paroles ineffables, qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter; & qui fut porté si loin hors de ses sens, qu'il ne sçavoit, à ce qu'il nous asseure luy-même, si son ame avoit été tirée hors de son corps, ou si cela s'étoit passé en elle sans qu'elle en fût détachée; c'est à dire, si ce ne fut qu'une extase d'une force extraordinaire, qui fit en quelque façon passer son ame de cette vie à celle du Ciel, sans pourtant être déprise de son corps, ou

CH. XIII. *Exod. 33. 20.* *2. Cor. 12. 4.* *Ibid. v. 2. & 3.*

III. CLASSE. AN. 413.

si elle en fut effectivement détachée comme il arrive par la mort.

Or de quelque maniere que cela se soit passé, il est toûjours vray de dire que *nul homme vivant ne sçauroit voir le visage de Dieu*, puisque l'ame n'est jamais élevée jusqu'à cette ineffable vision sans être en quelque façon transportée hors de cette vie. On ne laisse pas neanmoins de pouvoir croire que cette sorte de revelation si sublime peut avoir été accordée icy bas à quelques Saints, quoique l'état où elle les a mis ne fût pas une mort veritable qui pût faire songer à enterrer leurs corps. Je croy que c'est ce que saint Ambroise a eu en veuë, quand au lieu de dire indefiniment que les Apôtres mêmes ne voyoient pas Jesus-Christ, il s'est contenté de dire qu'*ils ne le voyoient pas tous*; & il a crû que cette veuë de la divinité, dont il parloit, a pû être accordée à quelques-uns d'eux; c'est à dire à saint Paul qui étoit Apôtre sans doute, quoiqu'il se qualifie le dernier de tous, & qui ne nous a pas caché cette revelation ineffable qu'il avoit euë.

Exod. 33. 20.

Privilege accordé à S. Paul, selon S. Ambroise.

1. Cor. 15. 9.

32. Je ne sçay même si dés le temps des Anciens il n'a point esté donné au fidele serviteur de Dieu Moïse de voir

la gloire de Dieu ; je dis même dans le temps qu'il estoit encore engagé dans les travaux de cette vie, & chargé de la conduite du peuple Juif ; & si cette priere qu'il faisoit à Dieu, *Si j'ay trouvé grace devant vos yeux, montrez-vous clairement à moy*, n'eut pas l'effet qu'il demandoit, quoique dans le moment il n'eût reçû que la réponse à quoy il devoit s'attendre, c'est à dire que *nul homme vivant ne sçauroit voir Dieu*, par où Dieu luy fit connoistre que cette vûë est pour l'état de l'autre vie. Dieu luy parla dans cette rencontre d'une maniere toute mysterieuse, & qui designoit, sous des expressions figuratives, l'Eglise de Jesus-Christ, que la suite des temps devoit mettre en évidence. Car Moïse estoit la figure de ceux d'entre les Juifs qui devoient croire en Jesus-Christ aprés sa mort, & c'est pour cela qu'il luy fut dit, *Quand je seray passé, vous me verrez par derriere*, sans compter plusieurs autres choses qui sont rapportées au même endroit, & qu'il faut regarder comme autant de figures mysterieuses de l'Eglise, qui devoit paroistre un jour. Mais cela nous meneroit trop loin.

III. CLASSE. AN. 413.

Exod. 33. 13. *selon les 70.*

Exod. 33. 20.

Moïse, figure du peuple Juif, & par où.

Exod. 33. 23.

Je dis donc qu'il y a sujet de croire, par un endroit du livre des Nombres,

Que l'Ecriture donne lieu de croire

III. CLASSE. AN. 415. que ce que Moïse avoit demandé, luy fut accordé depuis. C'est celuy où Dieu reprenant la sœur de Moïse de son opiniâtreté, dit, qu'aulieu qu'il n'avoit apparu aux autres Prophetes qu'en songe & sous diverses figures, il s'estoit fait voir à Moïse sans voiles & sans enigmes, ajoûtant même que ce saint Prophete avoit vû la gloire du Seigneur. Que marque donc ce privilege, & cette difference de Moïse aux autres Prophetes, sinon que cet excellent conducteur du peuple choisi, ce ministre si fidele dans toute la maison de Dieu, a peut-étre esté trouvé digne d'estre exaucé sur ce qu'il avoit souhaité de voir Dieu tel qu'il est, & de cette sorte de vision qui est promise à tous ses enfans à la fin des siecles?

que Dieu a été vû de Moïse dans sa propre essence.

Num. 12. 6. 7. & 8.

Num. 17. 7. & Heb. 3. 2.

CH. XIV. 33. VOILA à mon avis ce que saint Ambroise avoit en vûë quand il a parlé comme il a fait. Il a pensé qu'il se peut faire, comme je viens de dire, que quelques-uns des Apôtres ayent vû le Fils de Dieu dés cette vie, selon sa nature divine: ainsi, il n'a pas voulu parler en general, & il s'est contenté de dire, que *les Apôtres mêmes n'avoient pas tous vû Iesus-Christ.* Et il le prouve, quand il ajoûte, que c'est pour cela

que Jesus-Christ leur dit, *Quoy, il y a si-long-temps que je suis avec vous, & vous ne me connoissez pas encore?* Que si nous voulons sçavoir qui sont ceux qui voyent Dieu tel qu'il est, ce saint Docteur nous l'apprend par les paroles qui suivent celles que je viens de rapporter. Celuy-là, dit-il, a vû Jesus-Christ, & le Pere même, qui a compris quelle est la largeur, la longueur, la hauteur, & la profondeur; & quelle est la charité de Jesus-Christ, qui passe toute science.

Ioan. 14. 9.

« *Ibidem.*

« *Eph.* 3. 18.

« & 19.

34. Pour moy, voicy le sens que je donne à ces paroles de saint Paul. Par *la largeur*, j'entens les bonnes œuvres, que la charité fait faire; par *la longueur*, j'entens la perseverance jusqu'à la fin; par *la hauteur*, l'esperance des promesses eternelles; & par *la profondeur*, les jugemens impenetrables de Dieu dans la dispensation de cette grace. Et cette explication a raport aux quatre dimensions mysterieuses de la Croix. Car la traverse en fait la largeur, & c'est à cette partie de la croix que sont cloüées les mains, qui signifient les bonnes œuvres; sa longueur, c'est la piece qui va depuis la traverse jusqu'à terre, & le long de laquelle le corps est étendu,

Ce qui est figuré par les quatre dimensions de la Croix.

S. Augustin donne la même explication de ce passage de saint Paul, dans la lettre 140. chap. 26.

III. CLASSE. A. 413.

comme s'il estoit debout, ce qui marque la perseverance; sa hauteur, c'est la partie depuis la traverse en haut, & qui passant au dessus de la teste, marque l'attente, où nous devons étre, des biens du Ciel. Car, QUOIQUE les biens temporels soient aussi-bien que les autres, des effets de la bonté de Dieu, ce n'est pas là ce qui nous doit soutenir dans la pratique perseverante des bonnes œuvres, mais les biens eternels de là-haut, qui sont l'unique esperance de cette foy que la charité fait operer.

Ce que signifie la partie de la Croix, qui est enfoncée en terre.

Enfin, la profondeur de la Croix est la partie qui est cachée & enfoncée en terre, & qui estant comme le tronc dont tout le reste sort, nous represente ce secret impenetrable de la volonté de Dieu, qui regle la vocation des hommes, & qui fait que l'un est appellé d'une maniere, & l'autre d'une autre. Quant

Eph. 3. 19.

à cette *charité de Iesus-Christ qui passe toute science*, & dont saint Paul parle dans le même endroit, je ne doute point que ce ne soit la même chose que cette *paix qui passe tout sentiment*, dont ce

Phil. 4. 7.

saint Apôtre parle ailleurs. Je ne sçay si c'est comme je viens de dire, ou de quelque autre maniere plus vray-semblable, que saint Ambroise a entendu ce passage

de l'Apôtre, mais vous voyez au moins, si je ne me trompe, que l'explication que je vous propose n'a rien de contraire aux principes de la foy. III. CLASSE. AN. 413.

35. Or il semble qu'aprés avoir dit sur le sujet de la maniere de voir Dieu toute spirituelle dont nous parlons, que de comprendre quelle est la largeur, la longueur, la hauteur, & la profondeur, c'est avoir vû Jesus-Christ & le Pere-même, il ait apprehendé que quelqu'un ne fût assez grossier pour s'y méprendre, & pour croire qu'il vouloit parler d'une vision sensible & corporelle; & c'est ce qui fait qu'il ajoûte que nous « ne connoissons plus Jesus-Christ selon « la chair, mais selon l'esprit, & qu'il est « luy-même l'esprit qui nous conduit & « qui nous éclaire. «

Eph. 3. 18.

2. Cor. 5. 16.

Thren. 4. 20.

Quand il dit que nous connoissons Jesus-Christ selon l'esprit, c'est de la connoissance que la foy nous donne qu'il veut parler, & non pas de la claire vision que nous aurons dans le Ciel. Car il est vray de dire que nous connoissons les choses-mêmes que nous ne voyons point encore, si nous les croyons fermement, & d'une foy non feinte. Enfin, aprés avoir dit avec l'Apôtre que nous ne connoissons plus Jesus-Christ

2. Cor. 5. 7.

1. Tim. 1. 5.

III. CLASSE. AN. 413. même selon la chair, & avec le Prophete, qu'il est luy-même l'esprit qui nous conduit & qui nous éclaire, il ajoûte, „ Qu'il luy plaise par sa misericorde de „ nous remplir de toute la plenitude de „ Dieu, afin que nous le puissions voir; & par-là il ne nous laisse aucun lieu de douter, que quand il a dit plus haut que nous connoissons Jesus-Christ, ce ne soit de la connoissance que la foy nous donne qu'il a voulu parler; & non pas de la claire vision qui nous fera voir Dieu tel qu'il est. Car il est clair qu'il la regarde comme une chose avenir, lorsqu'il la souhaite pour nous & pour luy-même par ces dernieres paroles, „ qu'il luy „ plaise par sa misericorde de nous rem„ plir de toute la plenitude de Dieu, afin „ que nous le puissions voir.

CH. XV. 36. Cette *plenitude de Dieu* est une parole empruntée de l'Apôtre; & vous la reconnoissez bien sans doute. Elle est de la suite de ce que saint Ambroise venoit de rapporter, où saint Paul souhaitoit aux Ephesiens qu'ils pûssent comprendre la charité de Jesus-Christ qui passe toute science, *afin*, ajoûte-t'il, Eph. 3. 19. *que vous soyez comblez de toute la plenitude de Dieu.* Ce mot de l'Apôtre a donné lieu à quelques-uns de croire que nous

serons transformez en Dieu, & que nous ne serons qu'une même chose avec luy. Car, disent-ils, si nous devons être quelque chose de moins que Dieu, & si nous ne devons pas avoir tout ce qu'il a, comment est-il vray de dire que nous serons *comblez de toute la plenitude de Dieu?* Or il est vray que nous en serons comblez; il est donc vray que nous luy serons égaux. Je sçay que vous detestez cette erreur, & avec grande raison: nous la démêlerons plus bas, selon les lumieres qu'il plaira à Dieu de nous donner, & nous ferons voir ce que c'est que cette *plenitude de Dieu*, dont l'Apôtre dit que nous serons comblez.

III. CLASSE. AN. 413.

Eph. 3. 19.

37. Mais auparavant repassez ce que nous avons dit jusqu'icy, & voyez si cela ne satisfait pas à ce que vous m'aviez proposé, & qui paroissoit si difficile à resoudre. Car si vous demandez si l'on peut voir Dieu, je répons qu'on le peut. Si vous demandez comment je le sçay, je vous répons que c'est l'Ecriture qui me l'apprend par cette parole, *Heureux sont ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu*, & par plusieurs autres semblables.

Recapitulation.

Math. 5. 8.

Si vous demandez pourquoy donc la même Ecriture dit qu'il est *invisible*,

1. Tim. 6. 1.

III. CLASSE. AN. 413.

s'il est vray qu'on le puisse voir, je vous répons qu'il est invisible par sa nature; mais qu'il se fait voir quand il luy plaît, & comme il luy plaît, & qu'il a été vû de plusieurs, non tel qu'il est, mais sous la forme qu'il luy a plû. Si vous demandez comment il a pû étre vû de l'infame meurtrier Caïn, contre lequel il prononça la condamnation que meritoit son crime, aprés luy en avoir demandé raison, & comment il a été veu du Diable même, lorsqu'il vint avec les bons Anges se presenter devant luy, s'il est vray que pour le voir il faille avoir le cœur pur; je vous répons que tous ceux qui ont été frappez de quelque voix par où Dieu s'est fait entendre à eux ne l'ont pas vû pour cela, témoin ceux qui entendirent, mais sans rien voir, cette voix du Pere à J. C. *je vous ay déja glorifié, & je vous glorifieray encore.*

Gen. 4. 6.

Iob 1. 6.

Math. 5. 8.

Ioan. 12. 28.

Ce ne seroit pas même un inconvenient que quelques-uns de ceux qui n'ont pas le cœur pur eussent vû Dieu sous la forme qu'il luy auroit plû de choisir, mais non pas dans sa propre substance, qui demeure invisible & immuable, lors même qu'il paroît sous ces formes empruntées.

Si vous demandez si quelque jour nous

nous le pourrons voir tel qu'il eſt, je vous répons que cela a été promis à ſes enfans, c'eſt à dire à ceux à qui l'Apôtre ſaint Jean parle quand il dit, *Nous ſçavons que quand il viendra à paroître nous ſerons ſemblables à luy, parce que nous le verrons tel qu'il eſt.* Si vous demandez par où nous le verrons, je vous répons que ce ſera par où les Anges le voyent, parce qu'alors nous ſerons égaux aux Anges. Car *perſonne n'a vû Dieu, ny ne le peut voir*, de la maniere dont on voit les choſes à quoy le mot de *viſible* convient dans ſa ſignification naturelle, parce qu'*il habite une lumiere inacceſſible*, & que par ſa nature il eſt inviſible, auſſi bien qu'incorruptible. Auſſi l'Apôtre luy donne-t'il ces deux qualitez tout de ſuite, & dans un même paſſage, lorſqu'il l'appelle *le Roy des ſiecles inviſible & incorruptible*. Comme il n'eſt donc pas ſeulement incorruptible quant à preſent, & qu'il le ſera toûjours, de même, il n'eſt pas ſeulement inviſible quant à preſent, & il le ſera toûjours. Car on ne le voit « point comme quelque choſe d'étendu « dans l'eſpace, mais par la ſeule pureté du « cœur. Ce n'eſt point par les yeux du « corps qu'on le cherche & qu'on le decouvre ; & il ne ſçauroit être meſuré «

III. CLASSE. AN. 413.

Ioan. 3. 2.

Luc. 20. 36.

1. *Tim.* 6. 16.

1. *Tim.* 6. 16.

Ibid. 1. 17.

Mat. 5. 8

III. CLASSE. AN. 413 „ par l'œil, comme quelque chose d'étendu; il ne peut être atteint ny par le toucher, comme quelque chose de solide; ny par l'oreille, comme un son capable de l'ébranler; enfin on ne l'apperçoit point comme un corps en mouvement qui fait sentir son éloignement ou ses approches; mais le Fils unique, residant dans le sein du Pere, fait connoître la nature & la substance de la divinité, par des illustrations ineffables, & des paroles qui n'ont point de son; & c'est par là qu'il la fait voir invisiblement aux yeux qui sont dignes de voir une si grande chose. Et ces yeux sont ces yeux du cœur éclairez de cette lumiere de la grace, dont parle le grand Apôtre, & dont parloit David quand il disoit à Dieu, *Eclairez mes yeux afin qu'il ne m'arrive jamais de m'endormir dans les tenebres de la mort.* Car *Dieu est esprit*, & *quiconque demeure uni au Seigneur est un méme esprit avec luy.* C'est donc invisiblement qu'on le voit, & d'une veuë à quoy les yeux n'ont point de part, comme le corps n'en a point à l'union, dont on est uni à Dieu.

Iean. 1. 18. — *Eph.* 1. 18. — *Psal.* 12. 5. — *Iean.* 4. 24. — 1. *Cor.* 6. 17.

CH. XVI. 38. Je croy qu'il ne vous reste rien à me demander sur la question que vous m'aviez proposée. Remarquez maintenant, & distinguez entre toutes les cho-

ses que nous venons de dire quelles sont celles que vous voyez ; celles que vous croyez ; & celles que vous ignorez encore, soit parce que je ne les ay pas dites, ou parce que vous ne les avez pas comprises, quoy que je les aye dites, ou parce qu'elles ne vous ont pas paru croyables. Et sur celles que vous voyez, & dont vous reconnoissez la verité, prenez-garde par où vous les voyez ; si c'est par quelque souvenir qui vous reste de les avoir veuës des yeux du corps, comme les objets que le Ciel ou la terre nous presentent, ou si sans les avoir jamais veuës de cette maniere, vous en avez apperçû la verité & la certitude, par ces yeux de l'esprit dont vous voyez vôtre volonté que personne que vous ne sçauroit voir comme vous la voyez, quoiqu'on puisse croire ce que vous en direz.

III. CLASSE. AN. 413.

Apres même que vous aurez fait toutes ces differences, remarquez par où c'est que vous les faites. Car encore qu'entre toutes ces choses, il y en ait qu'on voit des yeux du corps, & d'autres qui ne se voyent que de ceux de l'esprit, ce n'est que de ceux de l'esprit, & non pas de ceux du corps, que l'on en void la difference. Et au lieu que nous n'a-

Combien les yeux de l'esprit sont au dessus de ceux du corps.

III. CLASSE. AN. 413.

vons point besoin de ceux du corps pour juger de la verité de ce que voyent ceux de l'esprit, nous ne sommes asseurez de ce que nous voyons de ceux du corps, qu'autant que l'ame est de la partie, & qu'elle reçoit ce qui luy est transmis & annoncé par les sens. C'est parler improprement neanmoins que de dire qu'elle le reçoit, puisqu'on sçait bien qu'elle laisse au dehors ce qui fait impression sur les sens ; & qu'elle ne fait que le donner en garde à la memoire, sous des images incorporelles & toutes spirituelles, quoiqu'elles representent des corps. C'est de ce reservoir qu'elle les tire quand il luy plaît, s'il n'y a point d'empêchement, pour en faire le sujet de ses pensées, & pour en juger. Elle fait encore, quand elle en est capable, la difference de ce qu'elle a laissé au dehors, & de ce qu'elle a receu au dedans qui le luy represente ; elle voit que l'un est absent, mais que l'autre luy est present. C'est ainsi que quand vous vous remettez mon visage dans mon absence, l'image interieure qui vous le montre vous est presente, quoique la chose dont elle est l'image soit absente ; & vous voyez bien que ce qui est absent est un corps, & que ce qui vous est

present n'est rien de corporel, quoique ce qu'il vous represente le soit. III. CLASSE. AN, 412.

39. Aprés avoir donc bien remarqué & distingué ce que vous voyez de l'une & de l'autre maniere, considerez, entre toutes les choses que je viens de vous dire, quelles sont celles que vous croyez, & prenez-garde à ce que vous trouvez de poids & de force dans les témoignages qui vous portent à croire celles que vous ne voyez pas. Car vous ne deferez pas à ce que je vous ay dit, comme à ce que je vous ay cité de saint Ambroise; ou si vous avez une égale déference pour mes sentimens & pour les siens, vous en avez sans comparaison davantage pour l'Evangile, & pour tous les autres Livres Canoniques; & vous jugez trop bien des choses pour ne pas voir de combien l'authorité de l'Ecriture est au dessus de ce que nous en pouvons avoir, & moy particulierement. Mais enfin quelque defference que vous ayez & pour luy & pour moy, vous ne mettez ny luy ny moy en comparaison de l'Ecriture.

Ainsi vous croyez bien plus fermement ce que dit l'Ecriture que *jamais personne n'a vû Dieu*, qu'*il habite une lumiere inaccessible*, que *nul homme ne l'a vû ny ne le peut voir*; & que *ceux qui ont* Ioan. 1. 18. 1. Tim. 6. 16. Math. 5. 8.

III. CLASSE. AN. 413. *le cœur pur sont heureux parce qu'ils le verront*, vous croyez, dis-je, toutes ces choses bien plus fermement que ce que
» dit saint Ambroise, que Dieu ne se voit
» point comme quelque chose d'étendu
» dans l'espace; que ce n'est point par
» les yeux du corps qu'on le cherche &
» qu'on le découvre; qu'il ne peut être
» mesuré par l'œil, comme une étenduë;
» qu'il n'est sensible ny au toucher, comme
» quelque chose de solide, ny à l'oreille
» comme un son capable de l'ébranler, &
» qu'on ne l'aperçoit point comme un corps en mouvement, dont on remarque l'éloignement ou les approches, par où ce Docteur exprime ce qu'il a crû, ou qu'il a même compris de la nature de ce Dieu, qui n'est visible qu'à ceux qui ont le cœur pur, & c'est aussi ce que j'en croy. Math. 5. 8.

40. Autre est donc la foy que vous avez pour ces paroles de saint Ambroise, & autre celle que vous avez pour les paroles de Dieu même dans l'Ecriture. Car sur ce que nous vous disons, il vous peut venir quelque scrupule & quelque doute, s'il n'y a point quelque chose dans ces passages de l'Ecriture que nous n'ayons pas bien entendu, & si le sens que nous leur donnons, n'est point une pensée de nôtre esprit, plûtôt que le

table sens des Autheurs Canoniques; III. CLASSE. AN. 413.
éut-être que vous dites en vous-
ne, ne se peut-il pas faire qu'en- «
qu'on ne voye Dieu que par la «
té du cœur, on le voye neanmoins «
un certain espace, ou que ceux «
uront cette pureté de cœur le ver- «
aussi des yeux du corps, lorsque « 1.Cor.15.
orps corruptible sera revestu d'in- « 54.
uptibilité, & que nous serons égaux « Luc 20.
Anges? Peut-être donc que ne sça- « 36.
ir pas jusqu'à quel point vous devez
croire ou ne nous pas croire, vous
tes à prendre-garde à ne vous pas
rendre en ajoûtant plus ou moins de
qu'il ne faut à nos paroles. Pour cel-
e l'Ecriture vous ne doutez pas qu'il
aille y ajoûter foy, lors même que
n'en comprenez pas bien le sens.
ais enfin, & cette deliberation même
e que vous devez de foy à nos paro-
& cette difficulté qu'il y a d'arriver au
t de sçavoir les choses avec certi-
, & les doutes qui vous restent, &
e foy religieuse qu'on doit avoir pour
role de Dieu, tout cela est devant
eux de vôtre esprit, qui le voyent
qu'il est; & vous n'étes nullement
oute que tous ces mouvemens ne
t en vous tels que je viens de dire,

III. CLASSE. AN. 413.

ou plûtôt tels que vous les sentez: Vous voyez donc vôtre foy, vous voyez vos doutes; vous voyez l'ardeur & l'envie que vous avez d'apprendre & de sçavoir, & quoique ce que l'authorité de la parole de Dieu vous fait croire soit invisible, vous voyez clairement que vous le croyez; vous voyez en vous tous ces sentimens, & vous les discernez aisément les uns des autres.

CH. XVII.

Yeux de l'esprit, de combien au dessus de ceux du corps.

41. Pouvez-vous donc en aucune maniere, mettre vos yeux corporels en comparaison avec ces yeux de vôtre cœur à qui tout ce que je viens de vous marquer est invisiblement present, qui en jugent & en font la difference, & qui en voyent si bien la certitude & la verité? Car c'est par ces yeux interieurs, & non pas par les yeux du corps que vous jugez non seulement des choses mêmes sensibles qui sont du ressort des yeux corporels, & qui s'apperçoivent par leur lumiere, mais de ces yeux-là mêmes, de ce qu'ils ont de lumiere & de force; & de combien elle est au dessous des choses invisibles, je ne dis pas seulement des plus excellentes, comme celles que la foy nous oblige de croire, tout invisibles qu'elles sont aux yeux même de nôtre esprit, mais de celles-

même que je vous ay marquées, & qui ne vous ſont pas ſeulement connuës comme quelque choſe que vous ne verriez point, & que vous ne feriez que croire, mais qui vous ſont preſentes, & que vous voyez des yeux de vôtre eſprit. Qui pourroit donc ne pas mettre ces yeux de l'eſprit infiniment au deſſus de ceux du corps, puiſque ces yeux interieurs ſont comme les juges de ceux du dehors, qui ne font que travailler pour leur ſervice, & aller à la découverte des choſes pour leur en faire le rapport; en ſorte qu'ils ne voyent rien dont ceux du dedans ne decident, comme des ſouverains établis pour en juger; au lieu que ceux du dedans voyent une infinité de choſes que ceux du corps ne ſçauroient voir. III. CLASSE. AN. 412.

42. Dites-moy maintenant je vous prie, lorſque vous êtes occupée au-dedans de vous-même à une auſſi grande affaire que de diſtinguer les choſes exterieures des interieures, lorſque vous mettez celles-cy infiniment au deſſus des premieres, & que les ayant laiſſées au dehors, vous vous tenez au dedans avec les autres, que vous en faites le diſcernement; & que ſans eſpace ny lieu vous mettez chacune à ſa place,

III. CLASSE. AN. 423. étes-vous dans l'obscurité ou dans la lumiere ? Qu'en pensez-vous ? Car pour moy je croy que vous ne sçauriez voir sans lumiere tant de choses si vrayes, si certaines & si claires. Prenez donc garde à cette lumiere même, dans laquelle vous voyez toutes ces choses, & jugez si l'œil corporel y peut atteindre. Il ne le sçauroit sans doute. Prenez-garde maintenant si dans cette lumiere vous appercevrez rien d'étendu ny qui ait aucun rapport à l'espace ; je croy que vous n'y trouverez rien de cette nature, si vous avez soin d'écarter de devant ces yeux de l'ame tout ce que les sens exterieurs peuvent avoir transmis en elle d'images des choses visibles & corporelles.

Lumiere interieure, sa nature.

Mais peut-étre ne vous est-il pas aisé de les écarter ; car LE COMMERCE des choses sensibles a fait passer en nous une infinité d'images qui tiennent de la nature des corps, parce qu'elles les representent ; & qui se jettent jusques dans les yeux de l'ame, avec une impetuosité dont il est bien difficile de se défendre ; & c'est pour tâcher de m'en défendre, & pour les faire au moins ceder à l'authorité de l'Ecriture, que je me suis écrié avec douleur dans la lettre * dont vous me parlez, où je n'ay fait que toucher

* C'est la lettre 92. nombre 5.

cette matiere, QUE l'homme noyé dans la chair, & enyvré de cette foule de pensées toutes charnelles, dont le commerce des choses corporelles nous a remplis, entende cette parole de Jesus-Christ même, *Dieu est esprit*. Car c'est une leçon que je me fais à moy-même, aussi bien qu'aux autres, & c'est pour me défendre moy-même, plus que personne; de ces sortes d'illusions que j'ay parlé de la sorte; parce qu'enfin nous retombons le plus aisément du monde dans les idées que le commerce des corps nous a rendu familieres. L'AME de l'homme est si foible qu'elle aime à s'occuper & à s'entretenir ce que luy a imprimé le commerce des choses corporelles; & non seulement elle reçoit ces impressions avec plaisir au dedans d'elle-même, mais elle les ramasse avec soin; elle s'y repose, & en fait le soûtien de sa foiblesse, & l'adoucissement de ses maux, n'étant plus assez forte pour se soûtenir par elle-même.

III. CLASSE. AN. 413.

Jean 4. 24.

Application de l'ame aux images des choses sensibles, effet de sa foiblesse.

43. Si vous ne pouvez donc écarter entierement, de devant les yeux de vôtre ame, le nuage que forment les images des corps, au moins observez-les bien, & considerez-les en vous-même. Regardez dans vos pensées le Ciel & la

III. CLASSE. AN. 413.

terre, comme vous avez accoûtumé de les regarder au dehors avec les yeux du corps; & reconnoissez que ces images du Ciel & de la terre, qui se presentent aux yeux de vôtre esprit, ne sont pas des corps, mais des representations de corps. Decidez donc au moins en faveur de vôtre raison contre vôtre imagination, si vous ne pouvez pas chasser entierement, & ôter de devant les yeux de vôtre esprit, les images des corps; & pour vous détromper, servez vous-même de ce qui vous trompe.

Car je croy qu'il n'y a personne qui soit dominé par ces phantômes de l'imagination jusqu'au point de croire que le soleil, la lune, les étoiles, les rivieres, les mers, les montagnes, les collines, les villes, les murs de sa maison ou de sa chambre, & toutes les autres choses qui luy sont connuës pour les avoir veuës par les yeux du corps soient dans sa memoire ou dans sa pensée, comme des corps en repos ou en mouvement, placez chacun dans un certain espace, & distans l'un de l'autre d'un certain intervale. Si donc ce qu'il y a dans nôtre ame, qui nous represente si bien les corps & les lieux, n'y est nullement comme dans un espace, & n'est

point rangé dans nôtre memoire, comme des corps separez les uns des autres, combien les choses qui n'ont rien de semblable aux corps, comme la charité, la joye, la patience, la paix, l'humanité, la bonté, la foy, la douceur, la temperance, ont-elles moins de rapport à l'espace ? Combien moins sont-elles separées les unes des autres par aucun intervalle ? Combien moins les yeux de l'esprit ont-ils besoin de distance pour les voir & pour y envoyer leurs rayons ? Toutes les choses de cette nature ne sont-elles pas en un sans être pressées ny confonduës ; & ne sont-elles pas toutes distinguées les unes des autres sans aucune circonscription ny separation de lieu ?

III. CLASSE. AN. 413.

Nature des choses invisibles & incorporelles.

Pourriez-vous dire en quel lieu vous voyez la charité ? Elle vous est connuë neanmoins, & vous la voyez quand il vous plaît des yeux de vôtre esprit. Or si vous en connoissez la grandeur est-ce pour l'avoir mesurée de l'œil comme quelque masse d'une prodigieuse étenduë ? Et quand elle vous parle interieurement, & qu'elle vous sollicite de vivre selon ses regles, entendez-vous quelque son dont vôtre oreille soit frappée ? ouvrez-vous la paupiere pour la voir ? serrez-

III. CLASSE. AN. 413.

vous les bras pour la saisir & empêcher qu'elle ne vous échappe ; & quand elle vous vient dans l'esprit vous apercevez-vous de ses demarches ?

La connoissance des choses incorporelles, sert de degré pour s'élever à la connoissance de Dieu.

44. Si donc cette petite étincelle de charité que nous avons dans le cœur, & que nous voyons clairement, ne se voit point comme une chose bornée par un certain espace ; si ce n'est point par les „ yeux du corps qu'on la decouvre ; si elle „ ne peut étre ny mesurée par l'œil, ny „ atteinte par le toucher ; si elle n'est ny un „ son dont l'oreille puisse étre frappée, ny „ un corps en mouvement dont on puisse „ sentir l'éloignement ou les approches ; „ si tout cela, dis-je, est vray de ce qu'il y a en nous de charité, combien l'est-il d'avantage de Dieu même qui nous a mis ce gage celeste dans le cœur ? Car si nôtre homme interieur, par où nous sommes des images de Dieu, c'est à dire des images crées & imparfaites, & non engendrées de sa substance, habite dés à present dans une lumiere inaccessible aux yeux du corps, quoiqu'il ne fasse encore que se renouveller de jour en jour, combien plus doit étre inaccessible aux yeux du corps, & à tous les autres sens, cette lumiere ineffable où Dieu habite, & à quoy les yeux du

2. Cor. 4. 16.

1. Tim. 6. 16.

cœur même ne sçauroient atteindre s'il n'est pur? III. CLASSE. AN. 413.

Lors donc que non seulement la raison & l'esprit, mais l'amour & le mouvement du cœur nous feront mettre cette divine lumiere au dessus de la lumiere sensible, cette preference même rendra la santé à nos ames; & à mesure qu'elle ira en augmentant, nôtre vigueur interieure augmentera; & les langueurs de nos ames se gueriront par la misericorde de celuy qui nous lave de tous nos pechez. Car étant devenus spirituels dans cette vie nouvelle qui nous rend bien plus veritablement vivans que la vie commune & ordinaire, nous jugerons de toutes choses sans pouvoir être jugez de personne; puisque *l'homme animal & charnel n'est point capable de ce que l'esprit de Dieu fait comprendre; qu'il le regarde comme une folie; & qu'il n'y sçauroit atteindre. Parce que c'est par une lumiere toute spirituelle qu'on en doit juger.* 1.Cor.2.15. 1.Cor.2.14.

45. Que si nous ne sommes pas capables de preferer la lumiere qui juge à celle dont elle juge, la vie de l'intelligence à celle des sens, les étres de la nature de nôtre esprit, c'est à dire ceux qui bien loin d'avoir une partie d'eux-mêmes dans un lieu, & une autre dans CHAP. XVIII. 1.Cor.2.15.

III. CLASSE. AN. 413. un autre, sont indivisiblement tout ce qu'ils sont, à ce qui est composé de parties, & dont une moitié est moindre que le tout, c'est à dire aux natures corporelles, en vain nous mêlons-nous de parler de choses si grandes & si élevées. Si au contraire nous en sommes dés-ja capables, & qu'ainsi nous reconnoissions que nôtre esprit est quelque chose de plus excellent que tous les corps, croyons aussi que Dieu est quelque chose de plus excellent que nôtre esprit, afin que sa

Phil. 4. 7. paix, qui passe toute pensée, conserve nos cœurs & nos esprits en Jesus-Christ. Car puisque cette paix surpasse *toute pensée*, sans doute qu'elle est d'un ordre superieur à nôtre intelligence. Or elle luy seroit inferieure si elle étoit visible aux yeux du corps, à qui nôtre intelligence même n'est pas visible.

Car on ne dira pas que cette *paix de Dieu* soit autre chose que *la splendeur*

Heb. 1. 3. *de son essence*, c'est à dire son fils unique, de qui vient cette charité qui passe toute science, & dont la connoissance

Eph. 3. 19. nous comblera de toute la plenitude de Dieu. Or sans doute que cette splendeur de l'essence de Dieu n'est pas inferieure à la lumiere de nôtre esprit, qui n'est qu'un écoulement de cette source

de toute

de toute lumiere. Si donc cette lumiere même de nôtre esprit est hors de la portée des yeux du corps, combien moins sont-ils capables d'atteindre cette autre lumiere infiniment plus excellente ? Il y a en nous quelque chose de visible comme nôtre corps, & quelque chose d'invisible comme nôtre homme interieur, c'est à dire nôtre ame & nôtre intelligence, qui est sans doute ce qu'il y a de plus excellent en nous. Si donc cette plus excellente partie de nous-mêmes est invisible aux yeux de nôtre corps, comment est-ce que ce qui est infiniment plus excellent que ce qu'il y a de plus excellent en nous, pourroit étre visible à ces mêmes yeux, c'est à dire à ce qui appartient à la moins noble partie de nous-mêmes ?

III. CLASSE. AN. 413.

Preuve sensible, que Dieu est invisible aux yeux du corps.

46. Je croy qu'aprés que vous aurez fait reflexion à tout ce que je viens de vous dire, vous demeurerez d'accord que saint Ambroise a bien parlé quand « il a dit que Dieu ne se voit point comme « quelque chose d'étendu dans l'espace, « mais par la seule pureté du cœur : que « ce n'est point par les yeux du corps qu'on « le cherche & qu'on le decouvre ; qu'il ne « peut-étre ny mesuré par l'œil comme « quelque chose d'étendu, ny atteint par

CHAP. XIX.

III. CLASSE. AN. 413 » le toucher comme une masse solide, ny » reçû par l'oreille comme un son capable » de l'ébranler, ny aperçû comme un corps » en mouvement dont on puisse remarquer » l'éloignement ou les approches. S'il y a dans tout cela quelque chose que nous n'entendions pas bien encore, ou sur quoy nous ayons d'autres sentimens que Phil. 3. 14. ceux qu'il faut avoir, Dieu nous en fera connoître la verité, pourvû que nous Ibid. v. 16. marchions avec fidelité dans les connoissances où nous sommes déja parvenus.

Or nous sommes déja parvenus à croire *Joan.* 1. 18. que jamais personne n'a vû Dieu; que 1. *Joan.* 1. 5. Dieu est lumiere, & qu'il n'y a point de *Jac.* 1. 17. tenebres en luy; qu'il n'est point capable de changement & de vicissitude; qu'il 1. *Tim.* 6. 16. habite une lumiere inaccessible, & que nul homme ne l'a vû ny ne le peut voir; 1. *Joan.* 5. 7. que le Pere, le Fils, & le saint Esprit ne sont qu'un seul Dieu dans une parfaite identité de nature; que ceux qui *Math.* 5. 8. ont le cœur pur le verront; que nous serons semblables à Dieu, parce que nous 1. *Joan.* 3. 2. le verrons tel qu'il est; que *Dieu est charité*, & que *qui demeure dans la charité* *Ibid.* 4. 16. *demeure en Dieu & Dieu en luy*; que nous devons tâcher d'avoir la paix avec tout le monde, & conserver la sainteté, sans *Heb.* 12. 14. quoy nul ne sçauroit voir Dieu; que

orps mortels & corruptibles seront III. CLASSE.
uvellez à la resurrection, & revêtus AN. 413.
mortalité & d'incorruptibilité; qu'au 1. Cor. 15. 42. & 53.
que chaque corps est mis en terre
grossier & tout animal, il resusci- 1. Cor. 15. 43. & 44.
tout spirituel, par la puissance du
ieur qui transformera nos corps vils *Philip.* 3. 21.
jets, pour les rendre conformes à son
s glorieux ; que Dieu a fait l'hom-
ı son image & ressemblance ; que le *Gen.* 1. 27.
uvellement qui s'opere dans l'inte- *Eph.* 4. 23. & 24. &...
: de nôtre ame par la connoissance *Col.* 3. 10.
Dieu nous donne de luy-même re-
: en nous l'image de celuy qui nous
:és. Ceux donc qui marchent par la
dans ce que nous ont appris ces au-
itez de l'Ecriture, & plusieurs autres
ɔlables, & qui par quelque revela-
venuë d'en haut, ou par la force
e intelligence aidée des lumieres de
ace ont fait du progrez dans la con-
sance de ces veritez, & sont deve-
capables de traiter spirituellement 1. Cor. 2. 13.
:hoses spirituelles, ceux-là voyent
:ement que de voir des yeux de
rit, c'est quelque chose de bien plus
:llent que de voir des yeux du corps ;
ue les choses que l'on voit de ces
ε de l'esprit ne sont point enfermées
s un espace, ny separées les-unes

III. CLASSE. AN. 413. des autres par aucun intervale, ny composées de parties, enſorte qu'elles ſoient moindres dans une partie d'elles-mêmes que dans leur tout.

47. Voila ce qui a fait dire hardiment „ à ſaint Ambroiſe que Dieu ne ſe voit „ point comme quelque choſe d'enfermé „ dans un eſpace; que ce n'eſt point par „ les yeux du corps qu'on le cherche & „ qu'on le découvre ; qu'il ne peut être „ ny meſuré par l'œil, ny atteint par le „ toucher, ny reçû par l'oreille, ny aperçû „ comme un corps en mouvement „ dont on puiſſe remarquer l'éloignement „ ou les approches.

Or comme la même Ecriture qui dit d'un côté, que l'eſſence de Dieu eſt invisible, dit auſſi que Dieu a été vû de pluſieurs, ſoit d'une maniere ſenſible & corporelle, ſoit de cette autre maniere plus ſpirituelle dont on voit au dedans les reſſemblances des corps par l'entremiſe de ces images qui, tout incorporelles qu'elles ſont, nous repreſentent les corps dans le ſommeil, ou dans les extaſes de l'ame ; c'eſt pour cela que ce ſaint Homme a eu ſoin de diſtinguer cette ſorte de viſion, où l'on voit l'eſſence même de Dieu, d'avec ces autres viſions où il s'eſt fait voir, non dans ſa propre

1. *Tim.* 6. 16.

nature, mais ſous les figures ſous leſquelles il luy a plû de ſe montrer. Car dans le temps même qu'il ſe fait voir, ſous ces formes empruntées, à qui il luy plaît, quand il luy plaît, & comme il luy plaît, ſa ſubſtance demeure toûjours immuable & inviſible. Et cela ne nous doit point ſurprendre, puiſque nôtre volonté même, lorſqu'elle ſe montre en quelque maniere par les ſons dont elle ſe ſert pour s'exprimer, ne laiſſe pas de demeurer inviſible, & ſans aucun changement. Combien donc eſt-il plus facile à la toute-Puiſſance de Dieu qui a tiré tous les êtres du neant, & qui demeurant toûjours le même, change & renouvelle toutes choſes, combien, dis-je, luy eſt-il plus facile de ſe montrer à qui il luy plaît, & ſous telle figure qu'il luy plaît, ſans qu'il arrive aucun changement à ſa nature, & qu'elle ceſſe de demeurer toûjours également cachée & inviſible ?

III. CLASSE. AN. 413.

48. QUE ſi nous voulons arriver à cette autre viſion de Dieu, où l'on le voit tel qu'il eſt, ſaint Ambroiſe nous avertit qu'il faut travailler à purifier nos cœurs. Car ſi l'Ecriture dit que Dieu eſt inviſible, c'eſt par oppoſition à la ſignification que l'accoûtumance de voir des

CHAP. XX.

1. Jean. 3 2.

En quel ſens Dieu eſt inviſible.

1. *Tim.* 6 16.

III. CLASSE. AN. 413. corps a attachée au mot de *viſible*, & de peur qu'on ne crût que Dieu eſt un corps : mais les cœurs purs n'en ſont pas moins aſſûrez de le voir dans ſa propre ſubſtance, puiſque c'eſt en cela que conſiſte la grande & ineffable recompenſe

Math. 5. 8. que le Fils de Dieu même a promiſe à ceux qui aiment Dieu & qui le ſervent. Car dans le temps qu'il a paru ſous les voiles d'une chair viſible aux yeux même corporels, il a promis à ceux qui ont le cœur pur de ſe faire voir à eux dans ſon eſſence inviſible, lorſqu'il a dit, *Celuy*

Jean. 14. 21. *qui m'aime ſera aimé de mon Pere, & je l'aimeray, & me feray voir à luy*, c'eſt à dire dans cette nature qui eſt commune au Pere & au Fils, & ſelon laquelle l'un & l'autre ſont également inviſibles & incorruptibles, puiſqu'ils n'ont qu'une même nature, dont l'Apôtre s'efforce de nous faire comprendre l'excellence dans cet endroit de ſa premiere Epître à Timothée, où il employe tout de ſuite ces

1 Tim. 1. 17. deux termes d'*inviſible* & d'*incorruptible*, comme j'ay remarqué plus haut.

1. Cor. 15, 44. De ſçavoir maintenant ſi lors que nos corps ſeront devenus ſpirituels par la reſurrection, cette ſubſtance de Dieu ſera viſible même aux yeux du corps, c'eſt à ceux qui le croyent à nous le montrer

Dieu inviſible, dans le Ciel même, aux yeux du corps.

par de bonnes preuves ; pour moy je me tiens au sentiment de celuy qui même aprés la resurrection ne donne cette prerogative qu'aux cœurs purs, & non pas aux yeux du corps.

III. CLASSE. AN. 413.

49. QUANT à cette qualité spirituelle qui est promise à nos corps aprés la resurrection, je suis tout prêt d'apprendre ou d'examiner ce que c'est ; si toutesfois nous pouvons entrer dans cet examen sans tomber dans ces fautes que les hommes ne sçauroient presque éviter dans leurs disputes, chacun prenant sujet du merite, & de l'authorité de celuy dont il suit les sentimens, de s'enfler & de s'élever au dessus des autres ; d'où il arriveroit qu'en pensant trouver de quelle maniere on peut voir Dieu, nous troublerions la paix & nous perdrions la sainteté, sans quoi personne ne le sçauroit voir. C'est dequoy je prie sa misericorde de deffendre nos cœurs, afin qu'il les conserve purs & capables de cette vision celeste qui nous est promise. Mais ce que je n'examine point, c'est si la nature de Dieu se voit comme quelque chose de renfermé dans un certain espace, parce que je tiens pour certain que cela n'est pas. De sçavoir maintenant si ce qui ne se voit point comme

CHAP. XXI.

1. Cor. 15. 44.

Corps, spirituels aprés la Resurrection.

Heb. 12. 14.

III. CLASSE. AN. 413.

quelque chose de contenu dans un certain espace se peut voir des yeux du corps, c'est surquoy je suis prêt d'écouter paisiblement & avec charité, ceux qui pretendent le pouvoir montrer; mais à condition que je leur feray mes difficultez & mes objections.

Source de l'erreur de ceux qui ont crû Dieu corporel.

Car il y en a qui croyent que Dieu est un corps, parce qu'ils ne sçauroient concevoir que ce qui n'est point un corps soit quelque chose; & pour ceux-là je croy qu'il faut les rejetter, & qu'on ne doit les écouter en aucune maniere. Il y en a d'autres qui croyent bien que Dieu n'est point un corps, mais qui ne laissent pas de soûtenir que ceux qui resusciteront pour la vie éternelle verront Dieu des yeux mêmes corporels, pretendant que les corps deviendront esprits, & que c'est ce que saint Paul veut faire entendre, quand il dit que nos corps resusciteront *tout spirituels*. Or quoique cette opinion ne soit pas vraye, je croy qu'on voit assez combien elle est differente de l'autre, & de combien elle est plus supportable. Premierement parce qu'il est beaucoup moins dangereux d'avoir des sentimens contraires à la verité sur le sujet de la creature que sur le sujet du Createur. En second lieu, par-

Jean 5. 29.

1. Cor. 15. 44.

ce qu'il eſt beaucoup plus ſupportable de vouloir convertir les corps en eſprits, que de vouloir que Dieu ſoit un corps. Et enfin, parce que la verité de ce que j'ay dit dans cette lettre à Italica *, que nos yeux corporels ne ſeront non plus capables de voir Dieu aprés la reſurrection qu'ils le ſont preſentement, ſubſiſte avec cette opinion; puiſque les yeux dont je parle en cet endroit ne ſont que des yeux corporels, & que les nôtres ne le ſeront plus, s'il eſt vray que tout le corps devienne eſprit. Ainſi il eſt toûjours vray, dans cette ſuppoſition même, que jamais les yeux corporels ne verront Dieu, puiſque lorſque nous le verrons ce qui eſt corps ſera devenu eſprit.

III. CLASSE. AN. 413.

* C'eſt la lettre 92. nombre 3.

50. Toute la queſtion ſe reduit donc à voir juſqu'à quel point ce corps mortel & corruptible ſera revêtu d'immortalité & d'incorruptibilité, & juſques à quel point, d'animal & de groſſier qu'il eſt, il deviendra ſpirituel. Or cette queſtion ſe doit traiter avec d'autant plus de circonſpection & de ſoin qu'elle regarde le corps même de celuy qui par la puiſſance par laquelle toutes choſes luy ſont ſoûmiſes, transforme nos corps vils & abjets, & les rend conformes à ſon corps glorieux.

1. Cor. 15. 53.

Ibid. v. 44.

Philip. 3. 21.

III. CLASSE. AN. 413.

Disons donc en premier lieu que ceux qui pretendent que le *voir* n'appartient qu'aux yeux du corps, ne meritent pas d'être écoutez ; puisqu'on ne sçauroit douter que le Pere éternel ne voye son Fils, & que le Fils ne voye le Pere. Car si le *voir* n'appartenoit qu'aux yeux du corps, il s'ensuivroit que le Fils de Dieu ne voit pas son Pere, ou qu'il a fallu pour être capable de le voir qu'il se revêtît d'un corps. Or c'est ce qu'il ne nous est pas permis de penser ; sans compter ce que dit l'Ecriture que dés le temps de la creation du monde, & avant que le Fils de Dieu eût pris la forme de serviteur, Dieu vit la lumiere, & trouva que c'étoit une bonne chose ; qu'il vit le firmament, la mer, la terre, les herbes, & les arbres, le soleil, la lune, les étoilles, les animaux qui rampent sur la terre, les oyseaux de l'air, & tout ce qui est vivant, enfin qu'il vit tout ce qu'il avoit fait, & trouva qu'il n'y avoit rien en tout cela que de tres-bon. Car aprés que l'Ecriture a dit & repeté sur chaque espece de creatures, que Dieu les avoit *vûës*, j'admire comment il a pû entrer dans l'esprit de quelques-uns qu'il n'y a que des yeux corporels qui voyent. La signification dans laquelle le mot de *voir* se

Le voir appartient à l'esprit aussi bien qu'au corps.

Phil. 2. 7.

Gen. 1. 4.

Ibid. v. 31

prend le plus communément dans le langage ordinaire est peut-être ce qui a donné lieu à cette opinion ; mais enfin elle ne s'accorde pas avec le langage de l'Ecriture, selon laquelle il est si vray que le *voir* appartient à l'esprit aussi bien qu'au corps, & même beaucoup plus à l'esprit qu'au corps, que le nom de *voyants* est celuy qu'elle donne aux Prophetes, qui voyent l'avenir même, & qui sans doute ne le voyent que des yeux de l'esprit, & non pas de ceux du corps.

III. CLASSE. An. 413.

Voyants, ce que c'est dans l'Ecriture.

1. Rois 9. 9.

51. Mais de plus ne devons-nous pas craindre qu'il n'y ait de la temerité à dire que non-seulement nos corps seront affranchis de leur mortalité & de leur corruptibilité par la resurrection, mais qu'ils perdront même tout ce qui fait qu'ils sont des corps, & qu'ils seront transformez en esprits ? Car, ou nous aurons deux esprits au lieu d'un, si le corps même devient esprit ; ou si on soûtient que nous n'aurons qu'un esprit, & que cette conversion du corps en esprit ne fasse pas que nous en ayons deux, & n'ajoûtee rien à celuy que nous avons, je crains que cette pretenduë transformation du corps en esprit ne veüille dire qu'ils cesseront d'être, bien loin de

III. CLASSE. A. N. 413. subsister éternellement, & de posseder l'immortalité.

Jusques à ce donc que par une recherche plus exacte Dieu nous ait fait la grace de trouver ce qu'on peut penser de plus vraisemblable & de plus conforme à l'Ecriture sur cette qualité spirituelle de nos corps aprés la resurrection, contentons-nous de sçavoir, que le Fils unique du Pere, Jesus-Christ homme, & mediateur entre Dieu & les hommes, voit son Pere de la même maniere que son Pere le voit. Quant à nous au lieu de vouloir emporter avec nous la concupiscence des yeux jusques dans cette vision de Dieu qui nous est promise à la resurrection, travaillons avec une humble pieté à purifier nos cœurs; & quand nous entendons le grand Apôtre qui dit que *nous ne voyons presentement qu'en enigme, & comme dans un miroir obscur*, mais que *nous verrons alors face à face*, gardons-nous bien d'imaginer en Dieu un visage corporel, puisque l'Apôtre, s'expliquant au même endroit, dit que *nous ne connoissons icy bas qu'imparfaitement*, mais qu'*alors nous connoîtrons Dieu comme il nous connoît.* Car il faut que Dieu ait un visage & des yeux corporels, & que ce soit par ces yeux qu'il nous con-

1. Tim. 2. 5.

1. Jean 2. 16.

1. Cor. 13. 12.

Voir Dieu face à face, ce que c'est.

Ibid. v. 12.

noisse, s'il est vray que ce soit par le voir de nos yeux corporels que nous le devions connoître, puisqu'il est dit que nous le connoîtrons *comme il nous connoît.*

III. CLASSE. AN. 413. Ibid.

Il n'est pas non plus question de visage ny d'yeux corporels, dans cet autre passage du même Apôtre, où il dit que *nous contemplons à visage découvert la gloire du Seigneur, &* que *par là nous sommes transformez en la même image, allant & avançant de clarté en clarté, par l'illumination de l'esprit du Seigneur*, c'est à dire passant de la clarté de la foy à la clarté de la contemplation éternelle; car c'est où nous conduit cette transformation par laquelle s'opere de jour en jour le renouvellement de nôtre *homme interieur*, ou, comme parle l'Apôtre saint Pierre, de cet *homme invisible, & caché dans le cœur*, qu'il veut que nous ayons soin de parer par *la pureté incorruptible d'un esprit de douceur & de paix, ce qui est un riche & magnifique ornement aux yeux de Dieu.* Il n'est point, dis-je, question de visage dans ce passage de saint Paul, si ce n'est de celuy sur lequel il est dit que les Juifs ont un voile qui les empêche de venir à Jesus-Christ, & qui est ôté dés qu'on y vient. Voila quel est le *visage* dont parle l'Apôtre, quand il dit que *contemplant la gloi-*

2. Cor. 3. 18.

2. Cor. 4. 16.

1. Pet. 3. 4.

2. Cor. 3. 15. & 16.

III. CLASSE. AN. 413. *re de Dieu à visage découvert nous sommes transformez en son image*. Et cela n'a pas
Ibid. v. 18. même besoin d'explication, puisque l'Apôtre dit au même endroit que c'est *sur*
2.Cor.3.15. *le cœur que les Iuifs ont un voile*. Ce *visage* n'est donc autre chose que *le cœur*, par où, quand il est dévoilé par la foy,
1. Cor. 13. 12. nous voyons les choses dés-à-present, mais en enigme, & comme dans un miroir obscur, au lieu que nous les verrons un jour à découvert.

CHAP. XXIII. 52. Si ce que je viens de vous dire vous paroît vray, tenez-vous donc à cette doctrine de saint Ambroise, non plus par defference à l'autorité de ce grand Homme, mais parce qu'elle est appuyée de celle de la verité. Car ce qui fait que j'y souscris moy-même ce n'est pas parce que c'est celle d'un homme dont Dieu s'est principalement servi pour me tirer de l'erreur, & par le ministere duquel j'ay été fait participant de la grace du saint Baptême; ce n'est pas par aucune prevention pour celuy de la main de qui j'ay été planté
1. Cor. 3. 6. & arrosé, mais parce que quand il a parlé de la sorte, il n'a rien dit que celuy qui donne l'accroissement ne dise visiblement au cœur de tous ceux qui ont de l'intelligence, &

:nt la pieté conduit les pensées. III. CLASSE.
)ieu ne sera donc visible, même aprés "AN. 413.
Resurrection, qu'à ceux qui auront le "
ur pur. C'est ce qui a fait dire à "
us-Christ : *Heureux ceux qui ont le cœur* "*Mat. 5. 8.*
, *car ils verront Dieu*. Il y en avoit "
sieurs autres qu'il avoit déja appellez "
reux; mais il ne leur avoit point pro- "
; qu'ils seroient capables de voir Dieu. "
l faut donc avoir le cœur pur pour le "
ir, sans doute que ceux qui n'ont pas "
cœur pur ne le verront pas ; car nul ne "
verra qu'il n'en soit digne, & il ne "
uroit être vû de ceux qui n'auront "
; voulu le voir. Aussi Dieu ne se voit- "
)oint comme quelque chose d'étendu "
de renfermé dans une espace, mais "
: la seule pureté du cœur. Ce n'est pas "
; yeux du corps qu'on le cherche & "
'on le découvre; il n'est ny une éten- "
ë que l'œil puisse mesurer, ny une "
isse que le toucher puisse atteindre, "
un son que l'oreille puisse entendre, "
un corps en mouvement dont on "
isse appercevoir de quelque maniere "
e ce soit l'éloignement ou les appro- "
es. Souvent lorsqu'on le croit ab- "
e on le voit; & souvent quoiqu'il soit "
:sent on ne le voit pas. Jesus-Christ "
ême n'étoit pas vû de tous ses Apô- "

» tres, & c'est pour cela qu'il leur dit,
» *Quoy depuis le temps que je suis avec vous,*
Joan. 14. 9. » *vous ne me connoissez pas encore?* Ce sont
» donc ceux qui ont compris quelle est
» la largeur, la longueur, la hauteur &
Eph. 3. 18. & 19. » la profondeur, & quelle est la charité
» de Jesus-Christ qui passe toute science;
» ce sont ceux-là, dis-je, qui ont vû Jesus-
» Christ & le Pere même. Car nous ne
Jean 14. 9. » connoissons plus Jesus-Christ selon la
2. Cor. 5. 16. » chair, mais selon l'esprit, & il est luy-
» même l'esprit qui nous conduit & qui
Thren. 4. 20. » nous éclaire. Qu'il luy plaise par sa mi-
» sericorde de nous remplir de toute la
Eph. 3. 19. » plenitude de Dieu, afin que nous le
» puissions voir.

53. Autant que vous comprenez ces paroles de ce saint Homme, qui ne sont pas du langage de la chair, mais de celuy de l'esprit, & que vous reconnoissez qu'elles sont vrayes, non parce qu'il les a dites, mais parce que la voix secrette de la verité nous les dit, autant comprenez-vous par où vous étes unie à Dieu, autant luy preparez-vous au dedans de vous-même une demeure sainte, sans espace ny dimension, pour y entendre ses discours ineffables, & imperceptibles aux sens, & pour y voir la forme invisible de sa nature. Car elle sera veuë de ceux

qui ont le cœur pur, & ils la verront, non comme un corps qu'on appercevroit dans un certain lieu, & d'une certaine diſtance, mais en eux-mêmes, lorſqu'il y viendra, & qu'il y fera ſa demeure. Car c'eſt par là qu'ils ſeront remplis de toute la plenitude de Dieu; ce qui ne veut pas dire qu'ils ſeront transformez en Dieu pour n'être qu'une même choſe avec luy, mais qu'ils en ſeront totalement remplis.

III. CLASSE. AN. 413.

1. Jean. 4 2. Eph. 3. 19.

Etre plein de Dieu ce que c'eſt.

Que ſi nous ne ſommes pas capables de concevoir autre choſe que des corps, & que nous n'ayons, de l'intelligence même qui nous les fait concevoir, que des idées indignes d'une ſi noble ſubſtance, ne nous arrêtons point à chercher des raiſons par où nous puiſſions nous combattre & nous convaincre nous-mêmes; travaillons plûtôt par la priere, & par tout ce qui nous peut faire croître en ſainteté, à purifier nos cœurs, & à les affranchir de cet appeſantiſſement qu'ils ont contracté par l'accoûtumance & le commerce des choſes corporelles. Car ſaint Jerôme nous apprend *, auſſi bien que ſaint Ambroiſe, qu'il n'eſt non plus poſſible de voir des yeux de la chair la Divinité du Fils & du Saint Eſprit, que celle du Pere; parce que les

* Livre 3. ſur Iſaïe chapitre 6.

III. CLASSE. AN. 413. trois Personnes de la Trinité n'ont qu'une même nature, & que cette veuë est reservée à ces yeux de l'esprit dont

Math. 5. 8. J. C. parle, quand il dit, *Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.* Car comme ce même Saint a dit dans un autre endroit avec autant de breveté que de verité, *les choses incorporelles ne se voyent point des yeux du corps.*

54. Si j'ay rapporté, sur cette matiere si importante, les pensées de ces grands Hommes, ce n'est pas que je pretende que vous deviez avoir pour celles de qui que ce soit, la même defference que vous avez pour l'authorité de l'Ecriture; mais c'est afin que ceux qui sont dans d'autres sentimens ouvrent les yeux de leur esprit à la verité, & qu'ils cher-

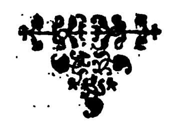
Sap. 1. 1. chent Dieu dans une parfaite simplicité de cœur, prenant-garde à ne pas condamner temerairement de si celebres interpretes de sa parole. Mais, dit-on, que verront donc les yeux du corps dans la vie future, s'ils sont incapables de voir Dieu? Seront-ils comme ceux des aveugles dans une entiere incapacité de rien voir; où les aurons-nous sains & entiers pour n'en faire aucun usage? Cette objection ne vous doit faire au-

Ce que nos yeux verront dans le Ciel.

cune peine, puisque ceux qui la font ne prennent pas garde à ce qu'ils disent. Car s'il n'y a point de corps dans le Ciel, comme ils pretendent, il n'y aura point d'yeux par consequent, & dés là l'objection tombe par terre. Si au contraire il doit y avoir des corps, il y aura dequoy faire usage des yeux du corps. Mais en voilà assez sur ce sujet. J'espere que si vous lisez & relisez avec attention ce que je vous ay dit dans toute la suite de cet ouvrage, vous verrez clairement que CE QUE nous avons à faire pour parvenir, avec la grace de Dieu, au bonheur ineffable de le voir, c'est de purifier nôtre cœur. Quant à la qualité spirituelle des corps aprés la Resurrection nous verrons dans quelque autre * ouvrage, ce que nous serons capables d'en dire avec le secours du Seigneur.

Ce qu'il y a à faire pour parvenir à voir Dieu.

* C'est ce que saint Augustin à fait au Livre 22. de la cité de Dieu. chap. 29.



III. CLASSE.
AN. 413.

LETTRE CXLVIII. *

*Saint Augustin prie Fortunatien Evêque de Sic, de le raccommoder avec un autre Evêque qui s'étoit trouvé choqué d'une Lettre * où saint Augustin avoit établi fortement que nous ne verrons point Dieu dans le Ciel des yeux du corps, ce qui donne occasion à ce saint Docteur de justifier ce qu'il avoit dit dans cette Lettre, & d'expliquer de quelle maniere & jusques à quel point on peut voir Dieu. Il paroît par cette Lettre que cet Evêque que saint Augustin vouloit appaiser, panchoit un peu du côté des Antropomorphites.*

* Ecrite l'an 413. C'étoit auparavant la 111. & celle qui étoit la 148. est presentement la 21.

* C'est apparemment la Lettre 92. à la veuve Italica.

Memoire à mon saint frere FORTUNATIEN. a

CHAP. I. 1. CE memoire est pour vous faire souvenir de la priere que je vous fis, lorsque j'étois avec vous de vou-

a. Ce FORTUNATIEN étoit Evêque de Sic dans la Province Proconsulaire. Il eut pour successeur l'an 414. cet Urbain, dont il sera parlé sur le nomb. 34. de la lettre suivante. Il avoit été non seulement present à la conference de Carthage, mais un des sept Evêques qui y parlerent pour l'Eglise Catholique; c'est à dire, qu'il fût associé dans cette commission aux Aureles, aux Alypes & aux Augustins, ce qui n'est pas une petite marque de son merite.

loir bien voir celuy de nos Collegues, dont nous avons parlé, & le prier de me pardonner ce qu'il y a de trop dur dans une de mes lettres, & qu'il a pris comme ayant été dit contre luy. Si je me repens de l'avoir écrite, ce n'est pas pour y avoir dit que nous ne verrons non plus Dieu des yeux du corps dans le Ciel que sur la terre; puisque je ne l'ay dit, comme j'ay eu soin de le marquer dans la même lettre, que pour empêcher qu'on ne crût que Dieu est un être corporel, & qu'il n'est visible que comme les corps, c'est à dire d'une certaine distance, & dans un certain espace, car c'est ainsi que nous voyons tout ce qui se voit des yeux du corps; & de peur que sous pretexte qu'il est écrit que *nous verrons Dieu face à face*, on ne se figurât Dieu comme un corps avec des membres bornez à une certaine étenduë. Je ne me repens donc point d'avoir dit ce que j'ay dit, & qui ne tend qu'à nous empêcher de tomber dans une aussi grande impieté, & aussi injurieuse à Dieu que de croire qu'il n'est pas indivisiblement par tout, & qu'il est divisible, comme ce qui est étendu dans l'espace. Car nous ne voyons

III. CLASSE. AN. 413.

1. Cor. 13. 12.

Nature de la substance de Dieu.

III. CLASSE. AN. 415. rien par les yeux du corps qui ne le soit.

2. Que s'il se trouve quelqu'un, qui sans avoir aucune de ces idées de la nature de Dieu, & croyant au contraire qu'il est un pur esprit indivisiblement present par tout, croit néanmoins que le changement qui arrivera à nos corps, lorsque d'animaux & de grossiers qu'ils sont, ils deviendront *spirituels*, ira jusqu'à les rendre capables de voir de leurs yeux cette substance incorporelle qui n'est ny divisible, comme quelque chose d'estendu dans l'espace, ny figurée & terminée, comme les traits & les membres d'un corps, je souhaite qu'il m'instruise, si ce qu'il croit est veritable. Quand il se tromperoit même, c'est toûjours une erreur plus tolerable de donner au corps plus qu'il ne luy appartient, que d'ôter quelque chose à Dieu ; & quand cette opinion seroit vraye, elle n'auroit rien de contraire à ce que j'ay dit dans la lettre dont il s'agit. Car je n'ay dit autre chose, sinon que nous ne verrons point Dieu des yeux de ce corps mortel, me fondant sur ce que ces yeux ne sçauroient rien voir que des corps, & encore éloignez d'eux d'une certaine distan-

1. Cor. 15. 44.

ce, car autrement nous ne verrions pas même les corps. III. CLASSE. AN. 413.

3. Que si le changement qui arrivera à nos corps les doit rendre si differents de ce qu'ils sont que leurs yeux puissent voir cette substance qu'aucun espace ne contient ny ne termine, & qui est toute entiere par tout, & d'une maniere toute autre que celle dont les corps sont dans l'espace, où ils ne sont que par parties, en sorte qu'ils en ont une plus petite dans un moindre, & une plus grande dans un plus grand, on peut dire que nos corps ne seront plus du tout ce qu'ils sont presentement, & qu'ils seront tout autre chose, puisqu'il faut qu'ils soient non seulement affranchis de leur mortalité, de leur corruptibilité, & de leur pesanteur, mais élevez jusqu'à l'activité des esprits, & en quelque façon transformez en esprits, pour être capables de voir ce que les esprits-mêmes ne verront que dans cette vie bien-heureuse, & qu'ils ne sçauroient voir icy bas. Car si nous sommes bien fondez à dire d'un homme, dont les mœurs ont changé, ou qui a passé de l'enfance à la vieillesse, que ce n'est plus le même homme, combien le sommes-nous mieux à dire qu'un corps

III. CLASSE. AN. 413. n'eſt plus le même corps, lorſqu'il a changé juſqu'au point, non ſeulement de vivre d'une vie immortelle, mais de voir même l'inviſible ?

De dire donc que nous ne verrons Dieu dans le Ciel, qu'à la faveur d'un tel changement, ce n'eſt pas proprement dire que nous le verrons des yeux du corps, puiſque nos corps ne ſeront plus ce qu'ils ſont, s'il eſt vray qu'ils ſoient transformez juſques à ce point, & portez à ce degré de force & d'excellence; & ce n'eſt rien dire par conſequent de contraire à ce que j'ay ſoutenu dans la lettre dont il s'agit. Si au contraire nos corps ne doivent étre differens de ce qu'ils ſont preſentement, qu'en ce qu'ils ſeront alors immortels, legers, & agiles, au lieu qu'ils ſont preſentement mortels & groſſiers, & qu'ils appeſantiſſent l'ame de leur poids, mais qu'à l'égard de la maniere de voir, qui ſuppoſe neceſſairement que ce qui eſt vû ſoit dans un certain eſpace, & diſtant d'un certain intervale, ils ne doivent point étre differens de ce qu'ils ſont preſentement, il eſt certain qu'ils ne verront point la ſubſtance de Dieu, à qui aucun des attributs des corps ne convient, & qui eſt toute entiere par

Sap. 9. 15.

tout. Ainsi dans l'une comme dans l'autre supposition, il demeure toûjours pour constant, que nous ne verrons point Dieu des yeux de ce corps que nous avons presentement. Car ou les yeux que nous aurons, seront ceux de ce même corps, & en ce cas il est clair qu'ils ne verront point Dieu, ou que s'ils le voyent ce seront d'autres yeux, & d'un autre sorte de corps, puisqu'aprés un changement tel que celuy que l'on suppose, ce ne seront plus du tout les mêmes yeux ny le même corps.

4. Si nôtre confrere sçait sur cela quelque chose de meilleur, je suis prest de l'apprendre de luy, ou de celuy de qui il le tient; & une marque que je ne me mocque pas, & que c'est tout de bon que je le dis, c'est que je n'en dis pas autant de ce que quelques-uns pretendent que Dieu est un corps, * qu'il a des membres d'une certaine étenduë, & qu'il est par consequent divisible. C'est sur quoy je ne suis pas en disposition de rien écouter comme sur l'autre point. Je m'en declare, & par là il est aisé de voir que je parle serieusement.

* Voila l'endroit qui fait croire que l'Evêque dont S. Augustin parle dans cette letre étoit Antropomorphite.

Et ce qui fait que je croy n'avoir rien à apprendre sur ce sujet, c'est que

III. CLASSE. AN. 413.

je ne suis point en doute si la substance de Dieu est corporelle ou incorporelle, & que même ce n'est qu'afin qu'on ne crût pas qu'elle soit corporelle que j'ay écrit la lettre dont il s'agit. Comme je n'y ay nommé personne, & que j'étois vivement touché de l'envie de tirer de cette erreur ceux qui en sont prevenus, j'ay parlé trop fortement, & je n'ay pas eu, dans le choix de mes expressions, les égards qu'un Evêque doit avoir pour son frere & son Collegue. Voilà surquoy je m'accuse & me condamne moy-même, bien loin de me défendre & de m'excuser. Mais je le prie de me pardonner, & d'oublier cette faute en consideration de nôtre ancienne amitié. Qu'il fasse ce qu'il est fâché que je n'aye pas fait, & qu'il témoigne en me pardonnant autant de douceur qu'il peut y avoir de dureté dans ma lettre. C'est ce que je vous conjure de luy vouloir demander pour moy, comme je le luy voulois demander moy-même si j'avois pû parvenir à le voir. J'y ay fait ce que j'ay pû, par l'entremise même d'un saint Prelat qui est par sa dignité au dessus de nous tous, & qui luy a écrit pour le prier de venir vers luy : mais il ne l'a pas voulu faire, croyant, autant que j'en puis juger par

Charité & humilité de saint Augustin, toûjours prêt à demander pardon, quelque peu de sujet qu'on eût de se plaindre.

la connoiſſance que j'ay de la foibleſſe humaine, qu'il y avoit quelque fineſſe de nôtre part, & quelque deſſein de le ſurprendre. C'eſt dequoy je ne ſuis nullement capable ; & je vous prie de le bien raſſûrer là-deſſus, comme il vous ſera aiſé quand vous le verrez. III. CLASSE. AN. 413.

Faites luy connoître avec quelle douleur je vous ay parlé de la peine qu'il a contre moy ; combien je ſuis éloigné de le mépriſer ; combien je craindrois de déplaire à Dieu par un ſentiment ſi injuſte, & ſi opposé à la charité que je luy dois ; combien je revere Dieu en luy ; & combien je ſuis appliqué à ne point oublier que nous n'avons qu'un même chef, & que nous ſommes freres dans l'unité de ce divin corps, dont nous avons l'honneur d'être les membres. Je n'ay pas crû devoir l'aller trouver où il demeure, de peur que l'éclairciſſement que nous aurions ne devint un ſpectacle qui apprêtât à rire aux heretiques, qui fît pleurer les Catholiques, & qui nous fît honte à nous-mêmes : mais vous pouvez tout raccommoder. C'eſt une œuvre digne de vôtre ſainteté & de vôtre charité, & en cela ce ne ſera pas tant vous qui agirez que celuy qui habite dans vôtre cœur par

Rom. 12. 4. & 5.

Eph. 3. 17.

III. CLASSE. AN. 413. la foy, & que je croy que nôtre Collegue ne méprisera pas en vous, puisqu'il le porte & le revere en luy-même.

5. Je n'ay point eu de meilleur party à prendre sur cette affaire, que de demander pardon à mon frere qui s'est trouvé blessé, & qui s'est plaint de la dureté de ma lettre. J'espere qu'il fera ce que luy prescrit celuy qui a dit, par la bouche du grand Apôtre, que *quand nous avons quelque sujet de nous plaindre les uns des autres, nous devons nous entrepardonner, comme Dieu nous a pardonné par Jesus-Christ*, & que nous devons être les imitateurs de Dieu comme ses enfans bien-aimez, & marcher dans la charité, nous proposant pour modele celle dont Jesus-Christ nous a aimez.

Col. 3. 13.

Eph. 5. 1.

Belle regle pour ceux qui sont partagez de sentimens.

Or pourvû que nous marchions dans la charité, nous pouvons chercher entre nous, dans un esprit de paix, quelque nouvelle lumiere sur cette qualité spirituelle des corps aprés la Resurrection, puisque quand nous aurions même sur cela quelque sentiment qui ne seroit pas conforme à la verité, Dieu nous fera connoître ce qu'il en faut croire, pourvû que nous demeurions en luy, c'est à dire dans la charité, car *qui demeure*

Phil. 3. 15.

1. Jean. 4. 16.

Pourquoy

dans la charité demeure en Dieu, & Dieu demeure en luy, parce que, comme dit l'Ecriture au même endroit, *Dieu est charité*, soit parce qu'il en possede la plenitude, soit parce que c'est luy qui la répand dans nos cœurs par son Saint Esprit. Si l'on peut donc montrer que les yeux du corps seront quelque jour capables de voir la charité, peut-être seront-ils capables de voir Dieu. Que si au contraire les yeux du corps ne peuvent jamais voir la charité, beaucoup moins seront-ils capables de voir celuy qui en est la source & le principe, si toutesfois ces termes peuvent répondre à l'excellence & à la dignité d'une chose si élevée.

III. CLASSE. AN. 413.

l'Ecriture dit, que Dieu est charité.

Rom. 5. 5.

Preuve de l'invisibilité de Dieu.

6. C'EST dequoy nous voyons que de tres grands hommes, tres versez dans la science des Ecritures, & dont les écrits sont d'un si grand secours pour l'Eglise, & pour tous ceux qui s'appliquent à l'étude des saintes Lettres, se sont expliquez, quand ils ont eu occasion de parler sur ce sujet. Car alors ils n'ont pas manqué de dire, que Dieu est invisible, & qu'il ne se voit qu'invisiblement, c'est à dire par la plus noble des deux substances dont nous sommes composez, & par laquelle nous sommes

CHAP. II.

III. CLASSE. AN. 413. nous mêmes invisibles, c'est à dire par l'esprit & par le cœur.

» C'est ainsi que saint Ambroise* en par-
» lant de Jesus-Christ, en tant qu'il est le
» Verbe de Dieu, dit qu'on ne le voit
» point des yeux du corps, mais seulement
» de ceux de l'esprit; & un peu plus bas,
» Les Juifs n'ont point vû Jesus-Christ,
Rom. 1. 21. » dit ce saint Docteur, parce que leur
» cœur insensé étoit dans l'aveuglement:
pouvoit-il mieux faire entendre par où on void la divinité? Et plus bas encore,
Jean. 14. 16. & 17. parlant du Saint Esprit, aprés avoir rapporté ces paroles de Jesus-Christ, *Je prieray mon Pere, & il vous donnera un autre Consolateur pour être à jamais avec vous, c'est à dire l'Esprit de verité, que le monde ne sçauroit recevoir, parce qu'il ne le voit point*
» *& ne le connoît point*, il ajoûte, il falloit
» donc bien que le Fils de Dieu, pour être
» vû, se montrât sous une forme corporelle,
» puisqu'il est invisible selon sa divinité.
» Nous avons vû le Saint Esprit, mais
» sous une figure corporelle: voyons
» donc aussi le Pere, c'est à dire écoutons-
» le, car nous ne sçaurions le voir. Et un
» peu au dessous, écoutons donc le Pere,
Joan. 1. 18. » dit ce grand Homme, car le Pere est in-
» visible: le Fils l'est tout de même selon
» sa divinité, puisque *jamais personne n'a*

* Dans son Commentaire, sur le premier chapitre de S. Luc.

Dieu, & que comme le Fils est Dieu, « III. CLASSE.
st aussi invisible que le Pere selon sa « AN. 413.
ure divine. «

Saint Jerôme parle de la même *Eph.* 1.21.
iere. L'œil de l'homme, dit-il, ne «
roit voir Dieu tel qu'il est, & dans «
propre nature ; & non seulement «
mme, mais ny les Anges, ny les «
ônes, ny les Puissances, ny les Do- «
ations, ny tout ce qu'on peut nom- «
de plus grand ne sçauroient voir «
n ; parce qu'enfin le Createur ne «
t jamais être vû de la creature. Ces «
les de ce sçavant Homme font
voir quel est son sentiment sur ce
se passera dans le Ciel même à cet
d.

Car à quelque degré d'excellence
le changement qui arrivera à nos
s puisse porter nos yeux, tout ce
nous pouvons nous promettre de *Luc* 20.36.
ux, c'est d'être égaux aux Anges.
selon saint Jerôme, Dieu est invisible
r les Anges mêmes, * & pour tou-
les autres creatures celestes. On de-
ndera peut-être sur cela, si nous ne
ons point dans un degré d'excellence
nous mette au dessus des Anges?
is c'est une chose decidée par la
uche de J. C. même, dans l'endroit où *Luc* 20.36.

* C'est à dire aux yeux corporels des Anges, qui ont des corps selon S. Jerôme, comme il paroît par ce que S. Aug. en rapporte dans cette même lettre à la fin du nombre 8.

III. CLASSE. AN. 413.

parlant de ceux qui resusciteront pour avoir part au Royaume de Dieu, *ils seront*, dit-il, *égaux aux Anges*. C'est ce qui a fait dire au même saint Jerôme

* Dans le 1. Livre de ses Commentaires sur Isaïe chapitre 1.

Math. 18. 10.

» dans un autre endroit *, qu'au lieu que » l'homme ne sçauroit voir le visage de » Dieu, ceux-mêmes d'entre les An- » ges qui sont chargez du soin des moin- » dres fidelles le voyent incessamment ; » que pour nous nous ne le voyons pre- » sentement qu'en enigme, & comme dans » un miroir obscur ; mais que nous le ver-

1. Cor. 13. 12.

» rons face à face, lorsque de la condition » où nous sommes nous serons passez à » celle des Anges, & que nous pourrons

2. Cor. 3. 18.

» dire avec l'Apôtre, *nous voyons tous la* » *gloire du Seigneur à visage découvert*. » Cette vision bien-heureuse nous faisant » passer de gloire en gloire nous transfor-

Ibidem.

» me, & nous fait devenir des images du » Seigneur par l'illumination de son esprit ; » quoiqu'il soit certain que le visage de » Dieu, c'est à dire Dieu selon sa veritable » nature, n'est vû de creature quelconque, » & qu'on ne le voit même des yeux de » l'esprit qu'autant que l'on croit qu'il » est invisible.

8. Il y a plusieurs choses à remarquer dans ces paroles de ce saint Homme. La premiere qu'il croit, selon la declaration

claration ſi claire & ſi expreſſe de Jeſus-Chriſt même, que nous ne verrons le viſage de Dieu que lorſque de la condition où nous ſommes, nous ſerons paſſez à celle des Anges, c'eſt à dire lorſque nous ſerons devenus égaux aux Anges, ce qui n'arrivera qu'à la Reſurrection. La ſeconde que dés-là qu'il cite ſur ce ſujet ce paſſage de ſaint Paul aux Corinthiens, il fait voir clairement que c'eſt des yeux de l'homme interieur qu'il veut qu'on entende ce que dit le même ſaint Paul que *nous verrons Dieu face à face*; puiſque c'eſt des yeux du cœur que l'Apôtre parle dans ce paſſage rapporté par ce ſaint Homme, *Quant à nous, nous contemplons la gloire du Seigneur à viſage decouvert.* Auſſi eſt-ce le vray ſens de ſaint Paul; & ſi quelqu'un en doute qu'il conſulte l'endroit d'où ce paſſage eſt tiré, & qu'il prenne-garde dequoy l'Apôtre parle. Il verra que c'eſt du voile que met devant les yeux la lettre de l'ancien Teſtament, & qui y demeure juſqu'à ce qu'on vienne à Jeſus-Chriſt afin qu'il ôte ce voile. Et c'eſt en ſuite de ce que je viens de rapporter que l'Apôtre dit que *nous contemplons la gloire du Seigneur à viſage decouvert*; ce qu'il dit par oppoſition aux Juifs qui ont encore un voile ſur ce viſa-

III. CLASSE. AN. 413.

Luc. 20. 36.

1. Cor. 13. 12.

2. Cor. 3. 18.

2. Cor. 3. 18.

III. CLASSE. AN. 413.

ge dont il parle : *Ils ont encore*, dit-il, *un voile sur le cœur* ; par où il nous fait voir clairement que le visage que l'Evangile nous a devoilé n'est autre chose que le cœur.

2. Cor. 3. 15.

Enfin il faut remarquer que c'est en faveur de ceux qui seroient moins éclairez sur ces sortes de choses, & moins capables de faire la difference des unes aux autres, & pour leur ôter tout sujet de s'imaginer que Dieu fût visible dans l'autre vie, non plus que dans celle-cy, ny aux hommes, ny aux Anges mêmes, que » saint Jerôme declare nettement que le » visage de Dieu, c'est à dire Dieu mê» me dans sa veritable nature, n'est vû de » creature quelconque, & qu'on ne le » voit même des yeux de l'esprit qu'autant » qu'on croit qu'il est invisible, c'est à dire invisible aux yeux corporels des Anges mêmes, des puissances, & des dominations, comme dit ce saint Docteur, & à plus forte raison à ceux des hommes.

Que les Anges ont des corps selon saint Jerôme.

9. C'est surquoy il s'explique encore plus clairement ailleurs * quand il dit » qu'il n'est non plus possible de voir des » yeux de la chair la Divinité du Fils & » du saint Esprit que celle du Pere ; parce » que les trois personnes de la Trinité

* Dans le premier Livre de ses Commentaires sur Isaïe chap. 6.

n'ont qu'une même nature, & que ce « III. CLASSE.
privilege est reservé à ces yeux de l'esprit « AN. 413.
dont Jesus-Christ parle quand il dit, «
Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils «
verront Dieu. Que peut-on desirer de « Math. 5. 8.
plus clair? S'il s'étoit contenté de dire qu'il n'est non plus possible de voir des yeux de la chair la divinité du Fils & du saint Esprit que celle du Pere, on auroit peut-être dit que cela n'excluroit point ces yeux de nos corps devenus spirituels, & élevez à un degré d'excellence qui ne permet plus de leur donner le nom de *chair*. Mais comme il ajoûte que ce privilege est reservé aux yeux de l'esprit, tout corps, de quelque genre qu'il puisse être, est exclus de la vision de Dieu. Et de peur qu'on ne croye qu'il ne parle que de ce qui se passe icy bas à cet égard, il dit que ces yeux de l'esprit sont ceux dont Jesus-Christ vouloit parler quand il a dit, *Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu*, par où il fait voir clairement qu'il ne parle que de la vision du siecle futur, puisque c'est de celle-là qu'il s'agit dans ces paroles de Jesus-Christ, par lesquelles il promet à ceux qui auront le cœur pur, qu'ils verront Dieu dans la vie future, & non pas dans celle-cy. Math. 5. 8.

III. CLASSE. AN. 413.

10. Saint Athanase, Evêque d'Alexandrie, écrivant contre les Arriens, qui croyent qu'il n'y a que le Pere d'invisible, & que le Fils & le saint Esprit se peuvent voir, établit tout de même par l'authorité de l'Ecriture, & par tout ce que son esprit luy peut fournir, que les trois Personnes de la Trinité sont également invisibles, & prouve tres-fortement que Dieu n'a été vû de ceux à qui » il s'est fait voir, que sous la forme de » quelque creature ; & que dans sa pro- » pre nature il est absolument invisible, & » par consequent le Fils & le saint Esprit » aussi bien que le Pere, puisque les trois » Personnes n'ont qu'une même nature, » qui n'est visible qu'à l'esprit & à l'intel- » ligence.

a Saint Gregoire, [a] Evêque dans l'Orient, dit tout de même, & tout aussi clairement, que Dieu est invisible de sa na- » ture ; & que quand il s'est fait voir aux » anciens Peres, comme à Moïse qui luy

a. Saint Augustin a suivi le sentiment de ceux, qui dés son temps attribuoient à saint Gregoire de Nazianze, l'oraison qui est la 49. parmi celles de ce Pere. Rufin, qui n'étoit pas meilleur critique que traducteur, est apparemment celuy qui a causé cette erreur, en nous donnant pour ouvrage d'un Pere Grec, ce que l'on croit être d'un Autheur Latin, soit Gregoire Evêque d'Elvire, ou quelque autre Ecrivain du 4. Siecle.

parloit face à face, c'étoit par l'entremise de quelque matiere visible, & sans sortir de son invisibilité naturelle. C'est aussi ce que dit nôtre grand Ambroise * que le Pere, le Fils & le saint Esprit se sont fait voir sous la forme qu'il leur a plû de choisir, mais non pas dans leur propre nature, ce qui accorde parfaitement cette parole de l'Evangile, *jamais personne n'a vû Dieu*, & cette autre de saint Paul, ou plûtôt de Jesus-Christ même parlant par la bouche de l'Apôtre, *Nul homme n'a vû Dieu, ny ne le peut voir*, avec ce que dit l'Ecriture des apparitions de Dieu à tant de Saints. Car il est également vray, & que Dieu est invisible dans sa propre nature, & qu'il se fait voir quand il luy plaît, sous la forme de ce qu'il luy plaît de choisir pour cet effet entre les creatures.

III. CLASSE. AN. 413. Num. 12. 8. &c. Exod. 33. 11.

* Dans son Commentaire sur S. Luc chapitre premier.

Ioan. I. 18.

I. *Tim.* 6. 16.

CHAP. III.

II. S'IL est donc de la nature de Dieu d'être invisible aussi bien qu'incorruptible, sans doute que cette nature ne changera pas dans le siecle futur, & que d'invisible qu'elle est, elle ne deviendra pas visible, comme d'incorruptible qu'elle est elle ne deviendra pas non plus corruptible. C'est assurément pour nous faire entendre quelle est la nature de Dieu, que saint Paul luy don-

Autre preuve de l'invisibilité de Dieu.

III. CLASSE. AN. 413. ne ces deux qualitez dans ce passage de la premiere Epître à Timothée, *au Roy des siecles, immortel & invisible, à l'unique Dieu soit honneur & gloire dans les siecles des siecles.* Je me garderay donc bien de separer l'un de l'autre, & de dire qu'à la verité Dieu est incorruptible dans tous les siecles des siecles, mais qu'il n'est invisible que dans celuy-cy. Cependant comme cette parole de Jesus-Christ dans l'Evangile, *Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu*, & cette autre de saint Jean, *Nous sçavons que lors qu'il viendra à paroître nous serons semblables à luy, parceque nous le verrons tel qu'il est*, ne sont pas moins vrayes que celle que je viens de citer de saint Paul, il faut convenir que les enfans de Dieu le verront; mais comme les choses invisibles se voyent, & comme Jesus-Christ même promettoit de se montrer; lors que tout visible qu'il étoit aux hommes sous sa chair mortelle, il disoit *je me montreray à celuy qui m'aimera.* Or par où voit-on les choses invisibles, sinon par ces yeux du cœur, dont parle saint Jerôme dans l'endroit que je viens de rapporter, pour montrer quel a été le sentiment de ce saint Homme sur la vision de Dieu?

1. Tim. 1. 17.

Math. 5. 8.

1. Joan. 3. 2.

Jean. 14. 21.

12. C'est ce qui a fait dire à ce saint Evêque de Milan que j'ay déja cité, que même aprés la resurrection Dieu ne sçauroit être vû que de ceux qui auront le cœur pur, & que c'est pour cela qu'il est écrit, *Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu*. Lorsque Jesus-Christ a promis la vision de Dieu à ceux qui ont le cœur pur, dit ce saint Docteur, il avoit déja appellé heureux & les pauvres d'esprit, & ceux qui sont doux, & plusieurs autres; mais il ne leur avoit point promis qu'ils verroient Dieu. Si donc, continuë-t'il, l'avantage de voir Dieu est pour ceux qui ont le cœur pur, sans doute que les autres ne le verront pas. Et de peur que par ces *autres* nous n'entendissions ceux que Jesus-Christ avoit déja apellé *heureux*, avant de venir à ceux qui ont le cœur pur, il ajoûte; car Dieu ne sera point vû de ceux qui seront indignes de le voir, c'est à dire de ceux qui n'ayant pas voulu purifier leur cœur par une foy veritable, qui est celle que la charité fait operer, ne resusciteront que pour la damnation éternelle. C'est ce qui fait qu'il ajoûte encore que Dieu ne sçauroit être vû de ceux qui n'auront point desiré de le voir.

III. CLASSE. AN. 413.

Mat. 5. 8.

Ibid. v. 3. 4. &c.

Gal. 5. 6.

III. CLASSE. AN. 413.

Et parce qu'il vient naturellement dans l'esprit, contre ce qu'il venoit de dire, qu'il n'y a personne, quelque impie qu'il soit, qui ne fût bien aise de voir Dieu, il s'explique, & fait voir que s'il parle comme s'il y avoit quelqu'un qui ne desirât pas de voir Dieu, c'est que DE'S-L'A que les impies ne veulent point acquerir cette pureté de cœur qui nous rend capables de voir Dieu, il est certain qu'ils ne veulent point le voir. Car c'est ce que ce saint Docteur insinuë quand
" il ajoûte, qu'on ne voit point Dieu com-
" me quelque chose de contenu dans l'es-
" pace, mais par la seule pureté du cœur:
" que ce n'est point par les yeux du corps
" qu'on le cherche & qu'on le découvre:
" qu'il ne sçauroit étre mesuré par l'œil,
" ny saisi par le toucher, ny atteint par
" l'oreille, ny apperçû comme un corps
" en mouvement dont on puisse remar-
" quer l'éloignement ou les approches;

Ce qui peut nous faire arriver à la vision de Dieu.

par où le grand Ambroise nous fait entendre à quoy ceux qui desirent de voir Dieu doivent travailler pour s'en rendre capables, & que ce qu'ils ont à faire pour cela c'est de purifier leurs cœurs par cette foy qui opere par la charité que le saint Esprit répand dans nos cœurs; car c'est de luy que vient ce pre-

Gal. 5. 6. Rom. 5. 5.

tieux gage qui nous fait desirer de voir Dieu.

III. CLASSE. AN. 413. CHAP. IV.

13. Du reste, quoique l'Ecriture parle de Dieu à tout propos comme s'il avoit un corps & des membres comme nous, il ne faut pas pour cela s'imaginer que ce soit selon cette figure exterieure de nos corps, que nous soyons semblables à Dieu; & c'est pour écarter cette imagination charnelle que la même Ecriture donne aussi des aîles à Dieu quoique nous n'en ayons pas. Comme donc lors que l'Ecriture parle des aîles de Dieu nous n'entendons autre chose par là que sa protection, de même quand elle parle de ses mains nous ne devons entendre que son operation, par ses pieds que ce qui nous le rend present, par ses yeux que la connoissance qu'il a de toutes choses, par son visage que celle que nous avons de luy, & ainsi de toutes les autres expressions dont l'Ecriture se sert en parlant de Dieu, & que je ne doute point qu'on ne doive prendre dans un sens qui ne convienne qu'aux purs esprits. Et je ne suis ny le seul qui le croye, ny le premier qui l'ait crû : c'est un sentiment commun à tous ceux qui ayant eû l'intelligence assez épurée pour comprendre quelque chose de la nature tou-

Psal. 16. 8.

Comment il faut entendre les endroits de l'Ecriture, où elle parle de Dieu, comme de quelque chose de corporel.

III. CLASSE. AN. 413.

te spirituelle de Dieu, ont combattu ceux qui pretendent qu'il ait un corps comme les nôtres, & à qui on a donné pour cette raison le nom d'*Antropomorphites*. Je pourrois rapporter beaucoup de choses des ouvrages de ceux qui les ont combatus; mais pour abreger je me contenteray d'un seul passage de saint Jerôme, afin que nôtre Collegue sçache que s'il a quelque sentiment contraire à ce que je dis, ce n'est pas moy seul, mais tous les Anciens qu'il doit attaquer.

D'où vient le nom d'Antropomorphites.

14. Voicy donc ce que ce saint Homme si versé dans la connoissance des saintes Lettres, nous dit sur ce sujet * en expliquant ce verset du Pseaume 93. *Hommes sans jugement, pensez à ce que vous dites: insensez que vous êtes, ne serez vous jamais sages? Quoy celuy qui a fait l'oreille n'entendra-t'il point? celuy qui a formé l'œil ne verra-t'il point?* Ce passage, » dit-il, est un des plus exprés contre les » Antropomorphites qui trompez par de » certaines expressions de l'Ecriture, di- » sent que Dieu a des membres comme les » nôtres. Elle dit par exemple, qu'il a des » yeux, parce qu'en effet il voit tout; & » qu'il a des mains parce que c'est luy qui » a tout fait, mais ils prennent ces ter- » mes à la lettre, aussi bien que ce qui est

* Dans le chap. 9. de son Commentaire sur le Pseaume 93.

Psal. 93. 8. & 9.

« dit dans la Genese; que Dieu se prome- « III. CLASSE.
« nant dans le Paradis terrestre, Adam en- « AN. 413A
« tendit le bruit que ses pieds faisoient en « Gen. 3. 8.
« marchant, & attribuënt ainsi à la nature «
« si excellente de Dieu ce qui n'est qu'u- «
« ne suite de la bassesse de celle de l'hom- «
« me. Disons donc que Dieu est tout yeux, «
« tout mains, & tout pieds; tout yeux par- «
« ce qu'il voit tout, tout mains parce qu'il «
« produit tout, tout pieds parce qu'il est «
« par tout. Aussi David ne dit pas, quoy «
« celuy qui a fait l'oreille sera-t'il sans «
« oreilles? celuy qui a formé l'œil sera-t'il «
« sans yeux? mais seulement, *celuy qui a* « Ps. 93. 9.
« *fait l'oreille n'entendra-t'il point? Celuy qui* «
« *a formé l'œil ne verra-t'il point.* Il nous «
« ôte donc tout sujet de nous figurer Dieu «
« avec des membres comme les nôtres, «
« puisqu'il ne luy en attribuë point, mais «
« seulement les actions qui répondent à «
« celles de nos membres. «

15. Si j'ay rapporté toutes ces authoritez des Grecs & des Latins qui ont été dans l'Eglise avant nous, & qui ont travaillé sur l'Ecriture; c'est afin que nôtre Collegue comprenne que ce qu'il a à faire, s'il a quelques sentimens contraires à ceux-là, c'est ou de nous instruire, ou de s'instruire, ou de chercher avec nous, & d'apporter à cette recherche tout le

III. CLASSE. AN. 413.

soin que demande une si grande chose, mais sans aigreur, & aprés avoir repris un esprit de paix, de douceur, & de charité, pour ne s'en départir jamais. Avec cela on peut entrer dans un nouvel examen; car il y a toûjours fort loin de la déference que nous avons pour les ouvrages des Autheurs les plus estimables & les plus catholiques, à celle que nous rendons à l'authorité de l'Ecriture; & il nous est toûjours permis, en leur conservant le respect qui leur est dû, de rejetter ce que nous pourrions trouver dans leurs écrits de contraire à la verité, sur des choses que Dieu auroit fait la grace à d'autres, & peut-être à nous-mêmes, de mieux entendre.

Combien la déference qui est dûë aux Autheurs Canoniques, est au dessus de celle que l'on rend aux autres.

Voila dans quel esprit je lis les ouvrages des autres; & c'est ainsi que je desire qu'on lise les miens. Mais enfin je croy sans hesiter, & je puis dire même que je comprens, & que je voy clairement par la misericorde de Dieu, que Dieu n'est point un corps, & qu'il n'a point des membres comme nous; qu'il n'est point divisible comme quelque chose d'étendu & de contenu dans un espace; qu'il est invisible par sa nature, qui ne peut non plus changer à cet égard qu'en aucune autre chose; que ce n'est point

Quelle idée il faut avoir de la nature de Dieu.

dans sa nature & dans sa propre substance, mais sous quelque forme visible, telle qu'il luy a plû de la choisir, qu'il a été vû de ceux à qui l'Ecriture dit qu'il s'est apparu. Et c'est ce que je trouve dans ce que j'ay cité sur ce sujet des ouvrages de saint Ambroise, de saint Jerôme, de saint Athanase, de saint Gregoire, & dans ce que j'ay pû lire d'autres saints & sçavans Interpretes de l'Ecriture, & que j'ay crû qu'il seroit trop long de rapporter.

III. CLASSE. AN. 413.

CHAP. V.

Combien S. Augustin étoit reservé à prononcer sur ce qui ne luy étoit pas assez connu.

16. DU RESTE j'avouë que je n'ay encore rien trouvé nulle part qui me parût suffisant, ny pour instruire les autres, ny pour me fixer moi-même, sur ce que ce sera que ces corps *spirituels* que nous aurons aprés la resurrection; jusques à quel point ils seront transformez & changez en mieux; si cela ira jusqu'à la pureté & à la simplicité de la nature spirituelle, en sorte que l'homme tout entier ne soit plus qu'esprit, ou, ce que je croirois plus volontiers, sans oser pourtant le donner encore pour certain, si nos corps ne seront spirituels qu'à raison de l'agilité & de l'activité ineffable qu'ils auront, quoique d'ailleurs la substance corporelle demeure corporelle, sans avoir, non plus qu'icy bas, de

III. CLASSE. AN. 413. vie ny de sentiment par elle-même, mais seulement par l'esprit qui l'anime, & qui s'en sert comme d'un instrument.

1. Cor. 15. 44. Car de la même maniere qu'encore l'epitethe *d'animal*, que saint Paul donne à nos corps, soit un mot derivé de celuy d'*ame*, l'Apôtre n'a pas pretendu dire par-là que la nature du corps soit icy bas la même que celle de l'ame, de même quoique celle de *spirituel*, que le même saint Paul donne aux corps des Justes resuscitez soit un mot derivé de celuy d'*esprit*, il ne veut pas dire non plus que la nature du corps doive être dans le Ciel la même que celle de l'esprit. De sçavoir enfin si, supposé même que la nature du corps demeure dans le Ciel telle qu'elle est icy bas, à l'immortalité & l'incorruptibilité prés; elle sera du même secours à l'esprit qu'elle est presentement pour voir les choses sensibles & corporelles, que nous n'appercevons dans cette vie que par l'entremise du corps, ou si l'esprit les pourra voir alors sans le secours des organes corporels, & de la maniere que Dieu les voit, c'est surquoy je ne suis pas encore ny bien éclaircy moy-même, ny en état d'éclaircir les autres, non plus que sur beau-

coup d'autres difficultez qu'on peut faire sur le même sujet. III. CLASS. AN.

17. Si nôtre Collegue trouve bon que je me tienne dans cette reserve, je consens que nous cherchions en commun avec toute l'application possible, mais dans un esprit de paix, ce que ce peut être que cette qualité *spirituelle* de nos corps aprés la resurrection; & peut-être que Dieu nous fera trouver dans ses Ecritures quelque chose de clair & de certain sur ce sujet, s'il voit que cela nous doive être utile. Mais cependant que ce qui est écrit, que *nous le verrons tel qu'il est*, nous fasse travailler de toutes nos forces, par le secours de sa grace, à purifier nos cœurs pour les rendre capables de cette ineffable vision. Car quand un examen plus exact des saintes Ecritures nous auroit fait trouver, que le changement qui arrivera à nos corps, ira jusqu'à les rendre capables de voir l'invisible, toûjours est-il certain que cette nouvelle faculté des corps ne fermera point les yeux à l'ame, en sorte qu'il n'y ait que nôtre homme exterieur qui puisse voir Dieu, & que l'interieur en soit incapable, comme si Dieu n'étoit qu'un objet present à l'homme, & hors de luy, & qu'il ne fût pas au dedans

1. Cor. 15. 44.

1. Ioan. 3. 2.

III. CLASSE. p. 413. de nous-même, comme il y sera sans doute, puisque l'Ecriture dit clairement que *Dieu sera tout en tous*; ou qu'encore qu'il soit au dedans de l'homme, comme en effet il est par tout sans qu'aucun lieu le contienne, il ne pût être vû qu'au dehors par nôtre homme exterieur, & que l'homme interieur ne le pût voir.

1. Cor. 15. 28.

Or comme il n'y a rien dans tout cela que de tres-absurde, parcequ'il est certain que les Saints seront pleins de Dieu, & qu'il y auroit de la folie à s'imaginer qu'ils en seront seulement environnez au dehors, sans en être remplis au dedans, ou qu'en étant remplis au dedans & environnez exterieurement, ils n'eussent des yeux qu'au dehors, & ne pûssent voir Dieu qu'autour d'eux, & qu'un aveuglement interieur les dût empêcher de le voir au dedans d'eux-mêmes, il demeure toûjours pour constant que les Saints verront Dieu des yeux de l'homme interieur. Si par dessus cela nous trouvons que ce changement ineffable qui arrivera à nos corps, nous fera voir Dieu de nos yeux même corporels, ce sera une seconde vision que nous aurons de surcroît, mais qui n'exclurra pas la premiere.

18. Cependant

3. Cependant contentons-nous d'as- III. CLASSE. AN. 413.
er ce que nous sçavons à n'en pou-
r douter, c'est à dire que nous ver-
is Dieu des yeux de l'homme inte-
ır, qui sont presentement les seuls
ables de voir & la charité, que saint
n releve jusqu'au point de dire que
u est charité, & la paix & la sainteté *1. Jean 4. 8.*
s quoy personne ne sçauroit voir Dieu. *Heb. 12. 14.*
r les yeux du corps ne voyent en au-
ne maniere ny la charité, ny la paix,
la sainteté, ny les autres choses de
te nature, que les yeux de l'esprit
yent dés-à-present, plus ou moins
irement, selon qu'ils sont plus ou *Preuve*
oins purs; mais enfin ils les voyent; *sensible que*
c'est assez pour nous faire croire sans *nous ver-*
siter que nous verrons Dieu. C'est *rons Dieu.*
quoy nous ne sçaurions douter, soit
ıe nous trouvions ou non ce que ce
ra que cette qualité spirituelle de nos
orps. Mais quelque doute où nous
uissions être sur ce point-là, toûjours
e nous est-il pas permis de douter de
ı resurrection, de l'immortalité, & de
incorruptibilité future de ces mêmes
orps, puisque nous avons sur cela des
uthoritez de l'Ecriture qui ne sont pas
noins claires que certaines.

Que si nôtre Collegue a déja trouvé

III. CLASSE. AN. 413.

quelque chose dont il se tienne assuré sur cette qualité spirituelle de nos corps, sur laquelle je cherche encore, & qu'il m'arrive de refuser d'écouter ses leçons sur ce sujet aussi paisiblement que je souhaite qu'il écoute mes questions & mes demandes, il aura raison de le trouver mauvais. Cependant, je vous conjure par Jesus-Christ de faire en sorte qu'il me pardonne ces duretez de ma lettre dont j'apprens qu'ils s'est crû blessé, & avec raison. J'espere moyennant la grace de Dieu que je recevray de vous sur cela une réponse telle qu'il me la faut pour me consoler.



III. CLASSE. AN. 414.

LETTRE CXLIX. *

* Ecrite environ l'an 414. C'étoit auparavant la 6. & celle qui étoit la 149. est presentement la 38.

[S]aint Augustin répond par cette lettre aux questions tirées des Pseaumes, des Epîtres de saint Paul, & de l'Evangile, que saint Paulin luy avoit proposées par la lettre 121.

[A]UGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-saint, tres-cher, & tres-honoré Frere & Collegue dans l'Episcopat PAULIN. a

CHAP. I.

1. COMME nôtre cher fils & Collegue dans le Diaconat Ruffin [p]art de la rade d'Hippone, je ne pouvois trouver d'occasion plus favorable pour faire réponse à la lettre par laquelle vôtre Sainteté m'apprend que nôtre cher frere & Collegue dans le Sacerdoce Quintus, & ceux qui ont passé la mer avec

a. Il y a trois Paulins dans cette Lettre. Le premier est le saint Evêque de Nole à qui elle est écrite. Le second, dont il est parlé au nombre 34. ayant été obligé de sortir de Rome, à cause de l'irruption des Goths, avoit pris le parti de la retraite, & étoit venu se mettre sous la conduite de saint Paulin. Le troisiéme étoit un Prêtre de la connoissance de saint Augustin, dont il est fait mention tout à la fin. Il y avoit encore en ce temps-cy, un quatriéme Paulin, petit fils du Poëte Ausone, lequel ayant été ruiné par les mêmes guerres, rendit graces à Dieu de ses malheurs, par un Poëme que nous avons encore.

III. CLASSE. luy, sont arrivez à bon port, dont je
AN. 414. rends graces à celuy qui releve les humbles,& qui console les affligez. Je ne puis que je n'approuve le dessein charitable
2. Cor. 7. 6. dont vous avez bien voulu me faire part. Plaise à celuy qui vous l'a inspiré d'en favoriser l'execution, & de luy donner un heureux succez, comme il a déja beaucoup soulagé mon inquietude par l'avis que vous me donnez, non seulement de l'heureuse arrivée de ce bon Prêtre, mais encore de la recommandation que vous luy avez procurée. On ne vous doit pas moins l'un que l'autre; & si l'un est l'effet de vôtre charité; l'autre est celuy de vos prieres.

2. La lettre par laquelle vôtre Sainteté me prie de luy resoudre plusieurs questions qu'elle me propose, mais d'une maniere où il y a beaucoup à profiter pour moy, & qui m'instruit en me consultant, m'a bien été renduë; mais je voy par cette derniere que vous n'avez pas reçû la réponse que je vous fis bientôt aprés, par quelques-uns de ces gens de bien qui font toute nôtre consolation sur la terre. Comme je n'ay point trouvé parmy mes papiers de copie de cette réponse, je ne sçaurois dire à com-

bien de questions j'ay répondu. Je suis certain neanmoins que j'ay répondu à quelques-unes, quoique non pas à toutes; parceque celuy qui devoit porter cette réponse étant pressé de partir ne m'en donna pas le loisir. Je vous envoyois en même temps une copie de la lettre que je vous avois écrite de Carthage, sur la resurrection de nos corps, ce qui avoit fait naître la question de quel usage nous seront nos membres dans l'autre vie? Je vous envoye donc encore presentement une copie de cette même lettre, & d'une autre encore que je voy que vous n'avez pas reçûë, puisque vous me faites par vôtre derniere des questions à quoy j'avois répondu par celle-là. Je ne sçay par qui je vous l'envoyay, n'ayant point vû le porteur de celle à quoy elle servoit de réponse, & qui me fut envoyée d'Hippone chez nôtre saint Frere & Collegue Boniface où j'étois alors, & d'où je vous récrivis incontinent.

III. CLASSE. AN. 414.

3. Je ne pûs alors, comme je vous le mandois, consulter les exemplaires grecs sur un endroit du Pseaume 16. qui fait le sujet d'une de vos questions; mais j'ay consulté depuis ceux que j'ay pû trouver, dont l'un portoit comme nos

Saint Augustin répond à la premiere question sur un verset du 16. Pseaume.

III. CLASSE. AN. 414. exemplaires latins, *Seigneur, chassez-les de la terre, & les dispersez*; & l'autre portoit, *Separez-les du petit nombre, & les chassez de la terre*, dans les mêmes termes dans lesquels vous avez rapporté ce passage. Selon la premiere maniere le sens est clair. *Chassez-les * de la terre*, dit le Psalmiste, c'est à dire de la terre que vous leur aviez donnée, *& dispersez-les* parmy les Nations; ce qui est en effet arrivé lorsque leur Republique a été détruite & renversée de fond en comble par les armes des Romains. Mais à lire selon l'autre maniere, je ne voy pas bien quel sens on pourroit donner à ce passage, à moins que par ce *petit nombre* on n'entendît ceux que Dieu s'est reservé d'entre les Juifs pour les sauver, & qui sont en effet en tres-petit nombre, en comparaison de la multitude de ceux qui ont pery, & dont l'Ecriture prédit que les autres seront separez. Ainsi il faudroit entendre ce passage comme s'il y avoit, *Seigneur, separez-les du petit nombre de ceux que vous vous étes réservez d'entre-eux, & que vous avez sauvez; & chassez-les de la terre*, c'est à dire de l'Eglise, qui est l'heritage des Saints & des Fidelles. Car l'Eglise est appellée la terre des vivans; & l'on peut même entendre de l'Eglise, cette

* C'est à dire les Juifs.

Ps. 16. 14.

* C'est à dire les Juifs

Ps. 16. 14.

Ps. 114. 9.

parole de Jesus-Christ, *Heureux ceux* III. CLASSE.
qui sont doux, car ils posséderont la terre. AN. 414
Le Psalmiste ne se contente pas de *Math. 5. 4.*
dire *separez-les*, mais il dit *separez-les durant leur vie*, pour nous faire entendre que cette separation se devoit faire dés cette vie. Car il y en a beaucoup qui ne sont séparez de l'Eglise qu'à la mort, & qui durant leur vie luy paroissent unis par le lien de l'unité Catholique, & par la Communion des Sacremens, au lieu que ceux-cy ont été & separez du petit nombre de ceux de leur Nation qui ont crû, & exclus de cette terre bien-heureuse que le Pere Celeste cultive comme son heritage; & cette separation s'est faite durant leur vie, c'est à dire visiblement & dés icy bas. *Leurs entrailles ont été* *Ps. 16. 14.*
remplies de vos secrets, c'est à dire, non-seulement ils ont été visiblement separez & exclus de vôtre Eglise, mais le dedans de leur conscience a été encore rempli des effets de la vengeance secrette dont vous punissez invisiblement les méchans.

4. Je vous ay déja dit ma pensée sur ces paroles qui suivent, *ils ont été rassasiez* *Ps. 16. 14.*
de chair de pourceau. Mais ce texte se lit d'une autre maniere dans d'autres exemplaires plus corrects, où l'on trouve un

III. CLASSE. AN. 414. accent qui determine le ſens équivoque d'un mot grec ; & quoique le ſens de cet autre texte ſoit plus difficile à trouver, il eſt plus beau, & convient mieux à toute la ſuite du paſſage. Le Prophete venoit de dire : *leurs entrailles ont été remplies de vos ſecrets* (*Pſ. 16. 14.*), c'eſt à dire de l'effet de vos ſecrets jugemens, car CEUX que Dieu livre aux deſirs de leur cœur ſont miſerables, d'une miſere inviſible & cachée, lors même qu'ils goûtent le plus delicieuſement les plaiſirs du peché. Et comme ſi on avoit demandé à ce Prophete par où l'on peut reconnoître ceux dans la conſcience deſquels Dieu fait éclater inviſiblement ſa colere, & qu'il eût déja répondu que c'eſt par leurs fruits qu'on les reconnoît, comme l'Evangile (*Math. 7. 16.*) nous l'apprend ; il ajoûte, *Ils ont été raſſaſiez de leurs propres enfans* (*Pſ. 16. 14.*), c'eſt à dire de leurs fruits, ou pour parler encore plus clairement, de leurs œuvres. Car nos œuvres ſont nos enfans ; & c'eſt ce que le Prophete nous inſinuë quand il dit (*Pſ. 7. 15.*), que le méchant travaille à faire éclorre l'injuſtice, qu'il a conçû la douleur, & qu'il enfante l'iniquité, & l'Apôtre ſaint Jacques (*Iacq. 1. 15.*) quand il dit, qu'aprés que la cupidité a conçû, elle enfante le peché. Ce ſont donc proprement comme

Miſere inviſible des méchans.

autant d'enfans de malediction que ces pechez, & ces mauvaises œuvres, par où on reconnoît ceux dont les *entrailles*, c'est à dire la conscience, se remplissent des *secrets de Dieu*, c'est à dire de tout ce que Dieu, par un effet de ses jugemens cachez, permet qui se passe de criminel dans le secret de leurs pensées. Les bonnes œuvres au contraire sont comme autant *d'enfans* de benediction ; & de-là vient qu'aprés que l'Ecriture a dit de l'Eglise, sous le nom de l'Epouse, *vos dents sont comme un troupeau de brebis nouvellement tonduës, & sortant de l'eau où elles ont été lavées*, elle ajoûte, *elles portent toutes des jumeaux, & il n'y en a aucune de sterile.* Et qu'est-ce que ces *jumeaux*, sinon l'amour de Dieu & celuy du prochain, qui sont le sujet des deux grands commandemens à quoy se reduisent la Loy & les Prophetes ?

III. CLASSE. AN. 414.

Cant. 4. 2.

Math. 22. 40.

5. Cette maniere d'expliquer ces paroles, *ils ont été rassasiez de leurs propres enfans*, ne m'étoit pas venuë dans l'esprit lorsque je vous fis réponse ; mais j'ay depuis relû une explication fort courte de tout le Pseaume, que j'avois autrefois dictée, où j'ay trouvé que j'avois dit la même chose en peu de mots. J'ay aussi con-

Ps. 16. 14.

III. CLASSE. AN. 414. ſulté les exemplaires grecs, pour voir ſi le mot de *fils* étoit au datif ou au genitif, qui tient lieu d'ablatif dans cette langue, & j'ay trouvé le genitif, que le ſens a obligé l'interprete latin de rendre par l'ablatif. Quant à ce qui ſuit, *& ils ont laiſſé leurs reſtes à leurs petits enfans*, (*Ibid.*) je croy que cela ſe doit entendre à la lettre, des enfans qu'ils ont mis au monde. Ainſi, en liſant *ils ont été raſſaſiez de leurs propres enfans*, au lieu de lire, *ils ont été raſſaſiez de chair de pourceau*, ce qui ſuit qu'ils ont laiſſé leurs reſtes à leurs petits enfans, ſera l'accompliſſement de ce qu'ils demandoient eux-mêmes à la Paſſion de Jeſus-Chriſt, que ſon ſang retombât ſur eux & ſur leurs enfans; (*Math.* 27. 25.) par où il eſt vray de dire, qu'ils ont laiſſé à leurs enfans les *reſtes* & les ſuites de leurs œuvres.

6. Quant à ce paſſage du 15. Pſeaume, *Il a rendu toutes ſes volontez admirables au milieu d'eux*, (*Pſeau.* 15. 3.) on peut, & l'on doit même lire comme s'il y avoit *en eux:* car c'eſt en effet ce que porte le texte grec, & non pas *au milieu d'eux*, quoique nos interpretes latins ayent rendu *au milieu d'eux*, dans les endroits où le grec porte *en eux*, lorſqu'ils ont crû que le ſens le demandoit. Nous lirons donc

comme s'il y avoit, *quant aux saints qui sont sur la terre, il a rendu toutes ses volontez admirables en eux*, puisque c'est ce que portent la pluspart des exemplaires; & par *ses volontez*, nous entendons les dons de sa grace. Car si Dieu nous donne sa grace, ce n'est pas qu'elle nous soit dûë; c'est gratuitement, & par un pur effet de son bon plaisir & de sa volonté, & de-là viennent ces façons de parler de l'Ecriture, *Vôtre* BONNE VOLONTE' *nous a été comme un bouclier dont vous nous avez couvert: vous m'avez conduit & gouverné selon vôtre* VOLONTE': *C'est* VOLONTAIREMENT *qu'il nous a engendrez par la parole de verité: vous reserverez une pluye toute* VOLONTAIRE *pour vôtre heritage: il distribuë ses dons à chacun* SELON QU'IL LUY PLAÎT, & une infinité d'autres. En qui est-ce donc que Dieu a rendu ses volontez admirables, sinon dans ses Saints qui sont dans *sa terre*? c'est à dire dans son Eglise. Car si ce mot de *terre* se peut prendre pour l'Eglise dans les endroits mêmes où il y a simplement *la terre*, & non pas *sa terre*, à combien plus forte raison le peut-on prendre ainsi quand il y a *sa terre*? Il a donc rendu ses volontez admirables en eux; puisque par

III. CLASSE. AN. 414.

Pseau. 15. 3.

Eph. 15. 3.

Grace gratuite.

Ps. 5. 13.

Ps. 72. 24.

Iacq. 1. 18.

Ps. 67. 10.

1. *Cor.* 12. 11.

Pseau. 15. 3.

III. CLASSE. AN. 414. l'operation merveilleuse de sa grace, il les a délivrez du desespoir où la vûë de leurs pechez & de leurs miseres les auroit precipitez.

7. C'est par un transport de cette admiration que l'Apôtre s'écrie, *O profondeur des thresors de la Sagesse & de la science de Dieu!* Car il venoit de dire que Dieu pour faire misericorde à tous, a voulu que tous fussent enveloppez dans l'incredulité. Aussi le Prophete dit-il, ensuite du verset que nous expliquons, que *leurs infirmitez se sont multipliées, & qu'ensuite ils se sont hâtez de courir*, où il employe le mot *d'infirmitez* pour celuy de *pechez*, aussi bien que l'Apôtre dans ce passage de l'Epître aux Romains, où il dit que lors que nous étions encore infirmes, Jesus-Christ est mort pour des impies dans le temps destiné de Dieu, & où il est aisé de voir que ces *infirmes* & ces *impies* ne sont que la même chose. C'est ce qu'on voit encore un peu au dessous, lors qu'il dit que *Dieu a signalé son amour envers nous, en ce que Jesus-Christ est mort pour nous dans le temps que nous étions encore pecheurs*, où il est visible que ces *pecheurs* & ces *infirmes*, dont il parloit un peu plus haut, ne sont que les mê-

Rom. 11. 33. — Ibid. v. 32. — Pseau. 15. 4. — Rom. 5. 6. — Rom. 5. 8.

mes ; & plus bas encore, où repetant la même chose en d'autres termes, il dit que nous avons été reconciliez à Dieu par la mort de son Fils dans le temps que nous étions ses ennemis. III. CLASSE. AN. 414. *Ibid. v.* 10.

Quand le Prophete dit donc, *leurs infirmitez se sont multipliées*, c'est comme s'il disoit, leurs pechez se sont multipliez. Et pourquoy se sont-ils multipliez ? C'est que *la Loy n'a été apportée que pour donner lieu à l'abondance du peché : mais comme la grace a été répanduë surabondamment où le peché avoit abondé*, le Prophete, aprés avoir dit que *leurs pechez se sont multipliez*, ajoûte aussi qu'*aprés cela ils se sont hâtez de courir*. Car ce ne sont pas des justes, mais des pecheurs que Jesus-Christ est venu appeller, le Medecin n'étant pas necessaire aux sains, mais aux malades. Or les infirmitez de ceux-cy s'étoient augmentées à tel point, qu'il ne leur falloit pas moins que le remede d'une grace si puissante pour leur procurer la guerison qui fait qu'ils aiment beaucoup, aprés que beaucoup de pechez leur ont été remis. *Ps.* 16. 4. *Rom.* 5. 20. *Ps.* 15. 4. *Mat.* 9. 13. *Ibid. v.* 12. *Luc.* 7. 47.

8. C'est cet effet de la grace qui étoit figuré par l'immolation des victimes, l'aspersion du sang, & la cendre des genisses, mais que toutes ces ceremonies *Levit.* 16. 15. *Heb.* 7. 18. & 19.

III. CLASSE. AN. 414. n'étoient point capables de produire ; & c'est ce qui fait que le Prophete ajoûte,
Ps. 15. 4. *je ne prendray point de part à leurs assemblées de sang*, c'est à dire à ces assemblées qui n'aboutissoient qu'à immoler des victimes, dont le sang étoit une figure
Ibid. de celuy de Jesus-Christ ; *& mes lévres ne prononceront pas seulement leurs noms*, c'est à dire les noms qui leur convenoient par la multiplication de leurs infirmitez, les noms de fornicateurs, d'idolatres, d'adulteres, d'impudiques, d'abominables, de voleurs, d'avares, de ravisseurs du bien d'autruy, d'ivrognes,
1. Cor. 6. 9. 10. de medisans, & ceux de tous les autres vices qui excluënt du Royaume de Dieu.
Rom. 5. 20. Mais lorsque la grace a été répanduë avec surabondance où le peché avoit
Ps. 15. 4. abondé, *ils se sont hâtez de courir.* Ils ont été tout ce que je viens de marquer; mais ils ont été lavez, ils ont été sanctifiez,
1. Cor. 6. 11. ils ont été justifiez au nom de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, & par l'esprit de nôtre Dieu. Ainsi Jesus-Christ ne se souviendra plus de ces *noms* qui leur convenoient autrefois.

Les exemplaires les plus correcťs & de la plus grande authorité, portent au premier des versets que nous venons d'expliquer, *il a rendu mes volontez ad-*

nirables, & non pas *ses volontez:* mais 'un vaut l'autre ; parce que c'est le Fils le Dieu qui parle, comme il paroît par :es paroles du même Pseaume que les Apôtres mémes luy ont appliquées, *Vous ne laisserez point mon ame dans les nfers, & vous ne permettrez point que vôtre Saint éprouve la corruption.* Comme donc les dons de la grace viennent galement du Pere, du Fils, & du Saint Esprit, le Fils a bien pû les appeller *ses volontez.*

III. CLASSE. AN. 414.

Psal. 16. 10. Act. 2. 31. & 13. 35.

9. Quant à ces paroles du Pseaume 8. *ne les exterminez point, & ne permettez pas qu'ils oublient vôtre loy*, je croy qu'elles se doivent entendre des Juifs ; e qu'il a été prédit par là que ce peuple, quoique détruit & subjugué par les Romains, ne se laisseroit point aller à leurs superstitions, & demeureroit toûjours attaché à sa premiere Loy, afin qu'il fût un témoin irreprochable de la verité des Ecritures dans toutes les parties du monde, d'où Dieu devoit recüeillir ce qui compose son Eglise. Car les Juifs sont la plus belle preuve qu'on puisse donner aux nations de cette verité salutaire & capitale, que CE N'EST point sur le fondement de quelque invention humaine, née dans la teste de quelque

Reponse à la question proposée sur un mot du Pseaume 58.

Pourquoy les Juifs subsistent.

Propheties, fondement de sa Religion.

III. CLASSE. AN. 414. impoſteur, & produite tout d'un coup dans le monde ; que le nom de Jeſus-Chriſt s'eſt acquis une ſi grande authorité, & qu'on le regarde comme l'eſperance du ſalut éternel ; mais ſur celuy des Propheties, écrites & publiées tant de ſiecles auparavant. En effet ne croiroit-on pas que ces Propheties ont été forgées à plaiſir par les Chrêtiens, ſi nous ne les tirions des livres mêmes de nos ennemis ? C'eſt pour cela que le Prophe-
Pſ. 58. 12. te dit à Dieu, *ne les exterminez pas*, c'eſt à dire, ne permettez pas que cette nation s'éteigne & s'aneantiſſe abſolument, & qu'elle oublie vôtre Loy ; comme il ſeroit arrivé s'ils avoient été forcez d'embraſſer la religion des Gentils, & qu'il ne ſe fût toûjours conſervé parmy eux quelque forme de la leur.

Il falloit donc que Dieu empêchât que cette nation ne fût éteinte ; & c'eſt en figure de ce qu'il fait à cet égard qu'il eſt écrit de Caïn que Dieu luy imprima une marque pour empêcher qu'on ne le tuât. Or aprés que le Pſalmiſte a dit, *ne les exterminez pas, & ne permettez pas qu'ils oublient vôtre loy*, il ajoûte, *diſperſez-les par vôtre puiſſance*, comme pour marquer l'uſage que Dieu devoit faire de ce peuple

Ce que figuroit la marque imprimée à Caïn.
Gen. 4. 15
Pſ. 58. 12.

ce peuple en faveur de sa verité ; car c'est pour luy rendre témoignage que Dieu n'a pas voulu que les Juifs fussent exterminez, & qu'ils oubliassent sa Loy. S'ils n'étoient que dans un seul endroit de la terre, l'Evangile qui se prêche & qui fructifie par tout le monde ne pourroit pas tirer avantage du témoignage qu'ils rendent à la verité des Livres sacrez. Il falloit donc que Dieu par sa puissance les dispersât par toute la terre, afin qu'ils deposassent par toute la terre en faveur de celuy qu'ils ont rejetté, persecuté, & mis à mort. Et c'est ce qu'ils font par cette Loy qui prédit si clairement celuy qu'ils ne veulent point suivre ; cette Loy qu'ils *n'ont point oubliée*, mais qui ne leur sert de rien de ne point oublier. Car AUTRE chose est d'avoir la Loy de Dieu dans la memoire, & autre chose d'en avoir l'intelligence, & de posseder ce qui en est la fin & l'accomplissement.

III. CLASSE. AN. 414.

Col. 1. 6.

Ps. 58. 12.

10. Vous demandez ce que signifient ces paroles du Pseaume 67. *Dieu écrasera la teste de ses ennemis, de ces gens qui perseverent dans leurs pechez, & qui marchent sur les cheveux.* Pour moy je croy que cela ne veut dire autre chose, sinon que ces ennemis de Dieu, dont il

Il répond à une autre question sur un verset du Pseaume 67. Ps. 67. 22.

III. CLASSE. AN. 414. brisera la tête, persistent dans leurs pechez avec un orguëil qui passe toute mesure. Car quand il dit qu'ils marchent sur *les cheveux*, ou sur la tête des autres, ce n'est qu'une façon de parler hiperbolique, pour faire connoître jusques où va l'excez de leur orguëil. Quant à ces autres paroles enigmatiques du même

Ibid. 24. Pseaume, *La langue de vos chiens tirez de vos ennemis par luy*, il faut premierement remarquer que le mot de *chiens* ne s'employe pas toûjours en mauvaise part dans l'Ecriture, puisque quand le Prophete appelle les mauvais pasteurs *des chiens*

Is. 56. 10. *muets qui ne sçavent pas aboyer, & qui n'aiment qu'à dormir*, ce n'est que leur paresse & leur timidité qu'il leur reproche; & elle louëroit ces mémes *chiens*, s'ils sçavoient aboyer, & qu'ils aimassent à veiller pour la garde du troupeau. On en peut dire autant de ces soldats

Iuges. 7. 7. de Gedeon qui lappérent comme des chiens, quand il fut question de boire; & qui s'étant trouvez au nombre de trois cens, (nombre remarquable & misterieux par le caractere hebraïque qui le designe, & qui represente la Croix), n'auroient pas été choisis à l'exclusion des autres pour avoir la gloire de vaincre, si par cela même

qu'ils avoient bû à la maniere des chiens, ils n'avoient été une figure de quelque chose de grand. III. CLASSE. AN. 414.

Comme il y a donc de mauvais *chiens*, il y en a aussi de bons, & ce sont ceux qui veillent & qui aboyent pour la maison & pour le maistre, pour le troupeau & pour le pasteur. Il faut remarquer en second lieu que dans cet endroit du Pseaume 67. où le Prophete chante sous des expressions figurées les loüanges de l'Eglise, il n'est fait mention que de la langue de ces *chiens*, & non pas de leurs dents. *Ces chiens* ont été *tirez des ennemis de Dieu*, dit le Prophete, c'est à dire que de ses ennemis qu'ils étoient, ils sont devenus ses *chiens* fidelles, prests à aboyer pour luy, au lieu qu'ils étoient auparavant transportez de rage contre luy. Et comment ce changement s'est-il fait? *par luy*, dit le Prophete, afin qu'ils comprissent qu'ils ne se sont pas changez eux-mêmes, mais qu'ils ont été changez *par luy*, c'est à dire par un effet de sa misericorde & de sa grace. *Ps. 67. 24.*

II. QUANT à ce que dit saint Paul, que *Dieu a établi dans son Eglise les uns Apôtres, les autres Prophetes, les autres Evangelistes, les autres Pasteurs & Docteurs*, CHAP. II. *Il répond aux questions proposées sur quel-*

III. CLASSE. AN. 414. *ques paroles de saint Paul.* *Ephes.* 4.11. Act. 11.27. & 28.

j'entens comme vous en cet endroit-là par le mot de *Prophetes*, ceux qui dans ces premiers temps de l'Eglise avoient reçû le don de Prophetie, comme Agabus & plusieurs autres, & non pas ces anciens Prophetes qui ont prédit la venuë & l'Incarnation de Jesus-Christ. Pour les *Evangelistes*, nous trouvons qu'il y en a eu qui n'étoient point du nombre des Apôtres, comme saint Marc & saint Luc. Quant à ces *Pasteurs* & ces *Docteurs*, dont l'Apôtre parle ensuite, & dont vous demandez sur tout que je vous marque la difference, je croy comme vous que ce n'est que la même chose, & que l'Apôtre n'a ajoûté le mot de *Docteurs* à celuy de *Pasteurs*, que pour faire entendre aux Pasteurs qu'il est de leur office d'enseigner. C'est pour cela qu'il ne distingue pas les Pasteurs & les Docteurs, comme il avoit fait les Apôtres & les Evangelistes, & qu'il ne dit pas Dieu a établi les uns Pasteurs, & les autres Docteurs, mais qu'il en a établi quelques-uns *Pasteurs & Docteurs*, pour marquer que ce n'est qu'une même chose, qu'il a comprise sous ces deux differens noms.

Office des Pasteurs.

12. Mais ce qui est bien difficile à distinguer, c'est ce que l'Apôtre énonce

dans ce passage de la premiere Epître à Timothée, *Je vous conjure donc, avant toutes choses, que l'on fasse des supplications, des prieres, des demandes, & des actions de graces.* Il faut avoir recours au grec pour en bien faire la difference : car nos interpretes latins ne se sont pas donné la peine de rendre ces mots-là exactement, & selon leur propre & veritable signification ; témoin la version même que vous citez, & qui porte, *obsecro fieri obsecrationes*, quoique saint Paul n'ait pas employé le même mot pour les deux dans le texte grec, qui est le texte original de cette Epître. Car où cet interprete latin dit *obsecro*, l'Apôtre a dit en grec παρακαλῶ ; & où le latin dit *obsecrationes*, le grec dit δεήσεις. C'est ce qui fait que d'autres exemplaires de la version latine, comme les nôtres, portent *deprecationes*, au lieu d'*obsecrationes*. Pour les trois autres mots de la suite de ce passage la pluspart des exemplaires latins les rendent, comme le nôtre par *orationes, interpellationes, gratiarum actiones.*

III. CLASSE. AN. 414.

1. Tim. 2. 1.

13. Il est aisé de distinguer la signification precise & particuliere de chacun de ces termes ; & cela nous fera un sens raisonnable, qui sera peut-être celuy que

III. CLASSE. AN. 414. nous avons accoûtumé de donner à ce passage; mais je ne sçay s'il répondra juste à la signification naturelle des termes grecs, ou à celle que l'usage leur a donnée. La plufpart de nos Latins employent presentement dans le même sens le mot de *precatio*, & celuy de *deprecatio*, & l'usage l'a ainsi établi. Mais ceux qui ont observé plus exactement la signification des termes, exprimoient par le mot de *precatio*, les prieres par où l'on tâche d'obtenir quelque bien, & par celuy de *deprecatio*, celles que l'on fait pour être garenti de quelque mal. Ainsi, *precari*, selon eux signifie demander quelque bien, & *imprecari*, souhaiter du mal à quelqu'un, qui est ce qu'on appelle presentement donner *des maledictions*, & *deprecari*, employer des prieres pour détourner des maux dont on est menacé.

Mais tenons-nous à l'usage, & ne croyons pas qu'il y ait rien à reprendre dans les versions latines, soit qu'elles rendent le mot grec δεήσεις par *precationes*, ou par *deprecationes*. Quant à ce que le grec appelle προσευχάς, & que le latin rend par *orationes*, il est tres-difficile d'en faire la difference d'avec ce que nous appellons *prieres*. Quelques versions lati-

nes le rendent par *adorationes*, se fondant sur ce que le grec dit προσευχὰς, & nos pas simplement εὐχὰς : mais ce n'est pas bien traduire. Car tout le monde sçait que le προσευχαὶ des grecs, est ce que nous appellons *orationes*; outre qu'il y a grande difference entre *orare* & *adorare*. Aussi n'est-ce pas le Verbe προσεύχειν, que le texte grec de l'Ecriture employe dans ce passage de saint Mathieu, *Vous adorerez le Seigneur vôtre Dieu*, & dans cet autre des Pseaumes, *Ie vous adoreray dans vôtre saint Temple*, non plus que dans plusieurs autres endroits où il est parlé d'adoration.

III. CLASSE. AN. 414.

Mat. 4. 10.

Psal. 5. 8.

14. Où nos exemplaires portent *interpellationes*, je voy que vous lisez *postulationes*, & c'est sans doute qu'il y a ainsi dans les vôtres. Mais enfin & les uns & les autres ont pretendu rendre par là le mot grec ἐντεύξεις; vous voyez bien neanmoins que *interpellare* n'est pas la même chose que *postulare*. L'*interpellation*, selon la force du mot latin, est comme un preliminaire de la *priere*; & de là vient que nous disons bien qu'on interpelle pour prier, mais nous ne dirions qu'on prie pour interpeller. Cependant c'est une faute bien legere que d'employer

III. CLASSE. AN. 414. un de ces termes pour l'autre ; & elle ne merite pas de censure, puisqu'ils s'expliquent & se font entendre l'un l'autre.

Heb. 7. 25. Aussi est-il dit de Jesus-Christ qu'il *interpelle* pour nous. Or on ne dira pas pour cela qu'il ne prie pas pour nous ; & c'est au contraire parce qu'il prie pour nous qu'il est dit qu'il interpelle pour nous, puisqu'il est dit clairement ailleurs que *si quelqu'un de nous vient à pecher, nous avons le juste*, c'est à dire *Jesus-Christ, pour Avocat auprés du Pere ; &* que *c'est luy qui prie pour nos pechez.* Peut-étre même que dans ce passage de l'Epître aux Hebreux, où il est dit que Jesus-Christ interpelle pour nous, vos livres portent *demande*, au lieu d'*interpelle*. Mais le mot grec qui répond dans ce passage à *interpelle*, est le même que celuy du passage de la premiere Epître à Timothée que nos versions rendent par *interpellations*, & la vôtre par *demandes*.

Heb. 7. 25. 1. Joan. 2. 1. & 2. Heb. 7. 25. 1. Tim. 2. 1.

15. Comme donc *prier* & *interpeller* n'est que la même chose, qu'est-ce qu'a voulu dire l'Apôtre par tous ces termes, dont nous sommes en peine de faire la difference ? Car quoique tout cela se puisse rapporter au terme general de

riere, & que dans le langage ordinaire es termes de supplications, de prieres, l'interpellations, ou de demandes, se prennent pour la même chose, il semble qu'il faille chercher icy dans châcun quelque signification particuliere : mais il est assez difficile de la bien déterminer, quoiqu'on puisse former sur ce sujet plusieurs conjectures fort vraysemblables.

III. CLASSE. AN. 414.

16. Celle qui me plaît le plus, c'est l'entendre tous ces termes par rapport à ce que presque toute l'Eglise pratique dans la celebration des mysteres; en sorte que par le mot de *supplications*, nous entendions ce qui se fait avant la benediction de ce qui se met sur la table du Seigneur; par celuy de *prieres*, ce qui se fait dans le temps qu'on benit ces oblations, qu'on les sanctifie, & qu'on les partage pour les distribuer aux fidelles; ce qui se termine, selon la pratique de presque toutes les Eglises, par l'Oraison Dominicale. L'origine du terme grec favorise même cette pensée; car rarement trouvera-t'on dans l'Ecriture que le mot grec εὐχή se prenne pour ce qu'on appelle en latin *oratio*. C'est pour ce que les latins appellent *votum*, qu'il se prend le plus ordinairement; & le terme qui ré-

Ordre de l'ancienne Liturgie.

III. CLASSE. AN. 414 pond perpetuellement dans le grec à ce que nous appellons priere, & les latins *oratio* est προσευχή; mais comme εὐχὴ se prend quelquefois pour *oratio*, ils ont crû que προσευχὴ devoit signifier *adoration*. Si donc le mot grec εὐχὴ se prend le plus ordinairement dans l'Ecriture, pour ce que nous appellons *votum*, quoiqu'il se puisse rendre par le mot general de *priere*, on le doit prendre particulierement pour la priere qui se fait πρὸς εὐχὴν, c'est à dire, *ad votum*, pour voüer & consacrer quelque chose à Dieu, & sur tout pour celle par où on luy consacre l'oblation du saint Autel, qui exprime ce grand vœu *, & cette consecration solemnelle par où nous nous sommes voüez & consacrez à J.C. pour demeurer à jamais en luy, c'est à dire dans l'unité de son corps, selon laquelle nous ne sommes tous qu'un même corps & un même pain, par cette unité mystique dont le Sacrement du saint Autel est le symbole.

* Vœu du Baptême.

1. Cor. 10. 17.

Eucharistie, symbole d'unité.

Ce sont donc particulierement les prieres qui servent de preparation à la sanctification des oblations que je croy que l'Apôtre entend, & qu'il ordonne que l'on fasse par le mot de προσευχὰς que nous rendons par celuy de *prieres*,

& que quelques-uns, qui n'y ont pas assez pris garde, rendent par celuy d'*adorations*, puisque le mot εὐχὴ se prenant le plus souvent dans l'Ecriture pour *vœu & consecration*, celuy de προσευχὴ se doit prendre, comme je viens de dire, pour la priere qui se fait pour *voüer & consacrer* quelque chose à Dieu. III. CLASSE. AN. 414.

Quant à ce que l'Apôtre appelle *interpellations*, & que vos exemplaires expriment par le mot de *demandes*, je croy que c'est ce qui se fait quand on benit le peuple, & que les Evêques, qui en sont comme les Avocats, étendant les mains sur luy, l'offrent à la misericorde & à la toute-puissance de Dieu. Ensuite vient l'action de graces, qui se fait aprés qu'on a participé à ce grand Sacrement, & qui est comme la conclusion de tout le reste. Aussi est-ce ce que l'Apôtre ordonne en dernier lieu dans ce passage que nous expliquons. *Ordre de la priere que l'Evêque faisoit sur le peuple.*

17. Or ce n'est que par occasion, & comme en passant que l'Apôtre a marqué ces diverses sortes de prieres ; & son principal but, dans tout ce discours, est de faire entendre qu'il en faut faire, comme il l'ordonne tout de suite, *pour tous les hommes, pour les Rois, & pour tous ceux qui sont élevez en dignité ; afin que* 1. Tim. 2. 1. & 2.

III. CLASSE. AN. 414

nous menions une vie douce & tranquille, dans toute sorte de pieté & de charité. Et il l'a dit de peur que quelqu'un ne s'imaginât, par un effet de la foiblesse humaine, qu'il ne falloit point prier pour ceux qui persecutoient l'Eglise ; & parce qu'il sçavoit que dans toutes sortes de conditions, il y a des membres de Jesus-Christ à ramasser. C'est pour cela qu'il ajoûte que ce qu'il venoit d'ordonner est *bon & agreable à Dieu, qui veut que tous les hommes soient sauvez, & viennent à la connoissance de la verité* ; aprés quoy, de peur qu'on ne pût dire qu'une vie pure & innocente suffit, avec le culte du seul Dieu veritable & tout puissant, pour arriver au salut, & qu'il n'est point necessaire de participer au corps & au sang de Jesus-Christ il ajoûte que *comme il n'y a qu'un Dieu, il n'y a aussi qu'un Mediateur entre Dieu & les hommes, qui est Iesus-Christ Homme*, afin que l'on comprît que ce qu'il venoit de dire, que Dieu veut que tous les hommes soient sauvez, ne s'accomplit que par le Mediateur, c'est à dire par Jesus-Christ Homme, uni au Verbe, lorsque le Verbe s'est fait chair, & qu'il a habité parmy nous, & non pas simplement par ce Verbe de Dieu, qui étoit

Pourquoy saint Paul ordonne que l'on prie pour tous les hommes.

1. Tim. 2. 3. & 4.

Nul salut sans Jesus-Christ.

1. Tim. 2. 5.

Ibid. v. 4.

Joan. 1. 14.

Dieu dés avant que d'avoir pris une chair mortelle.

18. Ce que saint Paul insinuë en cet endroit que de toutes sortes de conditions il y a des membres de Jesus-Christ à recueillir, a rapport à cet autre passage du même Apôtre, qui fait le sujet d'une autre de vos questions, & où il dit, en parlant des Juifs, que *quant à l'Evangile ils sont ennemis à cause de nous; mais* que *quant à l'élection ils sont cheris à cause de leurs peres.* Il n'y a rien-là qui vous doive faire de la peine, quoiqu'il faille convenir que la profondeur des thresors de la Sagesse & de la Science de Dieu, ses jugemens impenetrables, & ses voyes incomprehensibles étonnent ses fidelles même les plus persuadez de cette sagesse qui atteint avec force d'une extremité à l'autre, mais en disposant les choses d'une maniere douce & naturelle. Car, disent-ils, pourquoy Dieu fait-il naître, croître, & multiplier ceux qu'il ne fait pas méchans, à la verité, mais qu'il voit bien qui le seront? Mais quoique nous ne puissions pas penetrer dans le secret des conseils de cette Sagesse, qui se sert utilement des méchans mêmes pour l'avantage des bons, il est certain qu'en cela même il

Ibid. v. 1.

Il répond à une autre question sur un passage de l'Epître aux Romains chapitre 11.

Rom. 11. 28.

Rom. 11. 33.

Sap. 8. 1.

Profondeur des Conseils de Dieu sur le salut des hommes.

III. CLASSE. AN. 414. fait d'autant plus merveilleusement écla-
ter sa puissance & sa bonté, que comme la malice des méchans fait un mauvais usage de ce que Dieu a fait de meilleur, sa Sagesse en fait un bon de ce qu'ils font de plus mauvais.

19. Voicy donc de quelle maniere l'Apôtre nous expose la profondeur de ce
Rom. 11. 25. & 26. mystere. *Il ne faut pas*, nous dit-il, *mes freres, que vous vous en fassiez accroire; & pour vous en empêcher, je veux bien vous découvrir ce mystere & ce secret, qu'une partie d'Israël est tombée dans l'aveuglement, pour donner lieu à la multitude des nations d'entrer dans la foy, & qu'ainsi tout Israël fût sauvé.* Ce n'est qu'une partie d'Israël qui est tombée dans l'aveuglement, & tous n'ont pas été aveuglez, puisqu'il y en a eu qui ont connu Jesus-Christ. Et
Ibid. qu'est-ce que cette *plenitude des nations* qui entre dans la foy? ce sont ceux
Rom. 8. 28. d'entre les Gentils qui sont *appellez selon le decret de Dieu.* Ainsi l'union des uns & des autres dans la participation de la même grace, est ce qui fait qu'il est vray de dire que *tout Israël* sera sauvé. Car c'est de ceux qui sont appellez selon ce Decret d'entre les Juifs & les Gentils, qu'est composé cet Israël que
Gal. 6. 16. l'Apôtre appelle *l'Israël de Dieu*, pour

le distinguer du reste des Juifs, qu'il appelle *l'Israël selon la chair. C'est*, continuë-t'il, *ce qui a été prédit par le Prophete lorsqu'il a dit, Il sortira de Sion un Liberateur qui abolira l'impieté de Iacob; & c'est-là l'alliance que je feray avec eux lors que j'effaceray leurs pechez*; c'est à dire les pechez de ceux d'entre eux qui sont *cheris*, & non pas les pechez de tous.

III. CLASSE. AN. 414. I. Cor. 10. 18. Rom. 11. v. 27. Is. 59. 20.

20. C'est ensuite de ces dernieres paroles que viennent celles-cy qui sont le sujet de vôtre question: *Quant à l'Evangile ils sont ennemis à cause de vous.* Pourquoy *quant à l'Evangile?* C'est qu'il falloit pour nôtre Redemption que le Sang de Jesus-Christ fût répandu; & il ne le pouvoit étre que par ses ennemis. Voila l'usage que Dieu sçait faire des méchans mêmes pour le salut des bons. *Mais quant à l'election*, continuë l'Apôtre, *ils sont cheris à cause de leurs peres*, c'est à dire ceux d'entre eux qui appartiennent au nombre des *Elûs*, & non pas ceux qu'il venoit d'appeller *ennemis*, quoiqu'il se soit exprimé indefiniment, selon la maniere ordinaire de l'Ecriture, qui parle souvent d'une partie comme du tout. C'est ainsi que dans le commencement de la premiere Epître aux Corinthiens, saint Paul les louë

Rom. 11. 28.

Ibid.

Excellente observation pour accorder plusieurs contrarietez apparentes de l'Ecriture.

I. Cor. I. 4.

III. CLASSE. AN. 414. comme s'ils euſſent tous merité d'être louez, quoiqu'il n'y en eût que quelques-uns qui le meritaſſent ; comme
Ibid. v. 11. dans la ſuite il les blâme comme s'ils euſſent tous été coupables, quoiqu'il n'y en eût que quelques-uns qui le fuſſent. Quand on a pris garde à cette maniere de parler des Ecritures, qui ſe trouve répanduë dans tous les livres ſacrez, on accorde ſans peine bien des choſes qui paroiſſent ſe contredire.

Autres ſont donc ceux que ſaint Paul appelle *ennemis*, & autres ceux qu'il appelle *cheris* & *bien-aimez* : mais comme ils étoient tous d'un même peuple, il en parle comme ſi c'étoient les mêmes. Or parmi ceux-mêmes qu'il appelle *ennemis*, parce qu'ils avoient crucifié Jeſus-Chriſt, il y en a eu pluſieurs qui ſe ſont convertis, & qui n'ont commencé de paroître *Elûs* que par cette converſion, qui a été le commencement de leur ſalut, mais qui l'étoient à l'égard de la preſcience de Dieu, dés avant la creation du monde, comme le même Apô-
Ephes. 1. 4. tre nous l'apprend quand il dit que *nous avons été Elûs en Ieſus-Chriſt, dés avant que le monde fût créé.*

Ainſi on peut dire que ceux que ſaint Paul appelle *ennemis*, & ceux qu'il appelle

le *bien-aimez* sont les mêmes en deux nieres, c'est à dire, & à l'égard du mê- peuple auquel les uns & les autres partenoient, & à l'égard de ceux mê-s qui étoient ennemis de Jesus-Christ, animez contre luy jusqu'à répandre sang, puisqu'entre ceux-là même il en avoit de *bien-aimez*, à raison d'u-élection secrette, cachée dans la escience de Dieu, & qui n'a commen-de se manifester, que lorsqu'ils ont été nvertis. Quant à ce que l'Apôtre oûte que ces *bien-aimez* le sont *à cause leurs peres*, c'est parce qu'il faloit que qui avoit été promis aux anciens Pa-arches fût accompli; & de-là vient i'il dit, vers la fin de la même Epître, ie c'est afin que Dieu fût reconnu our veritable dans l'accomplissement es promesses faites à ces mêmes Patriar-ies, qu'il a voulu que Jesus-Christ fût dispensateur & le ministre de l'Evan-le, à l'égard des Circoncis; & qu'ainsi s Gentils, qui n'avoient reçû aucune romesse, avoient d'autant plus de sujet e loüer Dieu de la misericorde qu'il leur faite, & qui est celle que l'Apôtre avoit a vûë quand il a dit que *c'est à cause de ous que les Iuifs sont ennemis*, & que *leur eché a été la cause du salut des Nations*.

III. CLASSE. AN. 414.

Elûs, parmy ceux même qui ont crucifié Jesus-Christ.

Rom. 11. 28.

Rom. 15. 8. & 9.

Rom. 11. 28. & 11.

III. CLASSE. AN. 414.

Rom. 11. 28.

21. Or aprés avoir dit que *quant à l'élection ils sont bien-aimez à cause de leurs peres*, l'Apôtre ajoûte tout de suite, *car les dons & la vocation de Dieu sont immuables, & il ne s'en repent point.* Vous voyez donc que par ceux qu'il appelle *bien-aimez*, il n'entend que ceux d'entre les Juifs qui sont du nombre des predestinez, dont il avoit dit plus haut, *nous sçavons que tout tourne en bien à ceux qui aiment Dieu, & qu'il a appellez selon son decret; car il y en a beaucoup d'appellez, mais peu d'élûs.* Or les élûs ne sont que ceux-là mêmes qui ont été appellez selon ce decret de Dieu, & qu'il a connus avant tous les siecles, dans cette prescience éternelle qui ne sçauroit se méprendre. Aussi les a-t'il *non seulement connus dans sa prescience, mais predestinez, pour être conformes à l'image de son fils, afin qu'il fût l'aîné entre plusieurs freres. Et ceux qu'il a predestinez, il les a aussi appellez*, de cette sorte de vocation *immuable* qui est *selon son decret, & dont il ne se repent point*; & *ceux qu'il a appellez, il les a aussi justifiez; & ceux qu'il a justifiez, il les a aussi glorifiez. N'avons-nous donc pas droit de dire aprés cela; si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?*

Ibid. v. 29. *Rom. 8. 28.* *Math. 20. 16. & 22. 14.* *Ce que c'est proprement que les élûs.* *Rom. 8. 29. & 30.* *Rom. 8. 28.* *Rom. 11. 29.* *Rom. 8. 30. & 31.*

Gal. 5. 6.

22. Ceux qui ne perseverent pas jus-

es à la fin, quoiqu'ils ayent marché III. CLASSE. AN. 414.
rant quelque temps dans la foy qui
ere par l'amour, n'appartiennent point
:ette sorte de vocation, & ne sont
int du nombre de ces predestinez ap- *Rom.* 8 28.
llez *selon le decret* de Dieu. Car s'ils en
)ient été, Dieu pouvoit les enlever
ant que la malice eût changé leur *Sap.* 4 11.
:ur. Il se trouvera peut-étre quelque
neraire, qui se constituant juge de la
nscience d'autruy, dira que ce qui a
it qu'ils n'ont point été enlevez de
tte vie, avant que d'avoir fait ban-
eroute à la foy, c'est que Dieu
yoit dans leur cœur qu'ils n'étoient
s veritablement fidelles, quoiqu'ils
parussent aux yeux des hommes. Mais
:e dira-t'on d'un si grand nombre d'en-
as, qui ayant reçû le baptême in-
ntinent aprés leur naissance, au-
.ent sans doute eû part à la vie éter-
lle & au Royaume des Cieux, s'ils
)ient morts aussi-tôt aprés avoir reçû
Sacrement; & que Dieu neanmoins
sse croître & décheoir de la grâce, jus-
es-là que quelques-uns même aposta-
nt? Et pourquoy le permet-il, sinon
rce qu'ils ne sont pas du nombre des
:destinez, & qu'ils n'ont pas été ap-
llez *selon son decret*, & de cette voca- *Rom.* 8. 28.

La vraye foy peut étre pour un temps dans ceux qui perissent.

III. CLASSE. AN. 414. tion immuable dont Dieu ne se repent point ?

Rom. 11. 29. Or pourquoy ceux-cy sont-ils predestinez & appellez de cette sorte, & non pas ceux-là ? C'est ce que nous ne sçavons point : la cause en est cachée, mais elle ne sçauroit étre que juste ; car *peut-il y avoir de l'injustice en Dieu ? Dieu nous garde de le penser.* C'est une de ces choses cachées dans cette profondeur des jugemens de Dieu, que l'Apôtre même n'a sçû envisager sans étre transporté & comme pâmé d'admiration ; mais toûjours a-t'il eu soin de nous marquer que cela n'arrive que par un effet des *jugemens* de Dieu, afin que personne ne s'imaginât qu'il y eût en cela ny injustice, ny temerité, & qu'on ne le pût imputer au hazard, comme si le hazard pouvoit avoir quelque part à ce qui se passe dans le cours des siecles, où il n'y a rien qui ne soit reglé par les dispositions admirables de la Sagesse de Dieu.

Causes de la predestination des élûs, inconnues.

Rom. 9. 14.

Rom. 11. 33.

Rien de fortuit dans le monde.

23. Quant à ce passage de l'Epître aux Collossiens, *Que personne ne vous seduise, en affectant de paroître humble, &c.* ce que vous y trouvez d'obscur n'est pas non plus sans nuage pour moy. Je voudrois neanmoins que nous eussions pû étre ensemble, quand la pensée vous est ve-

Il repond à une autre question, sur un passage de l'Epitre aux Coll.

Col. 2. 18.

nuë de me proposer cette question. Car le sens que je croy voir dans ces paroles, demande d'être exprimé d'un certain ton, & avec des mouvemens qu'on ne sçauroit mettre sur le papier. On le feroit entendre par-là ; & il me semble que le passage n'est obscur que parce qu'on ne le prononce pas bien. Car quand l'Apôtre dit, *ne touchez pas à cecy, ne goûtez pas, ne mangez pas de cela*, on croit que c'est une deffense qu'il fait de toucher de certaines choses, d'en goûter & d'en manger ; & c'est tout le contraire, autant que l'obscurité de ce passage me permet d'en juger. Ces paroles sont celles de quelques gens, de la seduction desquels l'Apôtre vouloit garentir les fidelles, & qui selon de certaines loix d'un faux culte des Anges, faisoient de la difference d'une viande à l'autre, & disoient, sur ces principes d'erreur, qui n'avoient d'autre fondement que l'imagination des hommes, *ne touchez pas à cecy, ne mangez, ny ne goûtez pas même de cela* ; ce que l'Apôtre ne rapporte que pour s'en mocquer, parce que *tout est pur pour ceux qui sont purs*, & que *tout ce qui a été créé de Dieu est bon*, comme le même Apôtre le declare nettement ailleurs.

III. CLASSE AN. 414.

Col. 2. 21.

Col. 2. 21.

Tit. 1. 15.
1. Tim. 4. 4.

24. Examinons donc toute la suite du

III. CLASSE. AN. 414. discours de l'Apôtre ; car en voyant quel est son dessein, & ce qu'il a eu en vûë, nous découvrirons, autant que nous en sommes capables, le vray sens de ce passage. Il craignoit que sous une apparence specieuse de science, on ne seduisît ceux à qui il écrivoit, qu'on ne leur fit
Cor. 2. 17. prendre les ombres pour la verité, qui n'est qu'en Jesus-Christ nôtre Seigneur, & qu'on ne les en détournât. C'étoit principalement par les Juifs, & par ceux
Col. 2. 8. qu'on appelloit *Philosophes*, que l'Apôtre craignoit que les Fidelles ne fussent engagez, sous un faux nom de sagesse & de science, ou dans ces vaines & inutiles observations du Judaïsme, qui n'étant que
Heb. 10. 1. des ombres des choses avenir, ne pouvoient plus subsister depuis que la veritable lumiere, qui est Jesus-Christ, avoit éclairé le monde, ou même dans les superstitions payennes.

C'est pour cela qu'aprés leur avoir fait entendre la peine où il étoit pour eux,
Col. 2. 1 2. pour ceux de Laodicée, & pour tous ceux qui ne l'avoient jamais vû, & combien il desiroit que Dieu remplît leur cœur de consolation, afin qu'étant unis ensemble par le lien de la charité, ils fussent comblez de toutes les richesses d'une intelligence parfaite, pour connoî-

tre le myſtere de Dieu le Pere, qui n'eſt autre que Jeſus-Chriſt, en qui tous les threſors de la Sageſſe & de la ſcience ſont renfermez, il ajoûte, *Ie vous dis cecy afin que perſonne ne vous ſurprenne, & ne vous ſeduiſe, par des diſcours ſpecieux, qui n'ont qu'une fauſſe apparence de verité.* Il craignoit que l'amour même qu'ils avoient pour la verité, ne ſervît à les tromper, en leur faiſant embraſſer ce qui en auroit l'apparence; & c'eſt pour cela qu'il leur recommande de ſe tenir à Jeſus-Chriſt, en qui ils poſſedoient tous les threſors de la Sageſſe & de la Science, dont tout ce qu'on leur pouvoit promettre d'ailleurs, pour les induire en erreur, ne pouvoit avoir que l'apparence & le nom.

III. CLASSE AN. 414.

Col. 2. 3.

Ibid. v. 4

Col. 2. 6.

Col. 2. 3.

25. *Car quoique je ſois abſent*, continuë l'Apôtre, *je ſuis neanmoins avec vous en eſprit, & comme je voy avec joye combien toutes choſes ſont bien ordonnées parmy vous, je voy auſſi ce qui peut encore manquer à vôtre foy en Ieſus-Chriſt.* Il craignoit donc pour eux, parce qu'il voyoit ce qui leur manquoit encore. *Continuez donc*, ajoûte-t'il, *de vivre en Ieſus-Chriſt nôtre Seigneur, ſelon les inſtructions que vous avez reçûës, étant attachez à luy comme à la racine qui vous communique la vie, & édifiez*

Ibid. v. 5.

Ibid. v. 6.

III. CLASSE. AN. 414. *sur luy comme sur le fondement qui vous soûtient ; vous affermissant dans la foy qui*
Ibid. v. 7. *vous a été enseignée, & la faisant croître en vous de plus en plus par de continuelles actions de graces.*

Il veut donc qu'ils se nourrissent de la foy, afin de devenir capables de participer à ces thresors de la Sagesse & de
Col. 2. 3. la Science qui sont cachez en J. C. de peur que faute d'être arrivez à ce point d'intelligence, on ne les surprît par des discours qui auroient quelque apparen-
Ibid. v. 4. ce de verité, & qu'on ne les détournât du bon chemin. Ensuite s'expliquant encore plus clairement sur ce qu'il crai-
Ibid. v. 8. & 9. gnoit pour eux, *Prenez-garde*, leur dit-il, *que personne ne vous seduise par la Philosophie, & par des raisonnemens fondez sur des traditions humaines, & sur les principes d'une science mondaine, & non pas sur J. C. en qui toute la plenitude de la divinité habite corporellement*, c'est à dire tres-réellement & tres-veritablement; & qui par consequent est autant audessus de ce qu'on employe pour vous seduire, que le corps est audessus de l'ombre. Le mot de *corporellement*, dont l'Apôtre se sert icy n'est donc qu'une metaphore, aussi bien que celuy d'*ombres*, qui ne convient non plus que metaphoriquement & par emprunt

En quel sens saint Paul a dit que la plenitude de la Divinité habite corporellement en Jesus-Christ.

aux choses à quoy saint Paul l'applique en cet endroit. *C'est en luy*, continuë-t'il *que vous avez été remplis de grace : C'est luy qui est le Chef de toutes les Principautez & de toutes les Puissances*, c'est à dire de ces mêmes Puissances celestes dont la Philosophie & la superstition payenne voudroient établir un certain culte trompeur, sur les principes de leur fausse Theologie, qui n'est autre chose que cette *science mondaine*, dont l'Apôtre venoit de parler. Or quand il dit que Jesus-Christ est le Chef, il veut dire qu'il est le principe de toutes choses. Aussi voyons-nous que quand les Juifs luy demanderent qui il étoit, il répondit, *Je suis le principe qui vous parle*. Car *tout a été fait par luy, & rien n'a été fait sans luy*. L'Apôtre veut donc qu'ils méprisent toutes les pretenduës merveilles que les Juifs & les Payens leur étalloient ; & c'est pour les mettre à ce point-là qu'il leur remet devant les yeux la grace veritablement admirable par laquelle ils étoient devenus le corps de ce divin Chef. Car c'est ce qu'il fait quand il dit qu'ils avoient été remplis de grace, en celuy qui est le Chef de toutes les Principautez & de toutes les Puissances.

26. C'est aussi pour empêcher qu'on

III. CLASSE. AN. 414.

Col. 2. 10.

Col. 2. 8.

Ibid. v. 10.

Joan. 8. 25.

Joan. 1. 3.

Col. 2. 10.

III. CLASSE. ne les ſeduisît par ces *ombres* du Judaïſme qu'il ajoûte, *C'eſt en luy que vous avez*

AN. 414. Col. 2. 17. Col. 2. 11. *été circoncis, d'une circonciſion qui n'a pas été faite de main d'homme, mais qui conſiſte dans le dépoüillement du corps de la chair*, ou comme portent quelques exemplaires, *dans le dépoüillement du corps*

Ibid. v. 12. *des pechez*, c'eſt à dire, *dans la circonciſion que Ieſus-Chriſt opere, ayant été enſevelis avec luy par le Baptême, & étant auſſi reſuſcitez avec luy, par la foy que produit en nous l'operation de celuy qui l'a reſuſcité d'entre les morts.*

Remarquez comment il leur remet encore icy devant les yeux qu'ils ſont le corps de Jeſus-Chriſt, afin qu'étant unis

1. Tim. 2. 5. à ce divin Chef Jeſus-Chriſt homme, mediateur entre Dieu & les hommes, ils mépriſaſſent toutes ces ſuperſtitions, & rejettaſſent toutes ces fauſſes & impuiſſantes mediations par où on leur vouloit perſuader qu'ils ſe pouvoient unir à Dieu.

Col. 2. 13. *Auſſi vous a-t'il fait revivre avec luy*, continuë l'Apôtre, *dans le temps que vous étiez dans la mort, & dans l'incirconciſion de vôtre chair*, c'eſt à dire dans le peché, dont la chair eſt le principe, & dont le dépoüillement, pour ainſi parler, étoit figuré par la circonciſion.

Ibid. *Vous ayant pardonné tous vos*

pechez, poursuit le grand Apôtre, *& ayant effacé la cedule des decrets de la Loy qui nous étoit contraire*, parce que la Loy ne servoit qu'à rendre les hommes plus criminels, n'ayant été introduite que pour faire abonder le peché. *Car il a enlevé cette cedulle*, continuë l'Apôtre, *& l'a attachée à la Croix ; & s'étant dépoüillé de son corps, il nous a appris par son exemple à vaincre les Principautez & les Puissances, qu'il a menées hautement comme en triomphe, aprés les avoir vaincuës par sa Croix.* Ce ne sont donc pas les Puissances celestes, mais les Puissances infernales qu'il nous a appris à vaincre par son exemple, lorsqu'il s'est dépoüillé de son corps, pour montrer que les siens se devoient dépoüiller à son imitation, de tous les desirs de la chair par où le Diable les tenoit asservis à sa puissance.

III. CLASSE. AN. 414. *Col.* 2. 14. *Quel est l'effet de la Loy. Rom.* 5. 20. *Col.* 2. 14. & 15. *Ce que la mort de Jesus-Christ demande de nous.*

27. Voyez maintenant de quelle maniere il infere de tout ce discours ce qui nous a donné lieu de le rapporter : *Que personne ne vous condamne donc sur le boire & sur le manger*, ajoûte-t'il, comme n'ayant dit tout ce qui precede que pour combattre ces observations, par où on détournoit les fidelles de la verité, qui leur avoit rendu la liberté, en les affran-

Col. 2. 16.

III. CLASSE. AN. 414. chissant du joug de ces ceremonies legales. Car c'est Jesus-Christ même qui a dit, *la verité vous délivrera*, c'est à dire vous rendra veritablement libres. *Que personne ne vous condamne donc*, dit le saint Apôtre, *ny sur le boire, ny sur le manger, ny sur ce qui regarde les anciennes Fêtes, & le jour du Sabbat; car toutes ces observations n'étoient que des ombres des choses avenir.* Voila dequoy les tenir en garde contre le Judaïsme; & voicy dequoy les y tenir contre les superstitions Payennes. *Vous êtes*, poursuit l'Apôtre, *le Corps de Jesus-Christ; que personne ne vous condamne donc:* comme s'il disoit, ce seroit une chose honteuse, & indigne de la liberté, & pour ainsi dire, de la noblesse de vôtre état, qu'étant le Corps de Jesus-Christ, comme vous étes, vous vous laissassiez seduire à ce qui n'en est que l'ombre, & que vous vous crûssiez coupables & pecheurs pour manquer à ces observations. Puisque vous étes donc le Corps de Jesus-Christ, mettez-vous au dessus des censures de ces gens qui font parade de je ne sçay quelle sorte d'humilité. Le mot grec approcheroit davantage de ce que l'usage a établi parmi les Latins mêmes: car parmi nous le peuple même dit *Thelodives*, pour dire un homme qui affecte de

Jean 8. 32.

Col. 2. 16. & 17.

Ibid v. 17. & 18.

roître riche ; *Thelosapiens*, pour dire un III. CLASSE.
mme qui affecte de paroître sage, & A N. 414.
ıssi du reste. *Thelohumilis* donc, ou sui-
nt la prononciation plus exacte de quel-
es-uns, *Thelonhumilis*, ne signifie au-
: chose qu'un homme qui veut paroî-
: humble, qui l'affecte, & qui en fait
e profession particuliere. C'est ce
'on voyoit dans ceux dont l'Apôtre
rle, parce qu'en effet ces pratiques su-
rstitieuses à quoy ils s'attachoient,
mbloient aller à humilier le cœur par
: certains faux sentimens de Religion,
par un culte, ou comme portent vos
emplaires, *une Religion superstitieuse*
s Anges, que le grec appelle θρησκεία.
ır ces *Anges*, l'Apôtre veut faire en-
ndre les puissances aëriennes qui pre-
lent aux élémens, selon l'imagination
: ces gens-là, & qu'ils croyoient qu'on
voit honorer par ces sortes de prati-
ıes.

28. Puisque vous étes donc le corps *Col.* 2. 17.
: Jesus-Christ, dit le grand Apôtre, ne & 18.
ous laissez pas aller à croire que vous
yez coupables, pour mépriser les prati-
ues superstitieuses de ces gens qui af-
ectent une fausse humilité, en s'atta-
hant au culte des Anges, & qui incul-
uent sans cesse ce qu'ils n'ont point vû,

III CLASSE. AN. 414

c'est à dire, ce qu'ils ne croyent que sur des imaginations frivoles, & que la raison ne leur a point fait voir que l'on dût faire. Quelques exemplaires portent au contraire, & *qui inculquent sans cesse ce qu'ils ont vû*, c'est à dire ce qu'ils ont vû faire à d'autres, dont la seule authorité les a emportez, quoiqu'on ne leur ait rendu aucune raison de ces observations superstitieuses, & qui se croyent fort au dessus des autres, pour avoir été admis aux secrets mysteres de je ne sçay quelles fausses pratiques de Religion. Mais la version qui lit, *ne cessant point d'inculquer ce qu'ils n'ont point vû*, fait un sens qui revient mieux à tout le reste.

Col. 2. 18.

Estant enflez, continuë l'Apôtre, *des vaines imaginations d'un esprit tout humain & tout charnel.* C'est une chose à remarquer, & qui renferme un grand sens, que ce reproche d'orguëil que fait l'Apôtre à ces gens-là, & qui est fondé sur cette humilité même qu'ils affectoient. Car IL ARRIVE je ne sçay comment, par un effet incomprehensible des secrets mouvemens du cœur, que non seulement la fausse humilité produit l'orguëil, mais que l'orguëil caché qui vient de là enfle davantage que celuy qui seroit le plus au dehors, & le plus

Fausse humilité, est un vray orguëil, & le plus pernicieux de tous.

arqué. *Ils sont* donc *enflez des vaines* III. CLASSE. AN. 414.
aginations d'un esprit tout humain & tout
arnel, n'étant point unis au Chef, c'est à Col. 2. 18.
re à Jesus-Christ, *dont tout le corps rece-* & 19.
oit l'influence, par les vaisseaux qui en joi-
ent & en lient toutes les parties, s'entre-
ent & s'augmente, par l'accroissement que
ieu luy donne. Si vous étes donc morts avec Ibid. v. 20.
sus-Christ à toute cette science mondaine &
arnelle, comment vous laissez-vous impo-
r des loix, comme si vous viviez encore de
esprit du monde?

29. C'est ensuite de ces dernieres pa-
oles, que l'Apôtre fait parler ces gens,
ui sur les faux principes de cette *science*
ondaine, imposoient des loix aux fidel-
s, & les vouloient obliger à ces obser-
ations, dont ils se sçavoient bon gré,
omme si c'eût été quelque chose de fort
isonnable, & qui sous le voile d'une
umilité fausse & affectée, ne faisoient
ue les enfler d'un veritable orguëil.
ardez-vous bien de toucher à cecy, pour- Col. 2. 21.
uit l'Apôtre, *& de manger ny de goûter*
ême de cela. Ce sont ces gens-là que
saint Paul fait parler en cet endroit; &
pour le bien voir souvenons-nous de ce
que nous avons vû plus haut. Car c'est
dans ces deffences de toucher, de goû-
ter, & de manger de certaines choses,

III. CLASSE. AN. 414. que consistoient ces mêmes observa
touchant le boire & le manger, sur
Col. 2. 16. nous avons vû que S. Paul ne vouloi
que l'on se donnât la liberté de cond
Ibid. v. 22. ner les fidelles. *Or toutes ces observa*
menent à la mort, poursuit le grand
tre, *par cette abstinence même de ce q*
gens-là deffendent, c'est à dire qu'ell
servent qu'à corrompre ceux qui
tiennent superstitieusement de ces
de viandes, sur le fondement de ce
nes loix, qui ne sont que l'ouvrage
magination des hommes. Ces der
paroles de l'Apôtre sont claires;
vous êtes en peine de ce que signi
qu'il ajoûte, qu'*il y a dans ces lo*
maniere de sagesse, par ces observation
les prescrivent, par l'humilité de ceux
Col. 2. 23. *pratiquent, & par le rude traitemen*
font à leur corps; ou comme porten
tres versions, *par le peu de soin qu'*
d'épargner leurs corps & de rassasi
chair. Comment est-ce, dites-vou
l'Apôtre peut trouver une maniere
gesse, dans des choses qu'il conda
fortement?

Observation importante sur le langage de l'Ecriture. 30. Mais vous avez pû remarq
divers endroits de l'Ecriture qu'el
ploye indéfiniment le mot de
lors même qu'elle ne parle que d

sse sagesse qu'elle designe plus clai- III. CLASSE.
ment en d'autres endroits par le nom AN. 414.
e *sagesse du monde*, & de *sagesse de la chair*. Rom. 8. 7.
Ne vous étonnez donc pas qu'elle l'employe icy de cette sorte, & que l'Apôtre, au lieu de traiter de *sagesse du monde* cette fausse sagesse dont il parle icy, luy donne simplement le nom de *sagesse*, puisqu'il fait la même chose ailleurs, comme quand il dit aux Corinthiens, *où sont les sages & les sçavans?* car il dit simplement *les sages*, & non pas *les sages du monde*, quoique ce soit constamment de ceux-là qu'il veut parler. C'est ainsi qu'il donne simplement le nom de sagesse à cette maniere de sagesse dont il parle icy, qui toute fausse qu'elle étoit ne laissoit pas d'avoir quelque air de ce qu'on appelle *sagesse*, puisqu'il n'y avoit aucune de ces observations superstitieuses, dont ceux qui les prescrivoient ne rendissent quelque raison, qui paroissoit fondée sur la nature des choses, & sur les principes de cette *science mondaine*, dont il venoit de parler. Il a fait encore la même chose dans cette même Epître aux Colossiens, lorsqu'il dit, un peu au dessus de l'endroit que nous traitons, *Prenez-garde que l'on ne vous seduise par la philosophie*; car c'est comme s'il avoit dit, prenez-garde qu'on ne vous

1. Cor. 1. 20.

Col. 2. 8.

Col. 2. 8.

III. CLASSE. AN. 414. seduise par l'amour de la sagesse ; & c'est même ce qu'il a dit en propres termes ; puisque le mot de *Philosophie* ne signifie autre chose que l'amour de la sagesse. Cependant dans cet endroit, non plus que dans de celuy de l'Epître aux Corinthiens que je viens de rapporter, il n'a point pris la précaution de qualifier *sagesse du monde* cette fausse sagesse dont il veut que l'on se garde.

1. Cor. 1. 20.

Col. 2. 23. S'il y a donc *quelque maniere* ou quelque apparence *de sagesse* dans ces observations, dont parle saint Paul, c'est qu'on en peut rendre quelque raison, selon les principes de cette *science mondaine*, & de ce faux culte des Principautez & des Puissances : si l'on peut dire qu'elles inspirent *de l'humilité*, c'est en ce qu'elles font plier les hommes sous le joug de la superstition : si elles vont à ne *point épargner le corps*, c'est qu'elles le privent de l'usage de certaines viandes que ces faux sages deffendoient : enfin si ces gens-là sembloient *faire peu de cas de leur chair, & negliger de la rassasier*, c'est qu'ils luy refusoient beaucoup de choses. Il ne faut pas croire neanmoins que le cas que l'on fait de sa chair, ou *l'honneur* qu'on luy rend, pour user du terme même de saint Paul, se regle par

Ibid.

Col. 2. 23.

la qualité des choses dont on la nourrit, puisqu'elle n'a besoin que d'être réparée & soûtenuë par les alimens, & qu'il n'importe quels ils soient, pourvû qu'ils soient propres à la santé.

III. CLASSE. AN. 414.

CH. III.

Il répond aux questions proposées sur l'Evangile, & commence par celle qui regarde ce qui est rapporté dans saint Luc, Que Jesus-Christ ne fut pas reconnu d'abord par les deux Disciples à qui il apparut sur le chemin d'Emmaüs.

31. Quant à la question que vous me faites, sur ce que l'on voit dans l'Evangile, que plusieurs personnes, de l'un & de l'autre sexe, à qui Jesus-Christ s'est montré aprés sa Resurrection, & de qui il étoit tres-connu durant sa vie, l'ont méconnu d'abord qu'il leur a paru, quoiqu'il eût aprés sa Resurrection le même corps qu'il avoit auparavant, & ont eu besoin de temps pour le reconnoître, vous n'étes pas le seul à qui elle fait de la peine. On demande sur cela si c'est à son corps ou à leurs yeux qu'il est arrivé quelque changement, qui les ait empêchez de le reconnoître?

Ce qui est dit dans saint Luc des deux Disciples qui le virent sur le chemin d'Emmaüs, que quelque chose *retenoit leurs yeux*, & les empêchoit de le reconnoître, semble vouloir dire que c'étoit à leurs yeux qu'il tenoit. Mais aussi ce que saint Marc dit de la même apparition, qu'il se montra à ces deux Disciples *sous une autre forme*, marque clairement que l'empêchement venoit du

Luc. 24. 16.

Marc. 16. 12.

III. CLASSE. AN. 414. corps même de Jesus-Christ. Or comme il y a deux choses par où chaque visage est reconnoissable, les traits & la couleur; j'admire qu'on soit plûtôt en peine sur le changement arrivé au visage de Jesus-Christ aprés sa Resurrection, que sur celuy qui luy arriva sur le Thabor. (*Luc. 9. 29.*) Car puisque dans le temps de sa Transfiguration, il a bien pû relever la couleur & l'éclat de son visage, jusqu'au point qu'il parut brillant comme le soleil, quel inconvenient y a-t'il que par un effet de la même puissance, il ait changé quelque chose aux traits de ce même visage dans les premiers momens de ses apparitions aprés la Resurrection; afin qu'on ne le reconnût pas d'abord, & qu'il ait repris ensuite sa forme naturelle, comme il reprit sa couleur naturelle aprés sa transfiguration?

Si au lieu que ces trois Disciples étoient avec luy sur le Thabor quand il se transfigura, ils l'avoient veu venir de quelqu'autre part à eux dans l'état où il leur parut sur cette montagne, ils ne l'auroient non plus reconnu que ceux à qui il s'apparut aprés sa Resurrection; & s'ils ne le méconnurent pas, c'est qu'ils ne l'avoient point quitté. Qu'on ne dise donc plus que puisqu'il avoit le même

corps aprés sa Resurrection qu'auparavant, ses Disciples ne devoient pas le méconnoître. Car il avoit aussi son même corps lorsqu'il se transfigura sur le Thabor, cependant ils n'auroient pas laissé de le méconnoître, s'ils n'eussent été assûrez d'ailleurs que c'étoit luy. Il avoit à l'âge de vingt-cinq ou trente ans le même corps dans lequel il étoit né; cependant ceux qui ne l'auroient vû qu'enfant ne l'auroient pas reconnu à cet âge-là. Or la puissance de Dieu ne peut-elle pas faire en un instant aux traits d'un visage le changement que l'âge y fait peu à peu? III. CLASSE. AN. 414.

32. Quant à ces paroles de Jesus-Christ à la Magdelaine, *ne me touchez pas, car je ne suis pas encore monté à mon Pere*, je ne les entens pas autrement que vous; & je croy qu'il a voulu nous faire comprendre par là que ce qui fait qu'on l'atteint & qu'on le touche spirituellement, c'est de croire qu'il est aussi grand & aussi élevé que son Pere, & que c'est-là ce qu'il demande de nous. Pour cette *fraction du pain*, dans le moment de laquelle il fut reconnu par les deux Disciples à Emmaüs, on ne doit pas douter que ce ne fût le même Sacrement qui nous unit dans la connoissance de Jesus-Christ.

Il répond à une autr question su un endroit du 20. chapitre de S. Jean. v. 17.

Luc. 24. 35.

III CLASSE. AN. 414.

Il répond à une autre question sur un passage du 2. chap. de S. Luc. v. 35.

33. Quant à ces paroles de Simeon à la Vierge, *vôtre ame même sera transpercée par l'épée*, je vous en ay dit ma pensée dans une autre lettre, dont je vous envoye la copie avec celle-cy, & cela revient à une des vûës que vous aviez euës sur ce sujet. Pour ce qu'il ajoûte, que c'est *afin que ce qui est caché dans le cœur de plusieurs soit mis en évidence*, je croy qu'il le faut entendre de la malice des Juifs, & de la foiblesse des Disciples; l'un & l'autre ayant été manifesté par la passion de Jesus-Christ. Cette *épée*, dont Simeon parle, dans le commencement de ce passage, ne signifie, autant que j'en puis juger, que la douleur dont les entrailles maternelles de Marie furent transpercées à la mort de son Fils. Or cette *épée* est celle qui sort de la bouche de ces persecuteurs, dont il est dit dans le Pseaume 58. *il sort une épée de leur bouche*; car ceux dont il parle icy sont de *ces enfans* des hommes dont *les dents*, comme il est dit dans un autre Pseaume, *sont des traits & des fleches aiguës, & leur langue un glaive tranchant.*

Luc. 2. 35. *Psal. 58. 8.* *Psal. 56. 5.*

Cette expression de Simeon est semblable à celle de David, lorsqu'il dit que *l'ame de Ioseph fut transpercée par le fer*, c'est à dire par une douleur tres-

Ps 104. 18.

aiguë. Car il est dit que son ame demeura transpercée de la sorte, jusqu'à ce que ce qu'il avoit prédit fût accompli, aprés quoy il fut délivré de l'angoisse où il étoit, & même élevé à une grande dignité. Mais de peur qu'on ne rapportât cette prédiction de Joseph, qui ne manqua pas d'être accomplie, à ce qu'il pouvoit y avoir en luy de sagesse humaine, l'Ecriture a soin, selon sa coûtume, d'en donner la gloire à Dieu, en marquant qu'il avoit été animé de l'esprit du Seigneur, qui luy avoit mis ses oracles dans la bouche.

III. CLASSE. AN. 414.

Ibid.

Ibid. v. 19. & 20.

Ibid. v. 21.

Ps. 10.4.19.

34. Je viens de resoudre vos questions autant qu'il a plû à Dieu de m'en rendre capable par le secours de vos prieres & de vos lumieres. Car la maniere si humble dont vous les proposez, ne laisse pas d'être vive; & les discours dont vous les accompagnez instruisent, & deviennent des leçons pour ceux à qui vous en demandez. Toutes les differentes vûës qui viennent à chacun sur l'Ecriture, où Dieu a voulu qu'il se trouvât des obscuritez pour nous exercer, sont utiles; pourvû qu'elles s'accordent avec les principes de la foy & de la saine doctrine.

Vtilité des obscuritez de l'Ecriture.

J'espere que vous me pardonnerez le

III. CLASSE. AN. 414. desordre de cette lettre, que j'ay écrite fort à la hâte, parce que celuy qui la doit porter, est déja embarqué. Comme le peu de loisir que j'ay, ne me permet pas de faire réponse à nôtre tres-cher fils en Jesus-Christ Paulin, je me contenteray de le saluër icy, & de l'exhorter en peu de mots à rendre graces de tout son cœur à la misericorde de
Ps. 107. 13. Dieu, qui sçait secourir les affligez au plus fort de leurs peines, de ce que la furieuse tempête, dont il a été agité, l'a jetté dans le même port que vous avez crû devoir gagner, quoique vous vogassiez par un plus grand calme, sçachant combien il y a peu de sujet de se fier à la bonace de la mer de ce monde. Qu'il s'écrie donc avec le Prophete,
Psal. 34. 10. *Tous mes os diront à jamais, Seigneur, qui est semblable à vous?* Et qu'il ne cesse point de remercier Dieu de la grace qu'il luy a faite de le faire tomber entre vos mains, & de luy donner un Pere si capable de cultiver les semences de bien qui étoient en luy, & de le faire croître en Jesus-Christ. Car il n'y a pas moins à profiter pour luy dans vôtre vie & dans vos exemples, qu'il a sans cesse devant les yeux, que dans ce qu'il peut lire de mes ouvrages, & dans tout ce que je luy

pourrois dire pour l'encourager à bien faire. III. CLASSE. AN. 414.

Tous les serviteurs de nôtre commun Maître qui sont avec moy, saluënt vôtre sainteté, & luy rendent graces de son souvenir. Nôtre cher frere & Collegue dans le Diaconat Peregrin n'est pas encore de retour à Hippone, depuis qu'il en est party avec nôtre saint frere Urbain [a], qui est allé subir la charge de a

a. Il y a sujet de croire, que cet Urbain est celuy qui fut fait Evêque de Sicca, à la place de Fortunatien, à qui s'adresse la lettre precedente. Urbain avoit été nourri par saint Augustin, & étoit Prêtre de l'Eglise d'Hippone; & quoique Sicca fût de la Province de Carthage, il ne faut pas s'étonner qu'on soit allé chercher un Prêtre dans une Province étrangere, pour le faire Evêque dans celle-là. Car outre que l'Evêque de Carthage, comme on a vû ailleurs, avoit droit de prendre par toute l'Afrique, ceux dont il avoit besoin pour le Ministere Ecclesiastique, on ne croyoit pas pouvoir trouver de meilleurs sujets pour l'Episcopat, que des Eléves de saint Augustin, dont le Seminaire, comme dit Possidius, étoit une pepiniere d'Evêques. Cet Urbain ayant trouvé dans son Eglise un méchant Prêtre, nommé Apiarius, accusé de plusieurs crimes, & dont l'Ordination même étoit suspecte, le punit selon les Canons. Le Prêtre en appella à Rome, & les Afriquains n'ayant point voulu déferer à cet appel, cette affaire fit naître ce celebre differend, qui dura sous trois Papes, Zosime, Boniface, & Celestin, & fut le sujet de la legation de Faustin Evêque, & de deux Prêtres que les Papes envoyerent en Affrique, & donna lieu à cette fameuse contestation touchant les Canons du Concile de Nicée & de Sardique, sur laquelle fut tenu en 419. ce grand Concile de toute l'Affrique, auquel nous devons quasi tout ce que nous avons de la discipline, & des Canons de cette Eglise si sainte & si éclairée. C'est ce qui compose ce

III. CLASSE. AN. 414.

l'Episcopat. Nous avons neanmoins appris, & par le bruit public, & même par des lettres d'eux, qu'ils sont arrivez en bonne santé, par la grace de Jesus-Christ. Nous saluons avec beaucoup d'affection nôtre confrere dans le Sacerdoce Paulin, & tous ceux à qui Dieu fait la grace comme à luy de joüir de vôtre presence.

LETTRE CL. *

* Ecrite sur la fin de l'année 413. ou sur le commencement de la suivante.
C'étoit auparavant la 179. & celle qui étoit la 150. est presentement la 242.

Saint Augustin se rejoüit avec Proba & sa fille Julienne, qui étoient deux vefves de qualité, de ce que Demetriade, fille de Julienne, avoit pris le voile qu'on donnoit aux Vierges qui se consacroient à Dieu, & les remercie d'un present qu'elles luy avoient envoyé.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST ses tres-cheres filles, les tres-illustres Dames PROBA & JULIENNE.

Ps. 125. 2.

VOus m'avez comblé de joye; & j'en ressens d'autant plus qu'il paroît plus de bonté & d'affection pour moy dans le soin que vous avez pris de me faire part d'une si bonne nouvelle; & que vous avez moins tardé à me l'ap-

qu'on appelle *le Code des Canons de l'Eglise d'Affrique.*

III. CLASSE. AN. 414.

prendre. Il n'étoit pas possible qu'une personne de vôtre maison [a] eût consacré à Dieu sa virginité sans que le bruit d'une action si celebre se répandît bientôt par tout où vôtre illustre famille est connuë, c'est à dire de toutes parts. Mais quelque viste que soit le vol de la renommée, vous l'avez prevenu par vos lettres, qui étant bien plus seures & plus fidelles, nous ont fait tout d'un coup sen-

a. PROBA avoit marié son fils Olybrius à Julienne, & de ce Mariage étoit née Demetriade. Cette jeune fille ayant passé en Affrique pour fuïr la barbarie des Gots, elle y connut S. Augustin; & l'ayant oüy parler de l'excellence de la virginité, & de la vanité des grandeurs du monde, elle en fut tellement touchée qu'elle resolut de se consacrer à Dieu sur le point où elle étoit d'être mariée. Tout ce qu'il y avoit alors de grands hommes, S. Augustin, saint Jerôme, les Papes Innocent I. & Leon I. firent connoître par leurs Lettres, la joye qu'ils ressentoient de cette grande action, & qui fut generale dans toute l'Eglise, & donnerent dans la suite du temps à Demetriade, les instructions dont ils crurent qu'elle avoit besoin pour avancer dans la perfection. Pelage luy écrivit aussi une longue lettre, où parmy les fleurs de l'éloquence, il fit glisser le venin le plus subtil de son heresie, que saint Augustin refute dans la 188. à Julienne, dans le Livre de la Grace de Jesus-Christ & ailleurs. Demetriade fit bâtir, à trois milles de Rome, une Eglise à l'honneur de saint Estienne, par le Conseil du Pape S. Leon. Un Autheur nouveau s'est déchaisné à outrance, contre la memoire de cette sainte Vierge, comme si elle avoit été infectée de l'heresie Pelagienne; mais il se fonde sur des conjectures si legeres & si deraisonnables, que l'on n'a eu aucune peine à le refuter, comme on a fait dans la nouvelle édition de saint Leon *tom. 2. dissert. 4 page 426.*

III. CLASSE. AN. 414.

tir toute la joye d'un si grand bien, que nous n'aurions presque osé croire, si nous ne l'avions appris que par le bruit commun.

Comment s'expliquer dignement sur un si grand bonheur, & par quelles paroles pourrois-je vous faire comprendre combien il vous est plus glorieux & plus utile, selon Jesus-Christ, de luy avoir donné pour épouses des Vierges de vôtre sang, qu'il ne l'est, selon le monde, d'avoir eu des Consuls pour époux? Car s'il y a quelque chose de beau & de grand à voir le cours des années marqué * du nom de son mary, combien est-il plus grand & plus beau de s'acquerir par la profession de virginité perpetuelle, de corps aussi bien que d'esprit, un merite & un bonheur surquoy les années ne peuvent rien?

* Les années se marquoient par le nom des Consuls.

Cette Vierge, plus illustre sans comparaison par sa sainteté que par sa naissance, a donc bien plus de sujet de se réjoüir de la gloire que luy produira dans le Ciel l'alliance qu'elle vient de contracter avec Jesus-Christ, que de celle qu'elle auroit pû avoir sur la terre, aprés quelque grand mariage, de voir ses enfans dans les charges les plus élevées. Il est bien plus beau à une personne de

la maiſon d'Anicius, d'attirer ſur cette illuſtre famille les benedictions du Ciel, par la conſecration qu'elle a faite à Dieu de ſa virginité, que de multiplier la poſterité de ce grand Homme; & le party qu'elle a pris de vivre, comme les Anges, dans une chair mortelle, vaut ſans comparaiſon mieux que celuy d'augmenter le nombre des hommes. O que la fecondité qui fait produire les fruits des prieres & des bonnes œuvres que l'on retrouve dans le Ciel, eſt bien plus heureuſe & plus deſirable que celle qui donne des enfans ſur la terre!

III. CLASSE. AN. 414.

Joüiſſez donc en Demetriade, mes tres-cheres & tres-honorées Filles, de ce qui manque à la perfection de vôtre état. Pour elle, elle n'a qu'à perſeverer juſques à la fin dans l'alliance qu'elle a contractée avec celuy dont le regne n'a point de fin. Que celles qui la ſervent ſuivent ſon exemple, qui doit être ſi puiſſant ſur des perſonnes d'une condition ſi fort au deſſous de la ſienne: que celles qui ſont dans quelque ſorte d'élevation ſelon le monde, imitent cette humilité qui la releve ſi fort; & qu'au lieu d'aſpirer à ce qu'elles voyent de grandeur dans la maiſon d'Anicius, elles aſpirent à ce qu'elles y voyent de ſainte-

III. CLASSE. AN. 414. té. Car pour l'un, quelque envie qu'elles en eussent, difficilement y arriveroient-elles; mais pour avoir l'autre il ne faut que le vouloir tout de bon.

Que la droite du Tres-haut vous soutienne & vous protege, mes tres-cheres Filles, & tres-illustres Dames, qu'elle vous conserve, & vous rende toûjours heureuses de plus en plus. Je saluë comme je dois, dans la charité de Jesus-Christ, tous vos chers enfans, & sur tout celle * qui se distingue entre tous les autres par sa sainteté. J'ay reçû, avec beaucoup de joye & de reconnoissance, le present [a] que vous m'avez envoyé, & par lequel je me trouve traité comme ceux qui ont été du festin de la ceremonie.

* La Vierge Demetriade.

a. Nous voyons dans saint Ambroise, sur le troisiéme chapitre de l'Epitre aux Ephesiens & ailleurs, que dans des occasions comme celle du vœu de Demetriade, on faisoit quelque festin, & ensuite des presens aux conviez, pour emporter chez eux.

III. CLASSE. AN. 414.

LETTRE CLI. *

Cecilien, qui avoit été long-temps sans recevoir des Lettres de saint Augustin s'en étoit plaint à luy; & ce Saint l'assûre par cette réponse qu'il a toûjours pour luy les mêmes sentimens, & qu'il est tres-éloigné de croire qu'il ait eu part à la méchante action du Comte Marin, qui sur une fausse accusation avoit fait mourir deux freres, dont l'un étoit le Tribun Marcellin, qui avoit assisté, de la part de l'Empereur, à la Conference de Carthage en qualité de Commissaire, & que saint Augustin aimoit tendrement, parce que c'étoit un tres-honnête homme, d'une vie fort pure & fort chrêtienne. Il en fait dans cette Lettre le plus bel éloge du monde.

* Ecrite peu aprés la precedente. C'étoit auparavant la 259. & celle qui étoit la 151. est presentement la 5.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-cher & tres-honoré fils, le tres-illustre Seigneur CECILIEN.

1. LEs reproches que vous me faites me sont d'autant plus agreables qu'ils marquent plus d'amitié pour moy. Je n'ay donc garde de m'excuser de ne vous avoir point écrit, puisque ce seroit vouloir que vous ne l'eussiez pas trouvé

III. CLASSE. AN. 414. mauvais; & que c'est de l'avoir trouvé mauvais que je vous suis le plus sensiblement obligé. Car je ne croyois pas que parmy toutes les affaires que vous avez, vous pûssiez remarquer mon silence, & le compter pour quelque chose.

Je ferois donc contre moy-même de m'excuser, puisqu'il faudroit que vous fissiez bien moins de cas de moy que vous n'en faites, s'il vous étoit indifferent que je vous écrivisse ou non; & comme vous n'étes fâché que de n'avoir pas reçû de mes lettres, je ne dois pas compter que vous le soyez; & j'ay bien moins de sujet de l'être de ne vous avoir pas écrit, que de me réjoüir de ce que vous avez trouvé mes lettres à dire; puisque je me trouve fort honoré de cette marque de vôtre souvenir, qui me doit être si cher, non seulement par la raison de nôtre ancienne amitié, mais par celle de vôtre merite, du grand rang que vous tenez, de vos grands emplois, & même de l'éloignement qui nous separe. Car tout cela doit être mis en compte, sinon par vous, au moins par moy. Je voy donc que l'amitié l'emporte sur la grandeur, & je ne puis douter presentement que quelque chargé que vous

vous soyez de vos grandes affaires, qui sont celles du public & de tout le monde plûtôt que les vôtres, mes lettres ne vous soient agreables, bien loin de vous être à charge.

III. CLASSE. AN. 414

2. Car comme celle que je reçûs il y a quelque temps du tres-saint & tres-venerable Pape Innocent, par la voye de quelques-uns de nos freres, à qui je croy que vous l'aviez envoyée pour me la faire tenir, n'étoit accompagnée d'aucune des vôtres, comme il semble qu'elle le devoit être, puisqu'elle me venoit par vous, j'avois crû qu'étant chargé de plusieurs autres affaires plus importantes, vous étiez bien aise de ne vous point engager à un nouveau commerce de lettres; & cela m'avoit fait résoudre à ne vous point importuner des miennes, à moins que quelque personne que je ne pusse refuser ne me demandât quelque lettre de recommandation auprés de vous. Car vous sçavez que les Evêques donnent de ces sortes de lettres à tous ceux qui leur en demandent; & quoique cela leur soit à charge, ce n'est pourtant pas une coûtume à condamner. Aussi vous ay-je écrit en faveur d'un de mes amis que j'ay pris la liberté de vous recommander; &

III. CLASSE. AN. 414.

comme il me remercie par une réponse qu'il m'a faite de la maniere dont vous l'avez reçû, je dois aussi vous en remercier.

3. Si j'avois eu quelque mauvais soupçon de vous, & particulierement sur l'affaire [a], dont il semble que vous ayez voulu parler dans vôtre lettre, quoique vous ne vous en soyez pas expliqué clai-

a. Il parle du meurtre commis par le Comte Marin, dans la personne de Marcellin & de son frere Apringius, que Marin, trompé par les artifices des Donatistes, qui en vouloient à Marcellin, depuis la Conference de Carthage, & à son frere pour d'autres raisons ou même corrompu par l'argent de ces Schismatiques, comme Orose l'insinuë, livre 7. chapitre 42. fit executer à Carthage, comme complices de la revolte d'Heraclien. Celuy-cy ayant pris les armes contre Honorius, qui luy avoit donné le gouvernement d'Affrique en recompense de ce qu'il avoit tué Stilicon à Ravenes en 408. fit voile en Italie en 413. avec une grande flotte; mais à peine avoit-il mis pied à terre, que le Comte Marin le rencontra & le défit, auprés d'Otricoly dans l'Ombrie. Heraclien prit la fuite, & étant repassé en Affrique, sur un seul vaisseau qui luy restoit, il fut pris & décapité à Carthage, l'an 414 Marin fut puny dés ce monde icy, de la cruauté qu'il avoit exercée envers Marcellin, ayant été bien-tôt aprés dépouillé de toutes ses dignitez, & reduit à finir ses jours dans l'obscurité d'une vie privée. Il y a même sujet de croire, que la mort de Marcellin contribua à sa disgrace, & il se trouve une loy d'Honorius, faite le 3. Aoust 414. par laquelle l'Empereur ordonne, *que tout ce qui s'est fait contre les Donatistes, par les soins de Marcellin*, DE GLORIEUSE MEMOIRE, *demeure stable & ferme à jamais*. Voyez le Code Theodosien Livre 16. titre 5. *de heret*. Loy 55.

rement, je me ſerois bien gardé de vous écrire pour vous rien demander, ny pour moy ny pour mes amis. J'aurois pris le party du ſilence, en attendant quelque occaſion de vous voir & de vous parler ; ou ſi j'avois crû vous devoir écrire, ce n'auroit été que ſur ce ſujet ; & je l'aurois traité d'une maniere à ne vous pas laiſſer la liberté de vous en plaindre, quand vous en auriez eu de la peine. Voilà quelle auroit été ma diſpoſition à vôtre égard ; & vous le jugerez aiſément ſi vous vous ſouvenez avec quelle promptitude je ſortis de Carthage, dés que je vis que la cruauté & la perfidie qu'on avoit meditée, avoit eu ſon effet, malgré toutes les inſtances que nous avions faites à cet homme * vous & moy, pour l'empêcher de nous donner un ſi mortel déplaiſir, & de faire une ſi horrible playe à ſa conſcience.

III. CLASSE. AN. 414.

* Le Comte Marin.

Je partis donc de peur que les larmes & les cris de tant de perſonnes conſiderables, que la crainte de tomber entre ſes mains tenoit enfermées dans l'Egliſe, & qui ſe ſeroient peut-être imaginées que ma preſence auroit pû leur être de quelque ſecours, ne me forçaſſent d'interceder, pour leur ſauver la vie, auprés d'un homme qui ne m'auroit pas même per-

III. CLASSE. AN. 414.

mis de luy parler pour le salut de son ame aussi fortement que son crime le meritoit. Car je voyois qu'il n'y avoit aucun danger pour leurs vies, & que l'Eglise leur étoit un azile inviolable, & c'eût été pour moy une peine cruelle, si en même temps que je n'avois pas la liberté de luy parler en Evêque, j'avois été réduit à faire une chose aussi indigne de mon caractere que de paroître devant luy en posture de suppliant. L'état de mon Collegue * étoit encore une chose insupportable pour moy; & je ne pouvois souffrir qu'aprés une aussi horrible méchanceté que celle que Marin venoit de commettre, on pretendît encore qu'il étoit du devoir de l'Evêque d'une Eglise si celebre de s'humilier devant luy, pour l'obliger de faire grace aux autres. Ne pouvant donc voir les choses dans un si déplorable état, je ne trouvay point d'autre party à prendre, je l'avouë, que celuy de me retirer.

Courage vrayement Episcopal de saint Augustin.

* Aurele Evêque de Carthage.

4. Ce qui me fit donc alors prendre ce party là me feroit encore presentement garder le silence avec vous, si je croyois que vous eussiez poussé cet homme à vous venger par la mort de ces deux freres des injures atroces que vous

retendiez en avoir reçûës. Quelques-
ns le croyent neanmoins, parce qu'ils III. CLASSE. AN. 414.
e sçavent pas ce que vous m'avez dit
ant de fois sur ce sujet, & de si bonne
naniere, lorsque dans la peine où nous
tions, nous travaillions à faire comprendre à cét homme qu'il devoit d'autant plus ménager vôtre reputation en
ette occasion, qu'il y avoit plus d'amitié & de commerce entre vous & luy,
& que vous aviez avec luy plus de conferences secretes & particulieres. Car
omme ces deux hommes passoient pour
'être pas de vos amis, il étoit aisé de
iger que si leur affaire venoit à finir
omme elle a fait, on ne manqueroit
as de dire que c'étoit-là ce que vous
raitiez avec luy. Pour moy je suis bien
loigné de le croire ; ceux de mes freres
qui vous ont oüy parler sur ce sujet, &
qui ont vû par toute vôtre maniere d'agir combien il y a dans vôtre cœur de
douceur & d'humanité ne le croyent pas
non plus.

Que s'il y en a d'autres qui le croyent,
pardonnez-leur je vous prie ; car ce sont
des hommes, & il y a dans le cœur de
l'homme tant de replis & de tenebres,
qu'ENCORE que tout le monde demeure d'accord que c'est un mal que de soup-

III. CLASSE. AN. 414

çonner & de juger, ceux qui sont sujets à ce vice-là s'en sçavent bon gré, comme d'une habileté dont on les doit estimer. Ces soupçons ne manquoient même pas de vray-semblance. L'un * des deux,* qu'il avoit fait arrêter tout d'un coup, vous avoit fait une cruelle injure: on disoit même que l'autre *, par la mort duquel l'Eglise a été le plus cruellement outragée, vous avoit parlé durement dans je ne sçay quelle occasion, & qu'enfin vous les regardiez l'un & l'autre comme des gens qui vous en vouloient. Ajoûtez à cela que lorsqu'il les fit venir devant luy, on prit garde qu'aprés qu'ils se furent retirez, vous restâtes seul avec luy, & que vous luy parlâtes en particulier, à ce que l'on dit, & qu'aussi-tôt aprés il les envoya arrêter. On ne parloit que de l'amitié qui étoit entre vous & luy depuis longtemps; & ce qui s'en disoit se trouvoit confirmé par ce que l'on voyoit, que vous étiez presque toûjours ensemble, & que vous luy parliez à toute heure en particulier. Son pouvoir étoit grand en ce temps-là, & l'occasion de les opprimer l'un & l'autre paroissoit la plus favorable du monde; car ce n'étoit pas une affaire de trouver quelqu'un à qui la promesse de l'impu-

* Apringius.

* Le Tribun Marcelin.

nité feroit dire contre eux tout ce qu'on voudroit. Enfin les circonstances du temps, & la nature du crime, qui étoit si odieux, & si facile à imputer à qui l'on vouloit, mettoient celuy qui avoit l'authorité en état de faire mourir qui que ce fût sans courir aucune risque, quand ce n'auroit été que sur la déposition d'un seul témoin.

III. CLASSE AN. 414

5. Cependant comme tout le monde disoit qu'il seroit au pouvoir des Evêques de les tirer de là, on nous joüoit par de fausses esperances, & on nous faisoit entendre que non seulement il trouveroit bon, mais qu'il demandoit avec instance qu'on envoyât un Evéque pour cette affaire à la Cour de l'Empereur, sous la promesse qu'on nous fit que jusqu'à ce qu'on y eût fait quelque chose pour eux, leur procez demeureroit surcis. La veille même du jour qu'on les fit mourir, vous vintes vers nous; & vous nous donnâtes encore plus d'esperance que jamais; nous assûrant qu'il étoit disposé à vous les accorder, & à vous donner cette marque d'amitié sur le point de vôtre départ, depuis ce que vous luy aviez si sagement & si fortement remontré, que toutes ces conferences si familieres & si particulieres que

III. CLASSE. AN. 414

vous aviez avec luy vous faisoien de tort que d'honneur ; & qu'elle toient propres qu'à persuader à monde que c'étoit la mort de ce hommes qui se traitoit entre vou la resolution en étoit prise, & q verroit bien-tôt l'execution.

Vous ne vous contentâtes pa me de nous assûrer que vous lu parlé de la sorte, & au milieu cours, vous tournant vers le lieu celebre les Sacremens des Fide vous en fîtes un serment qui nc prit, & qui avec tout ce que j servé de vôtre air & de vos m dans le cours de cette affaire, point laissé en état de faire auc vais jugement de vous, ny temps-là, ny depuis que l'affair d'une maniere si horrible, & si re aux esperances que vous nou données. Car vous nous assurâ avoit été si touché de ce que v aviez dit, qu'il étoit resolu donner la vie à vôtre confid & qu'il vouloit que ce plaisir avoit dessein de vous faire, fût le viatique de vôtre voyage.

* Saint Augustin ne s'explique pas clairement sur ce que c'est que ces sacremens, parce qu'il parle à un Catechumene, comme il paroît par la fin de la lettre.

6. Aussi puis-je vous assûrer lendemain, qui fut le jour où

éclore cette méchanceté qui se tramoit depuis si long-temps, quoique la nouvelle qu'on nous apporta tout d'un coup qu'on les avoit menez de la prison devant ce malheureux juge, nous eût tous fort étonnez, je me rassûray neanmoins en faisant reflexion à ce que vous m'aviez dit la veille; & songeant que le jour suivant, étoit celuy de la feste du bienheureux Martyr Cyprien, [a] je crûs qu'il l'avoit choisi pour vous faire le plaisir que vous luy aviez demandé, & pour combler de joye toute l'Eglise de Jesus-Christ par la délivrance de ces deux freres; & que s'il avoit voulu paroître ce même jour dans son Tribunal, au lieu consacré par le martyre de ce saint Evêque, c'étoit pour s'y faire voir plus grand & plus élevé en pardonnant, qu'en usant du pouvoir que sa charge luy donnoit sur la vie des hommes.

III. CLASSE. AN. 414.

a. Le Martyrologe Romain met la mort de S. Marcellin le 6. jour d'Avril. Il paroît cependant par ce passage, que ce fut dans le mois de Septembre, un ou deux jours devant la fête de saint Cyprien. Le Pere de Noris dans son Histoire Pelagienne Livre 1. chapitre 5. fait voir aussi que ce ne pouvoit être le 6. Avril, puisque Heraclien ne pût se mettre en mer, avec une si grande flotte qu'au printemps; & que la mort de Marcellin, n'est arrivée qu'aprés la déroute de l'armée de ce rebelle en Italie, sa fuite & sa mort: & il est certain qu'il a falu assez de temps pour cela.

III. CLASSE. AN. 414

Voilà ce qui me passoit par l'i
lorsque nous apprimes que l'exe
étoit faite, avant que nous eussio
lement pû sçavoir des nouvelles d
terrogatoire. Car il avoit fait pr
pour le supplice le lieu le plus pr
qui n'est point un lieu destiné à d
usages, mais un lieu fait pour l'e
lissement de la ville, & où il avoit
tant déja fait faire depuis peu qu
autres executions, de peur, à ce q
croit, que ce ne fût une nouveau
odieuse s'il commençoit à soüiller
là par le sang de ces deux freres.
même qu'il les deroberoit d'auta
aisement à l'intercession des Ev
qu'il les condamneroit plus br
ment, & qu'il y auroit moins d
min à faire pour l'execution. R
fait donc mieux voir combien il s'
soucié de faire ce déplaisir à l'Egli
les precautions qu'il a prises pour
l'intercession de cette sainte Me
nous sçavions qu'il étoit luy-mé
ses enfans; & qu'il avoit été
neré dans son sein par le saint
me.

L'affaire ayant donc finy de cett
malgré les esperances qu'on avoit
de nous donner, & ce que vous

viez dit vous même le jour devant l'execution, & qui nous avoit mis, sur l'avis de Marcellin, & de son frere, dans un repos que vous pouviez ne pas voir, mais dont vous étiez pourtant l'autheur, puisqu'aprés ce que vous nous aviez dit, nous devions étre comme assûrez qu'il ne leur arriveroit aucun mal, comment voulez-vous que le commun des hommes s'empêche de croire que vous étes complice & de la tromperie qu'on nous a faite, & de la mort de ces deux hommes ? Nous ne le croyions pas, mais vous devez pardonner à ceux qui le croyent.

7. Dieu me garde donc d'une action aussi éloignée de mes sentimens & de mes principes, & aussi indigne de la vie que je tâche de mener, qu'il le seroit d'interceder auprés de vous pour personne, ny de vous demander aucun plaisir, si je croyois que vous eussiez trempé dans une action si cruelle & si odieuse. S'il étoit vray neanmoins que vous fussiez encore presentement dans la même amitié qu'auparavant avec cét homme là, pardonnez à ma douleur, si je vous avouë que vous me forceriez de croire ce que je n'ay point voulu croire jusqu'icy : mais comme je ne crois pas l'un, je ne dois pas

III. CLASSE. AN. 414.

non plus croire l'autre. Cét amy là, en usant de son pouvoir comme il a fait, contre l'attente de tout le monde, n'a pas plus épargné vôtre reputation que la vie de ces deux hommes; & si je parle de la sorte, ce n'est pas que j'aye oublié ny mon naturel, ny ma profession, jusqu'au point de vouloir allumer vôtre haine contre luy; je pretens au contraire, vous porter par là à l'aimer, mais d'une amitié plus veritable & plus fidelle. Car DE TEMOIGNER de l'indignation aux méchans, & de se conduire avec eux d'une maniere qui les porte à se repentir de leur malice, c'est les aimer & leur faire du bien; & autant que les flatteries des pecheurs sont pernicieuses; autant les duretez des justes sont-elles salutaires.

De quelle maniere on doit aimer les méchans.

Il a crû ne faire du mal qu'à ces deux hommes, quand il les a si cruellement égorgez; mais il en a fait sans comparaison davantage à son ame; & il le sentira aprés cette vie malgré qu'il en ait, à moins qu'il ne fasse penitence, & qu'il ne profite de la patience de Dieu sur luy.

Pourquoy Dieu laisse les bons à la mercy des méchans.

Que si DIEU permet, comme il fait souvent, que la vie des gens de bien même soit à la mercy des méchans,

c'eſt afin qu'on ne croye pas que ce ſoit un mal que de la perdre. Car QUE PERD-ON quand on perd la vie, puiſqu'il faut la perdre tôt ou tard ? & à quoy aboutiſſent tous les ſoins de ceux qui craignent ſi fort de mourir, qu'à éloigner tant ſoit peu ce qu'ils ne ſçauroient éviter ? TOUT ce qui nuit à ceux qui meurent vient de leur vie & non pas de leur mort; & quand leurs ames au moment de la mort ſe trouvent de celles à qui le ſceau de Jeſus-Chriſt & la grace du Chriſtianiſme rendent la miſericorde de Dieu favorable, la mort bien loin d'être pour eux la fin d'une heureuſe vie, ne fait que les faire paſſer à une meilleure.

III. CLASSE. AN. 414.

Par où la mort eſt un mal.

Mort des juſtes, heureuſe.

8. Les mœurs de l'aîné de ces deux freres * étoient d'un homme plus attaché au monde qu'à Jeſus-Chriſt, quoique la vie de jeune-homme, & toute ſelon le ſiecle, qu'il avoit ménée avant d'étre marié, fût beaucoup changée depuis ſon mariage; & peut-étre que c'eſt par un conſeil de miſericorde ſur luy que Dieu a permis qu'il fût compagnon de ſon frere dans ſa mort. Pour celuy-là il avoit vêcu dans une grande pieté, & ſes mœurs avoient fait voir combien ſon cœur étoit Chrêtien.

* Apringius.

III. CLASSE. AN. 414

C'est ce qui luy avoit donné cette grande reputation qui le fit nommer Commissaire dans l'affaire de l'Eglise, & qui ne fit qu'augmenter par la maniere dont il s'y comporta. Aussi combien trouvoit-on de pureté dans ses mœurs ; de fidelité & de seureté dans son amitié ; d'amour pour la verité dans le soin qu'il avoit de s'en instruire ; de sincerité dans sa pieté? Combien étoit-il chaste dans son mariage, integre dans ses fonctions de juge, patient envers ses ennemis, commode avec ses amis, humble avec les Saints, charitable envers tous, prest à faire plaisir, reservé à en demander? Combien les bonnes actions luy donnoient-elles de joye, & les mauvaises, d'indignation & de douleur? Quelle honnêteté, quelle grace ne voyoit-on point reluire dans toutes ses actions? Combien étoit-il exact à s'acquiter de tous les devoirs de Religi compatissant & secourable, prom pardonner, plein de confiance en D & appliqué à la priere? Avec qu modestie parloit-il des veritez salu res, dont il étoit le mieux instruit, quel soin n'avoit-il point d'apprendr de penetrer tout ce qui manquoit en re à son instruction? Combien avoi

Eloge de Marcellin.

de mépris pour toutes les choses de cette vie, & combien étoit-il plein de l'esperance & du desir des biens éternels ? Il auroit renoncé à tous les emplois du siecle, pour s'enroller dans la milice Chrétienne sans son engagement dans le mariage ; mais il y étoit déja engagé, lorsqu'il commença de desirer les vrais biens ; & quoiqu'il connût combien ce qui le retenoit étoit peu estimable, il ne pouvoit plus s'en dégager.

9. Son frere luy dit un jour pendant qu'ils étoient ensemble dans la prison : « si ce sont mes pechez qui m'ont attiré « cette disgrace, par où avez-vous meri- « té d'y tomber, vous dont la vie a tou- « jours été si chrétienne, & qui avez tou- « jours été si fervent, & si appliqué à vous « acquiter de tous vos devoirs ? Quand « ce que je souffre, répondit Marcellin, « devroit aller jusqu'à perdre la vie, n'est- « ce pas une grande misericorde de Dieu « sur moy que de me l'avoir envoyé pour « me châtier de mes pechés dés icy, & « de n'en pas reserver la punition au jour « du jugement ? «

Or comme on pourroit croire sur ce discours, que quelque irreprochable que fût sa vie, il se sentoit coupable de quelque peché d'impureté, je vous diray ce

III. CLASSE. AN. 414.

que Dieu a permis pour ma consolation que j'aye sçû de sa propre bouche. J'étois moy-même en peine sur ce sujet, car tout passe par l'esprit, quand on est homme, & qu'on connoît la fragilité de l'homme, & étant seul à seul avec luy dans sa prison, je luy fis entendre que cet état où Dieu avoit permis qu'il tombât, me faisoit craindre qu'il n'eût besoin de satisfaire à sa justice par quelque penitence extraordinaire. * Comme il avoit beaucoup de pudeur, ce soupçon que je luy témoignay le fit rougir, quoiqu'il ne se sentît point coupable; mais il n'en reçût pas moins bien ce que je luy disois, & me serrant la main droite entre les deux siennes, il me dît avec un souris modeste. Je prens à témoin les saints Mysteres que cette main offre à la Majesté de Dieu, [a] que ny devant ny depuis mon mariage, je n'ay jamais

* Voyez la premiere note sur le nombre 2. de la lettre 158.

a. Le Latin porte en cet endroit, *testor Sacramenta quæ per hanc manum afferuntur*. Les Peres Benedictins ont crû qu'il faudroit peut être *offeruntur*, au lieu de *afferuntur*, & cela n'est pas sans fondement. Mais si *afferuntur* est la veritable leçon, cela pourroit donner lieu de croire que saint Augustin voyant Marcellin en danger de mort, luy avoit apporté les saints Mysteres dans la Prison; & cette conjecture est encore favorisée par le soin que saint Augustin prend d'interroger Marcellin sur l'état de sa conscience.

approché

pproché d'aucune femme que de la ienne. « III. CLASSE.

« AN. 414.

10. La mort n'a donc fait aucun al, & elle n'a pû faire au contraire ue beaucoup de bien à un homme dont ame ornée de tant d'excellens dons passé de cette vie dans le sein de ce-y qui les luy avoit départis, & sans ui ce qu'il y a de plus excellent est inu-le pour le salut. Si je croyois que les randes choses que je vous dis de Mar-cellin vous fissent de la peine, je me arderois bien de vous les dire; mais suis bien éloigné de le croire, & en-ore plus que vous ayez ny demandé, y souhaité sa mort, ny que vous y ayez iême consenty.

Ainsi plus vous en étes innocent, lus vous demeurerez d'accord avec ous, que celuy qui en est l'autheur a été ien plus cruel envers luy-même qu'en-ers Marcellin, lorsqu'au mépris de nô-e dignité, de ses promesses tant de is réïterées, de nos prieres & de nos emontrances, enfin de l'Eglise de Je-s-Christ, & de Jesus-Christ même, car c'est le mépriser que de mépriser on Eglise,) il a executé, par la mort de e saint Homme, le malheureux dessein u'il avoit conçû. Qui est-ce qui ne

III. CLASSE. AN. 414.

preféreroit pas la prison de l'un au tribunal de l'autre, puisque le prisonnier étoit dans la joye & dans la paix de la bonne conscience, pendant que le Juge étoit livré à sa fureur, & tourmenté de l'horreur de son crime? Car LES TENEBRES, des cachots les plus noirs, & de l'enfer même n'approchent pas de l'horreur & des tenebres vengeresses qui regnent dans la conscience d'un méchant homme.

Misere interieure des méchans.

Quel mal vous a pû faire celuy-là non plus qu'à Marcellin, puisqu'encore qu'il ait fait quelque tort à vôtre reputation, il n'en a point fait à vôtre innocence? Vôtre reputation même demeure en son entier, non seulement à l'égard de ceux dont vous êtes encore plus connu que de nous, mais à nôtre égard même, par l'inquietude où nous vous avons vû, & par toutes les démarches que vous avez faites pour empécher un meurtre si horrible. Car elles étoient accompagnées de tant de demonstrations de droiture & de sincerité, que nous lisions, pour ainsi dire, dans le fond de vôtre cœur. Il n'a donc fait tort qu'à luy-même par sa cruauté: c'est son ame qu'il a meurtrie; c'est sa vie, c'est sa conscience, c'est sa propre reputation, c'est son honneur, qui

est ce que les plus méchans tâchent de ne point perdre. Car il est devenu par-là d'autant plus odieux à tous les gens de bien, qu'il a eu plus d'envie de faire plaisir aux méchans * & aux impies, & de joye de leur en avoir fait.

III. CLASSE. AN. 414.

* C'est à dire aux Donatistes.

II. Quant à la necessité où il pretend avoir été de faire ce qu'il a fait, & dont il voudroit se couvrir, afin qu'on le crût encore homme de bien aprés un tel crime, c'est une fausseté; & rien ne le fait mieux voir que le déplaisir qu'a eu de cette action celuy * dont il avoit osé alleguer les ordres pour excuse. Le saint Diacre [a] qui avoit été donné pour Ajoint à l'Evêque N. que nous avions envoyé à la Cour pour ces prisonniers, vous pourra dire qu'on ne jugea pas même qu'il

* L'Empereur.

a. Le latin porte en cet endroit *sanctus diaconus qui per N. manus*, on ne sçait pas trop bien ce que cela veut dire. Peut-être qu'au lieu de *per N. manus* il faudroit lire *Peregrinus*, & suprimer le *qui*; & de cette sorte le Diacre dont il est parlé icy seroit le même dont il est parlé sur la fin du nombre 34. de la Lettre 149. à saint Paulin, & qui avoit passé en Italie avec l'Evêque envoyé à la Cour sur l'affaire de Marcellin. Ce qui favorise cette conjecture est qu'il paroît par la fin de la même lettre 149. que ce Peregrin étoit connu de saint Paulin, & que dans les mots fautifs de celle-cy, on trouve la premiere & la derniere syllabe du mot *peregrinus*, joint que l'N. est la lettre qui se mettoit en la place des noms inconnus, & qu'un Copiste qui aura trouvé le milieu du mot *peregrinus* effacé, peut fort bien l'avoir mise en la place de ce qu'il ne pouvoit lire. L'E-

III. CLASSE. AN. 414.

fallût se servir des lettres de remission, parce que c'eût été les noter, & les faire passer pour coupables ; & qu'on se contenta d'un ordre de les élargir sans leur faire aucun mal. C'est donc par une cruauté toute gratuite, & à quoy rien ne l'obligeoit, qu'il a fait ce déplaisir à l'Eglise. Il avoit ses raisons neanmoins, & je les voy bien à peu prés ; * mais il n'est pas à propos de les confier à une lettre.

* C'est à dire l'envie de plaire aux Donatistes, qui en vouloient à Marcellin depuis la Conference de Carthage, & même à Apringius, qui pendant qu'il avoit été en charge, avoit fait bonne justice des Circoncellions.

Mais enfin il devoit se souvenir qu'autrefois son frere, dans une occasion où il y alloit de sa vie, s'étoit jetté entre les bras de l'Eglise, & que sans elle il ne l'auroit pas trouvé en état de l'appeller au Conseil pour une si méchante action. Il devoit se souvenir que luy-même, ayant

vêque envoyé à la Cour sur l'affaire de Marcellin, pourroit bien être aussi cet Urbain, dont il est parlé sur la fin de ce même nombre 34. de la Lettre 149. & il se peut tres-bien faire, que saint Augustin, qui faisoit son affaire de celle de Marcellin, eût fait tomber cette députation à Urbain, son ami intime & son éléve, & qu'Urbain, qui ne venoit que d'être fait Evêque de Sic, ait fait ce voyage, avant que d'aller prendre possession de son Evêché, où le Diacre Peregrin qui avoit fait avec luy le voyage d'Italie, fût bien aise de l'accompagner comme on voit par la fin de la même lettre 149. Cette conjecture est d'autant plus vray-semblable, qu'il paroît, par le premier des fragmens de saint Augustin, qui sont dans le 10. tome de ses Ouvrages qu'Urbain Evêque de Sic avoit été à la Cour vers le temps dont il est question.

offensé son Patron, * fut obligé de recourir à l'azile de l'Eglise qui ne luy fut pas refusé. Detestez-le donc, si vous l'aimez : ayez-le en horreur si vous voulez qu'il évite les supplices éternels. Voila ce que vous pouvez faire de mieux, & pour vôtre reputation, & pour son propre bien, car D'AIMER en luy ce que Dieu y hait, ce seroit le haïr & vous haïr vous-même.

III. CLASSE. AN. 414.

* C'est à dire quelque personne puissante à qui il devoit sa fortune.

12. Je ne vous croy donc ny Autheur ny complice d'un si grand crime, ny capable d'une fourberie aussi indigne de vous, & de la maniere dont vous vivez dans le monde, que d'avoir été de concert avec luy pour nous tromper. Mais aussi ne veux-je pas que vous soyez avec luy dans une sorte d'amitié, qui n'iroit qu'à luy donner lieu de se sçavoir bon gré d'une si méchante action, & par consequent à le perdre plus seurement, & à confirmer en même temps les soupçons qu'on a eûs de vous. Si vous l'aimez donc, que ce soit d'une maniere capable de le porter à la penitence, & à une penitence proportionnée à l'horrible playe qu'il a faite à son ame : car vous l'aimerez d'autant plus veritablement que vous aurez plus de haine pour son crime. J'aurois quelque curiosité

Comment il faut aimer les méchans.

III. CLASSE. AN. 414.

d'apprendre de vous, où vous étiez le jour qu'il le commit; comment vous l'apprîtes; ce que vous fîtes aprés l'avoir appris; comment vous luy avez parlé; ou comment il vous a parlé luy-même lorsque vous l'avez vû depuis cette action. Car du jour que je partis de Carthage, qui fut le lendemain de cette horrible cruauté, il ne m'a pas été possible jusques à present de rien apprendre de vous sur ce sujet.

13. Vous me dites que ma sortie si prompte de Carthage vous force de croire que je voulois vous éviter; mais c'est vous qui me forcez par-là de vous dire ce qui m'obligea de me retirer. Ce fut en premier lieu, que mes infirmitez, qui sont connuës de ceux qui me voyent de plus prés, & augmentées de beaucoup par la vieillesse, qui est une autre sorte d'infirmité que l'âge apporte enfin à tous les hommes, ne me permettoient pas de soûtenir le travail à quoy j'étois exposé à Carthage, & qu'à peine pourrois-je vous faire entendre par autant de discours que je vous en ay déja fait; & en second lieu que j'ay resolu, si Dieu le permet, d'employer ce que les besoins de l'Eglise dont je me suis chargé, me peuvent laisser de loisir à l'étude de la

science Ecclesiastique, en quoy j'espere, avec le secours de la misericorde de Dieu, que je travailleray utilement, & pour la Posterité même.

III. CLASSE. AN. 414.

14. Il y a en vous une chose, si vous voulez bien me permettre de vous la dire, qui me fait une grande peine. C'est qu'à l'âge où vous etes, à la probité dont vous faites profession & qui reluit dans vôtre vie, vous demeuriez Cathecumene, [a] comme si les fidel-

a. Dans les premiers siecles de l'Eglise. On avoit coûtume de differer long-temps à recevoir le Baptême; mais ce delay venoit en differentes personnes, d'un principe bien different. Les uns le faisoient par un respect extraordinaire pour la grace du Baptême, par la crainte de n'être pas en état de satisfaire aux obligations qu'on s'impose en le recevant, & parce qu'ils vouloient travailler à se dépoüiller du vieil homme, de leurs inclinations corrompuës, & des habitudes du siecle, avant que de se revêtir de Jesus-Christ & de sa justice. C'est par ce motif, approuvé par l'Eglise, que saint Martin, saint Gregoire de Nazianze, saint Basile, saint Ambroise, saint Jean Chrisostome, saint Paulin, & plusieurs autres, ont reçû tard ce Sacrement de nôtre alliance avec Jesus-Christ, quoiqu'ils vecussent en vrais Chrêtiens. D'autres differoient, parce qu'ils vouloient se conserver la liberté de vivre un peu selon les inclinations de la nature, qu'ils ne pouvoient encore se resoudre à renoncer aux maximes du siecle, & qu'ils sçavoient que l'Eglise punissoit rigoureusement les pechez que l'on commettoit aprés le baptéme. Telle pouvoit être la disposition de Cecilien, à qui saint Augustin reproche avec grande raison, de ce qu'à un âge déja fort avancé, il differoit de se faire baptiser, luy qui paroissoit mener une vie reglée. L'Eglise

III. CLASSE. AN. 414.

les étoient incapables des emplois la Republique, & qu'on n'en fût même d'autant plus capable qu'on plus fidelle & plus homme de bi Car à quoy tendent tous vos soins toutes vos peines, sinon à rendre hommes heureux? Si ce n'est pas là que vous avez en vûë, il vaudroit mi passer vôtre vie à dormir, que de v tourmenter comme vous faites, p n'être de nulle utilité au genre hum Pour moy je ne doute point que vô Excellence........ *Cette lettre est parfaite.*

Quel doit être le but de ceux qui sont dans les charges de la Republique.

improuvoit ce delay, qui ne venoit que de pares d'attachement au peché; & elle ordonna même, ceux qui auroient attendu à se faire baptiser dan maladie, & qui pour cela l'auroient été dans leur seroient irreguliers pour l'état Ecclesiastique.

III. CLASSE.
AN. 414.

LETTRE CLII. *

cedonius demande à Saint Augustin si a Religion veut que les Evêques s'em-ployent auprés des Iuges pour obtenir la grace des criminels, comme ils faisoient en ce temps là, & comme saint Augustin même faisoit tres-souvent auprés de Macedonius.

* Ecrite environ l'an 414. C'étoit auparavant la 53. & celle qui étoit la 152. est presentement la

ACEDONIUS [a] à son tres-honoré Pere, le tres-venerable Seigneur AUGUSTIN.

JE souhaitois fort, mon tres-honoré Pere, & tres-venerable Seigneur, recevoir des lettres de vôtre Sainteté, sque j'en ay eû par le saint Evêque niface, que j'ay reçû avec d'autant is d'affection & de joye, qu'il m'ap-rtoit les deux choses du monde que desire le plus, c'est à dire de vos let-s, & de bonnes nouvelles de vôtre san-Je luy ay accordé sur le champ ce

a MACEDONIUS étoit Vicaire d'Affrique; selon Tidius chapitre 20. Cette Charge étoit fort conside-le, & répondoit à peu prés à ce que nous appellons roy. Le Vicaire d'Affrique avoit l'authorité au us des Consulaires de la Province Bisacene, & de e de Numidie, & des Presidens de celle de Tripoly, le l'une, & l'autre Mauritanie.

III. CLASSE. AN. 414.

qu'il demandoit ; & afin que ce petit plaisir que je vous ay fait ne demeure pas sans recompense, je veux me servir de l'occasion pour vous demander à mon tour une chose que vous ne me refuserez pas, & que vous vous ferez même honneur de m'accorder.

2. Vous dites qu'il est du devoir de la charge Episcopale d'interceder pour les criminels ; & vous vous croyez blessez, quand vous n'en obtenez pas la grace, comme si c'étoit vous refuser une chose qui vous fût dûë dés que vous la demandez : mais j'ay peine à croire que la Religion authorise cette pratique. Car puisque Dieu deffend le peché si severement, qu'on n'est pas même reçû à la penitence passé la premiere fois,* comment se peut-on persuader que la Religion vous mette en droit de vouloir qu'à vôtre priere on pardonne quelque crime que ce puisse être ? Car n'est-ce pas approuver le crime que de ne vouloir pas qu'il soit puni ? Comme donc ceux qui approuvent les crimes sont coupables, aussi bien que ceux qui les commettent, nous y participons toutes les fois que nous tâchons de procurer l'impunité à ceux qui les ont commis. Mais il se trouve encore en cela quelque chose de plus fâcheux : car tout

* Voyez la note sur le nombre 7. de la lettre suivante.

peché pourroit paroître pardonnable, si le coupable promettoit de s'amender ; mais les choses sont presentement à un point, que les coupables veulent tout à la fois, & qu'on leur épargne la peine qu'ils meritent, & qu'on les laisse joüir de ce qui les a portez à commettre le crime. Cependant vous croyez devoir interceder pour ceux-là même, dont on a si peu de sujet de rien esperer pour l'avenir, que dans le moment même qu'on leur pardonne, ils persistent dans leur crime, en ne voulant pas renoncer à ce qui en a été le sujet & le motif. Car quiconque retient si opiniâtrément ce qui luy a fait commettre le crime, fait assez voir qu'il ne tiendra pas à luy qu'il n'en commette un semblable en pareille occasion.

III. CLASSE. AN. 414.

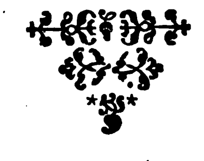
3. Voila quelle est ma peine & mon scrupule ; & c'est uniquement afin que vous m'en délivriez que je vous le propose. Il n'empêchera pas neanmoins que les intercessions des personnes de vôtre merite n'ayent toûjours leur effet auprés de moy ; & que je ne croye même les en devoir remercier. Car il y a bien de ces sortes de graces, que je ne veux pas paroître en disposition de faire de moy-même, de peur que la facilité du pardon

En quelle consideration étoit saint Augustin.

III. CLASSE. AN. 414.

ne donne lieu à de nouveaux crimes, mais que je ne demande pas mieux que d'accorder à des intercesseurs comme vous, afin que ce que je fais le plus volontiers du monde, paroissant accordé à la priere d'un autre, la crainte des loix & de la severité des jugemens demeure dans son entier.

Vous m'aviez promis quelques-uns de vos ouvrages que je n'ay point encore reçûs: envoyez-les moy donc au moins par cette occasion, je vous en conjure, & de vouloir bien faire réponse à cette lettre, afin que pendant que je ne suis pas assez heureux pour voir vôtre Sainteté, je puisse au moins me nourrir du suc de ses lettres. Je prie Dieu, mon tres-honoré Pere & tres-venerable Seigneur, qu'il donne à vôtre Sainteté une longue & heureuse vie.



III. CLASSE.

AN. 414.

LETTRE CLIII. *

* Ecrite fort peu aprés la precedente. C'étoit auparavant la 54. & celle qui étoit la 153. est presentement la 46.

Saint Augustin répond à la difficulté de Macedonius, à l'occasion de laquelle il explique admirablement les principes de la douceur & de l'indulgence que les Chrêtiens doivent avoir pour les méchans, & parle amplement de la restitution des biens mal acquis, & de la reparation des torts faits au prochain.

AUGUSTIN Evêque Serviteur de JESUS-CHRIST & de tous ceux qui servent ce divin Sauveur, à son cher Fils MACEDONIUS; Salut dans le même JESUS-CHRIST.

CHAP. I.

I. SI je ne puis me dispenser d'interrompre vos grandes occupations par la réponse que je vous dois, il faut au moins vous épargner les longueurs d'une Préface, pour ne pas abuser du temps d'un homme aussi appliqué que vous l'étes, non à vos propres affaires, mais à celles de tout le monde. Car c'est ce que nous voyons, & dont nous n'avons pas moins de sujet de nous réjouïr pour l'interêt du public que pour le vôtre.

Voicy donc ce que vous m'avez de-

III. CLASSE. AN. 414.

mandé, ou pour l'apprendre de moy, ou pour voir si je le sçavois; & que vous avez regardé sans doute, comme quelque chose d'important & de necessaire à sçavoir, puisque les grandes affaires dont vous étes chargé ne vous ont pas empêché d'y penser. Vous demandez* » d'où vient que nous croyons tellement » qu'il est du devoir de la charge Episco» pale d'interceder pour les criminels, que » nous nous trouvons blessez quand nous » n'en obtenons pas la grace, comme si » c'étoit nous refuser une chose que nous » fussions en droit de demander. Vous di» tes même que vous avez peine à croire » que la Religion authorise cette prati» que; & pour rendre raison de la peine » qu'elle vous fait, vous ajoûtez que » puisque Dieu deffend si severement le » peché qu'on n'est pas même reçû à la » penitence passé la premiere fois, nous » ne pouvons pas pretendre que la Reli» gion nous mette en droit d'exiger le par» don de quelque crime que ce puisse étre. Vous allez même encore plus loin, & » vous dites que c'est approuver les cri» mes que de ne vouloir pas qu'on les pu» nisse, & que comme ceux qui les ap» prouvent s'en rendent coupables, aussi» bien que ceux qui les commettent, on

* Lettre precedente nombre 2.

peut dire aussi que nous y participons, « III. CLASSE.
toutes les fois que nous tâchons de pro- « AN 414.
curer l'impunité aux criminels. «

2. Ces paroles donneroient de la terreur à ceux qui ne sçauroient pas combien il y a en vous de douceur & d'humanité : mais pour moy qui le sçay, & que quand vous parlez de la sorte, c'est une question & non pas une décision, je répondray à cet endroit de vôtre lettre par un autre endroit de la même lettre.

Car comme si vous aviez apprehendé que nous ne fussions en peine sur ce que nous aurions à répondre, vous ne vous étes pas contenté de le prevoir, & vous nous l'insinuez, lorsqu'aprés avoir dit qu'il y a encore en cela quelque chose de plus fâcheux, vous ajoûtez que tous pechez paroissent pardonnables, lorsque le coupable promet de s'amender. Avant donc que d'examiner ce que vous trouvez, dans cette coûtume des Evêques, de plus fâcheux encore que ce que vous aviez déja dit, je m'attache au principe que vous posez vous-même, & je m'en sers pour me deffendre contre ce que vous opposez à nos intercessions. Voulez-vous donc sçavoir pourquoy nous intercedons autant que nous le pou-

III. CLASSE. AN. 414

vons pour tous les criminels ? C'est que tout peché paroît pardonnable, lors que le coupable promet de s'amender. C'est vôtre maxime & c'est aussi la nôtre.

Raison de craindre pour ceux qu'on punit de mort.

3. Nous sommes donc bien éloignez d'approuver le peché, puisque nous voulons qu'on s'en corrige; & si nous demandons qu'il demeure impuni, ce n'est pas qu'il nous plaise; mais c'est qu'en même temps que nous detestons le crime, nous avons pitié du criminel, & que plus nous avons d'horreur du mal, plus nous craignons que celuy qui l'a commis ne meure sans avoir eu le temps de s'amender. Car DE HAÏR les méchans parce qu'ils sont méchans, c'est la chose du monde la plus ordinaire & la plus aisée, & la pente naturelle va là. Mais de les aimer parce qu'ils sont hommes, en même temps qu'on les hait parce qu'ils sont méchans, ensorte que dans un même sujet on haïsse le crime, & qu'on aime la nature, & qu'on haïsse l'un d'une haine d'autant plus juste, qu'on ne le hait que parce qu'il corrompt & des-honore ce qu'on aime, c'est ce qui est bien rare, & que la seule pieté peut faire. Celuy-là donc qui en même temps qu'il deteste & persecute le crime,

Comment on peut haïr le mal, & conserver de l'amour pour ceux qui le font.

me, cherche à délivrer le criminel, ne luy est uni que par le lien de l'humanité, & ne participe point à son crime ; & ce qui fait qu'on voudroit le délivrer, c'est que L'AMENDEMENT n'a lieu que dans cette vie, & que dans l'autre, chacun demeure chargé pour jamais de ce qu'il emporte de celle-cy. L'amour que nous avons pour les hommes nous oblige donc d'interceder pour les criminels, de peur que du supplice qui finit en faisant finir leur vie, ils ne tombent dans un supplice qui ne finit point.

III. CLASSE. AN. 414.

Dans quelle vuë on doit interceder pour les criminels.

CHAP. II.

4. Vous ne devez donc point douter que la Religion n'authorise cette pratique, puisque Dieu même en qui il n'y a point d'injustice, ce Dieu dont la puissance est sans bornes, qui voit non seulement ce que chacun est, mais ce qu'il doit être, & qui ne sçauroit errer dans ses jugemens, parce qu'il ne se méprend point dans ses connoissances, ne laisse pas neanmoins, comme dit l'Evangile, de faire lever son Soleil sur les méchans comme sur les bons, & de faire tomber la pluye sur les impies aussi bien que sur les justes. C'est de cette bonté admirable que Jesus-Christ veut que nous soyons les imitateurs, quand il dit, *aimez vos ennemis ; faites du bien à ceux*

Rom. 9. 14.

Mat. 5. 45.

III. CLASSE. AN. 414. *qui vous haïssent, & priez pour ceux qui vous persecutent, afin que vous soyez de dignes enfans de vôtre Pere Celeste, qui fait lever son Soleil sur les méchans comme sur les bons, & tomber la pluye sur les impies aussi bien que sur les justes.*

Mat 5. 44. & 45.

Cependant combien y en a-t'il qui abusent à leur condamnation de ces effets de la bonté & de la patience de Dieu ? Ce sont ceux-là que l'Apôtre reprend si fortement quand il dit, *croyez-vous donc, ô homme, qui condamnez ces actions criminelles, & qui en commettez de semblables, que vous éviterez la condamnation de Dieu ? Quoy, vous osez ainsi mépriser les richesses de sa bonté, de sa tolerance, & de sa longue patience, au lieu de considerer que cette bonté de Dieu vous convie à la penitence ? Sçachez donc que par cette dureté de vôtre cœur, & par vôtre impenitence, vous vous amassez un thresor de colere pour le jour de la colere & de la manifestation du juste jugement de Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres.* Or quoique ceux-là perseverent dans leur malice, Dieu de son côté perseverera-t'il moins pour cela dans cette patience qui fait que se contentant de punir dans cette vie un tres-petit nombre de crimes, afin que l'on ne doute point de sa providence, reserve la puni-

Rom. 2. 3. 4. &c.

Quelques méchans punis de Dieu, dés cette vie, & pourquoy.

tion de tous les autres au jugement futur, afin de signaler ce grand jour par les plus terribles effets de sa justice. III. CLASSE. AN. 414.

5. Si nous sommes de ceux qui servent Dieu avec pieté, nous ne sçaurions regarder que comme des méchans & des impies ceux qui nous haïssent & qui nous persecutent. Cependant Jesus-Christ, nôtre divin maître, nous ordonne de les aimer, de leur faire du bien, & de prier pour eux; & je croy qu'on ne dira pas que par-là il ait pretendu nous ordonner d'aimer la malice & l'impieté. Aimons donc les impies, faisons leur du bien, prions pour eux puisque c'est Dieu même qui nous le commande; & soyons assûrez que nous n'entrons non plus par-là dans la societé des impies, qu'il y entre luy-même en les épargnant, & en leur conservant la vie & la santé. Comme il n'a point en cela d'autre dessein, autant que les Saints en peuvent juger sur ce que l'Apôtre a trouvé à propos de nous en apprendre, que de convier les hommes à la penitence par cette patience qu'il a pour eux, nous n'en avons point d'autre non plus que que d'amener à la penitence, ceux pour qui nous intercedons. C'est-là ce que nous cherchons, & non pas à épargner

Mat. 5. 44.

Rom. 2. 4.

III. CLASSE. AN. 414. CHAP. III.

ou à favoriser leurs crimes.

6. Car quand nos intercessions en o soustrait quelques-uns à la severité vos jugemens, nous les separons de participation du saint Autel, afin de l mettre en état d'appaiser par la penite ce dont ils se punissent eux-mêmes, luy qu'ils ont méprisé & offensé par le pechez. Car le vray penitent n'a autre chose en vûë que de point laisser impuni le mal qu'il a fait moins il se pardonne luy-même, plu a lieu de s'assurer du pardon de cel dont aucun de ceux qui le méprisent sçauroit éviter les justes & terribles jug mens.

Quel est le but des veritables penitens.

Que si parmy ces méchans & ces sc lerats qu'il épargne, & à qui il laisse santé & la vie, il y en a plusieurs qu voit bien qui ne feront jamais pen tence, & qu'il ne laisse pas de souffi avec la même patience que les autre à combien plus forte raison devons-no être touchez de compassion pour ceu qui promettent de s'amender, pui qu'encore que nous ne sçachions poi s'ils seront fidelles à leurs promesses nous devons toûjours en bien esperer Pourquoy n'intercederions-nous pa pour eux auprés de vous, puisque nous in-

rcedons pour eux auprés de Dieu, & 'on ne sçauroit trouver mauvais que us le fassions, puisque c'est luy-même nous commande de le faire, quoiqu'il voye pas moins clairement ce qu'ils vent être, que ce qu'ils sont ? III. CLASSE. AN. 44.

Il y en a dont la malice est si gran- qu'aprés avoir fait penitence, aprés oir été reconciliez & rétablis dans la ticipation des saints Mysteres, ils se ttent dans les mêmes desordres, quelquefois même dans de plus ds. Cependant Dieu fait lever son eil sur ceux-là mêmes, comme sur autres, & il ne laisse pas de leur con- rer encore la vie & la santé ; & quoi- : l'Eglise ne les reçoive plus à la pe- ence, [a] & ne les remette plus dans

Ce que c'étoit que la reconci-liation des penitens.

[a] S. Augustin confirme icy ce que Macedonius avoit qué dans la lettre precedente nombre 2. de la seve- de l'Eglise à ne recevoir qu'une seule fois à la tence ceux qui commettoient de ces sortes de pe- qui excluent du Royaume de Dieu ; c'est à dire, eux pour lesquels les Chrêtiens d'aujourdhuy pre- ent qu'on les reconcilie aprés la centiéme rechûte, aussi facilement qu'aprés la premiere. On voit par assage de saint Augustin, & par une infinité d'au- de tous les Peres, combien cette pretention est con- re à l'ancienne discipline ; mais rien ne le fait mieux r que ces paroles du Pape Sirice, contemporain de nt Augustin, dans le chapitre 4. de sa premiere Let- à Himere Evêque de Taragone en Espagne, qui l'a- it consulté sur ce qu'il y avoit à faire à l'égard de ux *qui aprés avoir fait penitence, étoient retournez à*

III. CLASSE. AN. 414. ces humiliations salutaires qui disposent à la reconciliation, Dieu ne laisse pas d'exercer sa patience envers eux.

» Cependant que faudroit-il faire si » quelqu'un de ceux-là nous disoit, ou re» cevez-moy à la penitence, comme aupa» ravant; ou donnez-moy la liberté de fai» re tout ce que je voudray, comme à un » homme desesperé, & souffrez que je me » livre à toutes sortes de débauches, autant » que mes facultez me le permettent, & » que je le puis impunément par les loix

leurs vomissemens comme des chiens, s'engageant de nouveau dans la profession des armes, se trouvant aux spectacles publics, passant à de secondes nopces, & se soüillant encore de telle sorte, par la débauche des femmes, qu'on voyoit des marques publiques de leur incontinence, par la naissance des enfans qu'ils avoient eûs depuis leur reconciliation. Ce sont les propres termes de la consultation faite par Himere à Sirice, à quoy ce Pape répond de cette sorte. » Comme ces sortes de pecheurs ne peuvent avoir re» cours au remede de la penitence, voicy ce que nous ju» geons à propos d'ordonner à leur égard. Ils n'auront » que la seule communion des prieres des fidelles dans » l'Eglise. Ils assisteront à la celebration des Saints » Mysteres, quoiqu'ils ne le meritent pas; mais ils ne » participeront point au banquet de la Table du Sei» gneur, afin qu'humiliez par cette peine, ils travaillent » à punir sur eux-mémes leurs propres pechez; & que » leur exemple serve à retirer les autres des plaisirs hon» teux où ils se sont engagez. Cependant, comme ils sont » tombez par la fragilité de leur chair, nous voulons » qu'au lit de la mort, on leur accorde par grace le saint » Viatique; ce que nous ordonnons étre pareillement ob» servé à l'égard des femmes, qui aprés la grace de la » penitence, se seront laissé aller à de semblables dere» glemens.

ıaines. Je sçay qu'à l'égard de Dieu « III. CLASSE.
e sorte de vie est quelque chose de « AN. 414
ınable, mais je trouveray des hom- «
qui m'en loueront. Que si vous ne «
lez pas * que je m'y abandonne, « * Il faut lire icy
s-moy donc s'il me servira de quel- « dans le latin *aut si me*, au lieu
chose, pour la vie future, de me pri- «
dans celle-cy de tout ce qu'il y a de « de *aut m.*
x dans la volupté; de reprimer mes «
ions; de châtier mon corps; de me «
ıser non seulement les choses deffen- «
's, mais plusieurs même de celles qui «
permises; de me punir moy-même «
une penitence plus austere que la pre- «
re; de gemir avec de plus grands «
imens de douleur; de répandre plus «
armes; de mener une meilleure vie; «
tre plus liberal envers les pauvres, & « 1. Pier. 4.
embrasé du feu de cette charité qui « 8.
vre la multitude des pechez? Y a-t'il
omme parmy nous assez extravagant
r dire à un homme qui luy parleroit
a sorte, tout cela ne vous servira de
: vous n'avez qu'à jouïr des dou-
rs de cette vie? qu'à Dieu ne plaise
ucun Evêque soit capable d'un tel
ez de folie & d'impieté.

Raison de la severité de l'ancienne discipline touchant la penitence

oique l'Eglise ait donc arrêté, par une
duite tres-sage & tres-salutaire de ne
:voir qu'une seule fois à la penitence,

III. CLASSE. AN. 414. de peur qu'un remede qui est d'autant plus efficace qu'on l'expose moins au mépris des pecheurs, ne perdît de sa vertu, s'il devenoit plus commun, qui est-ce qui seroit assez hardy pour dire à Dieu, pourquoy pardonnez-vous encore à cet homme-là, qui aprés sa premiere penitence s'est engagé tout de nouveau dans le peché? Qui oseroit soûtenir que ces sortes de pecheurs ne sont point de ceux à qui l'Apôtre a dit que la patience de Dieu les convie à la penitence? Qui sera assez hardi pour les exclurre de ce que dit David, que tous ceux qui se confient en Dieu sont heureux, & pour pretendre que cette autre parole du même Prophete, *Travaillez courageusement vous tous qui mettez vôtre esperance au Seigneur, & que vôtre cœur se rassure & se fortifie*, ne les regarde point?

Tout pecheur peut esperer le pardon, pourvû qu'il se convertisse.

Rom. 2. 4.

Psal. 2. 13.

Psal. 30. 25.

8. Si Dieu, qui n'a besoin de la misericorde de personne, parce qu'il n'y a personne plus heureux, plus puissant, ny plus juste que luy, est donc si patient & si misericordieux envers les pecheurs, que pourvû qu'ils se corrigent en cette vie, ils sont assurez d'éviter la damnation éternelle, combien plus le devons-nous étre envers nos semblables, nous qui n'oserions dire que nôtre vie est sans peché, quelque

loüable qu'elle puisse étre ? Car si nous le disions, nous nous tromperions nous-mémes, dit l'Ecriture, & la verité ne seroit point en nous. III. CLASSE. AN. 414. 1. *Joan.* 1. 8.

Quoique ce soient donc autant de personnages differens que celuy d'accusateur, d'intercesseur, & de Juge ; & que chacun ait ses devoirs, dont il n'est pas necessaire de parler icy, & qu'on ne sçauroit expliquer sans entrer dans un trop long discours ; il est certain que la terreur des jugemens de Dieu doit faire impression sur les Juges, aussi bien que sur les autres, parce qu'ils sont pecheurs comme les autres, & qu'ils ont eux-mémes besoin de la misericorde de Dieu. Ainsi quoiqu'ils soient preposez pour la punition des crimes, en quoy ils doivent agir, non par aucun mouvement de colere, mais selon l'esprit des loix dont ils sont les Ministres, pour venger, aprés un serieux examen, non les injures qui peuvent leur avoir été faites, mais celles qu'on a faites aux autres, qu'ils ne s'imaginent pas que ce soit manquer à leur devoir que d'user de misericorde envers ceux sur qui ils ont un pouvoir legitime de vie & de mort.

9. Aussi voyons-nous que lorsque les Juifs amenerent à Jesus-Christ une CHAP. IV.

III. CLASSE. AN. 414. *Jean* 8. 3. 6. *&c.* femme surprise en adultere, & qu'aprés luy avoir marqué que par la Loy elle devoit étre lapidée, ils luy demanderent pour le tenter, ce qu'il vouloit qu'on en fit il leur répondit, *Joan.* 8. 7. *que celuy de vous qui est sans peché luy jette la premiere pierre*, par où, sans blâmer la Loy, qui vouloit qu'on fit mourir celles qui seroient coupables de ce crime, il fit rentrer en eux-mêmes ceux qui pouvoient condamner celle-là; & leur inspira des sentimens de misericorde, en leur remettant devant les yeux leurs propres pechez; & la terreur de la justice de Dieu. Sans doute qu'à cette voix du Seigneur, le mary même, qui demandoit la punition de ce crime par où sa femme avoit violé la foy conjugale, fut changé, s'il étoit present; & qu'au lieu de se venger il ne songea plus qu'à pardonner.

Car comment cette parole de Jesus-Christ n'auroit-elle pas éteint tout desir de vengeance dans la partie, que le seul ressentiment de l'injure qu'il avoit reçûë faisoit agir, puisque les Juges mêmes, qui étoient sans passion, & que la seule necessité d'obeïr à la loy, portoit à la punition de ce crime, se trouverent desarmez dans un moment? Ce fut par un sentiment pareil à celuy que J. C. leur inspira dans

:te occasion, que Joseph, à qui Marie III. CLASSE.
re du Sauveur avoit été mariée, & AN. 414.
s'étant apperçû de sa grossesse, à
›y il sçavoit bien qu'il n'avoit point
part, ne pouvoit penser autre chose
›n qu'elle étoit coupable d'adultere,
:e mit point en devoir de la faire pu-
Peut-on dire pour cela qu'il approu-
le crime dont il la soupçonnoit ?
ı sans doute, puisque l'Ecriture
me attribuë cette resolution à la
ice & à la sainteté de Joseph. *Com-*
il étoit juste, dit l'Evangile, *&* Mat. 1. 19. & 20.
l ne vouloit pas la deshonorer il reso-
de s'en deffaire sans éclat ; & il étoit
s cette pensée lorsqu'un Ange luy appa-
, pour luy apprendre que ce qu'il im-
›it à crime, venoit de l'operation du
t Esprit.

›. Si donc le seul souvenir de l'infir-
: humaine suffit pour fléchir la se-
té des Juges, & pour éteindre mê-
le ressentiment de la partie offensée,
uoy ne sont point obligez, & ce-
qui deffend la cause du criminel, &
:y dont le devoir est d'interceder
r luy ? Vous sçavez, tout ce que vous
: d'honnêtes gens qui exercez pre-
:ement l'Office de Juges, mais qui
.ez autrefois dans le Barreau la fonc-

III. CLASSE. AN. 414.

tion d'Avocats, vous sçavez combien vous vous chargiez plus volontiers de deffendre que d'accuser.

Cependant il y a encore bien loin de celuy qui deffend à celuy qui intercede; puisqu'au lieu que l'un ne travaille qu'à cacher ou à diminüer le crime, l'autre entreprend d'obtenir grace, ou de faire moderer la peine, lors même qu'il est averé. C'est ce que font les justes auprés de Dieu pour les pecheurs, & que l'Ecriture convie les pecheurs mêmes de faire les uns pour les autres, quand elle dit, *Confessez vos pechez les uns aux autres, & priez les uns pour les autres.* C'est même un devoir d'humanité dont tout homme se charge volontiers envers un autre homme; & ce que chacun puniroit dans sa propre maison, il empêche autant qu'il peut qu'il ne soit puni dans celle d'un autre. Car & ceux qui sont employez pour demander de ces sortes de graces à leurs amis, & ceux qui sont presens quand on se fâche contre quelqu'un qu'on a pouvoir de châtier, & ceux mêmes qui surviennent dans le moment, se mettent en devoir d'obtenir grace pour les coupables; & l'on croit que dans ceux qui y manquent, il y a plus d'inhumanité que de zéle pour la justice.

Jacq. 5. 16.

Je sçay que vous-même, avec quelues-uns de vos amis, vous intercedâtes Carthage, pour un Clerc qui s'étoit ttiré avec beaucoup de sujet la colere e son Evêque. Cependant il n'y avoit oint d'effusion de sang à craindre dans . justice qu'on en vouloit faire; & quoiue vous demandassiez qu'on laissât imunie une faute que vous ne pouviez ous empêcher de blâmer, nous vous coutions comme de charitables intercesseurs, bien loin de vous reprocher, 'être approbateurs du mal. Si vous étes onc reçûs à moderer par vos prieres les eines de la discipline Ecclesiastique, combien plus forte raison un Evêque e doit-il étre à suspendre par les siennes e glaive dont vous étes armez, puisqu'il ne frappe que pour ôter la vie, u lieu que nous ne punissons que pour endre la vie meilleure & plus innocente?

III. CLASSE. AN 414.

II. Jesus-Christ même a intercedé auprés des hommes pour empêcher qu'on ne lapidât la femme adultere: il a donc voulu que nous regardassions les intercessions comme un devoir consacré par son exemple même. Il est vray qu'il a employé la terreur des jugemens de Dieu, où nous n'employons que des

Joan. 8. 7.

Intercessions pour les criminels authorisées par l'exemple de Iesus-Christ même.

III. CLASSE. AN. 414. prieres : mais il est le maître, & nous ne sommes que les serviteurs. Or la terreur qu'il employa dans cette occasion regarde tout le monde ; parce qu'il n'y a personne qui ne doive craindre les jugemens de Dieu : car qui de nous peut se vanter d'être sans peché ? C'est par-là qu'il desarma ceux qui luy presenterent cette pecheresse à punir : *Que celuy d'entre vous qui est sans peché*, leur dit-il, *luy jette la premiere pierre* ; & à cette seule parole chacun allarmé par les reproches de sa conscience, cessa de poursuivre la punition du peché d'autruy ; & tous sortans l'un aprés l'autre, laisserent à la misericorde de Jesus-Christ cet objet de misericorde.

Iean 8. 7.

Ibid. v. 9.

Que ce qui amolit la dureté des Juifs touche donc la pieté des Chrétiens ; que l'humilité des adorateurs & des fidelles cede à ce qui fit plier l'orgueil des persecuteurs, & la malice des tentateurs ; que les Juges qui sont gens de bien comme vous, pardonnent donc aux méchans ; qu'ils ayent d'autant plus de douceur qu'ils ont plus de vertu & d'innocence ; & que leur pieté les humilie à proportion de ce que leur puissance les éleve.

CHAP. V. 12. C'EST la pureté de vos mœurs que je considere, quand je vous appelle

bon & homme de bien ; & je ne puis dire autre chose, selon la connoissance que j'en ay, sinon que vous étes bon. Mais quand vous considererez les paroles de Jesus-Christ, vous vous direz sans doute à vous-même. *Il n'y a que Dieu seul qui soit bon.* Or quoique cela soit vray, puisque c'est la verité même qui l'a dit, on ne me doit pas soupçonner de flatterie pour avoir dit que vous étes bon ; & je n'ay rien dit en cela de contraire à ce que dit Jesus-Christ, qui n'est pas non plus contraire à luy-même, pour avoir dit d'un côté, *qu'il n'y a que Dieu seul qui soit bon*, & de l'autre, que *le cœur d'un bon homme est comme un thresor, d'où il ne sçauroit rien sortir que de bon.* Et voicy comment cela s'accorde.

III. CLASSE. AN. 414.

Marc. 10. 18.

Ibid.

Luc. 6. 45.

Par où Dieu est bon.

Dieu est bon d'une maniere toute particuliere, & sans pouvoir cesser de l'être ; parce que ce n'est point par la participation d'un bien étranger qu'il est bon, & qu'il est luy-même le bien par lequel il est bon ; au lieu que quand l'homme est bon, c'est Dieu qui le rend tel ; car l'homme ne le sçauroit étre par luy-même. Ainsi tous ceux qui deviennent bons ne le deviennent que par l'infusion de l'esprit de Dieu, à quoy la volonté, dont nôtre nature a été doüée à

III. CLASSE. AN. 414.

sa creation, la rend capable de participer.

Par où les hommes sont bons ou mauvais.

Ainsi, ETRE BONS à nôtre égard, c'est posseder & avoir reçû ce que donne celuy qui est bon par son propre fonds; & c'est par le mépriser que nous demeurons mauvais, qui est ce que nous sommes par nous-mêmes. L'HOMME n'est donc bon qu'entant qu'il fait le bien avec connoissance, amour, & pieté; & il est méchant entant qu'il peche, c'est à dire entant qu'il s'éloigne de la verité, de la charité, & de la pieté. Or quoique personne ne soit icy bas sans peché, nous appellons bons ceux en qui il y a plus de bien que de mal; & entre ceux-là les meilleurs sont ceux qui pechent le moins.

Les justes mêmes, mauvais en un certain sens.

13. Ce que je viens de dire est ce qui fait que ceux-mêmes que Jesus-Christ appelle bons, à raison de la grace à laquelle ils participent, ils les appelle mauvais, à raison de ce qu'entretient encore de vitieux en eux l'infirmité humaine, dont nous ne serons entierement affranchis, que lorsque les deux parties dont nous sommes composez auront passé de cette vie mortelle & sujette au mal, à celle où nous ne pecherons plus.

Il les

Il les regardoit comme bons, quand leur apprenant à prier, il leur ordonnoit le dire, *Nôtre Pere qui étes dans le Ciel*; car c'est aux bons, & non pas aux méchans que cette instruction s'adresse, puisqu'il n'y a que les bons qui soient enfans de Dieu. Ils ne le sont pas neanmoins, comme celuy qu'il engendre de sa substance; mais ils ont été faits tels par sa grace, qui donne à tous ceux qui reçoivent ce Fils unique, le pouvoir d'être faits enfans de Dieu. III. CLASSE. AN. 414. *Math. 6. 9.* *Justes, seuls enfans de Dieu.* *Ioan. 1. 12.*

Cette generation spirituelle est appellée *adoption* dans l'Ecriture, pour la distinguer de cette autre generation d'un Dieu naissant d'un Dieu, & coéternel à celuy qui l'engendre, sur laquelle le Prophete s'écrie, *qui peut expliquer sa generation?* Aprés donc que Jesus-Christ a declaré *bons* ceux qu'il donne pour enfans à son Pere, lorsqu'il leur commande de dire, *Nôtre Pere qui étes dans le Ciel*, il ne laisse pas de leur faire dire dans la suite de la même priere, *remettez-nous nos dettes, comme nous remettons à ceux qui nous doivent*. Or il est clair que ces *dettes* ne sont autre chose que nos pechez, comme Jesus-Christ même nous le fait voir dans la suite par ces paroles, *car si vous pardonnez aux hommes les pechez qu'ils* *Gal. 4. 5.* *Isaïe 53. 8.* *Math. 6. 9.* *Math. 6. 12.* *Ibid. v. 14.*

III. CLASSE. AN. 414.

commettent contre vous, vôtre pere vous par-
donnera ceux que vous commettez contre luy.
Les Baptisez mêmes font cette priere à
Dieu, quoiqu'il n'y ait point de peché
qui ne soit effacé par le S. Baptême. Or ils
ne la pourroient faire sincerement, s'il
n'étoit vray que dans le cours de cette
Les plus justes pechent. vie mortelle, les plus justes contractent
toûjours quelque impureté, qui fait
qu'ils ont besoin de dire, *pardonnez-nous*
Math. 6.12. *nos offenses.* Ils sont donc *bons*, entant
qu'ils sont enfans de Dieu; & ils sont
mauvais, entant qu'ils pechent encore,
comme ils le declarent par ces paroles de
l'Oraison Dominicale, qui ne leur fait
rien dire que de vray.

14. Peut-être voudroit-on dire sur
cela que les pechez des bons sont fort
differens de ceux des méchans; & c'est
ce qu'on peut dire avec fondement.
Mais enfin nous voyons clairement dans
l'Evangile, que Jesus-Christ appelle *mé-*
chans ceux même dont il dit que Dieu
est le Pere. Car dans la suite de ce même
sermon sur la montagne où il nous a don-
né l'Oraison Dominicale, nous voyons
qu'aprés nous avoir dit, pour nous exhor-
Math. 7.7. ter à la priere, *Demandez & vous rece-*
vrez; cherchez & vous trouverez; frappez
à la porte & on vous ouvrira, il ajoûte

peu au dessous, *si donc, tout méchans que vous étes, vous sçavez donner de bonnes choses à vos enfans, à combien plus forte raison vôtre Pere qui est dans le Ciel donnera-t'il les vrais biens à ceux qui les luy demandent?* Dieu est-il donc le Pere des méchans? non sans doute. Comment est-ce donc que Jesus-Christ en parlant à des gens qu'il appelle *méchans*, a pû dire que Dieu est leur Pere? C'est qu'il vouloit nous montrer également, & ce que nous sommes par la participation du vray bien qui est Dieu, & ce que nous sommes par le vice de l'infirmité humaine; & nous imprimer tout à la fois du respect pour l'un, & de l'horreur pour l'autre.

III. CLASSE. AN. 414.

Ibid. v. 11.

Belle conciliation de deux paroles de Iesus-Christ qui paroissent contraires l'une à l'autre.

Ainsi c'est avec grande raison que Seneque, qui vivoit au temps des Apôtres, & dont on voit quelques lettres à saint Paul, a dit que quiconque haït les méchans, haït tout le monde. Il faut donc aimer les méchans; mais comme on aime les malades; c'est à dire en travaillant à faire qu'ils cessent de l'étre.

Lettre de Seneque à saint Paul.

Comment il faut aimer les méchans.

15. Or quoique les pechez que nous commettons aprés cette abolition generale que nous recevons au Baptême, ne soient pas de la qualité de ceux pour lesquels on est separé du saint Autel, il faut neanmoins les expier; non par

Baptisez, ne doivent plus pecher mortellement.

Comment les pechez legers s'expient.

III. CLASSE. AN. 414. une douleur sterile, mais par le sacrifice des œuvres de misericorde. Sçachez donc que nous offrons à Dieu pour vous tout ce que nous obtenons de vous par nos intercessions : car vous avez besoin qu'il exerce misericorde envers vous, comme vous l'exercez envers les autres. Aussi est-ce Jesus-Christ même qui nous dit, *Donnez & il vous sera donné, pardonnez & il vous sera pardonné.* Mais quand nous menerions une vie assez pure pour n'avoir pas besoin de dire à Dieu, *pardonnez-nous nos offenses*, plus nôtre cœur seroit pur, plus il devroit étre plein de douceur & d'humanité; & quant à cette parole de Jesus-Christ aux Juifs, sur le sujet de la femme adultere, *que celuy d'entre vous qui est sans peché luy jette la premiere pierre*, nôtre conscience ne nous reprocheroit rien, toûjours devrions-nous imiter l'exemple de celuy qui l'a dite, & qui, tout exempt de peché qu'il étoit, se contenta de dire à cette femme, aprés que les Juifs allarmez par les reproches de conscience que cette parole avoit reveillez en eux, l'eurent laissée seule avec luy: *Si personne ne vous a condamnée, je ne vous condamneray pas non plus ; allez & gardez-vous de pecher à l'avenir.*

Luc. 6. 37. & 38.

Mat. 6. 12.

Ioan. 8. 7.

Iean 8. 11.

Cette femme criminelle avoit sujet de craindre, qu'encore que ceux que le souvenir de leurs propres pechez avoit rendus plus indulgens pour ceux d'autruy, ne songeassent plus à la condamner, celuy qui étoit sans peché ne la condamnât, comme il auroit pû faire tres-justement. Mais la clemence fit en Jesus-Christ, ce que les reproches de la conscience avoient fait dans les autres; & aprés que cette femme luy eut dit que personne ne l'avoit condamnée, il luy dit, *je ne vous condamneray pas non plus*, comme s'il eût voulu dire, si la malice a pû vous pardonner, que pouvez-vous craindre de l'innocence? Mais de peur qu'on ne crût qu'il n'approuvât le peché, quand il le pardonne, il ajoûta, *Allez & gardez-vous de pecher à l'avenir*, par où il fait voir que s'il pardonne aux pecheurs, il n'en a pas moins d'horreur pour le peché.

III. CLASSE. AN. 414.

Ibid.

Vous voyez donc presentement, je m'asseure, que la Religion authorise nos intercessions; & que nous pouvons interceder pour les plus scelerats, sans participer à leurs crimes. Or quand nous le faisons, si ce ne sont pas des scelerats qui parlent pour des scelerats, ce sont au moins des pecheurs qui intercedent

III. CLASSE. AN. 414. pour des pecheurs. Et envers qui? en-
vers des pecheurs : je le dis hardiment
parce qu'il est vray, & je ne crains pas
qu'une telle verité vous offense.

CHAP. VI. 16. CELA n'empêche pas que ce ne
soient des choses tres-bien instituées
que la puissance souveraine des Princes,
le droit de vie & de mort qu'ils confient
aux Juges ; les épées des soldats ; les
ongles de fer qui arment la main des
bourreaux ; enfin tout ce que l'autho-
rité souveraine employe pour contenir
les hommes ; & la severité même que
les bons Peres exercent dans leurs fa-
milles. Toutes ces choses ont leurs re-
gles & leurs mesures, leurs causes, leurs
raisons ; leur utilité. La terreur qu'el-
les impriment est ce qui retient les sce-
lerats, & qui fait que les bons vi-
vent en repos & en seureté parmy les
méchans. On ne doit pas neanmoins
mettre au rang des bons, ceux que la
crainte empêche de faire le mal : car ce

Par où l'on est bon. N'EST PAS par la crainte de la peine qu'on
est bon, mais par l'amour de la justice.

Cependant on employe tres-utile-
ment la terreur des loix pour reprimer
l'audace & la licence des hommes, &
cela est salutaire, non seulement aux
bons, qui par ce moyen vivent en seu-

été parmy les méchans, comme je 'iens de dire, mais aux méchans même; uisque pendant que la crainte des sup- lices leur tient les mains liées, le cœur eut invoquer Dieu, & changer de nal en bien. Mais les intercessions des Lvêques ne sont point contraires à l'or- lre qui est établi sur cela parmy les iommes. Elles ne subsistent même que sur cet ordre; & la grace que l'inter- cesseur obtient pour le coupable est d'autant plus grande, que le supplice luy étoit plus justement dû.

III. CLASSE. AN. 414.

Crainte, par où utile aux méchans.

Que si du temps des anciens Pro- phetes, on étoit plus severe à punir les crimes, selon toute la rigueur de la Loy, c'est, autant que j'en puis juger, pour fai- re comprendre aux hommes avec com- bien de justice toutes ces peines avoient été établies contre les méchans. Et si la nouvelle alliance nous exhorte d'user l'indulgence envers eux, c'est afin que cette indulgence méme nous fût un moyen pour obtenir le pardon de nos propres pechez, & signalât d'autant plus la douceur des Chrétiens; & que a verité n'étant prêchée que par des hommes qui feroient profession de par- lonner, on n'eût pas seulement pour elle lu respect & de la crainte, mais qu'on

III. CLASSE. AN. 414.

ne pût même se deffendre de l'aimer.

17. Mais il faut bien prendre-garde dans quelle veuë & par quel mouvement on pardonne : car COMME il y a des rencontres où c'est être misericordieux que de punir, il y en a où c'est être cruel que de pardonner ; & pour rendre cecy plus clair par quelque exemple, ne seroit-on pas plus cruel de pardonner à un enfant qui s'obstineroit à vouloir se jouër avec des serpens, que de le châtier pour avoir méprisé les deffenses qu'on luy en auroit faites ?

Comment, & en quelles circonstances on doit pardonner aux coupables.

Et c'est de ce principe même que l'on conclut, que pour châtier les méchans d'une maniere qui leur soit utile, il ne faut pas aller jusqu'à leur ôter la vie ; car le châtiment ne sçauroit être utile à celuy qui n'est plus.

Mais enfin, lors même qu'un homme ôte la vie à un autre homme, il y a grande difference entre le faire, parce qu'on luy veut du mal ; ou pour profiter de son bien, comme quand un ennemy ôte la vie à son ennemy, ou un voleur de grands chemins aux passans ; & ne le faire que pour obeïr aux loix, comme les juges, ou pour obeïr aux juges, comme les bourreaux ; ou pour sauver sa vie, comme quand un voya-

geur se deffend contre un voleur ; ou pour secourir quelqu'un, comme quand les gens de guerre tuënt les ennemis de la Republique. Quelquefois même un innocent perit sans que celuy qui luy donne la mort en soit coupable, mais seulement celuy qui la luy attire, comme quand le bourreau, qui ne fait qu'obeïr à la loy, ôte la vie à la caution d'un accusé qui manque de se representer.

III. CLASSE. AN. 414.

On n'est pas coupable neanmoins toutes les fois qu'on est cause de la mort d'un autre ; comme si un homme se tuoit de dépit de ne pouvoir rien gagner sur une femme qu'il solliciteroit au mal ; ou qu'un fils par la crainte des verges, dont la tendresse même arme la main des peres contre leurs enfans ; se jettât dans un precipice ; ou qu'un homme qui seroit parvenu à faire mettre son ennemy en prison, se tuât de douleur ou de crainte de le voir en liberté. Sous pretexte donc qu'on pourroit étre cause de la mort d'autruy par quelqu'un de ces sortes d'accidens, faut-il, ou consentir au crime, ou interdire la punition des fautes à tous ceux qui ont authorité sur les autres, jusques aux peres mêmes, quoiqu'ils

III. CLASSE. AN. 414.

ne puniſſent que pour corriger ceux qui pechent, & non pas pour leur faire du mal, ou ceſſer de pratiquer les œuvres de miſericorde? Quand il arrive de ces malheurs, il faut en avoir de la douleur, comme de tous les autres à quoy les hommes ſont ſujets; mais il ne faut pas que la crainte d'y donner lieu nous empêche de faire le bien.

18. Il peut arriver tout de même, que la grace que nous aurons obtenuë pour un criminel qui alloit être condamné, aura des ſuites toutes contraires à ce que nous pretendions. Il peut arriver ou que celuy-là même à qui nous aurons ſauvé la vie par nos interceſſions l'ôtera à pluſieurs; & que ſa cupidité & ſon audace, enflée par l'impunité, abuſera de l'indulgence qu'on aura euë pour luy; ou que s'il en profite, & qu'il ſe corrige, l'eſperance d'une ſemblable impunité en perde quelques autres, & les jette dans de ſemblables deſordres, & même dans de plus grands. Ces maux qui peuvent arriver de nos interceſſions, ne doivent pas nous étre imputez; & l'on ne doit mettre ſur nôtre compte que le bien que nous avons en veuë, & que nous tâchons de faire quand nous les employons auprés de vous. Ce

nous ne le faisons que dans le dessein de rendre la parole de verité aimable par des exemples de douceur, afin que ceux que nous délivrons de la mort vivent de telle sorte, qu'ils ne tombent pas dans une autre mort, dont personne ne les sçauroit délivrer.

Dans quelle veuë les Chrêtiens doivent pratiquer la douceur.

19. Quoique la severité de vos jugemens ait donc son utilité, puisqu'elle assûre le repos public, & le nôtre propre, nos intercessions qui la temperent, ont aussi la leur; & les prieres que les gens de bien vous font pour les méchans ne doivent point vous déplaire; puisque la terreur que vous imprimez aux méchans, déplaît si peu aux gens de bien, que saint Paul même l'employe pour reprimer l'iniquité, & qu'il menace les hommes, non seulement du jugement avenir, mais de l'épée même que vous portez, qu'il regarde comme entrant dans l'ordre que la Providence de Dieu a établi parmy les hommes. *Que toute personne*, dit-il, *soit soumise aux Puissances superieures; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu; & c'est luy qui les a toutes ordonnées. Ainsi qui s'oppose aux Puissances s'oppose à l'ordre de Dieu; & ceux qui leur resistent attirent la condamnation sur eux-mêmes. Car les Prin-*

Rom. 13. 1. 2. &c.

III. CLASSE. AN. 414.

ces ne sont point à craindre, lorsqu'on ne fait que de bonnes actions, mais seulement lorsqu'on en fait de mauvaises. Voulez-vous donc ne point craindre les Puissances? Faites bien, & vous n'en recevrez que des loüanges; car le Prince est le Ministre de Dieu pour vous favoriser dans le bien. Que si vous faites le mal, vous avez sujet de craindre; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, & il est le Ministre de Dieu, pour executer sa vengeance en punissant celuy qui fait mal. Il faut donc vous y soumettre, non seulement par la crainte du châtiment, mais par le devoir de la conscience. C'est pour cette même raison que vous payez le tribut aux Princes, parce qu'ils sont les Ministres de Dieu, travaillant sous ses ordres à recompenser le bien, & à punir le mal. Rendez donc à chacun ce qui luy est dû; le tribut à qui vous devez le tribut; les imposts à qui vous devez les imposts; la crainte à qui vous devez la crainte; l'honneur à qui vous devez l'honneur. Acquittez-vous envers tous de ce que vous leur devez, ne demeurant redevables envers personne que de l'amour qu'on se doit les uns aux autres.

Ces paroles de l'Apôtre font voir combien la severité des loix & des juges, est une chose utile & bien establie

III. CLASSE. AN. 414.

mais comme tous les hommes se doivent de l'amour les uns aux autres, ceux qui se font craindre par leur authorité en doivent à ceux qu'ils tiennent dans la crainte, comme ceux-là en doivent à ceux qui ont l'authorité. Que la seule charité & la seule envie de faire du bien aux hommes fasse donc agir ceux-cy, & jamais le dessein de nuire, jamais aucun mouvement d'inhumanité ny de cruauté. Ainsi la crainte qu'on doit avoir pour les juges se maintiendra, quoique la charité des intercesseurs ne demeure pas sans effet. Que si parmy ceux pour qui l'on intercede, il s'en trouve d'une méchanceté à ne s'amender ny par le châtiment ny par le pardon, au moins Dieu voit dans la conscience & dans l'intention des gens de bien, que ce n'est que la charité qui les fait agir, soit qu'ils punissent, ou qu'ils pardonnent.

Dans quel esprit les juges se doivent porter à punir les crimes.

10. Vous dites que les choses sont «
presentement à un point que les hom- «
mes veulent, & qu'on leur remette la «
peine dûë à leurs crimes, & qu'on leur «
laisse ce qui les leur a fait commettre; «
mais ceux dont vous parlez là sont les plus scelerats de tous les scelerats, & la penitence leur est un remede inutile;

III. CLASSE. AN. 414

Penitence fausse, quand on ne restituë pas le bien mal acquis.

Car C'EST SE MOCQUER, & non pas faire penitence, que de ne pas rendre, quand on le peut, le bien qui n'est acquis que par le crime dont on fait semblant de se repentir. Que ceux qui veulent donc faire une sincere penitence, sçachent que DIEU ne remet point le peché, qu'on ne rende ce que l'on a pris, lorsqu'on est en état de le rendre, comme j'ay dit.

Car souvent le méchant qui l'a pris trouve d'autres mêchans qui le luy ôtent, ou le consume luy-même en débauches, avec tout ce qu'il pouvoit avoir d'ailleurs pour restituër. Et nous ne sçaurions dire à ceux-là, rendez ce que vous avez pris, si ce n'est lorsque nous avons sujet de croire qu'ils l'ont encore, & qu'ils le cachent; & lorsqu'en un tel cas celuy qui veut r'avoir son bien, persuadé que le voleur a dequoy rendre, le fait mettre à la question, il ne luy fait point d'injustice. Car quand il n'auroit pas dequoy rendre ce qu'il a pris, il est juste qu'il soit p[...] ni de l'avoir pris par les peines mê[...] qu'on luy fait souffrir pour l'obliger d[...] rendre. Neanmoins il n'est point co[...] la charité que l'on doit à celuy qu[...] souffert le tort, d'interceder pour ce[...]

Torture, en usage autrefois pour obliger les voleurs à rendre.

qui le luy a fait, comme pour les autres criminels. Car si nous intervenons alors, ce n'est pas pour nous opposer à la restitution que celuy qui a perdu son bien a droit de demander, mais pour empêcher qu'un homme n'exerce contre un autre homme des cruautez inutiles, sur tout lorsqu'on a pardonné le crime, & que sans songer à se vanger, on ne cherche plus qu'à r'avoir son bien, & à s'empêcher d'être trompé.

III. CLASSE. AN. 414.

Aussi obtenons-nous grace de la torture, dés que nous pouvons persuader la partie que le voleur n'a pas de quoy rendre. Il y en a même qui ont assez d'humanité pour ne vouloir point, dans le doute, qu'on fasse souffrir des maux certains à un homme dont ils ne sont point certains de rien tirer; & il sied bien aux juges-mêmes, dans ces occasions, de nous porter à interceder auprés des parties. Car IL VAUT MIEUX courir la risque de laisser son bien à un voleur, qui l'a peut-être, mais qui le nie, que de s'exposer à le tourmenter, & à le faire peut-être mourir inutilement s'il ne l'a pas. Mais enfin c'est plûtôt auprés des parties que nous devons interceder en pareil cas, qu'auprés des juges. Car à l'égard du juge, ce seroit

Belle regle, & bien digne de la douceur du Christianisme.

III. CLASSE. A.N. 414.

en quelque façon ôter le bien aux gens que de ne pas user de son authorité pour le leur faire rendre, quoiqu'en faisant d'un côté ce que la justice demande, il ne faille pas, de l'autre, oublier l'humanité.

21. Ce qu'il y a de certain, & que je dis hardiment, c'est que ce seroit être complice du vol & du crime, que de vouloir empêcher par nos intercessions que les voleurs ne rendissent ce qu'ils ont pris; & même de ne les y pas obliger, autant que nous le pouvons faire honnêtement, lorsqu'ils se refugient dans nos Eglises. Car DE REFUSER tout secours à ceux qui seroient en disposition de ne pas rendre, c'est une plus grande œuvre de misericorde que de leur en donner; puisque d'aider un homme dans son peché, c'est l'accabler & le perdre, & non pas le secourir. Mais il ne s'ensuit pas de là que nous devions, ny que nous puissions employer les tourmens & la torture pour forcer les voleurs à rendre, ny les livrer à ceux qui les y veulent appliquer. Nous faisons auprés d'eux ce que des Evêques peuvent faire, & nous tâchons de leur imprimer la terreur des jugemens de Dieu, & quelquefois même de ceux des hommes.

mes. Du reste tous ceux que nous sçavons qui ont pris le bien d'autruy, & qui sont en pouvoir de le rendre, nous les reprenons, nous les menaçons, nous les detestons, les uns en particulier, les autres en public, selon la difference des personnes; & nous proportionnons les remedes à ce que chacun paroît capable de porter; évitant d'en appliquer qui peussent jetter les pecheurs dans de plus grands excez, & de plus dangereuse consequence pour eux-mémes, & pour les autres. Nous les separons même quelquefois de la communion du saint Autel, à moins que la crainte de quelque chose de pis ne nous en empêche.

III. CLASSE. AN. 414.

22. Mais souvent ils nous trompent, ou en niant le vol, ou en affirmant qu'ils n'ont pas dequoy restituer. Souvent aussi vous vous trompez, en croyant que nous intercedons pour les empêcher de rendre, ou qu'ils ont dequoy, lorsqu'ils n'ont rien. Car TOUS LES HOMMES, ou au moins la plus-part sont sujets à prendre ou à vouloir faire passer leurs soupçons pour des connoissances certaines, quand ils sont fondez sur quelque chose de vray-semblable, quoique tous les jours plusieurs choses tres-croyables se trouvent fausses, &

III. CLASSE. AN. 414.

qu'il y en ait d'incroyables qui se trou-
vent vrayes.

» Sur ce que vous dites donc que nous
» croyons devoir interceder pour ceux-
» même qui veulent tout à la fois, & qu'on
» leur remette la peine qu'ils ont meritée
» par leur crime, & qu'on les laisse en
» possession de ce qui le leur a fait com-
» mettre, je vous prie de remarquer qu'il
se peut faire que je ne sçache pas ce
que vous sçavez, & qu'ainsi je croye
devoir interceder pour un homme qui
m'aura trompé, & qui n'aura sçû vous
tromper, c'est à dire qui m'aura fait ac-
croire qu'il n'a plus ce que vous sça-
vez qu'il a encore. Ainsi quoique
nous convenions également qu'il faut
rendre le bien d'autruy, nous serons de
different avis sur celuy qui l'aura pris,
& contraires l'un à l'autre, parce que
nous sommes hommes, & qu'il s'agit
de juger d'un homme, mais unis, & d'ac-
cord sur ce qui regarde la justice. Il se
peut faire aussi que vous ne sçachiez
pas ce que je sçay; & qu'étant persua-
dé, sur des conjectures & des vray-sem-
blances, qu'un homme aura encore en
sa possession ce que je sçauray certaine-
ment qu'il n'a plus, je vous paroisse in-
terceder pour un de ces méchans qui

veulent tout à la fois, & qu'on leur remette la peine dûë à leur crime, & qu'on les laisse en possession de ce qui le leur a fait commettre. III. CLASSE. AN. 414.

Mais enfin je n'ay garde ny de dire & de soutenir devant vous, & devant ceux qui sont tels que nous avons la joye de sçavoir que vous étes, ny de demeurer d'accord avec ceux qui sont le plus avides du bien d'autruy, & le plus opiniâtres à le retenir, quoique bien loin de leur profiter, il ne puisse que les perdre, que l'on doive jamais interceder pour un homme, dans la vûë de luy assûrer avec l'impunité la possession de ce qu'il aura acquis par son crime. C'est ce que je ne suis pas même capable de penser dans le fond de mon cœur, dont il n'y a que Dieu qui soit témoin, & je croy que tout ce qu'on peut faire pour les voleurs, c'est de leur faire remettre la peine de leur injustice, pourvû qu'ils rendent ce qu'ils ont pris injustement, s'ils l'ont encore, ou la valeur, s'ils ont dequoy la payer.

23. Tout ce qu'on prend à quelqu'un malgré luy, n'est pas toûjours pris injustement. Il y en a, par exemple, qui ne payent les medecins & les ouvriers que malgré eux. Cependant bien loin qu'il

III. CLASSE. AN. 414.

Pourquoy les Avocats peuvent prendre de l'argent, & non pas les témoins ny les juges.

y ait de l'injustice aux uns & aux a
de vouloir se faire payer, il y en a à le
fuser le salaire qui leur est dû. Il en
même des Avocats qui plaident,
ceux qui consultent. Mais quoi
puissent vendre, les uns une juste déf
& les autres un conseil legitime, il ne
suit pas qu'un juge puisse vendre un
jugement, ny un témoin un témo
ge veritable. Car au lieu que les
cats prennent party, & se donnent
à fait à la cause de l'une des parti
juge doit étre neutre, & en état de
examiner de part & d'autre pour
ver la verité.

Que si un juge ou un témoi
doivent pas même vendre, l'un un
jugement, & l'autre un témoig
veritable, ils sont encore bien plu
minels, lorsqu'ils prennent de l'arg
l'un pour déposer faux, & l'autre
rendre une sentence injuste, pui
ceux-mêmes qui donnent de l'a
pour cela ne sont pas exempts de c
quoiqu'ils le donnent volontairen
Neanmoins ceux qui ont acheté
sentence juste se font rendre leu
gent, comme un bien mal acquis
le juge, qui n'a pas dû vendre la j
ce. Mais ceux qui en ont donné

fentence injufte n'ofent le redeman- quelque envie qu'ils en ayent, parce la honte les retient, & qu'ils crai- ıt même d'être punis d'avoir acheté ıſtice.

III. CLASSE. AN. 414.

ı. Il y a d'autres fortes de perfon- d'un plus bas étage qui prennent 'argent des deux parties, comme ergens*, les archers, & ceux qui :ommandent, & qui les font tra- er pour les affaires des particuliers. fe fait rendre ce que leur avarice fait exiger, mais non pas ce qu'on donne volontairement, & qu'un e fupportable fait regarder comme étant legitimement acquis. Auffi ıerions-nous plûtôt ceux qui vou- :nt, contre la coûtume, fe faire ren- :e qu'ils auroient donné à ces gens- ıu'eux d'avoir pris ce que la coûtu- ı établi qu'on leur donne ; parce c'eft en vûë de ces profits que la part s'engagent ou fe tiennent dans fortes de fonctions, dont le public ;auroit fe paffer. Et quand ceux qui nt exercées viennent à changer de & à vouloir s'élever à la fainteté lus parfaite, on leur fait donner pauvres ce qu'ils ont acquis à ce ier, comme un bien qui leur ap-

* Ces fortes de gens étoient autresfois gagez du public, & ceux qui les employoient ne leur donnoient que par pure gratification.

III. CLASSE. AN. 414. partient aussi legitimement que ce qu'ils en peuvent avoir d'ailleurs, au lieu de les obliger de le restituer à ceux de qui ils l'ont reçû, comme on feroit si c'étoit un bien mal acquis. Mais pour le bien qui n'est acquis que par des vols, des rapines, des calomnies, des oppressions, des violences, & par toutes les autres choses qui violent les loix de la société humaine, nous le faisons rendre à ceux à qui on l'a pris, plûtôt que donner aux pauvres, selon la leçon que l'Evangile nous fait par la bouche du Publicain Zachée, qui ayant reçû Jesus-Christ chez luy, & se trouvant tout d'un coup changé, & dans la disposition de mener à l'avenir une vie toute sainte, luy dit, *je donne aux pauvres la moitié de mon bien, & si j'ay fait quelque tort à quelqu'un je luy rendray le quatruple.*

La justice va devant la charité.

Luc. 19. 8.

25. Cependant à consulter plus soigneusement les regles de la justice & de l'équité, on seroit mieux fondé à dire à un Avocat, rendez ce que vous avez reçû pour avoir appuyé l'iniquité, pour avoir trompé le juge, pour avoir fait succomber une bonne cause, pour avoir fait triompher la fausseté & le mensonge, que de dire aux archers & aux officiers de justice,

III. CLASSE. AN. 414.

rendez ce que vous avez pris pour avoir arrêté, par ordre du juge, un homme qu'on avoit besoin d'oüir sur une telle affaire, pour l'avoir pris, tenu en prison, representé durant le cours du procez, ou laissé aller aprés le jugement. Cependant combien voyez-vous d'honnêtes gens qui font tous les jours dans la fonction d'Avocats ce que je viens de dire, & qui s'en font même honneur ?

Mais ce qui fait qu'on ne demande point de restitution aux Avocats par qui on a emporté une mauvaise cause, c'est que ce seroit reconnoître qu'elle étoit mauvaise, & se mettre par consequent en danger de restituer à la partie ce qu'on en a tiré par ce mauvais procez qu'on a gagné. Et où trouve-t'on, en-
e ceux qui font la profession d'Avo-
ıts, ou qui l'ont faite, d'assez gens de
en pour dire à une partie, voilà l'ar-
nt que vous m'avez donné pour vous
oir fait gagner une mauvaise cause;
ndez à vôtre partie ce que vous luy
ez enlevé par mon ministere ? Cepen-
nt lorsque ceux de cette profession
ii n'ont pas vêcu dans l'ordre revien-
nt à eux, & veulent faire une sincere
enitence, il faut qu'ils en passent par-là;
 quand la partie refuseroit de profiter

III. CLASSE. AN. 414.

En quel cas les Avocats sont obligez à restitution.

de l'avis, & de rendre ce qu'il a acquis par un procés injuste, l'Avocat ne doit point profiter de ce qu'il a eu pour recompense d'avoir appuyé l'iniquité. Car IL N'Y A personne d'assez mauvais sens pour pretendre qu'on ne doive restituer que ce qui a été volé en cachete, & non pas ce qu'on a enlevé publiquement dans le sanctuaire même de la justice, où l'on punit les autres crimes, & qu'on n'a obtenu qu'en trompant le juge & en éludant les loix? Ne peut-on pas dire la même chose des usuriers? Car n'y a-t'il pas plus de cruauté à consumer tout le bien d'un pauvre homme par des interests, qu'à dérober ou à prendre même quelque chose de force à un homme riche? Voilà donc plusieurs sortes de choses mal acquises que je voudrois qu'on restituât, mais on ne trouve point de juges devant qui on en puisse demander la restitution.

26. Si nous faisons même attention à ce qui est écrit que le monde entier appartient aux fidelles, & que les infidelles n'ont pas une obole qu'ils possedent legitimement,[a] ceux-mêmes qui croyant n'avoir rien que de bien acquis, joüissent

a. Cette Sentence se trouve au chapitre 17. des Proverbes dans la traduction des Septante, aprés le 6.

de leur bien & s'en donnent, comme on dit, au cœur joye, sans sçavoir quel est l'usage qu'il en faut faire, ne sont-ils pas convaincus par là de retenir le bien d'autruy ? Car TOUT BIEN, qu'on n'a pas droit de posseder est le bien d'autruy, & l'on n'a droit de posseder que ce qu'on possede justement ; & l'on ne possede justement que ce qu'on possede comme il faut. TOUT ce qu'on ne possede pas comme il faut, est donc le bien d'autruy ; & c'est ne pas posseder le bien comme il faut que de n'en pas bien user. Vous voyez donc combien de gens devroient faire restitution, si l'on sçavoit où trouver ceux à qui on la devroit faire. Mais quelque part qu'ils soient, ils n'ont que du mépris pour ces sortes de biens, qu'ils posséderoient neanmoins d'autant plus justement qu'ils en font moins de cas. Ils possedent une autre sorte de bien, qui est la justice, qu'on ne sçauroit posseder que bien, quand on l'a, & que l'on n'a qu'autant qu'on l'aime. Quant à l'argent, les méchans ne le possedent jamais comme il faut ; & les bons le pos-

Difference de la justice & des autres biens.

verset. Elle est souvent citée par saint Augustin, par saint Jerôme dans la Lettre 103. à saint Paulin, & sur le 43. chapitre d'Ezechiel, par Cassien chapitre 26 de la 24. conference, par saint Bernard, dans la vie de saint Malachie, &c.

III. CLASSE. AN. 414.

sedent d'autant plus legitimement qu'ils l'aiment moins.

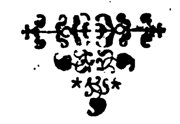
Quel est l'effet des loix civiles.

Mais enfin on tolere l'iniquité de ceux qui ne possedent pas comme il faudroit les biens de ce monde ; on a même établi des loix qui en reglent la possession, & qu'on appelle les *loix civiles*, parce qu'elles font subsister la societé civile, non en faisant que ceux qui possedent de ces sortes de biens en usent comme il faut, mais en ne souffrant pas qu'ils en abusent jusques à l'oppression des autres. Les Saints & les Fidelles, à qui tout appartient legitimement, & dont le nombre est composé de quelques uns de ceux-là que Dieu sanctifie, vivent au milieu des autres, exercez, mais non pas soüillez, par les maux qu'ils leur voyent faire, au travers desquels ils arrivent à cette heureuse Republique, où ils auront l'Eternité pour heritage, où les seuls justes sont admis, où les seuls sages regnent, & où l'on ne possede rien qui ne soit legitimement & veritablement à soy. Avec tout cela nous ne laissons pas d'avoir égard à ces loix humaines & temporelles ; & nos intercessions ne vont jamais à empêcher qu'on ne rende ce qui est mal acquis selon ces mêmes loix, quoique nous tâchions de

ɔus inſpirer des ſentimens de miſeri-
ɔrde pour les méchans mêmes ; non
ıe nous aimions les méchans comme
échans, & que nous veüillions qu'ils
:meurent ce qu'ils ſont, mais parce que
N'EST que des méchans que Dieu
t des gens de bien, & que c'eſt par
œuvres de miſericorde qu'on attire
les méchans la miſericorde de Dieu,
ıs laquelle il n'y auroit point de gens
bien.

Belle leçon d'humilité pour les plus gens de bien.

l n'eſt pas poſſible qu'étant auſſi occu-
que vous l'étes, un ſi long diſcours ne
us ait ennuyé, & d'autant plus qu'a-
: tout ce que vous avez d'érudition
l'eſprit, il ne falloit pas tant de paroles
ur reſoudre vos queſtions. Auſſi n'en
ois-je pas tant employé, ſi j'avois crû
e la réponſe que vous m'avez deman-
: n'eût dû étre vûë que de vous.
vous ſouhaite, mon tres-cher fils, une
heureuſe en Jeſus-Chriſt.



III. CLASSE.
AN. 414.

* Ecrite ſur la fin de l'année 414. C'étoit auparavant la 51. & celle qui étoit la 154. eſt preſentement la 47.

LETTRE CLIV. *

Macedonius donne avis à ſaint Auguſtin qu'il avoit fait ce que ce ſaint Homme luy avoit demandé, & qu'il avoit lû avec beaucoup de plaiſir & d'admiration les premiers livres de la Cité de Dieu que ſaint Auguſtin luy avoit envoyez. On voit par cette Lettre, de quelle maniere les plus honneſtes gens du temps de ſaint Auguſtin regardoient & ſa perſonne & ſes ouvrages.

MACEDONIUS à ſon tres-cher Pere, & tres-venerable Seigneur AUGUSTIN Evêque.

1. JE ſuis merveilleuſement touché de la ſageſſe qui reluit, & dans les livres que vous avez publiez, & dans ce que vous avez la bonté de m'écrire, quand vous intercedez pour des criminels. Je voy dans les uns tant d'eſprit, de ſcience, & de ſainteté, qu'on ne peut rien deſirer au delà ; & dans les autres tant de modeſtie, que ſi je ne vous accordois pas ce que vous demandez, je me trouverois plus criminel que le criminel même pour qui vous intercedez, mon tres-cher & tres-venerable Seigneur

& Pere. Car vous n'étes pas comme la plusſpart de ceux qui demandent & qui veulent à quelque prix que ce ſoit qu'on leur accorde ce qu'ils deſirent ; mais vous vous bornez à ce qu'il vous paroît qu'on peut demander à un juge chargé de tant de ſoins ; & vous le demandez par forme d'avis & de remonſtrances, aſſaiſonnées d'une modeſtie qui viendroit à bout des choſes les plus difficiles, & qui eſt la choſe du monde qui fait le plus d'effet ſur le cœur des honnêtes gens. J'ay donc fait ſur le champ ce que vous avez deſiré, comme je vous l'avois déja fait eſperer.

2. J'ay lû vos livres * de bout en bout ; car ce ne ſont pas de ces ouvrages froids & languiſſans qu'on peut quitter quoiqu'on les ait commencez, & qui laiſſent en état de ſonger à autre choſe ; ils ne m'ont point donné de repos ; & ils m'ont attaché d'une maniere qui m'a fait oublier toute autre affaire. Auſſi vous puis-je proteſter que je ne ſçay ce qu'on y doit admirer davantage ; ſi c'eſt ou la ſainteté parfaite & vrayement Epiſcopale qu'on y voit, ou les dogmes philoſophiques, ou la profonde connoiſſance de l'hiſtoire, ou l'agréement de l'éloquence, qui touche de tel-

* On voit par la lettre ſuivante n. 2. que c'eſt des 3. premiers Livres de la Cité de Dieu, que Macedonius parle.

III. CLASSE. AN. 414.

le sorte les plus ignorans qu'ils ne sçauroient s'empêcher d'aller jusqu'au bout, & que quand ils ont achevé de les lire, ils voudroient recommencer. Vous y confondez l'impudence & l'opiniâtreté de ceux qui se prennent à la Religion Chrêtienne de tous les malheurs qui arrivent dans le monde, & vous leur fermez la bouche, en leur faisant voir que dans ce qu'ils appellent les meilleurs siecles, il en est arrivé de plus grands, dont la cause est cachée dans l'obscurité des secrets de la nature ; que les fausses douceurs, par où ceux qui ont eu le plus de prosperité dans ces temps-là se sont trouvez heureux, n'ont fait que les seduire, & les jetter dans le precipice, bien loin de les avoir conduits à la veritable felicité ; & qu'au contraire LES PRECEPTES de nôtre sainte Religion, & les mysteres du vray Dieu, ne sont pas seulement des moyens pour arriver à la vie éternelle, qu'ils promettent à ceux qui pratiquent les vertus dans toute leur pureté, mais qu'ils adoucissent encore tous les accidens à quoy nôtre vie mortelle nous expose.

Vous alleguez sur cela les calamitez que le monde vient d'éprouver, & vous en tirez une forte preuve pour la deffen-

se de la cause que vous soutenez. J'au-
rois pourtant mieux aimé que vous n'en
eussiez point parlé, si vous eussiez pû
vous en dispenser; mais comme c'étoit
l'occasion des plaintes & des reproches
e ceux dont vous aviez à faire voir l'é-
arement & la folie, il falloit tirer de
ela même des preuves de la verité.

3. Voilà ce que des occupations vai-
es à la verité, si l'on considere, à quoy
boutissent tous les soins des hommes,
ais que la misere de nôtre condition
nd indispensables, m'ont permis de
us répondre. Si Dieu me conserve la
e, & si mes affaires me laissent quelque
sir, je vous écriray encore d'Italie, en
connoissance d'un ouvrage si utile & si
avant, quoique je ne puisse rien fai-
qui en égale le prix. Je prie Dieu,
on tres-cher & tres honoré Seigneur
Pere, de vous conserver par sa Tou-
puissance, & de vous donner une lon-
e & heureuse vie.



III. CLASSE.
AN. 414.

LETTRE CLV. *

* Ecrite peu aprés la precedente. C'étoit auparavant la 62. & celle qui étoit la 155. est presentement la 258.

Saint Augustin fait réponse à Macedo & luy montre d'une maniere admi que Dieu seul est la source de la vie het se & de la veritable vertu; & qu'i a point d'autre vertu que l'amour de.

AUGUSTIN Evêque serviteur de J CHRIST & de tous ceux qui ser ce divin Sauveur, à son cher MACEDONIUS, salut dans le n Seigneur JESUS-CHRIST.

CHAP. I. I. QUOIQUE je ne reconnoisse en moy cette sagesse dont me louez, je ne laisse pas de vous tres-obligé de l'affection si granc si pure qui vous fait parler ainsi: Je en remercie autant que je le puis; & une extréme joye de ce que mes o ges plaisent à un homme de si gran rite. Mais j'en ay encore bien dav ge de voir vôtre cœur touché de l'a de l'éternité & de la verité, soupirer ce celeste & bien-heureux Empire, Jesus-Christ est le Prince, & dans l seul se trouve la vie immortelle & licité parfaite, que nous y posséd un jour, si nous vivons icy bas da

rect

III. CLASSE. AN. 414.

rectitude & dans la pieté. A mesure que vous en approchez davantage, & que l'ardeur que vous avez de la posseder augmente, l'affect ion qui m'unit à vous augmente aussi en même temps. Car c'est de là que naît la veritable amitié, qui ne doit pas rouler sur des interests temporels, mais sur un amour tout pur & tout gratuit; & NOUS NE devons compter pour nos veritables amis que ceux de qui la verité est la premiere & la principale amie; ce qui ne se peut faire si on ne l'aime gratuitement.

Quel est le fondement de l'amitié veritable.

Comment il faut aimer la verité.

2. On trouve dans les écrits même les Philosophes assez de choses sur ce sujet, mais on n'y trouve point la pieté veritable, c'est à dire le veritable culte du vray Dieu, d'où se doivent prendre toutes les regles de la bonne vie. Et cela ne vient, à mon avis, que de ce qu'ils ont pretendu se faire & se procurer eux-mêmes une vie heureuse; & qu'au lieu de la demander à Dieu, ils l'ont regardée comme une chose à quoy ils pouvoient parvenir par leur industrie, quoiqu'il n'y ait que luy qui nous la puisse donner.

Pieté veritable, ce que c'est.

Car IL N'APPARTIENT de faire l'homme heureux qu'à celuy qui a fait l'homme; & qui ayant donné aux bons & aux mé-

III. CLASSE. N. 414.

chans, non seulement l'être qui leur est commun avec toutes les autres creatures, mais encore la raison qui les fait hommes, les sens & les autres facultez qui les rendent capables d'agir, la force & la santé qui les font subsister, & tout ce que la terre produit, où ils trouvent abondamment dequoy fournir à tous leurs besoins, se donnera enfin luy-même aux bons pour les rendre heureux, aprés leur avoir donné cette bonté même, qui est comme tout le reste, un bienfait de sa liberalité.

Ce que Dieu fait pour les bons.

Mais pour ceux qui au milieu des miseres de cette vie, dans ce corps mortel, sous le poids de cette chair corruptible, ont pretendu se faire à eux-mêmes une vie heureuse dont ils seroient les autheurs, où ils arriveroient par leur propre vertu, & qu'ils se croyoient même sur le point d'atteindre à chaque moment, au lieu de la demander à celuy qui est la source de toute vertu, & de ne l'attendre que de luy, ils n'ont eu garde de le trouver ce Dieu qui resiste aux superbes, & que leur orguëil éloignoit d'eux.

Ce qui empéche qu'on ne trouve Dieu.

Jacq. 4. 6.

Aussi sont-ils venus jusques à ce point d'erreur & d'extravagance que de dire d'un côté que le Sage étoit heureux

A quels excés l'orguëil des Philosophes les a portez.

ꝭ dans le taureau de Phalaris, & III. CLASSE. AN 414.
utre qu'il devoit en de certains
ôter à luy-même cette vie qu'ils
ıdoient heureuſe. Car quand la
ur eſt venuë à un certain point, ils
ıt qu'on quitte la partie ; & que
e délivrer de ce que l'on ſouffre
donne la mort à ſoy-même. Je ne
point m'arrêter à faire voir quel
c'eſt à un homme que de ſe tuer
ême, non ſeulement quand il eſt
ent, mais quelque criminel qu'il
re, apres tout ce que j'ay dit ſur
t dans le premier des trois livres *
ous avez lûs avec tant de ſoin,
ıt vous parlez avec tant de bonté.
nande ſeulement que l'on conſi-
e ſens raſſis, & avec un eſprit re-
les fougues de l'orguëil, comment
ut appeller heureuſe une vie que
e eſt contraint de s'arracher de ſes
s mains, au lieu de la conſerver &
ouïr.

* De la Cité de Dieu chap. 17. & ſuivans.

y a, comme vous ſçavez, un en-
remarquable ſur ce ſujet dans Ci- «
; vers la fin du cinquiéme livre «
ıſculanes. Il parle de l'aveuglement «
el, & ſoûtient que le Sage, quoi- «
ugle, peut être heureux par un «
nombre de choſes agreables qu'il «

III. CLASSE. AN. 414.

peut entendre ; & que quand il seroit sourd, il seroit heureux tout de même par un grand nombre de choses agreables qu'il pourroit voir. Il n'a osé dire neanmoins que le Sage seroit heureux quand il seroit tout à la fois aveugle & sourd ; mais seulement que quand on » ajoûteroit à cette privation de la vûë & » de l'ouïe les plus cruelles douleurs, toû- » jours pourroit-il s'en délivrer en s'ôtant » la vie, si elles ne la luy ôtoient pas ; & » gagner par sa vertu le port de l'insensi- » bilité.

Si le Sage cede donc aux grandes détresses, s'il y succombe jusqu'à ne pouvoir s'empécher de s'ôter la vie à luy-même, à qui ne l'ôtera-t'il point pour le délivrer de pareils maux ? Ciceron a-t'il oublié que le Sage est toûjours heureux*, qu'il fait luy-même le bonheur de sa vie, & que nulle calamité ne sçauroit luy faire perdre ce bonheur ? Qu'est-elle donc devenuë cette vie heureuse du Sage lorsque se trouvant aveugle, sourd & accablé de douleurs, il se donne la mort à luy-même ? Car si avec tous ces maux le Sage est encore heureux, il resulte donc du raisonnement de tous ces grands hommes qu'il y a telle vie heureuse que le Sage ne sçauroit porter, ou

* C'étoit la doctrine des Stoiciens.

Conse-quences extravagantes de la doctrine des Philosophes.

III. CLASSE. AN. 414.

ce qui eſt encore plus abſurde, qu'il y a telle vie heureuſe que le Sage ne doit pas porter, & qu'il doit trancher & s'arracher à luy-même par le fer ou par le poiſon, ou par quelqu'autre ſorte de mort qui luy faſſe gagner le port de l'inſenſibilité en le faiſant abſolument ceſſer d'étre, ſelon l'opinion inſenſée des Epicuriens & de quelques autres, ou en le faiſant paſſer dans un état où ſon bonheur ſera de s'étre delivré d'une vie heureuſe comme du plus grand de tous les malheurs.

O excez! ô extravagance de l'orgueil humain! Si le Sage poſſede une vie heureuſe juſques dans les plus cruelles douleurs, pourquoy n'y demeure-t'il pas pour joüir de ſon bonheur; & s'il eſt miſerable dans cet état, pourquoy faut-il que ſon orgueil l'empéche de l'avouër? Pourquoy ne s'adreſſe-t'il pas à Dieu? Que n'implore-t'il le ſecours de ce Dieu qui n'a pas moins de miſericorde que de juſtice; & qui peut ou détourner ou adoucir les miſeres de cette vie, ou donner la force de les porter, ou même en délivrer entierement, & nous faire paſſer des maux qui nous accablent icy bas, à une vie veritablement heureuſe, où le mal n'a point d'accez, & où l'on

Felicité ... la vie ... ure.

sede le souverain bien sans le pouvoir perdre ?

4. C'est en quoy consiste la recompense de ceux qui servent Dieu avec pieté; & c'est l'esperance de cette vie bienheureuse qui fait que nous nous faisons un exercice de patience, plûtôt qu'un sujet de plaisir, de cette vie passagere & mortelle, dont nous ne portons les maux avec un veritable courage, & comme il faut les porter, que lorsque la grace de Dieu nous soûtient par une sainte joye, & une esperance fidele fondée sur la fidelité des promesses de Dieu. C'est à quoy l'Apôtre nous exhorte quand il dit, *Rejoüissez-vous dans vôtre esperance, & soyez patiens dans les afflictions.* Car s'il parle d'abord de cette joye que donne l'esperance, c'est pour nous apprendre quelle est le principe de la patience qui doit nous soûtenir dans les afflictions. C'est à cette esperance que je vous exhorte par Jesus-Christ nôtre Seigneur; car c'est ce que ce divin Maître est venu nous inspirer, lorsqu'il a caché la Majesté de sa Divinité sous les voiles d'une chair passible & mortelle. Et il ne s'est pas contenté de nous l'enseigner par l'oracle de sa parole, il l'a encore étably & confirmé par sa passion & sa

Effet de l'esperance Chrétienne.

Ce qui fait porter comme il faut les maux de cette vie.

Rom. 12. 12.

:rection. Par l'une il nous a fait voir | III. CLASSE.
ju'où doit aller nôtre patience, & | AN. 414
l'autre quelle est la recompense que
s en devons attendre. C'est à quoy
faux Sages auroient pû atteindre s'ils
'oient point été enflez d'un orgueil
les a fait travailler, mais inutile-
it, à se faire icy bas une vie heureuse,
ique ce bonheur qu'ils cherchoient
uisse venir que de Dieu, qui l'a pro-
aprés cette vie à ceux qui le servi-
nt fidelement. Car Ciceron même,
: un autre endroit où il parle de
leur sens, a reconnu que *cette vie*
qu'une mort, dont il seroit aisé, dit-il,
ier & de déplorer les miseres. Si elle
lonc déplorable, comment peut-on
ouver heureuse; & dés-là qu'elle est
orable, n'est-elle pas malheureuse?
oûtumez-vous donc, mon cher Ma-
mius, à vous contenter d'être heu-
icy bas par l'esperance, pour l'étre
jour en effet, lorsque ceux qui
nt perseveré dans la pieté rece-
it la felicité éternelle pour recom-
e.

Ce que nous apprennent la Passion & la resurrection de Jesus-Christ.

Tusculan quaest.

Quelle sorte de bonheur il faut chercher dans cette vie.

Si la longueur de cette lettre vous | CHAP. II
aye, c'est à vous-même que vous
:z vous en prendre, puisque la Sa-
: que vous m'attribuez est ce qui m'a

III. CLASSE. AN. 414.

donné lieu d'entrer dans ce discours, non pour faire parade de ce que je puis avoir de sagesse, mais pour vous montrer quelle doit étre LA VERITABLE Sagesse, qui n'est autre chose dans cette vie que le vray culte du vray Dieu, dont nous recueillerons pour fruit dans l'autre la veritable & parfaite felicité, qui sera dans le Ciel le partage des Saints, comme la pieté perseverante l'est sur la terre. Si cette sagesse qui est la seule veritable, est en moy en quelque degré, c'est de Dieu que je la tiens, & je n'ay jamais pretendu y arriver de moy-même. La confiance que j'ay en luy me fait esperer qu'il achevera ce que j'ay la joye de voir de bien en moy; comme l'humilité m'oblige de reconnoître que c'est luy qui l'a commencé; & je tâche de ne manquer ny de foy ny d'esperance sur ce qu'il ne m'a pas encore donné, ny de reconnoissance sur ce qu'il luy a plû de me donner.

Ce que c'est que la veritable sagesse.

Phil. 1. 6.

Car c'est uniquement de sa grace, & non point de mes merites ny de mon industrie, que je tiens tout ce que je puis avoir de bon. C'est ce que j'ay soin de me remettre sans cesse devant les yeux, sçachant que de tres-grands & de tres-excellens esprits sont tombez d'au-

Reconnoissance de la grace, soutien des Saints dans le bien.

tant plus bas dans le precipice de l'erreur *, qu'ils marchoient avec plus de confiance en leurs propres forces, sans songer à implorer le secours de Dieu, afin qu'il luy plût de les conduire & de leur montrer le chemin. Et QU'EST-CE que les merites des hommes, quels qu'ils puissent être, puisque cet homme qui seul a été exempt de tout peché, & qui est venu délivrer les hommes de leurs pechez, & leur départir, non la recompense de leurs merites, mais une grace toute gratuite, les a tous trouvez pecheurs ? 2. Cor. 5. 4.

III. CLASSE. AN. 414.

* Saint Augustin avoit les Pelagiens en veuë dans cet endroit.

6. Si nous sommes donc touchez du desir de la veritable vertu, disons avec David à ce divin Sauveur, *Ie vous aimeray, ô mon Seigneur, qui étes toute ma vertu.* Et si nous voulons être heureux, comme nous ne sçaurions ne le pas vouloir, tenons-nous fidelement à ce que le même Prophete nous apprend par ces belles paroles, *Heureux celuy dont le nom du Seigneur est toute l'esperance, & qui ne daigne pas seulement regarder ce que le monde luy presente, qui n'est que folie, mensonge, & vanité.* Or quelle est la vanité, le mensonge, & la folie d'un homme mortel, qui tout accablé qu'il est de toutes les miseres à quoy l'expose une chair corruptible & un esprit sujet à changer, Psal. 17. 1. Psal. 39. 5.

III. CLASSE. AN. 414.

Condition de l'homme en cette vie.

tout chargé qu'il est de tant de pechez, battu de tant de tentations, sujet à se corrompre en tant de manieres, destiné à des supplices si horribles, mais si justes, prétend pouvoir être heureux par luy-même, luy qui n'est pas même capable de garentir de l'erreur ce qu'il y a de plus noble en luy, c'est à dire son intelligence & sa raison, si Dieu qui est la lumiere de l'esprit, ne l'assiste & ne l'éclaire.

Loin de nous donc la vanité, la folie, & le mensonge des faux Philosophes, puisque nous ne pouvons esperer ny vertu, s'il ne plaît à Dieu de nous aider, ny bonheur, s'il ne luy plaît de nous faire joüir de luy, & d'absorber, pour ainsi dire, par le don de l'immortalité & de l'incorruptibilité, tout ce qu'il y a en nous de corruptible & de sujet à changer: car c'est-là ce qui nous met dans l'impuissance d'être heureux, & c'est la matiere & la source de toutes nos miseres.

2. Cor. 5. 4.

Source de toutes nos miseres.

7. Mais comme je sçay que vous êtes amateur du bien de la Republique, remarquez, je vous prie, combien il est clair par l'Ecriture que ce qui fait le bonheur des Republiques n'est point different de ce qui fait le bonheur de l'homme. C'est ce que le S. Roy David nous fait voir lorsque plain de l'Esprit de

Dieu, il luy disoit dans la ferveur de sa priere, *delivrez-moy de la main des enfans étrangers, de la bouche desquels il ne sort que des paroles de mensonge, & dont la main droite est une main d'injustice & d'iniquité; qui disent en eux-mêmes qu'on voye croître nos enfans comme de nouvelles plantes, que nos filles soient parées comme un Temple magnifique, que nos celliers soient plains jusqu'à regorger de l'un dans l'autre, que nos brebis soient fecondes, & produisent des agneaux en abondance, que nos beufs soient gras, qu'on ne voye point de ruines dans nos maisons, qu'on ne passe point sur nos heritages, qu'on n'entende point de cris ny de plaintes dans nos places publiques. Heureux, disent-ils, le peuple qui jouït de tous ces biens : mais plûtôt heureux le peuple dont le Seigneur est le Dieu.*

III. CLASSE. AN. 414.

Psal. 143. 11. 12. &c.

8. Vous voyez donc que si un peuple est heureux par l'amas de tout ce qui compose une felicité temporelle, ce n'est qu'au gré des *enfans étrangers*, c'est à dire de ceux qui n'ont point de part à la regeneration par laquelle nous sommes faits enfans de Dieu, & de la *main* desquels David prioit Dieu de le délivrer, c'est à dire d'empêcher qu'ils ne l'entraînassent dans leurs pechez & leurs

Psal. 143. 11-12.

III. CLASSE. AN. 414.

impietez, en luy inspirant cette fausse idée du bonheur de l'homme. Car s'il *ne sort de leur bouche que des paroles de mensonge*, c'est en ce qu'ils appellent heureux ceux qui ont de ces sortes de biens dont il fait l'enumeration, & qui composent la seule sorte de felicité que les amateurs du monde connoissent; & si *leur main droite est une main d'iniquité*, c'est en ce qu'ils mettent à la droite ce qu'il faut mettre à la gauche, c'est à dire qu'ils mettent au premier rang ce qui ne se doit mettre qu'au dernier. Car quoiqu'on ait de ces sortes de biens, ce n'est pas par-là qu'on se doit trouver heureux : il faut les tenir dans l'assujettissement, & non pas nous y laisser assujettir : il faut qu'ils nous suivent, & non pas qu'ils nous menent.

Ibid. *Ibid.* *Quel est la maniere dont on doit posseder du bien.*

Or comme si l'on avoit dit à David; vous demandez à Dieu qu'il vous délivre de ces *enfans étrangers*, au gré desquels un peuple est heureux quand il possede de ces sortes de biens, & qu'il ne vous confonde pas avec eux; mais vous qu'en pensez-vous ? quel est le peuple qui est heureux à vôtre gré ? Il répond à cette question; mais il ne dit pas, un peuple heureux, c'est celuy qui a trouvé dans son propre fonds dequoy

Ps. 143. 11.

se faire de la vertu. Il auroit neanmoins désigné par là un peuple d'un caractere bien different de celuy qui fait consister le bonheur de la vie dans les choses sensibles & corporelles ; mais il seroit toûjours demeuré dans le détroit de la vanité, du mensonge, & de la folie, car *maudit est celuy*, dit un Prophete, *qui met son esperance en l'homme*, & par consequent en luy-même aussi bien que dans les autres, puisque chacun est homme comme les autres. Pour franchir donc tout d'un coup tout ce qui n'est que folie, mensonge, & vanité, & trouver la vie heureuse où elle est veritablement, *un peuple heureux*, nous dit-il, *c'est celuy dont le Seigneur est le Dieu*.

III. CLASSE. AN. 414.

Ierem. 17. 5.

Ps. 143. 15.

9. Vous voyez donc où l'on doit chercher ce que les sçavans & les ignorans desirent également, mais que la pluspart ne trouvent point, parce que leur orgueil & l'égarement de leur esprit les empêche de voir de qui on le peut attendre, & à qui il faut le demander. L'Ecriture reprend tout à la fois, dans un même endroit des Pseaumes, & ceux qui se confiant dans leur propre vertu, cherchent leur bonheur en eux-mêmes, & ceux qui se glorifient dans l'abondance de leurs richesses, c'est à

CH. III.

Ps. 48. 7.

dire & les Philosophes prophanes, & ceux qui trop grossiers pour être capables des sentimens même de cette fausse Philosophie, ne trouvent heureux que les peuples qui sont dans l'abondance des biens de la terre. C'EST DONC à celuy qui nous a faits, c'est à dire au Seigneur nôtre Dieu, que nous devons demander & la vertu dont nous avons besoin pour surmonter les maux de cette vie, & cette autre vie souverainement heureuse dont nous puissions joüir à jamais aprés celle-cy. Avec cela nous pourrons dire que nous pratiquons, & à l'égard de la vertu, & à l'égard de ce qui en est la recompense, cet important avis du grand Apôtre, que *celuy qui se glorifie ne se glorifie que dans le Seigneur.* Voila ce que nous avons à souhaiter, & pour nous-mêmes, & pour la Republique dont nous sommes Citoyens. CAR CE QUI fait le bonheur des Republiques n'est pas autre chose que ce qui fait le bonheur de l'homme, puisque une Republique n'est qu'une multitude d'hommes d'accord les uns avec les autres par le lien de la societé qui les unit.

Disposition fondamentale de toute pieté.

1.Cor.1.31.

Bonheur des republiques, ce qui le fait.

Ce que c'est que Republique.

10. Si donc toute la prudence par où vous tâchez de maintenir les choses

dans l'ordre, & de faire du bien aux hommes, si toute la force qui vous fait soutenir sans vous étonner tout ce que la malice des méchans peut entreprendre contre vous, si toute la temperance qui vous fait resister au torrent de la corruption, si toute la justice qui reluit dans l'integrité de vos jugemens, & qui vous fait rendre à chacun ce qui luy appartient, si tout cela, dis-je, ne va qu'à garentir ceux à qui vous pretendez faire du bien de ce qui pourroit menacer leur corps & leur vie, à assurer leur repos contre les entreprises des méchans, à faire que leurs enfans croissent comme de jeunes plantes, que leurs filles soient parées comme un temple magnifique, que leurs celliers regorgent de l'un dans l'autre, que leurs brebis soient fecondes, que leurs bœufs soient gras, que nulle ruine ne defigure leurs heritages, qu'on n'entende point de clameurs dans leurs places publiques, qu'il n'y ait parmy eux ny querelle ny procez; vos vertus ne seront non plus de veritables vertus, que le bonheur de ceux pour qui vous travaillez, un veritable bonheur. Je ne crains point de vous le dire; & cette pudeur que vous loüez dans vôtre lettre avec des termes si plains de bonté, ne m'en doit point empêcher. Je vous

III. CLASSE. AN. 414.

Vanité des vertus morales qui n'ont point Dieu pour objet.

Ps. 143. 12.

Ibid. v. 13. &c.

III. CLASSE. AN. 414.

dis donc encore une fois que si dans les fonctions de vôtre charge, où vous paroissez muni de ces sortes de vertus, vous n'avez pour but que de garentir les hommes de tout ce qui pourroit les faire souffrir selon la chair, sans vous mettre en peine à quoy ils rapportent ce repos que vous tâchez de leur procurer; c'est à dire, pour m'expliquer plus clairement, comment ils rendent au vrai Dieu le service qui luy est dû, (car ce n'est que pour avoir plus de moyen de le luy rendre qu'une vie tranquille est desirable, & c'est tout le fruit qu'on en peut tirer,) toutes vos peines ne vous serviront de rien pour la vie où se trouve la veritable felicité.

Par où une vie tranquille est desirable.

11. Vous trouverez peut-être que je parle trop hardiment, & que j'oublie cette pudeur & cette modestie que j'ay accoûtumé de garder dans les lettres où il s'agit d'interceder pour les criminels: mais cette modestie même, qui n'est autre chose qu'une certaine crainte de blesser & de déplaire, doit ceder icy à une autre crainte bien plus forte. Car je craindrois & de déplaire à Dieu, & de manquer à l'amitié que vous avez bien voulu faire avec moy, si j'étois plus reservé à vous donner des avis si salutaires.

Ce que c'est que la modestie.

Quand

Quand il s'agit d'interceder pour les autres auprés de vous, je ne sçaurois me tenir trop exactement dans les bornes de la pudeur & de la modestie : mais quand c'est pour vous-même, je dois me donner d'autant plus de liberté que j'ay l'amitié pour vous ; & je ne puis dire que j'en ay, qu'autant que je suis fidele à ce que je vous dois. Cependant vous trouverez en cet endroit que je reviens à cette modestie que je paroissois avoir oubliée ; & s'il est vray, comme vous dites, qu'elle vient à bout des choses les plus difficiles, & qu'il n'y a rien qui fasse tant d'effet sur le cœur des honnêtes gens, qu'elle me soit donc d'un aussi grand secours auprés de vous pour vous-même que pour les autres, afin que j'aye la consolation de vous voir tout entier à celuy qui m'a mis en état de vous parler avec tant d'ouverture & de confiance. C'est ce que j'ay d'autant plus de sujet d'esperer que ce que je tâche de vous insinuer ne doit pas étre difficile à un esprit déja orné & enrichi, comme le vôtre, de tant de presens du Ciel. III. CLASSE. AN. 414.

12. Car si sçachant qui est celuy de qui vous tenez les vertus qui sont en vous, & étant fidele à luy en rendre graces, vous rapportez à son culte tout ce

vice de Dieu tous ceux qui sont
mis à vôtre authorité, & que par
pos que vous tâchez de leur p
rer, vous n'ayez en vûë que de
donner plus de moyen d'arriver à
en qui seul ils peuvent trouver la v
ble felicité, vos vertus seront de v
bles vertus ; & venant à croître &
perfectionner, par le secours do
dont la liberalité vous les a dép
elles vous feront sûrement arriv
vie heureuse, qui n'est autre que
que nous possederons dans l'éterni
prudence n'aura plus alors de dis
ment à faire entre le bien & le ma
ce qu'il n'y aura plus de mal ; la
n'aura plus d'adversitez à porter,

Peinture du bon-heur de l'autre vie.

d'oppressez, ny de miserables. Il n'y aura donc plus qu'une seule vertu ; & la même chose nous tiendra lieu de vertu & de recompense. C'est ce que nous apprend le saint Roy David lors qu'embrasé de l'amour de cet unique bien, il s'écrie, *mon bien est de vous étre uni, ô mon Dieu*, voila ce qui nous mettra en possession, & de la veritable & parfaite sagesse, & de la vie veritablement heureuse, qui consiste à avoir atteint le bien souverain & éternel ; la consommation de nôtre bonheur étant d'être unis pour jamais à ce souverain bien.

III. CLASSE. AN. 414.

Psal. 72. 28.

Mais quoiqu'il n'y ait plus alors qu'une seule vertu, on peut l'appeller & prudence, parce que ce sera avec choix & avec connoissance, que nous nous tiendrons unis à ce bien ineffable que rien ne nous pourra plus ôter ; & force, parce que nous y serons attachez si étroitement, que rien ne nous en pourra jamais separer ; & temperance, parce que nous n'y serons unis que par un amour chaste & incapable de nous corrompre ; & justice, parce que c'est dans cette union même que consiste ce parfait assujetissement à Dieu, où les loix de sa justice éternelle veulent que nous soyons.

Bonheur de l'homme.

III. CLASSE. AN. 414. CHAP. IV.

Ce que c'est que la vertu.

13. DANS cette vie même LA VERTU n'est autre chose que l'amour de ce qu'il faut aimer : en sçavoir faire le choix, c'est ce qu'on appelle prudence ; n'en pouvoir être détourné par aucun mal, par aucun plaisir, par aucun orgueil, c'est ce qu'on appelle force, temperance, & justice : Et que pouvons-nous choisir pour objet principal de nôtre amour que le plus grand de tous les biens ? Et quel est-il ? C'est Dieu, qui est tellement nôtre souverain bien, que D'AYMER quelqu'autre chose ou plus, ou autant que luy, c'est ne sçavoir pas nous aimer nous-mêmes. Car NÔTRE ETAT est d'autant meilleur que nous nous portons avec plus d'impetuosité vers ce qu'il y a de meilleur. Mais ce ne sont pas nos pas, c'est nôtre amour qui nous porte vers ce bien-là, & il nous sera d'autant plus intimement present que l'amour qui nous y porte sera plus pur. Nul espace ne contient ny n'enferme ce bien ineffable ; & comme il est present par tout, & tout entier partout, ce ne sont point nos pieds qui nous portent vers luy, mais nos mœurs ; & nos mœurs dépendent non de la qualité de nos connoissances, mais de celle de nôtre amour. Car NOS MŒURS ne sont bonnes

Ce que c'est que nous aimer veritablement nous-mêmes.

ou mauvaiſes, que ſelon que nous ſommes poſſedez d'un bon ou d'un mauvais amour. COMME c'eſt donc par la dépravation & la tortuoſité de nôtre cœur, pour parler ainſi, que nous ſommes loin de Dieu, qui eſt la rectitude même, c'eſt l'amour de cette rectitude qui nous redreſſe, & qui nous met en état de nous unir à luy.

III CLASSE. AN. 414.

14. Si nous ſçavons donc déja nous aimer nous-mêmes, c'eſt à dire ſi nous aimons Dieu, travaillons de toutes nos forces à porter vers ce bien ſouverain ceux que nous aimons comme nous-mêmes. Car Jeſus-Chriſt, c'eſt à dire la verité même, nous apprend que la Loy & les Prophetes ſont compris dans le double commandement d'aimer Dieu de tout nôtre cœur, de toute nôtre ame, & de tout nôtre eſprit, & nôtre prochain comme nous-mêmes. Quand il dit *nôtre prochain*, il n'entend pas ſeulement ceux qui nous ſont unis par le lien du ſang, mais tous ceux à qui nous tenons par le don commun de la raiſon, qui lie tous les hommes dans une même ſocieté. Car ſi l'argent de pluſieurs negocians mis en commun les peut faire entrer en ſocieté, combien plus forte & plus intime doit étre la ſocieté que for-

Math. 22. 40.

Tous les hommes ſont nôtre prochain.

III. CLASSE. AN 414.

me entre les hommes la nature qui leur eſt commune par une loy bien au deſſus de celle du commerce, c'eſt à dire par la loy de la naiſſance?

C'eſt ce que la lumiere de la verité, qui juſques dans le Paganiſme même a éclairé ce qu'il y a eu d'excellens eſprits, a fait comprendre au Poëte Comique*, qui dans une Scene où deux vieillards ſe parlent l'un à l'autre, aprés avoir fait » dire à l'un, vos propres affaires vous laiſ- » ſent-elles tant de loiſir que vous puiſſiez » vous mettre en peine de celles des au- » tres qui ne vous regardent point? fait » répondre au ſecond, *je ſuis homme; & tout ce qui regarde les hommes me regarde*; à quoy l'on dit que tout le Theatre applaudit tout d'une voix. Car quoiqu'il fût plein de gens ignorans & de mauvais ſens, il ne ſe trouva perſonne, dans toute cette multitude, à qui une impreſſion ſecrette, gravée dans le fonds de la nature, ne fît ſentir qu'étant homme, il n'y avoit point d'homme qu'il ne dût regarder comme ſon prochain.

* Terence Heaut. Act. 1. Scen. 1.

15. De là vient qu'encore que l'homme, par cet amour à quoy la loy de Dieu l'oblige, doive aimer & Dieu, & luy-même, & le prochain, Jeſus-Chriſt n'en a pas fait trois preceptes, mais deux ſeu-

nt, dans lesquels il dit que la Loy s Prophetes sont compris, & qui d'aimer Dieu de tout nôtre cœur, ›ute nôtre ame, & de tout nôtre es- & le prochain comme nous-mê- pour nous faire entendre que L'A- R dont nous nous devons aimer -mêmes n'est point different de ce- ont nous aimons Dieu. Car de s'ai- d'un autre amour, c'est se haïr plû- que s'aimer, puisque L'HOMME de- t injuste, & perd l'éclat & le lustre ›ut ce qu'il pouvoit avoir de justice e sainteté, lorsque se détournant du erain bien, il se tourne vers les biens ieurs, quels qu'ils puissent être, à dire vers luy-même aussi bien que tous les autres biens incapables de nplir; & par là se verifie en luy cette e de l'Ecriture, *Celuy qui aime l'i- té se haït luy-même.* Comme nous ne aimons donc nous-mêmes, qu'au- que nous aimons Dieu, il n'étoit necessaire d'ajoûter un precepte de aimer nous-mêmes, à celuy qui ordonne d'aimer Dieu, puisqu'A- L DIEU c'est nous aimer. Il faut : que l'homme aime Dieu & son hain, puisque ces deux Comman- ens comprennent la Loy & les Pro-

III. CLASSE. AN. 414.

Pourquoy on ne trouve point dans l'Ecriture de precepte de nous aimer nous mêmes.

Math. 22. 40.

Ibid. v. 37. &c.

Principe de tout mal.

Psal. 10. 6.

Ce que c'est qu'aimer son prochain comme soi-même.

III. CLASSE. AN. 414.

Math. 22. 40.

phetes; & il faut qu'il aime son pro
comme il s'aime luy-même, c'est
qu'il convie & qu'il porte tous les
mes, autant qu'il pourra, soit e
faisant du bien, soit en les instru
soit en les châtiant, à aimer & à
Dieu.

Ce que c'est que prudence, force, justice, & temperance.

16. Voila quel est le bien de l
me: s'y porter par un choix de l
& de connoissance, c'est être pru
n'en pouvoir être détourné par a
adversité, c'est être fort; ne le q
pour aucun plaisir, c'est être tempe
ne s'en éloigner par aucun mouven
d'orguëil, c'est être juste. C'est pa
don de ces vertus, qui nous sont com
niquées par la grace de Jesus-C
1.Tim. 2. 5. nôtre mediateur, Dieu comme son P
& homme comme nous, qui d'enn
Col. 1. 21. & 22. de Dieu que nous étions par nos pec
nous a reconciliez avec luy par l'infu
Rom. 5. 5. de son esprit & de sa charité, c'est,
je, par le don de ces vertus que
menons icy bas une bonne vie, &
nous en meritons la recompense
nous sera renduë dans le Ciel, &
consiste dans la vie heur... & par
sequent éternelle, ... IE
sçauroit êtr... heu... ten
Les ...

Lettre

es même

&

ffe

elle

C eft

utant

y exém

de

III. CLASSE. AN. 414.

il paroît que vous étes déja touché, & à quoy vous croyez devoir faire servir vôtre dignité même, comme on voit par ces belles paroles d'une de vos ordonnances, faite pour ramener les Donatistes à la paix & à l'unité de Jesus-
» Christ. C'est de vôtre bien dont il s'a-
» git, leur dites-vous : c'est pour vous que
» travaillent & les Evêques de la com-
» munion Orthodoxe, & l'Empereur mê-
» me, & ceux qui sont, comme nous, dé-
» positaires d'une partie de son authorité;
sans compter plusieurs autres endroits de la même ordonnance, qui font si bien voir que les affaires de la Republique de la terre ne vous empêchent pas de penser à celle du Ciel. C'est ce qui me fait esperer que ce grand discours où je suis entré avec vous sur les veritables vertus, & sur la vie veritablement heureuse ne vous ennuyera pas, quelque occupé que vous soyez ; puisque la force & l'étenduë de vôtre esprit est si grande, que sans negliger les soins de vôtre employ, vous faites vos plus douces & plus agreables occupations de ce qui regarde l'autre vie.

III. CLASSE. AN. 414.

LETTRE CLVI. *

ire prie saint Augustin de l'instrui- sur quelques questions qu'il luy propose.

* Ecrite environ l'an 414. C'étoit auparavant la 88. & celle qui étoit la 156. est presentement la 131.

LAIRE [a] saluë son tres-honoré eigneur, le tres-saint, & tres-venerable Evêque AUGUSTIN.

S. Augustin respecté & consulté de toutes parts.

A Grace si connuë de tout le monde dont Dieu a comblé vôtre eteté, m'a fait naître le dessein

a On trouve beaucoup de rapport entre cet Hilaire, uy qui écrivit à saint Augustin, l'an 429. la let- 6. pour luy donner avis, conjointement avec saint er, de ce que les demy-Pelagiens debitoient à ille. Le stile des deux lettres est le même : il pa- ans l'un & dans l'autre beaucoup de zéle pour la rthodoxe : Hilaire de Siracuse étoit laïque, aussi u'Hilaire de Marseille, puisque saint Augustin l'un & l'autre *de fils*. Celuy de Marseille avoit quelque temps auprés de saint Augustin, comme it clairement, nombre 10. de la lettre 226. & la re assez familiere, dont celuy de Siracuse écrit à Augustin, aussi bien que celle de la réponse de Augustin, qui se réjoüit de la bonne santé d'Hi- & du soin qu'il avoit de s'appliquer à l'étude de ole de Dieu, & d'avancer dans la pieté, donne e croire, que celuy de Siracuse l'avoit vû. Il est que ces deux lettres sont écrites de deux differens , & même assez éloignez ; mais on voit aussi par de la lettre 226. que celuy qui l'écrit avoit été que temps hors de son païs ; ainsi cela n'empesche ue les deux lettres ne puissent être du même hom-

III. CLASSE. AN. 414.

tout indigne que je suis, de vous écrire, par le retour de ceux qui sont venus d'auprés de vous, & qui partent du port de Syracuse pour retourner à Hyppone. Je me sers donc de cette occasion, mon tres-venerable & tres-honoré Seigneur, pour vous témoigner mon respect, & je prie la tres-Sainte Trinité de faire par sa misericorde que cette lettre vous trouve en parfaite santé, & en état d'y faire réponse; & qu'il vous plaise de vous souvenir de nous dans vos saintes prieres, & de nous instruire sur ce que quelques-
» uns débitent à Syracuse, que l'homme
» peut se conserver pur de tout peché;
» qu'il luy est aisé, s'il le veut, d'observer
» les Commandemens de Dieu: que les
» hommes naissent sans peché, & qu'ainsi
» il seroit contre la justice de Dieu que les
» enfans morts sans baptême perissent;
» que les riches ne sçauroient entrer dans
» le Royaume de Dieu, s'ils ne renoncent
» à leurs richesses, & qu'ils ne vendent
» tout ce qu'ils possedent pour le distri-
» buer aux pauvres; & que quand ils les
» gardent, les bonnes œuvres qu'ils en peu-
» vent faire, conformément à ce que la
» Loy de Dieu nous prescrit, ne leur ser-
» vent de rien, & enfin qu'il ne faut jurer
» en aucun cas.

Dites-nous aussi, s'il vous plaît, si cette III. CLASSE.
;lise *sans ride & sans tache*, dont parle AN. 414.
nt Paul, est celle où nous sommes pre- *Eph.* 5. 27.
ıtement, ou celle que nous esperons
composer un jour dans le Ciel avec
ıs les Bien-heureux. Car il y en a qui
›yent que c'est celle que composent
s-à-present tous ceux qui croyent en
:us - Christ ; & que celle-là peut
:e sans peché. Je conjure donc vôtre
:inteté le plus instamment qu'il m'est
ıssible de nous instruire pleinement
r tous ces articles, & de nous appren-
:e ce que nous en devons croire. Je
ie Dieu, mon tres-saint & tres-hono-
: Seigneur, qu'il luy plaise par sa miseri-
ırde de vous donner une longue vie.

---

a LETTRE CLVII. *

ınt Augustin répond aux questions qu'Hi-laire luy avoit proposées, qui luy donnent

a

* Ecrite fort peu aprés la precedente. C'étoit auparavant la 89. & celle qui étoit la 157. est presentement la 190.

· Saint Jerôme parle de cette lettre dans son troi-
ne Livre contre les Pelagiens, qu'il écrivit l'an 415.
dit qu'il y avoit long - temps que saint Augustin
it mis au jour ses Livres du baptême des enfans,
essez à Marcellin, mais qu'il y avoit tres peu, que
Livre à Hilaire avoit parû. Orose dans son Apolo-
ique, dit que dans l'assemblée qui se tint en Palestine,
nois de Juillet 415. il avoit lû cette même lettre, &
il n'y avoit pas long-temps qu'elle avoit été envoyée
Sicile ; & nous apprenons de saint Augustin même,
ivre *de Gest. Pelag.* chap. 11. qu'elle avoit été alleguée
ıs le Concile de Diospolis de la même année 415.

III. CLASSE. AN. 414.

lieu de traiter à fond toute la matiere de la corruption de la nature, par le peché d'Adam, du peché originel, & de la justification, par la grace de Jesus-Christ. Il y donne enfin des instructions admirables sur la disposition où doivent être les Chrêtiens, à l'égard des biens de la terre. Cette lettre est une des plus belles de saint Augustin sur la Grace ; & elle peut tenir lieu d'un excellent Commentaire sur le 5. Chapitre de l'Epître aux Romains.

AUGUSTIN Evêque serviteur de JESUS-CHRIST & de son Eglise, à son tres-cher fils HILAIRE : Salut dans le même JESUS-CHRIST.

CHAP. I. 1. JE voy par vôtre lettre, non seulement que vous étes en bonne santé, mais encore combien vous étes appliqué à l'étude de la parole de Dieu, & soigneux de ce qui regarde le salut que nous esperons par Jesus-Christ nôtre Seigneur. C'est dequoy je rends graces à Dieu pour vous, & ce qui m'oblige à vous faire réponse sans differer.

2. Si vous voulez donc sçavoir si quelqu'un peut arriver icy bas à une justice & une sainteté si parfaite, qu'il mene une vie exempte de tout peché, prenez-garde à ce qu'en dit l'Apôtre saint

n, qui étoit de tous les Disciples de III. CLASSE.
is-Christ celuy qu'il aimoit le plus. AN. 414.
ous disons que nous sommes sans peché, Jean. 13.23.
ce saint Apôtre, *nous nous trompons* 1. Jean. 1.8.
s-mêmes, & la verité n'est point en nous.
us voyez donc que si ceux * dont
is me parlez, disent qu'ils sont sans
hé, ils se trompent eux-mêmes, &
: la verité n'est point en eux. Si au
ntraire ils se reconnoissent pecheurs,
ır attirer par cette reconnoissance
me la misericorde de Dieu sur eux,
ils cessent de tromper les autres, en
r inspirant un sentiment si plein d'or-
:il.

* Pelagiens,

Condition necessaire pour être en état d'attirer sur soy la misericorde de Dieu.

n'y a personne qui n'ait besoin de
nander à Dieu tout ce qui est con-
u dans l'Oraison Dominicale; puis-
: Jesus-Christ l'a donnée aux Apô-
: mêmes, c'est à dire aux Chefs de
troupeau. Il faut donc que chacun
:, *pardonnez-nous nos offenses, comme* Mat. 6.12.
s pardonnons à ceux qui nous ont offen-
s, à moins qu'on ne trouve quelqu'un
ır qui cette partie de l'Oraison Do-
ıicale ne soit pas necessaire. Ce seroit
ceux-là que l'on pourroit dire que
r vie seroit exempte de tout peché.
is si Jesus-Christ avoit prévû qu'il
ndroit des gens d'une sainteté si par-

III. CLASSE. AN. 414. faite, & si fort au dessus de celle de s
Apôtres, il n'auroit pas manqué
dresser pour ceux-là une autre prier
où ils ne demanderoient point de pa
don pour leurs pechez, depuis qu'ils a
roient été nettoyez par le baptême
tous ceux qu'ils pourroient avoir com
mis auparavant. Que si le saint homm
Daniel en parlant, non aux hommes,
qui l'on auroit pû dire qu'il cachoit
sainteté, sous le voile d'une humili
trompeuse, mais à Dieu même, qui vo
Dan. 9. 20. le fond des cœurs, luy confessoit no
seulement les pechez de son peuple
mais les siens propres, comme nous l'a
vons appris de sa propre bouche, qui
n'est point une bouche mensongere
nous n'avons qu'à dire à ces gens-là ce
que Dieu fit dire à l'orgueilleux Prince
Ezech. 28. 3. de Tyr par le Prophete Ezechiel, *êtes-*
vous plus sage que Daniel ?

3. Mais quoiqu'on ne soit pas absolu
ment sans peché, celuy qui par le se
cours de la grace & de la misericorde
de Dieu, s'abstiendra de ces pechez
qu'on distingue des autres par le nom
de *crimes*, * & qui aura soin d'expier
par la priere & par les œuvres de mi
sericorde ceux dont on n'est point
exempt dans cette vie, en sortira sans
peché,

* Les Saints Peres appellent *crime*, les pechez qui excluent du Royaume de Dieu & qui donnent la mort à l'ame.

ché, non qu'il y ait été sans peché, III. CLASSE. AN. 414.
iis parce qu'à mesure qu'il a commis
ces sortes de pechez, il aura eu re-
urs aux remedes qui les effacent. *Par où s'expient les pechez legers.*
our ceux qui ayant oüy dire que per-
nne ne vit icy bas sans peché, & que
la est au dessus des forces du libre arbi-
:, en prennent occasion de s'abandon-
r à leur cupidité, & de se soüiller de
utes sortes de crimes, & continuënt
ns ces dereglemens jusqu'à la mort,
; menent une vie malheureuse, quel-
ies aumônes qu'ils puissent faire, & la
iissent encore plus malheureusement.

4. ENCORE si ceux dont vous me CHAP. II.
pportez les sentimens se contentoient
: dire que le Saint des Saints n'est pas
seul qui ait été absolument sans peché;
que les siecles passez, ou peut-être
luy-cy même en fourniroient encore
ielqu'autre, cela seroit en quelque fa-
n supportable : mais ce qu'ils ajoûtent,
ie l'homme sans être aidé de la grace «
Dieu, & du don du saint Esprit peut «
r les forces de son libre arbitre, ac- «
mplir la Loy de Dieu, & faire de bon- «
s œuvres, c'est ce qu'on ne sçauroit «
mpécher d'anathematiser & de detes-
r avec execration. Ceux qui parlent
: la sorte, sont exclus de la grace, *parce*

III. CLASSE. AN. 414.

Reconnoissance de la grace, necessaire pour y avoir part. Rom 10. 3. *Par où l'on accomplit la Loy.* Rom. 5. 5.

que ne connoissant point la justice de Di non plus que les Juifs, à qui l'Apô fait ce reproche, *& voulant établir propre justice, ils ne sont point soûmis à L pour en recevoir cette justice dont il est l' theur.* Car IL N'Y A que la charité accomplisse la Loy; & c'est par le S Esprit qui nous est donné, & non po par nous-mêmes, & par les forces de tre volonté, que cette charité est rép duë dans nos cœurs.

Point de veritable justice sans la grace.

5. Le libre arbitre n'a donc de fo pour le bien qu'autant qu'il est assisté secours de la Grace, qui s'obtient à fo ce de travailler, & de la demander av humilité. Mais QUELQUE science & quelque connoissance de la Loy que l'homme puisse avoir, il n'y a en luy, quand la grace de Dieu l'abandonne, que l'enflûre trompeuse & pernicieuse de l'impieté & de l'orgueïl, & point du tout de justice & de sainteté solide & veritable. C'est ce que l'Oraison Dominicale même nous apprend: car en vain prions-nous Dieu de ne nous point *laisser succomber à la tentation*, s'il est tellement en nôtre pouvoir de nous en empêcher, que nous n'ayons besoin pour cela d'aucun secours de Dieu. Nous devons donc demander à Dieu qu'il ne

Math. 6. 13.

laisse point succomber à la tenta- III. CLASSE. AN. 414.
c'est à dire, qu'il ne permette pas
ous y succombions, comme il arri-
t infailliblement s'il venoit à nous
lonner. C'est ce que l'Apôtre nous
nd quand il nous dit: *Dieu est fidelle;*
permettra pas que vous soyez tentez
là de vos forces, & s'il permet que 1. Cor. 10. 13.
soyez exposez à la tentation, il vous Ibid.
ra sortir avec avantage. Car pour-
dit-il que Dieu nous fera sortir
tentation avec avantage, si cela
nôtre pouvoir, sans le secours de
ace?

La Loy n'a donc été donnée à 1. Tim. 1. 8.
qui en usent comme il faut, que
leur faire connoître, ou quelle est
tice qu'ils ont déja, afin qu'ils en *But de la Loy.*
nt graces à Dieu, ou ce qui leur
ue encore, afin qu'ils le luy deman-
Mais pour ceux * qui croyent *Pelagiens
leur suffit d'avoir appris de la loy
ne faut point avoir de mauvais de- Exod. 20. 17.
& qui s'imaginent qu'avec cette
connoissance, ils viendront à bout,
s seules forces de leur libre arbi- *Quel est l'effet de la Loy dans ceux qui ne veulent pas reconnoître la force de la grace.*
e ce que Dieu leur commande, &
ır ce fondement ne luy demandent
la grace de l'accomplir, & ne veu-
point croire que ce soit de luy que

III. CLASSE. AN. 414. cette grace vienne, *la Loy n'est survenuë* pour eux, non plus que pour les Juifs,
Rom. 5. 20. *qu'afin de faire abonder leur peché*, puisque non seulement ils n'accomplissent
Exod. 20. 17. point ce precepte de la Loy, *Vous n'aurez point de mauvais desirs*, mais qu'ils ajoûtent l'orguëil à la prévarication,
Rom. 10. 3. parce que *ne connoissant point la justice de Dieu*, c'est à dire la justice que Dieu donne, & par laquelle il tire l'homme de son impieté, *& voulant établir celle dont ils se croyent justes*, & qu'ils regardent comme l'ouvrage de leur libre
Ibid. arbitre, *ils ne sont point soûmis à Dieu pour en recevoir cette justice qui vient de luy.*
Rom. 10. 4. *Car* c'est *Iesus-Christ* qui *est la fin de la Loy pour justifier tous ceux qui croyent*, &
Rom. 5. 20. qui est venu pour faire surabonder la grace, où le peché avoit abondé.

Que les Juifs ayent été ennemis de cette grace, on ne s'en étonne point, parce que ne connoissant point la justice qui vient de Dieu, ils vouloient établir leur propre justice. Mais ce qui est étonnant, c'est qu'elle ait pour ennemis des gens qui croyent en celuy que les Juifs ont crucifié; d'où il arrivera que ceux d'entre les Juifs qui aprés avoir mis Jesus-Christ à mort viennent à detester leur impieté, à reconnoître la

ie, & à s'y soûmettre, remporteront ... rix des Chrêtiens ; & que des Chrê- ... s qui en même temps qu'ils croyent ... Jesus-Christ, veulent aneantir sa gra- ... porteront la condamnation des Juifs.

III. CLASSE. AN. 414.

A quoy doivent s'attendre les ennemis de la grace de JesusChrist.

Car l'effet de la vraye foy en Jesus- ... ist n'est que de donner pour sa jus- ... cette faim & cette soif que la seule ... e rassasie & desaltere ; & c'est ce ... le Prophete nous apprend quand il ... que *tous ceux qui invoqueront le nom ... Seigneur, seront sauvez* & gueris, non ... infirmitez corporelles, dont plu- ... rs de ceux-même qui n'invoquent ... t le nom du Seigneur sont exempts, ... s de celles dont Jesus-Christ vouloit ... er quand il a dit, *ce ne sont pas les ... s, mais les malades qui ont besoin du ... ecin* ; & surquoy il s'explique plus ... ement quand il ajoûte, *ce ne sont ... les justes que je suis venu appeller, mais ... pecheurs*. Que le malade ne presume ... c point de ses propres forces, car ce ... t pas là ce qui le guerira ; & qu'il ... nne-garde que ses forces en quoy il se ... fie, & qu'il prend pour les forces d'un ... nme en santé, ne soient les forces d'un ... enetique, qui croit se bien porter, ... oiqu'il soit malade, & qui le croit tel- ... lent que non seulement il n'appelle

Effet de la foy.

Math. 5. 6.

Ioel. 2. 32.

Mat. 9. 12.

Ibid. v. 13.

III. CLASSE. AN. 414. point le medecin, mais qu'il le chasse & le maltraite comme un importun. C'est ainsi à peu prés que ces gens icy traitent Jesus-Christ, lorsque dans le transport de phrenesie où leur orgueïl les a jettez, ils soûtiennent que la connoissance de la loy leur suffit pour accomplir la justice qu'elle demande de nous, & qu'ils n'ont que faire du secours de la grace, qui est le plus grand effet de la misericorde de Dieu. Qu'ils reviennent donc de leur phrenesie; & qu'ils comprennent, s'ils en sont capables, que l'usage qu'ils doivent faire de leur volonté, & du libre arbitre que Dieu leur a donné, n'est pas de rejetter avec orgueïl le secours de la grace, mais d'invoquer le Seigneur avec humilité.

Ce qui fait la veritable liberté.

8. Car LA VOLONTE' de l'homme sera d'autant plus libre, qu'elle sera plus saine; & elle sera d'autant plus saine, qu'elle sera plus soûmise à la grace & à la misericorde de Dieu. C'est ce que David nous apprend quand il dit à Dieu, *dressez mes pas selon vos preceptes, & ne souffrez pas qu'aucune iniquité me domine*; car EST-ON libre quand on est dominé par l'iniquité? Cependant c'est le libre arbitre des Saints qui parle de la sorte; & à qui s'addresse-t'il? par où

Psal. 118. 133.

ere-t'il d'étre affranchi de la tyran- | III. CLASSE. AN. 414.
de l'iniquité ? est-ce par luy-même ?
sans doute ; & David ne dit pas,
ez mes pas selon le mouvement de
libre arbitre, qui empêchera que
iniquité ne me domine, mais *dres-
mes pas selon vos preceptes, & ne souf-
pas qu'aucune iniquité me domine.* Il | *Ibid.*
romet pas, il demande ; il confesse
impuissance, & souhaite une pleine
parfaite liberté, bien loin de s'assurer
luy-même, & de vanter les forces | *Ioel.* 2. 32 & *Rom.* 10. 13.
on libre arbitre. *Car ce seront ceux qui
oqueront le nom du Seigneur, qui seront
vez,* & non pas ceux qui se confient | *Rom.* 10.14.
leurs propres forces ; *mais comment
voquer si l'on ne croit en luy ?* Il faut
c que la foy marche devant ; & son
t, quand elle est telle qu'elle doit
, c'est de faire qu'on invoque celuy | *Effet de la veritable foy.*
qui l'on croit, afin d'en obtenir la
é de faire ce que la loy prescrit, par-
que c'est la foy qui obtient ce que la
commande.

. Car pour ne rien dire de tous les
es preceptes de la loy, qu'est-ce
lle ordonne par celuy-cy que l'Apô- | *Exod.* 20. 17.
n rapporte, *vous n'aurez point de mau-
desirs*, sinon de reprimer par la con-
nce les mouvemens de la cupidité ? | *Quel est le mobile du cœur.*

III. CLASSE. AN. 414.

Ce que la Loy demande de nous.

Car comme l'AMOUR est le poids du cœur, & que c'est par là qu'il se porte quelque part qu'il se porte, LA LOY nous ordonne d'ôter sans cesse du poids de la cupidité, pour augmenter d'autant celuy de la charité, jusqu'à ce que l'un soit aneanti, & l'autre porté à son dernier point d'activité & de force, parce que *c'est la charité qui accomplit la loy.*

Rom. 13. 10.

Or voyez ce que dit l'Ecriture de cette continence* que la loy demande, *comme je sçavois,* dit le Sage, *que personne ne sçauroit avoir la continence si Dieu ne la luy donne, & que je ne sçavois même que pour l'avoir appris de la sagesse, sans laquelle on ne sçauroit pas seulement de qui vient ce don là, je me suis tourné vers le Seigneur, & j'ay imploré son secours.*

Sap. 8. 11.

Il ne dit pas qu'il sçavoit que personne ne peut étre continent que par les forces du libre arbitre, & que la sagesse luy avoit appris qu'il ne tenoit ce bien là que de luy-même. C'est là le langage de la vanité; mais voicy celuy de la verité: *Je sçavois*, dit-il, *que personne ne peut avoir la continence si Dieu ne la luy donne.*

Sap. 8. 21.

La continence nous est donc, & ordonnée de Dieu, & donnée de Dieu; ordonnée par la loy, donnée par la grace; ordonnée par la lettre, donnée par l'esprit.

Effet de la Loy sans la grace.

Car TOUT ce que fait

* Saint Augustin entend icy par le mot de *continence*, ce qui fait qu'on reprime les mouvemens de la cupidité.

y ſans la grace, c'eſt de faire abonder III. CLASSE.
·ché;&la lettre tuë quand elle eſt deſ- AN. 414.
:e du ſecours de l'eſprit. Dieu nous Rom. 5. 20.
›nne donc de reprimer la cupidité 2. Cor. 3. 6.
a continence, afin que laſſez par les
·ts que nous aurons faits ſous la loy
: tâcher de l'accomplir, & que nô-
nfirmité rend inutiles, nous appre-
s à implorer l'aſſiſtance de la grace;
ue ſi nous ſommes déja capables de
: quelque bien, nous ne ſoyons point
ats envers celuy dont le ſecours nous
it faire. Voilà ce qu'a fait celuy qui
: parle dans le livre de la Sageſſe; Sap. 8. 21.
lle luy avoit appris de qui vient le
de la continence.

Dans qu'elle vûë Dieu nous a donné ſa Loy.

. Et il ne faut pas craindre que ce
détruire le libre arbitre, que de
qu'il a beſoin de ce ſecours: c'eſt
›ntraire parce qu'il n'eſt pas détruit,
eſt en état d'étre ſecouru. Car ce-
|ui diſoit à Dieu, *ſoyez mon aide & ſecours*, nous fait voir tout à la fois, Pſal. 26. 9.
ı'il vouloit accomplir ce que Dieu
ordonne, & qu'il avoit beſoin de
ırir à luy pour le pouvoir accomplir.
nême quand celuy qui nous dit que
›me ne ſçauroit avoir la continence ſi ne la luy donne, s'eſt tourné vers Sap. 8. 21.
ı, & qu'il a imploré ſon ſecours, il

III. CLASSE. AN. 414.

vouloit, sans doute, dés-là qu'il se tournoit vers Dieu, & qu'il demandoit sa grace ; mais dequoy cette volonté auroit-elle été capable sans cette grace qu'il demanda ? Car quand on trouveroit que l'on peut déja quelque chose, avant même d'avoir rien demandé à Dieu, cela ne sert de rien si l'on n'a soin de rendre graces, de ce que l'on trouve que l'on peut, à celuy à qui il faut demander ce qu'on ne peut pas encore. Ainsi celuy qui a la continence, a sans doute la volonté de pratiquer cette vertu, que l'on n'a point qu'on ne le veüille ; mais l'auroit-il, cette volonté même, si elle ne luy avoit été donnée ? Car *qu'avez-vous*, dit le grand Apôtre, *que ne vous ait été donné ? & si ce que vous avez vous a été donné, comment vous en glorifiez-vous comme s'il ne vous avoit point été donné ?* C'est à dire, pourquoy vous glorifiez-vous comme si vous teniez de vous-même ce que vous n'auriez point, & que vous n'auriez même pû avoir, s'il ne vous avoit été donné.

Bonne volonté, effet de la grace.

1. Cor. 4. 7.

Quand l'Apôtre nous parle de la sorte, c'est afin que *celuy qui se glorifie ne se glorifie que dans le Seigneur*, & non pas dans luy même ; & que celuy qui n'a pas encore de quoy se glorifier demande à Dieu,

2. Cor. 10. 17.

n'attende rien de luy-même. Car — III. CLASSE. A N. 414.
vAUT mieux avoir moins, & deman-
- à Dieu ce qu'on n'a pas, que d'a-
ir davantage, & de s'attribuër ce qu'on
parce qu'il vaut mieux monter de bas
haut, que de tomber de haut en bas;
parce que, comme il est écrit, *Dieu re-*
aux orguëilleux, & ne donne sa grace — *Jacq. 4. 6.*
aux humbles La connoissance que la
nous donne de ce que nous devons
uloir ne fait donc que multiplier nos
chez, à moins que nous ne soyons — *Effet de la grace.*
lez de la grace, & qu'elle ne nous
nne le pouvoir d'accomplir ce que
us voulons, & la volonté d'accom-
r ce que nous pouvons. Or la grace
us aidera si nous ne presumons point
nos forces; si nôtre cœur, bien loin
s'élever & de s'enfler d'orguëil,
tient dans l'humilité; si nous rendons — *Rom. 12. 16.*
ces à Dieu de ce que nous nous — *Qui sont ceux que la grace assiste.*
uvons capables de faire; si nous luy
mandons humblement, & avec un de-
ardent ce qui est encore au dessus de
s forces; & si nous fortifions nos — *Oeuvres de misericorde, en quoy consistent.*
eres par les œuvres de misericorde,
i consistent à donner afin qu'il nous
 donné, & à pardonner afin qu'il — *Luc. 6. 37. & 38.*
us soit pardonné.

1. QUANT à ce qu'ils * disent qu'un — CH III. * Pelagiens.

III. CLASSE AN. 414 enfant, quoique prevenu de la mort avant que d'avoir pû recevoir le Baptême, ne sçauroit perir, parce qu'il est né sans peché, cela ne s'accorde pas avec ce que dit l'Apôtre; & je croy qu'il vaut mieux s'en rapporter à l'Apôtre qu'à eux. Voicy donc ce que dit le Docteur des nations, ou plûtôt

1. Tim. 2. 7. Jesus-Christ par luy. *Le peché est entré*

Rom. 5. 12. *dans le monde par un seul homme, & la mort par le peché; & c'est ainsi qu'elle a passé dans tous les hommes, tous ayant peché par un seul;* & un peu plus bas, *le jugement attiré sur les hommes par un seul peché, les jette dans la condamnation, & la grace, aprés même plusieurs pechez, leur produit la justification.*

Peché originel, clairement étably par saint Paul.

Iibd. v. 16.

Si ces gens-là peuvent donc trouver quelque enfant à la generation duquel la concupiscence dérivée d'Adam n'ait point eu de part, ils pourront dire que celuy-là n'a point encouru la *condamnation* generale, & que par consequent il n'a pas besoin de la grace de J. C. pour en être délivré.

Car quel est ce peché par lequel l'Apôtre dit que nous avons tous encouru la *condamnation*, sinon le peché

Rom. 5. 16 d'Adam? Et pourquoy ajoûte-t'il que nous sommes justifiez par la grace aprés même plusieurs pechez, sinon parce que

;race de J. C. efface non seulement ce
hé commun, avec lequel naissent tous
descendans d'Adam, mais encore
s les autres pechez, que ces criminels,
ıant à croître, ajoûtent à celuy-là par
r mauvaise vie ? Voilà donc l'Apôtre
declare que ce *seul peché* qui infecte
ıt ce qui descend d'Adam par la voye
linaire de la propagation, suffit pour
:ourir la *condamnation*. Et dés-là le
ptême est necessaire aux enfans mê-
e; & ils ont besoin que la grace de la
generation les délivre de cette *condam-
tion*, à quoy la maniere dont ils ont
engendrez les assujettit. Car comme
ı'y a point d'homme qui ait été en-
ndré selon la chair que par la propa-
:ion dont Adam est le principe, de
me il n'y en a point qui soit regeneré
rituellement que par Jesus-Christ.
ais au lieu que la generation charnelle
nous rend sujets à la condamnation
e par un seul peché, la regeneration
rituelle efface non seulement ce seul
:hé, pour lequel on baptise les en-
ıs, mais tous les autres que les hom-
:s peuvent avoir ajoûtez par leur mau-
se vie à celuy dans lequel ils ont été
gendrez. C'est ce qui fait que l'Apô-
ajoûte, *Si la mort a regné dans le mon-*

Source du peché originel.

Ibid. 17.

III. CLASSE. AN. 414. *de par un seul homme, & par un seul p[...] de cet homme, à plus forte raison ceux*
Rom. 5. 17. *reçoivent l'abondance de la grace & du de la justice regneront-ils dans la vie pa[...] seul homme qui est Iesus-Christ. Comme [...] c'est par le peché d'un seul que tous les hom[...]*
Ibid. v. 18. *sont tombez dans la condamnation, [...] c'est par la justice d'un seul que tous les ho[...] mes reçoivent la justification & la vie. [...] comme plusieurs sont devenus pecheurs pa[...]*
Ibid. v. 19. *desobeïssance d'un seul, ainsi plusieurs [...] justifiez par l'obeïssance d'un seul.*

12. Que diront-ils à cela; & que le[...] reste-t'il que de soûtenir que l'Apôtr[...] été dans l'erreur? Voilà le vase d'élect[...]
Act. 9. 15. le Docteur des nations, la trompette [...]
1. Tim. 2. 7. Jesus-Christ, qui publie à haute voix q[...]
Rom. 5. 16. *tous ont encouru la condamnation par [...] seul*, & ceux-cy disent qu'il n'en est rie[...] & soûtiennent que les enfans, qu'ils [...] connoissent pour des descendans de [...] *seul homme*, dont parle l'Apôtre, [...] tombent point dans la condamnatio[...] quoiqu'ils meurent sans avoir été ba[...] tisez en Jesus-Christ. *Le jugement*, dit [...]
Rom. 5. 16. saint Apôtre, *attiré sur les hommes pa[...] un seul*, c'est à dire par un seul pe[...] ché, *les jette dans la condamnation*, [...] *la grace aprés même plusieurs pechez le[...] produit la justification.* Voilà donc d'un

le jugement attiré sur les hommes *un seul peché*, qui les jette dans la lamnation, & de l'autre la grace, qui ne aprés plusieurs pechez, leur pro-la justification. S'ils n'osent donc contredire ce grand Apôtre, qu'ils expliquent comment ils entendent ce jugement attiré sur les hommes *un seul peché* leur produit la con-nation. Car nous ne sommes pas en e comment celuy que plusieurs pe-z leur attirent, la leur produit; & sçavons que quand ils viennent de-le Tribunal de Dieu chargez de leurs pechez, c'est pour y être con-nez.

III. CLASSE. A.N. 414.

Rom. 5. 16.

ira-t'on que l'Apôtre n'a voulu fai-ntendre autre chose par là sinon que ché a commencé par Adam, & que me les autres hommes ne pechent son imitation, il est vray de dire que ce premier peché qui les entraîne le jugement & la condamnation; que ce n'est qu'à l'exemple de celuy-u'ils commettent les autres pechez où ils s'attirent la condamnation à -mêmes? Mais si par ce *seul peché* l'Apôtre parle, il n'a voulu faire ndre que les pechez commis à l'i-tion du peché d'Adam, pourquoy

Vaine deffaite des Pelagiens, refutée.

Rom. 5. 16. *peché* seul produit la condamna

Car comme ces pechez particuli
* Pelagiens. chacun, que ces gens * icy prete
que l'Apôtre designe par ce *seu*
dont il parle, se trouvent, dans ce
sont condamnez, entre ce prem
ché à l'imitation duquel ils ont ét
mis, & le jugement qui les condan
se trouvent tout de même dans c
sont justifiez, entre ce premier pe
la grace qui les en delivre ; &
aprés s'être soüillez de plusieurs p
commis à l'imitation de ce prem
ché, que les uns tombent dans la c
nation, c'est aussi aprés s'être soü
plusieurs pechez, commis à l'im
de ce même peché, que les au
çoivent la grace qui les justifie. (
peut y avoir de rapport entre ce
ché, dont parle l'Apôtre, & les

ıy l'Apôtre dit-il d'un côté que le
:ment attiré ſur les hommes par *un*
peché leur produit la condamnation,
e l'autre, que la grace, *même aprés plu-*
·s pechez, leur produit la juſtification?
Que ces gens icy nous rendent donc
on de cette difference de langage,
qu'ils reconnoiſſent que ce qui a fait
ler l'Apôtre de la ſorte, c'eſt qu'il
it de ſon ſujet de ſuivre le parallele
.dam & de Jeſus-Chriſt, qu'il nous
t devant les yeux, l'un comme le
ıcipe de la generation charnelle, &
ıtre comme celuy de la regeneration
ˈituelle; mais avec cette difference,
: l'un n'eſt qu'homme, & que l'au-
eſt Dieu auſſi bien qu'homme; d'où
arrive qu'au lieu que la generation
nt Adam eſt le principe ne nous rend
upables que du ſeul peché qui paſſe de
y en nous, l'effet de la regeneration,
nt Jeſus-Chriſt eſt l'Autheur n'eſt pas
ımé à ne nous délivrer que de ce ſeul
ché que nous tirons d'Adam; &
l'ainſi au lieu que la condamnation
:e la generation charnelle nous attire,
:ſt fondée que ſur ce peché commun
:i lie tous les enfans d'Adam, (car
ux que nous ajoûtons à celuy-là par
s dereglemens viennent de nôtre

III. CLASSE. AN. 414

Rom. 5. 16.

Parallele d'Adam & de Jeſus-Chriſt.

III. CLASSE. AN. 414

mauvaise vie, & non pas de nôtre naissance,) la regeneration efface non seulement le peché que nous tenons d'Adam, mais tous ceux que nous y avons ajoûtez par la depravation de nos mœurs. C'est donc cette difference qui a fait dire à l'Apôtre, d'un côté, que le jugement attiré sur les hommes par
Rom. 5. 16. *un seul peché* les jette dans la condamnation, & de l'autre, que la grace, même *aprés plusieurs pechez* leur produit la justification.

Rom. 5. 17. 13. *Car si la mort*, continuë l'Apôtre, *a regné par un seul peché*, c'est à dire par ce peché que le baptême efface dans les enfans même, *à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grace & de la*
Ibid. *justice regneront-ils dans la vie par un seul homme qui est Iesus-Christ*, puisque cette vie où ils regneront sera éternelle, au lieu qu'en eux le regne de la mort ne fait que passer. *Comme donc c'est par le peché*
Rom. 5. 18. *d'un seul que tous les hommes sont tombez dans la condamnation*, dont les enfans ont par consequent autant de besoin que les autres d'être délivrez par le baptême, de *même c'est par la justice d'un seul que tous les*
Rom. 5. 18. *hommes reçoivent la justification & la vie.*

Comment le mot de tous se doit

Si l'Apôtre employe le mot de *tous* dans ce dernier membre comme dans le pre-

:, ce n'eſt pas que tous les hommes nt participans de la grace de la juſti-:ion, dont Jeſus-Chriſt eſt l'Autheur, qu'il y en a tant qui n'y ont aucune , & qui meurent de la mort éternel- mais c'eſt parce que DE LA MESME iere que de tous ceux qui naiſſent : la condamnation, il n'y en a aucun naiſſe autrement que par Adam; , de tous ceux qui ſont regenerez & fiez il n'y en a aucun qui le ſoit au-ıent que par Jeſus-Chriſt. COMME c nul n'eſt engendré qu'en Adam, ar Adam, nul n'eſt regeneré qu'en s-Chriſt & par Jeſus-Chriſt. Voilà ui fait que l'Apôtre employe le mot *ous* d'un côté comme de l'autre; & par la même raiſon qu'un peu au ous il employe de part & d'autre ce-de *pluſieurs*. *Comme pluſieurs*, dit-il, *devenus pecheurs par la deſobeïſſance ſeul, ainſi pluſieurs ſont rendus juſtes 'obeïſſance d'un ſeul*, où il eſt clair que ıot de *pluſieurs* eſt employé à l'égard dam pour celuy de *tous*, comme ce-de *tous* eſt employé plus haut à l'é-l de Jeſus-Chriſt pour celuy de *plu-s*.

III. CLASSE. AN. 414.

prendre auns un endroit important de ſaint Paul.

Rom. 5. 19.

4. Voyez, je vous prie, de quelle iere l'Apôtre s'attache à nous faire

III. CLASSE. AN. 414.

remarquer un homme de chaque c
Adam de l'un, & Jesus-Christ de l'a
& de les mettre en opposition, A
Rom. 5. 18. comme le principe de la *condamnati*
Jesus-Christ comme celuy de la *just*
tion. Car quoiqu'il ne soit venu au
de sous une chair mortelle que tar
temps aprés Adam, l'Apôtre rap
toute justification à Jesus-Christ;
nous faire entendre que même ce
y a eu de justes dans le temps de
cienne Loy, n'ont été délivrez &
fiez que par la même foy, par la
nous le sommes, c'est à dire par l
de l'Incarnation de Jesus-Christ
leur étoit prédite en ce temps-là,
me elle nous est annoncée presente
Et si l'Apôtre ne donne en cet e
que la qualité d'homme à Jesus-C
quoiqu'il soit Dieu aussi bien qu
me, c'est de peur qu'on ne croye c
ne soit par Jesus-Christ Dieu,
dire par le Verbe qui étoit dés le
mencement, & non pas par Jesus-
Homme, c'est à dire par la foy c
Incarnation, que les justes mê
ces temps-là ayent été délivrez
condamnation.

Foy en Jesus-Christ, principe de la justification des Saints de l'ancien Testament comme de celles des autres.

Car on ne sçauroit donner d'at
à ce principe que le même Apôt

encore ailleurs quand il dit, que *me la mort est venuë par un homme, la* *rrection des morts vient aussi par un* *re homme*; & que *comme tous meurent en* *m*, *tous seront vivifiez en Iesus-Christ.* III. CLASSE. AN. 414. 1. Cor. 15. 21. & 22.
I parle en cet endroit de la resur-ion des justes qui sera suivie de la éternelle, & non pas de la resur-ion des méchans, qui sera suivie de ort éternelle; & c'est pour cela qu'il ert du mot de *vivifiez*, qui ne sçau- convenir à ceux qui ne resuscite-t que pour la condamnation. C'est Jean 5. 29. figure de cette grande verité qu'il Levit. 12. 3. t ordonné par l'ancienne Loy, que enfans seroient circoncis le huitiéme de leur naissance, parce que le jour la Resurrection de Jesus-Christ, par se fait en nous *l'expoliation de la* *ir de peché* figurée par la Circonci- Col. 2. 11. i, se trouve le huitiéme dans l'or- des jours, puisque c'est le lendemain Sabat, c'est à dire du septiéme, que us-Christ est resuscité.

Pourquoy la Circoncision se faisoit le 8. jour de la naissance de l'enfant.

Or que les justes de l'ancienne Loy, nt été justifiez par la même foy par uelle nous le sommes, l'Apôtre nous prend encore ailleurs quand il dit, *me nous avons le même esprit de foy,* 2. Cor. 4. 13. & Ps. 115. 10. *t il est dit*, J'AY CRÛ, ET C'EST POUR-

III. CLASSE. AN. 414. QUOY J'AY PARLE', *nous croyons aussi; & c'est pourquoy nous parlons*. Car quand il dit, *le même esprit de foy*, c'est pour nous marquer qu'il n'y a point de difference de la foy des premiers justes à la nôtre, & qu'elle a eu pour objet, aussi bien que la nôtre, l'Incarnation de Jesus-Christ. Comme ce mystere ne leur étoit alors que prédit, comme une chose à venir, au lieu qu'il nous est presentement annoncé comme une chose faite & accomplie, & que dans le temps de l'ancien Testament, c'étoit un mystere caché, au lieu que dans le nouveau, c'est un mystere dévoilé & mis en evidence; les Sacremens qui le representoient dans ce temps-là étoient differens des nôtres, mais la foy étoit la même; parce que encore une fois, *comme c'est par Adam que tous tombent dans la mort, c'est par Jesus-Christ que tous seront vivifiez*. (1. Cor. 15. 22.)

15. Mais reprenons la suite de ce que nous expliquons de l'Epître aux Romains. Ce que l'Apôtre ajoûte aprés ces dernieres paroles que nous en avons rapportées, *la loy a été introduite pour donner lieu à l'abondance du peché*, (Rom. 5. 20.) ne regarde plus ce peché que nous tenons d'Adam, & qui avoit fait dire à saint Paul, (Ibid. v. 17.) un peu plus haut, que *la mort a regné par un seul*

me; & ce qu'il a voulu nous faire en- III. CLASSE. AN. 414
dre par là, c'est que la loy ne fait
augmenter le peché, soit la loy na- *Gal.* 3. 19.
elle, qui est gravée en nous, & que *Effet de la Loy.*
s commençons à connoître dés que
s sommes en âge de raison, soit la
écrite, & donnée par Moïse, qui n'est
plus capable que l'autre de donner
ie aux hommes, & de les délivrer de
:e loy de peché & de mort derivée Rom. 8. 2.
dam, & qui ne fait au contraire qu'a-
ter la prévarication au peché, puis-
, comme dit le même Apôtre, *où* *Rom.* 4. 15.
*y a point de loy, il n'y a point de pré-
ication.* Cependant cette loy natu-
e gravée dans le cœur de l'homme
l l'apperçoit dés qu'il est en état de se-
ir de sa raison & de sa liberté, & qui
dit qu'IL NE FAUT PAS faire aux au- *Loy naturelle.*
ce que nous ne voudrions pas que les
es nous fissent; cette loy, dis-je, Mat. 8. 12.
l prevaricateurs ceux-même qui *Premiere sorte de prévarication.*
nt point de connoissance de celle que
u a donnée aux hommes par Moïse;
'est ce qui a fait dire à David, *J'ay* *Psal.* 118. 119.
*vé que tous les pecheurs de la terre é-
nt des prévaricateurs.* Car tous les pe-
urs de la terre ne sont pas prévari-
eurs de la loy de Moïse: mais aussi
n'étoient prévaricateurs de quelque

III. CLASSE. AN. 414. autre loy, David ne les auroit pas t
appellez *prévaricateurs*, puiſque là n
Rom. 4 15. *n'y a point de loy, il n'y a point de prévu*
cation. Or il n'eſt ſorty des homm
d'Adam que depuis qu'il ſe fut ren
prévaricateur, en violant cette premi
Gen. 3. 6. loy qui luy fut donnée dans le Par
Loy de peché ſon principe. terreſtre ; & c'eſt ce qui fait que n
naiſſons avec cette loy de peché &
mort, dont il eſt dit, *Je voy dans*
Rom. 7. 23. *membres une autre loy qui combat cont*
loy de mon eſprit ; & qui me rend eſcla
cette loy de peché qui eſt dans les memb
mon corps.

Si cette loy de peché n'étoit point
tifié par les mauvaiſes habitudes, no
Par où la loy de peché ſe fortifie en nous. ſurmonterions plus aiſément ; quo
nous ne le puſſions en aucun cas ſans
cours de la grace de Dieu. Mais enfin
parce qu'elle nous fait agir contre l
miere de cette loy que nôtre raiſon
montre, dés que nous ſommes en âg
Pſ 118. 119. nous en ſervir, que tous les pech
de la terre deviennent *prevarica*
Deuxiéme ſorte de prevarication. Mais ce qui fait encore davantage a
der le peché, c'eſt la prevarication
Rom. 4. 15. loy-même que Dieu a donnée par l
ſe, qui n'eſt non plus capable que
tre de nous juſtifier : *Car ſi la loy qui*
donnée étoit capable de produire la v

nous, il seroit vray de dire que l'on seroit justifié par la loy. La loy écrite n'a donc fait que renfermer tous les hommes sous le peché; afin que ce fût par la foy en Iesus-Christ que ce que Dieu avoit promis fût donné à ceux qui croiroient en luy. C'est saint Paul qui parle, comme vous voyez, & qui avoit déja dit, un peu auparavant, que la loy n'est survenuë que pour donner lieu à la prevarication jusques à l'avenement de ce fils d'Abraham que les promesses regardoient, & qui n'est autre que Jesus-Christ. Car c'est ce divin Sauveur que l'Apôtre nous designe en cet endroit, & dont la seule grace sauve également, & les enfans qu'elle délivre de la loy de peché & de mort avec quoy nous naissons, & les adultes qui par le mauvais usage qu'ils ont fait de leur libre arbitre ont violé la loy naturelle de la raison; & ceux même qui ayant eu connoissance de la loy donnée par Moïse, & n'ayant pas laissé de la violer, ont éprouvé la verité de cette parole de l'Apôtre, *la lettre tuë.*

III. CLASSE. AN. 414.

Gal. 3. 21. & 22.

Ibid. v. 19.

Rom. 8. 2.

2. *Cor* 3. 6.

Troisiéme sorte de prevarication.

Il y a encore une autre prevarication qui consiste dans le violement des preceptes mêmes de l'Evangile, & c'est la plus horrible de toutes; c'est comme un quatriéme degré de mort, pour parler

III. CLASSE. AN. 414. ainsi, & cette mort, accompagné
puanteur & de pourriture, nous a
Que signi-fiint les 4. jours que le Lazare a été dans le sepulcre. figurée par l'état de ce mort *de q*
jours, dont parle l'Evangile. Il ne
pas neanmoins desesperer de ceux
me qui sont en cet état; & la grac
celuy qui cria, non d'une voix ordin
Jean 11. 39. mais d'une voix forte, *Lazare sort*
Jean. 11. 43. *tombeau*, nous doit encore faire es
pour eux.

16 *La loy n'a donc été introduit*
Rom. 5. 20. *pour faire abonder le peché*, soit par le
Par où la Loy fait abonder le peché. pris que font les hommes de ce que
commande, soit par la presomptio
fait que se confiant en leurs propre
ces, ils negligent d'implorer la g
& ajoûtent le crime de l'orguëil à
autres miseres. Mais lorsque la
de la vocation de Dieu fait com
dre à l'homme le sujet & le besoin
a de gemir, & que croyant d'un
telle qu'il faut en celuy qui est Au
du salut, il luy adresse ces parol
a. *Ps.* 50. 1. Prophete, [a] *Ayez pitié de moy, mon*
selon la grandeur de vôtre miser
b. *Ps.* 40. 5. [b] *Seigneur, ayez pitié de moy, gueriss*
c. *Ps.* 30. 2. *ame parce que j'ay peché contre vous*;
d. *Ps.* 118. 29. *dez-moy la vie par vôtre justice*; [d] *E*
nez de moy la voye de l'iniquité, *e*
e. *Ps.* 35. 12. *pitié de moy selon vôtre loy*; [e] *Que l'*

ue me tende point le pied, & ne me fasse point III. CLASSE.
tomber, & que la main des pecheurs ne AN. 414.
m'ébranle point; [f] *Dressez mes pas selon vos* f. *Psal.* 118.
preceptes, afin que nulle iniquité ne me do- 133.
mine; [g] *C'est le Seigneur qui dresse les pas* g. *Psal.* 36.
de l'homme, & c'est alors que l'homme de- 23.
sire les voyes du Seigneur; & plusieurs au-
tres semblables, par où l'Ecriture nous
apprend que pour accomplir ce qui nous
est commandé, il faut implorer le se-
cours de celuy qui nous l'a comman-
dé, lors, dis-je, que l'homme ge-
mit de la sorte en la presence de son
Dieu, & qu'il se porte vers luy, c'est
alors que *la grace abonde où le peché avoit* *Rom.* 5. 20.
abondé, comme dit le grand Apôtre en-
suite de ce que nous venons de rappor-
ter; c'est alors que beaucoup de pechez
luy sont pardonnez, parce qu'il aime
beaucoup; c'est alors que l'amour de *Luc.* 7. 47.
Dieu, qui fait accomplir la loy, est répan- *Rom.* 13. 10.
du dans son cœur, non par les forces du
libre arbitre qui est né avec nous, mais *Rom.* 5. 5.
par le saint Esprit qui nous est donné.

Car pour accomplir la loy, il ne suffit
pas de la connoître, puisqu'encore qu'el-
le fût connuë de celuy qui disoit, *je me* *Rom.* 7. 22.
plais dans la loy de Dieu selon l'homme in-
terieur, il n'a pas laissé d'ajoûter, *mais je* *Ibid. v.* 23.
sens dans les membres de mon corps une au-

Il ne dit pas, par mon libre arbi
pourquoy ? c'est que LA LIBERT
la grace est une revolte contre Die
tôt qu'une veritable liberté.

. 17. Or aprés que l'Apôtre a d
la loy est survenuë pour donner lieu à
Rom 5. 20. *dance du peché, mais que là où le pech*
Ibid. v. 21. *abondé, la grace a surabondé*, il ajoû
que comme le peché a regné en don
mort, ainsi la grace regne par la j
donnant la vie, par Iesus-Christ Nô
gneur, Quand il dit icy que *le*
regné pour donner la mort, Il ne
te point ce regne du peché à
& ne dit point, comme il avoit f
haut, que cela est arrivé *par*
homme, ou *par le premier h*
parce que depuis l'endroit où
Rom. 5. 20. que *la loy est survenuë pour don*

l'iniquité, ajoûtent, dans la suite de l'â- III. CLASSE. AN. 414
ge, à ce premier peché, qui est le seul dont les enfans soient coupables. Mais comme ces pechez mêmes, qui sont tout differens du peché d'origine, peuvent être effacez, aussi bien que celuy-là, par la grace du Sauveur, l'Apôtre, aprés avoir dit que *comme le peché a regné pour donner la mort, la grace regne par la justice pour donner la vie*, ajoûte, *par Iesus-Christ Nôtre-Seigneur*; pour nous faire entendre que c'est par luy que la grace regne, & qu'elle est victorieuse de tout peché. Rom. 5. 21

18. Que tout ce qu'on peut opposer de raisonnemens à ces paroles de l'Apôtre, *le peché est entré dans le monde par un seul homme, & la mort par le peché; & ainsi elle a passé dans tous les hommes par celuy en qui tous ont peché*, n'empêche donc point qu'on ne rende les enfans participans du salut qui se trouve en Jesus-Christ Nostre Seigneur. Car moins les enfans peuvent parler pour eux-mêmes, plus nous devons parler pour eux; et comme ils ne peuvent venir au monde que par Adam, ils n'y peuvent venir qu'avec son peché, dont ils ne sçauroient étre délivrez que par le Baptême de Jesus-Christ, puisque, comme dit le même Apôtre, *le peché a été dans le mon-* Rom. 5. 12. Ibid. v. 13.

III. CLASSE. AN. 414.

2. Cor. 3. 6.

de jusqu'au temps même de la loy; ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en a plus eu depuis la loy, mais qu'il a subsisté sous la loy même, parce qu'il ne pouvoit être aboli que par *l'esprit* de la grace, & non pas par *la lettre* de la Loy.

C'est donc de peur que les hommes se confiant dans les forces de leur volonté, ou plûtôt de leur vanité, ne crûssent que leur libre-arbitre n'avoit besoin que de la loy, & ne se mocquassent de la grace de Jesus-Christ, que l'Apôtre a dit que *le peché a été dans le monde* dans tout le temps même qui s'est écoulé depuis le commencement *jusques à la loy*; quoique

Rom. 5. 13.

que pendant qu'il n'y avoit point de loy, il ne fût point reconnu pour peché; parce qu'il ne le peut être que par la conviction & les reproches ou de la loy naturelle, & de la lumiere de la raison, qui n'est point dans les enfans, ou de la loy écrite, que les peuples n'avoient point encore.

Ibid. v. 14.

19. *Mais la mort*, continuë l'Apôtre, *n'a pas laissé de regner depuis Adam jusques à Moïse*, c'est à dire jusques sous la loy même donnée par Moïse; parce que cette loy n'étoit pas capable de détruire le regne de la mort, & que c'est la seule grace de J. C. qui l'a détruit. Et en qui est-ce

Ibid.

que la mort a regné? *Dans ceux mêmes*

ond le grand Apôtre, *qui n'avoient* III. CLASSE.
t peché; & comment y a-t'elle regné? AN. 414.
'a ressemblance de la prevarication d'A-
, continuë l'Apôtre. Car pour bien
'er dans le vray sens de ses paroles, il
mettre un point aprés celles-cy, *la*
a regné dans ceux même qui n'ont Rom. 5. 14.
t peché; aprés quoy l'Apôtre, com-
pour nous faire entendre comment
iort a regné dans ceux même qui
it point peché, ajoûte que c'est *par*
'ssemblance de la prevarication d'Adam,
: à dire, en ce que ceux même qui
it point encore peché, ont dans leur
ir quelque chose qui tient de la pre-
cation d'Adam. On peut aussi lire
: de suite, *la mort a regné depuis Adam* Rom. 5. 14.
ues à Moïse dans ceux même qui n'ont
t peché par la ressemblance de la preva-
tion d'Adam, c'est à dire, dans ceux
ne qui n'ont point peché par une
'aricacion semblable à celle d'Adam;
e qu'en effet ce n'est pas ainsi que les
ins ont peché; puisque n'ayant ny
ige de la raison qu'Adam avoit quand
peché, ny la connoissance d'aucun
epte pareil à celuy qui luy fut don-
k qu'il viola, ils ne sont coupables
icune prevarication, mais du seul
ié originel, qui fait regner la mort en Rom. 5. 16.

III. CLASSE. AN. 414. eux & les jette dans la condamnat
le regne de la mort n'étant détruit (
ceux que la grace de Jesus-Christ a
nerez,& qu'elle a fait passer sous le
de ce divin Sauveur.

Car quoique la mort temporelle
rivée de ce premier peché, fasse m
les corps de ceux-cy même, aussi
que ceux des autres, elle ne jette
leurs ames dans les supplices de l'
ce qui est l'effet de ce regne de la
Effet de la regeneration. dont l'Apôtre parle, comme L'EFF
la regeneration que la grace opere
faire que l'ame ne meure plus de
mort qui precipite dans les maux
nels, c'est à dire, qu'elle ne perde
vie de Dieu, ce qui n'empêche pa
ceux même qui sont rachetez, par
de la mort de Jesus-Christ, ne dem
sujets à la mort corporelle, qui se
xercice à leur patience & à leur
qui est la principale matiere des co
de cette vie, comme il a paru d
1. *Cor.* 15. 53. Martyrs. Mais celle-là même sera
tie par ce renouvellement de no
que l'esperance de la resurrection
promet; car alors cette mort
grace de Jesus-Christ empêche
gner en ceux qui luy appartienne
de precipiter leurs ames dans les fl

de

'enfer, *sera absorbée par une pleine &* III. CLASSE.
aite victoire. Il y a des exemplaires AN. 414.
ôtent la negative dans ces dernieres 1. Cor. 15.
oles de saint Paul, & qui portent, *la* 54.
t a regné dans ceux même qui ont peché
la ressemblance de la prevarication d'A-
. Mais quand on liroit de la sorte,
ıême sens demeureroit toûjours; &
udroit toûjours entendre ces paroles
rapport à ce qui est dit plus haut,
us ont peché en Adam; c'est avoir pe- Rom. 5. 12.
ar quelque chose qui tient de la
ication d'Adam. Mais enfin les
nplaires grecs, qui sont les textes
inaux, puisque les latins ne sont
des traductions du grec, portent
r la plusspart comme nous avons dit.
. Quant à ce que l'Apôtre ajoûte,
Adam a été *la forme* ou la figure *de*
qui doit venir, cela reçoit encore Rom. 5. 14.
rses interpretations. Car ou l'Apô-
a voulu dire par là que le premier
am a été la figure du second, qui est
us-Christ, mais une *figure* d'opposi-
ı & de contrarieté; en sorte qu'*au*
que tous meurent en Adam, tous sont
ifiez en Iesus-Christ; & qu'*au lieu que*
eurs sont devenus pecheurs par la deso-
ance de l'un, plusieurs ont été faits
s par l'obeïssance de l'autre. Que si

Adam figure de Jesus-Christ, & comment.
1. Cor. 15. 45.
1. Cor. 15. 22.
Rom. 5. 19.

III. CLASSE. AN. 414.

l'on prend le mot de *futuri* au ne
aura voulu dire qu'Adam a été po
ce qui devoit naître de luy, un
& un caractere de mort; puisqu'i
primé la mort à tous ses desce
Mais le premier sens est le me
comme il paroît par le soin avec
l'Apôtre insiste sur ce parallele, é
opposition d'Adam à Jesus-Christ.
peur qu'on ne s'imaginât que t
égal entre Adam & Jesus-Christ,
n'y eût pas plus d'un côté que de l
l'Apôtre ajoûte, *il n'en est pas nea*
de la grace comme du peché: car si p
sont morts par le peché d'un seul, le
Rom. 5. 15. *la misericorde de Dieu s'est répandu*
coup plus abondamment sur plusieurs
grace d'un seul homme, qui est Jesus-
ce qui ne veut pas dire que ce
qui la grace a été répanduë fass
Plus de damnez sans comparaison que de sauvez.
plus grand nombre, puisqu'au co
le nombre des méchans & des d
est sans comparaison le plus grand
que la grace se répand avec bie
d'abondance que le peché. Car a
Qui sont ceux en qui la forme de mort ne fait que passer.
que dans ceux qui sont rachetez p
sus-Christ *la forme* de mort imprim
Adam ne fait que passer, *la for*
Dieu, que Jesus-Christ leur impri
demeure éternellement.

'est donc comme si l'Apôtre avoit dit, III. CLASSE. AN. 414.
ique le premier Adam soit la figure
second, par le rapport d'opposition
se trouve entre l'un & l'autre, le
n que produit la regeneration qui
nt de l'un, va bien plus loin que le mal
ché à la regeneration qui vient de
tre. *Et il n'en est pas du don que nous
vons*, continuë l'Apôtre, *comme du
qui nous est arrivé* par un seul hom-
: *car au lieu que la condamnation que
s avons encouruë par Adam, ne vient
d'un seul peché, nous sommes justifiez
la grace aprés plusieurs pechez*; c'est
ire, que dans ce parallele d'Adam à Je-
-Christ non seulement il y a differen-
en ce qu'au lieu que le mal qui vient
Adam n'est que pour un temps, dans
ux que Jesus-Christ a rachetez, le
nfait de la grace y demeure éternel-
ment; mais encore en ce qu'au lieu
e ceux même d'entre les descendans
Adam qui ne sont coupables que du
l peché qu'ils tirent de luy, tombent
ns la damnation, s'ils ne sont rachetez
: J. C. la grace de sa redemption dé-
re non seulement de ce peché-là, mais
tous ceux que la prevarication & l'a-
ndance de l'iniquité y peuvent avoir
ûtez, comme nous avons dit plus haut.

Rom. 5. 16.

III. CLASSE. AN. 414.

21. Gardez-vous donc bien de
laisser aller à quoy que ce soit qu'on
puisse dire de contraire à ces parol
l'Apôtre, & à leur veritable sens, si
voulez vivre en Jesus-Christ, &
Jesus-Christ. Car si l'Apôtre n'a
fait tout ce grand discours que
nous faire entendre, comme ces gen
» le pretendent, que les hommes ne
» pecheurs par Adam que parce qu'ils
» imitateurs de son peché, & non pa
» aucun peché qui passe de luy en
il auroit allegué le Diable plûtôt q
dam, puisque le Diable est le pre
pecheur, & qu'encore qu'il ne passe
de luy en nous par voye de propagat
Jean 8. 43. il ne laisse pas d'être appellé le pere
impies, parce que les méchans sui
son exemple quand ils pechent. C
ainsi qu'encore que nous ne descendi
point d'Abraham selon la chair, l'E
Rom. 4. 12. ture ne laisse pas de l'appeller *nôtre p*
Sap. 2. 25. parce que nous sommes les imitat
de sa foy, comme *ceux qui suivent le p*
du Diable sont les imitateurs de son pech

* Pelagiens.

Deffaite des Pelagiens, prevenuë,

Peut-être que ces gens-là * dir
qu'encore que l'Apôtre n'ait voulu f
entendre autre chose par tout ce q
dit en cet endroit, sinon que nous i
tons Adam quand nous pechons,

lleguer sur cela, comme celuy à qui III. CLASSE. AN. 414.
ce qu'il y a eû de pecheurs parmy
ommes appartiennent, parce qu'il
le premier pecheur d'entre les Mat. 23 35.
nes. Mais comme Abel est aussi le
ier des Justes, & que ce qu'il y en a
puis luy, sont tout aussi bien ses
eurs, que les pecheurs sont imita- ... *& refutée.*
d'Adam, il y auroit eu autant de
de mettre Abel à la tête des Jus-
de vouloir qu'ils luy appartins-
que de mettre Adam à la tête des
urs, & de vouloir qu'ils luy appar-
ent : ainsi c'étoit Abel qu'il falloit
er à Adam. Ce n'est pas Abel nean-
; que l'Apôtre luy oppose, mais
-Christ; & pourquoy? parce que
même maniere que ce premier
me a infecté sa posterité par son
, de même ce Dieu-homme sauve
justice, ceux qui composent son
ge; celuy-là en faisant passer sa
ure en nous par la propagation de
ir, ce que le Diable ne pouvoit *Par où le pechè d'Adam passe en nous.*
avec toute sa malice, & l'autre en
uniquant l'Esprit de grace, ce
el ne pouvoit faire avec toute sa
e.

Nous avons traité amplement
matiere dans d'autres ouvrages,

III. CLASSE. AN. 414.

& même dans des discours faits aux Fidelles dans l'Eglise; parce qu'il s'est aussi trouvé parmy nous des gens infectez de ces nouvelles erreurs, qui les semoient par tout autant qu'ils pouvoient. La misericorde de Dieu en a gueri quelques-uns de cette peste par nôtre ministere, & par celuy de nos freres. Je croy neanmoins qu'il y en a encore en ces quartiers, & sur tout à Carthage: mais la crainte que leur imprime la foy qu'ils trouvent constamment établie dans l'Eglise, fait qu'ils n'osent plus debiter leur doctrine qu'en secret. Un d'eux nommé Celestius [a] avoit si bien

a. CELESTIUS étoit Ecossois selon saint Jerôme. Usserius le fait de la race de Salomon, Duc de Cornuailles; au moins étoit-il d'une famille Noble, comme l'assure Marius Mercator, qui ajoûte qu'il étoit Eunuque de naissance. Saint Jerôme le traite avec assez de mépris pour sa capacité; neanmoins saint Augustin en parle comme d'un homme d'esprit; & Marius semble loüer son érudition. Il avoit au moins une facilité de parler qui imposoit beaucoup, & qui luy donna moyen dinspirer à un grand nombre de gens les erreurs de Pelage son maître. Il les répandit sur tout dans Carthage, & ayant voulu s'y acquerir de l'authorité par le caractere du Sacerdoce, Paulin Diacre de l'Eglise de Milan, l'accusa devant Aurele, qui assembla un Concile, ou Celestius fut condamné & excommunié en 412.

Les principales erreurs qui luy furent objectées par le Diacre Paulin, étoient 1. *qu'Adam étoit sorti des mains de Dieu, sujet à la mort, & qu'il l'auroit toûjours subie quand il n'auroit peché.* 2. *Que son peché n'avoit fait tort qu'à luy, & non point à sa posterité.* 3. *Que la Loy fai-*

soit arriver au Royaume du Ciel, aussi bien que l'Evangile. III. CLASSE.
4. *Que dés avant l'avenement de Jesus-Christ, il s'étoit trouvé des hommes exempts de tout peché.* 5. *Que les enfans naissent dans l'état où étoit Adam avant sa prevarication.* 6. *Que la mort & la prevarication d'Adam ne est non plus principe de mort pour tous les hommes, que la Resurrection de Jesus-Christ principe de Resurrection pour nous.* C'est ce qu'on apprend de S. Augustin même, au livre de *Gest. Pelag.* chapitre 11. où il dit, que tous les articles de la doctrine de Celestius, furent condamnez par Aurele, & par toute qu'il y avoit d'autres Evêques dans ce Concile. AN. 414.

Celestius chassé de Carthage s'en alla dogmatiser en Sicile; puis passa en Asie, où il fut fait Prêtre par surprise, & d'où il vint à Rome aprés la mort du Pape Innocent, qui avoit confirmé les deux Sentences des Evêques d'Affrique, contre luy & Pelage en 416. Il s'efforça inutilement de surprendre le Pape Zosime, qui luy ayant été d'abord favorable à cause de son hypocrisie, & des termes équivoques dont il avoit couvert ses erreurs dans sa Requête & dans sa Confession de Foy, fut éclaircy par les instructions que les Evêques d'Affrique luy envoyerent, & condamna ensuite cet heretique que l'Empereur chassa de Rome.

Il se refugia à Constantinople ou Atticus, qui en étoit Evêque, le condamna; ce qui luy fit prendre la resolution de retourner à Rome, où il demeura quelque temps caché; mais ayant été découvert, il en fut chassé par l'Edit de Constance Auguste en 420. Enfin ayant encore essayé en vain de tromper le Pape Celestin, on croit qu'il retourna en son païs avec Pelage, pour y debiter leur mauvaise doctrine. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle y fut répanduë en ce même temps par eux ou par leurs Disciples; mais deux Evêques de nos Gaules, saint Loup Evêque de Troyes, & saint Germain Evêque d'Auxerre, passerent par deux fois en cette Isle; où par leurs predications, leurs soins & leurs miracles, ils éteignirent le feu que ces miserables y avoient allumé.

Comme Celestius s'étoit beaucoup signalé à établir la Doctrine de Pelage, on nomma aussi *Celestiens* les Sectateurs de cette heresie, selon S. Augustin, Livre des heresies chapitre 88. & ce n'est que sous ce nom qu'ils furent condamnez par le Concile d'Ephese de l'an 431.



terent devant les Evêques, ou
contraint d'avoüer que ce qui fai
baptise les enfans, c'est qu'ils ont
aussi bien que les autres, de la R
ption de Jesus-Christ. Or quoiqu
rien voulu dire de plus précis su
ché originel, il a donné une gra
teinte à sa doctrine par le seul
redemption. Car dequoy est-ce
enfans ont besoin d'être tirez pa
demption de Jesus-Christ, sine
puissance du Diable ? & par où
sous sa puissance, sinon par le pe
ginel ? Quel est le prix de cette
Eph. 1. 7. ption, sinon le sang de Jesus-
& n'est-ce pas uniquement pou
Math. 26. 28. mission du peché que ce sang a
pandu, comme l'Evangile le dit
pres termes ?

tâche de corrompre vôtre foy ; & c'est ce qui fait que j'ay crû le devoir nommer. Mais que ce soit luy ou d'autres infectez des mêmes erreurs, (car il y en a plus qu'on ne sçauroit dire , & dans les lieux où l'on ne s'applique point à les reprimer , ils en entraînent d'autres dans leur secte, & se multiplient par ce moyen de telle sorte, que je ne sçay où cet orage ira fondre,) nous aimerions mieux qu'ils voulussent se laisser traiter & guerir dans le sein même de l'Eglise, que d'en venir à les en retrancher, comme des membres gangrenez & incurables, à moins qu'une necessité pressante ne nous y force. Car il est à craindre qu'en voulant épargner ce qui est déja pourri, la pourriture ne gagne. Mais la misericorde de Dieu est toute puissante pour les guerir de cette peste, sans que nous soyons obligez d'en venir-là ; & c'est ce qu'il fera sans doute s'ils considerent avec les yeux de la foy , la verité renfermée dans cette parole du Prophete, *Quiconque invoquera * le nom du Seigneur sera sauvé* ; & qu'ils s'y attachent fortement.

III. CLASSE. AN. 414.

* C'est à dire, quiconque connoissant sa foiblesse & son impuissance , & le besoin qu'on a du secours de la grace, le demandera humblement à Dieu , & y mettra toute sa confiance.

Joel. 2. 32.

CHAP. VI. *Autre erreur des Pelagiens,*

23. J'AY encore à vous répondre en peu de mots sur ce qui regarde les riches , & qui fait le sujet d'une autre de

III. CLASSE. AN. 414 vos queſtions. Car vous dites que ces
gens-là ſoûtiennent que les riches qui
ne ſe défont point de leurs richeſſes ne
ſçauroient avoir part au Royaume de
Dieu; qu'ainſi, s'ils y veulent entrer, il
faut qu'ils vendent tout ce qu'ils poſſe-
dent pour le diſtribuer aux pauvres; &
que ſans cela tout le bien qu'ils pour-
roient faire en employant leurs richeſ-
ſes aux bonnes œuvres que la loy de
Dieu preſcrit ne leur ſerviroit de rien.
Cependant il y a bien longtemps que
malgré tous les raiſonnemens de ces
gens-icy, nos peres Abraham, Iſaac, &
Gen. 13. 2. Jacob, qui poſſedoient de fort grands
biens, comme la parole de verité nous
refutée. l'apprend, ont paſſé de cette vie dans le
ſejour du repos; & celuy qui de verita-
2. *Cor.* 8. 9. blement riche qu'il étoit, s'eſt fait pauvre
pour l'amour de nous, & dont les pro-
meſſes ſont fidelles, nous aſſure que ce
ſera non au deſſus d'eux, ny autre part
que là où ils ſont, mais *avec eux*, que
Math. 8. 11. tout ce grand nombre de Bien-heureux
qui viendront d'Orient & d'Occident,
auront place dans le Royaume du Ciel.

Auſſi voyons-nous que même ce riche
Luc. 16. 19. orguëilleux qui ne s'habilloit que de fin
20. 21. *&c.* lin & de pourpre, qui faiſoit tous les
jours une chere magnifique, & qui aprés

ırt fut precipité dans les tourmens
nfer, auroit obtenu misericorde,
oit luy-même exercé misericorde
s ce pauvre couvert d'ulceres,
voyoit étendu devant sa porte, &
negligeoit de secourir. Et si ce pau-
avoit été Juste, & qu'il n'eût point
'autre merite que sa pauvreté, il
ɔit pas été porté par les Anges dans
ı de cet Abraham, qui pour avoir
:he sur la terre; n'en a pas été moins
Et c'est pour nous faire voir que
est pas precisément la pauvreté,
la pieté que Dieu recompensa dans
& que ce ne sont pas non plus les
sses, mais l'impieté qui attirerent la
ımnation sur l'autre, qu'en même
s que le riche impie tombe dans
mmes de l'enfer, le pauvre & jus-
zare est porté dans le sein d'un au-
che, mais qui dans le temps qu'il
edé des richesses sur la terre en fai-
peu de cas, & étoit si éloigné de
ettre en balance avec ce que Dieu
ımmandoit, que plûtôt que de luy
beïr, il se mit en devoir d'immo-
n fils unique, qu'il desiroit & qu'il
ɔit de laisser heritier de tous ses

. Peut-être qu'ils répondront que

III. CLASSE. AN. 414.

Gen. 13. 2.

Luc. 16. 22 &c.

Gen. 22. 10.

Réponse.

III. CLASSE. AN. 414.

Réponse des Pelagiens prevenuë.

les anciens Peres n'avoient-garde de ve
dre tout leur bien & de le distrib
aux pauvres, puisque Dieu ne le le
avoit pas commandé; & que la nouve
alliance n'étant pas encore manifesté
comme elle le devoit être dans la ple
tude des temps, il n'étoit pas à prop
de manifester non plus la vertu de
saints Patriarches, qui leur eût fait fa
cette grande action le plus aisément
monde, & que Dieu voyoit sans do
dans leur cœur, puisqu'il leur a re
un témoignage si avantageux, qu'en
qu'il soit le Dieu de tous les Saint
parle de ceux-cy comme de ses pr
Exod. 3. 15. paux amis, lorsqu'il dit, *Je suis le
d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob;
mon nom pour l'Eternité.* Mais qu
1. Tim. 3. 16. que le grand Mystere de la pieté
ru sous le voile d'une chair com
nôtre, & que toutes les nations o
éclairées par l'avenement de Jesus-
venu pour les appeller, & en qui ce
miers Peres ont crû comme nous,
que cet arbre de la foy, qui devoit
ser dans son temps, & sur qui les n
Rom. 11. 24. devoient être entées, comme
grand Apôtre, fût encore caché
comme dans sa racine, il a été d
Mat. 19. 21. riches, *allez, vendez tout ce qu*

possedez ; donnez le aux pauvres pour vous, en faire un thresor dans le Ciel ; & venez & me suivez. III. CLASSE. AN. 414.

25. Si c'est là ce qu'ils répondent, il y a quelque chose de plausible : mais il faut tout entendre, & prendre-garde à tout ; car il ne seroit pas raisonnable de n'avoir des oreilles que pour une partie, & de n'en point avoir pour l'autre. A qui est-ce que Jesus-Christ a parlé de la sorte ? c'est à ce riche qui le consultoit sur ce qu'il avoit à faire pour étre sauvé. Or quand il dit à Jesus-Christ, *que faut-il que je fasse pour arriver à la vie éternelle*, Jesus-Christ ne luy répondit pas, si vous y voulez arriver allez & vendez tout ce que vous possedez ; mais seulement, *gardez les Commandemens*. Et ce ne fut qu'aprés que ce jeune homme luy eut repliqué qu'il avoit gardé tous ceux que Jesus-Christ luy avoit citez, & qu'il luy eut demandé ce qui luy manquoit encore, que ce divin Sauveur luy dit, *Si vous voulez étre parfait, allez vendre tout ce que vous possedez, & le donnez aux pauvres*, à quoy il ajoûta, *& vous aurez un thresor dans le Ciel* ; de peur que ce jeune homme, qui avoit un grand amour pour ses richesses, ne crût que ce fût les perdre que de les distribuer aux

... & refutée.

Mat. 19. 16.

Ibid. v. 17.

Ibid. v. 20.

Mat. 19. 21.

III. CLASSE. AN. 414. pauvres; & ensuite, *venez & me suivez*, afin qu'on ne crût pas qu'il servît de rien de donner tout son bien aux pauvres, si l'on ne suit Jesus-Christ. Pour le jeune homme, il se retira tout contristé, & c'étoit à luy à voir comment il avoit observé les preceptes de la Loy : car je croy qu'il s'en vantoit avec plus d'arrogance que de verité.

Ce qui donne du prix aux aumônes.

Mat.19.22.

Mais enfin Jesus-Christ distingue nettement l'observation des preceptes de la Loy, d'avec cette autre perfection plus élevée; puisqu'il dit d'un côté, *si vous voulez arriver à la vie gardez les Commandemens*; & de l'autre, *si vous voulez être parfait allez vendez tout ce que vous possedez, &c.* Pourquoy ne veut-on donc pas que les riches, quoy qu'au dessous de ce degré de perfection, arrivent à la vie, s'ils observent les preceptes, s'ils donnent afin qu'il leur soit donné, s'ils pardonnent afin qu'il leur soit pardonné?

Mat.19.17.

Ibid. v. 21.

Luc. 6. 37. & 38.

26. Pouvons-nous douter que saint Paul ne fût un fidele Ministre de la nouvelle alliance, lorsqu'écrivant à Timothée, il luy disoit, *Ordonnez aux riches de ce monde de n'être point orgueilleux, de ne mettre point leur confiance dans une chose aussi peu solide que les richesses, mais dans*

2. Cor.3.6.

1. Tim. 6. 17. 18. & 19.

le Dieu vivant, qui nous fournit avec abondance ce qui est necessaire à la vie ; d'être charitables & bien-faisans ; de se faire riches en bonnes œuvres ; de donner de bon cœur ; de faire part de leurs biens à ceux qui sont dans le besoin ; de s'acquerir un thresor, & de s'établir un fondement solide pour l'avenir, afin de pouvoir arriver à la veritable vie, c'est à dire à celle dont Jesus-Christ parloit, quand il dit à ce jeune homme, *si vous voulez arriver à la* VIE, *gardez les Commandemens*. III. CLASSE. AN. 414. Mat. 19. 17.

Sans doute que quand l'Apôtre donnoit ces regles pour les riches il songeoit à les instruire, & non pas à les tromper. Or il ne dit pas ordonnez aux riches de ce monde de vendre tout ce qu'ils ont, de le distribuer aux pauvres, & de suivre Jesus-Christ ; mais, *de n'être point orgueilleux, & de ne point mettre leur confiance dans une chose aussi peu solide que les richesses*. Aussi ne faut-il pas, comme nous avons déja dit, imputer aux richesses la damnation de ce malheureux riche qui negligeoit de secourir le pauvre mais juste Lazare, qu'il voyoit étendu par terre devant sa porte. Ce qui l'a perdu c'est cet *orgueil* dont l'Apôtre avertit les riches de se garder, & cette *confiance dans des richesses incertaines &* 1. Tim. 6. 17. Luc. 16. 20. 1. Tim. 6. 17.

III. CLASSE. AN. 414. *perissables*, qui faisoit que ce riche se trouvoit heureux par la magnificence de ses habits & de sa table.

Ce que c'est que mettre son esperance dans ses richesses.

27. Peut-étre que ce qui fait croire à ces gens-là * que les riches ne sçauroient entrer dans le Royaume du Ciel, quelque soin qu'ils ayent de s'acquitter de ce que l'Apôtre leur ordonne, ce sont les paroles que Jesus-Christ dit à ses Disciples aprés que ce jeune homme se fut retiré, *en verité, je vous le dis, il est bien difficile qu'un riche entre dans le Royaume du Ciel; je vous le repete encore, un chameau passera plus aisément par le trou d'une aiguille, qu'un riche n'entrera dans le Royaume du Ciel.* Mais il faut ou que l'Apôtre parle contre Jesus-Christ, ou que ces gens ne sçachent ce qu'ils disent; qu'un Chrétien choisisse, & qu'il voye lequel des deux il doit croire. Pour moy je pense qu'il vaut mieux croire qu'ils ne sçavent ce qu'ils disent, que de croire que saint Paul ait parlé contre Jesus-Christ. Que ne l'écoutent-ils, ce divin Sauveur luy-même lorsque voyant ses Disciples contristez du malheureux état des riches, il leur dit pour les consoler, *ce qui est impossible aux hommes est facile à Dieu?*

* Pelagiens.

Mat. 19. 23. & 24.

Ibid. v. 26.

Deffaites des Pelagiens.

28. Mais, disent-ils, quand Jesus-» Christ a parlé de la sorte, il n'avoit en vûë

que

que ces riches qui ayant oüy prêcher « III. CLASSE. AN. 414.
l'Evangile, vendroient tout leur patri- «
moine, en distribuëroient le prix aux « Mat. 19.
pauvres, & le suivroient. C'est par là « 21.
que se devoit faire ce qui paroissoit si «
difficile aux Apôtres; & quand saint « 1. *Tim.* 6.
Paul promet la veritable vie aux riches « 19.
qui auront soin de ne se point enorguëil- « *Ibid. v.*
lir, de ne point mettre leur esperance « 17.
dans une chose aussi peu solide que les « *Ibid. v.*
richesses, mais dans le Dieu vivant, « 18.
d'être bien-faisans, de donner volontiers «
& de faire part de leurs biens à ceux qui «
sont dans le besoin, ce saint Apôtre ne «
pretend pas que ce soit en gardant son «
bien qu'on puisse accomplir ces Regles, «
mais en vendant tout ce qu'on a. «

29. Mais quand ils parlent de la force, car je sçay que c'est ce qu'ils disent, ils devroient prendre-garde, en premier lieu, de quelle maniere Jesus-Christ releve en cet endroit la puissance de sa Grace, & ruine par consequent leur doctrine sur ce point; puisqu'il ne dit pas que ce qui paroît impossible aux hommes leur sera facile quand il leur plaira, mais que *ce qui est impossible aux hommes est facile à Dieu*. Voila ce qu'ils ont à remarquer d'abord; & qui doit les obliger de prendre-garde qu'en même temps

refutée.

Mat. 19. 26.

III. CLASSE. AN. 414. qu'ils condamnent ceux qui se glo
de leurs richesses, ils ne se confien
1. Tim. 6. 17. mêmes dans leur propre vertu. C
criture reprend dans un même en
Psal. 48. 7. *& ceux qui se confient dans leur propr*
tu; & ceux qui se glorifient de l'ab
ce de leurs richesses. Que les riches
dent donc que c'est à Dieu que
Mat. 19. 26. est impossible aux hommes est
& s'ils entrent au Royaume du
soit en faisant de bonnes œuvres d
biens s'ils les ont conservez, soi
les avoir vendus tout d'un coup
A qui nous devons attribuër nos bonnes œuvres. tribuëz aux pauvres, qu'ils att
leur bonheur à la grace de Jesus-
& non pas à leurs propres forces
* Pelagiens. que ceux-cy * l'entendent au
soit qu'ils ayent déja vendu & d
aux pauvres tout ce qu'ils avoien
qu'ils se disposent à le faire; & à
vrir par là le Royaume du Ciel,
n'attribuent point cette grande a
leurs propres forces, mais à cell
même grace. Car c'est à Dieu
qui est impossible aux hommes est
& non pas à eux, puisqu'ils sont
Mat. 19. 26. mes comme les autres.

C'est ce que l'Apôtre leur a
quand il dit, *Operez vôtre salut ave*
Phil. 2. 12. & 13. *te & tremblement, parce que c'est D*

produit en vous & le vouloir & le faire selon son bon plaisir. Ils disent que c'est sur cet avis de Jésus-Christ même à ce jeune homme, *venez & me suivez*, qu'ils ont pris la resolution de tendre à la perfection, en vendant tout leur bien pour le distribuer aux pauvres. Mais comment presument-ils si fort de leur Libre arbitre dans le bien qu'ils font ? & eux qui se vantent de suivre ce divin Seigneur, comment n'entendent-ils point sa voix qui confond leur orgueil, & qui leur dit, *Vous ne sçauriez rien faire sans moy ?*

III. CLASSE. An. 414.

Mat 19. 21.

Joan. 15. 5.

30. Mais en second lieu, si quand l'Apôtre a dit, *ordonnez aux riches de ce monde de n'être point orgueilleux, & de ne point mettre leur esperance dans une chose aussi peu solide que les richesses*, sa pensée a été que les riches vendissent tout leur bien & en distribuassent le prix aux pauvres, & si c'est par là qu'il veut qu'ils satisfassent à ce qu'il leur ordonne *de donner volontiers, de faire part de leurs biens à ceux qui sont dans le besoin, de se faire un thresor, & de s'établir un fondement solide pour l'avenir*, & qu'il n'ait pas crû que sans cela ils pûssent entrer dans le Royaume du Ciel, il trompe donc ceux dont il regle la conduite domestique, par des avis si sages

1. Tim. 6. 17.

Ibid. v. 18. & 19.

III. CLASSE. AN. 414.

& si salutaires, touchant la maniere dont les maris se doivent conduire envers leurs femmes, les femmes envers leurs maris; les enfans envers leurs peres, les peres envers leurs enfans; les esclaves envers leur maîtres, les maîtres envers leurs esclaves. Car comment est-ce que tous ces preceptes se peuvent pratiquer quand on n'a ny maison ny bien?

Mat. 19. 29.

A quoy oblige le precepte de tout quiter pour Jesus-Christ.

Mat. 5. 32.

31. Ce qui arrête ces gens-cy seroit-ce ce que dit J. C. que celuy qui aura quitté pour l'amour de luy tout ce qu'il avoit, recevra le centuple en ce siecle-cy & dans l'autre la vie éternelle? mais autre chose est de quitter, & autre chose de vendre. Aussi trouve-t'on que Jesus-Christ veut que l'on quitte jusques à sa femme, que neanmoins nulles loix humaines ne permettent de vendre, & que celles de Jesus-Christ ne permettent pas même de quitter, hors du cas de la fornication. Comment faut-il donc entendre ces preceptes? car ils ne sçauroient être contraires les uns aux autres; le voicy. C'est que comme on peut se trouver en telle conjoncture qu'il faut renoncer à sa femme, ou à Jesus-Christ, comme par exemple, quand une femme fâchée de voir son mary Chrêtien, luy declare qu'il faut faire divorce avec elle

ec Jesus-Christ, pour ne rien dire III. CLASSE.
ısieurs autres cas, alors il faut pren- AN. 414.
party de se conserver Jesus-Christ;
n est loüable de quitter sa propre Mat. 5. 32.
.e pour l'amour de luy. Car quand
Christ deffend aux maris de quitter
femmes, hors du cas de la fornica-
il parle d'un mary & d'une femme
:ienne. Mais lorsque l'un des deux
idelle, il faut se tenir à ce conseil de 1. Cor. 7. 12.
tre, *si une femme infidelle veut bien de-*
r avec son mary fidelle, il ne doit pas la-
r, non plus qu'une femme fidelle un ma-
delle, s'il veut bien demeurer avec elle. Ibid. v. 15.
si l'infidelle veut se retirer qu'il se reti-
oûte l'Apôtre, *car en pareille rencon-*
mary ou la femme fidelle n'ont point
vitude qui les lie; c'est à dire, si le
infidelle ne veut pas demeurer avec
nme fidelle, ou la femme infidelle
le mary fidelle, qu'alors le fidelle
e sa liberté, & qu'il se garde bien
croire lié & assujetty de telle sorte
doive abandonner la foy plûtôt
le laisser aller celuy qui se retire.
Il en est de même des enfans, des
ıs, des freres, & des sœurs : il faut
uitter sans hesiter quand on ne nous
permettre de les avoir avec nous
condition que nous abandonnerons



sortes de choses que les autres
seulement de les quitter. S'il a
par exemple, que quelqu'un de c
ont l'authorité parmy les hom
aux Chrétiens, il faut renoncer
Christ, ou l'on vous ôtera vos m
& tout ce que vous possedez ; c
alors que les riches mêmes q
roient resolu de garder leurs r
que pour gagner le Ciel par les
œuvres qu'elles leur auroient pû
moyen de faire, les devroient
pour Jesus-Christ, plûtôt que
Christ pour ces richesses, afin
non seulement le centuple dés c
cy, c'est à dire toutes choses,
nombre parfait de *cent* est le sy
(car, comme dit l'Ecriture, le m
tier est le patrimoine d'un homm

Ce que c'est que ce centuple promis par Iesus-Christ.

Prov. 17. *post v.* 6. *selon les* 70.

les biens de ce monde, on seroit precipité dans la mort éternelle.

33. C'est là le party de tout Chrétien; c'est à dire non seulement de ceux qui ayant l'ame assez élevée pour embrasser les conseils de la perfection Evangelique, vendent tout leur bien, & le distribuent aux pauvres, afin que leurs épaules déchargées de ces fardeaux, soient d'autant plus propres à porter le joug doux & leger de J. C. mais de ceux même qui ont moins de force, & qui ne sont pas capables d'une resolution si grande & si glorieuse. Car pourvû qu'ils soient d'ailleurs veritablement Chrétiens, dés qu'il faudra renoncer à J. C. ou à leurs biens, ils se sauveront de devant l'ennemy dans la forteresse que tout Chrétien doit s'être bâtie dans sa foy; & dont il a dû par consequent se trouver en état de faire les frais; c'est à dire qu'en embrassant la foy, il a compté qu'il renonçoit au monde, non seulement de bouche, mais en effet; en sorte que s'il y a acquis des heritages, il a été comme ne les possedant point; s'il a usé des choses de ce monde, il a été comme n'en usant point; & s'il a été riche, il n'a point mis sa confiance dans ses richesses, mais dans le Dieu vivant.

Mat. 19. 21.

Mat. 11. 29.

Luc. 14. 28.

A quelle condition nous sommes Chrétiens.

1. Cor. 7. 30. & 31.

1. Tim. 6. 17.

III. CLASSE. AN. 414.

Ce que c'est que renoncer au monde.

Luc. 14 33.

Luc. 14 28.

Ibid. v. 31.

Luc. 14. 33.

34. Car quiconque renonce au monde pour pouvoir être Disciple de Jesus-Christ, renonce sans doute à tout ce qu'il possede, puisqu'on ne le peut être sans cela, comme il nous le declare luy-même, lorsqu'aprés ces comparaisons tirées, l'une d'un homme qui ayant une tour à bâtir, calcule s'il sera en état d'en faire les frais, & l'autre d'un Roy qui avant d'aller à la rencontre d'un autre Roy son ennemy, examine s'il a des forces suffisantes pour luy resister, il ajoûte, *quiconque ne renonce pas à tout ce qu'il a ne sçauroit être mon Disciple.* Il faut donc que tout Chrétien renonce à ses richesses, s'il en a, en sorte que ne les aimant point du tout il les distribuë toutes aux pauvres, & se débarasse de cet importun fardeau; ou s'il les garde, il faut au moins qu'aimant Jesus-Christ sans comparaison davantage, & mettant sa confiance en luy, & non pas dans ses richesses, il en fasse un saint usage; qu'il donne & répande volontiers; qu'il se fasse un thresor dans le Ciel, & qu'il soit prêt à les abandonner dés qu'il ne pourra plus les conserver sans perdre Jesus-Christ, comme il abandonneroit en pareil cas son pere, sa mere, ses enfans, ses freres, & sa propre femme. Car DE N'ETRE pas

A quelle condition les Chrétiens peuvent être riches.

1. Tim. 6. 17. & 18.

Mat. 19. 21.

Ce qu'enferme le renoncement au monde qu'on nous fait faire au baptême.

Luc. 14. 26. & Mat. 19. 29.

dans cette disposition, lorsqu'on déclare au baptême que l'on renonce au monde, c'est ne renoncer au monde que de bouche & non pas en effet, comme dit saint Cyprien, dans l'endroit où il déplore l'infidelité de ceux que la persecution avoit fait tomber. Aussi est-ce de celuy que la tentation emporte, & à qui la perte de ses biens paroît un plus grand mal que de renoncer à Jesus-Christ, qu'on peut dire avec ce divin Sauveur, *Voila un homme qui avoit commencé à bâtir, mais qui n'a pas eu dequoy achever*; & c'est encore de celuy-là qu'il est vray de dire que *l'ennemy étant encore loin, il a envoyé des ambassadeurs demander la paix*. C'est à dire, qu'avant même d'être frappé de la tentation, & dés qu'il s'en est vû menacé, il a pris le party de renoncer à Jesus-Christ, & de l'abandonner plûtôt que de perdre ce qu'il aime mieux que Jesus-Christ. Combien y en a-t'il de cette sorte qui ne regardent la Religion Chrétienne, que comme un moyen pour s'enrichir & se rendre heureux sur la terre?

III. CLASSE. AN. 414.

Luc. 14. 30.

Ibid. v. 32.

35. Mais ce n'est pas ainsi que sont faits les riches Chrétiens. Quoiqu'ils possedent des richesses ils n'en sont pas possedez; & ils sont bien éloignez de les preferer à Jesus-Christ, parce que com-

Caractere des riches Chrétiens.

III. CLASSE. AN. 414. me c'est d'un cœur sincere qu'ils ont renoncé au monde, ils ne mettent point
1. Tim. 6. 17. leur esperance dans ces sortes de choses. Ceux-là instruisent leurs femmes, leurs enfans & tout ce qui compose leur famille, de tous les devoirs de la Religion Chrétienne, & leur apprennent à s'en acquitter;
Rom. 12. 13. ils exercent l'hospitalité, & reçoivent les justes dans leur maison au
Mat. 10. 41. nom du Juste; ils partagent leur pain
Isaïe 58. 7. avec ceux qui ont faim; ils donnent des habits à ceux qui en manquent; ils rachetent les captifs; ils se bâtissent un
1. Tim. 6. 19. thresor, & s'établissent un fondement solide, afin d'arriver à la veritable vie; & dés qu'il faut perdre ou leur argent ou J. C. ils ont leur argent en horreur; dés qu'il faut se separer de leurs proches ou même les perdre, ou perdre Jesus-
Luc. 14. 26. Ce que c'est que haïr Pere Mere &c. pour Iesus-Christ. Christ, ils haïssent & pere, & mere, & freres, & femmes, & enfans; enfin lors même qu'ils se trouvent reduits à n'avoir plus d'autre moyen pour racheter leur propre vie que d'abandonner Jesus-Christ, ils haïssent jusqu'à leur *ame*: car ils sçavent que le commandement de Jesus-Christ va jusque-là, & qu'à moins de cela ils ne sçauroient être ses Disciples.

Luc. 14. 26. 36. Mais quoiqu'il leur soit ordonné

naïr pour Jesus-Christ jusques à leur III. CLASSE.
, ils ne doivent pas pour cela ny la AN. 414.
dre, ny se l'arracher à eux-mêmes en
ant la vie ; mais seulement être prêts
mourir pour Jesus-Christ, plûtôt que
perdre la vie de cette même ame en
nonçant à Jesus-Christ. Il en est de
me de leurs biens, & quoiqu'ils ne se
nt pas trouvez disposez à les vendre
n l'avis de Jesus-Christ, ils le doi-
t être à les perdre pour Jesus-Christ,
peur de perdre & biens & ame en per-
t Jesus-Christ.

C'est cette heureuse disposition de
r qui nous a produit tant d'illustres
rtyrs, de l'un & de l'autre sexe: c'est
qui a fait que plusieurs qui n'avoient
eu le courage de tendre à la perfection
renonçant à tout leur bien, y ont
élevez tout d'un coup, en devenant
imitateurs de la Passion de Jesus-
ist. C'est ce qui a fait qu'aprés avoir
servir leurs richesses à contenter jus-
s à un certain point, les foiblesses de
hair & du sang, ils se sont trouvez
d'un coup en état de deffendre leur
contre le peché, jusques à l'effusion
eur sang. Pour ceux d'entre les ri- Heb. 12.4.
s Chrétiens qui ne sont ny assez heu-
pour recevoir la couronne du Mar-

III. CLASSE. AN. 414. tyre, ny assez forts pour suivre l'avis si élevé que Jesus-Christ leur donne de
Mat.19.21. vendre tout leur bien, & de le distribuer aux pauvres, mais qui d'un côté menent
Rom. 6. 23. une vie exempte de ces crimes dont la damnation est le salaire, & qui de l'autre donnent à Jesus-Christ dans la personne des pauvres dequoy manger, dequoy
Mat.25.35. boire, dequoy se couvrir & où se retirer, s'ils ne sont pas élevez sur des thrônes
Mat.19.28. avec Jesus-Christ au dernier jour pour juger le reste des hommes, ils seront au
Mat.25.34. moins placez à sa droite, & jugez avec misericorde, puisqu'il est écrit, *bienheureux sont les misericordieux, car ils recevront*
Mat. 5. 7.
misericorde, & ailleurs, *la misericorde l'emportera sur la rigueur de la justice.*
Iacq. 2. 13.

* Pelagiens. 37. Que ces gens-cy * cessent donc de tenir des discours si contraires à la parole de Dieu; & que s'ils portent les fidelles par leurs exhortations à ce qu'il y a de

Mesures à garder pour les Predicateurs de l'Evangile.

plus parfait, que ce ne soit pas en condamnant ce qui l'est moins. Voudroient-ils en exhortant à la virginité condamner le mariage, contre ce que l'Apôtre dit si expressément, que *chacun a son don*
1.Cor. 7. 7. *particulier tel qu'il l'a reçû de Dieu, l'un celuy-cy, l'autre celuy-là?* Puisqu'ils ont vendu tout leur bien, qu'ils marchent
Mat.19.21. dans la voye de la perfection; mais s'ils

t de vrais pauvres de Jesus-Christ, &
ce soit pour luy, & non pas pour eux-
mes qu'ils travaillent, qu'ils s'abstien-
t de condamner ses membres infirmes,
u'ils se souviennent qu'ils ne sont pas
ore montez avec luy sur le tribunal.
s sont de ceux à qui Jesus-Christ a dit,
s serez assis sur des thrônes pour juger Mat. 19 28.
douze Tribus d'Israël, & dont parle
pôtre quand il dit, *ne sçavez-vous pas* 1. Cor. 6 2.
nous jugerons les Anges? qu'au lieu de
damner les riches, ils se preparent à
evoir dans les tabernacles éternels;
les riches chargez de crimes, mais
x qui auront eu soin d'employer les Luc. 16. 9.
esses d'iniquité à les gagner eux-mê-
s, & à s'en faire des amis, comme on
uvera sans doute que parmy ceux qui
t l'impudence de tenir de tels discours,
en a qui tirent leur subsistance de
elques fidelles riches & pieux. Car si
glise a ses soldats, elle a aussi ses con-
buables à la solde de ceux qui portent
armes pour elle; comme elle a ses *vi-*
es, elle a aussi ses *vignerons*; comme
e a ses *troupeaux*, elle a aussi ses *Pasteurs*.
est ce que l'Apôtre nous a voulu
re entendre, quand il a dit, *qui est*
y qui va à la guerre à ses propres dépens? 1. Cor. 9. 7.
est celuy qui ne mange point du fruit de

III. CLASSE. AN. 414.

la vigne qu'il cultive, ou qu'il a plantée, ou du lait du troupeau dont il a soin? ce qui n'a pas neanmoins été dit pour ces gens-cy; puisque de parler comme ils font, ce n'est pas combattre pour l'Eglise, c'est se revolter contre elle; ce n'est pas cultiver la vigne, c'est l'arracher; ce n'est pas paître le troupeau & le rassembler, c'est le disperser & le perdre.

38. Or comme ceux qui composent la plus excellente portion des membres de Jesus-Christ, je veux dire ceux qui non seulement ne possedent rien sur la terre, mais qui par un degré de vertu encore plus sublime, & que l'Apôtre releve fort, subsistent du travail de leurs mains, ne jugent ny ne condamnent point les gens dont nous parlons, qui ne subsistent neanmoins que par le secours charitable des riches, & qui n'en sont pas, sans doute, à ne rien prendre que de ceux qui vendent tout leur bien, ceux-cy ne doivent pas non plus condamner les fidelles d'une vertu moins élevée qui les font subsister par leurs liberalitez, mais se mettre en état par leur bonne vie & leur bonne doctrine, de leur pouvoir dire, *si nous avons semé des biens spirituels dans vos ames, il est bien juste que nous recueillions quelque chose de vos biens*

Perfection de la pauvreté Evangelique. Act. 20. 35.

1. Cor. 9. 11.

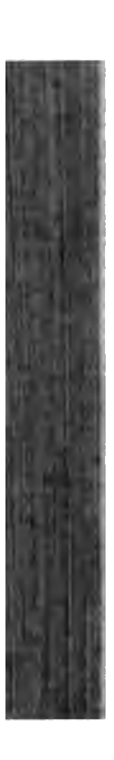
temporels. Car ceux que quelque infirmité corporelle empêche de travailler, sont bien moins excusables de condamner les riches qui leur donnent dequoy vivre, que ne le seroient ceux qui n'en prennent rien, & qui tirent leur subsistance de quelque travail honnête. III. CLASSE. AN. 414.

En quel cas on peut subsister aux dépens d'autruy.

39. J'ay été, moy qui vous écris, fortement touché de l'amour de cette perfection que Jesus-Christ conseilloit à ce riche de l'Evangile, quand il luy dit, *allez, vendez tout ce que vous avez, donnez-le aux pauvres, & vous aurez un thresor dans le Ciel; & venez & me suivez.* Aussi ay-je suivy ce conseil, non par mes propres forces, mais par le secours de la Grace, & quoique je ne fusse pas riche, Dieu ne m'en tiendra pas moins de compte, puisque les Apôtres qui l'ont fait avant moy, n'étoient pas riches non plus; & que C'EST QUITTER le monde entier, que de quitter & ce qu'on a, & ce qu'on pourroit desirer d'avoir. Personne ne sçait si bien que moy ce que j'ay fait de progrez dans cette voye de la Perfection Chrétienne, mais Dieu le sçait encore mieux que moy. J'exhorte les autres, autant que je le puis, à faire la même chose, & par la misericorde de Dieu, j'ay des compagnons dans ce

Mat. 19. 21.

Saint Augustin avoit renoncé à tous ses biens pour embrasser la pauvreté Evangelique.



servira de rien de garder la chaste
jugale, de gouverner chrétien
leurs maisons & leurs familles, &
1.Tim.1.19. querir par leurs bonnes œuvres u
sor pour l'avenir. Car de debiter u
doctrine, ce seroit combatre l'E
& non pas la prêcher.

Si j'ay parlé de ce que j'ay fa
sujet, c'est parce que quand qu
de ceux qui ne suivent pas ce co
Jesus-Christ, veut empêcher ces
de tenir de ces sortes de discour
manquent pas de dire que les
ne leur veulent imposer silen
parce qu'ils aiment leurs propre
& qu'ils ne sont pas disposez
les preceptes de Jesus-Christ
qu'ils sçachent que dés-là qu'ils
dent qu'on les compte pour be

ent l'Eglise de Jesus-Christ répanduë
.r toute la terre, ils luy sont plus in-
pportables, je ne dis pas que ceux qui
ayant pas assez de force pour renoncer
leurs richesses, en usent selon que la
eligion le prescrit; mais que les avares
êmes qui usent le plus mal dés leur
:dont le cœur tout de bouë n'aime que
s biens perissables. Car il faut que l'E-
ise souffre ceux-là même jusques à la
ı, & que ces mauvais poissons demeu-
nt dans le filet avec les bons, jus-
ıes à ce qu'il soit tiré sur le rivage.

Petit coup en passant aux Donatistes.

Mat. 13. 4

CHAP. V.

40. Je viens de vous marquer par oc-
sion ce que je pense sur l'Eglise; c'est
dire qu'il faut necessairement qu'elle
ırte jusques à la fin les méchans aussi
en que les bons; & quoique je ne l'aye
it qu'en tres-peu de mots, parce qu'il
ıt enfin finir cette longue lettre, cela
ffira pour vous satisfaire sur ce sujet,
ıi faisoit une de vos questions.

Réponse à la derniere question d'Hilaire.

Evitez de jurer le plus qu'il vous sera
ssible: car le meilleur est de ne point
:er du tout, non pas même des choses
ayes; puisque QUAND on est accoû-
mé à jurer, on se trouve à tout moment
r le bord du parjure, & l'on y tombe
uvent. Quant à ces gens-cy, ils ne
avent pas même ce que c'est que jurer,

Qu'il ne faut point jurer du tout, & pourquoy.

III. CLASSE. AN. 414. autant que j'en puis juger par la maniere dont j'en ay oüy parler quelques-uns sur ce sujet ; & sous pretexte qu'ils ne disent point, *par Dieu*, ils croyent ne point jurer, quoiqu'ils disent à tous propos, *Dieu sçait*, *Dieu m'est témoin*, *Je prends Dieu à témoin contre mon ame*. Ce qui le leur persuade c'est que saint Paul a usé de ces termes en quelques endroits, & qu'ils ne veulent pas croire que saint Paul ait juré. Mais il s'en trouve un dans ses Epîtres qui les confond, puisqu'ils reconnoissent eux-mêmes que c'est un jurement. C'est dans la premiere Epître aux Corinthiens, où saint Paul dit, *par la gloire qui me revient en Jesus-Christ de ce que j'ay fait parmy vous, il n'y a point de jour que je ne meure*. Car par le grec on voit clairement que l'Apôtre jure en cet endroit ; & que ces mots, *par la gloire que je reçois de vous*, ne se doivent pas prendre comme ceux-cy du même Apôtre, *par mon arrivée vers vous*, & quelques autres semblables, ou la particule *par* est employée sans qu'il soit question de jurement.

2. Cor. 12. 2. 1 Thess. 2. 5. 2. Cor. 1. 23. 1. Cor. 15. 31. Philip. 1. 26.

Mais quoy que ce grand Apôtre si ferme dans la verité, & si incapable de s'en éloigner, ait juré dans ses Epîtres, nous ne devons pas pour cela nous faire

un jeu du jurement; & LE PLUS SEUR pour nous est, comme j'ay dit, de ne jurer jamais & de n'avoir dans la bouche que le ouy & le non, selon le conseil de Jesus-Christ; non que ce soit un peché de jurer d'une chose vraye, mais parce que C'EST un horrible peché que de jurer d'une chose fausse, & que ceux qui sont accoûtumez à jurer sont plus en danger d'y tomber.

III. CLASSE. AN. 414.

Mat. 5. 37.

Belle regle sur le jurement.

41. Voilà quels sont mes sentimens sur ce que vous m'avez proposé. Je souhaite que d'autres plus éclairez le traitent mieux que je n'ay fait. C'est de ceux qui sont veritablement éclairez que je parle, & non pas de ces gens cy *, dont je sçay que la doctrine est mauvaise. Car j'ayme bien mieux apprendre qu'enseigner; & vous me ferez un fort grand plaisir, si vous voulez bien me faire part de ce que nos saints Freres de vos quartiers opposent aux vains discours de ces mêmes gens. Je prie le Seigneur, mon tres-cher fils, qu'il vous fasse vivre en luy d'une vie pure, & digne d'un vray fidelle.

* Pelagiens.

Humilité de saint Augustin.

III. CLASSE.
AN. 414.

LETTRE CLVIII.*

* Ecrite environ l'an 414. C'étoit auparavant la 258. & celle qui étoit la 158. est presentement la 159.

Evode, Evêque d'Vzale, aprés avoir conté à saint Augustin l'heureuse mort d'un jeune homme qui avoit vêcu fort saintement, & qui s'étoit apparu à quelques-uns aprés sa mort, luy propose quelques questions sur ces sortes d'apparitions, & luy demande ensuite comment il faut concevoir la sagesse de Dieu.

EVODE * & les Freres qui sont avec luy saluënt en JESUS-CHRIST son tres-cher frere & Collegue dans l'Episcopat le tres-venerable Seigneur AUGUSTIN & les freres qui sont avec luy.

* Voyez la note sur le nombre 1. de la Lettre 35.

1. VOus me devez une réponse à ma derniere lettre ; & la premiere chose que j'ay à vous demander, c'est d'étre éclaircy sur ce que je vous ay proposé par celle-là, aprés quoy j'ay encore de nouvelles questions à vous faire sur d'autres choses. Les voicy, si vous voulez bien les entendre, & vous allez voir ce qui fait que je n'ay pû me donner la patience d'attendre la solution de mes premieres questions, à vous en faire une sur laquelle je voudrois bien,

s'il étoit possible, être éclaircy dés cette vie.

J'avois auprés de moy, en qualité de Scribe, un jeune homme fils d'Armenus Prêtre de Melone, & je l'avois retiré des engagemens du siecle où il se jettoit à corps perdu ; car quand je le pris, il étoit auprés de l'homme de lettres du Proconsul, & il écrivoit sous luy. Il étoit, comme sont d'ordinaire les jeunes enfans de son âge, prompt & inquiet : mais de là en avant jusques à sa vingt-deuxiéme année, qui a été la derniere de sa vie, il étoit devenu si posé & si modeste, & a mené une vie si pure & si reglée, que le souvenir que j'en conserve me comble de joye. Il écrivoit d'une grande vitesse, [a] & étoit fort assidu au travail : il

a. Le Latin porte *erat autem strenuus in notis*. C'est à dire, qu'il écrivoit fort viste, de cette maniere que les Anciens avoient inventée pour écrire aussi viste que l'on parle. Cela se faisoit par le moyen de certains caracteres qui signifioient des mots entiers, ou peut-être des phrases entieres. Ceux qui étoient versez dans cet Art si utile, s'appelloient *Notarii*, d'où vient le mot de *Notaire* parmy nous. Le sçavant Monsieur du Cange dit beaucoup de choses curieuses sur ce sujet, dans son glossaire sur le mot *nota*. Il cite même cet endroit de la lettre d'Evode, & marque que le Poëte Ennius avoit été le premier inventeur de ces notes, dont on avoit neanmoins quelque usage dés les premiers temps de la Republique Romaine, selon Valerius Probus.

Il n'y avoit que ceux qui étoient versez dans cet Art qui pussent dechifrer leurs *notes* ; & il paroît par la

III. CLASSE. AN. 414. commençoit aussi d'aimer fort la lecture des saints Livres, & la nuit même il réveilloit ma paresse sur ce sujet. Car il me lisoit une partie de la nuit, lorsque tout étoit en silence, & ne vouloit jamais passer ce qu'il n'entendoit pas; mais il le repetoit jusques à trois & quatre fois, sans le pouvoir quitter qu'il n'eût trouvé ce qu'il cherchoit. Enfin je commençois à le regarder, non plus comme un Scribe, & un enfant dont je pouvois tirer quelque service, mais comme un amy tres-agreable, & dont je ne pouvois plus me passer; car je prenois un tres-grand plaisir à l'entendre raisonner.

Phil. 1. 23. 2. Il souhaitoit même la grace qu'il a reçûë d'étre dégagé des liens du corps, & d'étre avec Jesus-Christ; & pendant les seize jours qu'il a été malade chez ses parens, il avoit presque sans cesse dans la bouche des endroits de l'Ecriture qu'il avoit retenus; & comme il approchoit de sa fin, il chantoit à haute voix ces paroles de David, *Mon*
Ps. 83. 2. *ame brûle d'ardeur & d'impatience d'étre dans la maison du Seigneur*, & ces au-

conference de Carthage que les Donatistes ayant voulu recourir à quelque chose de ce que l'on avoit mis par écrit, on fut obligé de le leur faire lire par ceux même qui l'avoient écrit.

III. CLASSE AN. 414.

tres, vous avez répandu sur ma teste un parfum exquis, & je m'enyvre delicieusement de la coupe que vous me presentez. Psal. 22. 5. Voilà dequoy il étoit occupé durant sa maladie, & ce qui faisoit toute sa consolation. Sur le point d'expirer il commença de faire le signe de la Croix * sur son front, & il baissoit la main pour le faire aussi sur sa bouche, lorsque son ame, qui depuis long-temps se renouvelloit de jour en jour, se détacha de son corps. 2. Cor. 4 16. Une fin si heureuse m'a donné une telle joye, qu'il me semble que cette ame si pure a passé de son corps dans le mien, & qu'elle m'éclaire des rayons de sa presence, tant je suis transporté de voir cet enfant en sûreté, & hors des perils de cette vie. Car je n'étois pas peu en peine pour luy, à cause de la fragilité d'un âge si tendre, & cela m'obligea de luy demander un jour, s'il ne s'étoit jamais soüillé par le commerce d'aucune femme [a]; il me protesta que non, & par là il mit le comble à ma joye. Nous luy fîmes des obseques fort honorables, & dignes d'une telle ame: car nous chantâmes des hymnes à la loüange de Dieu

* Que peuvent dire no heretiques à des preuves si claires de l'ancienne pratique du signe de la Croix, à laquelle ils sont si opposez ?

a. On voit dans la lettre 151. nombre 9. que saint Augustin fit une pareille question à Marcellin qu'il voyoit en danger de mort, & cela ressemble fort à ce qui se pratique dans le tribunal secret de la penitence.



grande servante de Dieu, vit en
un certain Diacre mort il y a quat
qui avec d'autres serviteurs & ser
de Dieu, vierges & veuves, prepa
» ornoit un grand Palais. La parure
» si riche & si magnifique qu'il bril
» toutes parts, & paroissoit tout d'a
& comme cette veuve demand
qui on le preparoit, le Diacre luy
dit, c'est pour ce jeune homme qu
rut hier, & qui étoit fils du Prêt
menus. Elle vit ensuite, dans le

a. Nous voyons icy la coutume de l'Eglise
brer le troisiéme jour du decez des morts,
par l'Eglise d'Affrique dés le 5. siecle, où a
elle n'étoit pas nouvelle; puisque saint Amb
ancien que saint Augustin, témoigne, dans l'o
nebre de Theodose le grand, qu'on faisoit d
pour les morts & qu'on celebroit le 3. le 7. le
40. jour de leur decez : & ce fut en effet le
du decez de cet Empereur qu'il prononça cett
Voilà donc trois coutumes fort bien établies

Palais, un vieillard vêtu de blanc, qui donna ordre à deux autres, vêtus de la même maniere, d'aller au sepulchre de ce jeune homme, d'en tirer son corps, & de le porter dans le Ciel; & aprés qu'il y eut été porté, elle vit sortir de son tombeau des tiges de rosier chargées de roses *vierges*; c'est ainsi qu'on appelle celles qui ne sont pas encore tout à fait épanoüies.

4. Voilà le fait: écoutez maintenant mes questions & instruisez-moy sur ce que la sortie de cette ame si pure m'a fait aviser de vous demander. Pendant même que nous sommes dans ce corps mortel, il y a en nous une intelligence, plus ou moins active, selon que nous sommes plus ou moins soigneux de l'exercer, & plus ou moins appliquez aux choses spirituelles, mais toûjours fort appesantie; ce qui ne vient vray-semblablement que du corps que nous traînons. Car qu'est-ce que l'esprit n'a point à souffrir de la part du corps? Combien de troubles, & de chagrins, par les mouvemens & les desirs que le corps fait naître dans l'esprit, & par les tentations, les assujetissemens, & les miseres de la vie, au milieu desquelles l'esprit appelle tout ce qu'il a de forces à son secours? Il resiste, il combat, & demeure tantôt victorieux

Misere de la condition humaine.

III. CLASSE. AN. 414.

& tantôt vaincu. Mais comme il se souvient de ce qu'il est, tous ces travaux le rendent plus vigilant & plus actif; & font que se dépêtrant des liens de l'iniquité, il s'éleve vers le bien: je croy que vôtre Sainteté entend bien ce que je veux dire. Voilà donc quelles sont nos miseres & nos entraves, pour parler ainsi, tant que nous sommes en cette vie, au milieu desquelles nous ne laissons pas de remporter la victoire, par la force de celuy qui nous a aimez. Mais que sommes-nous quand nous sommes dégagez du corps; quand nous sommes défaits de ce qui nous appesantit, & dégagez des liens du peché qui nous serrent si étroitement dans cette vie?

Rom. 8. 37.

5. Je vous demande donc en premier lieu, si quand l'ame quitte ce corps grossier & terrestre, cette substance incorporelle ne demeure point unie à quelqu'autre corps, * non composé des quatre élemens comme celuy-cy, mais plus subtil, & qui tienne de la nature de l'air ou de l'æther. Car si l'ame est absolument détachée de toutes sortes de corps, les ames de tous les hommes ne pourront plus être distinguées, & ne feront plus qu'une même ame. Comment donc distinguerons-nous le Lazare du mauvais

* C'est la question que Nebride avoit proposée à S. Augustin, & à quoy il répond par la lettre 13.

:iche ? Et si toutes les substances incor-
›orelles ne sont plus qu'une même ame,
:omment l'un sera-t'il dans la joye, &
'autre dans les tourmens ? si toutefois
e que l'Evangile dit du mauvais riche &
.u Lazare est une histoire & non pas une
arabole. Il faut que tout ce qui est con-
›nu dans un espace soit corporel, ou at-
ıché à quelque chose de corporel, &
e n'est que par là que nous concevons
ue l'ame du mauvais riche est dans les
ammes de l'enfer, & celle du Laza-
: dans le sein d'Abraham. Car si ce
›nt des lieux & des espaces que l'en-
:r & le sein d'Abraham, il faut que ce
ui y est soit corps, & par consequent
|ue même aprés la mort les ames soient
evêtuës de quelques corps : ce qu'on ne
eroit pas obligé de supposer, * si ce qui
ait leur recompense ou leur supplice
ı'est que dans la conscience. Que si tou-
:es les ames ne deviennent qu'une mê-
ne ame & une même substance compo-
ée de plusieurs réünies en une, com-
nent cette même ame peut-elle étre
lans la douleur & dans la joye ? Cela se
›ourroit-il expliquer par la comparai-
on de ce qui se rencontre dans l'ame de
:hacun ? Car quoique l'ame ne soit
qu'une seule & même substance, elle en-

III. CLASSE. AN. 414.

Luc. 16. 22

Ibid. v. 23.

* On a lû icy *Incorporea*, dans le latin au lieu de *in corpore*, qui n'a point de sens.

III. CLASSE. AN. 414.

ferme la memoire, l'entendement, & la volonté, qui sont choses incorporelles comme elle, & qui ont chacune leur office & leur fonction, sans que celle de l'une nuise à celle de l'autre. Peut-être que cela pourroit satisfaire en quelque sorte, & faire entendre comment il seroit possible qu'encore que toutes les ames ne composassent plus qu'une seule substance, elles ne laissassent pas, les unes de souffrir les peines, & les autres de joüir des recompenses qu'elles auroient meritées.

6. Mais si cela ne se peut dire, quel inconvenient y a-t'il que chaque ame, lors même qu'elle est détachée de ce corps massif & grossier, demeure revêtuë de quelqu'autre corps, en sorte qu'elle en anime toûjours quelqu'un, à l'aide duquel elle puisse passer d'un lieu à un autre quand il est besoin, puisqu'à l'égard des Anges mêmes on ne sçauroit dire qu'ils sont plusieurs, qu'à raison des corps * qui les distinguent les uns des autres? Or ils sont plusieurs sans doute, comme l'Evangile nous l'apprend par cette parole de la verité même, *ne pourrois-je pas m'adresser à mon Pere qui m'envoyeroit sur le champ plus de douze legions d'Anges?* (Mat. 26. 53.)

N'est-il pas certain aussi que l'ame de Samuël parut revêtuë d'un corps, lors- (1. Reg. 28. 14.)

* La plus part des anciens ont cru que les Anges avoient des corps.

qu'elle fut évoquée à la priere de Saül? III. CLASSE. AN. 414.
Et l'Evangile ne nous apprend-il pas
que Moïse, dont le corps avoit été enterré depuis si long-temps, parut tout
le même avec un corps, sur le Thabor,
la Transfiguration de Jesus-Christ? On Mat. 17. 3.
voit même par les Livres apocriphes,
& par celuy qu'on appelle *les secrets de Moïse*, que lorsqu'il monta sur la montagne pour y mourir, cette connexité necessaire de toute ame avec quelque corps
fit * qu'en même temps qu'il en quitta
un qui ne demandoit plus que la terre,
il en conserva un autre par où il devint le
compagnon de l'Ange qui l'avoit conduit. Mais si on pouvoit établir quelque
chose de certain sur ce que je viens de
proposer, je ne me mettrois guere en peine de ce que ces livres apocriphes peuvent avoir dit sur ce sujet. Il s'agit donc
de voir & d'examiner, soit par la raison,
soit par l'authorité, ce que l'on peut dire
de certain sur ce que je vous propose.

* La virgule qui se trouve icy dans le latin aprés le mot *efficitur*, doit être devant.

On dira que puisque l'ame doit reprendre son corps à la resurrection, il faut
qu'elle ait été sans corps depuis qu'elle
a quitté le sien à la mort. Mais cela ne
prouve pas assez, puisque les Anges mêmes, qui sont invisibles aussi bien que
les ames, ont paru avec des corps quand



la resurrection, qui fait un des a
nôtre foy, les ames doivent repr
corps de chair qu'elles auront
elles n'ayent jamais été sans quel
corps. Car à la mort, ce corps
qui est composé des quatre ele
meure avec ce qu'il a de terrest
quide, & de froid; & ne perd
qu'il avoit de chaud, qui est peu
que l'ame emporte avec elle,
meure capable de passer d'un
autre. Voilà ce que j'avois à
sur la question, si l'ame peut ou
pas demeurer absolument se
tout corps.

Par où l'esprit se perfectionne.

7. Si l'esprit, lors même qu
core attaché au corps, * a soin
sa raison, & de la tenir en actio
vient d'autant plus libre, déga

* La virgule qui est icy dans le latin aprés le mot

tant plus exposé au trouble des tenta-
tions, il devient plus lumineux, plus se- III. CLASSE. AN. 414.
rain, & plus calme; qu'il voit ce qu'il
n'avoit fait que desirer pendant qu'il
étoit uni au corps, & joüit de ce qu'il
ne faisoit qu'aimer. Il se souvient mê-
me de ses amis: il reconnoît & ceux
qui l'avoient devancé dans le séjour du
repos, & ceux qu'il a encore laissez icy
bas: car cela ne peut-il pas être? Je n'en
sçay rien au vray, & je voudrois que vous
me l'apprissiez. Ce qui me fait de la pei-
ne, c'est que je crains que l'ame sortant
du corps ne tombe dans un espece de
sommeil, tel à peu prés que celuy que
nous éprouvons icy bas, & où elle soit
comme ensevelie, en sorte qu'elle n'ait
plus qu'une esperance de vie, sans rien
voir & sans rien sçavoir. Cet état m'é-
pouvante: car c'est à peu prés comme
si l'ame étoit éteinte, sur tout si dans
ce sommeil, il ne luy vient point de
songes.

8. Je vous demande encore, si sup-
posé que l'on trouve qu'il reste quelque
corps à l'âme quand elle a quitté ce corps
grossier, il luy reste aussi quelqu'un des
sens que nous avons dans cette vie. Peut-
être n'a-t'elle pas besoin de l'odorat, du
goût, ny du toucher: mais je ne sçay si

III. CLASSE. AN. 414.

elle ne conserve point la vûë & l'oüye; puisque l'on dit que les demons entendent, je ne dis pas dans le corps, & par le corps de ceux qu'ils possedent, car c'est une autre difficulté, mais par leur propre corps sous lequel ils apparoissent. * Et quant à la vûë, comment pourroient-ils passer d'un lieu à un autre, à moins d'avoir des yeux pour se conduire? Ne croyez-vous donc pas qu'il en est de méme des ames des hommes; & qu'aprés même qu'elles sont sorties du corps visible que nous avons icy bas, il leur en reste un autre qui n'est pas dépourvû de tous les sens?

* Evode parle selon la supposition que les Anges & les demons ont des corps.

Que doit-on penser encore & de ce qu'on a vû plusieurs personnes aprés leur mort aller & venir dans leurs maisons comme auparavant, ou la nuit, ou même en plein jour, (car je l'ay ouy dire plus d'une fois, & que cela s'est vû par des personnes qui dormoient si peu, que c'est debout & en marchant qu'ils ont eu de ces sortes de visions,) & de ce qu'on dit que dans les lieux où il y a des corps enterrez, & sur tout dans les Eglises, on entend souvent du bruit à une certaine heure de la nuit, comme des personnes qui prieroient à haute voix? Je me souviens de l'avoir ouy dire à plusieurs,

Plusieurs sortes de visions & d'apparitions.

ſieurs, & entr'autres à un ſaint Prêtre, qui eſt témoin de ces apparitions pour avoir vû ſortir du baptiſtere un grand nombre de ces ames avec des corps éclatans de lumiere, & les avoir enſuite entendu prier au milieu de l'Egliſe. Toutes ces choſes favoriſent la penſée que j'ay ſur ce ſujet, & ſurquoy je vous conſulte; car j'ay peine à croire que ce ne ſoient que des fables. Je voudrois donc ſçavoir ce que c'eſt que tout cela, & comment il ſe peut faire que les morts nous viennent viſiter, & ce que ces apparitions ont de different de celles qui ſe font en ſonge.

9. Ces dernieres font encore naître une autre queſtion, je ne parle pas de ce qui n'eſt qu'imagination; je parle des apparitions réelles telles que celle de l'Ange à ſaint Joſeph, & celles que pluſieurs autres ont euës. Je voudrois donc ſçavoir ſi dans ces ſortes d'apparitions où nous voyons nos amis morts, ce ſont eux-mêmes qui reviennent, & qui nous paroiſſent & nous parlent en ſonge, comme je me ſouviens moy-même que de ſaints Perſonnages de nôtre Monaſtere, comme Profuturus, Privat, & Servilius m'ont parlé depuis leur mort, & m'ont dit des choſes qui n'ont pas manqué d'arriver, ou ſi c'eſt quelque eſprit d'un

Math. 1. 20.

Apparitions à Evode même.



faire part de ce qu'il luy app
Voicy encore une chose que
pas oublier, & qui fait à la que

10. Quand le jeune homm
vous ay parlé, est sorty de ce
en est sorty comme un hom
vient querir. Car dans ce mê
un autre de ses condisciples,
avoit environ huit mois, Lecte
luy, & qui écrivoit sous moy
que luy, apparut en songe à
qui luy demanda ce qu'il ven
quoy le jeune homme répondi
noit querir son amy, qui ne m
de le suivre. Dans la même
vieillard endormy vit un hor
une branche de laurier à la
ceux qui content cette appar
fut mise par écrit, ajoûtent

toit retiré pour se consoler avec ce saint Vieillard, ce même jeune-homme apparut en songe à un de nos freres, qui luy demanda s'il sçavoit bien qu'il étoit mort ; à quoy le jeune-homme répondit qu'il le sçavoit, & l'autre luy ayant demandé si Dieu l'avoit reçû au nombre des Bien-heureux, il répondit que ouy, avec de grandes demonstrations de reconnoissance & de joye. Enfin celuy-cy luy ayant demandé ce qu'il venoit faire, le jeune homme répondit que Dieu l'envoyoit querir son pere ; aprés quoy celuy qui dormoit s'éveilla, & conta ce qu'il avoit veu. La chose alla jusqu'à l'Evêque Theasius, qui s'en fâcha, & blâma celuy qui contoit l'histoire, craignant qu'une telle nouvelle ne fît de la peine au Prêtre, si elle alloit jusqu'à luy. Enfin pour faire court, ce Prêtre, qui avoit eu

III. CLASSE. AN. 414.

de la Province de Carthage ou Proconsulaire. Comme ce qui est raporté icy, donne sujet de croire qu'Armenus étoit du Diocese de Theasius, peut-être qu'il faudroit lire au commencement de cette lettre *presbiter Membressitanus*, au lieu de *Melonitanius*. On a vû ailleurs qu'il n'y avoit jamais d'autre Primat dans la Province de Carthage, que l'Evêque même de Carthage; & ainsi le titre de *Senex* qui est donné icy à Theasius, ne se peut raporter qu'à son âge. Il n'étoit pas même le plus Ancien de sa Province, ny dans le temps de cette lettre, ny en 416. où il souscrivit à la lettre du Concile de la Province de Carthage contre les Pelagiens, ny même vers l'an 423 où il ne souscrivit qu'aprés beaucoup d'autres à la lettre d'un autre Concile au Pape Celestin.

III. CLASSE. AN. 414. quelque petit ressentiment de fiévre, mais si leger que le medecin l'avoit quitté, l'assurant qu'il n'y avoit nul danger, se met au lit, & meurt quatre jours aprés l'apparition.

Il faut encore que je vous dise que le jeune homme, le propre jour qu'il mourut, demanda son pere pour l'embrasser, ce qu'il fit jusqu'à trois fois, luy disant à chaque fois, *Mon Pere, rendez graces à Dieu*, & l'obligeant de remercier Dieu avec luy, comme s'il eût voulu l'encourager & l'exhorter à passer avec luy à une meilleure vie : aussi sont-ils morts à sept jours l'un de l'autre. Que de secrets & de merveilles ? où trouverons-nous un maître assez éclairé dans la foy pour nous déveloper des choses si cachées ? Quand j'ay le cœur pressé, je le répans dans le vôtre. L'ordre de Dieu paroît d'autant plus visiblement dans cette (Mat. 10. 29.) mort du pere & du fils, que nous sçavons qu'il ne tombe pas un moineau à terre que par l'ordre du Pere Celeste.

11. Je croy donc que l'ame ne sçauroit étre sans quelque corps; & il me semble que c'est une consequence necessaire de ce que Dieu est sans corps; mais qu'aprés que la mort l'a debarassée de cette masse pesante à quoy elle est attachée

dans cette vie, elle est plus active & plus éveillée, pour parler ainsi, & plus capable d'agir & de connoître, & que ce repos spirituel dont elle joüit ne nous la doit pas faire concevoir comme assoupie, pesante, paresseuse, & engourdie; mais au contraire comme degagée de tous les troubles & de toutes les erreurs, à quoy elle est sujete pendant qu'elle est dans ce corps grossier, & comme n'ayant plus qu'à joüir de la liberté où elle se trouve dés qu'elle ne tient plus au monde & au corps. Car, comme vous avez si bien dit, c'est cette liberté qui luy fait goûter le bonheur de joüir de son intelligence, de se nourrir de la verité, & de boire à longs traits dans la source de la vie. Aussi m'a-t'il été dit autrefois par mon frere Servilius, que je vis en songe aprés sa mort dans le temps que j'étois encore dans le Monastere, qu'au lieu qu'icy bas nous en sommes à tâcher, avec toutes les forces de nôtre raison, d'arriver à l'intelligence, luy & ses semblables étoient dans les delices de la contemplation.

12. Je vous prie encore de m'apprendre, si le mot de *sagesse* se prend en autant de manieres que celuy de lumiere; & s'il faut concevoir sous la même idée la sa-

III. CLASSE. AN. 414.

gesse de Dieu, la sagesse d'un homme sage, comme la sagesse de Bezeléel, qui construisit le tabernacle, & composa les parfums qu'on y brûloit, & la sagesse de Salomon; ou quelle est la difference de l'une aux autres; s'il faut concevoir toutes ces sortes de sagesse comme divers degrez de cette sagesse du Pere qui est éternelle comme luy, & comme étant à l'égard de cette Sagesse supréme, ce que sont à l'égard du Saint Esprit, les differens dons qu'il distribuë à chacun selon qu'il luy plaît; ou si ce sont des substances creées, & differentes l'une de l'autre, & par consequent d'un ordre tout different de la Sagesse éternelle, qui seule est une substance increée: ou si ces autres sortes de sagesse ne portent ce nom-là, que par ce que ce sont des effets & des productions de la Sagesse de Dieu. Voilà bien des questions. Je prie Dieu qu'il vous fasse la grace de trouver dequoy y satisfaire, de le mettre par écrit d'une maniere qui nous le fasse comprendre, & de nous l'envoyer promptement. Je vous les ay proposées bien grossierement; mais vous ne laisserez pas de voir ce que je souhaite, & je vous conjure par Jesus-Christ de me redresser sur les choses où j'ay mal dit, &

1. Cor. 12. 11.

de m'apprendre ce que vous voyez que je voudrois sçavoir.

III. CLASSE. AN. 414.

LETTRE CLIX.*

* Ecrite aprés la precedente. C'étoit auparavant la 160. & celle qui étoit la 159. est presentement la 133.

Saint Augustin répond aux questions qu'Evode luy avoit proposées sur les apparitions des morts, sçavoir si même aprés la mort les ames ne demeurent pas toûjours unies à quelques corps, & luy conte à ce propos une histoire memorable.

AUGUSTIN & les Freres qui sont avec luy saluënt en JESUS-CHRIST son tres-cher frere & Collegue dans l'Episcopat le tres-venerable Seigneur EVODE, & les freres qui sont avec luy.

I. CELUY qui vous rendra cette lettre est un de nos freres, appellé Barbare, grand serviteur de Jesus-Christ, & qui demeure depuis long-temps à Hippone, où il a toûjours témoigné beaucoup de zele & de soin d'entendre la parole de Dieu. Comme il a souhaité de porter de mes lettres à vôtre Sainteté, je me sers de cette occasion pour vous le recommander en Jesus-Christ, & pour vous saluër & vous rendre ce que je vous dois. Les questions que vôtre Sainteté me propose par deux Lettres que j'en ay



la chercher, on ne l'a encore ſç
ver. L'autre, qui s'eſt trouvée, c
un éloge tres-conſolant d'un jeun
me d'une vie pure & ſainte, & gr
viteur de Dieu; & nous apprenc
a été ſa mort & ſes apparitions
ques-uns de vos freres, par où
permis que vous ayez été confirm
l'opinion que vous aviez de ſa Sa
Cette hiſtoire vous donne lieu
propoſer & d'agiter une queſtio
difficile, ſçavoir ſi quand l'ame
corps, elle en ſort avec quelq
corps, par le moyen duquel ell
étre contenuë dans un eſpace d
ture de ceux qui contiennent les
& paſſer d'un lieu à l'autre. Quan
rois capable de traiter cette ma
faudroit y employer beaucoup,

que j'en pense, je ne croy point du tout que l'ame sorte du corps avec un corps.

2. Quant à ces visions où l'on apprend même quelque chose de l'avenir, on ne sçauroit expliquer comment elles se font, à moins de sçavoir auparavant par où se fait tout ce qui se passe en nous quand nous pensons ; car nous voyons clairement qu'il s'excite dans nôtre ame un nombre innombrable d'images qui nous representent ce qui a frappé nos yeux ou nos autres sens : nous l'experimentons tous les jours & à toute heure. C'est donc à ceux qui sçavent, je ne dis pas ce qui fait l'ordre ou le desordre dans lequel ces images se presentent, mais seulement ce qui les produit ; c'est à ceux-là, dis-je, à déterminer quelque chose sur ces visions extraordinaires. Pour moy j'oserois d'autant moins l'entreprendre que je ne me sens pas même capable d'expliquer comment se passe ce que nous experimentons en nous-mêmes tant que la vie dure, & aussi bien en dormant qu'en veillant. Car dans le moment même que je dicte cette lettre, je vous voy des yeux de mon esprit, sans que vous soyez present, ny que vous en sçachiez rien ; & je me represente, par la connoissance que j'ay de vous, l'impression que

III. CLASSE. AN. 414.

mes paroles feront sur vôtre esprit, sans sçavoir neanmoins, & sans pouvoir comprendre comment tout cela se passe en moy. Tout ce que j'en sçay, c'est que ce n'est point par des mouvemens corporels, ny des qualitez corporelles; quoy qu'il y ait en cela quelque chose de fort ressemblant à des corps. Contentez-vous quant à present de ce que je viens de vous dire; car c'est tout ce que mes occupations, & la hâte-même avec laquelle je suis obligé de dicter cette lettre, me permettent.

J'ay fort agité cette question dans le douziéme livre de mon ouvrage sur la Genese, où vous trouverez même un grand nombre d'histoires qui regardent cette matiere, les unes dont je suis témoin, & les autres que j'ay apprises de personnes dignes de foy. Quand vous aurez vû cet ouvrage, vous jugerez si j'ay donné, ou si je suis capable de donner quelque jour à une chose si difficile; si toutesfois Dieu me fait la grace de pouvoir corriger ces livres, & de les mettre en état d'être publiez, sans tenir plus long-temps en suspends l'attente de plusieurs de nos freres qui les demandent.

3. Je vous diray seulement icy en peu de mots une histoire surquoy vous

·erez à penser. Vous connoissez
: cher frere le medecin Gennadius,
st connu de tout le monde, & qui
avoir exercé son art à Rome avec
demeure presentement à Cartha-
Vous sçavez même que c'est un
ne qui a beaucoup de religion, fort
ain, & fort charitable envers les
res, & qui ne se lasse point de les
er. Cependant quoiqu'il ait toûjours
es - soigneux de faire l'aumône, il
oit dans sa jeunesse, à ce qu'il nous
depuis, qu'il y eût une autre vie
celle-cy. Mais comme il ne se pou-
pas faire qu'un homme d'un si bon
, & si appliqué aux œuvres de mi-
orde, fût abandonné de Dieu, il vit
uit en songe un jeune homme d'u-
gure agreable, qui luy dit, suivez-
. Gennadius se mit donc à le suivre,
riva dans une ville, où il ne fut pas
ôt, qu'il entendit à sa droite une mu-
e d'une douceur & d'une harmonie
surpassoit tout ce qu'il avoit jamais
ndu; & comme il étoit en peine de
oir ce que ce pouvoit être, le jeune
me qui le conduisoit luy dit que c'é-
it les hymnes des Saints & des Bien-
eux. Il vit aussi quelque chose à sa
he, mais j'ay oublié ce que c'étoit:

III. CLASSE. AN. 414.

ensuite il s'éveilla, le songe s'évanoüit; & il ne le regarda que comme un songe.

Mais la nuit suivante ce même jeune homme luy apparut encore, & luy demanda s'il le reconnoissoit. Gennadius l'ayant asseuré qu'il le reconnoissoit fort bien, le jeune homme luy demanda où il l'avoit vû, à quoy Gennadius qui avoit la memoire toute fraische de ces hymnes des Saints qu'il avoit entenduës dans le lieu où ce jeune homme l'avoit conduit, n'eut pas de peine à répondre. Mais ce que vous me marquez-là, luy dit le jeune homme, l'avez-vous vû en songe, ou éveillé? En songe, repond Gennadius. Il est vray, reprit le jeune homme, c'est en songe que vous l'avez vû; & ce qui se passe encore presentement, ce n'est qu'en songe que vous le voyez; je le croy, répond Gennadius. Et où est presentement vôtre corps, reprit le jeune homme qui l'instruisoit? Dans mon lit répond Gennadius. Et ne sçavez-vous pas, continuë le jeune homme, que vos yeux corporels sont presentement fermez & sans action, & que que vous n'en voyez rien? Je le sçay, dit Gennadius. De quels yeux est-ce donc que vous me voyez, reprit l'autre? & comme Gennadius hesitoit à cette quest-

e voyoit pas bien ce qu'il avoit
e, le jeune homme le mena au
utes ces interrogations en luy
la méme maniere qu'encore «
ce moment que vous étes dans «
& endormy, vos yeux corpo- «
fermez & sans action, vous en «
res dont vous me voyez, & «
servent pendant que les au- «
nt rien; de même quand vous «
t, quoique vos yeux corporels «
us d'action, vous demeurerez «
capable de voir & de sentir. «
ous donc bien de douter ja- «
s cecy qu'il n'y ait une autre «
es hommes aprés la mort. Voi- «
cet homme si veritablement
dit qu'il a été tiré du doute
t sur ce sujet; & n'est-il pas
c'est Dieu qui l'en a tiré par ce
i singulier de sa misericorde &
idence?

lira peut-étre que cet évene-
loin d'éclaircir la difficulté, ne
l'augmenter de plus en plus.
me il est libre à chacun de le
de ne le pas croire, chacun a
y dequoy s'exercer sur une au-
ilté qui n'est pas moindre. Car
her du soleil à l'autre, chacun

III. CLASSE. AN. 414.

III. CLASSE. AN. 414.

dort, & veille, & pense. Qu'on
dise donc, s'il est possible, comm
font en nous, sans corps & sans ma
des impressions si semblables aux fig
aux qualitez, & aux mouvemen
corps ? Que si nous ne pouvons re
raison de ces choses si communes
ordinaires, & que chacun éprouve
tinuellement en soy-même, qui
qui seroit assez temeraire pour pro
cer sur des choses qui n'arrivent q
rement, & que nous n'avons peu
jamais éprouvées ? Pour moy j'avou
je ne sçaurois expliquer commen
choses si semblables aux corps, & à
appartient à la nature des corps, s
vent faire en nous sans l'entremi
corps. Mais* je ne laisse pas de s
que le corps n'y a point de part, &
demanderois que de sçavoir auss
tainement comment on peut disti
ce qui ne se voit que par l'esprit
ce qui ne se voit qu'à l'aide des or
corporels, (car on prend souven
de ces manieres de voir pour l'au
& comment on peut aussi disting
visions de ceux que les impressio
l'erreur & de la superstition abuser
vec celles des justes & des saints.
qu'on dit des unes & des autres

Sage retenuë de saint Augustin.

de rapport, qu'il est tres-difficile d'en faire la difference. Il me seroit aisé de vous en rapporter des exemples, & le temps me manqueroit plûtôt que la matiere. Je prie la misericorde de Dieu de vous fortifier interieurement par l'infusion de sa grace & de son esprit, mon tres-cher, tres-saint & tres-venerable Seigneur & frere.

III. CLASSE. AN. 414.

LETTRE CLX.*

Evode consulte saint Augustin sur ce que c'est que Dieu & la raison.

EVODE à l'Evêque AUGUSTIN: Salut.

1. LA parfaite raison est celle qui donne l'intelligence de toutes choses, & sur tout des choses éternelles, à quoy il n'y a que l'esprit qui puisse atteindre. Or que cette raison soit éternelle, sans qu'elle puisse ne le pas être, & qu'il n'y ait que ce qui n'a point commencé & qui n'est point sujet à changer qui soit éternel, c'est ce que cette même raison nous apprend & nous fait voir clairement ; & il faut qu'elle soit éternelle elle-même, non seulement parce que c'est elle qui nous fait connoître ce

* Ecrite la même année que la precedente. C'étoit auparavant la 246. & celle qui étoit la 160. est presentement la 134.



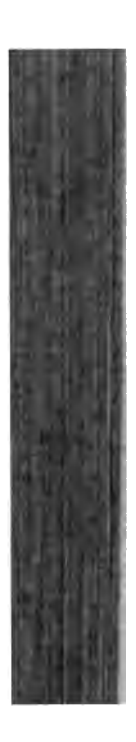
soit, & qu'il n'est pas possible qu
pas, & soit qu'il y ait ou non d
ligences qui sçachent que cela
dés-là que Dieu est éternel, il
que la raison soit éternelle, pu
voit qu'il faut que Dieu soit,
même temps qu'elle le mont
montre aussi qu'elle est éternell
Dieu même.

2. Il y a des choses qui ne
parce que la raison veut qu'elle
en sorte que la raison preced
son effet, c'est à dire l'existen
chose que la raison montre qui
ne vient qu'aprés. C'est ainsi, p
ple, que quand le monde a é
étoit de la raison que le monde
Ainsi ce que la raison a sçû q
étre ne fait que suivre la raison
la creation du monde elle a m

s, lequel va devant, de Dieu ou de la ison ? Mettrons-nous la raison avant ieu comme avant le monde, * ou metns-nous Dieu avant la raison, sans uelle nous ne sçaurions croire que eu soit ? Car si c'est la raison qui veut e Dieu soit, & qu'il soit éternel, qu'estque ce doit être que la raison ? & ne us fait-elle pas voir elle-même que -là il faut ou qu'elle soit Dieu, ou elle appartienne à Dieu ? Que si la on est Dieu, il n'y a plus nulle diffité que la raison nous montre que eu est raison, & que la raison soit rnelle comme Dieu. Que si la raison une ressemblance de Dieu, toûjours s montre-t'elle qu'elle appartient à u, & qu'elle luy ressemble ; & par sequent que Dieu est ; puisque cette ne raison nous fait voir que cette mblance ne sçauroit être en Dieu si a n'étoit ; & que si la raison n'étoit t, (ce qui fait horreur à penser,) ı ne seroit pas non plus, puisque la n ne montreroit plus qu'il faut que soit ; Dieu n'étant que parce que son de Dieu même fait voir qu'il uisque Dieu est donc, il faut aussi raison soit ; puisque c'est elle qui pprend que Dieu est.

III. CLASSE. AN. 414.

* Il faut lire icy dans le latin *ut rationem*, au lieu de *aut rationem*.



n'est. La raison n'est donc poin
Dieu, ny Dieu avant la raiſon; &
ture Divine enferme tout à la f
Dieu, & la raiſon. Mais il faut q
des deux engendre l'autre, & q
ſoit le Principe de la raiſon, ou l
celuy de Dieu. Il faut encore
des deux ſoit le ſujet qui ſoûtier
tre, & que la raiſon ſoit en Dieu
dans la raiſon; & comme c'eſt
qui fait voir que Dieu eſt, on
bien dire que Dieu engendre la
ou ſi l'on dit que Dieu eſt enge
la raiſon, cette raiſon ſera le P
Dieu ſera le Fils. Si au contrair
que Dieu engendre la raiſon, I
le Pere, & la raiſon le Fils; l'un &
c'eſt à dire, Dieu & la raiſon
qu'un même Dieu. Car Dieu n
été ſans la raiſon, ny la raiſon ſa

à penſer, comme j'ay déja dit, on ôte Dieu en même temps, puiſque c'eſt par la raiſon que Dieu eſt agiſſant, & par conſequent qu'il eſt Dieu. Diſons donc encore une fois que la raiſon ne peut non plus être ſans Dieu, que Dieu ſans la raiſon; & qu'ainſi la raiſon & Dieu, ou Dieu & la raiſon, ſont quelque choſe d'éternel. Or cette connexité & cette union de la raiſon & de Dieu, ou de Dieu & de la raiſon, c'eſt à dire, du Fils avec le Pere, & du Pere avec le Fils, fait voir qu'ils ſont l'un par l'autre, & qu'ils ne ſçauroient être l'un ſans l'autre.

Les expreſſions nous manquent ſur un tel ſujet, & quoiqu'on en puiſſe dire, c'eſt en parler, & non pas l'expliquer. Dirons-nous donc que Dieu eſt le germe de la raiſon, pour parler ainſi, ou la raiſon celuy de Dieu, comme le fruit ne ſçauroit être ſans l'arbre qui l'a produit, ny l'arbre ſans un autre fruit qui contenoit le germe dont l'arbre eſt ſorti? Cette comparaiſon fait en quelque ſorte entendre la choſe; car il y a dans le grain de froment un principe qui le rend capable de produire, & auquel le grain de froment eſt redevable de ſa fecondité: mais ce principe auſſi ne ſçauroit rien produire ſi le grain de froment ne luy

III. CLASSE. AN. 414. fournissoit dequoy produire ce qu'il produit.

4. Comme donc la raison, qui n'est autre chose que Dieu, fait voir ou que Dieu est la raison, ou que la raison est Dieu, & qu'ainsi c'est l'un qui montre l'autre, nous comprenons que le Pere ne nous est connu que par le Fils, ou le Fils que par le Pere; en sorte que le Fils soit comme en silence quand c'est le Pere qui nous mene à luy, & que l'un soit comme ce qui est caché, & l'autre comme ce qui le découvre, & qui se découvre aussi en même temps, l'un ne pouvant étre connu sans l'autre, selon

Iean 14. 9. cette parole de Jesus-Christ même, *quiconque me voit, voit mon Pere*; & cette autre, *personne ne vient à mon Pere que par*

Ibid. v. 6.

Ioan. 6.44. *moy*; & cette autre encore, *nul ne peut venir à moy que ceux que mon Pere attire.*

Je me suis engagé dans une affaire bien difficile quand j'ay entrepris de faire comprendre quelque chose de Dieu, quoique je ne le comprenne pas moy-même. Mais enfin il me semble que comme nous ne comprenons rien sans quelque chose qui nous le represente, & qu'autrement nous ne pourrions rien comprendre, de même, & à bien plus forte raison, nous ne sçaurions connoître

Dieu sans son Fils, c'est à dire sans la raison, parce que l'un n'est point sans l'autre; car pourroit-on dire que le Pere ait jamais été sans la raison? La raison nous fait donc voir qu'il y a un Dieu par un Dieu, ou dans un Dieu, avec lequel il n'est qu'un même Dieu. Or ce seul Dieu ne sçauroit étre sans amour, puisque la raison nous fait voir qu'il faut qu'il en ait, & que Dieu nous commande d'en avoir.

III. CLASSE. AN. 414.

LETTRE CLXI. *

* Ecrite sur la fin de l'année 414. C'étoit auparavant la 247. & celle qui étoit la 161. est presentement la 49.

Le même Evode propose à Saint Augustin une difficulté sur un mot de la lettre 137. à Volusien, dont cet Evêque craignoit que ceux qui pretendoient que Iesus-Christ voyoit Dieu de ses yeux corporels, n'abusassent contre ce que saint Augustin avoit étably sur ce sujet dans la lettre 92. à Italica.

EVODE & les freres qui sont avec luy, saluënt en JESUS-CHRIST son tres-cher & tres-saint frere & Collegue dans l'Episcopat, le tres-venerable Seigneur AUGUSTIN, & les freres qui sont avec luy.

1. IL y a déja long-temps que je vous ay proposé quelques questions sur



ne lettre de vôtre Sainteté au t
tre Seigneur Volusien que j'ay
puis peu, avec celle que vous a
à la sainte & illustre Dame Itali
la premiere en parlant de la c
de l'humanité sainte de nôtre
Jesus-Christ dans le sein d'un
& de la naissance de ce divin
» vous dites que si l'on pouvoit
» raison, il n'y auroit plus rien d'
» en cela; & que si on en trouvoi
» exemples il n'y auroit non pl
» singulier. Or, ne semble-t'il
en puisse dire à peu prés aut
naissance de tous les autres ho
même de tous les animaux &
les plantes? Car quoiqu'on en c
raison on ne la trouve point,
chose demeure toûjours admi

III. CLASSE. AN. 414.

formation de ce qui s'engendre par le mélange des sexes, ny de celle des plantes dont les semences pourissent dans la terre avant que de fructifier ? Et n'est-ce pas quelque chose de singulier & d'admirable qu'un ver se forme, & se trouve parfait selon sa nature, dans le cœur d'un fruit où il a été engendré sans pere, & conçû à peu prés comme une vierge peut concevoir ? Aussi est-ce pour cela que je croy que David fait dire à Jesus-Christ, *je suis un ver & non pas un homme.* Psal. 21. 7.
Je ne voy donc pas qu'on puisse rendre raison des conceptions méme où deux principes concourent, nonplus que de celles où il n'y en a qu'un seul. Ainsi ce n'est pas seulement de celle de Jesus-Christ dans le sein d'une Vierge qu'on ne peut rendre raison, & je croy qu'on ne le peut non plus d'aucune des autres.

2. Si on en demande des exemples, ne dit-on pas que le vent fait concevoir les cavalles, la cendre les poules, & l'eau les canes ; & que ces animaux, aussi bien que beaucoup d'autres, produisent quelquefois sans avoir conçû par la voye ordinaire ? Ainsi ils demeurent au moins vierges en concevant, s'ils cessent de l'être quand ils mettent au monde ce qu'ils ont conçû. Comment dites-vous



des hommes & des femmes, san
cours d'aucune matiere emprun
dehors. Voila donc des exemples
sieurs choses merveilleuses don
rend point de raison. Or de dir
moins à l'égard des hommes, il
mais rien arrivé de semblable à
ception de Jesus-Christ dans le s
ne vierge, cela ne satisfait pas
ment, puisque dans d'autres cho
ne autre nature, on trouve des
tions à quoy rien d'étranger ne
buë, & dont on ne sçauroit ren
son; & qu'on trouve même des a
qui non seulement conçoivent,
gendrent, sans que leur integrité
fre. Car j'ay toûjours oüy dire q
me les aragnées n'ont besoin q
les-mêmes pour concevoir la
dont elles composent leurs fils

eulement admirable, mais sans exemple; & je ne sçay même si Dieu n'a point nstitué ces sortes de choses dans la nature afin qu'elles servissent à convaincre ceux qui ne voudroient pas croire qu'une vierge eût conçû, & à leur faire voir que cet évenement n'est pas unique & sans exemple, quoiqu'il soit admirable, comme le sont tous les ouvrages de Dieu dont il n'y en a aucun qui ne porte le caractere de sa Sagesse. Que faut-il donc que nous répondions quand on nous objectera ce que je viens de vous dire?

3. Voicy encore une autre chose qui me fait beancoup de peine. C'est que quand on nous dira que Jesus-Christ voit a substance de Dieu, non seulement des yeux de son esprit, mais de ceux-même le son corps glorifié, quoique cela ne se puisse, comme vous avez montré dans a lettre * à Italica; & que nous voulons faire voir par raison que cela ne e peut, on nous dira que comme * la onception & la naissance de Jesus-Christ sont des choses admirables & sinulieres, dont on ne sçauroit ny rendre e raison, ny rapporter d'exemple, & ui sont particulieres à Jesus-Christ, de nême le privilege de voir la substance e Dieu des yeux-même de son corps est

* C'est la Lettre 92.

* Ce sont les termes de la lettre 137. à Volusien nombre 8.

III. CLASSE. AN. 414.

une chose admirable & singuliere qui n'est que pour luy seul, & dont on ne sçauroit ny rendre de raison, ny rapporter d'exemple. Et si nous répondons qu'on peut tres-bien rendre raison pourquoy une chose spirituelle ne peut étre vûë des yeux du corps, je crains qu'on ne réponde qu'il est possible tout de même de rendre raison de cette conception miraculeuse, & d'en rapporter des exemples. Car ou nous manquerons de raisons & d'exemples pour montrer que des yeux corporels sont incapables de voir la substance de Dieu, & ainsi ceux qui croyent qu'elle est visible aux yeux de J. C. en demeureront toûjours persuadez; ou si nous faisons voir par raison que cela est impossible, on nous soûtiendra que des gens bien habiles pourroient tout de même rendre raison de la conception & de la naissance de Jesus-Christ. Je vous demande donc ce qu'il faut répondre à ceux qui nous feroient ces difficultez; car quand je vous les propose ce n'est pas pour faire naître des disputes, mais afin que vous nous donniez dequoy fermer la bouche à ceux qui tâchent de nous surprendre. Pour moy je croy fermement, comme j'ay toûjours crû, que Jesus-Christ a été conçû, &

III. CLASSE. AN. 414.

'il est né d'une Vierge. Je croy encore
: les yeux-même d'un corps glorifié
nt incapables de voir Dieu, & il me
mble même que la raison me le fait
r en quelque sorte; mais cela n'em-
che pas, à mon avis, qu'il ne faille satis-
re également, & ceux qui disputent
ces sortes de questions avec un esprit
revolte contre la saine Doctrine, &
ux qui ne les remüent que par l'ardeur
'ils ont de s'instruire. Je prie Dieu,
n tres-cher, tres-saint & tres-venera-
frere, que la paix & la charité de Je-
-Christ portent vôtre Sainteté au com-
de la perfection, & qu'il vous fasse
ujours souvenir de moy.

LETTRE CLXII. *

* Ecrite au commencement de l'année 415. C'étoit auparavant la 101. & celle qui étoit la 162. est presentement la 43.

int Augustin renvoye Evode à quelques-uns de ses ouvrages déja publiez, où l'on peut trouver la solution de la question proposée par cet Evêque dans la lettre 160. *Il confirme de nouveau ce qu'il avoit dit dans la lettre* 159. *sur l'état des ames aprés la mort, & sur les apparitions des morts. Enfin il satisfait aux difficultez qu'Evode propose dans la lettre precedente, contre un mot de celle de saint Augustin à Volusien.*

III. CLASSE. AN. 414.

AUGUSTIN & les freres qui sont
luy, saluënt en JESUS-CHR
son tres-cher & tres-saint fre
Collegue le tres-venerable Seig
EVODE & les freres qui sont
luy.

1. LE grand nombre des quel
que vous me proposez ne
corde gueres avec le grand nomb
mes occupations; & ce qui est e
pis, vous croyez qu'on y peut sati
par une réponse dictée à la hâte,
qu'elles soient si difficiles à resoud
quelque soin qu'on y pût apport
peine pourroit-on faire entend
qu'il y auroit à dire pour cela à
même qui ont aussi bon esprit que
Cependant ce n'est pas seuleme
vous, & de ceux qui vous ressen
qu'on doit s'attendre que ce que
sera lû, mais de plusieurs autres e
qui ayant l'esprit beaucoup moi
vert, & moins exercé à ces sortes d
ses, ne laissent pas, soit à bonn
mauvaise intention, de vouloir av
que j'écris; & de le rechercher av
empressement dont il n'est pas p
de se deffendre.

Quel étoit l'empressement de tout le monde pour ce qui venoit de saint Augustin.

Quand on a donc devant les

III. CLASSE. AN. 414.

tout ce que je viens de vous dire, vous voyez combien on doit prendre-garde à ce qu'on écrit, & particulierement sur des choses si abstruses, & où les meilleurs esprits se trouveroient bien empêchez. D'ailleurs si dans le temps que je suis sur un ouvrage, il faut que je le quitte pour répondre à de nouvelles questions que l'on me fait, que faudra-t'il que je fasse s'il en survient d'autres pendant que je répondray à celles-là? Faudra-t'il que je les quitte pour répondre à ces autres, & que je travaille toûjours par preference à ce qui me viendra le dernier, en sorte que je ne puisse jamais achever que les ouvrages, surquoy je ne seray point interrompu? Vous voyez à quoy je m'exposerois, & je ne croy pas que vous soyez de cet avis. Je n'ay donc pas dû quitter un autre travail pour celuy que vous desirez de moy, comme je n'aurois pas dû quitter celuy-là pour un autre qui me seroit survenu. Cependant je ne me trouve pas en état de garder cette regle de justice. Car il a fallu même que pour vous dire ce que vous verrez icy, j'aye quitté ce que je faisois; & j'ay fait violence à mon esprit pour transporter son application d'une chose où elle étoit toute entiere, à ce

Saint Augustin consulté de toutes parts.

III. CLASSE. AN. 414.

qui fait le sujet de cette lettre.

2. Si pour toute réponse je n'avois eu qu'à vous payer des raisons que je viens de vous dire, & qui me paroissent bonnes, ce n'eût pas été une affaire bien difficile; mais la difficulté est de répondre à vos questions. Je croy neanmoins que dans l'ouvrage même à quoy je travaille presentement, & avec beaucoup d'application, je trouveray occasion d'y satisfaire avec la grace de Dieu. Il y en a même plusieurs qui sont déja resoluës dans mes livres *de la Trinité*, & *sur la Genese*, que je n'ay pas encore publiez; & si vous vouliez relire ceux qui vous sont connus, ou pour mieux dire qui vous l'ont été, (car je crains que vous n'ayez oublié ce que j'ay écrit *de la quantité de l'ame* & *du libre arbitre*,) & où je n'ay fait que rapporter les entretiens que nous avions eus ensemble sur ce sujet, vous y trouveriez de quoy resoudre vos doutes sans me consulter, pourvû que vous voulussiez vous donner la peine de suivre les principes qui y sont clairement établis, & de les porter à leurs consequences naturelles. Vous avez encore le livre *de la veritable religion*; & si vous l'aviez consulté, & que vous y eussiez fait attention, il ne vous seroit pas venu dans

III. CLASSE. AN. 414.

'esprit que c'est la raison qui fait que Dieu est, ou qu'on trouve par la raison qu'il faut que Dieu soit; puisqu'à l'égard des nombres même, dont l'usage nous est si familier, ce ne seroit pas bien parler que de dire qu'il faut que sept & trois fassent dix, mais il faut dire que ces deux nombres ensemble font celuy de dix, & non pas qu'il faut qu'ils le fassent. Je croy donc avoir assez fait voir dans ces livres-là quelles sont les choses dont on peut dire qu'elles doivent étre, soit qu'elles soient effectivement ou non. On peut dire, par exemple, que l'homme doit étre sage; c'est à dire qu'il doit continuër de l'étre, s'il l'est déja, ou le devenir s'il ne l'est pas encore: mais s'il étoit question de Dieu, il faudroit dire qu'il l'est, & non pas qu'il le doit étre.

Qu'on doit parler de ce qui est necessairement, autrement que de ce qui peut étre, & ne pas étre.

3. Quant à ce que je vous ay écrit depuis peu sur le sujet des apparitions, & que vous trouvez bien pensé, mais qui ne fait, dites-vous, qu'augmenter la difficulté, par les nouvelles questions ou cela vous a donné lieu d'entrer, lisez-le encore, & plus d'une fois; & pensez-y non en passant, mais à loisir, & avec beaucoup d'attention; & peut-étre que cela vous fera comprendre en quelque

Ce que c'est que la mort.

qu'elle faisoit en veillant. La mort
n'eſt qu'une abſence à peu prés d
me nature , mais cauſée par qu
choſe de plus fort que le ſomme
qui dérobe aux yeux , qui ſont
me la lumiere du corps , ou aut
cultez , tout le ſecours que l'an
prête.

Comme donc lorſque l'ame p
l'exercice du ſens de la vûë aux
qui arrivent en dormant, c'eſt ſa
porter aucun corps avec elle, (ca
croy pas que vous vouluſſiez di
quand nous voyons en dormant n
pres corps, & d'autres choſes co
les, ce ſoient de veritables corps
preſentent à nous, & qui paſſen
lieu à un autre,) il ne faut pas s'
ner non plus que dans cette autr

III. CLASSE. AN. 414.

:ux du corps, & les abandonne :s à un certain point, elle empor- aussi avec elle d'autres yeux plus s à la verité, mais toûjours corpo- ce qui n'est pas neanmoins; quoi- e en emporte d'autres par le moyen iels elle voit des choses tres-sem- :s à des corps, mais qui n'en sont plus que les yeux dont elle les

Il y en a qui soutiennent que ce 'on voit en songe de semblable à orps ne sçauroit être que corporel, i croyent dire quelque chose quand dent de la sorte. C'est une erreur e grossiereté dont il est difficile de r ceux qui sont capables d'y tom- Elle est même tres-commune, & trouve en bien des gens qui ont eurs beaucoup d'esprit, mais qui ne ient pas assez garde à ce que c'est :es images des corps qui se forment l'esprit, & qui ont la vertu de nous epresenter quoiqu'elles ne soient iment corporelles. Et lors même rés qu'on les leur a fait considerer, it reconnu qu'elles ne sont point orelles, quoiqu'elles ressemblent à orps, ils demeurent en peine sur ce ; ne se trouvent pas tout d'un coup

De quelle nature sont les images interieures qui nous representent des corps.



elles y sont ; si elles sont d
comme des caracteres sur le
il y a & la substance du papie
stance de l'ancre dont les car
formez ; ou comme l'impr
cachet ou de quelque autre
une cire qui en est le sujet ;
sont dans nôtre esprit de
l'autre de ces deux manieres
de l'une & tantôt de l'autre.

5. Car on n'est pas seulem
ne sur la maniere dont no
presentons des choses qui ne
presentes à nos sens, & qui
dans nôtre memoire, & d'au
que nous produisons en no
comme il nous plaît, & que
geons, augmentons, diminu
versifions en une infinité de

i se passe dans nôtre esprit en- III. CLASSE. AN. 414.
nt, & de ce qui s'y passe quand
eillons, est que nôtre volonté a
l'un & non pas à l'autre. Nous
ımes donc pas seulement en peine
ianiere dont se passent en nous ces
de choses, qui sont vray-sembla-
nt des ouvrages de nôtre esprit,
l ne tire que de luy-même, quoi-
l ait toûjours quelque chose de
ıché dans ce qui fait que l'un se
te à l'esprit plûtôt que l'autre;
sommes tout de même sur ce
ıelque chose d'étranger y produit.
'eut dire par exemple le Prophete
rie par ces paroles, *l'Ange qui par-
moy me dit?* car ce ne furent pas
ıilles corporelles de ce Prophete
rent frappées de la voix de l'Ange,
'il ne dit pas que cet Ange luy
, mais qu'il parloit en luy. Qu'é-
: donc que la voix de cet Ange?
t-ce de ces sons que l'esprit sçait
de luy-même, qui representent
ceux qui frappent l'oreille, &
ous excitons en nous quand nous
ons en nôtre memoire des discours
chants, mais qui fussent formez
e Prophete par l'Ange & non pas
y? Que veulent dire encore ces

passe en nous quand nous dormons ou de ce qui s'y passe hors du sommeil.

Zach. 1. 9.

III. CLASSE, AN. 414.

paroles de l'Evangile, *Un Ange apparut en songe à Ioseph & luy parla?* Si c'est le corps de cet Ange que S. Joseph a vû, comment l'a-t'il pû voir puisqu'il avoit les yeux fermez? Car on s'étonneroit moins qu'il eût vû cet Ange s'il avoit été éveillé, comme Abraham l'étoit lorsque non seulement il vit des Anges, mais qu'il les toucha, & leur lava les pieds: ou ne fut-ce que l'esprit de l'Ange qui se fit voir aux yeux de l'esprit de Joseph, sous quelque forme corporelle, de la maniere que nous nous voyons quelquefois nous-mêmes en songe, dans un état, & avec des mouvemens bien differens de ceux de nôtre corps étendu dans un lit.

Math. 1. 20.

Gen. 18. 4.

6. Nous admirons ces choses-là parce que les causes en sont trop cachées pour étre apperçûës par les hommes, & que nous ne trouvons personne qui nous en puisse rendre raison; car LES CHOSES nous donnent de l'admiration ou quand nous n'en sçaurions rendre raison, ou quand elles sont singulieres, ou du moins rares & extraordinaires. La premiere de ces deux causes d'admiration est celle que j'avois en vûë, lorsque parlant contre ceux qui ne veulent pas que l'on croye que

Deux especes d'admiration.

-Christ soit né d'une Vierge de-
ée vierge aprés l'avoir mis au mon-
e dis * que si on pouvoit en rendre
i, il n'y auroit plus rien d'admira-
car cela ne veut pas dire que cet
ement n'ait sa raison, mais qu'elle
connuë à ceux à qui Dieu a voulu
fût admirable. L'autre cause d'ad-
ion, qui vient de la rareté ou de la
larité des choses, est celle à quoy il
rapporter ce que l'Evangile dit de
-Christ, qu'il admira la foy du Cen-
r; car comme il n'y a rien dont les
is & les causes ne soient connuës à
-Christ, cette sorte d'admiration ne
avoir lieu icy; & l'Evangile n'entend
ette *admiration* de Jesus-Christ que
uanges qu'il donna à la foy de cet
ne, qui surpassoit tout ce que le Sau-
en avoit trouvé parmy les Juifs;
st ce qu'il nous fait entendre luy-
e par ces paroles, qui marquent si
de quelle sorte d'admiration il s'a-
Ie vous dis en verité que je n'ay pas
trouvé tant de foy, non pas même
Israël.

III. CLASSE. AN. 414.

* Lettre 137. nombre 8.

Luc. 7. 9.

Comment il faut entendre ce que dit l'Evangile de l'admiration de Jesus-Christ pour la foy du Centenier.

Luc. 7. 9.

Quant à ce que j'ay adjoûté dans la
e lettre que si on peut apporter des
ples de cette naissance miraculeuse
e sera plus singuliere, c'est vainement

III CLASSE. AN. 414

que vous croyez en avoir en quelque façon trouvé des exemples dans ces vers qui se forment dans le cœur des fruits, & dans les aragnées dont le corps demeure vierge en quelque sorte, quoiqu'elles en tirent les filets dont elles composent leurs toiles. Ce sont des comparaisons trouvées avec esprit, & l'on en peut trouver plusieurs de cette sorte, les unes plus éloignées & les autres moins : mais enfin Jesus-Christ seul est né d'une Vierge ; & je croy que vous voyez bien que c'est ce qui m'a fait dire que sa naissance est sans exemple. De tout ce que Dieu fait de commun ou d'extraordinaire, il n'y a donc rien qui n'ait ses causes & ses raisons, qui toutes sont pleines de justice & de sagesse ; & entre ces effets de la toute-puissance de Dieu nous admirons ceux dont les causes & les raisons nous sont inconnuës. Pour les autres, comme nous voyons que la raison vouloit qu'ils arrivassent, qu'ils convenoient à l'ordre des choses, & qu'ils en étoient une suite, nous ne les admirons point ; ou si nous les admirons, ce n'est pas qu'ils nous étonnent comme quelque chose d'inopiné, & à quoy on ne devroit pas s'attendre, mais c'est parce qu'ils nous touchent comme

quelque chose de grand & d'excellent dans leur genre ; & c'est de cette sorte d'admiration que J. C. admira la foy du Centenier. Or quoique pardessus cette premiere sorte d'admiration, qui vient de ce que les raisons des choses nous sont inconnuës, il y en ait une autre dont nous sommes touchez pour les choses mêmes dont on peut rendre raison, il ne s'ensuit pas que j'aye eu tort de dire, que si on pouvoit rendre raison de la naissance de Jesus-Christ, elle ne seroit plus admirable, comme saint Jacques n'a pas eu tort de dire que *Dieu ne tente personne*, quoiqu'il y ait une autre sorte de tentation selon laquelle l'Ecriture dit dans un autre endroit, & avec beaucoup de raison, *le Seigneur vôtre Dieu vous tente.*

III. CLASSE. AN. 414. *Luc.* 7. 9. *Iacq.* 1. 13. *Deuter.* 13. 3.

§ 8. Il ne faut pas s'imaginer non plus que ceux qui pretendent que le Fils voit le Pere, non seulement de la maniere dont le Pere voit le Fils, mais même des yeux corporels, soient bien fondez à le croire, sous pretexte que dans l'impuissance où ils se trouvent d'en rendre raison, ils pourront aussi dire à leur tour ; *si on en peut rendre raison, il n'y aura plus rien d'admirable* : car cela ne se peut dire que de ce qui est, & qui ne laisse pas d'avoir ses raisons, quoiqu'elles

Dieu, invisible aux yeux corporels de Jesus-Christ même.



il n'y en a aucune ; & c'est ce
montrer quand on entreprend
futer,

Car de la même maniere
fait que nous disons que Die
roit ny mourir, ny se corromp
cher, c'est que nous sçavons
nulle raison du contraire ; & qu
loin que ce soit faire injure à
ce, de dire qu'il ne le peut,
dignement de son éternité, de
& de sa Sainteté ; de même
que nous disons qu'il ne peu
des yeux du corps, c'est parc
a non plus nulle raison du co
que bien loin que ce soit fai
ceux qui nient les choses les
taines, parce qu'ils n'en voy
raison, c'est au contraire dire

que tout ce qui peut être distant des yeux de quelque intervalle ne sçauroit être qu'un corps, c'est à dire une substance dont une partie est moindre que son tout, ce que la Religion ne permet pas de croire de Dieu, non pas même à ceux qui ne sont pas encore capables de comprendre ce qu'il est à cet égard.

9. Il est vray que les raisons des divers changemens qui arrivent dans la nature nous sont inconnuës, & c'est ce qui fait que ce nombre innombrable de productions sensibles qui se font dans l'Univers sont pour nous comme autant de miracles : mais pouvons-nous douter pour cela qu'il n'y ait des corps ; que nous n'en ayons vû ; & qu'il n'y en ait point de si petit qui n'occupe un espace proportionné à sa grandeur, & dont il n'y ait une moindre partie dans une partie de cet espace que dans le tout ? Comme donc ces veritez nous sont connuës avec certitude, il faut les étendre à leurs consequences naturelles & necessaires ; & ces consequences, que nous laissons à part quant à present, parce qu'elles nous meneroient trop loin, font voir manifestement que Dieu ne sçauroit être vû des yeux corporels, & que ce n'est pas là une de ces choses qu'on ne nie que

III. CLASSE. AN. 414.

parce qu'on n'en voit pas la raison, i
une chose au contraire , dont on
qu'il n'y en peut avoir aucune, parce
Dieu est tout entier par tout, & q
n'est point par une étenduë corpo
qu'il est par tout, puisque qui dit é
duë, dit quelque chose dont une p
est moindre que le tout.

Je m'étendrois davantage sur ce su
c'étoit celuy de cette lettre ; je l'ay p
sée insensiblement plus loin que je ne
sois, & elle m'a presque fait oublie
autres affaires. Ainsi peut-être que s
penser j'auray satisfait à tout ce que
desirez de moy : car il ne faut que v
montrer les principes pour vous en f
trouver les consequences ; mais il n'
a peut-être pas assez pour satisfaire
ceux qui pourront voir cette lettre,
qui pour la pluspart ne sçauroient pro
ter de ce que je viens de dire, à moi
qu'il ne soit traité avec plus d'étendu
& d'exactitude. Mais on est bien emp
ché, & COMME ce qui fait la pein
de ceux qui apprennent, c'est qu'ils n
sçauroient entendre ce qui est serré, &
qu'ils ne lisent pas volontiers ce qui e
étendu, ce qui fait celle de ceux qu
enseignent, c'est que ce qui est serré e
inutile pour les esprits bouchez ; & qu

ce qui est étendu l'est tout de même pour les paresseux. Envoyez-moy une copie de cette lettre de vous que j'ay égarée, & qu'on n'a jamais sçû trouver.

III. CLASSE. AN. 414

LETTRE CLXIII. *

* Ecrite un peu aprés la precedente. C'étoit auparavant la 98. & celle qui étoit la 163. est presentement la 44.

Evode propose deux questions à saint Augustin, l'une sur l'origine de l'ame de Iesus-Christ, & l'autre sur un passage difficile de la premiere Epître de saint Pierre.

EVODE Evêque, à l'Evêque AUGUSTIN.

IL y a long-temps que j'ay proposé quelques questions à vôtre Sainteté, l'une sur le sujet de Dieu & de la raison, par une lettre que je vous écrivis, à ce que je croy, par Jobin qui fait les affaires des Vierges consacrées à Dieu, & l'autre sur l'humanité du Sauveur, sçavoir si elle voit la substance de Dieu; en voicy une troisiéme. En Jesus-Christ il y a une ame raisonnable aussi bien qu'un corps, & le Verbe s'est uni à l'un comme à l'autre. On demande donc si cette ame est comprise comme les autres dans quelqu'une de ces quatre opinions que l'on propose sur l'origine de

III. CLASSE. AN. 414. l'ame, ou si, quoiqu'elle soit de la même nature que les autres ames raisonnables, elle est d'une espece particuliere & differente de celles sous lesquelles on range les ames de tout ce qui est vivant & animé. Mais voicy encore une quatriéme question; de quels esprits est-ce que parle l'Apôtre S. Pierre, quand il dit, *que Iesus-Christ mort en sa chair est resuscité par l'Esprit par lequel il est allé prêcher aux esprits retenus dans la prison*, & le reste; où il insinuë que ces esprits étoient dans les enfers, & que Jesus-Christ y descendant leur annonça l'Evangile à tous, & les délivra par sa grace des tenebres & des peines où ils étoient, en sorte que depuis la Resurrection de Jesus-Christ, l'enfer est anéanti jusqu'au jugement dernier. Je voudrois bien sçavoir ce que vôtre Sainteté pense sur cela.

1. Pet. 3. 18. & 19.

III. CLASSE. AN. 414.

LETTRE CLXIV.*

* Ecrite la même année que la precedente. C'étoit auparavant la 99. & celle qui étoit la 164. est presentement la 87.

Saint Augustin répond aux deux questions d'Evode l'une sur un passage tres-obscur de la premiere Epître de saint Pierre, & l'autre sur l'ame de Iesus-Christ. Cette lettre est un excellent commentaire sur l'article du Symbole, qui dit que Iesus-Christ est descendu aux enfers.

AUGUSTIN saluë en JESUS-CHRIST son tres-saint frere & Collegue le Seigneur EVODE.

CHAP. I.

JE croy que vous n'ignorez pas combien la difficulté que vous me proposez sur un passage de l'Epître de saint Pierre, me fait de peine, & que je ne voy pas bien, non plus que vous, comment il faut prendre ce que l'Apôtre dit en cet endroit, & s'il le faut entendre des enfers. Je vous propose donc à mon tour cette même difficulté, afin que vous fassiez cesser mes doutes sur ce sujet, ou par vous-même si vous le pouvez, ou par le secours de ceux que vous trouverez capables de les resoudre. Si Dieu me fait la grace de trouver quelque chose le premier, & que je puisse vous en faire part, je ne vous le cache-

III. CLASSE. AN. 414.

ray pas. Cependant je vous marqueray ce qui fait ma peine sur ce passage, afin que ce soit par rapport à mes doutes que vous l'examiniez, ou que vous consultiez ceux que vous croirez capables de nous l'expliquer.

2. Aprés que saint Pierre a dit que Jesus-Christ *mort en sa chair a été revivifié par l'Esprit*, il continuë, *par lequel aussi il est allé prêcher aux esprits qui étoient retenus en prison, & qui avoient été incredules autrefois que la patience de Dieu les attendoit au temps de Noé, pendant qu'on bâtissoit l'Arche dans laquelle peu de personnes, c'est à dire huit seulement furent sauvées au milieu des eaux*, ensuite de quoy il ajoûte, *ce qui étoit la figure du baptême qui nous sauve presentement.* Je suis donc en peine de sçavoir d'où vient que Jesus-Christ descendant aux enfers aprés sa mort pour prêcher aux esprits qui étoient retenus en prison, n'y est descendu que pour ceux qui étoient demeurez infidelles dans le temps qu'on bâtissoit l'Arche; & par où ceux-là ont merité cette prérogative au dessus des autres. Jesus-Christ a sans doute trouvé aux enfers une infinité d'ames de toutes les nations, car combien en étoit-il sorty de cette vie depuis le temps de

1. Pet. 1. 18.

1. Pier. 3. 19. & 20.

Ibid. v. 21.

Noé jusques à celuy de la Passion du Sauveur ? Je ne parle pas de ceux qui avoient crû en Dieu, comme les Prophetes & les Patriarches de la race d'Abraham, & Noé même avec toute sa maison, à la reserve peut-étre d'un de ses enfans qui fut rejetté de Dieu depuis sa sortie de l'Arche. Je ne parle pas non plus des autres Justes qui n'étoient point de la race de Jacob; comme Job, les Ninivites, & les autres dont l'Ecriture parle, ou qui sont demeurez cachez çà & là parmy les Nations. Je parle de tous ces milliers d'hommes qui depuis Noé jusqu'à Jesus-Christ sont morts sans avoir connu Dieu, ny adoré que des Demons & des Idoles. Jesus-Christ les ayant donc trouvez aux enfers, aussi bien que ceux qui étoient demeurez incredules au temps de Noé, pendant qu'on bâtissoit l'Arche, pourquoy n'a-t'il prêché qu'à ceux-cy ; ou s'il y a préché à tous, pourquoy saint Pierre ne fait-il mention que de ceux-cy, passant sous silence la multitude innombrable des autres ?

III. CLASSE. AN. 414.

Gen. 9. 25.

CHAP. II. *Certitude de la descente de Jesus-Christ aux enfers.*

3. QUE Jesus-Christ *mort en sa chair* soit descendu aux enfers, c'est de quoy personne ne peut douter. Car on ne sçauroit démentir ces paroles du Prophete,

Ps. 15. 10. — Act. 2. 31. — Ibid. v. 24.

vous ne laisserez point mon ame dans les enfers, & saint Pierre ne nous permet pas de les prendre dans un autre sens, puisque c'est ainsi qu'il les explique dans les Actes. On ne peut pas démentir non plus ce que dit le même saint Pierre, que Jesus-Christ a délié les liens de l'enfer, dans lesquels il n'étoit pas possible qu'il fût engagé : il n'y a donc que les infidelles qui puissent nier que Jesus-Christ ait été aux enfers.

Liens de l'enfer, par où il est vray de dire que Jesus-Christ les a deliez.

Que si l'on demande, comment il faut entendre que Jesus-Christ ait délié les liens de l'enfer, (car il ne faut pas s'imaginer qu'il les ait déliez, comme s'il en avoit été lié, puisque cela n'a jamais été,) la réponse est aisée ; & il faut concevoir que ce n'est pas en se tirant de ces liens qu'il est vray de dire qu'il les a déliez, mais en s'empêchant d'y tomber, comme on peut dire que les oyseaux échappent des filets de l'oyseleur, lorsqu'ils ne s'y laissent pas prendre. On peut encore entendre que Jesus-Christ a délié ces chaînes à l'égard de ceux qui en étoient liez, & qu'il sçavoit qu'il en devoit tirer, & non pas à son égard, puisqu'enfin il n'étoit pas possible qu'il y fût engagé.

4. Mais qui sont ceux que Jesus-

Christ

arist en a tirez ? c'est ce qu'on ne
iuroit dire sans temerité. Sont-ce tous
ıx qui s'y sont trouvez ? Quelle joye
ur nous si nous avions de quoy le fai-
voir ! sur tout pour l'amour de ceux
i nous sont si connus par leurs livres,
dont nous admirons l'esprit & l'élo-
ence, Poëtes, Orateurs, ou Philo-
hes, qui se sont mocquez, chacun
eur maniere, des faux dieux du pa-
iisme, quoiqu'ils professassent à l'exte-
ur les mêmes superstitions que les au-
s, & qui ont confessé le seul vray Dieu
plusieurs endroits de leurs ouvrages;
ıs compter plusieurs autres grands Per-
ınages, dont il ne nous reste rien, mais
i nous sont connus par les livres de
ıx-là; & dont la vie a été tres-loüa-
e en de certaines choses. Car à la re-
ve de l'erreur où ils ont été sur ce
i regarde le culte de Dieu, adorant
fausses divinitez, dont ils trouvoient
culte étably par les loix de leurs Re-
bliques, & servant ainsi la creature, Rom. 1. 25.
lieu de servir le Createur, leurs mœurs
t d'ailleurs été si pures, & il y a eu
eux tant de frugalité, de continence,
chasteté, de sobrieté, tant de mépris
la mort, quand il s'agissoit de servir
ır patrie, & tant de religion à garder

III. CLASSE. AN. 414.

la foy non seulement à leurs concitoyens, mais à leurs ennemis-mêmes, qu'ils meritent d'être proposez en exemple à tout le monde. Il est vray que

Par où les vertus des Sages du Paganisme ont été vaines.

QUAND ces vertus ne sont point rapportées à ce qui est la fin de la veritable pieté, mais à la seule gloire qu'on peut recevoir des hommes, elles n'ont rien que de vain & d'infructueux. Cependant elles marquent un fonds de naturel qui plaît, & qui nous feroit desirer que ceux dont la vie en a été ornée, eussent été délivrez des tourmens de l'enfer préferablement aux autres, ou au moins aussi bien que les autres, si les vûës & les sentimens des hommes étoient la regle de la justice du Createur.

5. Que s'il est vray que Jesus Christ ait délivré tout ce qui s'est trouvé dans les enfers, lors qu'il y est descendu, & que l'enfer soit *aneanti* jusques au jour du jugement, pour me servir de vos termes, voicy une difficulté qui se trouve dans cette supposition, & qui me vient dans l'esprit toutes les fois que je rumine ce passage. Premierement je ne voy pas par où l'on peut appuyer cette opinion ; car pour ce que dit saint Pierre

Act. 2. 24

dans les Actes, que Jesus-Christ à sa mort a délié les liens de l'enfer, ou cela

ne regarde que luy, en sorte que s'il a *délié* ces liens, c'est en tant qu'ils sont demeurez sans effet à son égard, & qu'ils n'ont point eu de prise sur luy, ce qui se confirme même par ce que saint Pierre ajoûte au même endroit, qu'il étoit impossible que Jesus-Christ s'y trouvât engagé; ou si l'on demande, pourquoy donc il a voulu descendre dans cette region tenebreuse, dont les douleurs & les liens n'ont point eu de prise sur luy, par ce qu'il est *libre entre les morts*, comme dit l'Ecriture, & que le Prince de la mort n'a rien trouvé en luy qui pût être sujet à ces *tourmens de l'enfer*, & que l'on veüille que ces paroles des Actes, *il a délié les liens de l'enfer*, marquent quelque délivrance, on peut les entendre de quelques-uns que Jesus-Christ a jugez dignes d'être délivrez de ces liens; mais non pas de tous ceux qui y étoient engagez. Ainsi il ne sera pas descendu aux enfers pour rien, comme il auroit fait si nul de ceux qui étoient dans cette prison n'eût dû profiter de sa venuë: mais aussi on n'en pourra pas conclure que la justice & la misericorde de Dieu ait fait pour tous, ce qui a été fait pour quelques-uns.

III. CLASSE. AN. 414.

Ibid.

Psal. 87. 5.

Heb. 2. 14.

Act. 2. 24.

6. A L'EGARD du pere commun de tous CHAP. III.

III. CLASSE. AN. 414.

Adam, tiré de l'enfer par Jesus-Christ.

les hommes, presque toute l'Eglise croit que Jesus-Christ le tira de l'enfer; & l'on ne doit pas presumer qu'elle le croye sans fondement, quoiqu'il ne se trouve rien de précis pour cette opinion dans les Livres Canoniques. Il semble neanmoins que le sens le plus naturel

Sap. 10. 1. & 2.

de ces paroles de la Sagesse, *C'est elle qui a conservé le premier homme pere de tout le genre humain, quoiqu'il eût été créé seul, & qui l'ayant tiré de son peché, l'a rendu capable de surmonter toutes les adversitez*, la favorise en quelque sorte.

Il y en a qui croyent que le même bienfait a été accordé aux premiers Saints, comme Abel, Seth, Noé & sa famille, Abraham, Isaac, & Jacob, & aux autres Patriarches & Prophetes; & que Jesus-Christ étant descendu aux enfers, les a tirez de ces liens.

7. Mais comment peut-on com-

Luc. 16.22. & 23.

prendre qu'Abraham fût dans ces *liens*, & dans ces *douleurs*, luy dans le sein de qui le pauvre, mais juste Lazare avoit été reçû? Pour moy je ne voy pas comment cela s'accorde : c'est à ceux qui le voyent à nous l'apprendre. De penser aussi qu'avant la descente de Jesus-Christ aux enfers Abraham & le Lazare étoient seuls dans ce sejour de repos

it parle l'Evangile, & qu'il n'y avoit eux qui pussent dire au mauvais ri-, *il y a un grand abîme entre vous & s, ensorte que nul ne sçauroit passer d'où s sommes où vous étes, ny d'où vous étes ous sommes*; je ne sçay s'il y a person- qui pût se payer d'une telle absurdi- S'ils étoient donc plus de deux dans séjour du repos, qui oseroit en ex- :e les Patriarches & les Prophetes, . pieté & à la sainteté desquels l'E- ure-même rend témoignage d'une niere si avantageuse? Je ne voy donc ce que peut avoir fait en leur faveur ıy qui a délié les liens de l'enfer, puis- ils n'y étoient point engagez; & je le d'autant moins que je n'ay encore trouver le mot d'*enfer* pris en bonne t dans aucun endroit de l'Ecriture. dés-là qu'il ne s'y trouve point pris cette sorte, on ne peut pas croire que séjour de repos, que l'Evangile ap- le *le sein d'Abraham*, soit quelque en- it de l'enfer. Ces paroles mêmes que re divin Maître fait dire à Abraham, *a un grand abîme entre vous & nous*, nous permettent pas de croire que *le d'Abraham*, soit une partie & com- un membre de l'enfer; car il n'y a 1 de si separé que ce qui l'est *par un*

III. CLASSE. AN. 414.

Luc. 16. 26.

Act. 2. 24.

Luc. 16. 22.

Ibid. v. 26.

III. CLASSE. AN. 414. *grand abîme.* De sorte que si l'Ecriture avoit dit simplement que Jesus-Christ aprés sa mort étoit allé dans le sein d'Abraham, & qu'elle n'eût fait nulle mention de l'enfer ny de ses liens, j'ay peine à croire que personne eût jamais osé dire sur cela que Jesus-Christ fût descendu aux enfers.

8. Mais comme il y a des passages exprés sur ce sujet qui marquent l'*enfer* & ses *liens*, on ne voit pas pourquoy le Sauveur y seroit descendu, si ce n'avoit été pour tirer quelqu'un de ces liens & de ces douleurs. De sçavoir maintenant si ce sont tous ceux qu'il y a trouvez, ou seulement quelques-uns qu'il ait jugez dignes de ce bien-fait, c'est ce que je cherche encore; quoique je ne doute point qu'il n'ait été aux enfers, & qu'il n'en ait délivré quelques ames. Mais je n'ay pas encore trouvé quel fruit ont retiré de sa descente aux enfers ces justes qui étoient dans *le sein d'Abraham*; car je ne voy pas qu'il se soit jamais retiré d'eux quant à la presence beatifique de sa divinité, selon laquelle, sur le point qu'il alloit mourir & descendre aux enfers pour en délier les liens, il promit au bon larron qu'il seroit ce jour là

Luc. 23. 43. même dans le Paradis avec luy. Jesus-

Christ étoit donc dés avant sa mort & dans *le sein d'Abraham* par sa sagesse & sa presence beatifique, & dans les enfers par sa puissance vengeresse : car où n'est-il pas selon sa divinité qui ne sçauroit étre contenuë ny renfermée par aucun lieu ? Mais nous ne sçaurions douter que méme selon la nature créée à laquelle il s'est uni pour se faire homme sans cesser d'étre Dieu, c'est à dire selon son ame, il n'ait été aux enfers, puisque l'Ecriture nous l'apprend, & par ces paroles du Prophete, *Vous ne laisserez point mon ame dans les enfers*, & par l'explication que l'Apôtre saint Pierre nous en a donnée.

III. CLASSE. AN. 414.

Psal. 15.10.

Act. 2. 31.

9. Je sçay qu'il y en a qui croyent qu'à la mort de Jesus-Christ plusieurs justes resusciterent de la même maniere que nous esperons de resusciter à la fin du monde, & qui se fondent sur ce que dit l'Evangile qu'au tremblement de terre qui se fit lors de la Passion de Jesus-Christ, *les pierres se fendirent, les tombeaux s'ouvrirent, & les corps de plusieurs justes resusciterent, & parurent avec Iesus-Christ dans la Ville sainte aprés sa Resurrection.* Mais à moins qu'on ne veüille dire qu'ils retomberent de nouveau dans le sommeil de la mort, & qu'ils quitte-

Mat 27.51. 52. & 53.

Difficulté sur cette resurrection de plusieurs Saints dont

III. CLASSE. AN. 414 rent ces mêmes corps qu'ils venoient de reprendre, comment sera-t'il vray que *il est parlé dans l'Evangile.* Jesus-Christ est *le premier né d'entre les morts*, puisque tant d'autres seront re- *Col. 1. 18.* suscitez avant luy ? On dira peut-être que dans cet endroit de l'Evangile, il y a une narration anticipée, & qu'il faut entendre qu'à la verité les sepulchres s'ouvrirent à ce tremblement de terre arrivé lorsque Jesus-Christ étoit encore attaché à la croix, mais que les corps de ces justes ne resusciterent qu'aprés luy, & non pas dans ce moment, quoique par anticipation l'Evangile en marquant l'ouverture des tombeaux ait aussi marqué la resurrection des corps; & qu'ainsi il demeure toûjours pour con- *Col. 1. 18.* stant, & que Jesus-Christ est *le premier né d'entre les morts*, & qu'il a été donné à ces justes de resusciter comme à sa suite, & incontinent aprés luy, pour entrer avec luy en possession de l'immortalité & de l'incorruptibilité.

Mais il restera toûjours une chose qui fera de la peine. Car si cela est, comment sauver la verité de ce que dit saint Pierre en prêchant aux Juifs le jour de la Pentecôte, lorsque pour prouver que *Ps. 15. 10. & Act. 2. 27. &c.* ces paroles de David, ***vous ne permettrez point que vôtre Saint éprouve la corrup-***

tion, ne se pouvoient entendre que de III. CLASSE.
Jesus-Christ, il ajoûta que le tombeau de AN. 414.
David se voyoit encore parmy eux. Cet- *Act.* 2. 29.
te preuve ne concluoit pas, si dans le temps que saint Pierre parloit de la sorte le corps de David n'étoit plus dans son tombeau. Car quand le passage s'entendroit de David, en sorte qu'il fût resuscité peu de jours aprés sa mort, & que *sa chair n'eût point éprouvé la corruption*, son tombeau n'auroit pas laissé de demeurer parmy les Juifs. De dire aussi que David ne resuscita point avec ces autres justes, s'il est vray qu'ils soient resuscitez pour ne plus mourir, ce seroit quelque chose de bien dur; & comment exclure de ce bienfait ce saint Roy, à qui l'Ecriture fait tant d'honneur, par la maniere dont elle marque en tant d'endroits, & si clairement, que Jesus-Christ devoit naître de sa race? Mais d'ailleurs comment sauverons-nous la verité d'un endroit de l'Epître aux Hebreux, où saint Paul dit de ces justes de l'ancien Testament, que Dieu, par une faveur particuliere qu'il nous a faite, a voulu qu'ils ne reçûssent qu'avec nous l'accomplissement de leur bonheur, s'il est vray que par le bienfait de la resurrection ils joüissent dés à present de

Ps. 15. 10.

Heb. 11. 40.

III. CLASSE. AN. 414. CHAP. IV.

l'incorruptibilité que nous attendons comme l'accomplissement du nôtre?

10. POURQUOY est-ce donc que de tous ces esprits renfermez dans la *prison*, saint Pierre ne fait mention que de ceux qui furent incredules au temps de Noé pendant qu'on bâtissoit l'Arche, & qu'il parle comme si l'Evangile n'avoit été prêché qu'à ceux-là par Jesus-Christ, lorsqu'il descendit aux enfers? Vous voyez combien il y a d'obscurité dans ce passage, & combien de choses me tiennent en suspens, & m'empêchent de rien déterminer: mais voicy qui augmente encore la difficulté. Aprés que l'Apôtre a dit que les eaux du deluge ont été la figure du baptême; que ce baptême qui ne consiste pas dans la purification des soüillures de la chair, mais dans la promesse qu'on fait à Dieu de garder une conscience pure, nous sauve par la vertu de la Resurrection de Jesus-Christ; que Jesus-Christ ayant détruit la mort, afin que nous devinssions heritiers de la vie éternelle, est monté au Ciel, & est à la droite de Dieu, les Anges, les Dominations, & les Puissances luy étant assujetties, continuë de cette sorte, *puisque Iesus-Christ est donc mort pour nous en sa chair, armez-vous de cette pensée que*

(1. Pier. 3. 20.) (1. Pier. 3. 21.) (Ibid. v. 22.) (1. Pier 4. 1. & 2.)

le fidele étant mort à la concupiscence charnelle a cessé de pecher ; en sorte que dans tout le temps qu'il luy reste à vivre dans ce corps mortel, il ne vit plus selon les passions des hommes, mais selon la volonté de Dieu. Car il vous doit suffire, continuë-t'il, *de vous être abandonnez, dans le temps de vôtre premiere vie, aux mêmes passions que les payens ; & d'avoir vêcu dans les impudicitez, les mauvais desirs, les yvrogneries, les festins de dissolution & de débauche, les excez du vin, & le culte sacrilege des idoles. Ils trouvent maintenant étrange que vous ne couriez plus avec eux, comme vous faisiez, à ces débordemens de débauche & d'intemperance, & prennent de là sujet de vous charger d'execration ; mais ils en rendront compte à celuy qui est prest de juger les vivans & les morts* ; aprés quoy il ajoûte, *car c'est pour cela que l'Evangile a été prêché même à des morts, afin que devant les hommes ils soient jugez selon la chair, mais que devant Dieu ils vivent selon l'esprit.*

III. CLASSE. AN. 414.

Ibid. v. 3.

Ibid. v. 4.

Ibid. v. 5.

Ibid. v. 6.

11. Quelle profondeur ! & qui n'en seroit étonné ? Il dit que l'*Evangile a été prêché à des morts* ; & si par là nous entendons des morts effectifs, dont les ames soient separées de leurs corps, ce sont donc, autant que j'en puis juger, ou

1. Pier. 4. 6.

III. CLASSE. AN. 414. ceux dont il avoit dit plus haut qu'ils avoient été incredules au temps de Noé, 1. *Pierr.* 3. 20. ou generalement tous ceux que Jesus-Christ a trouvez aux enfers. Que veut-il donc dire quand il ajoûte que si l'E- 1. *Pierr.* 4. 6. *vangile leur a été prêché*, c'est *afin que devant les hommes ils soient jugez selon la chair, mais que devant Dieu ils vivent selon l'esprit?* Comment peuvent-ils être jugez selon la chair, puisqu'ils n'ont point de corps, s'ils sont dans les enfers, & que quand même ils auroient été tirez des *liens* de l'enfer, toûjours est-il *Act.* 2. 24. certain qu'ils n'ont pas encore repris leurs corps? Car quand l'enfer seroit *aneanti*, pour user de vos termes, on ne sçauroit se persuader ny que tous ceux que cette prison renfermoit soient resuscitez, ny que ceux-même qui parurent resuscitez avec Jesus-Christ eussent repris leurs corps pour être jugez devant 1. *Pierr.* 4. 6. les hommes selon la chair.

Je ne voy pas même que cela se puisse dire de ceux qui furent incredules au 1. *Pierr.* 3. 20. temps de Noé, puisqu'il n'est pas dit qu'ils soient revenus en vie, & qu'ils ayent repris leurs corps; & qu'on ne peut pas croire que *les liens de l'enfer* n'ayent été déliez par Jesus-Christ, qu'afin que ceux qu'il en tireroit fussent pu-

nis chacun dans ſon corps aprés l'avoir repris. Que veulent donc dire ces paroles, *afin que devant les hommes ils ſoient jugez ſelon la chair, mais que devant Dieu, ils vivent ſelon l'eſprit ?* Seroit-ce que Jeſus-Chriſt auroit vivifié ſelon l'eſprit, par l'Evangile, ceux qu'il a trouvez aux enfers, mais qu'il leur reſte neanmoins une condamnation à eſſuyer aprés la reſurrection, & qu'ils doivent paſſer par quelques peines corporelles avant que de pouvoir entrer au Royaume de Dieu? Mais ſi cela eſt, pourquoy cette grace n'eſt-elle que pour ceux qui furent incredules au temps de Noé, & non pas pour tous ceux que Jeſus-Chriſt a trouvez aux enfers? Pourquoy n'auront-ils pas tous été vivifiez par la predication de l'Evangile pour être enſuite admis au Royaume de Dieu aprés avoir eſſuyé ſelon la chair quelque peine paſſagere? Que ſi nous croyons que tous ceux que Jeſus-Chriſt a trouvez aux enfers ſont compris dans ces paroles de ſaint Pierre, nous retombons dans la difficulté, pourquoy il ne fait mention que de ceux qui furent incredules dans le temps qu'on bâtiſſoit l'arche.

III. CLASSE. AN. 414.

1. Pier. 4. 5.

1. Pier. 3. 20.

12. Une autre choſe qui fait encore quelque peine, c'eſt ce que diſent quel-

III. CLASSE AN. 414. ques-uns pour expliquer ces paroles de saint Pierre, que ce qui a fait qu'à la descente de Jesus-Christ aux enfers les *liens* en ont été brisez, & les prisons aneanties, à l'égard de ceux qui s'y trouverent alors, c'est que n'ayant point entendu parler de l'Evangile, (puisque dans le temps qu'ils étoient au monde, il ne se prêchoit point encore par toute la terre,) ils étoient excusables de n'avoir point crû ce qu'il ne leur étoit pas possible de croire, à moins qu'il ne leur fût annoncé; mais que de là en avant, il n'y auroit plus d'excuse pour ceux qui mépriseroient l'Evangile qui se prêche avec tant d'éclat par toutes les Nations; & qu'ainsi quoique les prisons de l'enfer ayent été ouvertes aux autres, le jugement viendra, où ceux qui auront été incredules & rebelles à la voix de l'Evangile seront jettez dans ces cachots, pour y brûler éternellement.

Mais ceux qui parlent de la sorte ne prennent pas garde que tous ceux qui sont morts depuis la Resurrection de Jesus-Christ, sans avoir entendu parler de l'Evangile, ont la même excuse que ceux qu'il trouva aux enfers; & combien est-il mort d'hommes depuis ce temps-là sans en avoir entendu parler?

Car on ne peut pas dire que depuis que Jesus-Christ est sorty des enfers, il n'a pas permis qu'il y tombât personne qui n'eût eu connoissance de l'Evangile, puisqu'encore une fois, depuis que l'Evangile se prêche, il est mort par toute la terre tant de milliers d'hommes qui n'en ont jamais oüy parler, & qui par consequent auront la même excuse que l'on pretend que Jesus-Christ a voulu ôter à ceux qui étoient aux enfers, lorsqu'il est allé leur prêcher l'Evangile, dont ils n'avoient point entendu parler pendant leur vie.

13. Dira-t'on que ceux qui sont morts, & qui meurent encore tous les jours depuis la Resurrection de Jesus-Christ, sans avoir oüy parler de luy ny de son Evangile, en apprennent au moins des nouvelles dans l'enfer, où il n'est pas croyable que la memoire en soit éteinte, quoiqu'il en soit sorty il y a si long-temps; puisqu'encore qu'il soit monté de la terre au Ciel, sa memoire se conserve icy bas, & donne moyen à ceux à qui il est annoncé, de croire & de se sauver; & qu'ainsi ceux qui entendent parler de luy aux enfers, peuvent croire en Jesus-Christ, comme la verité veut qu'on y croye, & obtenir par là le salut

& la remission des pechez aussi bien que ces esprits à qui il prêcha, lorsqu'il descendit dans cet abîme : Que c'est même par là qu'il est vray de dire qu'il a été élevé en gloire, & que son Pere luy a donné un nom qui est au dessus de tout nom, afin qu'à ce Nom tout genoüil flechisse au Ciel, sur la terre, & *dans les enfers*.

Mais si cette opinion est reçûë, & que l'on puisse s'imaginer que ceux qui n'ont point crû dans cette vie peuvent croire dans les enfers, combien de consequences absurdes & contraires aux principes de la foy serons-nous forcez d'admettre ? Ne dira-t'on pas par exemple que c'est en vain que nous plaignons le malheur de ceux qui meurent sans avoir eu part à la grace de l'Evangile, & que nous nous tourmentons de solliciter les hommes d'y entrer avant de mourir, de peur de tomber dans la mort éternelle ? Et si l'on dit qu'il ne sert de croire dans l'enfer qu'à ceux à qui l'on ne sçauroit imputer d'avoir méprisé l'Evangile sur la terre, puisqu'ils n'en ont point oüy parler, & non pas à ceux à qui il a été annoncé dans cette vie, & qui n'ont pas voulu croire ; il s'ensuivra une consequence encore plus absurde, qui est qu'on n'a que faire de prêcher l'Evangile

sur la

ſur la terre, parce que tous les hommes devant neceſſairement mourir, ils ſe trouveront en état de croire utilement à l'Evangile dans l'enfer, ſans étre coupables de l'avoir mépriſé ſur la terre. Or c'eſt ce qu'on ne ſçauroit dire ſans folie & ſans impieté.

CHAP. V.

14. TENONS-NOUS donc ferme à ce qui eſt de la foy que nous profeſſons, & qui eſt fondée ſur une authorité infaillible, *que Ieſus-Chriſt eſt mort ſelon les ſaintes Ecritures, qu'il a été enſevely, qu'il eſt reſuſcité le troiſiéme jour ſelon les mêmes Ecritures*, & aux autres choſes qui ſont écrites de luy, & que la verité des Ecritures met hors de doute, comme qu'il a été aux enfers; & qu'aprés en avoir délié les liens, qui ne pouvoient avoir de priſe ſur luy, & dont on croit tres-raiſonnablement qu'il a tiré ceux qu'il luy a plû, il a repris ſon corps qu'il avoit laiſſé ſur la croix, & qui avoit été mis dans un ſepulchre. Mais pour l'intelligence de ce paſſage de ſaint Pierre, comme vous voyez combien il s'y trouve de choſes qui me font de la peine, ſans compter toutes celles qu'on y trouveroit peut-étre encore ſi l'on le diſcutoit davantage, cherchons-la ou dans nos propres meditations, ou dans les

Ce qui eſt de la foy ſur la deſcente de Ieſus-Chriſt aux enfers.

1. Cor. 15. 3. & 4.

Act. 2. 24.

III. CLASSE. AN. 414.

lumieres de ceux qui nous peuvent instruire, & que nous sommes en état de consulter.

Ce que c'est, selon S. Augustin, que ces esprits retenus en prison, à qui S. Pierre dit que Jesus-Christ a prêché. 1. Pier. 3. 19. & 20.

15. Prenons-garde neanmoins s'il ne se pourroit point faire que tout ce que saint Pierre dit en cet endroit de ces esprits retenus en *prison*, qui furent incredules au temps de Noé, ne regardât point du tout l'enfer, & n'eût rapport qu'à ce temps de Noé que l'Apôtre nous cite comme une figure de ce qui s'est passé au temps de Jesus-Christ. Car cet évenement figuroit ce qui se passe encore tous les jours, & ceux qui demeurerent incredules pendant qu'on bâtissoit l'arche nous representent ceux qui refusent de croire presentement que l'Eglise, dont l'arche étoit la figure, s'édifie & se forme dans toutes les nations, comme ceux qui se sauvent par la foy, & le baptême ont été figurez par ceux que l'arche sauva du deluge ; & c'est ce qui fait dire à saint Pierre que les eaux du deluge ont été la figure de celles du baptême qui nous sauve. Il faut donc faire regner la figure dans tout le passage, & même dans ce qui est dit des incredules ; & non pas s'imaginer que l'Evangile ait été, ny soit encore prêché dans l'enfer, qu'on y devienne fidelle,

1. Pier. 3. 20.

Arche, figure de l'Eglise.

Ibid. v. 21.

& qu'on s'y sauve, comme s'il y avoit là une Eglise aussi bien qu'icy.

16. Ce qui fait que ceux qui croyant que saint Pierre parle des enfers en cet endroit-là, se sont determinez à ce sens qui vous fait de la peine, c'est apparemment le mot d'*esprits*, dont cet Apôtre s'est servi plûtôt que de celuy d'*ames*, ayant dit que *l'Evangile a été prêché aux esprits qui étoient retenus en prison.* 1. Pie. 3. 19. Mais le mot d'*esprits* peut tres-bien signifier ceux qui vivoient au temps de Noé, & dont les ames étoient dans la prison de la chair, & dans les tenebres de l'ignorance. En effet quand David disoit à Dieu, *Tirez mon ame de la prison, afin qu'elle louë vôtre saint Nom*, Psal. 141. 8. il ne luy demandoit autre chose que d'être délivré de cette sorte de prison qui n'est que la même chose que ce que l'Ecriture appelle en d'autres endroits l'*ombre de la mort.* Cependant c'est sur la terre sans doute, & non pas dans les enfers, qu'ont été délivrez de cette *prison* ces peuples en qui l'Evangile nous apprend que fut verifiée, à la predication de Jesus-Christ, cette parole du Prophete, *la lumiere a commencé de luire sur ceux qui croupissoient dans l'ombre de la mort.* Is. 9. 2. Math. 4. 16.

Or dans le temps de Noé, & durant

III. CLASSE. AN. 414. ce grand nombre d'années qui furent employées à la construction de l'arche, & qui étoient comme un terme que la patience de Dieu donnoit aux pecheurs, la verité leur fut prêchée par la construction même de cette arche, qui étoit un signe de la colere avenir. Mais elle le fut inutilement, parce qu'ils refuserent de croire; & c'est ce qui arrive encore aujourd'huy à ceux qui ont été figurez par ces peuples du temps de Noé, & qui étant enfermez comme eux dans la prison tenebreuse de l'ignorance, voyent sans en être touchez la construction journaliere du bâtiment de l'Eglise, qui s'avance & qui se forme par toute la terre, comme une arche où cherchent leur azile & leur salut, ceux qui voyent venir le jour du jugement, figuré par le deluge où tous les incredules perirent au temps de Noé. C'est ce que Jesus-Christ même nous apprend, quand il dit qu'à son avenement, il en sera comme au temps de Noé, où pendant que les hommes ne songeoient qu'à boire & à manger, & à contracter des alliances & des mariages, Noé se sauva dans l'arche, le deluge vint, & fit perir tous les hommes. Mais comme cet évenement étoit une figure des choses à venir, les eaux du

1 Pier. 3. 20.

Luc. 17. 26. & 27.

Genes. 7. 7.

même deluge marquoient tout à la fois, III. CLASSE. AN. 414.
& le baptême qui devoit sauver les fi-
delles, & le supplice reservé aux infi- 1. Pier. 3. 21.
delles, comme ce qui est dit de la pier-
re qui figuroit Jesus-Christ, marque 1. Cor. 10. 4.
& qu'il est pour les infidelles une pierre
d'achopement & de scandale, & qu'il 1. Pier. 2. 8.
est pour les fidelles la pierre fondamen- Ibid. v. 5. & 6.
tale sur laquelle s'éleve tout l'edifice de
leur salut. Quelquefois aussi deux diffe-
rentes choses dites ou faites en figure
en signifient une même, & c'est ainsi
que les fidelles sont figurez & par les
pieces du bâtiment de l'arche, & par les
huit personnes qu'elle sauva du deluge,
& que dans la parabole de la bergerie,
& la *porte* & le *pasteur* signifient Jesus- Iean 10. 9. & 11.
Christ.

17. Et il ne faut pas rejeter cette CHAP. VI.
explication de ce passage de saint Pierre,
sous pretexte que d'un côté il est dit que
Jesus-Christ a prêché à ces esprits enfer- 1. Pier. 3. 19. & 20.
mez dans la prison qui n'avoient pas
voulu croire au temps de Noé, & que
de l'autre il est certain qu'en ce temps-
là Jesus-Christ n'étoit pas encore venu.
Car quoiqu'il soit vray qu'il n'étoit pas
encore venu revêtu de chair, comme
il a paru depuis sur la terre conversant Baruch. 3.
avec les hommes, il est venu dés le- 38.

III. CLASSE. AN. 414. commencement du monde en plusieurs occasions, non revêtu de chair, mais en esprit, soit pour reprendre les méchans, comme quand il reprit Caïn, & même Adam & sa femme, ou pour consoler les bons, ou pour exhorter & solliciter les uns & les autres, les uns afin qu'ils crûssent & qu'ils se sauvassent, & les autres afin qu'ils fussent d'autant plus punis de n'avoir pas crû. C'est pour cela qu'il s'est fait voir & entendre à ceux qu'il luy a plû, de la maniere qu'il luy a plû, & qui convenoit à ses desseins. Et quand je dis qu'il est venu *en esprit*, c'est parce que le Fils de Dieu selon sa nature divine ne peut être qu'esprit, puisqu'il n'est point corps; & parce que le Fils ne fait non plus rien sans le saint Esprit que sans le Pere; puisque dans tout ce que Dieu fait, toutes les trois Personnes de la Trinité agissent indivisiblement.

Gen. 3. 8. &c. & 4. 6. &c.

18. Les paroles mêmes de ce passage de saint Pierre, lorsque nous les pesons avec attention, nous conduisent, si je ne me trompe, au sens que je viens de marquer. *Iesus-Christ*, dit ce saint Apôtre, *a souffert une fois pour nos pechez, le juste pour les injustes, afin de nous offrir à Dieu, étant mort en sa chair, mais étant ressuscité par l'esprit, par lequel il est ve-*

1 Pier. 3. 18. 19. & 20.

III. CLASSE. AN. 414.

au prêcher aux esprits qui étoient retenus en prison, & qui autrefois avoient été incredules, lorsque la patience de Dieu les attendoit au temps de Noé pendant que l'on bâtissoit l'arche. Je croy que vous remarquez bien l'ordre de ces paroles, *mort en sa chair, mais resuscité par l'esprit.* Or c'est par cet esprit, comme saint Pierre le marque expressement, que Jesus-Christ a prêché à ceux même qui furent autrefois incredules au temps de Noé. Car dés-avant qu'il vint revêtu de chair pour mourir pour nous, ce qu'il n'a fait qu'une seule fois, comme saint Pierre le marque, il est venu plusieurs fois en esprit pour éclairer & instruire ceux qu'il luy a plû par diverses sortes de visions, & de la maniere qu'il luy a plû. Et il venoit alors dans le même esprit par lequel il est resuscité aprés la mort qu'il avoit soufferte en sa chair par les tourmens de sa Passion. Et qu'est-ce qu'entend l'Apôtre saint Pierre, quand il dit que Jesus-Christ est resuscité par l'esprit, sinon que cette même chair, selon laquelle seule il avoit succombé à la mort, a repris une vie nouvelle, par la vertu de l'esprit qui vivifie?

Ibid. v. 18.

1. Pier. 3. 18.

19. CAR qui oseroit dire que Jesus-Christ soit mort selon son esprit, c'est CH. VII.

III. CLASSE.

AN. 414.

Ce qui se peut dire de l'ame de Jesus-Christ par rapport aux quatre opinions qui se peuvent proposer sur l'origine de l'ame.

Gen. 2. 7.

Rom. 5. 12.

à dire selon cette ame qu'il a de mê nature que les nôtres; puisque la m de l'ame n'est autre chose que le pech & qu'encore que Jesus-Christ mou rant pour nous selon sa chair ait p té la peine du peché, il étoit exem de tout peché? De sorte que si les mes de tous les hommes vienn par voye de propagation de celle q Dieu versa par le souffle de sa bouch dans le corps du premier homme par q le peché est entré dans le monde, & l mort dans tous les hommes par le pech il faudra dire que l'ame de Jesus-Chri ne vient pas de là, puisqu'il a été au exempt du peché originel que de to autres; & qu'ainsi il n'a point merité mort; mais l'a soufferte volontairem pour nous, sans y être sujet, & sans celuy qui est appellé, *le Prince du mo* & à qui l'empire de la mort a été do ait rien trouvé dans ce divin Sauv par où il ait pû avoir aucune pris luy. Car pourquoy celuy qui a cré ame pour le premier homme, n'en a t'il pas créé une pour luy-même? (l'ame de Jesus-Christ vient de cell dam aussi bien que les autres, il dire qu'il l'a purifiée en s'y unissan de sortir du sein de la Vierge pur d

peché aussi bien originel qu'actuel. Que si les ames ne viennent point par propagation de celle d'Adam, & que la chair que nous tirons de luy soit la seule cause du peché d'origine; il faudra dire que le Fils de Dieu a créé une ame pour luy comme pour les autres hommes, mais qu'au lieu d'être unie à une chair de peché comme les autres, elle l'a été à une chair qui n'avoit que la ressemblance du peché. Car encore qu'il ait pris dans le sein d'une Vierge une veritable chair, ce n'a point été une chair de peché, parce que la concupiscence n'a point eu de part à la formation de cette chair qui a été conçûë non seulement sans aucun secours étranger, mais sans aucune impureté de la part de la Vierge; quoique d'ailleurs elle ait été sujete aux vicissitudes des âges, & à la mort même, parce qu'encore qu'elle fût sans peché, elle étoit en tout le reste parfaitement semblable à la chair de peché.

III. CLASSE. AN. 414.

Rom. 8. 3.

Pourquoy la chair de Iesus-Christ n'est point une chair de peché.

20. Ainsi de quelque part que soit la verité entre ces quatre opinions, dont vous me parlez, touchant l'origine de l'ame, & sur lesquelles je n'ose encore prendre aucun party, quoique je n'hesite pas à rejetter celle qui veut que ce soit en punition de je ne sçay quels pechez que

Saint Augustin, indeterminé sur l'origine de l'ame.



autres, a reçu cette prerogati
prouver ny la mort que le pe
ne, ny la condamnation qui e
ſuite ; & que comme ce qu'on
mort de l'ame n'eſt autre choſ
te extinction de vie que le
cauſe, & la condamnation à
rend ſujete, on ne ſçauroit
de l'ame de Jeſus-Chriſt, ce
1. Pier. 3. 18. Pierre qu'il a été *revivifié pa*
puiſqu'il n'y a eu en luy de *revi*
ce qui avoit perdu la vie. C
peut donc entendre que de ſa
ſe retrouva vivante par le reto
ame, comme elle avoit éprou
Ibid. quand ſon ame la quitta. Si S
donc dit que J.C. eſt mort *en ſa*
parce que rien n'eſt mort en
ſeule chair; & s'il dit qu'il a é
fié *par l'eſprit*, c'eſt parce que
vertu & l'operation de cet Eſp

s laquelle il s'étoit montré aux hom- III. CLASSE.
s, a été revivifiée, & est ressuscitée AN. 414.
ur ne plus mourir.

xi. Lors donc que le même Apôtre
un peu plus bas en parlant des incre-
es, qu'*ils rendront compte à celuy qui est* 1. Pier. 4. 5.
se point de venir juger les vivans & les
ts, rien ne nous oblige d'entendre par
morts ceux qui sont dégagez de la
on du corps. Car il se peut tres-bien
e qu'il n'entende par ce mot-là que
infidelles, dont l'ame est dans la mort,
dont il a été dit, *laissez aux morts le* Mat. 8. 22.
d'enterrer leurs morts, & par ces *vi-*
s, ceux qui croyent en Jesus-Christ,
qui n'ont pas été sourds à cette voix,
ez-vous, vous qui dormez, & sortez Ephes. 5. 14.
tre les morts, & Iesus-Christ vous éclai-
. Car Jesus-Christ même a dit en
lant de ceux-là, *l'heure vient; & elle*
déja venuë, que les morts entendront la Joan. 5. 25.
x du Fils de Dieu, & que *ceux qui*
tendront, vivront. Ainsi quand saint
rre ajoûte, que *l'Evangile a été prê-*
même à des morts, afin qu'ils soient 1. Pier. 4. 6.
ez devant les hommes selon la chair, mais
ils soient vivans devant Dieu selon l'es-
t, rien ne nous oblige de croire qu'il
rlè de l'enfer; & il est tres-possible
'il n'ait voulu dire autre chose par là,

III. CLASSE. AN. 414. sinon que *l'Evangile a été prêché*, icy-même, *à des morts*, c'est à dire à des impies & des infidelles, afin qu'aprés qu'ils auront crû, ils soient jugez & châtiez devant les hommes selon la chair, par les diverses tribulations qu'ils essuyent, & par la mort même corporelle; parce que, comme dit le même Apôtre un peu plus bas, *Le temps est venu où il faut que Dieu commence son jugement par sa propre maison* : mais qu'ils soient vivans devant Dieu selon l'esprit, au lieu qu'auparavant ils étoient morts selon l'esprit même par l'impieté & l'infidelité où ils croupissoient.

1. Pier. 4. 17.

Ibid. v. 6.

22. Que ceux qui ne goûteront pas cette explication de ce passage de saint Pierre, ou ceux qu'elle ne satisfera pas entierement, quoiqu'elle ne leur déplaise peut-étre pas, trouvent moyen de l'expliquer des enfers; & s'ils peuvent resoudre toutes les difficultez qui m'arrestent, & que je viens de vous marquer, & les resoudre d'une maniere qui ne laisse plus aucun doute; qu'ils me fassent part de ce qu'ils auront trouvé; ce sera un nouveau sens de ce passage, mais celuy que je viens de proposer ne sera pas pour cela convaincu de fausseté.

J'ay répondu autant que j'en ay été

capable aux autres queſtions que vous m'aviez propoſées cy-devant, hors à celle *ſi Dieu peut être vû des yeux du corps*, qui demande d'être traitée plus au long, & je vous ay envoyé mes réponſes par le Diacre Azellus: Je croy que vous les aurez reçûës preſentement. Quant aux queſtions contenuës dans vôtre dernier memoire, l'une ſur le paſſage de S. Pierre, l'autre ſur l'ame de Jeſus-Chriſt, je viens d'y répondre, à l'une plus au long, & à l'autre en moins de paroles. Je vous prie encore une fois de m'envoyer une copie de la lettre par laquelle vous me demandiez ſi Dieu peut être vû des yeux du corps, comme quelque choſe de contenu dans un eſpace; car elle s'eſt perduë icy je ne ſçay comment, & quelque ſoin qu'on ait pris de la chercher on ne l'a jamais pû trouver.

LETTRE CLXV.*

Saint Jerôme propoſe à Marcellin & à Anapſichie diverſes opinions touchant l'origine de l'ame, il les avertit de s'adreſſer à ſaint Auguſtin s'ils en veulent ſçavoir davantage, & leur apprend ſur quel travail il étoit dans ce temps-là.

* Ecrite vers l'an 415. C'étoit auparavant la 27. & celle qui étoit la 161. eſt preſentement la 53.

III. CLASSE. AN. 414.

JERÔME saluë en JESUS-CHRIST ses tres-chers freres & trés-saints enfans le venerable Seigneur [a] MARCELLIN, & l'illustre Dame ANAPSICHIE.

CHAP. I.

1. J'AY enfin reçû de vos lettres d'Afrique; & je ne me repens pas de la perseverance, & je dirois même volontiers de l'impudence avec laquelle j'ay toûjours continué de vous écrire malgré vôtre silence, puisqu'enfin j'ay obtenu une réponse, & que j'apprens par vous-même que vous étes en bonne santé. Je n'ay pas oublié la question que vous m'aviez proposée, & qui est une des plus importantes de toute la science ecclesiastique, sçavoir si l'ame descend du Ciel, comme Pythagore & tous les Platoniciens, & Origene même l'ont crû; ou si c'est une portion de la substance même de Dieu, selon l'opinion des Stoïciens & des Manichéens, aussi bien que de certains autres heretiques dont la secte a commencé en Espagne, & qu'on

Diverses opinions sur l'origine de l'ame.

Où la secte des Priscillianistes a commencé.

a: C'est ce même Marcellin dont on a vû la mort, & l'Eloge dans la lettre 151. Saint Jerôme luy avoit écrit cette Lettre, peu de temps aprés l'an 410. mais elle n'a pas dû être placée parmy celles-cy autrement qu'elle est, parce qu'on ne l'y met qu'à cause du rapport qu'elle a avec la lettre suivante. Anapsichie étoit apparemment la femme de Marcellin.

appelle les Priscillianistes ; ou si Dieu tient toutes les ames comme en reserve dans ses thresors, d'où il les envoye chacune dans le corps qui luy est destiné, comme quelques Catholiques même se sont follement imaginez ; ou si Dieu les crée journellement pour les envoyer dans les corps, selon ce qu'il semble que nous insinuë cette parole de l'Evangile, *Mon Pere n'a point cessé d'agir depuis le commencement du monde, & agit encore présentement, & moy avec luy* ; ou si elles passent des peres aux enfans par voye de propagation, comme l'ont crû Tertullien, Apollinaire, & la pluspart des Occidentaux, en sorte que les ames produisent les ames, comme les corps produisent les corps, & que nos ames soient à cet égard de même condition que celles des bêtes. Vous trouverez quel est mon sentiment sur tout cela dans ce que j'ay écrit contre Ruffin ; & sur tout dans la refutation du livre qu'il avoit adressé à Anastase d'heureuse memoire, Evêque de l'Eglise de Rome, dans lequel en pensant se joüer de la simplicité de ses Lecteurs, par une confession de foy captieuse & insensée, il s'est joüé de la foy ; ou plûtôt il s'est trahy luy-même, en faisant voir qu'il n'en avoit point. Je croy

III. CLASSE. AN. 414.

Iehn. 5. 17.

III. CLASSE. AN. 414. que vôtre ſaint Pere Oceanus a ces livres-là ; car il y a long-temps que je les ay publiez pour rêpondre aux calomnies de Ruffin. Mais vous avez auprés de vous le ſaint & ſçavant Evêque Auguſtin, qui pourra de vive voix vous inſtruire ſur ce ſujet, & vous n'avez qu'à le faire parler pour apprendre quel eſt ſur cela ſon ſentiment & le mien.

CHAP. II. 2. J'AVOIS voulu entreprendre le livre d'Ezechiel, & m'acquiter envers les perſonnes ſtudieuſes d'une promeſſe tant de fois reïterée. Mais comme je commençois de dicter ce que j'avois à dire ſur ce ſujet, les nouvelles de la deſolation de l'Occident, & ſur tout de la ville de Rome, * me mirent l'eſprit en ſi grand deſordre, qu'à peine me ſouvenois-je de mon nom, comme on dit communément, & voyant que nous étions dans un temps qui ne demandoit que des larmes, je m'impoſay ſilence pour long-temps. Je croyois cette année pouvoir avancer mon travail, & j'avois déja mis trois livres en état, lorſqu'une inondation de Barbares ſemblables à ceux dont parle vôtre Virgile, & nez auſſi bien qu'Iſmaël pour le malheur de tous leurs freres, eſt venuë fondre ſur l'Egypte, la Sirye, & la Phænicie, comme un torrent

* Voyez la note ſur le nombre 1. de la lettre 99.

Virg. 4. Æneid.

Gen. 17. 12.

torrent qui entraîne tout ce qu'il rencontre, en ſorte que c'eſt tout ce que nous avons pû faire que de nous ſauver de leurs mains par la miſericorde de Jeſus-Chriſt. Que ſi *les loix mêmes ſe taiſent au milieu des armes*, comme dit Ciceron, combien moins peut-on vacquer dans ces temps de troubles, à l'étude des ſaintes Ecritures, qui demande tant de livres, de ſilence, & de repos d'eſprit, de la part de ceux qui dictent, & d'exactitude & de ſoin de la part de ceux qui écrivent? J'ay envoyé à ma ſainte fille Fabiole deux de ces livres, n'ayant pas eu le temps d'en faire copier davantage. Si vous voulez les faire tranſcrire vous pourrez les emprunter d'elle; & quand vous aurez vû ce commencement, qui eſt comme le veſtibule, vous jugerez aiſément de ce que ſera tout l'édifice. J'eſpere de la miſericorde de Dieu que comme il m'a aſſiſté dans le commencement de cet ouvrage difficile, il ne m'abandonnera pas dans la ſuite de cette Prophetie, où ſont décrits les combats de Gog & de Magog, ny dans la fin, où il eſt parlé d'une maniere ſi obſcure du bâtiment du ſaint Temple, des diverſes parties dont il étoit composé, & de ſes meſures & proportions.

III. CLASSE. AN. 414.

Ciceron pour Milon.

Ezech. 39. 1.

Ezech. 40. 2.



vous expliquer ce que les foib
res d'un esprit aussi medioc
mien m'ont pû faire penser
les difficultez de l'Ecriture.
toute-puissance de Jesus-Ch
Dieu de vous conserver en
de vous donner une longue &
vie.

Saint Augustin a parlé des deux
vantes, dans la revûë qu'il
ses ouvrages, & voicy ce qu'
livre 2. chap. 45.

J'AY encore écrit deux aut
adressez à Jerôme, Prêtr
Bethléem, l'un *sur l'origine de*
Jacq. 2. 10. l'autre sur ce mot de saint Ja
luy qui viole la loy en un seul poin

me s'il l'avoit vidée en tout. Je le consulte sur l'une & sur l'autre de ces difficultez : mais au lieu que je ne resous point celle que je propose dans le premier Livre, je dis dans le second, par où il me paroît qu'on peut resoudre celle que j'y traite ; le consultant neanmoins sur ma resolution même aussi bien que sur tout le reste. Il me fit réponse, loüant tout ce que je luy avois dit pour le consulter ; mais s'excusant d'y répondre sur son peu de loisir. Cependant comme j'esperois toûjours qu'il y répondroit, je n'ay point voulu publier ces livres tant qu'il a vécu, me reservant de les donner avec ses réponses. Depuis sa mort je les ay publiez tous deux ; l'un afin que ceux qui le liroient, ou s'abstinssent de rechercher d'où vient l'ame que Dieu donne à chacun de nous quand nous venons au monde, ou au moins ne reçûssent sur cette question que les resolutions qui peuvent s'accorder avec ce que la Foy Catholique enseigne du peché originel, dont tous les hommes naissent si certainement coupables, que les enfans même sont tres-certainement damnez quand ils meurent sans avoir été regenerez en Jesus-Christ ; & l'autre afin que l'on voye de quelle maniere il m'a paru qu'on pouvoit resou-

III. CLASSE. AN. 414.

Ce que deviennent les enfans morts sans baptême.

III. CLASSE. AN. 414. dre la queſtion que j'y propoſe. Cet ouvrage commence par ces paroles : *J'ay prié & je prie encore nôtre Seigneur & nôtre Dieu.*

LE LIVRE DE S. AUGUSTIN. De l'origine de l'Ame OU LETTRE CLXVI.*

* Ecrite l'an 415. vers le Printemps. C'étoit auparavant la 28. & celle qui étoit la 166. eſt preſentement la 105.

Saint Auguſtin propoſe à ſaint Ierôme pluſieurs opinions touchant l'origine de l'Ame, pour apprendre de luy à laquelle il faut ſe tenir, & de quelle maniere on peut ſe deffendre contre les Pelagiens, quand on ſuit celle qui veut que les ames ſe créent journellement pour chacun de ceux qui viennent au monde. C'étoit celle de ſaint Ierôme, comme il ſemble qu'il l'inſinuë dans la lettre precedente; & ſaint Auguſtin fait voir combien il eſt difficile de l'accorder avec le peché originel, & avec ce que l'Egliſe croit ſur le ſujet des Enfans morts ſans Baptême.

CHAP. I. I. 1. Theſ. 2. 12. J'AY prié & je prie encore nôtre Seigneur & nôtre Dieu, qui nous a appellez à ſon Royaume & à ſa gloire,

que ce que je vous écris pour vous consulter, mon ſaint frere Jerôme, nous ſoit utile à tous deux. Quoique vous ayez beaucoup plus d'âge que moy, c'eſt toûjours un vieillard qui conſulte un autre vieillard : mais il me ſemble qu'IL N'Y A point d'âge trop avancé pour apprendre ce qui eſt bon à ſçavoir ; car ENCORE que les vieillards duſſent enſeigner plûtôt qu'apprendre, il vaut encore mieux qu'ils apprennent que d'ignorer ce qu'ils doivent enſeigner. III. CLASSE. AN. 414.

Lorſque je tombe ſur quelque queſtion difficile à reſoudre, rien ne me fait tant de peine que de me voir éloigné de vous, & d'une ſi grande étenduë de terres que non ſeulement les jours & les mois, mais les années ne ſuffiſent pas pour vous faire tenir de mes lettres, ou pour recevoir des vôtres; & vous pouvez juger combien cela eſt dur à un homme qui ne deſireroit rien tant que d'être avec vous, & de pouvoir vous communiquer à tout moment tout ce qui luy vient dans l'eſprit. Mais enfin il faut au moins faire ce que je puis, ſi je ne puis pas tout ce que je voudrois.

2. J'ay vû tout d'un coup arriver icy d'Eſpagne le ſaint Prêtre Oroſe [a], qui eſt [a]

a. PAUL OROSE étoit un Prêtre Eſpagnol, qui



le dans la maison du Seigneur
venir capable de combatre les f
nicieux dogmes qui ont fait bi
ravages en Espagne sur les ame:
a pée des barbares n'en a fait sur

fut envoyé par quelques Evêques d'Espagı
sulter saint Augustin touchant les opinion
lianistes & des Origenistes. Nôtre Saint
réponse, Orose l'envoya en Espagne, & d
luy toute l'année 414. L'année suivante sa
l'envoya en Palestine, à saint Jerôme, p
avec luy sur la question de l'origine de l'A
on voit par la lettre 172. Et en 416. Orose
en Affrique, rapporta aux Evêques de ce
ce qui s'étoit passé contre Pelage, au Conc
polis, leur presentant les lettres d'Heros &
par où ils apprirent quels desordres faise
lestine les heresies de Pelage & de Celes
fut l'occasion des deux celebres Conciles de
de Numidie de l'an quatre-cent seize, &
qui se fit depuis contre ces heretiques,
ment en Affrique, mais à Rome, & sur
Pape Zozime, dont le Decret fut envo
l'Eglise. Nous avons d'Orose un Apologe
Conference tenuë à Jerusalem entre luy

Ce saint desir l'a obligé de venir icy des bords de l'Ocean, sur l'esperance qu'on luy avoit donnée qu'il pourroit s'instruire auprés de moy de tout ce qu'il desiroit sçavoir.

Orose passe les mers pour venir consulter saint Augustin.

Quoiqu'il se promît plus de fruit de son voyage qu'il n'en sçauroit recueillir, il n'a pas tout-à-fait perdu sa peine; car outre qu'il a appris à ne se fier pas tant à la renommée sur mon sujet, je luy ay communiqué ce que je sçavois, & je l'ay renvoyé à vous sur ce que je ne sçavois pas. Comme il a reçû avec plaisir l'ordre ou le conseil que je luy ay donné d'aller vers vous, & que je l'ay trouvé tout prêt d'y obéïr, je l'ay prié de repasser icy en s'en retournant d'auprés de vous; & il me l'a promis. Ainsi je croy que c'est une occasion que Dieu m'a envoyée pour vous consulter sur plusieurs choses que j'aurois une grande envie de sçavoir. Car dans ce même temps je cherchois quelqu'un que je vous pûsse

Modestie de saint Augustin.

barbares Alains, Vandales, & Sueves passerent le Rhin, & entrerent dans les Gaules, où ils firent de grands ravages; & sur la fin de l'an 409 ils passerent en Espagne, où ils en firent encore de plus grands, & c'est ce que saint Augustin marque en cet endroit. Les Vandales y demeurerent jusqu'à ce que le Comte Boniface les appella en Affrique avec les Alains en 428. Les Sueves n'en sortirent point, & y établirent un Royaume qui a duré quelques siecles.

III. CLASSE. AN. 414.

envoyer ; & il ne s'en presentoit point qui eût toutes les qualitez que je desirois ; car il me falloit un homme exact & fidele, plein d'ardeur & de bonne volonté, & qui sçût ce que c'est que de voyager ; de sorte que dés que j'ay eu un peu pratiqué ce jeune homme, je n'ay point douté que ce ne fût celuy que je demandois à Dieu.

CHAP. II.

3. VOICY donc surquoy je vous prie de vouloir bien m'instruire & m'éclaircir. C'est sur ce qui regarde l'ame ; & c'est sur quoy beaucoup d'autres sont en peine aussi bien que moy. Je commenceray par vous dire ce que je croy de certain sur ce sujet, & je vous exposeray ce que je voudrois que vous me developassiez.

Ce que l'on sçait de certain sur le sujet de l'ame.

L'ame de l'homme est immortelle en une certaine maniere, & selon que sa nature le comporte : car elle ne l'est pas de tout point comme Dieu, dont il est écrit qu'*il possede seul l'immortalité.* Aussi l'Ecriture parle-t'elle souvent de la mort de l'ame, & c'est ce que Jesus-Christ avoit en vûë quand il disoit, *laissez aux morts le soin d'enterrer leurs morts.* Mais comme elle ne cesse point de vivre, c'est à dire d'exister, lors même qu'elle meurt en s'éloignant de la vie de Dieu,

1. Tim. 6. 16.

Mat. 8. 22.

elle eſt mortelle en un ſens, & immortelle en l'autre.

Mort de l'ame.

L'ame n'eſt point une portion de la ſubſtance de Dieu.

L'ame n'eſt point une portion de la ſubſtance de Dieu, autrement elle ſeroit totalement immuable & incorruptible, & par conſequent elle ne pourroit non plus changer en mieux qu'en pis. Elle ne ſeroit point ſujette à ſe trouver dans un temps avec quelque choſe de plus ou de moins qu'elle n'auroit eu dans un autre; & il n'arriveroit jamais aucun changement à ſes ſentimens & à ſes affections. Or nous ſçavons bien que cela n'eſt pas ainſi; & ceux qui prennent tant ſoit peu garde à ce qui ſe paſſe en eux n'ont pas beſoin qu'on le leur prouve. Quant à ceux * qui veulent que l'ame ſoit une portion de la Divinité, il ne leur ſert de rien de dire que ce n'eſt pas d'elle-même, mais du corps que luy vient, & tout ce que nous voyons de dépravation & d'abomination dans les méchants, & ce que les plus gens de bien même éprouvent de foibleſſe & d'infirmité: car dés-là qu'elle eſt malade, elle n'eſt point immuable, de quelque part que viennent ſes maladies, puiſque ſi elle l'étoit, il ne luy pourroit arriver aucun mal d'aucune part que ce pût être; ce qui eſt veritablement immuable &

* Les Manichéens.

Opinion des Manichéens ſur la nature de l'ame, refutée.



vulnerables, & ce que la fal
celuy d'Achilles n'auroit rie
traordinaire. Ce qui peut ét
en quelque maniere, par quel
& en quelque partie que ce
donc point immuable par sa n
ce seroit une impieté de dire
par sa nature ne possede pas
& parfaite immutabilité ; l'
donc point une portion de la
de Dieu.

L'ame n'est rien de corporel.

4. Que l'ame soit incorpo
surquoy je ne suis point en do
qu'on ait de la peine à le fair
aux esprits grossiers. Mais
donner lieu à personne de d
les mots avec moy, & que j
non plus en disputer avec pers
QUAND on convient de la
vain dispute-t'on des mots,

ou si l'on n'appelle incorporel que ce qui est souverainement immuable & qui est tout entier par tout ; l'ame ne sera point incorporelle, puisqu'aucun de ces attributs ne luy convient. Mais s'il n'y a de corporel que ce qui occupe quelque espace en longueur, largeur & profondeur, soit qu'il soit en repos ou en mouvement, en sorte qu'une moindre partie d'une telle substance occupe une moindre partie de cet espace, & une plus grande une plus grande, & qu'une partie de cette substance soit moindre que le tout, l'ame n'est point un corps ; puisque ce n'est point par une extention locale, mais par une certaine action de vie qu'elle est presente à toutes les parties du corps qu'elle anime. Car il n'y en a point de si petite où elle ne soit toute entiere, & bien loin qu'elle n'ait qu'une moindre partie d'elle-même dans une moindre partie du corps, & une plus grande dans une plus grande, elle est toute en chacune aussi bien qu'en toutes, quoique son action soit moins vive dans les unes que dans les autres ; & si toute l'ame sent ce qui ne se passe qu'en une partie de son corps, ce n'est que parce qu'elle est toute en chaque partie. C'est ainsi que

Ce que c'est que la nature corporelle.

De quelle maniere l'ame est dans le corps.

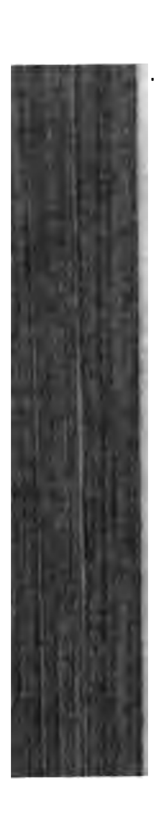


ce qui fait cet effet-là, ce n'
ce qui ſe paſſe dans cet en
porté par tout le corps, puiſ
ne le ſent que dans ce ſe
Pourquoy eſt-ce donc que to
eſt touchée de ce qui ne ſe
dans une partie du corps, ſi
qu'elle eſt toute entiere où l
paſſe, ſans ceſſer neanmoins
ſente aux autres parties du c
ne ſe paſſe rien de ſemblable
là qu'elles ſont vivantes, il fa
me y ſoit preſente, puiſqu'
ſont que par la preſence de
ſorte que ſi la même choſe ſe
plusieurs endroits à la fois, t
ſentiroit tout à la fois ce qu
roit de part & d'autre. Or
pourroit pas être ainſi toute
chaque partie de ſon corps

Preuve que l'ame eſt incorporelle.

moindre partie de leur ſubſtance, & une plus grande par une plus grande.

Ainſi quand on pourroit dire que l'ame eſt un corps, au moins eſt-il certain que ce n'eſt pas un corps tel que ceux qui ſeroient compoſez ou de terre, ou d'eau, ou d'air, ou de quelqu'autre matiere encore plus ſubtile; puiſque tous ces corps ont plus ou moins de leur ſubſtance dans chaque partie plus ou moins grande de l'eſpace, & que bien loin qu'il y en ait aucun qui ſoit tout entier dans une partie de luy-même, leurs parties ne ſont pas moins differentes & ſeparées les unes des autres que celles de l'eſpace qu'ils occupent. Il reſulte donc de tout cecy que l'ame, ſoit qu'on luy donne le nom de *corps*, ou qu'on diſe qu'elle eſt incorporelle, eſt d'une nature & d'une ſubſtance toute particuliere, & infiniment plus excellente que celle de tous les elemens qui compoſent la maſſe du monde; en ſorte que nous ne ſçaurions jamais nous la repreſenter telle qu'elle eſt par aucune de ces images qui paſſent de nos ſens dans l'imagination, & qui nous repreſentent ſi bien tout ce que nos ſens peuvent atteindre; & que comme nous ne l'appercevons que par la vie qu'elle donne,



de l'ame , & de peur que c
vous diray quand je vous propo
doutes, ne fit croire à quelq
ny la foy , ny les connoissan
relles ne m'ont encore rien a
son sujet.

5. Je sçay avec certitude
me est tombée dans le peché
ny par la faute de Dieu, ny pa
d'aucune necessité qui ait en
Dieu, ny l'ame même, mais pa
volonté; & qu'elle ne sçauroi
Rom. 7. 24. vrée du corps de cette mor
parle l'Apôtre, ny par la forc
Par où elle en peut sortir. lonté, en sorte qu'elle n'eût b
cela que d'elle-même, ny p
même de son corps, mais p
de Dieu par Jesus-Christ nôtr
Besoin de la grace du mediateur, general. & que DANS tout le genre
n'y a pas une seule ame qui
pour sa délivrance du Christ

à la grace de ce Mediateur & au Sacrement de la regeneration, tombent dans les peines de l'autre vie, & ne reprendront leurs corps au dernier jugement que pour souffrir; & qu'au contraire celles qui aprés la generation ordinaire dont Adam est le principe, sont regenerées en Jesus-Christ, & appartiennent par ce moyen à la societé qui unit ensemble tous les membres de ce divin Chef, trouvent le repos aprés la mort de leur corps, qu'elles reprendront un jour pour entrer avec luy dans la gloire. Voila ce que je tiens fermement sur ce qui regarde l'ame.

III. CLASSE. AN. 414.

Condition des enfans morts sans baptéme.

Fruit de la regeneration & de l'incorporation à Jesus-Christ.

CH. III.

Premiere difficulté, où l'ame contracte le peché originel.

6. E'COUTEZ maintenant ce que j'ay à vous demander sur ce sujet, & ne méprisez pas mes demandes. Ainsi puisse ne vous pas mépriser celuy qui a bien voulu étre méprisé pour nous. Je demande donc où l'ame contracte ce peché qui la jette dans la condamnation où se trouvent enveloppez les enfans mémes, lorsqu'ils sont prevenus par la mort, avant que la grace de Jesus-Christ les en ait délivrez par le Sacrement qu'on leur donne pour cet effet, aussi bien qu'aux autres? Car vous n'étes pas de ces gens * qui, entre les autres nouveautez qu'ils sement, disent qu'il ne

* Pelagiens.

III. CLASSE. AN. 414.

passe d'Adam en nous aucun peché dont les enfans ayent besoin d'être délivrez par le Baptême; & si je sçavois que ce fût là vôtre sentiment, ou plûtôt si je ne sçavois que ce ne l'est pas, je ne m'aviserois pas de vous proposer cette question. Ce que vous tenez sur ce sujet nous est connu par la maniere si conforme à la foy inébranlable de l'Eglise Catholique, dont vous vous en êtes expliqué, & dans ce que vous avez écrit contre les vains discours de Jovinien, où aprés avoir cité ce passage de Job, *Il n'y a personne de pur devant vos yeux, non pas même l'enfant qui n'est au monde que depuis un jour*, vous ajoûtez, que *nous naissons coupables par quelque chose de semblable à la prevarication d'Adam*; & dans vôtre livre sur le Prophete Jonas, où vous faites assez voir quel est vôtre sentiment sur ce sujet, lors que vous dites, que *ce ne fut pas sans raison qu'on fit jeûner à Ninive jusques aux enfans, puisqu'ils étoient coupables du peché originel.* Je m'adresse donc bien, quand je vous demande où l'ame a contracté ce peché dont les enfans mêmes ont besoin d'être délivrez par le Sacrement qui nous rend participans de la grace de Jesus-Christ.

Liv. 2. contre Jovinien.

Job. 15. 4. selon les 70.

Rom. 5. 14.

Sur le chapitre 3. de Jonas.

7. Il y

III. CLASSE. AN. 414.

7. Il y a déja longtemps que dans un ouvrage que j'ay fait du Libre arbitre, * & qui est devenu fort commun, j'ay touché quatre differentes opinions sur l'origine de l'ame, & sur ce qui fait qu'elle se trouve engagée dans le corps. Sçavoir; si l'ame d'Adam est le principe des autres, & si elles en sortent par voye de propagation; ou si chaque ame se crée journellement à mesure qu'il vient des hommes au monde; ou si étant toutes créées de longue-main, & comme en reserve quelque part, Dieu les envoye dans les corps; ou enfin si elles s'y jettent d'elles-mêmes. Mais j'ay crû les devoir toucher de telle sorte que de quelque côté que fût la verité entre les quatre, on ne pût donner d'atteinte à ce que je poussois de toute ma force contre les Manichéens qui voudroient établir & élever contre Dieu une substance & un principe de mal. Car je n'avois pas encore oüy parler en ce temps-là des Priscillianistes, qui debitent des chimeres & des impietez fort approchantes de celles des Manichéens. Si je n'ay rien dit de cette cinquiéme opinion, qui veut que l'ame soit une portion de la substance de Dieu, & que vous touchez aussi bien que les quatre autres,

* Livre 3. chapitre 2.

Quatre opinions differentes sur l'origine de l'ame.

Opinion des Priscillianistes.

III. CLASSE. AN. 414.

pour n'en oublier aucune, dans v
réponse à nôtre tres-cher fils en
sus-Christ, Marcellin d'heureuse
moire, qui vous avoit consulté s
sujet, c'est premierement parce
dans ce que je traitois alors, il s'
soit de la nature de l'ame, & non p
ce qui la jette dans le corps; & e
cond lieu parce que c'est-là p
sément la doctrine de ceux que je c
batois, & que mon principal but
de faire voir combien la nature du C
teur est inalterable & incapable de
mal, & de tout ce qu'il y a de de
tueux & de corrompu dans celle d
creature, contre ce que ces hereti
soûtiennent que leur substance chim
que de mal, qui selon eux a ses puis
ces malfaisantes; & son principe do
font comme un mauvais Dieu, s'est
duë maîtresse d'une partie de la subst
du bon, & l'a corrompuë & reduite
necessité de pecher. Laissant donc à
l'extravagance de ces heretiques
voudrois que vous m'appristiez à laq
le des quatre opinions il faut se ran
Mais quelle qu'elle soit, toûjours fa
qu'elle n'ait rien de contraire à ce
ticle inébranlable de nôtre foy que
tes les ames, c'est à dire aussi

Réverie des Manichéens.

Peché originel fait partie de la foy Catholique.

celles des enfans que les autres, ont besoin d'être délivrées des liens du peché, ce qui ne se fait que par Jesus-Christ, & Jesus-Christ crucifié. III. CLASSE. AN. 414. 1. Cor. 2. 2.

8. Pour venir donc enfin au point de la question, vôtre sentiment est que les ames se créent journellement à mesure qu'il vient des enfans au monde; & pour prevenir l'objection qu'on vous pourroit faire sur ce que Dieu a tout créé dans les six premiers jours, & que depuis le septiéme il est dans le repos, vous rapportez cette parole de Jesus-Christ, *Mon Pere ne cesse point d'agir depuis le commencement du monde*. C'est ce que j'ay vû dans vôtre lettre à Marcellin, où vous parlez de moy avec tant de bonté, luy « disant * qu'il a Augustin en Affrique qui « peut luy expliquer ce qu'il faut croire « sur ce sujet. « Mais si je l'avois pû, il n'auroit pas été reduit à consulter sur cela un homme aussi éloigné de l'Affrique que vous l'êtes, si toutesfois c'est d'Affrique qu'il vous a écrit, car je ne sçay de quel temps est sa lettre. Ce que je sçay c'est qu'il n'ignoroit pas que j'étois encore en balance sur ce sujet, & c'est apparemment ce qui a fait qu'il a été tout droit à vous sans prendre la peine de me consulter. Mais quand il l'auroit

CHAP. IV. *Sentiment de saint Ierôme sur l'origine de l'ame.* *Gen. 2. 2.* *Iean 5. 17.* * Lettre precedente nombre 1.

III. CLASSE. AN. 414.

fait, je l'aurois encore davantage exhorté à s'addresser à vous ; & je luy aurois sçû beaucoup de gré d'une pensée dont nous aurions tous pû profiter, si au lieu d'une réponse courte, & qui n'entre point en matiere, vous aviez bien voulu traiter la question à fond. Peut-être avez-vous crû que ce seroit une peine inutile, puisque j'étois si prés de celuy qui vous consultoit, & que vous me croyez fort instruit de ce qu'il desiroit sçavoir : mais quoique je souhaite que vôtre opinion sur cela soit aussi la mienne, je n'oserois dire qu'elle la soit encore.

Saint Augustin indeterminé sur l'origine de l'ame.

9. J'ignore encore moy-même ce que vous voulez que j'enseigne à ceux que vous me renvoyez : enseignez-moy donc ce qu'il faut que je leur enseigne. J'en voy plusieurs qui me demandent des leçons sur cela, mais je leur declare ingenuëment que je l'ignore encore, aussi bien que beaucoup d'autres choses, & je ne doute point, que s'ils ont assez de retenuë pour ne me pas dire en face, *quoy vous étes maître en Israël, & vous ignorez ces choses-là ?* ils ne le disent au moins en eux-mêmes. C'est ce que Jesus-Christ dit à un de ceux qui aimoient, qu'on les traitât de *maîtres*, & qui peut-être ne prit le temps de la nuit pour

Retenuë & bonne foy de saint Augustin.

Ioan. 3. 10.

venir consulter le veritable maître, que parce qu'ayant accoûtumé d'enseigner, il avoit honte d'apprendre. Pour moy j'ayme beaucoup mieux entendre un maître qui m'instruise, que de faire le maître en instruisant les autres ; parce que je me souviens de cette parole de Jesus-Christ, à ceux qu'il a choisis par preference entre tous les hommes, *ne souffrez pas qu'on vous traite de maîtres, parce que vous n'avez tous qu'un seul maître qui est le Christ.* Aussi est-ce luy qui a enseigné & Moïse par Jetro, & Corneille par saint Pierre, & saint Pierre par saint Paul, qui n'avoit été appellé à l'Apostolat qu'aprés luy. CAR COMME Jesus-Christ est la verité, c'est luy qui parle par la bouche de quiconque dit la verité. Que si Dieu permet que nous ignorions encore ce qui regarde l'ame, & que jusques à present nous ne l'ayons sçû penetrer à force de lire, de penser, de mediter, & de prier, que sçavons-nous si ce n'est point pour nous éprouver, & nous donner lieu à nous-mêmes de connoître si nous sommes aussi prêts d'apprendre des doctes avec humilité, que nous le devons étre d'instruire les ignorans avec charité ?

III. CLASSE. AN. 414. *Ibid. v.* 2.

Humilité & docilité de saint Augustin.

Mat. 23. 8. & 10.

Exod. 18. 14. 17. &c. *Act.* 10. 34. *Gal.* 2. 14. &c.

D'où vient toute verité.

10. Enseignez-moy donc, je vous

III. CLASSE. AN. 414.

prie, ce qu'il faut que j'enseigne, & que je croye ; & s'il est vray, que les ames se créent journellement, à mesure qu'il vient des enfans au monde, apprenez-moy où les ames de ces enfans ont peché, & par où elles se trouvent coupables du peché d'Adam, de qui dérive la chair de peché, ensorte, que pour être délivrées de ce peché, elles ayent besoin du Sacrement de Jesus-Christ. Que si elles n'ont point peché, apprenez-moy comment la justice du Createur leur peut imputer un peché étranger, pour cela seul, qu'elles se trouvent liées à une chair qui descend de celuy qui l'a commis, & le leur imputer si bien, qu'à moins qu'elles ne soient secouruës par l'Eglise, elles tombent dans la damnation, quoy-qu'il ne dépende point d'elles, de se procurer le remede du baptême ? Par quelle justice, encore une fois, Dieu peut-il damner les ames de tant de milliers d'enfans morts avant l'âge de raison, & sans avoir reçû la grace du Sacrement, qui nous fait Chrétiens, s'il est vray qu'elles n'ayent été créées que sur le point d'être envoyées chacune dans le corps qui luy étoit destiné ; & que ce ne soit en punition d'aucun peché precedent qu'elles y soient envoyées par la volonté du Crea-

Difficultez sur la creation journaliere des ames.

Toutes les difficultez qu'on peut faire sur le peché originel, parfaitement connuës à saint Augustin.

teur, qui ſçavoit fort bien que ce ne ſeroit point par leur faute qu'elles ſortiroient du corps ſans avoir reçû le Baptême?

Comme donc nous ne ſçaurions dire ny que Dieu jette les ames par force dans le peché, ny qu'il puniſſe ce qui eſt innocent, & que d'ailleurs LA FOY ne nous permet pas de douter que les ames des enfans même qui ſortent de cette vie ſans Baptême, ne tombent dans la damnation, dites-moy, je vous prie, par où ſe peut ſoûtenir cette opinion qui pretend que les ames ne viennent point de celle d'Adam, & qu'elles ſont toutes créées de nouveau pour chacun, comme celle du premier homme le fut pour luy.

Ce que la foy veut que l'on croye des enfans morts ſans baptême.

CHAP. V.

II. POUR toutes les autres choſes qu'on propoſe contre cette opinion, je croy que je n'aurois pas grande peine à les refuter, & entr'autres cet argument qui paroît bien fort à quelques-uns pour la combattre. Comment peut-il être vray, diſent-ils, que Dieu ait achevé tous ſes ouvrages le ſixiéme jour, & que ſon repos ait commencé dés le ſeptiéme, s'il crée encore de nouvelles ames? Voila leur grand argument; & ſi on leur oppoſe ce paſſage de l'Evangile que vous

« Objection « contre la creation « journaliere des « ames.

Gen. 2. 2.

III. CLASSE. AN 414

employez dans vôtre lettre à Marcellin, *Mon Pere ne cesse point d'agir depuis le commencement du monde*, ils répondent que s'il est dit que Dieu agit, c'est qu'il gouverne les creatures déja faites, & non pas qu'il en crée de nouvelles, ce qu'on ne sçauroit pretendre, disent-ils, sans combattre la Genese, qui porte en termes formels que *Dieu acheva tous ses ouvrages le sixiéme jour; aprés quoy il se reposa*, dit l'Ecriture, c'est à dire, en cessant de créer de nouvelles creatures, mais non pas de gouverner celles qu'il venoit de faire. Il fit donc alors ce qui n'étoit point auparavant; & c'est en cessant de le faire qu'il se reposa, parce qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit vû qu'il devoit faire, afin que de-là en avant il ne fît plus que produire & tirer de ce qu'il avoit créé, les diverses choses qui devoient naître dans la succession des temps. Voila, disent-ils, par où on sauve tout à la fois, & la verité de ce qui est dit dans la Genese que Dieu se reposa aprés avoir achevé tous ses ouvrages, & celle de ce qui est dit dans l'Evangile, qui ne sçauroit être contraire à la Genese, que Dieu ne cesse point d'agir depuis le commencement du monde.

Joan. 5 17. Gen. 2. 2. Gen. 2. 2. Jean 5. 17.

12. Mais il n'y a rien de plus aisé que

de répondre à ceux qui pretendent par-là nous empêcher de croire que Dieu crée journellement des ames pour chacun de ceux qui viennent au monde, comme il créa dés le commencement celle du premier homme; & qui veulent ou qu'il les tire toutes de celle-là, ou que les ayant toutes créées en ce temps-là, il les tienne dans je ne sçay quel magazin, d'où il les envoye chaque jour dans les corps. Il n'y a donc qu'à dire à ceux qui raisonnent de la sorte, que la difference qu'ils mettent entre ces six jours & les temps qui les ont suivis, & qu'ils font consister en ce que dans ces six jours Dieu créoit les choses de nouveau, au lieu que depuis il ne fait plus que les tirer de ce qui est déja créé, n'est pas vraye, puisque dans ces six jours même il tira plusieurs choses de ce qui étoit déja créé, comme de l'eau les poissons & les oyseaux, & de la terre les arbres, les animaux. Ce qu'il y a donc eu de particulier pour ces six jours, c'est qu'il ne tira alors, soit du neant, soit de la matiere déja créée, que des choses dont il n'y avoit point encore. Car quand il tira de cette matiere les oyseaux, les poissons, les arbres, les animaux, il n'y avoit sans doude ny animaux, ny arbres, ny poissons,

III. CLASSE. AN. 414.

Réponse à cette objection.

Gen. 1. 20. & 21.



ne viennent d'aucun lieu ou
tienne en reserve pour les env
les corps; que ce ne sont poin
des goutes de sa substance
pleuvoir dans ces corps, ny
cules de l'ame d'Adam, qui p
peres aux enfans par propag
qu'enfin ce n'est point en puni
cun peché que les ames ayen
avant que d'étre unies au cor
les y sont jettées comme dans u
mais que Dieu les crée journ
pour chacun, à mesure qu'il
hommes au monde, ce n'est
que Dieu fasse rien qu'il n'eût
puisque dés le sixiéme jour de l
Gen. 1. 26. du monde il avoit fait un hom
image, comme dit l'Ecriture,
n'a dit que par rapport à l'am
nable que Dieu créa pour Ad
Gen. 2. 2. il demeure vray, & que Dieu

mencement du monde, non ſeulement en gouvernant ce qui étoit déja fait, mais en créant de nouveau, non des choſes d'une eſpece nouvelle, & qui n'euſſent point encore été vûës, mais des choſes ſemblables à celles qu'il avoit créées dés le commencement du monde, & qu'il va multipliant de jour en jour. Il eſt donc aiſé de nous tirer par là, ou par quelqu'autre réponſe ſemblable, de l'objection de ce repos de Dieu, & de la ceſſation de ſes ouvrages au ſeptiéme jour, par où on pretend nous empécher de croire que Dieu crée encore tous les jours de nouvelles ames comme celle d'Adam; au lieu de les tirer de celles-là.

13. Du reſte, quand on dit pourquoy Dieu crée-t'il des ames pour des hommes dont il ſçait que la vie doit ſi peu durer? nous pouvons répondre que c'eſt pour convaincre ou pour punir les peres & les meres, de leurs pechez. Mais quand nous n'en pourrions rendre aucune raiſon, nous pouvons bien abandonner tout cela à la conduite de la Sageſſe de Dieu. Car nous ſçavons qu'il n'y a rien de plus beau ny de mieux ordonné que le cours de toutes les choſes qui paſſent, dont la naiſſance & la mort de

Beauté de l'ordre que compoſe la ſucceſſion perpetuelle des choſes qui paſſent,

III. CLASSE. AN. 414.

tous les animaux font partie, & qui marchent dans un ordre dont la beauté nous raviroit si nous pouvions l'appercevoir, puisque ce n'est pas en vain que le Prophete à qui Dieu l'avoit découverte, s'écrie que *sa Sagesse fait marcher le cours des siecles avec une harmonie admirable*. Et c'est pour faire imaginer aux creatures capables de raison quelque chose de la beauté de cet ordre, que la bonté de Dieu leur a donné la musique. Si donc ceux qui sont versez dans cet art sçavent déterminer avec tant de justesse ce qu'il faut donner de durée à chaque son, afin que se succedant tous les uns aux autres, avec une certaine proportion, ils composent un chant dont la beauté vient de cela même que ce qui le compose passe, à combien plus forte raison devons-nous croire que si la Sagesse de Dieu qui a fait toutes choses, & qui est infiniment au dessus de tous les arts, détermine comme elle fait la durée de chacune des choses sujetes à naître & à mourir, dont le cours compose l'ordre des siecles, & qui sont comme les differens sons qui en font l'harmonie, & si elle tient les unes plus longtemps en être, & les autres moins, c'est que l'ordre de cette modulation

If. 40. 26. selon les 70.

admirablement representée par ce qui fait celle de la musique.

admirable qu'il a compassée dans sa prescience éternelle le demande ainsi ? Or s'il ne tombe pas une feüille d'un arbre, ny un cheveu de nos têtes, qui ne fasse partie de cet ordre, pour combien davantage y doit entrer le point de la naissance & de la mort de chaque homme, dont celuy qui dispense les temps ne fait durer la vie plus ou moins, que par rapport à ce qu'il sçait que demande l'harmonie de l'Univers ?

III. CLASSE. AN. 414.

Tout entre dans l'ordre que Dieu a étably.

Mat. 10. 30.

14. Quant à ce que les mêmes gens disent, que ce qui commence dans le temps ne sçauroit être immortel, parce que tout ce qui naît meurt, & que tout ce qui croît décroît, d'où ils voudroient conclurre, que puisque l'ame est immortelle, il faut qu'elle ait été créée avant tous les temps, cela ne me fait nulle peine. Car l'immortalité du corps de Jesus-Christ, pour ne rien dire de beaucoup d'autres choses, a commencé dans le temps : Cependant elle durera à jamais, puisqu'il est certain que *Jesus-Christ ne mourra plus, & que la mort n'aura plus d'empire sur luy.*

Rien n'empêche que ce qui a commencé ne soit immortel.

Rom. 6. 9.

15. Je ne suis pas touché non plus de l'objection par où vous dites, dans le livre contre Ruffin *, que quelques-uns attaquent cette opinion, & qui est, qu'il “

* Livre 3.

III. CLASSE. AN. 413

Pourquoy Dieu crée des ames pour ceux dont la naissance est le fruit de l'impudicité, aussi bien que pour les autres.

„ paroît indigne de Dieu de créer des
„ ames pour des generations qui ne sont
„ que le fruit de l'impudicité & de l'adul-
„ tere. Il m'a passé plusieurs choses dans
„ l'esprit en songeant par où on pourroit
„ refuter cette objection, que vous détrui-
„ sez par une comparaison admirable lors-
„ que vous dites, que du froment derobé
„ n'en doit pas étre moins capable de pro-
„ duire ; que ce qu'il y a de mal dans ce
„ larcin n'infecte que le voleur & non pas
„ le grain, & que l'impureté de celuy qui
„ le jette en terre ne doit pas empécher
„ la terre de le recevoir & de le nourrir
„ dans son sein. Mais dés-avant que j'eusse appris de vous cette belle réponse, j'étois en repos sur cette difficulté par ce seul principe general, que DIEU tire beaucoup de bien des maux mêmes & des pechez que nous commettons. Mais de plus, si tout esprit sage, & qui considere avec des sentimens de pieté les ouvrages de Dieu, trouve tant de sujet de le loüer dans la creation du moindre animal, combien plus en trouve-t'on dans celle d'un homme ? Que si on demande pourquoy Dieu crée ces ames-là ; la réponse la plus prompte & la meilleure est de dire que c'est parce que TOUTE creature est un bien, & qu'il

n'y a rien de plus digne de Dieu que de faire ce qui est bon, & qu'il n'y a que luy qui puisse faire.

16. C'EST par ces raisons, & par tout ce que mon esprit m'en peut fournir d'autres, que je resiste, autant que je le puis, à ceux qui veulent renverser cette opinion, que les ames sont créées journellement, comme celle d'Adam le fut au commencement du monde. Mais quand on vient aux peines des enfans, je me trouve fort embarassé, & je ne sçay que répondre. Je ne parle pas seulement des peines de la damnation, où ces enfans tombent necessairement aprés cette vie, s'ils meurent sans avoir participé à la grace de Jesus-Christ par le Sacrement de la regeneration; je parle même de celles que nous leur voyons souffrir dés icy, & qui sont en si grand nombre que le temps nous manqueroit si j'en voulois faire l'énumeration. On voit les uns sécher de langueur, les autres dans des douleurs cruelles; ils souffrent la faim & la soif; on en voit qui perdent l'usage de leurs membres; d'autres la vûë & l'ouïe; d'autres qui sont tourmentez des esprits malins. Il faut donc faire voir comment la justice de Dieu leur peut faire souffrir tous ces

Ce que deviennent les enfans morts sans baptême.

Difficultez contre la creation journaliere des ames.

III. CLASSE. AN. 414. maux s'ils ne les ont point meritez: car nous ne sçaurions dire, ny que ces maux leur arrivent sans que Dieu le sçache, ny que quelque puissance à quoy Dieu ne puisse resister les leur envoye, ny qu'il puisse les faire ou les permettre injustement.

Dira-t'on que ces enfans ne sont faits que pour le service de quelques autres creatures plus excellentes, quoique mauvaises, à qui Dieu les abandonne, comme il pourroit faire des animaux privez de raison? Mais quoique l'Evangile nous apprenne qu'il abandonna des pourceaux à la volonté des démons, pouvons-nous dire qu'il fasse la même chose des hommes? L'homme est un animal, il est vray; mais un animal raisonnable quoique sujet à la mort; c'est une ame doüée de raison qui est engagée dans ce corps où elle souffre en tant de manieres. D'ailleurs Dieu est bon; il est juste; il est tout-puissant; on n'en sçauroit douter sans folie: qu'on nous marque donc quelque juste sujet de tous ces maux qui arrivent aux enfans. Quand des hommes qui sont en âge de raison en souffrent de semblables, nous disons que c'est pour éprouver leur vertu, comme nous voyons en Job; ou pour punir

Mat. 8. 32.

La justice de Dieu ne sçauroit permettre que ce qui est innocent souffre.

Iob. 2. 7.

punir leurs crimes, comme nous voyons en Herode ; & ces exemples, sur lesquels Dieu a bien voulu nous apprendre pourquoy il faisoit souffrir ces gens-là, nous donnent sujet d'en dire autant en d'autres rencontres, où les raisons de sa conduite nous sont cachées ; mais cela n'a lieu qu'à l'égard des adultes. Que dirons-nous donc des peines des enfans, s'il n'y a en eux nuls pechez à punir ? car il n'y a sans doute nulle vertu à éprouver en cet âge-là.

III. CLASSE. AN. 414. *Act.* 11. 23.

17. Que ne pourrois-je point dire encore de la difference des esprits que Dieu donne à chacun d'eux, & qui n'éclate que quand ils sont grands, mais qui vient certainement de la naissance. N'en voyons-nous pas qui ont si peu d'esprit & de memoire qu'ils ne sont pas seulement capables d'apprendre à lire, & d'autres qui sont si stupides & si hebetez qu'on ne voit presque pas de difference d'eux aux bêtes ? On dira peut-étre que cela vient de la disposition du corps ; mais l'opinion que nous voudrions faire subsister ne dit pas que l'ame choisisse son corps, & que ce soit sa faute quand elle en trouve un mauvais, ny que celles qui tombent si mal ayent trouvé tous les autres corps déja pris par d'autres

III. CLASSE. AN. 414.

ames, & n'ayent pas eu à choisir; & que comme ceux qui viennent trop tard aux spectacles se placent, non où ils veulent, mais où ils peuvent, de même ces ames ont été contraintes de prendre, non les corps qu'elles auroient voulu, mais ceux qu'elles ont trouvez vuides. Pouvons-nous dire ny penser rien d'approchant? Apprenez-moy donc ce que nous devons & dire & penser sur ce sujet, pour pouvoir subsister dans cette opinion de la création de chaque ame pour chaque corps.

CH. VII. * Livre 3. chapitre 23. nom. 67.

18. Dans ces livres *du libre arbitre** dont je vous ay parlé, si je ne dis rien de la qualité des esprits des enfans, je parle au moins de ce qu'ils ont à souffrir dans cette vie. Mais ce que j'en dis ne me satisfait pas sur ce que je trouve d'embarrassant dans la question que je traite; & afin que vous puissiez voir pourquoy, je mettray icy tout au long l'endroit
» dont je vous parle; le voicy. Quand on
» regarde les douleurs que souffrent les
» enfans, que leur âge ne nous permet pas
» d'accuser d'aucun peché, si leurs ames
» n'ont commencé d'être qu'au moment
» qu'il a fallu les jetter dans les corps pour
» faire des hommes par cet assemblage,
» on ne sçauroit s'empêcher de les plain-

III. CLASSE. AN 414.

« & de dire en leur faveur, quel mal
« ls fait par où ils ayent merité tou-
« es miseres qu'ils souffrent ? Mais
« ocence n'est d'aucun merite quand
« a jamais été en état de faire le mal.
« lleurs comme c'est un bien que Dieu
« juand il châtie les coupables, & que
« iort, ou les douleurs de ces enfans
« un châtiment pour ceux qui les ont
« au monde, pourquoy Dieu ne le
« envoyeroit-il pas, puisqu'à l'égard
« enfans ces maux ne sont que passer,
« nt comme des choses non avenuës
« qu'ils sont passez ; & qu'à l'égard
« eux que Dieu veut châtier par-là,
« ls en deviendront meilleurs, si ces
« tions temporelles les corrigent,
« es portent à une meilleure vie, ou
« eront sans excuse au jour du juge-
« t, si toutes les angoisses de cette
« n'ont pû leur faire desirer les biens
« ir ? Qui sçait même ce que Dieu,
« le secret de ses jugemens, re-
« e à ces enfans en recompense de
« souffrances qu'il leur envoye, &
« où il réveille l'insensibilité, ou
« ce la foy, ou éprouve la charité
« peres & des meres ? Car s'ils n'ont
« ore rien fait de bien, ils n'ont aussi
« fait de mal, par où ils ayent pû

III. CLASSE.
AN. 414.

Innocents massacrez par Herode, honorez comme des Martyrs.
Mat. 2. 16.

» meriter ce qu'ils souffrent. On est donc
» bien fondé à croire que Dieu leur reser-
» ve quelque autre bien par où il les en
» recompense ; & ce n'est pas en vain que
» l'Eglise honore comme des Martyrs
» ceux qu'Herode fit mourir dans l'espe-
» rance que Jesus-Christ se trouveroit en-
» veloppé dans ce carnage.

19. Voilà ce que je dis dans ce Livre *du libre arbitre*, & par où je tâchois d'appuyer l'opinion dont il s'agit presentement, quoique, comme j'ay dit plus haut, de quelque côté que fût la verité entre ces quatre opinions sur ce qui fait que l'ame se trouve engagée dans le corps, je montrois toûjours que le Createur étoit irreprochable, & infiniment éloigné de participer à nôtre corruption & à nos pechez. Ainsi il m'étoit indifferent, pour le dessein que j'avois alors, laquelle de ces quatre opinions triomphât des autres par la force de la verité, puisque je faisois voir que ce que j'établissois s'accordoit avec toutes. Mais presentement je voudrois, s'il étoit possible, que la raison m'en fît choisir une entre les quatre ; & quand je considere ce que je dis en cet endroit pour appuyer celle dont il s'agit presentement, je ne le trouve pas suffisant.

Combien saint Augustin étoit peu prevenu pour ses propres pensées.

20. Il semble que ce soit l'apuyer en quelque sorte, que de dire, comme « je fais, qui sçait ce que Dieu, dans le se- « cret de ses jugemens, reserve à ces enfans « en recompense des souffrances qu'il leur « envoye, & par où il réveille l'assoûpisse- « ment, ou exerce la foy, ou éprouve la « charité des peres & des meres ? Mais « cela ne se peut dire avec fondement que de ceux qui souffriroient, quoique sans le sçavoir, pour le Nom de Jesus-Christ, ou pour la veritable Religion, ou de ceux qui ont reçû le sceau de la regeneration dans le Sacrement de Jesus-Christ, qu'on ne leur donne que parce qu'ils ne sçauroient éviter la damnation à moins d'être incorporez à la societé du Mediateur, qui seul reconcilie les hommes à son Pere. A l'égard de ceux-là, on peut croire que Dieu leur reserve quelque recompense pour les maux qu'ils auront soufferts icy bas. Mais la difficulté demeure toûjours, jusqu'à ce qu'on satisfasse aussi sur les enfans qui aprés avoir beaucoup souffert en cette vie meurent sans le Sacrement qui nous unit à Jesus-Christ. Car quelle recompense peut-on s'imaginer pour ceux-là, puisqu'aprés tout ce qu'ils ont souffert icy bas, ils ne peuvent encore attendre

III. CLASSE. AN. 414.

Creation journaliere des ames, difficile à accorder avec ce que les enfans qui meurent sans baptême ont pour partage aprés la mort.

III. CLASSE. AN. 414.

que la damnation éternelle ? J'ay touc
dans ce même ouvrage quelque chose
baptême des enfans, à qui ce Sacrem
ne laisse pas d'être salutaire, quoiqu'il
reçoivent sans le sçavoir, & sans av
encore de foy qu'on puisse appeler
leur. Mais je n'ay pas traité ce poin
assez à fond ; & je me suis contenté
dire ce qui m'a paru suffisant po
mon dessein. Je n'ay pas même crû d
voir rien dire de la damnation des e
fans qui meurent sans baptême, pa
qu'il n'étoit pas alors question de ce
nous traitons presentement.

21. Mais enfin quand nous pourri
laisser à part & compter pour rien ce
souffrent ces enfans dans une vie si co
te, & dont ils sont quittes pour ja
dés qu'elle est finie, pourrons-nous com
ter pour rien les peines où ils tomb
dans l'autre vie, comme l'Apôtre n
l'apprend quand il dit, que *la mort v*
d'un seul homme, & la resurrection d'un
& que *comme tous meurent en Adam,*
seront vivifiez en J. C. Car par ces
roles si divines & si claires le gr
Apôtre nous fait voir nettement,
COMME nul ne tombe dans la mort
par Adam, nul n'entre dans la vie é
nelle que par Jesus-Christ. C'est ce

Damnation des enfans morts sans baptême, prouvée par saint Paul.

1. Cor. 15. 21. & 22.

it qu'il employe de part & d'autre, le
ot de *tous*, parce que comme tous
hommes appartiennent à Adam par
premiere naissance, qui est la naissan-
charnelle, de même tous ceux qui
naissent spirituellement appartiennent
esus-Christ. S'il employe donc le mot
tous, aussi bien d'un côté que de l'au-
; c'est parce que COMME tous ceux
i meurent, ne meurent que par Adam,
ssi tous ceux qui seront vivifiez ne le
ont que par Jesus-Christ. Comme
nc quiconque dira que personne puis-
étre vivifié à la resurrection derniere
'en Jesus-Christ, & par Jesus-Christ,
it étre detesté, comme l'ennemy de
foy commune de tous les Chrêtiens,
même quiconque dira que ces en-
is qui meurent sans le Sacrement de
us-Christ seront vivifiez en luy, s'é-
e contre le grand Apôtre, & con-
nne toute l'Eglise, qui n'apporte tant
soin & de diligence à faire baptiser
enfans, que parce qu'elle tient com-
article indubitable de sa foy, que
s le baptême les enfans ne sçauroient
e vivifiez en Jesus-Christ. Or QUE
e-t'il à quiconque ne sera pas vivi-
en Jesus-Christ que la condamnation
is laquelle l'Apôtre dit que tous les

III. CLASSE. AN. 414.

Mot de tous, *comment se doit prendre dans un passage important de saint Paul.*

III. CLASSE. AN. 414. *Rom. 5. 12.* hommes sont tombez par le peché d'un seul ? C'est ce peché dont les enfans naissent coupables, comme toute l'Eglise le croit, & comme la pureté de vôtre foy vous l'a fait décider à vous-même dans vos Livres contre Jovinien & sur le Prophete Jonas, sans compter ce que vous en avez dit dans d'autres ouvrages que je n'ay pas lûs, ou dont je ne me souviens pas presentement.

Peché originel, prouvé par saint Jerôme en divers endroits de ses ouvrages.

Je demande donc la cause de cette damnation des enfans. Car si leurs ames se créent journellement à mesure qu'il en naît, je ne sçaurois ny trouver aucun peché en eux dans un âge si tendre, ny croire que Dieu damne des ames où il ne voit aucun peché.

CH. VIII. 22. FAUT-il dire que dans les enfans il n'y a que la chair qui soit une source de peché, & que Dieu crée pour chacun d'eux une ame nouvelle qui peut, en vivant selon la loy de Dieu, par le secours de la grace de Jesus-Christ, & en s'assujettissant sa propre chair, meriter pour elle le don de l'incorruptibilité ; mais que comme l'ame des enfans n'est pas encore capable de faire ce que je viens de dire, on y supplée par le Sacrement de Jesus-Christ, dont le grace procure au corps de l'enfant ce que son ame in-

capable d'agir n'eſt pas en état de luy procurer; de ſorte que ſi l'ame de l'enfant vient à ſortir de ſon corps avant que l'enfant ait pû recevoir le baptême, tout ce qui en arrivera, c'eſt que le corps de l'enfant ne reſuſcitera point en Jeſus-Chriſt, parce qu'il n'en a point acquis le droit, étant mort ſans le Sacrement qui le donne, mais que pour ſon ame elle joüira de la vie éternelle, puiſqu'elle n'a contracté aucun peché qui l'en puiſſe exclurre.

III. CLASSE. AN. 414.

23. Voilà dequoy je n'ay jamais entendu parler. Ce que j'ay appris & que je profeſſe hautement, parce que je le croy, c'eſt que *l'heure eſt venuë où tous ceux qui ſont dans le tombeau entendront la voix de Ieſus-Chriſt*, & que *ceux qui auront fait le bien reſuſciteront pour la vie*. Voilà quelle eſt la reſurrection dont parle ſaint Paul, quand il dit que *comme la mort eſt venuë par un ſeul homme, la reſurrection vient auſſi par un ſeul*; & que *tous ſeront vivifiez en Ieſus-Chriſt*: *car pour ceux qui auront fait le mal, ils ne reſuſciteront que pour la condamnation.*

Iean 5. 28. & 29.

1. Cor. 15. 21.

Ibid. v. 22.

Iean 5. 29.

Que faut-il donc penſer de ces enfans qui ſont morts ſans baptême avant que d'avoir pû faire ny bien ny mal? Il n'en eſt rien dit dans cet endroit; mais ſi

III. CLASSE. AN. 414.

de ce qu'ils n'ont fait ny bien ny mal, il s'ensuit que leurs corps ne resusciteront point, il faudra dire la même chose de ceux même qui seront morts dans ce bas âge aprés avoir reçû le baptême, puisqu'ils n'ont fait ny bien ny mal non plus que les autres.

Que si ces derniers doivent resusciter de la resurrection des saints, c'est à dire de ceux qui auront fait le bien, de quelle resurrection est ce que doivent resusciter les autres, sinon de la resurrection de ceux qui auront fait le mal? Car nous ne devons pas croire que nul homme manque de resusciter ou pour la vie, ou pour la condamnation. Mais cette opinion ne vaut pas la peine d'être refutée : sa seule nouveauté choque, & suffit pour la faire rejetter ; & de plus, qui pourroit souffrir que ceux qui font tant de diligence pour faire recevoir le baptême à leurs enfans n'eussent en vûë que le bien de leurs corps, & non pas celuy de leurs ames? Car quand S. Cyprien * entreprend de ramener à la verité ceux qui croyoient qu'on ne devoit pas baptiser les enfans avant le huitiéme jour, il ne dit pas que ce soit le corps, mais l'ame qu'il ne faut pas hazarder de faire perir ; & quand il a jugé avec quelques-uns de ses Collegues

Jean. 5. 29.

Ibid.

* Lettre 59. à Fidus.

Foy de l'Eglise sur le baptême des

qu'on pouvoit baptiser les enfans dés le moment qu'ils sont au monde, ce n'est pas un nouveau decret qu'il a prononcé ; c'est la foy de l'Eglise qu'il a suivie, & à quoy il a ordonné qu'on se tint.

III. CLASSE. AN. 414.

enfans, declarée par S. Cyprien.

24. Mais quoiqu'il soit libre à chacun de ne pas suivre saint Cyprien dans les choses où l'on peut croire qu'il n'a pas vû ce qu'il falloit voir, il n'est libre à personne de ne pas suivre la foy de l'Apôtre, qui s'explique si clairement sur ce sujet, quand il dit que *par le peché d'un seul, tous sont tombez dans la condamnation*, dont rien ne délivre que la grace de Dieu par Jesus-Christ Nôtre-Seigneur, en qui seul sont vivifiez tous ceux qui le sont. Il n'est libre à personne de ne pas conformer ses sentimens à la pratique constante de toute l'Eglise, où l'on baptiseroit aussi bien les morts que les vivans, si ce n'étoit que pour le bien du corps que l'on fait tant de diligence pour faire recevoir le baptême aux enfans.

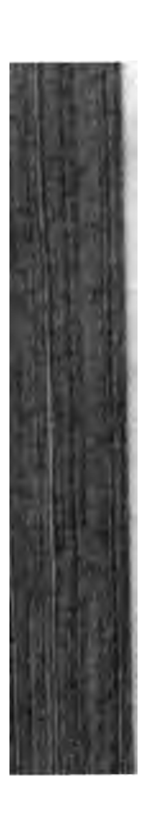
Rom. 5. 18.

Rom. 5. 7. 25.

1. Cor. 15. 22.

25. Cela étant donc ainsi, il s'agit de chercher & de dire pourquoy des ames créées de nouveau pour chaque enfant qui vient au monde sont damnées, quand elles en sortent avant que les enfans ayent été baptisez : car en ce cas elles sont damnées, & c'est une verité dont

Verité Catholique qu'il faut pouvoir accorder avec la creation journaliere des ames.



mais si elle y est contraire, el
étre non plus la vôtre que la

26. Et qu'on ne m'allegue
Zach. 12. 1. de cette opinion, ny ce passag
phete Zacharie, *il a formé*
Psal. 32. 15. *l'homme dans l'homme même*, ny
de David, *il crée les cœurs un*
nous faut quelque chose d'un
d'une clarté à quoy on ne pui
pour faire qu'en suivant cett
nous soyons assûrez de ne p
Dieu de damner des ames qu
solument sans peché. Ces pas
encore bien moins formels c
Psal. 50. 12. cy, *créez en moy un cœur pur*, ô
puis que *créer* est quelque cho
que *former*. Cependant on n
que par cette priere le Prophe
dât à Dieu qu'il creât en lu
qui ne fût point encore, pu
droit pour cela qu'il eût fait c

Opinion de la création journaliere des ames, difficile à prouver par l'Ecriture.

ufion de la juftice dans un cœur qui III. CLASSE.
t déja, de même la formation, dont AN. 414.
igit dans ces autres paffages n'eft que
nouvellement que Dieu fait dans
efprit qui étoit déja, en le confor-
t aux faintes regles de la verité. Cette
ion que nous voudrions pouvoir fui-
ne fe peut non plus apuyer par ce *Eccl. 12. 7.*
age de l'Ecclefiafte, *alors ce qui n'étoit*
terre retournera en terre, & l'efprit re-
nera au Seigneur qui l'a donné, que
ceux que j'ay rapportez, puifqu'il
plûtôt pour ceux qui veulent que
es les ames dérivent de celle d'A-
. « Car de la même maniere, difent-
« qu'encore que la chair de chacun
« ne conftamment d'Adam, ce n'eft
« à luy que l'Ecriture dit qu'elle re-
« ne, mais *à la terre*, d'où le corps du
« nier homme a été tiré, de même
« que les ames de tous fes defcendans
« nent de la fienne; il n'eft pas dit
« c'eft à luy qu'elles retournent, mais
« *eigneur*, parce que c'eft de fon fouf- *Gen. 2. 7.*
« ue l'ame d'Adam eft fortie.
e paffage n'eft pas neanmoins fi pré-
our ceux qui font de cette opinion
l foit abfolument contraire à celle
je voudrois qu'on pût foûtenir, & je
e rapporte que pour vous faire voir

III. CLASSE. AN. 414.

que ce seroit en vain que vous pretendriez me tirer de la peine où je suis par des passages si peu concluants. Du reste quoique nos souhaits ne puissent faire que ce qui n'est pas vray le devienne, je voudrois, s'il étoit possible, que cette opinion fût la vraye, comme je voudrois que si elle l'est, vous le fissiez voir clairement & invinciblement.

CH. IX.

Difficultez contre une autre opinion sur l'origine de l'ame.

27. On trouve les mêmes difficultez dans l'opinion de ceux qui veulent que les ames ayent été créées dés le commencement du monde, & que Dieu les tienne quelque part en reserve, d'où il les envoye dans les corps. Car on leur demande pourquoy les ames des enfans qui meurent sans baptême sont punies, s'il est vray qu'elles fussent innocentes, & que quand elles entrent dans les corps elles ne font qu'obeïr à la puissance de celuy qui les envoye? Ces deux opinions souffrent donc les mêmes difficultez. Pour ceux qui pretendent que c'est selon ce que les ames ont merité dans je ne sçay quelle vie qui precede celle-cy, que Dieu les envoye dans les corps, ils croyent se mieux tirer de cette difficulté. Car *mourir en Adam* n'est autre chose selon eux qu'être envoyez dans une chair qui vient d'Adam pour y souf-

1. Cor. 15. 22.

frir, & c'eſt diſent-ils de ce peché qui rend les ames coupables dés avant que d'étre jettées dans les corps, que la grace de Jeſus-Chriſt délivre & les adultes & les enfans. Ils parlent bien, & ſelon la verité quand ils diſent que c'eſt la grace de Jeſus-Chriſt qui délivre du peché & les adultes & les enfans : mais que les ames ayent peché dans une autre vie que celle-cy d'où elles ſoient jettées dans des priſons de chair, je n'en croy rien. Premierement parce que ceux qui ſont de ce ſentiment pretendent que cela ſe fait par un retour, & comme par une circulation continuelle, en ſorte que les ames mêmes qui ont déja paſſé par les corps, retournent aprés un certain nombre de ſiecles dans cette priſon de chair, pour ſubir de nouveau les peines qui ſont attachées à cet état de corruption, ce qui eſt la plus horrible choſe du monde. 2. Parce que ſi cette opinion eſt veritable, il n'y a aucun de ceux même qui ſont morts dans la plus grande ſainteté pour qui nous n'ayons ſujet de craindre que venant à pecher dans le ſein d'Abraham, il ne tombe de là dans les flammes qui ont été le partage du mauvais riche. Car pourquoy des ames qui ont pû pecher avant que de

III. CLASSE. AN. 414.

Que les ames ne ſont point jettez dans les corps en punition d'aucun peché qu'elles ayent commis dans une autre vie.

Chap. 23. du Livre 11. de la Cité de Dieu.

Luc. 6. 22.

III. CLASSE. AN. 414.

venir dans le corps, ne le pourront-elles pas tout de même aprés en être sorties? Enfin ce qui me fait rejetter cette opinion, c'est qu'il y a une grande difference entre avoir peché en Adam, en qui l'Apôtre dit que tous ont peché, & avoir merité par un peché commis quelque part ailleurs qu'en Adam, d'être jetté dans une chair qui descend d'Adam, comme dans une espece de prison. Quant à celle qui veut que toutes les ames dérivent de celle du premier homme, je ne veux pas m'arrêter à l'examiner, à moins que quelque necessité ne m'y oblige, & plaise à Dieu que vous établissiez si bien celle dont il s'agît presentement que je n'y sois jamais obligé.

Rom. 5. 12.

28. Or quoique je souhaite tres-ardemment, & que je demande à Dieu qu'il me fasse la grace de me tirer par vôtre moyen de l'ignorance où je suis sur ce sujet, neanmoins si je manquois de l'obtenir, ce que je le prie de ne pas permettre, je luy demanderois la patience, puisque nôtre foy nous enseigne à ne jamais murmurer contre luy, quoiqu'il refuse de nous éclairer sur de certaines choses, & qu'il nous laisse frapper à sa porte sans nous ouvrir. Je me souviens que Jesus-Christ a dit aux

Apôtres

Apôtres-mêmes, *il me resteroit bien des choses à vous dire, mais vous ne sçauriez encore les porter.* Je me regarde donc comme étant de ceux pour qui cela a été dit, & je n'ay garde de trouver mauvais que Dieu ne me juge pas digne de sçavoir ce que je desirerois, puisque cela même m'en rendroit d'autant plus indigne. Il y a beaucoup d'autres choses que je ne sçay pas non plus ; & il y en a tant que je ne les sçaurois nombrer. Je prendrois même en gré de ne pas sçavoir celle-cy, sans que je crains pour de certains esprits, qui ne sont pas assez sur leurs gardes, qu'en se laissant aller à quelqu'une de ces quatre opinions, ils ne s'écartent de ce que la verité de la foy nous enseigne. Mais en attendant que je sçache à laquelle des quatre il faut se ranger, je croy qu'on ne m'accusera pas de temerité, quand je diray que je sçay que celle qui est la vraye n'a rien de contraire à la foy constante & inebranlable, par laquelle l'Eglise croit que les enfans, non plus que les autres, ne sçauroient être délivrez de la damnation qu'au nom de Jesus-Christ, & par la grace qu'il a enfermée dans ses Sacremens.

III. CLASSE. AN. 414.

Jean.16.12.

Modestie, & bonne foy de saint Augustin.

III. CLASSE. AN. 414.

LE LIVRE DE S. AUGUSTIN, sur ce passage de saint Jacques.

Iacq. 2. 10. *Celuy qui ayant gardé toute la loy vient à la violer en un seul point, est coupable comme s'il l'avoit violée en tout.*

OU

LETTRE CLXVII. *

* Ecrite la même année que la precedente. C'étoit auparavant la 29. & celle qui etoit la 167. est presentement la 89.

Saint Augustin à l'occasion de ce passage examine la doctrine des Stoïciens qui vouloient que tous les pechez fussent égaux, & ce sentiment de tous les anciens Philosophes, qu'on ne peut avoir aucune vertu sans les avoir toutes, & que de manquer d'une seule, c'est manquer de toutes. Ensuite il explique luy-même le passage, d'une maniere admirable, & toute la suite de l'endroit d'où il est tiré, faisant voir que comme c'est acoomplir toute la loy que d'avoir la charité, c'est la violer toute entiere que de donner atteinte à la charité.

S. AUGUSTIN à S. JERÔME.

CHAP. I. 1. JE vous ay écrit une autre lettre, Jerôme mon tres-cher & tres-honoré frere en J. C. pour vous demander si Dieu ne crée les ames des hommes qu'à mesure qu'il se trouve des corps dif-

III. CLASSE. AN. 414.

posez pour les recevoir, & où c'est qu'elles peuvent contracter le peché dont nous ne doutons point que les enfans même n'ayent besoin d'être délivrez par le baptême ; & comme cette premiere lettre est devenuë un juste volume, je n'ay pas voulu la grossir d'une autre question que j'avois aussi à vous faire. C'est une nouvelle difficulté qui me fait encore plus de peine que la premiere, & dont je dois avoir encore plus de soin de m'éclaircir avec vous. Je vous prie donc, & vous conjure par Jesus-Christ, de m'apprendre comment on doit entendre ce passage de l'Apôtre saint Jacques, *Quiconque ayant gardé toute la loy vient à la violer en un seul point, est coupable comme s'il l'avoit violée en tout.* Jacq. 2.10. Ce n'est pas pour moy seul que je vous en demande l'explication, mais pour beaucoup d'autres encore qui en profiteront aussi bien que moy. Ne nous la refusez donc pas, soit que vous l'ayez trouvée de vous-même, ou que vous la teniez de quelque autre. Cette question est si grande & si importante que je ne me repens pas de ce que je vous ay déja écrit sur ce sujet, il n'y a pas long-temps.

2. Car il ne s'agit pas icy, comme dans ce que je vous ay demandé sur

III CLASSE. AN. 414.

l'origine de l'ame, de je ne ſçay quelle vie qui ait precedé celle-cy, & dont, quand ce ſeroit quelque choſe de réel, il ne nous reſte aucune idée ; il s'agit de la vie preſente, & de la maniere dont nous devons nous conduire ſur la terre pour gagner le Ciel. On pourroit appliquer à cette premiere queſtion ce que l'on conte d'un homme tombé dans un puits, où il ſe trouva aſſez d'eau pour le ſoûtenir, & l'empêcher de ſe tuër en tombant. Un paſſant qui le vit dans ce puits, luy ayant demandé comment » il y étoit tombé, il luy répondit, ſon» gez, je vous prie, comment vous me » tirerez d'icy, & ne vous amuſez pas à » me demander comment j'y ſuis tombé. On en peut dire autant de l'état de peché où nôtre naiſſance nous engage, & dont la foy Catholique nous apprend que les enfans même ont beſoin que la grace de Jeſus-Chriſt les retire, comme d'un puits où ils ſeroient tombez. Il nous ſuffit de ſçavoir comment on en ſort, quoique nous ne ſçachions point comment on y tombe ; & ſi je vous ay conſulté là-deſſus, c'eſt par la crainte que j'ay qu'on ne prenne party temerairement entre ces quatre opinions qui ſe propoſent ſur ce qui fait que l'ame

se trouve jointe au corps, & que celle qu'on aura choisie n'engage à soûtenir que les enfans naissent sans peché, & qu'ainsi ils n'ont point besoin de ce qui délivre du peché.

Pourvû donc que nous tenions fermement que les ames des enfans-mêmes sont coupables d'un peché, dont elles ne peuvent être délivrées que par la grace de Dieu en Jesus-Christ Nôtre-Seigneur, travaillons à la bonne heure, à découvrir par où ce peché passe en nous, afin d'être d'autant plus en état de combattre les vains discours de ceux qui attaquent nôtre sainte foy, plûtôt par un esprit de chicane que par aucune envie de s'éclaircir. Mais quand nous ne le pourrions penetrer, l'ignorance de la cause du mal ne nous doit pas faire negliger le remede. Nous sommes même d'autant plus en état de nous garder des raisonnemens specieux de quelques gens qui croyent sçavoir ce qu'ils ne sçavent pas, que nous connoissons fort bien nôtre ignorance. Car IL FAUT faire une grande difference entre les choses qu'il n'est pas permis d'ignorer, & celles qu'il est impossible, ou qu'il n'est pas necessaire de sçavoir, & qui ne servent de

Rom. 7. 25.

III. CLASSE. AN. 414.

rien pour la vie où nous aspirons : Or ce que je vous demande presentement, sur ce passage de saint Jacques, regarde, comme j'ay déja dit, la conduite de nôtre vie, & ce que nous avons à faire icy bas pour plaire à Dieu, & arriver par ce moyen à la vie qui ne finit point.

Iacq. 2. 10.

3. Dites-moy donc, je vous prie, que veulent dire ces paroles, *celuy qui ayant gardé toute la loy vient à la violer en un seul point, est coupable comme s'il l'avoit violée en tout.* Quoy, celuy qui aura volé, & celuy qui n'aura fait que traiter le riche mieux que le pauvre en disant à l'un, *asseyez-vous*, & à l'autre, *tenez-vous debout*, sera coupable d'homicide, d'adultere, & de sacrilege? Car s'il n'est pas coupable de ces crimes, il n'est donc pas vray que pour avoir violé la loy en un seul point, on soit coupable comme si on l'avoit violée en tout. Dirons-nous que ce que saint Jacques reprend des differens traitemens que l'on fait aux pauvres & aux riches ne doit pas étre mis au nombre de ces points de la loy dont on ne sçauroit violer un seul, sans étre coupable comme si on avoit violé tous les autres? Voyons donc ensuite dequoy S. Jacques a pronon-

Ibid. v. 3.

cé cette décision, ce qui l'y a conduit, & à quoy elle tient. *Mes freres*, dit ce S. Apôtre, *n'ayez point de respects humains pour la condition des personnes, vous qui avez la foy de la gloire de Nôtre Seigneur Jesus-Christ. Car s'il entre dans vôtre assemblée un homme qui ait un anneau d'or, & un habit magnifique, & qu'il y entre en même temps quelque pauvre avec un méchant habit, & qu'arrêtant vos yeux sur celuy qui est magnifiquement vêtu, vous luy disiez, en luy presentant une place honnorable, asseyez-vous icy, & que vous disiez au pauvre, tenez-vous debout, ou asseyez-vous à mes pieds, n'est-ce pas là faire en vous-mêmes de la difference entre l'un & l'autre, & suivre dans vos jugemens des pensées injustes? Ecoutez moy, mes chers freres: ne sont-ce pas ceux qui étoient pauvres dans ce monde que Dieu a choisis pour être riches dans la foy & heritiers du Royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment? Cependant vous deshonorez le pauvre en luy disant, tenez-vous debout, pendant que vous dites à celuy qui a un anneau d'or, asseyez-vous.* Ensuite l'Apôtre expliquant & étendant encore la même chose, ajoûte, *Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment par leur puissance? Ne sont-ce pas eux qui vous traînent aux pieds des Tribunaux? Ne sont-*

III. CLASSE. AN. 414.

Iacq. 2. 1. 2. 3. &c.

Ibid. v. 3.

Ibid. v. 6. 7. &c.

III. CLASSE. AN. 414. *ce pas eux qui blasphêment le Nom auguste dont vous avez tiré le vôtre? Sçachez donc que comme vous faites bien si vous accomplissez la Loy royalle, en suivant ce precepte de l'Ecriture,* VOUS AIMEREZ VÔTRE PROCHAIN COMME VOUS-MESME,

Lev. 19. 18.

Ibid. v. 15. *vous pechez si vous avez égard à la condition des personnes; & vous étes condamnez par la loy, comme en étant des violateurs. Car celuy qui aprés avoir gardé toute la loy vient à la violer en un seul point est coupable comme s'il l'avoit violée en tout.*

Vous voyez donc qu'il traite de violateurs de la loy ceux qui en même temps qu'ils disent au riche, *asseyez-vous,* disent au pauvre, *tenez-vous debout*; & que c'est afin qu'on ne s'imaginât pas que ce fût peu de chose que de violer la loy en ce seul point, qu'il ajoûte que *celuy qui aprés avoir gardé toute la loy vient à la violer en un seul point, est coupable comme s'il l'avoit violée en tout.* Et comment est-ce que d'avoir violé la loy en un seul point, c'est l'avoir violée en tout? *C'est,* ajoûte ce grand Apôtre, *parce que celuy-là même qui a dit, ne commettez point d'adultere, ayant dit aussi, ne tuez point, si vous tuez, quoique vous ne commettiez pas d'adultere, vous étes violateur*

Jacq. 2. 3.

Jacq. 2. 10.

de la loy, parce que, comme il avoit dit plus haut, la loy condamne comme violateurs, aussi bien ceux qui pechent en l'un, que ceux qui pechent en l'autre. Cela étant donc ainsi, il est clair qu'à moins qu'on ne nous découvre quelqu'autre sens dans ces paroles de saint Jacques, il s'ensuivra que celuy qui aura dit au riche, *asseyez-vous*, & au pauvre, *tenez-vous debout*, & qui aura rendu moins d'honneur à l'un qu'à l'autre, sera coupable & d'idolatrie, & de blasphême, & d'adultere, & de meurtre, en un mot de tous les crimes que la loy défend, puisque de la violer en seul point, c'est la violer en tout.

III. CLASSE. AN. 414.

Ibid. v. 9.

Ibid. v. 3.

Ibid. v. 10.

4. PEUT-E'TRE qu'on alleguera sur ce sujet ce principe des Stoïciens que dés qu'on a une vertu on les a toutes, & que dés qu'on manque d'une on n'en a aucune. En effet ce principe, s'il est veritable, va à confirmer ce que dit S. Jacques; mais ce que je demande, c'est qu'on me l'explique, & non pas qu'on me le prouve, puisque tout ce qui vient des Autheurs Canoniques se soûtient assez de soy-même, & est pour nous d'une authorité bien au dessus de celle de tous les Philosophes. Mais quand ce que disent les Stoïciens de la connexité &

CHAP. II.

Tous les vices & toutes les vertus se tiennent, selon les anciens Philosophes.

III. CLASSE. AN. 414.

de l'inseparabilité des vertus & des ces seroit veritable, il ne s'ensuivroit de-là que tous les pechez fussent ég L'un a été le sentiment general de t les philosophes, qui tous ont cru que assemblage de toutes les vertus étoit cessaire pour bien vivre, au moins m'en souviens bien, car je n'ay ces ses-là gueres presentes ; au lieu que te égalité des pechez est une opi particuliere aux Stoïciens, qui seuls osé avancer cette extravagance si traire au sens commun de tous les h mes. C'étoit aussi l'opinion de J nien, qui étoit Stoïcien en ce poin comme il étoit Epicurien dans le qu'il avoit de rechercher la volupt d'en prendre le party. Mais vous l' confondu sans replique par l'auth des Ecritures, & vous avez fait v dans ce que vous avez écrit contr heretique *, où il n'y a pas moins de ce que de beauté, que cette preter égalité des pechez, est un dogme traire au sentiment des Autheurs C niques, ou plûtôt à la verité m puisque c'est elle qui a parlé par bouche.

Egalité des pechez, crûe par les seuls Stoïciens.

Iovinien, prevenu de la même erreur.

* Livre 2. contre Jovinien.

Or que ce dogme ne soit pas suite de celuy de l'inseparabilité de

tus, c'eſt ce que je veux tâcher de faire voir avec le ſecours du Seigneur. Si j'en viens à bout, vous ſouſcrirez à ce que j'auray dit; & ſi les forces me manquent vous y ſuppléerez.

III. CLASSE. AN. 414.

5. Voicy par où les Philoſophes prouvent que pour avoir une vertu, il faut les avoir toutes, & que dés qu'on manque d'une ſeule, on n'en a aucune. « La prudence, diſent-ils, ne ſçauroit être ny lâche, ny injuſte, ny intemperante; autrement elle ne ſeroit plus prudence. Si elle n'eſt donc prudence que lorſqu'elle eſt & forte, & juſte, & temperante, ſans doute que quiconque aura la prudence aura auſſi toutes les vertus. Tout de même la force ne ſçauroit être non plus ny imprudente, ny injuſte, ny intemperante: il n'eſt pas poſſible non plus que la temperance ne ſoit & prudente, & forte, & juſte, & que la juſtice ne ſoit & prudente, & forte, & temperante. Ainſi quelque part que ſe trouve une de ces vertus, il faut auſſi que les autres y ſoient, & ſi ces autres manquent, celle que l'on croit voir n'eſt point une veritable vertu, quoiqu'elle en ait l'apparence. »

Par où les Philoſophes prouvent l'inſeparabilité des vertus.

6. Car comme il y a des vices manifeſtement contraires aux vertus, com-

III. CLASSE. AN. 414.

me l'imprudence, par exemple, est visiblement contraire à la prudence, il y en a aussi, comme vous sçavez, qui ne sont contraires aux vertus que parce qu'ils sont vices, mais qui ont apparence de vertu. C'est ainsi, par exemple, que la finesse ressemble en quelque sorte à la prudence. Je parle de cette sorte de finesse qui est accompagnée de malignité, & non pas de celle qui se prend en bien dans l'Ecriture, quand elle dit par exemple, *soyez fins comme des serpens*, & ailleurs, *la sagesse inspire de la finesse aux plus innocens.* Ce n'est pas qu'on ne trouve aussi le mot de *finesse* pris en bonne part dans les Autheurs prophanes, comme dans cet endroit de Saluste, qui dit en parlant de Catilina, *il ne manquoit ny de finesse, pour découvrir le mal qu'on luy vouloit faire, ny d'artifice pour s'en garentir.* Mais cela est aussi rare dans ces Autheurs-là qu'il est commun dans les nôtres. Nous trouverons la même chose sur le sujet des autres vertus; & comme dans ce qui regarde la temperance, la prodigalité est manifestement contraire à la frugalité, la tenacité, pour parler ainsi, luy ressemble à l'exterieur, quoique dans le fond il y ait une grande difference de l'une à l'autre. Tout de même, l'injusti-

Quels vices ont l'apparence de vertu.

Matt. 10. 16.
Prov. 1. 4.

Salust. de la guerre de Catilina.

ce eſt directement oppoſée à la juſtice, mais le deſir de ſe vanger luy reſſemble en quelque ſorte, quoique l'un ſoit un vice, & l'autre une vertu. La lâcheté eſt viſiblement contraire à la force, mais la dureté en a quelque choſe, quoique dans le fond il n'y ait rien de commun entre l'une & l'autre. Enfin la difference de la conſtance qui ſoutient toutes les vertus, & de l'inconſtance qui les ruine toutes, ſaute aux yeux, & il n'y a rien de plus oppoſé; mais l'opiniâtreté veut paſſer pour conſtance, quoique ce ne ſoit rien moins, puiſque l'une eſt une vertu & l'autre un vice.

7. Pour n'être point obligez de repeter, poſons un exemple qui puiſſe faire entendre tout le reſte. Ceux * qui nous ont laiſſé l'hiſtoire de Catilina, & qui pouvoient être informez de ce qu'il avoit de bon ou de mauvais, nous apprennent qu'il portoit le chaud, le froid, la faim, la ſoif, les veilles, avec une vigueur qui paſſoit tout ce qu'on pourroit s'imaginer; & par-là il paſſoit parmy ceux de ſon party, & ſe prenoit luy-même pour un homme d'une grande fermeté d'ame. Mais comme cette force n'étoit ny prudente, puiſqu'il prenoit le mal pour le bien, ny temperante, puiſ-

* Saluſte.

III. CLASSE. AN. 414.

qu'il s'abandonnoit aux plus infames voluptez, ny juste, puisqu'il conspiroit contre sa patrie, ce n'étoit point une veritable force, mais une dureté, qui masquée d'une fausse apparence de force, trompoit ceux qui n'avoient pas assez d'esprit pour faire la difference de l'une à l'autre. Car si ç'eût été une veritable force, ç'eût été une vertu & non pas un vice ; & si ç'eût été une vertu, elle se seroit trouvée unie aux autres vertus, comme à ses compagnes inseparables.

Inseparabilité des vices, plus difficile à prouver que celle des vertus.

8. Mais quand on examine si l'on en peut dire autant des vices, en sorte que quiconque en ait un les ait tous, & que là où il en manque un, il n'y en ait pas un seul, on trouve qu'il n'est pas aisé de le prouver ; & ce qui en fait la difficulté c'est que CHAQUE VERTU a deux vices qui luy sont opposez, celuy qui luy est visiblement contraire, & celuy qui la contrefait, & qui luy ressemble en quelque sorte. Ainsi on voit bien, par exemple, que cette dureté de Catilina n'étoit point une veritable force, puisqu'elle n'étoit point accompagnée des autres vertus ; mais on auroit de la peine à persuader à personne que ce fût aussi une veritable lâcheté ; puisqu'elle

Deux sortes de vices opposez à chaque vertu.

l'avoit rendu capable, au-delà de tout ce qu'on peut croire, de porter tout ce qu'il y a de plus incommode & de plus fâcheux. Peut-être qu'en y regardant de plus prés, on trouveroit que cette dureté de Catilina étoit une veritable lâcheté, puisqu'elle luy avoit ôté le courage de travailler par les bons moyens à acquerir la veritable force. Mais comme il y a des temeraires qui ne sont point timides, & qu'au contraire il y a des timides qui ne sont point temeraires, nous sommes forcez d'avoüer que la temerité & la timidité, quoiquoppofées, sont également des vices, puisqu'IL EST du veritable courage, & de ne rien entreprendre temerairement, & de ne point craindre mal à propos, & qu'ainsi il y a plus de vices que de vertus.

III. CLASSE. AN. 414.

Caractere du veritable courage.

9. Aussi arrive-t'il quelquefois qu'un vice en détruit un autre. C'est ainsi, par exemple, que l'amour de la gloire met au dessus de l'amour de l'argent. Quelquefois aussi plusieurs vices en chassent un. Un yvrogne, par exemple peut devenir sobre * & par avarice, & par ambition : ainsi les vices cedant non seulement aux vertus, mais à d'autres vices qui surviennent en plus grand nombre, il y a sans doute plus de vices que de vertus.

* Il faut lire icy dans le latin, *si ut modicum biberet*, au lieu de *si modicum biberit*.

III. CLASSE. AN. 414. Mais où une seule vertu s'établira, toutes les autres vertus entrant avec elle chasseront tout ce qu'il y avoit de vices. Je dis tout ce qu'il y avoit de vices, & non pas tous les vices, parce qu'il n'est pas possible qu'ils y fussent tous, mais seulement quelques-uns, qui pouvoient changer à mesure qu'il en venoit d'autres ou en pareil, ou en plus grand nombre.

CHAP. III. 10. De sçavoir si ce que je viens de dire est ainsi, c'est ce qu'il faudroit examiner plus à fond ; car ce n'est pas Dieu qui nous a dit que dés qu'on a une vertu on les a toutes, & que dés qu'on manque d'une on manque de toutes, mais des hommes, qui avoient à la verité beaucoup d'esprit & d'application à mediter ces choses-là, mais qui aprés tout étoient des hommes. Quoi qu'il en soit, je ne voy pas comment on pourroit dire qu'une femme qui garde la foy conjugale à son mary, & qui le fait pour obéïr à Dieu, & en vûë d'avoir part à ses promesses, en sorte que ce soit à Dieu principalement qu'elle ait soin d'être fidelle, n'a point la chasteté, ou que la chasteté n'est point une vertu, ou qu'elle n'est même qu'une vertu mediocre. On en peut dire autant du mary qui garde

S'il n'est pas possible qu'on ait quelque vertu, quoy-qu'on ne soit pas exempt de toutes sortes de vices.

garde la même fidelité à sa femme, & on seroit d'autant mieux fondé à dire qu'un tel mary auroit de la vertu, que le mot de *vertu*, selon l'étymologie latine, vient de celuy qui signifie le mary.* Cependant je ne voudrois pas dire des maris même qui vivent de la sorte à l'égard de leurs femmes, qu'ils fussent exempts de tout peché : or tout peché n'a-t'il pas quelque vice pour principe ? Nous reconnoissons donc dans cet exemple de la chasteté conjugale, qu'on peut avoir une vertu sans avoir toutes les autres.

III. CLASSE. AN. 414.

* Virtus à Viro.

Que cette chasteté soit une vertu dans les personnes qui vivent chrétiennement, c'est de quoy l'on ne sçauroit douter : car on ne dira pas que ce soit un vice, ny que ce soit rien du tout. On ne sçauroit douter non plus qu'elle ne soit dans ceux dont je viens de parler : cependant elle n'y est pas accompagnée de toutes les autres vertus, puisque si elles y étoient toutes, il n'y auroit point de vice en eux, ny par consequent de peché. Or personne n'est sans peché ; ny par consequent sans vice, c'est à dire sans quelque source & quelque racine de peché ; puisque le Disciple même qui s'étoit reposé dans le sein de Jesus- Ioan.13.23.

III. CLASSE. AN. 414. Christ s'écrie, *Si nous disons que nous sommes sans peché, nous mentons, & la verité n'est point en nous.* C'est surquoy nous n'avons pas besoin qu'on insiste; aussi ne le dis-je pas icy pour vous, mais pour d'autres * à qui cette lettre pourra tomber entre les mains; car vous avez tres-solidement prouvé cette verité par l'Ecriture dans cet excellent ouvrage contre Jovinien, où vous citez ce passage du même Apôtre, de qui est celuy dont nous cherchons le sens, *nous pechons tous en bien des choses.* C'est un Apôtre de Jesus-Christ qui parle & qui se met du nombre, puisqu'il ne dit pas, *vous pechez*, mais *nous pechons.* Il ne dit pas non plus que c'est en une chose qu'on peche, mais *en plusieurs*: cependant il avoit dit un peu plus haut, que *quoy qu'on ait gardé toute la loy, si on vient à la violer en un seul point, on est coupable comme si on l'avoit violée en tout.*

1. Jean 1. 8.

* Pelagiens.

Liv. 2. contre Jovinien.

Jacq. 3. 2.

Jacq. 2. 10.

11. Or à Dieu ne plaise qu'aucun fidelle se persuade que tant de serviteurs de Jesus-Christ, qui pour ne se pas tromper eux-mêmes, & afin que la verité soit en eux, avouënt tres-sincerement qu'ils pechent, n'ayent aucune vertu; puisque la sagesse en est une fort grande, &

1. Jean. 1. 8.

que dés-là qu'ils ont de la pieté ils ont de la sagesse ; car la sagesse même nous apprend que ce qu'on appelle sagesse n'est autre chose que la pieté. A Dieu ne plaise donc que nous disions que tant de saintes Ames, & de serviteurs de Dieu n'ayent point de pieté. Or QU'EST-CE qu'avoir de la pieté, sinon servir Dieu ? & QU'EST-CE que servir Dieu, sinon l'aimer ? La vertu, & la souveraine vertu n'est donc autre chose que la charité qui part d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foy non feinte. Aussi est-elle la fin de la loy ; & c'est avec grande raison que l'Ecriture dit qu'elle est forte comme la mort, soit parce qu'elle est victorieuse de tout aussi bien que la mort ; ou parce que le comble de la charité dans cette vie est d'aimer jusques à souffrir la mort, selon cette parole de Jesus-Christ, *Le plus grand effet de l'amour c'est de donner sa vie pour ses amis* ; ou plûtôt parce que COMME il n'y a que la mort qui puisse separer l'ame du corps, il n'y a que la charité qui puisse la dépendre des affections de la chair. LA SCIENCE est comme un instrument entre les mains de la charité, au moins quand c'est une science utile & salutaire ; car *la science* sans la charité *ne fait*

IIe CLASSE AN. 414.

Iob. 28 28. *selon les* 70.

Ce que c'est que la sagesse.

Ce que c'est que la pieté.

En quoy consiste le culte de Dieu.

1. *Tim.* 1. 5.

Ibid. & *Rom.* 13. 10.

Cant. 8. 6.

Charité, forte comme la mort, & par où.

Iean 15. 13.

Par où la science est utile.

1. *Cor.* 8. 1.

III. CLASSE. AN. 414.

qu'enfler; mais où *la charité* qui *édifie* a pris place, la ſcience ne trouve plus de vuide qu'elle puiſſe enfler. Or qu'eſt-ce que la ſcience utile & ſalutaire? Job nous l'apprend dans le même endroit que je viens de citer, où aprés avoir dit *la ſageſſe n'eſt autre choſe que la pieté*, il ajoûte que *la veritable ſcience eſt de ſçavoir s'abſtenir du mal.* La charité étant donc une vertu, pourquoy ne dirons-nous pas que qui a celle-là les a toutes, puiſque la charité eſt l'accompliſſement de la loy? Faut-il même autre choſe pour reſoudre la queſtion que nous traittons que ce ſeul principe, que CE QU'ON APPELLE VERTU n'eſt autre choſe que la charité? car de là il s'enſuit que SELON qu'il y a dans l'homme plus ou moins de charité, il y a auſſi plus ou moins de vertu. Or à proportion qu'il y a moins de vertu dans l'homme, il y a auſſi plus de vice, ainſi L'HOMME ne ſera exempt de tout vice que lorſqu'il poſſedera la plenitude & la perfection de la charité?

Iob. 28. 28.

Par où il eſt vray de dire que qui a une vertu les à toutes.

Rom. 13. 10.

Ce que c'eſt que vertu.

12. Il me ſemble qu'il reſulte de ce que je viens de dire que les Stoïciens ſe trompent, quand ils diſent que tant qu'on en eſt encore à faire du progrez dans la ſageſſe, on n'en a point; & qu'il

n'eſt vray de dire que les hommes en ont, que lors qu'ils en ont atteint la perfection. Ce n'eſt pas que les Stoïciens ne reconnoiſſent qu'on peut faire du progrez dans la ſageſſe, mais ils ſoûtiennent qu'on ne peut appeller ſages que ceux qui ſont abſolument ſortis des tenebres de l'ignorance & du vice, & qui ſe trouvent dans la region pure & ſeraine de la ſageſſe. Car, diſent-ils, un homme eſt tout auſſi bien noyé avec un pied ou même un pouce d'eau par deſſus la tête, que s'il y en avoit mille picques. Il en eſt de même de ceux qui ſont encore dans le gouffre de l'ignorance & du vice; les uns y ſont moins enfoncez que les autres; & parmy ceux-là ceux qui tendent vers la ſageſſe ſont plus proches de la ſurface: mais ils n'ont encore ny vertu ny ſageſſe, juſqu'à ce qu'ils ſoient tout-à-fait hors de l'eau, & qu'ils puiſſent reſpirer l'air. Ce ſera alors qu'ils poſſederont la ſageſſe dans toute ſa plenitude, ſans qu'il reſte rien en eux de tout ce qui luy eſt contraire, ny qui puiſſe étre la ſource d'aucun peché.

Erreur des Stoïciens qui ne reconnoiſſoient point de ſageſſe qui ne fût parfaite....

13. Mais cette comparaiſon où ces Philoſophes repreſentent l'ignorance & les vices comme une eau profonde, &

III. CLASSE. AN. 414.

la sagesse comme l'air d'audessus, où l'esprit qui étoit comme étouffé pendant qu'il étoit dans cet abîme, respire tout d'un coup, & reprend vie quand il s'est élevé jusqu'à cette region, ne s'accorde pas ce me semble avec la doctrine de l'Ecriture. Il y en a une autre qui luy convient mieux: c'est celle qui compare la sagesse à la lumiere, & le contraire de la sagesse aux tenebres, si toutesfois les choses corporelles peuvent fournir des comparaisons qui puissent servir à faire entendre des choses de pure intelligence. Ce n'est donc pas comme un homme qui s'éleve du fond de l'eau, & qui se trouve tout d'un coup au dessus, que nous passons du vice & de l'ignorance à la sagesse; mais par un progrez insensible, & semblable à celuy par lequel un homme qui sort d'un antre profond passe des tenebres à la lumiere. Car dés-avant même qu'il soit tout à fait au grand air, il ne laisse pas d'étre éclairé peu à peu à mesure qu'il approche de la bouche de l'antre; en sorte qu'il y a en luy, & quelque chose de lumineux, qui tient déja de la lumiere vers laquelle il s'avance, & quelque chose d'obscur, qui tient encore des tenebres d'où il sort. Et c'est par là qu'il est vray, &

Progrez de l'homme dans la sagesse, expliqué par une belle comparaison.

Belle conciliation de quelques expressions de l'Ecriture, qui paroissent opposées.

III. CLASSE. AN. 414.

Psal. 142. 2. *Abac. 2. 4. & Rom. 1.* *Iob. 29. 14.*

que *nul homme vivant n'eſt juſte aux yeux de Dieu*, & que neanmoins *ceux qui vivent de la foy ſont juſtes*; & que comme on peut dire d'un côté que les Saints ſont revêtus de juſtice, les uns plus & les autres moins, on peut dire auſſi de l'autre que perſonne ne vit icy bas ſans pecher, les uns plus, les autres moins; & qu'entre ceux-là on appelle le meilleur celuy qui peche le moins.

CHAP. IV.

14. MAIS à m'entendre parler, il ſemble que je ne me ſouvienne plus à qui je parle, & que je veüille prendre un ton de Docteur, moy qui ne vous écris que pour apprendre. Cependant puiſque j'ay reſolu de vous expoſer ma penſée ſur l'égalité des pechez, d'où je ſuis tombé ſur ce que je viens de traiter, & que c'eſt pour vous en demander vôtre avis, j'acheveray en peu de mots ce qui me reſte à vous en dire, qui eſt que quand il ſeroit vray que quiconque a une vertu les a toutes, il ne s'enſuivroit pas que tous les pechez fuſſent égaux. Car quoique là où il n'y a point de vertu il n'y ait rien que de travers, ce qui l'eſt le peut être plus ou moins.

Nulle conſequence à tirer de l'inſeparabilité des vertus à l'egalité des pechez.

Que ſi au contraire c'eſt une doctrine plus ſolide, & plus conforme à la verité des Ecritures, de dire qu'il

III. CLASSE. AN. 414.

en est des mouvemens & des dispositions de l'ame comme des parties du corps, quoique l'un se voye exterieurement, & que l'autre ne s'apperçoive que par les pentes & les affections qui sont en nous, sans doute que comme dans un même corps il y a des parties plus éclairées les unes que les autres, & qu'il y en a même qui ne le sont point du tout, & où la lumiere ne va point, de même on peut dire que dans une même ame il y a plus d'une telle vertu, & moins d'une autre, & rien du tout d'une autre. C'est ainsi qu'il est vray de dire des differentes actions d'un même homme, qu'il y a plus de charité dans l'une que dans l'autre, & point du tout dans quelques-unes, & de cette charité même en quoy la pieté consiste, qu'il y en a plus dans celuy-cy que dans celuy-là, ou qu'il y en a dans celuy-cy, & point dans l'autre. Ne pouvons-nous pas même dire d'un même homme, qu'il a plus de chasteté que de patience, ou qu'il en a plus aujourd'huy qu'hier, s'il est de ceux qui profitent; & ne se peut-il pas faire que celuy qui n'aura pas encore la continence ait beaucoup d'humanité, & de compassion pour les miserables?

Qu'on peut avoir quelques vertus sans les avoir toutes.

15. Car pour renfermer dans un seul

mot toute l'idée que j'ay de ce qui s'appelle vertu, & qui fait la bonne vie, je croy que LA VERTU n'est autre chose que l'amour qui nous fait aimer ce qu'il faut aimer. Or de cet amour qui n'est autre chose que la charité, il y en a plus dans les uns, moins dans les autres, & rien du tout en quelques autres. Il n'est parfait en personne dans cette vie, en sorte qu'il ne puisse augmenter; & dés-là qu'il peut augmenter il est imparfait. Or il faut que cette imperfection vienne de quelque vice; & ce vice qui empêche que la charité ne soit parfaite en cette vie, est ce qui fait qu'*il n'y a point de juste sur la terre qui ne peche*, que *nul homme vivant n'est juste aux yeux de Dieu*, & que *si nous disons que nous sommes sans peché, nous nous trompons nous-mêmes, & la verité n'est point en nous*; De-là vient encore que quelque avancez que nous soyons, nous avons toûjours besoin de dire, *pardonnez-nous nos pechez*; quoique tous ceux que nous avions contractez avant le Baptême par pensées, par paroles, & par actions, nous ayent été remis par la vertu de ce Sacrement. Ceux qui ont de bons yeux voyent donc d'où, en quel temps, & en quel état nous pouvons attendre cette perfection, à laquel-

III. CLASSE. AN. 414.

Ce que c'est que vertu.

Nulle vertu parfaite en cette vie.

Ecclef.7 21. & 3. Reg.8. 46. Psal.142 2. 1.Ioan.1.8.

Mat. 6. 12.

III. CLASSE. An. 414. le il ne se peut plus rien ajoûter. Or s'il n'y avoit point de loy, par où est-ce que

Vtilité de la Loy. l'homme verroit ce qu'il doit étre, de quoy il doit se détourner, où il doit se porter, quel doit étre le sujet de ses demandes & de ses actions de graces? L'utilité de la loy est donc grande, pourvû qu'on ne donne pas trop au Libre arbitre, & qu'on mette la grace bien au dessus.

CHAP. V. 16. TOUT ce que je viens de dire supposé, voyons par où il se peut faire

Iacq. 2. 10. que *celuy qui ayant gardé toute la loy viendra à la violer en un seul point, soit coupable comme s'il l'avoit violée en tout?* N'est-ce point que l'accomplissement de la

Rom. 13. 10. Loy n'étant autre chose que cette double charité pour Dieu & pour le pro-

Mat. 22. 40. chain, qui nous est ordonnée par ces deux

Par où il est vray de dire que qui peche en un point peche en tout. preceptes où la Loy & les Prophetes sont compris, c'est étre coupable comme si on avoit violé toute la Loy, que de faire quelque chose contre ce qui comprend toute la Loy? Or EN TOUT PECHÉ

Tout peché va contre la charité. on agit contre la charité, puisque *ces Commandemens de Dieu, vous ne commettrez point d'adultere, vous ne tuërez point,*

Rom. 13. 9. & 10. *vous ne desirerez point le bien d'autruy, & tous les autres sont compris en abregé dans cette seule parole, vous aimerez vôtre*

prochain comme vous-même ; car l'amour du prochain ne souffre point qu'on luy fasse de mal. Ainsi l'amour est l'accomplissement de la Loy. Or ON N'AIME point son prochain si l'on n'aime Dieu, & si mesurant l'amour qu'on doit à son prochain par celuy qu'on a pour soy-même, on ne travaille à le porter à l'amour de Dieu comme on s'y porte soy-même, sans quoy on n'aime ny soy-même, ny son prochain. Si donc *celuy qui aprés avoir gardé toute la Loy vient à la violer en un seul point est coupable comme s'il l'avoit violée en tout*, c'est parce qu'en violant un seul des preceptes de la Loy, il fait contre la charité d'où dépend toute la Loy, & qu'ON DEVIENT coupable de tout quand on blesse ce qui comprend tout.

III. CLASSE. AN. 414.

L'amour du prochain, inseparable de l'amour de Dieu.

Jacq. 2. 10.

17. Mais si cela est pourquoy ne pourra-t'on pas dire que tous les pechez sont égaux ? c'est peut-être parce qu'on agit plus ou moins contre la charité, selon que l'on peche en chose plus ou moins grande. Car encore que par chaque peché particulier que l'on commet, on devienne coupable de tous, on l'est davantage quand on commet un plus gros peché, ou qu'on en commet plusieurs, & moins quand on commet un moindre peché, ou qu'on peche en moins de choses.

Nulle consequence à tirer du passage de saint Jacques pour l'égalité des pechez.

III. CLASSE. AN. 414.

Jacq. 2. 10.

Rom. 13. 10. & Mat. 22. 40.

Ainsi quoique par un seul peché on devienne coupable de tout, parce que chaque peché viole la charité d'où dépend toute la loy, on est plus ou moins coupable, selon qu'on peche plus ou moins. Si ce que je viens de dire est vray, on se tirera encore par là d'une autre difficulté; & on cessera de s'étonner qu'un Apôtre même ait pû dire, *nous manquons tous en bien des choses.* Car il est vray que nous manquons tous; mais les uns plus considerablement, les autres moins, selon que chacun peche plus ou moins; & chacun peche plus ou moins selon qu'il a plus ou moins d'amour pour Dieu & pour le prochain. Ainsi IL Y A en nous d'autant plus de peché qu'il y a moins de charité; & quand il ne nous restera plus rien de nôtre infirmité, ce sera alors que nous serons parfaits dans la charité.

Jacq. 3. 2.

Quel peché c'est que d'avoir égard à la condition des personnes dans le choix des ministres de l'Eglise.

18. Or je ne croy pas que ce soit un peché leger que d'asservir la foy de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ à des égards pour la condition des personnes, au moins en ce qui regarde le choix de ceux qu'on doit élever aux dignitez Ecclesiastiques. Car qui peut souffrir qu'on y éleve un homme riche preferablement à un pauvre qui sera plus habile

& plus ſaint ? Que ſi l'Apôtre veut par- III. CLASSE.
ler de ce qui ſe paſſe dans les aſſemblées AN. 414.
journalieres des fidelles, qui eſt-ce qui ne peche pas en cela ? Si toutefois on peut dire qu'il y ait en cela du peché, à moins que par un jugement interieur, on ne prefere le riche au pauvre pour cela même qu'il eſt riche. C'eſt ce qu'il ſemble que l'Apôtre a voulu dire quand il ajoûte, *N'eſt-ce pas là faire en vous-mêmes de la difference entre l'un & l'autre, & regler vos jugemens par des penſées injuſtes ?*

19. ET QU'EST-CE que *la loy de la liberté* ? c'eſt la loy de la charité, c'eſt à dire, celle dont S. Jacques parle quand il dit, *ſi neanmoins vous accompliſſez cette loy royale de l'Ecriture, vous aimerez vôtre prochain comme vous-mêmes, vous faites bien ; mais ſi vous avez égard à la condition des perſonnes, la loy vous condamne comme des prevaricateurs.* Aprés ce paſſage ſi difficile ſurquoy je croy m'être aſſez étendu pour faire entendre ce que j'en penſe, S. Jacques revient encore à cette loy de liberté. *Reglez*, dit-il, *vos actions & vos paroles comme devant être jugez par la loy de la liberté*, aprés quoy ce ſaint Apôtre ſe ſouvenant de ce qu'il avoit dit plus haut, que *nous manquons tous* (CHAP. VI. — Iacq. 3. 2.)

III. CLASSE. *en bien des choses*, nous indique le reme-
AN. 414. de que J. C. même nous donne pour l'ap-
Par où les fautes journalieres s'expient. pliquer journellement à nos fautes jour-
nalieres, qui quelque legeres qu'elles
soient sont toûjours des taches & des
Jacq. 2. 13. blessures. *Celuy*, dit-il, *qui n'aura point fait*
misericorde, sera jugé sans misericorde, ce
qui revient à ces paroles de Jesus-Christ,
Luc 6. 37. & 38. *pardonnez & il vous sera pardonné, don-*
nez & il vous sera donné. Car la miseri-
corde, continuë saint Jacques, *s'élevera*
Iacq. 2. 13. *au dessus du jugement*. Il ne dit pas que
la misericorde sera victorieuse du juge-
ment, car l'un n'est pas contraire à l'au-
tre, mais qu'elle *s'élevera au dessus de la*
justice rigoureuse du jugement; parce que
plusieurs qui devroient subir le jugement
seront recueïllis par misericorde; & qui
seront ceux-là? ce seront ceux qui auront
fait misericorde, selon cette parole de
Math. 5. 7. Jesus-Christ, *Heureux sont les misericor-*
dieux, parce qu'ils recevront misericorde.

20. Aussi est-il juste que ce soit à ceux
qui auront pardonné que Dieu pardon-
Luc 6. 37. & 38. ne, & qu'il donne à ceux qui auront
donné. Car Dieu est & misericordieux
quand il juge, & juste quand il fait mi-
sericorde; & de là vient que le Prophe-
te luy dit, *Ie chanteray à la loüange du*
Ps. 100. 1. *Seigneur sa misericorde & sa justice.* Ainsi

QUICONQUE croyant avoir de la justice de reste se tient en sûreté, & veut bien être jugé sans misericorde, s'attire par cette presomption même une tres-juste colere, & c'est ce que David craignoit, quand il disoit à Dieu, *N'entrez point en jugement avec vôtre serviteur*, & ce qui fait que Dieu par la bouche du Prophete disoit à un peuple rebelle & opiniâtre, *Quoy vous voulez contester avec moy?* Car *lorsque le juste juge sera assis sur son tribunal, qui osera se vanter d'avoir le cœur pur & d'être exempt de peché?* Quelle esperance nous reste-t'il donc, à moins que la misericorde ne s'éleve au dessus de la justice? Mais c'est ce qu'elle ne fera que pour ceux qui auront fait misericorde, & qui auront dit à Dieu sincerement, *pardonnez-nous comme nous pardonnons*, & pour ceux qui auront donné de bon cœur & sans chagrin; *Car Dieu n'aime que ceux qui donnent avec joye.*

III. CLASSE. AN. 414.

Nulle esperance pour les plus Saints, si Dieu les jugeoit sans misericorde.

Psal. 142. 2.

Ier. 2. 29.

Prov. 20. 8. & 9.

Jacq. 2. 13.

Math. 6. 12.

2. *Cor.* 9. 7.

Aprés les dernieres paroles que je viens de rapporter de saint Jacques, il s'étend sur les œuvres de misericorde, pour consoler ceux qu'il avoit allarmez par cette Sentence étonnante, & pour leur montrer par où on expie ces pechez journaliers dont on n'est point exempt dans cette vie. Car si l'homme negli-

III. CLASSE. AN. 414. Jacq. 2. 10. geoit de les effacer par ces remedes, luy qui non ſeulement devient coupable comme s'il avoit violé toute la Loy dés qu'il en viole un ſeul point, mais qui peche en beaucoup de choſes, puiſqu'il n'y a perſonne d'excepté de cette

Iacq. 3. 2. deciſion de l'Apôtre, ***nous manquons tous en bien des choſes*** il arriveroit au pied du Tribunal du Souverain Juge, chargé d'un amas de pechez qui l'accableroit; & n'ayant point fait de miſericorde aux autres, il n'en trouveroit point pour luy même, au lieu que s'il a ſoin de donner & de pardonner, il meritera le pardon de ſes pechez, & l'effet des promeſſes de Dieu.

Combien la multitude des pechez même legers eſt à craindre.

Neceſſité des œuvres de miſericorde.

Luc 6. 37. & 38.

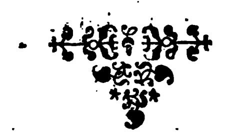
21. En voilà beaucoup, & peut-être plus qu'il n'en faut pour vous ennuyer, puiſque quand il n'y auroit rien là qui ne meritât vôtre approbation, vous étes en poſſeſſion d'enſeigner plûtôt que d'apprendre. Que ſi vous voyez quelque choſe à quoy vôtre erudition puiſſe trouver à redire pour le fond de la doctrine, car je ne prens pas trop garde à la beauté du diſcours, je vous prie de me le marquer, & de me redreſſer. Il faudroit étre bien malheureux pour ne pas écouter avec reſpect un homme qui travaille ſi utilement & ſi ſaintement; & pour

& pour ne pas rendre graces de tout ce que vous faites de bon à celuy dont la grace vous a fait ce que vous étes. III. CLASSE. AN. 415.

Pour moy je suis toûjours plus disposé à apprendre des autres ce que je ne sçay pas, qu'à enseigner aux autres ce que je sçay; & si je suis prest de recevoir cet office de charité de qui que ce soit, combien le dois-je étre de le recevoir de vous, dont la science a été d'un plus grand secours à ceux qui ne peuvent étudier les saintes lettres qu'en latin, que celle de personne n'avoit encore été jusques icy? Mais sur tout je vous conjure par Jesus-Christ de m'instruire sur ce passage de saint Jacques, *Quiconque ayant gardé toute la loy vient à la violer en un seul point devient coupable comme s'il l'avoit violée en tout*; & de m'apprendre si on le peut expliquer de quelqu'autre maniere, qui soit preferable à celle que je viens de proposer.

Humilité de saint Augustin.

Iacq. 2. 10.



III. CLASSE.
AN. 415.

LETTRE CLXVIII.*

* Ecrite environ l'an 415.
Cette Lettre est tirée du Livre des Actes de Pelage, celle qui étoit la 168. est presentement la 34.

Timase & Iacques remercient saint Augustin du Livre de la Nature & de la Grace, *qu'il leur avoit adressé, & par ou il refute un ouvrage de Pelage qui soûtenoit les forces naturelles du libre arbitre d'une maniere injurieuse à la grace de Iesus-Christ.*

* Voyez la note sur le nombre 6. de la lettre 126.

TIMASE & JACQUES * saluënt en JESUS-CHRIST leur tres-saint Pere le tres-venerable Evêque & Seigneur AUGUSTIN.

NOus nous sommes trouvez, nôtre tres-saint Pere & tres-honoré Seigneur, tellement fortifiez & consolez par la grace de Dieu, dont vos paroles ont été comme l'instrument, que nous nous sommes récriez d'une commune voix, *il a envoyé sa parole & les a gueris.* (Ps. 106. 20.) Aussi vôtre sainteté a-t-elle discuté avec tant de soin & d'exactitude de l'écrit que nous luy avons envoyé, que nous ne sçaurions assez admirer qu'elle ait pû relever jusques aux moindres minuties, non seulement des endroits que tout Chrêtien doit abhorrer & detester, mais de ceux même

III. CLASSE. AN. 415.

où il ne paroît pas tout à fait que l'Autheur ait erré, quoiqu'il les tourne avec un artifice qui va à détruire la grace de Jesus-Christ. Une seule chose a diminué la joye que nous avons eûë d'un present si excellent, & où la grace de Dieu reluit avec tant d'éclat, c'est qu'il est venu un peu tard. Car quand nous l'avons reçû, quelques-uns de ceux que l'erreur aveugle, [a] & à qui cet éclaircissement qui met la verité dans un si beau jour étoit le plus necessaire, n'étoient déja plus icy. Mais nous ne desesperons pas qu'avec le secours de la misericorde de Dieu, qui veut que tous les hommes soient sauvez & arrivent à la connoissance de la verité, ce bienfait de sa grace n'aille jusques à eux, quoiqu'un peu plus tard que nous n'avions esperé. Pour nous, quoiqu'à la faveur des lumieres & des instructions que nous avions reçûës de vous, nous eussions déja secoüé le joug de cette erreur, nous avons toûjours à rendre graces à vôtre Sainteté, de ce que par une expli-

a

1. *Tim.* 2. 4.

a. C'est principalement de Pelage qu'ils vouloient parler ; mais ils s'abstenoient de le nommer, de peur de l'irriter, & de mettre par là un obstacle à sa conversion. C'est ce que S. Augustin dit luy-même au Livre des Actes du Concile de Palestine contre Pelage ch. 25. aprés avoir rapporté cette lettre toute entiere.

III. CLASSE. AN. 415.

cation plus ample elle nous a mis en estat d'instruire les autres sur ce que nous croyions déja. *Et d'un autre main.* Que la misericorde de Dieu nous conserve vôtre Sainteté : Qu'elle la fasse toûjours souvenir de nous ; & qu'elle la comble de gloire dans l'Eternité.

LETTRE CLXIX.*

* Ecrite sur la fin de l'année 415. C'étoit auparavant la 102. & celle qui étoit la 169. est presentement la 35.

Luc. 3. 22.

Saint Augustin répond à deux questions qu'Evode luy avoit proposées, l'une sur la Trinité, l'autre sur cette Colombe sous la forme de laquelle le Saint Esprit a paru, & l'avertit que l'intelligence de ces sortes de choses n'est point du tout necessaire pour le salut. La foy de l'Eglise sur la Trinité & sur l'Incarnation est admirablement bien expliquée dans cette Lettre.

AUGUSTIN Evêque à l'Evêque EVODE.

CHAP. I. 1. SI vôtre Sainteté a tant d'envie de sçavoir quels sont les ouvrages à quoy je travaille ; & dont je suis bien-aise qu'on ne me détourne pas pour d'autres choses, envoyez quelqu'un qui vous les copie ; car il y en a déja beau-

coup d'achevez, quoiqu'ils n'ayent été commencez que cette année, quelque temps avant Pâques, c'est à dire vers l'entrée du Carême. J'ay ajoûté deux autres Livres aux trois premiers de la Cité de Dieu, que vous avez vûs, où je combats les adorateurs des demons ennemis de cette sainte societé, & je croy que j'en ay assez dit dans ces cinq livres contre ceux qui croyent que pour être heureux en cette vie, il faut adorer ce qu'ils appellent des dieux, & qui sont devenus ennemis du nom Chrêtien par la fausse imagination qu'ils ont que la sainte Religion que nous professons est ce qui attire sur les hommes tout ce qui traverse cette felicité qu'ils cherchent. Il est temps presentement d'attaquer, comme nous nous y sommes engagez dés le premier Livre *, ceux qui croyent que le culte de leurs dieux est necessaire pour arriver au bonheur de la vie qui suit celle-cy, & pour laquelle nous sommes Chrêtiens.

III. CLASSE. AN. 415.

* De la Cité de Dieu chapitre 36.

J'ay encore dicté une explication des Pseaumes 67. 71. & 77. & cela fait un assez gros ouvrage. On attend celle des autres, & on la demande avec beaucoup d'empressement; mais je ne l'ay encore ny dictée, ny même faite au peuple. Je

III. CLASSE. AN. 415. seray donc bien-aise qu'on ne me détourne point, par des questions de traverse, de ces ouvrages, pour lesquels j'ay même laissé à part les Livres *de la Trinité*, qui sont commencez il y a long-temps, mais que je n'ay encore sçû achever, parce que comme c'est un ouvrage d'un grand travail, & qui, autant que j'en puis juger, ne sera entendu que de bien peu de gens, j'ay crû devoir travailler par preference à d'autres choses, dont j'espere que beaucoup davantage pourront profiter.

1. Cor. 14. 38. 2. Cette menace de l'Apôtre, *celuy qui ignore sera ignoré*, ne regarde pas, comme vous croyez, ceux qui n'ont pas assez d'intelligence pour comprendre l'unité ineffable des trois Personnes divines dans une même substance, & pour les y discerner, comme on discerne dans l'ame, l'entendement, la memoire & la volonté. L'Apôtre parloit en cet endroit-là d'une chose toute differente : lisez-le, & vous verrez qu'il ne s'agissoit que de ce qui peut aller à édifier la foy, ou à former les mœurs de tout le monde, & non pas de ce qui ne peut être compris que d'un tres-petit nombre de gens, & encore tres-imparfaitement ; l'état de cette vie ne

De quelle sorte d'ignorance parle saint Paul. 1. Cor. 14. 38.

comportant pas que nous puissions arriver icy bas à l'intelligence d'une chose si élevée. Saint Paul ne songeoit en cet endroit qu'à faire entendre aux Corinthiens qu'ils devoient preferer le don d'interpreter les Ecritures à celuy des langues ; qu'ils devoient bien prendre garde que ces dons même du saint Esprit n'allassent à mettre le desordre dans leurs assemblées, comme si cet esprit qui leur reveloit les Mysteres les eût dû faire parler malgré eux ; qu'il falloit que les femmes gardassent le silence dans l'Eglise, & que parmy eux toutes choses se fissent dans la bien-seance & avec ordre. Voilà ce que l'Apôtre prescrit, & ce qui luy fait dire, *Que ceux d'entre vous qui se croyent Prophetes ou spirituels reconnoissent que ce que je vous écris n'est autre chose que ce que le Seigneur même nous a ordonné* ; & tout de suite, *Si quelqu'un ignore, il sera ignoré*, par où il reprime & ramene à un état d'ordre & de paix certains esprits inquiets & pleins d'eux-mêmes, qui étoient d'autant plus sujets à causer du desordre qu'ils se croyoient remplis des plus excellents dons de l'Esprit de Dieu : *Que ceux donc d'entre vous qui se croyent Prophetes ou spirituels*, leur dit l'Apôtre, *reconnoiss-*

III. CLASSE. AN. 415.

1. Cor. 14. 5.

Ibid. v. 33.

Ibid. v. 32.

Ibid. v. 34.

Ibid. v. 40.

1. Cor. 14. 37.

Ibid. v. 38.

1. Cor. 14. 37.

III. CLASSE. AN. 415. *sent que ce que je vous écris, n'est autre chose que ce que le Seigneur même nous a ordonné.*

Il ne parle pas à ceux qui étoient effectivement *Prophetes* ou *spirituels*, mais à ceux qui le *croyoient* être. Car ceux qui l'étoient veritablement n'avoient pas besoin de leçon là-dessus, parce que les spirituels jugent de tout, sans que personne les juge. Ces desordres n'étoient donc causez dans l'Eglise que par ceux qui se croyoient ce qu'ils n'étoient pas; & ce sont ceux-là que l'Apôtre presse de reconnoître que ce qu'il demandoit d'eux n'étoit que ce que le Seigneur même avoit prescrit, parce que *Dieu n'est pas un Dieu de confusion & de desordre, mais un Dieu de paix.* Ce sont ceux-là que l'Apôtre avoit en vûë, quand il a dit que *celuy qui ignore sera ignoré*; c'est à dire, sera rejetté & reprouvé; car du reste, à le prendre du côté de la connoissance, Dieu n'ignore rien; & quand Jesus-Christ dit aux méchans, *je ne vous connois point*, il n'a voulu faire entendre autre chose par-là, sinon qu'il les rejette & qu'il les desavouë.

1. Cor. 2. 15.

1. Cor. 14. 33.

Ibid. v. 38.

En quel sens il est dit dans l'Ecriture que Dieu ignore de certaines choses.

Luc. 13. 27. & Mat. 25. 12.

3. D'ailleurs puisque Jesus-Christ a dit, *Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu*, & que c'est-là la souve-

Math. 5. 8.

raine recompense qui nous est promise à la fin des siecles, il ne faut pas croire que ces paroles de l'Apôtre; *celuy qui ignore sera ignoré*, regardent ceux qui ne sont pas capables de voir & de comprendre clairement icy bas ce que nous croyons de la nature de Dieu. Car si Dieu, dans les conseils éternels de sa Sagesse, a resolu d'employer la folie de la predication pour sauver ceux qui croyroient; c'est parce que le monde avec tout ce qu'il a de sagesse humaine n'a point reconnu Dieu dans les ouvrages de sa Sagesse divine. C'est par cette folie de la predication, ou comme parle le même saint Paul, par ce qui paroît folie en Dieu, & qui est plus sage que toute la sagesse des hommes, que sa misericorde en ramasse & en sauve un tres-grand nombre, parmy lesquels il s'en trouve qui bien loin de pouvoir comprendre nettement ce qu'ils croyent de la substance de Dieu, ne comprennent pas même la spiritualité de leur ame, & ne sont pas capables de faire la difference de cette substance incorporelle d'avec tout ce qui est compris sous le nom de corps, & de la voir avec la même évidence qu'ils voyent leur vie, leurs pensées, & leur volonté. Cependant

III. CLASSE. AN. 415.

1. Cor. 14. 38.

1. Cor. 1. 21.

Ibid. v. 25.

III. CLASSE. AN. 415. ils ne seront pas pour cela exclus du salut que la folie de la predication procure aux fidelles.

4. Aussi travaillerions-nous presque sans fruit dans l'Eglise, si Jesus-Christ n'étoit mort que pour ceux dont l'intelligence est assez forte pour faire ces differences. C'est aussi ce que nous devons bien nous garder de croire, puisque la verité nous apprend que ce n'est pas en vain que tant de peuples infirmes, & d'un esprit peu élevé, courent en foule à Jesus-Christ, & Jesus-Christ crucifié, pour recevoir de ce divin Medecin la guerison de leurs ames, & afin que la grace surabonde où le peché avoit abondé. Rom. 5. 20. Ainsi il arrive, par des dispositions impenetrables de la sagesse & de la justice de Dieu, que quelques-uns de ceux qui sçavent faire la difference de ce qui est corporel d'avec ce qui ne l'est pas, enflez de cette science même, & méprisant la folie de la predication, par laquelle s'opere le salut de ceux qui croyent, s'écartent du vray chemin qui seul méne à la vie éternelle, & qu'au contraire beaucoup de personnes simples qui n'entendent rien à tous les discours si élevez qu'on fait sur cette difference, mais qui marchent sans s'écarter dans

çe chemin salutaire, & mettent toute leur gloire dans la croix de Jesus-Christ, ne manquent point de se sauver, parce qu'il ne perit aucun de ceux pour qui Jesus-Christ est mort, & d'arriver à cette vie qui n'est qu'éternité, verité, & charité; c'est à dire à la vraye, solide, & parfaite felicité, dont l'état est de voir sans nuage, d'aimer sans partage, & de subsister sans changement & sans fin.

III. CLASSE. AN. 415.

Gal. 6. 14.

Iean 17. 12.

Peinture abbregée de l'état des bien-heureux.

5. TENONS-NOUS donc ferme à croire avec pieté en un seul Dieu, Pere, Fils, & saint Esprit; sans croire que le Pere soit le Fils, ny que le Fils soit le Pere, ny que l'esprit commun du Pere & du Fils soit ny le Pere ny le Fils. Croyons fermement que ce qui compose cette ineffable Trinité n'est separé ny de temps, ny de lieu; mais que ces trois choses sont égales & coéternelles, & ne sont qu'une seule & unique nature: Que les choses créées ne l'ont pas été une partie par le Pere, une autre par le Fils, & une autre par le saint Esprit, mais que toute la Trinité a créé & tient en étre tout ce qui existe: Que nul n'est sauvé par le Pere sans le Fils & sans le saint Esprit, ou par le Fils sans le Pere & le saint Esprit, ou par le saint

CHAP. II.

Foy de l'Eglise sur la Trinité.

III. CLASSE. AN. 415.

Esprit sans le Pere & le Fils ; mais que le Pere, le Fils, & le saint Esprit, qui ne sont qu'un seul Dieu veritable & veritablement immortel, c'est à dire incapable d'aucun changement, sont indivisiblement Autheurs du salut.

Pourquoy l'Ecriture parle de chaque personne divine comme de quelque chose de separé des autres.

Que si l'Ecriture parle en plusieurs endroits de chaque personne comme de quelque chose de separé des autres, c'est afin de nous faire entendre que cette Trinité quoiqu'inseparable est toûjours Trinité. Car de la même maniere que lorsqu'on veut designer les trois Personnes par des paroles, il faut necessairement les exprimer l'une aprés l'autre, quoiqu'elles soient inseparables, de même l'Ecriture en divers endroits nous les exprime separément, & par divers symboles de choses créées ; le Pere par exemple par cette voix qui se fit entendre au Baptême de Jesus-Christ, *Vous* *Luc. 3. 22.* *êtes mon Fils bien aimé* ; le Fils par l'homme auquel il s'est uni, & le Saint Esprit par cette colombe sous la figure de laquelle il parut dans la même occasion du *Ibid.* Baptême de Jesus-Christ. Ces choses nous montrent bien les trois Personnes divines separément, mais non pas qu'il y ait rien de separé entr'elles.

6. Pour nous aider à comprendre une

chose si élevée, nous nous servons d'ordinaire de l'exemple de la memoire, de l'entendement, & de la volonté. Car encore que nous énoncions ces trois facultez separément, nous ne sçaurions en nommer aucune, ny agir par aucune, sans que les deux autres y concourent. Il ne faut pas neanmoins s'imaginer, que la comparaison que nous en faisons avec la Trinité soit si juste que l'un convienne à l'autre de tout point; car où sont les comparaisons qui conviennent en tout; & que peut-on trouver dans les creatures de semblable au Createur? Cette comparaison est donc défectueuse, premierement, en ce que la memoire, l'entendement & la volonté sont dans l'ame, mais ne sont pas l'ame, au lieu que la Trinité n'est pas en Dieu, mais elle est Dieu; & c'est ce qui fait cette simplicité ineffable, que nous admirons en Dieu, en qui l'être, l'intelligence, & toutes les autres choses que nous y reconnoissons, ne sont qu'une même chose; au lieu qu'à l'égard de l'ame, autre chose est d'être, & autre chose de faire quelque action d'intelligence, puisqu'elle peut être sans entendre & sans concevoir. Secondement, qui oseroit dire que le Pere n'est point intelligent par luy-même, mais par le Fils,

Proprieté de la nature de Dieu.

III. CLASSE. AN. 415. comme la memoire n'est point intelligente par elle-même, mais par l'entendement, ou plûtôt, comme l'ame en qui sont ces facultez, n'entend que par l'entendement, ne se souvient que par la memoire, & ne veut que par la volonté! On n'a donc recours à cette comparaison, que pour faire entendre en quelque sorte que de la même maniere, qu'encore qu'on énonce separément chacune de ces trois facultez de l'ame, pour en faire connoître la difference, le nom de chacune ne se peut énoncer que toutes les trois n'y concourent, puisque lorsqu'on l'énonce, il faut & qu'on s'en souvienne, & qu'on l'entende, & qu'on le veüille énoncer. De même, quoique l'Ecriture nous montre le Pere, le Fils, & le saint Esprit separément, & sous les symboles de diverses choses créées, il n'y en a aucune qui n'ait été produite conjointement par toute la Trinité, qui agit toûjours indivisiblement; & qu'ainsi, le Pere, le Fils, & le saint Esprit ont concouru à former & la voix qui nous a designé le Pere, & le Corps dont le Fils s'est revêtu, & la Colombe sous laquelle le S. Esprit a paru.

7. Ce n'est pas que le son de cette voix ait été uni au Pere, en unité de per-

ſonne, ny cette Colombe au ſaint Eſprit ; puiſque dés qu'elle eut paru pour ſignifier ce que Dieu vouloit faire entendre par là, elle diſparut & ceſſa d'être, auſſi bien que la nuée éclatante de la Transfiguration, & les langues de feu du jour de la Pentecôte. De tous ces Symboles il n'y a de ſubſiſtant, que l'Humanité ſainte de Jeſus-Chriſt, qui ſeule a été unie au Verbe de Dieu, en unité de perſonne, pour la fin à quoy toutes ces autres merveilles ſe rapportent, auſſi bien que l'incarnation même de Jeſus-Chriſt ; c'eſt à dire, pour la delivrance de cette nature, à laquelle le Fils de Dieu s'eſt uni d'une maniere ineffable & ſinguliere, mais ſans que le Verbe ait rien perdu de l'immutabilité de la ſienne, dans laquelle on ne doit rien ſe figurer de composé. Car quoique l'Ecriture diſe, qu'il y a multiplicité dans l'eſprit de ſageſſe, on n'en eſt pas moins bien fondé à dire, qu'il eſt tres ſimple, puiſque ce n'eſt que par rapport aux dons qu'il enferme, & dont il eſt le principe, qu'on peut trouver en luy quelque ſorte de multiplicité. Du reſte, il eſt d'une ſimplicité parfaite, qui conſiſte en ce qu'il n'eſt rien de different de ce qu'il a, non plus que le Fils, dont l'Evangile dit d'un côté, qu'il a la

III. CLASSE. AN. 415.

Luc. 3. 22.

Mat. 17. 5. Act. 2. 3.

Incarnation n'a rien changé à la nature du Verbe.

Sap. 7. 22.

III. CLASSE. AN. 415.

vie en luy, & de l'autre, qu'il est luy-même la vie.

Jean 5. 26. *Jean 14. 6.*

L'homme a donc été élevé jusqu'à être uni au Verbe ; mais le Verbe en s'unissant à l'homme n'a point été changé en homme. Il est demeuré immuablement ce qu'il étoit ; & ainsi CE qu'on appelle le Fils de Dieu, c'est, & le Verbe, & l'homme auquel il s'est uni ; d'où il resulte, & que le Fils de Dieu est immuable, & coëternel à son Pere, mais à raison du Verbe seul ; & qu'il a été crucifié, qu'il est mort, & qu'il a été enseveli, mais à raison de l'humanité seule.

8. Ainsi quand on parle du Fils de Dieu, il faut prendre-garde, à raison de quoy, ce que l'on en dit luy convient. Car L'INCARNATION * n'a pas multiplié les personnes divines ; la Trinité est toûjours demeurée Trinité ; & dans Jesus-Christ, le Verbe & l'homme ne font qu'une même personne, comme dans tous les autres hommes, l'Ame & le Corps n'en font qu'une. Un homme par exemple n'est Philosophe, qu'à raison de son ame ; cependant il est de l'usage, & de la raison même, de dire, ce Philosophe a été tué, il est mort, il est enseveli, quoique toutes ces choses ne puissent arriver à un homme qu'à raison de son

* Voyez la lettre 187. chapitre 3. nombre 8. & 9.

Dieu & l'homme unis en Jesus-Christ en unité de personne.

de son corps, & non pas à raison de ce qui fait qu'il est Philosophe. Il en est de même de Jesus-Christ; & comme on dit de luy, qu'il est *Fils de Dieu*, qu'il est *le Roy de Gloire*, & d'autres choses semblables, qui se disent par rapport au Verbe, on dit aussi, que ce Dieu a été crucifié, quoique nous sçachions que cela ne luy est arrivé qu'à raison de son corps, & non pas à raison de ce qui fait qu'il est le Roy de Gloire.

III. CLASSE. AN. 415.

9. Pour cette voix qui fut entenduë au baptême de Jesus-Christ, cette Colombe qui parut dans la même occasion, & ces langues de feu qui se poserent sur chacun des Disciples au jour de la Pentecôte, ce sont choses qui n'ont fait que passer, & qui n'ont été produites qu'en signe & en figure de quelque autre chose, non plus que tout ce qui se passa de terrible sur le Mont de Sina, quand la Loy fut donnée à Moïse, & cette colomne de feu durant la nuit, & de nuée pendant le jour, qui servoit de guide aux enfans d'Israël. Il faut donc bien se garder de croire, que la substance du Pere, du Fils, & du saint Esprit, soit capable de changement, & puisse devenir quelqu'autre chose que ce qu'elle est; C'est surquoy il ne faut pas hesiter, sous

Luc. 3. 22.
Act. 2. 3.
Exod. 16. 18.
Ibid. 13. 21.

III. CLASSE. AN. 415. pretexte que l'Ecriture donne quelquefois au signe, le nom de la chose signifiée; comme quand elle dit, que le saint Esprit descendit visiblement en forme de Colombe, & se posa sur Jesus-Christ. Car cela se doit entendre, comme ce que dit saint Paul, que la Pierre étoit le Christ, c'est à dire, qu'elle le signifioit.

1. Cor. 10. 4.

CH. III. 10. AINSI j'admire qu'en même temps que vous convenez que cette voix a pû se faire entendre sans l'entremise de rien d'animé, mais par la seule obeïssance de la matiere, au moindre mouvement de la volonté de Dieu, vous ne voyïez pas qu'il est tout aussi possible, que cette Colombe ait paru par un effet de la même volonté, sans qu'elle ait été rien de vivant ny d'animé, quoiqu'elle ait eu la forme & le mouvement d'une veritable Colombe. Car si la matiere peut sans le secours de rien de vivant, & par le seul Empire souverain que Dieu a sur toutes les Creatures, fraper l'oreille par des sons tels qu'il en sort d'un corps animé, pourquoy ne pourra-t-elle pas aussi, par un effet de la même puissance du Createur, presenter à nos yeux la figure & le mouvement d'un oyseau? Quoy, cela sera possible à l'égard de l'oüye, & non pas à l'égard de la vûë? n'est-ce pas de la

La Colombe qui parut au baptême de Jesus-Christ n'étoit rien de vivant.

même matiere que se forme & ce qui frape l'oreille, & ce qui frape les yeux, les sons articulez de la voix, & les configurations des corps, en un mot, le mouvement perceptible à l'oreille, & le mouvement perceptible aux yeux ? tout ce qui est aperçû par les sens, étant si certainement corps, que ce qu'on appelle *corps*, n'est autre chose, que ce qui peut être aperçû par les sens ; au lieu que l'ame ne le peut être par les sens, non pas même dans le temps qu'elle est encore unie au corps.

III. CLASSE. AN. 415.

Ce que c'est, selon saint Augustin, que la lumiere & le son.

Definition du corps.

Il n'y a donc pas plus de sujet de demander de quelle maniere il a pû paroître une figure de Colombe, qui n'étoit sans doute que corporelle, que de demander comment on a pû entendre des sons articulez qui ne pouvoient être non plus l'effet que de quelque chose de corporel. S'il est possible même qu'il ne soit rien intervenu d'animé pour former cette voix, quoiqu'il soit dit en propres termes qu'on entendit *une voix*, & non pas *comme une voix*, combien plus la même chose est-elle possible à l'égard de cette Colombe dont l'Ecriture dit simplement que l'on vit *comme une Colombe*, marquant par là, non quelque chose de vivant, mais une simple figure, propre à

Luc. 3. 22.

Ibid.

III. CLASSE. AN. 415.

faire sur les yeux la même impression qu'une veritable Colombe ? L'Ecriture s'est exprimée de la même sorte sur ce qui arriva lors de la descente du saint Esprit. Car il est dit qu'*on entendit tout d'un coup un grand bruit* COMME *d'un vent impetueux qui seroit venu du Ciel*, & qu'il parut COMME *des langues de feu.* Or quand l'Ecriture dit COMME *un vent*, & COMME *un feu*, ce n'est pas d'un vent veritable ny d'un feu tel que celuy que nous connoissons qu'elle veut parler, mais de quelque chose de semblable à l'un & à l'autre.

Act. 2. 2.

Ibid. v. 3.

Proprieté singuliere de la nature de Dieu.

Proprieté de la creature spirituelle.

II. Que si en examinant ces choses-là plus à fond, & par une raison plus épurée, on trouve que lorsque cette nature qui n'est non plus capable de mouvement par rapport au temps que par rapport au lieu paroît se mouvoir, ce ne peut étre que par l'entremise de cette autre nature qui est au moins capable de mouvement par rapport au temps, si elle en est incapable par rapport au lieu ; il s'ensuivra que toutes ces choses ne se sont passées que par le ministere de quelque creature vivante, comme c'est en effet par celuy des Anges. Il y auroit bien des choses à dire sur cela si on vouloit traiter cette matiere à fond ; mais

cela n'eſt pas neceſſaire, & nous meneroit trop loin. III. CLASSE. AN. 415.

Ajoûtez à cela ce qui ſe paſſe dans les viſions, je ne dis pas ſeulement de ceux qui dorment, ou des phrenetiques, ny de ceux que le demon abuſe, mais de gens même tout éveillez & dans leur bon ſens, à qui il plaît à l'eſprit de Dieu de faire voir quelque choſe d'extraordinaire. Car dans ces ſortes de viſions, l'eſprit eſt touché de ce qu'il voit, comme ſi c'étoit un objet qui fût preſent aux ſens corporels ; & quoique cela ſe faſſe par des images incorporelles ; l'impreſſion qu'elles font eſt ſi ſemblable à celle que font les corps, qu'on n'en ſçauroit faire la difference, à moins d'une lumiere particuliere de Dieu ; & ſi on la fait ce n'eſt par rien de ſenſible, mais par l'eſprit tout ſeul, & même long-temps aprés que les choſes ſe ſont paſſées : car il arrive rarement qu'on la faſſe dans le moment même.

Comment ſe font les viſions.

De ſçavoir donc ſi ces ſortes de viſions extraordinaires ſe font par quelque choſe de corporel, ou ſi n'ayant que l'apparence des choſes corporelles, elles ſont cauſées par quelque nature ſpirituelle, qui faſſe ſur les yeux de nôtre eſprit la même impreſſion qu'y feroit un

III. CLASSE. AN. 415. objet réel qu'il apercevroit par les yeux du corps, & duquel de ces deux genres sont ces apparitions dont parle l'Ecriture ; & de sçavoir même si supposé qu'elles se soient faites par quelque chose de corporel, il n'y est rien intervenu de vivant, c'est surquoy nous ne devons pas prononcer temerairement. Mais que la nature du createur, c'est à dire la sainte & ineffable Trinité soit invisible & immuable, inaccessible aux sens du corps, & totalement incapable de changer ny de devenir quelque chose ou de meilleur ou de moins bon que ce qu'elle est, c'est ce que nous devons croire sans hesiter, & que quelques-uns même comprennent jusques à un certain point.

Immutabilité de la substance de Dieu.

CHAP. IV.

12. VOILA ce que toutes mes occupations ne m'ont pas empêché de vous écrire, c'est à dire à un homme qui a peut-être autant de loisir que j'en ay peu, & par où je croy avoir satisfait à vos deux questions l'une sur la Trinité, & l'autre sur cette Colombe, sous laquelle le saint Esprit a paru, non en sa propre nature, mais sous une figure empruntée & choisie pour signifier quelque chose ; comme ce n'est pas non plus dans la nature du Verbe de Dieu, selon laquelle le Pere luy dit, *je vous ay engendré*

Luc. 3. 22.

Ps. 109. 3.

avant l'étoile du matin, mais sous le corps qu'il s'étoit formé dans le sein d'une Vierge, qu'il a été crucifié par les Juifs. Je n'ay pas crû qu'il falût entrer dans toutes les autres questions que vous touchez dans vôtre lettre, mais au moins je croy que sur ces deux là, si vôtre avidité n'est pas contente de la longueur de ma lettre; vôtre charité le doit étre de mon obeissance.

III. CLASSE. AN. 415.

13. Outre ces deux Livres que j'ay ajoûtez aux trois premiers *de la Cité de Dieu*, comme je vous ay dit cy devant *, & l'explication de ces trois Pseaumes, j'ay encore écrit un Livre * au S. Prêtre Jerôme *sur l'origine de l'ame*; & comme il paroît par une lettre * de ce grand Homme, à Marcellin de sainte memoire, que l'opinion qui veut que les ames se créent journellement, est la sienne, je luy demande comment on peut l'accorder avec cet article inébranlable de la foy de l'Eglise, que *tous les hommes meurent en Adam*, & tombent dans la damnation, à moins d'en étre delivrez par la grace de Jesus-Christ; & que cette delivrance s'opere par le baptême dans les enfans comme dans les autres. Je luy en ay encore écrit une autre * où je le prie de me dire comment il croit qu'il faille

* Nombre 2.

* C'est la Lettre 166.

* C'est la Lettre 165.

1. Cor. 15. 22.

* C'est la Lettre 167.

III. CLASSE. AN. 415. *Iacq. 2. 10.*

entendre ce passage de saint Jacques, *Celuy qui ayant gardé toute la Loy vient à la violer en un seul point devient coupable comme s'il l'avoit violée en tout.* Mais dans celuy-là je dis ma pensée sur la question que je luy propose ; au lieu que dans l'autre, sur l'origine de l'ame, je ne fais que le consulter. Je me suis servi pour cela de l'occasion d'Orose, qui est un jeune Prêtre tres-saint & tres-studieux, que l'amour des saintes Ecritures a fait venir icy de l'extremité de l'Espagne, & des bords de l'Ocean, & à qui j'ay persuadé d'aller trouver Jerôme. Comme ce même Orose m'a prié de luy resoudre quelques difficultez qu'il avoit sur l'heresie des Priscillianistes, & sur de certaines opinions d'Origene qui ne sont pas reçûës dans l'Eglise, je l'ay fait par un Livre qui n'est pas fort long *, mais où j'ay tâché d'accorder la clarté avec la breveté. J'ay encore écrit un long ouvrage * contre l'heresie de Pelage, à l'instance de quelques-uns de nos freres *, à qui il avoit inspiré ses pernicieuses erreurs. Si vous voulez avoir tout cela envoyez quelqu'un qui vous le copie ; mais laissez-moy étudier & dicter en repos des choses qui sont assûrément preferables à ces questions que

* Il est dans le 6. tome.

* C'est le Livre de la nature & de la grace

* Timase, & Jacques, à qui ce Livre est adressé, & qui en remercient S. Augustin par la lettre 168.

voüs me pourriez faire, puis qu'au lieu que ce que je vous dirois sur ces questions ne seroit utile qu'à tres peu de gens, il y en a beaucoup qui ont besoin de ce que je fais.

III. CLASSE. AN. 415.

LETTRE CLXX.*

* Ecrite sur la fin de l'année 415. C'étoit auparavant la 66. & celle qui étoit la 170. est presentement la 52.

Saint Augustin au nom d'Alipe & au sien écrit au medecin Maxime, nouvellement converti, & revenu de l'heresie Arrienne à la foy Catholique. Il l'exhorte à travailler avec d'autant plus de zele à en ramener d'autres, qu'il en avoit entraîné quelques-uns dans l'erreur; & le munit contre les sentimens impies des Arriens, sur l'unité d'essence des trois personnes divines, qu'il explique admirablement.

ALIPE & AUGUSTIN saluënt en JESUS-CHRIST leur tres-religieux & tres-honoré Frere le Seigneur MAXIME.[a]

1. NOus avons demandé à nôtre saint Frere & Collegue Peregrin

a. MAXIME exerçoit la Medecine dans la ville le Thenes, qui étoit de la Province Bizacene, & il y . tout sujet de croire, que Peregrin, à qui la lettre suivante est adressée, & dont il est parlé au commencenent de celle-cy, étoit Evêque de cette même ville; au noins y a-t-il apparence qu'il n'étoit ny de la Province de Carthage, ny des Numidies, ne se trouvant

III. CLASSE. AN. 415.

des nouvelles non de la santé corporelle, mais de la santé spirituelle de vous & des vôtres, nôtre tres-Religieux & tres-honoré frere & Seigneur, & comme celle de vôtre conversion, qu'il nous a apprise, nous a donné de la joye, nous avons été contristez d'apprendre en même temps que le reste de vôtre famille n'est pas rentré avec vous dans l'Eglise Catholique, & nous en avons eu d'autant plus de douleur, que nous esperions que cela se devoit faire de jour à autre.

2. Ainsi aprés vous avoir salüé dans la paix de Jesus-Christ, nous vous conjurons, & nous vous enjoignons même de leur faire comprendre sans differer ce que vous sçavez presentement, qu'il n'y a qu'un seul Dieu à qui l'on doive cette sorte d'adoration & de culte que les Grecs appellent *Latrie*; car c'est le mot dont l'Ecriture se sert quand elle dit, *Vous adorerez le Seigneur vôtre Dieu & vous ne servirez que luy seul.* Or si nous disons que ce Dieu, dont l'Ecriture parle en cet endroit, n'est que le

Deut. 6. 13.

La divinité du fils prouvée par l'Ecriture.

point parmy les Evêques, qui souscrivirent aux deux Conciles de l'année suivante 416. contre les Pelagiens Il avoit été Diacre de l'Eglise d'Hippone, comme on a vû sur le nombre 11. de la lettre 151. Saint Augustin avoit en luy une confiance particuliere, comme il paroît par les lettres 139. & 149.

Pere, on en conclura que ce culte n'est donc point dû au Fils, ce qu'on ne sçauroit dire sans impieté. Et comment est-il dû au Fils aussi bien qu'au Pere, s'il est vray qu'il n'est dû qu'à un seul Dieu, sinon parce que quand on parle de ce Dieu, à qui seul il nous est ordonné de le rendre, on entend & le Pere, & le Fils, & même le Saint Esprit? Car voicy comme l'Apôtre parle sur le sujet du Saint Esprit: *Ne sçavez-vous pas que vos corps sont les temples du Saint Esprit qui nous a été donné de Dieu, & que vous n'étes plus à vous-mêmes, parce que vous avez été achetez un grand prix? Glorifiez donc & respectez le Dieu que vous portez dans vôtre corps.*

La divinité du saint Esprit prouvée par saint Paul. 1. Cor. 6. 19. & 20.

Il est clair que ce *Dieu*, qu'il veut que nous portions dans nos corps avec respect, est ce même *Saint Esprit*, dont il venoit de dire que nos corps sont les Temples: donc le culte de Latrie est dû au Saint Esprit aussi bien qu'au Pere & au Fils. Car ce seroit sans doute luy rendre cette sorte de culte que de luy bâtir un Temple de pierre & de bois, comme celuy de Salomon, & si l'Ecriture nous avoit ordonné de luy en bâtir de cette sorte, nous ne douterions point que ce culte ne luy fût dû. Or

III. CLASSE. AN. 415. combien plus le luy devons-nous donc rendre ; puisque de dire, comme elle fait que nous sommes nous mêmes son *temple*, c'est plus que si elle nous avoit ordonné de luy en bâtir ?

3. Si nous devons donc, & si nous rendons le culte de Latrie au Pere, au Fils, & au Saint Esprit, quoiqu'il *soit* dit que nous ne le rendrons qu'à Dieu
Deut. 6. 13. seul, sans doute que *ce Seigneur nôtre Dieu*, à qui seul nous le devons rendre, n'est pas le Pere seul, ny le Fils seul, ny le S. Esprit seul, mais toute la Trinité, c'est à dire le Pere, le Fils, & le Saint Esprit, qui ne sont qu'un seul & même Dieu. Ce n'est pas que le Pere soit le Fils, ny que le Saint Esprit soit le Pere ou le Fils, le Pere n'étant Pere que du Fils, & le Fils n'étant Fils que du Pere, quoique le Saint Esprit soit l'Esprit de tous les deux; mais c'est une parfaite unité & identité de nature & de vie qui fait que les trois Personnes de cette adorable Trinité sont ce seul Dieu & cet unique Seigneur dont il est dit,
Deut. 6. 13. *Vous adorerez le Seigneur vôtre Dieu, & vous ne servirez que luy seul*; & dont l'Apôtre chante les grandeurs quand il dit,
Rom. 11. 36. *C'est en luy, c'est de luy, & c'est par luy que sont toutes choses : à luy soit honneur &*

gloire dans tous les siecles. Amen. Voilà ce que la foy nous enseigne ; & que l'on comprend même, quand la foy a precedé, autant que l'homme est capable de le comprendre.

III. CLASSE. AN. 415.

4. Car la maniere dont le Pere est principe de son Fils unique, est bien differente de celle dont il est principe des creatures, puisqu'au lieu qu'il les a tirées du neant, c'est de sa propre substance qu'il a engendré son Fils ; & ce n'est point dans le temps qu'il l'a engendré, puisque c'est par luy qu'il a fait les temps ; mais comme entre la flâme & la splendeur qu'elle engendre, il n'y a nulle priorité de temps, il n'y en a point non plus entre le Pere & le Fils, & jamais l'un n'a été sans l'autre. Car le Fils est cette sagesse du Pere que l'Ecriture appelle *la splendeur de la lumiere éternelle* ; il faut donc que cette *splendeur* soit coéternelle à la lumiere qui en est le principe, & qui n'est autre que le Pere. Aussi l'Ecriture ne dit-elle pas que Dieu a fait son Verbe au commencement, comme elle dit qu'*au commencement Dieu a créé le Ciel & la terre*, mais elle dit *que dés le commencement étoit le Verbe*. Le Saint Esprit n'est pas non plus une creature tirée du neant, mais il procede du Pere & du Fils, sans

Pere, principe du Fils, & de quelle maniere. *Heb. 1. 2.*

Coéternité du Pere & du Fils.

Sap. 7. v. 26. & Heb.

Gen. 1. 1.

Ioan. 1. v. 1.

III. CLASSE. AN. 415.

avoir été fait ny par le Pere ny par le Fils.

Procession du saint Esprit.

Identité de substance entre les trois personnes divines.

5. Cette Trinité n'a qu'une même nature & une même substance, qui n'est ny moindre en chacune des Personnes que dans toutes, ny plus grande dans toutes qu'en chacune, il y en a tout autant dans le Pere seul, ou dans le seul Fils, que dans tous les deux; & tout autant dans le saint Esprit seul, que dans le Pere, le Fils, & le saint Esprit, pris ensemble. Le Pere engendre son Fils de sa substance, mais sans aucune diminution de cette même substance; & tire de luy-même un autre luy-même, sans cesser d'être tout entier en luy-même, quoiqu'il se trouve tout entier dans son Fils, & tel qu'il est en luy-même. Il en est de même du Saint Esprit, qui laisse en son entier le principe d'où il procede, & qui pris avec son principe n'a rien de plus que pris separement, & tel qu'il en sort; ainsi s'il en procede, c'est sans en rien diminuer, comme il y est sans y rien ajoûter. Ces trois sont donc un sans confusion, & trois sans division; & comme leur unité n'empêche pas que ce ne soient trois choses distinctes, leur distinction n'empêche pas non plus qu'il n'y ait entr'eux une parfaite unité. En

Generation du Fils.

Procession du saint Esprit.

effet si le don de la grace fait que les cœurs de tant de fidelles ne sont qu'un seul cœur, combien plus parfaite doit étre l'unité qui subsiste dans la source de la grace, & qui fait que ces trois choses sont Dieu, & toutes ensemble, & chacune en particulier; & qu'elles ne sont toutes ensemble qu'un seul Dieu, & non pas trois? Voilà quel est le Seigneur nôtre Dieu, à qui toute pieté se rapporte, & à qui seul est dû ce culte, dont nous avons parlé; & voilà de quelle maniere il est un.

III. CLASSE. AN. 415. *Act.* 4. 32.

6. Que s'il a fait par sa bonté que dans l'ordre même des choses qui naissent dans le cours des temps chacune produisît son semblable, & si ce que l'homme engendre est un homme, & non pas quelqu'autre chose d'une autre nature, voyez, je vous prie, quelle impieté c'est que de dire que ce que Dieu a engendré est quelque chose de different de ce qu'il est?

Ces noms de Pere & de Fils, dira-t'on, sont pourtant differens, & ne le sont que parce qu'ils expriment des choses differentes. Il est vray, mais ce n'est pas la nature qu'ils expriment; c'est l'affinité, pour ainsi dire, ou la relation qui se trouve entre les deux Per-

III. CLASSE. AN. 415.

Relations des Personnes divines, exprimées par les noms du Pere, Fils & saint Esprit.

sonnes divines que nous appellons le Pere & le Fils. Or comme la relation qui se trouve entre plusieurs choses de même nature peut étre la même, elle peut aussi étre differente. Elle est la même de frere à frere, d'amy à amy, de voisin à voisin, de parent à parent, & ainsi d'une infinité d'autres choses qu'on pourroit apporter en exemple; car un frere, ou un amy, ou un voisin est à l'autre ce que cet autre est à celuy-là; mais elle est differente de pere à fils, de fils à pere, de beau-pere à gendre, de gendre à beau-pere, de maître à esclave, d'esclave à maître, parce que le Fils n'est pas au Pere ce que le Pere est au Fils, & ainsi des autres exemples.

Relations entre choses de même nature peuvent étre differentes.

Cependant qui dit & pere & fils, & beau-pere & gendre, & maistre & esclave, dit homme; ainsi ce qu'il y a de different entr'eux, c'est la relation, & non pas la nature. A regarder donc ce que l'un est à l'autre, on trouve que ce n'est pas la mesme chose, puisque l'un est pere & l'autre fils, l'un est beau-pere & l'autre gendre, l'un est maistre & l'autre esclave: mais à regarder ce que chacun de ceux-là est à luy-mesme, ou en luy-mesme, on trouve qu'ils sont tous la mesme chose, puisqu'ils sont

tous

tous hommes les uns comme les autres. Vous voyez donc que ceux de l'erreur de qui Dieu vous a délivré, ne parlent pas raisonnablement quand ils disent, qu'il faut bien que la nature du pere soit differente de celle du Fils, puisqu'enfin l'un est Pere, & que l'autre est Fils; & qu'afin que le Pere en engendrant son Fils eût engendré ce qu'il est, il faudroit qu'il eût engendré le Pere de son Fils; puisqu'il n'est autre chose que Pere à l'égard du Fils: car qui peut ne pas voir que ce n'est pas la nature que ces mots de Pere & de Fils expriment précisément; mais les personnes & les relations de l'une à l'autre?

III. CLASSE. AN. 415.

7. Ils n'ont pas moins de tort quand ils disent qu'il faut bien que le Fils soit « d'une autre nature & d'une autre subs- « tance que le Pere; puisqu'au lieu que « le Fils vient du Pere, le Pere ne vient « point d'un autre Dieu; car le Fils n'en « est pas moins Dieu, pour venir de Dieu le Pere; ces termes de *Pere* & de *Fils*, n'estant pas instituez pour exprimer la substance, mais l'origine; c'est à dire, pour marquer non ce que sont en elles-mêmes les personnes divines, mais que l'une est d'elle-même & l'autre non. C'est ainsi, par exemple, qu'A-

III. CLASSE. AN. 415.

Difference d'origine, n'emporte pas difference de nature.

dam & Abel ne laissent pas d'estre d'une même nature & d'une même substance, quoiqu'un homme ait esté principe de l'un & que nul homme n'ait esté principe de l'autre. A regarder donc la nature de l'un & de l'autre, l'un est homme comme l'autre; mais à regarder l'origine de l'un & de l'autre, Abel est sorti du premier homme, Adam n'est sorti d'aucun homme. Ainsi à regarder la nature du Pere eternel & de son Fils, l'un & l'autre est Dieu, & l'un ne l'est pas plus que l'autre ; mais à regarder l'origine, le Fils est par le Pere, au lieu que le Pere n'est que par luy-même, & non pas par quelque autre Dieu.

8. C'est en vain qu'ils tâchent d'éluder la force de ces raisons en alleguant la disproportion infinie qu'il y a entre la generation d'un homme par un autre, où il y a toûjours quelque chose qui tient de la condition passible & alterable de nostre nature, & celle du Fils de Dieu par son Pere, où il n'y a rien de semblable ; & bien loin que cela fasse pour eux, il fait au contraire beaucoup pour nous. Car si Dieu a voulu que même ce qui seroit engendré par des creatures passibles & mortelles fût de même nature que ce qui l'engendreroit, à

combien plus forte raison ce Fils unique, engendré par le seul Dieu éternel & impassible, est-il de même nature que celuy qui l'a engendré d'une maniere d'autant plus admirable & plus ineffable pour nous, que c'est sans alteration quelconque, & dans une si parfaite égalité, que le Pere ne passe le Fils ny en puissance ny en âge ? Que si le Fils attribuë à son Pere tout ce qu'il a & tout ce qu'il peut, c'est parce qu'il n'est pas par luy-même, mais par son Pere, quoique d'ailleurs il luy soit égal : mais il tient cela même du Pere, non par avoir reçû cette égalité aprés avoir été quelque temps sans l'avoir, mais par être né avec elle ; car comme il est né sans commencement, cette égalité n'a point commencé. Il ne faut donc pas s'imaginer qu'il soit né moindre que son Pere ; & que ce soit depuis sa naissance que son Pere l'ait rendu égal à luy. Cette égalité est un appannage de sa naissance, puisque son pere l'a engendré parfaitement égal à luy, & sans aucune difference. Et de là vient que ce n'est point une usurpation à luy, comme dit l'Apôtre, que de se dire égal à Dieu ; puis qu'étant dans la forme de Dieu, il a cette égalité par sa naissance, & qu'on

III. CLASSE. AN. 415.

Pourquoy le Fils attribuë à son Pere tout ce qu'il a & non pas à luy.

Fils de Dieu, né égal à son Pere.

Phil. 2. 6.

III. CLASSE. AN. 415

ne peut pas dire qu'il se la soit attribuée par orgueil.

Iean 14. 28. *Par rapport à quoy le Fils a dit que son Pere est plus grand que luy.*

9. S'il a donc dit, que son Pere est plus grand que luy, c'est parce qu'il s'est *aneanti luy-mesme*, non en perdant la forme de Dieu, mais en prenant celle de serviteur, selon laquelle il s'est fait non seulement moins que son pere, mais moins que luy-mesme, & moins que le saint Esprit; & non seulement moins que toute l'adorable Trinité, mais moins que les Anges mêmes, & en quelque sorte moins que les hommes, puis qu'il s'est mis au dessous d'eux, comme l'Evangile nous l'apprend lorsqu'il dit que Jesus étoit soûmis à Joseph & à Marie.

Psal. 8. 6. & Heb. 2. 7. & 9. Luc. 2. 51.

Phil. 2. 7. Gal. 4. 4. Ioan. 14. v. 28.

C'est donc selon cette forme de serviteur, qu'il a prise en s'aneantissant dans la plenitude des temps, qu'il se regardoit quand il à dit, *mon pere est plus grand que moy*, comme il se regardoit selon cette autre forme qu'il n'a point perduë en s'aneantissant lorsqu'il a dit, *mon pere & moy nous ne sommes qu'un*. Car il s'est fait homme sans cesser d'être Dieu: le Dieu à pris la nature de l'homme, mais sans changer la sienne en celle-là. Ainsi la raison & la verité nous apprennent & que Jesus-Christ homme est moins que

Double nature en Iesus-Christ, explique les differentes manieres dont il a parlé de luy-même.

Iean 10. 30.

Dieu le Pere, & que Jesus-Christ Dieu luy est égal. III. CLASSE. AN. 415.

10. Pourquoy faut-il donc qu'aprés avoir eu la joye de vous avoir vû rentrer en presence du peuple de Dieu, & au bruit de ses acclamations, dans le sein de l'Eglise Catholique, en souscrivant à ce point capital de la Foy, nous ayons encore la douleur de voir que le reste de vostre famille soit si lent à suivre vostre exemple ? Ostez-nous cette douleur, nous vous en conjurons par la misericorde de Dieu, & nous esperons que vous en viendrez à bout par le secours de sa grace. Car le moyen de croire que vous n'ayez pas assez d'authorité sur eux pour les ramener à la verité, vous qui en avez eu assez pour les jetter dans l'erreur ? Trouveroient-ils que ce fût une raison pour faire moins de cas de vos sentimens, de ce que c'est sur le declin de vostre âge que vous estes rentré dans l'Eglise ; & ne doivent-ils pas plûtost admirer que dans vostre caducité vous ayez sçû vous tirer d'une erreur inveterée, avec la mesme force d'esprit qu'on auroit pû attendre de vous dans la plus grande vigueur de la jeunesse ? A Dieu ne plaise qu'aprés avoir adjoûté foy à vos paroles, quand vous

III. CLASSE. AN. 415. avez combatu la verité, ils vous resisttent quand vous la leur prêcherez. Souvenez-vous seulement que pour fortifier les instances que vous leur ferez il y faut joindre le secours des prieres que vous

1. Tim. 3. 15. ferez à Dieu pour eux. Amenez dans la maison de Dieu avec vous, & ce qui compose vôtre maison, & ce qui frequentoit vôtre maison; & appliquez-vous y d'autant plus que s'il y en a parmy ceux-là que l'Eglise catholique vous demande, il y en a aussi qu'elle vous redemande. Elle vous demande ceux qu'elle trouve chez vous; & elle vous redemande ceux qu'elle a perdus par vous. Faites qu'au lieu de pleurer ses pertes elle fasse des conquêtes dont elle puisse se réjoüir. Donnez-luy la joye non seulement de retrouver les enfans qu'elle avoit, mais de s'en voir d'autres qu'elle n'avoit pas. Plaise à Dieu de vous faire faire ce que nous vous demandons; nous l'esperons de sa misericorde, & que bien-tôt nôtre langue exprimera par

Ps. 125. 2. des chants d'allegresse la joye que répandront dans nôtre cœur les bonnes nouvelles que nous apprendrons par vôtre réponse, & par les lettres de nôtre saint frere & Collegue Peregrin.

III. CLASSE. AN. 415.

LETTRE CLXXI. *

* Ecrite l'an 415. C'étoit auparavant la 220. & celle qui étoit la 17. est presentement la 76.

Saint Augustin & son Confrere Alipe prient l'Evêque Peregrin de leur faire sçavoir quel auroit été le succés de la lettre precedente ; & afin que celuy à qui elle s'adressoit ne s'offençât pas de ce qu'elle étoit d'une forme extraordinaire, ils expliquent pourquoy ils luy avoient donné cette forme-là.

ALIPE & AUGUSTIN saluënt en JESUS-CHRIST leur tres-saint & tres-cher frere & Collegue, le tres-venerable Seigneur PEREGRIN. *

* Voyez la note sur le titre de la lettre precedente.

NOus avons écrit à nôtre tres-honoré frere Maxime, ne doutant point que nôtre lettre ne fût bien reçûë : mais comme nous ne sçavons si nous aurons gagné quelque chose, ayez agreable de nous l'apprendre par la premiere commodité. Il est bon qu'il sçache que quand nous écrivons de longues lettres à des personnes avec qui nous sommes en familiarité, soit que ce soient des Laïques ou des Evêques mêmes, nous leur donnons la même forme qu'à celle-là, [a] parce que cela est plûtôt

a. Quand on écrivoit à des personnes de considera-

III. CLASSE. AN. 415.

fait, & que les lettres de cette sorte se lisent plus commodement. Nous vous le disons, de peur que Maxime ne sçachant pas que c'est nôtre maniere d'écrire, prît pour une injure la forme extraordinaire de cette lettre.

tion, on observoit de n'écrire que d'un côté du papier, ou des Tablettes, ce qui obligeoit à prendre un plus grand papier, mais quand on écrivoit à des personnes avec qui l'on étoit en familiarité, on se dispensoit de cette formalité. C'est ce qui donne occasion aux excuses que font icy saint Augustin & saint Alipe, dans la crainte que Maxime nouveau converty n'eût quelque delicatesse, sur la maniere dont ils luy avoient écrit la lettre precedente, on peut voir sur cette matiere le Pere Mabillon dans son Livre *de Re diplomatica*, page 40. & 41.

FIN.

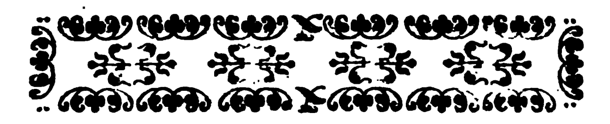


TABLE DES MATIERES.

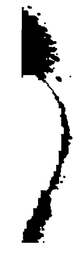
A, Signifie les dix premieres lignes de la page; B, les dix d'aprés; & C, les dix dernieres.

A

B



D



F

G

Saint

M

P

Q

R

S

Supplice.

V

X

Y

Z

Fin de la Table des Matieres du quatriéme Volume.

Fautes d'impression.

PAge 32. ligne 19. si je suis *lisez*, je suis, page 35. l. 16. determiné par là une opinion *l.* determiné par là à une opinion, p. 38. l. 20. qui ne leur *l.* qui leur, p. 51. l. 1. & pour sçavoir *l.* & que pour sçavoir, p. 139. l. 16. s'entretenir ce *l.* s'entretenir de ce, p. 207. *notte marginalle* sa Religion *l.* la Religion, p. 215. l. 3. nos pas *l.* non pas, *ibid.* ligne 28. nous ne dirions qu'on prie *l.* nous ne dirions pas, &c, p. 267. l. 13. nous ne le croyions pas *lisez*, nous ne le croyons pas, p 308. l. 16. & quant *l.* & quand, p. 388. *à la marge* celles *l.* celle, p. 401. l. 11. aprés ces mots en Adam, *adjoûtez*, puis qu'avoir peché en Adam, c'est, &c. *ibid.* ligne 30. Que si *l.* ou si, p. 407. l. 11. & par toute *l.* & par tout ce, p. 450. l. 7. appartiendra *l.* apprendra, p. 475. depuis cette page jusqu'à la 609. *Cronologie* 414. *lisez*, 415. p. 480. l. 12. ou autres *l.* ou aux autres, p. 485. l. 15. cette sorte d'admiration *l.* cette premiere sorte d'admiration, p. 574. l. 21. les envoye *l.* les y envoye, p. 595. l. 26. dependre *l.* deprendre.

